

HISTOIRE DU SPIRITISME EXPÉRIMENTAL



CÉSAR DE VESME

César de Vesme

Histoire
du spiritisme
expérimental

Avant propos

Cette préface faisant partie intégrante de notre ouvrage et étant indispensable à l'exacte compréhension de celui-ci, nous nous permettons d'attirer sur elle l'aimable et patiente attention de nos lecteurs.

En quoi consiste l'intérêt que peut présenter cet ouvrage

Si notre talent et notre savoir pouvaient être ne fût-ce que très relativement à la hauteur de la tâche que nous nous proposons en écrivant ce livre, nous croyons fermement que peu d'ouvrages au monde égaleraient celui-ci par l'intérêt que présenteraient, non seulement le sujet qui y est traité, mais bien plus encore le point de vue absolument spécial auquel le sujet en question est envisagé.

On a beaucoup cité la pensée de Pascal : « L'immortalité de l'âme est une chose si importante, qu'il faut avoir perdu tout sentiment pour rester dans l'indifférence de savoir ce qu'il en est ». En effet, qui oserait en dire autant de l'homme qui se bercerait dans une tranquille indifférence pour tout autre problème qui paraît passionner plus vivement l'humanité : les affaires d'abord, puis la science, l'art, la littérature, la politique, le sport, voire même le dancing ?

Or c'est bien le formidable objet auquel fait allusion Pascal qui constitue le fond de l'ouvrage ici présenté au public. Sans doute, le sujet n'est guère nouveau. Mais ce qui est nouveau aussi nouveau, du moins, que quelque chose peut l'être sous le soleil ; ce qui, nous le croyons, peut conférer à notre œuvre toute son importance c'est le système adopté pour le traiter : système historique permettant de faire parler, non pas des textes et des arguments spéculatifs, non pas notre opinion personnelle, mais des faits et une catégorie de faits dont la méconnaissance a rendu incomplet, défectueux et en grande partie caduc ce qui a été réalisé en ce domaine, même par des talents de premier ordre. Nous ferons parler ces faits, non pas de la façon fragmentaire dans laquelle on les trouve éparpillés un peu partout, mais dans une forme synthétique, s'étendant jusqu'aux premiers vagissements de l'humanité, dans une présentation assez complète pour que le lecteur soit mis en mesure d'embrasser, d'un immense coup d'œil panoramique, tous les principaux aspects de la question. Nous les ferons parler sans parti pris, sans même finalement conclure dans un sens ou dans l'autre, laissant le lecteur juger lui-même, d'après les documents qui lui seront soumis. Nous les ferons parler, enfin, avec un esprit qui ne sera certainement pas indéfectible, mais que l'on s'efforcera de maintenir toujours fidèle à la raison et à la méthode scientifique ; à l'exclusion de tout ce qui n'est basé que sur la Foi, la Révélation et l'Intuition. Foi, Révélation et Intuition que nous n'entreprenons d'ailleurs nullement de combattre, mais auxquelles nous ne toucherons point, dans les limites du possible, en les regardant tout au moins comme des facteurs étrangers à la tâche que nous nous sommes proposée.

S'il est vrai qu'il faut être dépourvu de tout sentiment pour ne point se préoccuper de la question de la survivance de l'âme, on pourrait penser que la grande majorité des humains sont bien dans ce cas, puisqu'ils leur arrivent de ne même pas arrêter leur pensée sur ce sujet. Or ce jugement ne serait pas tout à fait exact. Si l'étude active de cette question n'a jamais groupé qu'un nombre trop restreint de chercheurs, c'est que la plupart des hommes ont cru de tout temps détenir, sans avoir à la chercher, la clef de la grande énigme, dont les uns fournissent une solution en sens affirmatif, d'autres en sens négatif, avec une légèreté étourdissante ; presque toujours sur la base d'enseignements acceptés par des mouvements de l'esprit qu'ils s'imaginent découler du raisonnement, mais qui en réalité se sont automatiquement formés au gré de leurs idiosyncrasies individuelles. Ces gens-là,

naturellement, ne se soucient point de chercher une vérité dont ils sont bien convaincus d'être infailliblement les maîtres. Ce ne sont donc pas des indifférents : ce sont des illusionnés.

Mais l'intelligente et noble préoccupation de sonder les origines, la nature, les destinées finales de l'homme reste aussi vive aujourd'hui chez l'élite de l'humanité qu'elle l'a jamais été. Elle est même plus étendue qu'autrefois, parce que, grâce à la diffusion de la culture, il y a actuellement un bien plus grand nombre de personnes capables de remplacer un simple acte de foi, généralement aveugle, ou une négation fondée sur l'opinion d'un journaliste, par un effort conscient pour se constituer un avis personnel raisonné. Tout ce bouillonnement d'anciennes et de nouvelles doctrines, auquel participent des millions de personnes, dont plusieurs sont d'une remarquable valeur morale et intellectuelle, ne décèle-t-il pas la préoccupation grandissante des esprits contemporains touchant l'énigme de notre être et de son au-delà, et comme une recherche inquiète, éperdue, de quelque chose pouvant étayer ou remplacer tant de dogmes, tant de croyances qui s'écroulent sans cesse sous la poussée des constatations historiques, logiques et scientifiques ?

L'importance exceptionnelle de la morale

Le souci de l'élite de l'humanité devient surtout angoissant lorsqu'on aborde le terrain de la Morale. La Morale n'est pas de nature purement spéculative ; elle offre aussi un côté pratique, et participe de la vie de chaque jour. Des communautés humaines très incultes, à peine civilisées, ont vécu de tout temps, régies par des gouvernements à peine ébauchés et par quelques lois traditionnelles, sans l'auxiliaire des sciences ni des arts dignes de ce nom, sans chemins de fer, sans avions, sans théâtres, sans journaux, etc., condition qui ne les empêchait nullement d'être, nous ne dirons pas heureuses, mais aussi heureuses que les peuples les plus civilisés, et sinon davantage ; ayant moins de bien-être que ceux-ci, mais moins de besoins ; moins de savants médecins, mais moins de malades ; moins de gendarmes, mais moins de criminels et ainsi du reste. C'est que la Morale était ancrée dans leurs cœurs, ou plutôt dans leurs mœurs. Que la Morale disparaisse, tout s'écroulera d'un coup : sûreté, quiétude, fraternité, bonheur ; les supercheries, les violences, les vols, les viols, les assassinats, des monstruosité de toute sorte se succéderont sans relâche ; toutes les lois, toutes les sciences, toutes les richesses, ne serviront qu'à fournir de nouvelles armes aux plus forts, aux plus rusés, aux plus méchants.

Sur ce point, tout le monde est d'accord : spiritualistes et matérialistes. Mais si les spiritualistes du monde entier sont unanimes dans leur manière d'envisager les bases de la Morale, il n'en est pas de même des matérialistes. Parmi ces derniers, il en est certainement un grand nombre pour penser que la Morale n'est qu'un vain mot : il y en a naturellement fort peu qui le déclarent ouvertement. Tout au moins, emploient-ils des périphrases qu'il s'agit de déchiffrer. Plusieurs sociologues de cette école estiment que la Morale n'est que la science des usages et des croyances propres aux différents peuples, mais qu'elle ne peut avoir aucune finalité, aucune règle réelle. Mais comment approuver le principal argument sur lequel ces sociologues fondent leur affirmation ? Ils montrent que les règles de la Morale ont beaucoup varié chez les peuples primitifs, dont quelques-uns ont regardé comme méritoires des actions que d'autres considéraient comme abominables, ou vice-versa ; ils font ressortir qu'un grand nombre de ces règles a tiré son origine de lois et usages établis pour rendre possible la vie sociale, et qui, à la longue, ont partagé les actions humaines en légitimes et illégitimes, en bonnes et mauvaises, en morales et immorales, etc. Avec quoi nos sociologues s'imaginent avoir prouvé que la Morale n'est constituée que par un amalgame de traditions variables et dépourvues de toute valeur positive. Or cet argument est trompeur. Prenons un exemple dans une autre science quelconque. Toutes les erreurs discordantes dont a été en si grande partie composée la Médecine primitive, toutes celles qu'entretiennent les médecins actuels, ne prouveront jamais que la Médecine ne puisse avoir des bases positives et sérieuses et qu'elle

ne se soit purifiée, peu à peu, de manière à constituer une science fondée sur des données de plus en plus universellement acceptées et qui s'unifieront toujours davantage, parce que la vérité est une. On peut en dire autant de toutes les autres sciences, qui n'ont été, à leur début, qu'un fatras chaotique d'erreurs et de superstitions, souvent même destinées à un but tout autre que celui auquel nous les destinons présentement¹, sans que pour cela personne ne se soit imaginé pouvoir contester leur bien-fondé et leur légitimité. Pourquoi donc cet état de choses cesserait-il d'être valable exclusivement pour la Morale ?

Comme toutes les sciences, toutes les doctrines, l'Éthique humaine a employé de longs siècles à sortir de l'état embryonnaire, dans lequel s'entre choquaient les opinions les plus enfantines et les plus discordantes ; comme toutes les sciences, toutes les doctrines, elle est loin encore d'avoir dit son dernier mot et d'être définitivement fixée. Elle ne le sera d'ailleurs jamais complètement, de même que les autres sciences et doctrines. Mais la Morale de tous les peuples parvenus à un certain degré de civilisation est à peu près identique et tend de plus en plus à fusionner ses aspects. Aussi, tous les esprits éclairés, quelle que soit leur religion, leur nationalité, se rendent parfaitement compte de ce qu'on entend par moral et immoral, dans le monde de relativité où nous vivons. « Ne fais à autrui que ce que tu veux qui te soit fait » avait dit Confucius, cinq siècles avant l'ère chrétienne tu n'as besoin que de cette loi ; elle est le principe et le fondement de toutes les autres. » Et lorsqu'on demanda au Christ de synthétiser son concept du bien et du mal, il ne put que répéter la même maxime. Il en sera ainsi à jamais. Tout au plus, il faudra déterminer les devoirs que l'on a envers soi-même, après avoir énoncé ceux qui nous obligent envers les autres. Ce ne sera pas difficile, car il y en a encore moins de dissentiment d'opinions à cet égard qu'en ce qui concerne notre prochain.

Les sociologues dont nous parlons n'ont point saisi qu'il ne faut pas confondre le concept du bien et du mal avec les lois et usages des divers pays. Nous savons tous, nous comprenons tous ce que c'est que d'être un débauché, un homme qui abuse des plaisirs, en se vautrant dans la crapule, de manière à détériorer sa propre personnalité et à compromettre d'autres personnes. La débauche n'est regardée comme étant « morale » ni par les stoïciens ni par les épicuriens, ni en Europe, ni dans l'Inde, ni en Chine, ni ailleurs. Ce qui peut changer, ce sont, par exemple, les lois, les mœurs touchant les rapports sexuels. Nous désapprouvons un bigame, non pas que la bigamie soit une chose « immorale » en soi, comme l'est incontestablement la débauche, mais parce qu'elle est contraire aux lois. Vienne une loi imposant aux citoyens de prendre chacun deux femmes pour repeupler notre pays, dévasté par la guerre et la peste, comme on l'a fait dans l'Athènes de Périclès, et il sera loisible, et même conforme aux devoirs civiques, d'obtempérer à cette loi, comme y a obtempéré Socrate lui-même en épousant l'épouvantable Xanthippe et la douce Myrto. Il en a été fait autant à Nuremberg, en 1650 (après la guerre de Trente Ans), et ailleurs. Il en est de même des prescriptions des différentes Églises, pour les adeptes de chacune d'elles. Ces prescriptions peuvent changer comme les prescriptions civiles, ainsi que la bigamie des patriarches bibliques suffirait à nous le montrer. Mais il est surprenant d'entendre tant de sociologues de nos jours proclamer que « la morale n'est qu'une survivance de la philosophie des sauvages », sans se rendre compte de la différence existant entre le concept du bien et du mal, qui nous fait dire qu'une loi est injuste, criminelle, immorale, alors même qu'elle est légale, et le sentiment selon lequel il est immoral pour les fidèles d'une Église de ne pas obéir aux prescriptions de celle-ci, à un citoyen de ne pas obéir aux lois de son pays, quand elles ne sont pas contraires à la Morale. Par contre, les susdits sociologues ont parfaitement raison quand ils nous montrent, sans devoir faire d'ailleurs pour cela un grand effort de logique, qu'une fois séparée de la religion, cette Morale (dont les axiomes, au dire de Victor Cousin, sont pourtant « aussi immuables que ceux de la géométrie »), n'est plus qu'un résidu sans force, sans portée

¹ Voyez l'Alchimie et l'Astrologie face à la Chimie et l'Astronomie.

et sans finalité. C'est ainsi que ces sociologues « naturalistes », les Victor Brochard, les Durckheim, les Lévy-Bruhl, etc., sont parvenus à supprimer le but essentiel de la Morale, ne lui laissant qu'un intérêt historique avec quoi, la Morale comme l'a fort bien dit Faguet « a donné au monde sa démission ». Il s'agit de toute Morale, religieuse ou laïque. Comprend-on ce que cela signifie ? C'est tout simplement épouvantable.

Pour conclure, tous les documents recueillis avec tant de complaisance par des sociologues au sujet des idées des non-civilisés sur la Morale prouvent uniquement que celle-ci a suivi, dans l'histoire de l'humanité, le même chemin semé d'erreurs, de tâtonnements, d'incertitudes et de variations c'est-à-dire la même évolution que les autres sciences ou doctrines, dont la réalité est pourtant incontestable et incontestée.

La morale sans Dieu

Enfin, il y a des matérialistes qui ne contestent point que la Morale puisse être quelque chose de plus que la simple « histoire des usages humains », mais qui pensent qu'une Morale sans Dieu est possible. L'est-elle réellement ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord avoir soin de ne pas la confondre avec cette autre : « Y a-t-il des matérialistes honnêtes hommes ? » Ce qui est tout autre chose. Il peut y avoir des matérialistes honnêtes hommes, comme il peut y avoir des croyants dont la conduite est, au contraire, tout à fait déplorable. Mais ce qu'il importe de préciser, c'est si la situation d'un athée honnête homme n'est pas tout aussi illogique que celle d'un croyant malhonnête homme. Personne n'a jamais contesté qu'un homme croyant à une justice transcendante après la mort ne peut s'adonner au mal sans se montrer illogique, ne fût-ce que parce qu'il ne peut ignorer qu'il agit finalement contre son propre intérêt bien entendu.

En ce qui concerne la position d'un matérialiste qui renonce à des avantages considérables, uniquement pour ne pas manquer à des règles d'éthique qu'il s'est fixées, les avis sont partagés. Les croyants, eux, pensent tous qu'il s'agit là d'une inconséquence manifeste, indiscutable. Et ici nous ne faisons point exclusivement allusion aux défenseurs outrés de telle ou telle Église établie. « Si la divinité n'existe pas écrivait J. J. Rousseau il n'y a que le méchant qui raisonne ; le bon est un insensé ». Ce en quoi il ne faisait en somme que paraphraser le mot célèbre de Voltaire : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer ». Or, nous ne sachons pas que Rousseau, que Voltaire, tout déistes qu'ils étaient, aient jamais passé pour des hommes aveuglés par le fanatisme religieux.

Comment se fait-il donc que, dès qu'ils ont perdu la foi, les anciens croyants paraissent souvent changer d'avis sur cette question de la morale et penser que celle-ci peut fort bien exister « sans Dieu » ? En vérité, ce changement brusque et forcément suspect n'est pas surprenant. D'abord, personne ne tient à se déclarer implicitement un malhonnête homme, ou du moins un esprit inconséquent. Ensuite, comme ces nouveaux convertis au matérialisme sont parfois des gens foncièrement probes par tempérament et par éducation, ils cherchent une théorie de nature à leur permettre de justifier à leurs propres yeux la persistance de cet attachement au bien ; et comme on se convainc aisément de ce qu'on désire, ils ne tardent guère à se persuader, au moins à demi, d'avoir découvert les arguments qu'il leur fallait.

Est-il besoin d'ajouter qu'une infinité de matérialistes ne partagent cependant pas ces bons sentiments ? Peu d'auteurs ont eu le courage de le proclamer franchement comme Lucrèce : *De Rerum Natura*, ou comme, en 1906, le professeur F. Le Dantec, notre matérialiste athée le plus résolu : « S'il n'y a pas de Dieu, la justice n'est qu'un résidu ancestral comme la bonté et la logique ». Cela se conçoit sans peine. Mais chacun de nous a pu le constater dans ses rapports sociaux, surtout lorsque l'intérêt amène les sceptiques à jeter le masque, ou lorsqu'ils s'oublient quelque peu dans les causeries intimes avec des gens professant les mêmes idées, ou dans certaines orgies. Rien que les mots de « morale », de « vertu », font alors apparaître

un rire goguenard sur leurs lèvres. Pourquoi donc cette infériorité morale, nous ne disons pas encore des actions de beaucoup d'athées, mais déjà de leurs convictions ?

Parce que le motif qui peut plus puissamment nous éloigner du mal est constitué, de toute évidence, par l'espoir d'une récompense et la crainte d'un châtement.

Quand nous parlons de sanctions dans l'Au-delà, nous n'entrons naturellement pas en des détails et des conjectures sur leur forme et manière ; tout au plus nous pouvons supposer, pour simplifier les choses, qu'il s'agit là d'un déterminisme transcendantal, grâce auquel la récompense ou le châtement résulteraient, pour ainsi dire, automatiquement, nécessairement, de nos actions mêmes, comme la bonne ou la mauvaise marche des affaires d'un commerçant dépend automatiquement de son travail et de sa capacité ; mais sans aucun aléa laissé au hasard. Est-ce à dire que le croyant qui pratique le bien le fasse nécessairement et toujours dans un but intéressé et, par conséquent, de nature assez basse ? Non. Ce motif initial n'est qu'un acheminement vers un but plus désintéressé, plus élevé. C'est pourquoi les théologiens chrétiens établissent une distinction entre l'attrition, repentir causé par la crainte des peines, et la contrition, provoquée par des raisons plus nobles : l'horreur du mal, le regret d'avoir offensé son Dieu. Nous punissons un enfant afin que la crainte de la peine contribue à l'éloigner du mal ; mais nous ne tâchons pas moins de lui inspirer l'amour du Bien pour le Bien, de façon que la crainte ne soit plus un élément exclusif et indispensable. Celui qui a contracté l'habitude de respecter les lois de son pays, de craindre des sanctions pénales, est en bonne voie pour devenir un bon citoyen par habitude et par le goût de la probité. Mais essayez de supprimer le Code pénal et le gendarme : le plus puissant argument pour rester dans le sillon de la loi ayant disparu, on ne tardera point à assister à des spectacles épouvantables. Ce ne seront pas les belles théories métaphysiques sur la beauté de la vertu qui pourront retenir, à la longue, la presque totalité des citoyens, une fois qu'ils seront assurés de l'impunité et qu'ils auront perdu l'habitude du respect des lois.

Les matérialistes ont cherché la pierre angulaire de la morale athée, comme on cherchait, au moyen âge, la pierre philosophale dans les laboratoires alchimiques. Et c'est approximativement avec le même résultat. Non pas que, dans ces milieux, on ne nous rassasie d'arguments divers à ce sujet ; mais quels arguments, hélas ! On peut en somme les réduire aux cinq suivants :

1° Le sentiment de la Solidarité sociale par lequel il est profitable pour tout le monde, et par conséquent aussi pour nous-mêmes, que nous ne causions du tort à personne et que tout le monde soit honnête et bon. C'est le vieux système « utilitaire » de Bentham. Alors n'est-ce pas ? Nous devons, par exemple, renoncer à escroquer un million à l'État, parce que cela cause un préjudice aux contribuables, dont nous sommes. On avouera que ce calcul est vraiment machiavélique...

2° La satisfaction profonde, intime de faire du bien (la vertu est si belle !) en évitant ainsi les reproches de notre conscience. Mais si quelqu'un jugeait, par le plus grand des hasards, que notre million escroqué lui permettrait de se procurer plus de plaisirs et même d'honneurs dans une coquette villa, qu'une conscience immaculée ne lui en procurerait dans une misérable mansarde ? Question de goûts !...

3° L'instruction. Jean-Jacques, en 1750, travailla à la question posée par l'Académie de Dijon : « Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs » ; il répondait éloquemment par la négative et ne changea jamais d'avis depuis. De notre côté, nous avons toujours entendu dire qu'en France, comme un peu partout, les régions où la population est plus solidement morale sont généralement celles où l'instruction est plus arriérée ce qui n'a lieu, d'ailleurs, que parce que l'instruction n'est pas l'éducation. Certes, Victor Hugo a dit : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison ». Combien en a-t-on ouvert des écoles, depuis lors ! Mais aussi des prisons. Le nombre des mineurs criminels augmente chaque année d'une manière effrayante, au dire des statistiques officielles, en même temps que diminue le nombre

des illettrés. Ne parlons pas des années qui ont suivi la Grande Guerre, bien de vilaines choses pouvant être attribuées à celle-ci. Mais Henri Joly, l'auteur de l'Enfance coupable, montre comment, en cinquante ans, en France, de 1838 à 1888, l'accroissement de la criminalité générale a été de 133 % ; celle des mineurs de moins de 16 ans, de 140 % ; celle des mineurs de 16 à 21 ans, de 247 %. Au cours de la même période de temps, en Russie, l'accroissement du nombre des mineurs condamnés est de 18 %. En Hollande, les chiffres ont doublé. En Autriche ils ont crû de 27 %. En Espagne, ils ont triplé. Aux États-Unis, de 1889 à 1897, l'augmentation est de 25%. En Hongrie on passe de 9.000 accusés à 11.500. L'Angleterre, malgré des réformes heureuses, alignait en 1910 une armée de 40.000 adolescents pervers. En quinze ans, l'Allemagne passe de 41.000 mineurs délinquants (en 1890) à 51.498 mineurs prévenus (en 1905). L'Italie avait lieu d'être plus inquiète encore : en 1890 elle accusait un total de 30.000 mineurs traduits devant la justice ; en 1908 elle en annonçait 77.518.

Les mêmes statistiques nous montrent d'ailleurs qu'en France, les illettrés commettent deux fois et demi moins de délits correctionnels que les individus sachant lire et écrire. Les pauvres, ils ne savent et ne peuvent pas.

4° Les progrès de l'hygiène, de la médecine, des sports, du bien-être économique, l'« Eugénie », en somme, qui améliorera les races et fera disparaître les criminels. N'a-t-on pas discuté, même, la castration des criminels et autres anormaux ? Hélas ! On a pu voir à quoi ont abouti jusqu'ici toutes ces améliorations, à ce point de vue. Ce ne sont pas seulement les « criminels nés » et les anormaux qu'il s'agira pour vous de faire disparaître de la face de la terre ; ce sont les gens positifs, raisonneurs froids, inexorables et énergiques, qui ne laisseront jamais définitivement bourrer le crâne d'abstractions métaphysiques et sociologiques faites de rien, de tabous tels que les arguments de la « Morale sans Dieu » ; qui sauront réduire en pièces toutes les entraves artificielles pour jouer leur rôle de loups au milieu du troupeau de moutons. Les gens qui mettent et mettront en coupe réglée les masses, sous toutes les formes imaginables de gouvernement, ne sont point les « anormaux », ce sont les « normaux » capables et sans scrupules, arrivistes au cerveau physiologiquement bien constitué, sachant éviter la férule de la loi et présenter même leurs infamies de manière à s'en faire des mérites. A ceux-là, vous ne couperez jamais les cheveux, soit dit pour parler convenablement ; ce sont plutôt eux qui accommoderont de toutes pièces les mystiques sincères et naïfs de l'athéomanie autant que ceux de la théomanie.

5° Le Code pénal, le gendarme suffit. Non, ils ne suffisent pas. On sait que la très grande majorité des délits restent impunis. D'ailleurs, un homme, une femme peuvent être des monstres d'iniquité : égoïstes, brutaux, ingrats, menteurs, insolents, sans cœur, sans conscience ; fils ingrats, mauvais époux et déplorables parents, ayant brisé des centaines de vies et fait répandre des torrents de larmes, sans qu'ils aient porté atteinte aux lois en quoi que ce soit.

Pourquoi la décadence de la Foi a encore peu de conséquences sur la Morale publique ?

On s'entend poser souvent cette objection : « Comment se fait-il que, malgré la décadence des Religions, l'humanité ne décèle aucun signe extérieur très appréciable d'un empirement des mœurs, si nous la comparons, par exemple, à celle du moyen âge, quand presque tout le monde était croyant ? »

C'est là un pur sophisme, puisqu'il se fonde sur une comparaison absurde entre deux choses qui se sont passées en des conditions forts différentes. Autant voudrait traiter Aristote d'ignorant et de cancre, en comparant sa science à celle d'un bachelier de notre temps. La question aurait dû être posée ainsi : « Tant de violences et de crimes ayant été commis au Moyen Age, malgré le frein de la Religion, que ce serait-il passé si ce frein n'avait existé ? »

Certes, aux avantages qu'a offerts la croyance en une vie d'outre-tombe, on peut opposer les guerres de Religions. N'oublions pas cependant qu'on s'est battu pour des querelles religieuses

comme on se battait pour toute autre raison, depuis la guerre de Troie jusqu'aux invasions des Barbares, depuis les conquêtes d'Alexandre et de César jusqu'à la guerre de Cent ans, à celles des Deux Roses, de Napoléon et arrêtons-nous là... Les doctrines, les sentiments les plus élevés, les plus légitimes ont tous provoqué d'épouvantables boucheries : patrie, justice sociale², la liberté (Liberté, que de crimes ont commis en ton nom !) Les Religions, souvent mal comprises, ont suivi la règle commune ; ainsi tous les Chrétiens ne se sont pas faits les apôtres de la fraternité ou de la charité comme François d'Assise ou Vincent-de-Paul. Les hommes ont trouvé le moyen de souiller de sang et de fange tous les drapeaux les plus nobles pour lesquels ils ont combattu. Est-ce que pour cela religion, patrie, liberté, justice sociale seraient à repousser ?

Sæpius oïla. Relligio peperit scelerosa atque impia facta, a pu dire Lucrèce, quelque temps après avoir lancé son : Bene vivere / coelera fumas et Tantum Relligio potuit suadere malorum. Fort bien. Seulement, on pourrait remplacer le mot Relligio par Irreligio en faisant allusion à des événements qui se sont passés en notre France et ailleurs depuis un siècle et demi ; on fausserait deux beaux hexamètres, mais pas la belle vérité.

Le mobile inspirant les guerres de Religions surtout quelques-unes d'entre elles, comme les Croisades constituait l'aberration d'un sentiment noble et idéaliste en soi ; peut-on en dire autant des guerres économiques de nos jours, par lesquelles on se dispute l'exploitation des richesses d'un pays ou l'hégémonie commerciale ?

Maintenant, il est certain que, par bonheur, la moralité de l'individu et des masses ne baisse pas immédiatement quand ils ont perdu la foi. Et ce, avons-nous dit, bien que peu d'incroyants soient vraiment convaincus de la possibilité d'une Morale sans Dieu. Pourquoi cela ? Renan se rendait bien compte des causes de ce phénomène quand il s'écriait, mélancolique :

Nous ne savons rien. Voilà tout ce qu'on peut dire de clair sur ce qui est au-delà du fini. Ne nions rien, n'affirmons rien, espérons. Un immense abaissement moral et peut-être intellectuel suivrait, le jour où la religion disparaîtrait du monde. Nous pouvons nous passer de religion parce que d'autres en ont pour nous. Ceux qui ne croient pas sont entraînés par la masse plus ou moins croyante ; mais le jour où la masse n'aurait plus d'élan, les braves eux-mêmes iraient mollement à l'assaut.

Tylor remarque à son tour dans sa *Civilisation Primitive*³ : « Jusqu'à quel point la pensée d'une nouvelle existence a-t-elle contribué à relever le niveau moral de la vie chez les races les plus élevées ? C'est là un problème qui est difficile à résoudre, car ceux-là même qui ne croient pas à cette seconde vie adoptent les principes moraux que son influence a fait plus ou moins éclore. »

C'est bien cela. Notre esprit a été éduqué, « plasmé » plus ou moins religieusement ; une atmosphère plus ou moins religieuse, qui date presque de l'aube de l'humanité, nous entoure encore dans nos habitudes, nos sympathies, nos lectures, notre entourage ; cela ne s'efface ni d'un trait de plume ni d'un acte de volonté. « Je sens disait encore Ernest Renan que ma vie est toujours gouvernée par une foi que je n'ai plus ». Il s'agit d'une sorte d'azote dans lequel l'oxygène excitant que nous respirons se trouve dilué. Mais laissez que nos enfants grandissent dans l'irreligion ; que peu à peu, l'azote se trouve ainsi éliminé ; on verra alors se généraliser un état d'exaltation de l'égoïsme, de soif de jouissance à tout prix, de sauvagerie irréductible, qui amènera la ruine de toutes les sociétés, quelle que soit leur forme. Les matérialistes qui ne le comprennent point raisonnent comme le mécanicien qui, voyant le train ne pas s'arrêter immédiatement après qu'il a coupé la vapeur sur la locomotive, en conclurait que la vapeur ne servait à rien.

² Quels exemples assez récents en Occident comme en Orient, auprès desquels pâtissent la Saint-Barthélemy et le reste !

³ Voir chapitre XIII.

L'absurdité de la vie sans l'au-delà

Aegésie, alexandrin, remarquant que les maux de notre existence dépassent infiniment les plaisirs, enseignait qu'il était sage d'en finir avec la vie. Le roi Ptolomée l'exila et fit fermer son école ce qui ne constitue pas une réfutation de sa doctrine. Tout au plus, on pourrait se demander pourquoi le roi n'a pas rendu à Aegésie le service de le soustraire aux maux de ce monde, en l'envoyant au supplice. A quoi le philosophe n'aurait pas manqué de répondre qu'il vivait pour répandre ses idées, dans l'intérêt de son prochain. Car enfin ce penseur, s'il ne croyait pas à une vie d'outre-tombe, justifiant par un bonheur futur nos misères terrestres, pouvait parfaitement avoir raison.

Quel homme, son heure venue demande Villiers de l'Ile-Adam (Axel) ne reconnaît avoir dépensé sa vie en rêves amers jamais atteints, en vanités qui le décurent, en successives désillusions, lesquelles, même, n'eurent de réalité, sans doute, que dans son esprit.

Inutile de rappeler ici les opinions de Schopenhauer à cet égard ; elles sont trop connues. Qu'il nous soit seulement permis de reproduire de lui ces quelques lignes si désespérément vraies. Alors que la première moitié de notre existence n'est constituée que par une aspiration incessante vers le bonheur, la seconde moitié, par contre, est dominée par un douloureux sentiment d'angoisse, car on a fini par se rendre compte, plus ou moins nettement, que tout bonheur n'est que chimère, que la souffrance seule est réelle. (Lichtstrahlen, etc.).

Car enfin, toute la proposition peut se résumer dans cette demande que s'était adressée Léopardi après bien d'autres : « Quel est l'homme sensé qui, parvenu à la fin de ses jours, consentirait, non pas à commencer une autre vie (car les illusions recommenceraient alors à jouer), mais à refaire sa vie telle quelle, avec toutes les souffrances physiques et morales que l'on a endurées, toutes les longues heures de travail, d'ennui et de préoccupations, interrompues par quelques instants de distraction agréable, qui ont d'ailleurs finalement presque toujours mal tourné ? »

Si quelqu'un consentait à refaire toute sa propre vie, ce serait certainement, non parce qu'il estime avoir été heureux, mais par l'absurde esprit de conservation qui attache à l'existence les malades se tordant, depuis des années, en des souffrances incurables, les vieillards hospitalisés n'ayant plus rien à attendre de la vie que les douleurs, etc. C'est ce que nous trouvons dans les fameux vers que Sénèque attribue à Mécène :

Debilem facile manu, Debilem pede, coxa, Tuber astrue gibberum, Lubricos quate dentes, Vita, dum superest, bene est, etc.

Que La Fontaine a si bien imité : Mécénas fut un galant homme.

Il a dit quelque part : « Qu'on me rende impotent, cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme, je vive, c'est assez ; je suis plus que content ».

Mais est-ce là une façon de parler digne d'un homme qui raisonne ? Ah, sans doute, s'il est vrai que personne ne consentirait à répondre affirmativement à la question dont il s'agit, beaucoup de gens consentirait à recommencer une autre vie, espérant être heureux cette fois ! Ne sommes-nous pas jusqu'au dernier jour le jouet de l'illusion qui fait croire que, si nous n'avons pas été heureux jusque-là, nous le serons plus tard ? Ou bien alors, on suppose que, si nous n'avons pas été heureux, notre voisin l'a été. Les personnes que nous ne connaissons pas à fond sont souvent heureuses, pour nous. Mais elles savent bien le contraire, ou ne tarderont pas à le savoir, comme disait Solon à Crésus.

Il faut cependant dire qu'au fond à aucune époque ceux qui sont capables de raisonner ne se sont fait des illusions à ce sujet. On connaît le fameux mythe du puissant monarque qui ne manquant de rien, s'étonne de ne pas être heureux et demande conseil au sage médecin de la Cour. Celui-ci lui ordonne de revêtir la chemise d'un homme heureux. Des messagers parcourent le vaste empire cherchant ce rare phénix, sans le trouver. Ils tombent enfin, après des années, sur un pauvre hère, qui n'a jamais quitté ses champs et qui se déclare effectivement heureux. Ils lui demandent sa chemise, pour laquelle ils lui offrent des trésors.

Grand est leur désappointement quand le bonhomme leur déclare qu'il n'en a jamais porté. Or cette légende, qui vient de l'Orient, date de la plus grande antiquité. Mais supposons même qu'on puisse trouver quelques gens heureux. Faut-il que pour quelques rares individus presque nécessairement médiocres on condamne à l'existence des millions de malheureux ?

Les illusions ne sont pas toujours de nature individuelle; il y en a aussi de collectives : les illusions politiques et sociales en premier lieu. Il y a un siècle et demi, c'était la Liberté, la Liberté chérie, qui devait ramener l'âge d'or sur la Terre. Enrichissez-vous ! Notre société est plus libre, est moins pauvre qu'elle ne l'était jadis, mais le citoyen moins pauvre est plus malheureux peut-être qu'auparavant, parce qu'il a une conscience, plus pleine et plus douloureuse, de son infériorité économique. Maintenant, des systèmes de gouvernement plus hardis nous promettent le retour du règne de Saturne, le paradis terrestre pour l'avenir et bien entendu jamais pour le présent. Nous nous trouvons dans les conditions d'un homme qui monte, monte un long escalier pour échapper à une crue rapidement grandissante ; malgré son progrès, il a toujours l'eau aux talons, et la situation demeure la même.

Maya ! Maya ! Toujours l'illusion créatrice, reproductrice, mais décevante ! On échafaude tel ou tel système politique ou social dans lequel tout le monde est destiné à être plus heureux que ne le sont, maintenant, ces riches, ces « heureux de la terre », tant enviés pourtant, qui ont tout ce qu'ils désirent : femmes, domestiques, autos, chevaux, châteaux, spectacles, etc., et qui cependant sont logés à peu près à la même enseigne que les autres, et ne voudraient jamais recommencer leur vie, d'un bout à l'autre, exactement telle qu'elle a été. Quel est donc l'homme qui a fait retentir, dans l'Antiquité, le cri célèbre : « Vanité des vanités ! Tout n'est que vanité » ? N'est-ce point le souverain sage entre les plus sages, riches entre les plus riches, ayant à sa disposition 700 femmes et 300 concubines, et chaque jour à sa table 30 bœufs, 100 moutons, outre du gibier, des cerfs, des chevreuils, et dans ses écuries 40.000 chevaux de trait, 12.000 de selle, etc. etc. ?

« J'ai dit à moi-même, écrivait ce roi, prenons toute sorte de plaisirs, et jouissons des biens. Et j'ai reconnu que cela même n'était que vanité... J'ai reconnu qu'il n'y a que vanité et affliction d'esprit dans toutes ces choses... Tous les jours de l'homme sont pleins de douleurs et de misère, et il n'a de repos dans son âme, même pendant la nuit. » (Ecclésiaste).

Les païens n'ont jamais envisagé autrement les choses. « De tous ceux que l'on tient pour heureux, il n'y en a pas un qui le soit », a dit Anaxagore, le lointain précurseur de Copernic⁴.

« Le bonheur ! a si bien écrit Alphonse Karr, cette maison si riante, au toit de chaume couvert de mousse et d'iris en fleurs. Il faut rester en face ; si vous entrez dedans, vous ne la voyez plus. »

Et les statistiques nous montrent que le nombre des suicides augmente bien sans cesse, oui, mais dans les classes cultivées et élevées bien plus que dans le peuple. « Qui augmente le savoir augmente la douleur », dit encore l'Ecclésiaste.

Oh les Candides du positivisme ! Sans doute, c'est là le rêve généreux et purificateur de Faust mourant, le rêve qui finalement le sauve dans le poème de Goethe : « Former le bonheur d'un peuple ! » Mais ce qui sauvait Faust, dans le concept du poète c'était sa bonne intention, sans égard pour les déceptions qui devaient forcément l'attendre. Car la vérité avait été bien aperçue par le vieux philosophe désabusé qu'était Faust, quand il s'était écrié⁵ : « Cela ne peut faire mon bonheur ! On met sa joie à voir le peuple se multiplier, se nourrir à son aise et à sa guise ; mieux encore, à le voir se cultiver et s'instruire..., et l'on n'a élevé que des rebelles ! »

Ce qu'il y a de plus extraordinaire n'est point qu'on parvienne à se faire des illusions à ce sujet ; c'est que, tout en se les faisant, tout en ayant dans son for intérieur le sentiment de la vérité,

⁴ 500-428 av. J.-C.

⁵ 2e partie, IVe acte.

on puisse au surplus se croire et se proclamer positivistes ! Le mysticisme change de forme, mais l'humanité est hélas ! toujours la même.

Le professeur Charles Richet, expliquant pourquoi il ne désirait pas une existence d'outre-tombe, au moins si elle devait, ne fût-ce que transitoirement, ressembler à celle de ce monde, écrivait dernièrement : Prolonger au-delà du tombeau cette mesquine existence intellectuelle qui nous anime durant la vie, c'est passablement misérable, et ce n'est même pas attrayant.

Fort bien. Mais alors, pourquoi devons-nous prolonger cette misérable existence intellectuelle en ce monde même ? Pourquoi le Dr Richet reste-t-il l'une des colonnes respectées de l'Association qui s'efforce de trouver un remède à la dépopulation de la France ?

N'est-il pas plus rationnel d'avouer avec un poète de talent, Mme Akermann : Je ne dirai pas à l'humanité : « Progresse ! » Je lui dirai : « Meurs ! Car aucun progrès ne pourra jamais t'arracher aux misères de la condition terrestre. »

Voici encore l'avis d'un des représentants de cette Antiquité païenne, « si équilibrée, si lointaine du concept chrétien de la vie. Il vaut mieux pour les enfants des hommes qu'ils ne naissent pas⁶ ».

Et Montesquieu (1721) : « Il faut pleurer les hommes à leur naissance et non à leur mort ».

Par le fait, personne n'a jamais su dire ce que nous venons faire sur la terre, si tout doit s'arrêter là, et quelle nécessité il y a de créer de nouveaux êtres qui ne le demandent nullement, que nous condamnons à s'agiter et souffrir comme se sont agités et ont souffert leurs pères, pour disparaître ensuite. On sait cependant que, même pour le plus optimiste des mortels, il y a dix probabilités de procréer un malheureux contre une de donner le jour à un heureux. Est-ce pour le plaisir égoïste d'avoir des enfants, comme on prend plaisir à garder, emprisonnés en des cages, de malheureux petits oiseaux, qui ne demanderaient que la liberté ? Quelqu'un n'a pu que remarquer que l'existence ainsi envisagée apparaît évidemment une duperie, et qu'il est possible que ceux qui le constatent soient des sages.

Mais comment en sortir ? Après Schopenhauer, c'est Hartmann qui a pensé que le suicide individuel n'est point une solution du problème, puisque, après le décès de quelques personnes, le monde continuerait à vivre comme auparavant. Il faut procéder nous apprend Schopenhauer à l'annihilation de l'humanité par la chasteté, l'ascétisme, le nirvana, l'inconscience. On entre ainsi en plein Brahmeisme, ou Bouddhisme... Seulement, pour que ces subtils systèmes métaphysiques ne présentent pas de graves inconvénients, il faudrait qu'ils fussent pratiqués en même temps par tous les peuples, en des proportions savamment fixées d'avance, parce que, lorsqu'il se produit un déséquilibre entre la surpopulation d'un pays et la dépopulation de l'autre, le peuple qui a trop « progressé » dans cette dernière voie devient la victime du « retardataire ». Ce à quoi le philosophe de Dantzig et son disciple ne semblent pas avoir songé, et qui doit être évité. Mais comment ? Peut-être la Société des Nations pourrait-elle discuter cela avec d'aussi brillants résultats que pour le reste...

Et puis, aurons-nous le cœur de laisser derrière nous la terre et la mer se repeupler de toute sorte d'animaux s'entre dévorant comme l'avaient fait ceux appartenant au genre Homo sapiens des primates ? Remarquons, en effet, qu'aussi pour les bêtes, les plaisirs et les douleurs de la vie offrent la même disproportion qui existe entre la médiocre satisfaction qu'éprouvent le tigre assouvissant sa faim sur une antilope, ou l'araignée se nourrissant d'une mouche, et de l'autre côté, l'horrible tourment de l'antilope, folle de terreur et de souffrance, qui se sent déchirer les chairs, de la mouche qui se sent délicieusement sucer le cerveau⁷. Alors ? Voici. Nous avons une fois rêvé, au cours d'une digestion laborieuse, due à la chair coriace d'un de nos frères inférieurs, que l'humanité avait décidé d'en finir sommairement. On avait travaillé, depuis un demi-siècle, à accumuler, au centre du globe que nous habitons,

⁶ Théogais de Mégare vers 540 av. J.-C.

⁷ Schopenhauer, Parerga, II, 313.

toute sorte de puissants explosifs que l'on devait allumer électriquement, par la simple pression d'un bouton, à l'occasion du Centenaire de la fondation de la Société des Nations. Cela n'avait pas présenté autant de difficulté qu'on aurait pu le croire. C'est étonnant ce que savent trouver les hommes quand il s'agit de s'entre tuer. L'explosion devait d'ailleurs être digne d'être vue. Pensez-donc ! Le suicide de la Terre ! Tout le monde aurait mis le nez à la fenêtre dans Mars et Jupiter, pour assister à si beau spectacle. La Lune en serait même restée toute désorientée, ne sachant plus autour de qui tourner. Nous avons même songé à commencer la cérémonie par une bonne émission de gaz lacrymogènes, embrassant toute la surface de la terre, afin qu'une planète où l'on avait eu la sainte résignation et la bêtise infinie de souffrir pendant tant de milliers d'années ne mourût point sans être dignement pleurée. Bref, nous avons pensé à tout.

Ma tentative dans le domaine du spiritualisme expérimental.

Mais avant que notre vénéré Président de la Confédération des Etats-Unis de la Terre ne presse le fatal bouton que l'on sait, n'y a-t-il vraiment rien à tenter encore ? Trêve à l'amère ironie, à l'infécond persiflage ! Puisse l'humanité trouver parmi les matérialistes l'homme de génie, le bienfaiteur suprême, qui découvre un système philosophique, que disons-nous ? Un argument conçu en deux lignes, capable de la faire sortir des tragiques inconséquences que nous venons de signaler ! Les matérialistes comptent parmi eux des hommes d'un talent remarquable, d'un grand savoir : ils l'ont bien montré en combattant l'erreur, la superstition et l'abus. Peut-on les adjurer, avant de pousser plus loin encore leurs démolitions, de se préoccuper de s'assurer les matériaux pour rebâtir ? Non pas des matériaux fantômes, bons uniquement pour des réunions politiques, mais des réalités, de nature à nous permettre d'envisager la vertu sans devoir lui crier comme Brutus à Philippas : « Tu n'es qu'un nom ! » Quant à nous, il nous faut reconnaître que cette tâche utopique est par trop au-dessus de nos forces. Nous ne voyons absolument pas l'extrémité du fil qui pourrait nous guider hors de ce labyrinthe inextricable.

Ou bien, puissent les spiritualistes faire ce dont les matérialistes auront été incapables ! Non pas en installant le bonheur sur la terre, folle illusion ! mais en nous montrant au moins que cette vie terrestre est tout de même digne d'être vécue, si on l'envisage comme un trajet pénible, mais nécessaire, vers une contrée plus intéressante. Mais qu'ils nous le montrent autrement qu'en nous imposant un simple acte de foi, qui ne peut plus suffire à tout le monde quand l'humanité est parvenue à un certain degré d'évolution intellectuelle. Qui n'aperçoit pas, en effet, les larges brèches qui ont été ouvertes dans l'édifice de toutes les croyances religieuses ?

Or, à ce point de vue, nous nous flattons d'être en état d'apporter humblement, mais courageusement, notre caillou qui peut être plutôt une belle pierre de taille pour contribuer à l'aveuglement des trouées béantes dont il s'agit. Presque toute notre vie a été consacrée à l'étude du côté expérimental et scientifique de la question spiritualiste. Nous ne pouvons affirmer être parvenu à acquérir à ce sujet une conviction ferme et complète (le problème est si vaste et complexe !) mais nous avons pu nous rendre compte que les prospecteurs de la science passent avec une indifférence inconsciente à côté d'une montagne dont les entrailles cachent une mine inexplorée, et d'une richesse inouïe. Il leur en est bien revenu quelques rumeurs par les gens de l'endroit, mais d'une manière trop vague, trop contradictoire pour qu'ils y aient attaché une importance quelconque : il s'agissait, croyait-on, d'une grotte mystérieuse où l'on entrevoyait, dans la pénombre et à la lueur de rares éclairs, comme un Sabbat d'ombres bizarres et incohérentes, se mêlant confusément sur le fond assombri du Brocken de la superstition. Quelques hardis spéléologues avaient bien tenté d'y pénétrer de tout temps, mais leurs descriptions restaient fragmentaires, imprécises et mal connues. Pourquoi ne pas tenter de les grouper et les coordonner, pour en tirer enfin parti ?

En des questions de telle sorte, il ne peut s'agir de quelque chose d'absolument inédit. Et cependant, nous ne croyons pas que l'œuvre que nous entreprenons n'ait jamais été tentée en des conditions analogues. Inutile de montrer ici, par de longs exemples et des rapprochements, en quoi consiste cette nouveauté ; toutes les personnes compétentes pourront s'en rendre compte, sitôt les premiers chapitres de ce livre.

Une question de terminologie à propos du titre de cet ouvrage

Un mot s'impose ici pour bien expliquer le titre de notre ouvrage. Nous sommes aussi convaincus que Condillac et les autres de la nécessité d'employer, en traitant des questions scientifiques, de mots d'une signification bien précise. Malheureusement, les langues sont imparfaites, incomplètes, comme toute chose humaine. La terminologie de la branche spéciale de la psychophysiologie dont nous allons surtout nous occuper est plus imparfaite encore que celle des autres sciences, parce que nous sommes en présence d'une science nouvelle, dont la classification est encore très obscure. Aussi, certains écrivains spécialistes de ces questions, bien qu'ils ne jouissent pas d'une grande autorité, n'étant rien, pas même académiciens, ne cessent de forger, à tour de bras, de nouveaux mots, convaincus de l'obligation dans laquelle se trouve le restant de l'humanité de les accueillir avec reconnaissance. Nous hésitons à les imiter.

Chacun comprend la signification du mot : Spiritualisme. Le vague même qui s'y attache lui permet d'embrasser des croyances et doctrines différentes, qui rentrent cependant, d'une façon ou de l'autre, dans le cercle de ce terme. Nous ne nous opposons certainement pas à ce qu'on y comprenne même des systèmes comme celui d'Ostwald et d'autres savants, considérant le monde comme un simple groupement d'énergies naturelles immatérielles.

Mais en ce qui concerne l'épithète : Expérimental, nous nous trouvons dans la nécessité de faire bien remarquer que nous le considérons comme étant tiré, conformément à la grammaire, du mot Expérience et non pas de son dérivé : Expérimentation. Ce dernier terme est, dans la langue scientifique moderne, l'antonyme d'Observation. « L'observation écoute la nature quand elle parle ; l'expérimentateur l'interroge et la force à parler lorsqu'elle se tait ». Mais l'expérience, elle, est acquise en très grande partie par la simple observation. On connaît expérimentalement l'existence des différents météores parce qu'on les a observés, et non parce qu'on les a soumis à l'expérimentation. Aussi tout Dictionnaire vous dira qu'Expérimental signifie tout simplement : fondé sur l'expérience. Des sciences telles que l'Astronomie, la Météorologie, la Zoologie, la Botanique, la Géographie, etc., sont expérimentales, bien qu'elles soient fondées presque exclusivement sur l'observation et non sur l'expérimentation.

C'est en ce sens plus large que nous avons légitimement employé le mot Expérimental dans le titre de cet ouvrage. Nous voulons parler tout aussi bien des faits acquis par l'observation que de ceux mis en lumière par l'expérimentation. Nous n'avons d'ailleurs pas trouvé d'autres termes pouvant remplacer avantageusement celui que nous avons employé. Certes, nous pourrions dire, par exemple : Spiritualisme Scientifique. Mais ne vaut-il pas mieux de ne pas abuser de cet adjectif imposant et prétentieux pour désigner même les observations des sauvages ? D'ailleurs Schopenhauer, en parlant à peu près des mêmes questions, n'employait-il pas l'expression : « Métaphysique expérimentale » ?

Prétendons-nous explorer l'inconnaissable ?

Tout penseur qui s'avise d'aborder la question du Spiritualisme expérimental voit d'abord se dresser devant lui l'éternelle question de l'« Inconnaissable ». Quant à nous trop petit pour songer à départager les doctes Ombres de Locke Kant, Spencer, Du Bois-Reymond, etc., trop ignorant pour savoir d'avance si telle chose est inconnaissable, nous préférons à ces élucubrations métaphysiques a priori, et qui ne sont pas faites pour nous, l'humble système a posteriori consistant à chercher empiriquement, dans l'expérience, une solution

« Nous concevons écrivait un jour Auguste Comte la possibilité d'étudier la forme des astres, leur distance, leurs mouvements, tandis que nous ne saurons jamais étudier, par aucun moyen, leur composition chimique ». Tout le monde a alors jugé que c'était là l'évidence même : un axiome. Le célèbre philosophe du « Positivisme » est mort en 1857. Cinq ans plus tard, la découverte de l'analyse spectrale par Bunsen et Kirchhoff faisait précisément connaître la composition chimique des astres et classait les étoiles dans l'ordre de leur nature chimique. Jean Muller († 1858), l'un des plus grands parmi les physiologistes, dit le professeur Richet, avait écrit : « On ne mesurera jamais la vitesse des vibrations nerveuses » Comment la mesurer, en effet ? Mais deux ans après, Helmholtz en donnait la mensuration exacte. Il ne se passe pas dix ans, sans qu'une nouvelle découverte vienne nous montrer le peu de valeur qu'on peut attacher aux « Impossibles » établis a priori par certains savants. Il n'y a qu'une chose qui soit réellement Inconnaissable : c'est la limite du Connaissable.

Quant aux différentes Églises constituées, elles admettent toutes, à côté de la « révélation », l'élément expérimental, destiné à la confirmer. Elles se bornent à le régler de manière que ses résultats ne puissent pas nuire aux dogmes admis par chacune d'elles. Ce qui leur nuit, devient pour elles de la Magie, l'œuvre de mauvais Esprits. Cherchez pourquoi certaines personnes fortement attachées à une doctrine sont portées à déclarer a priori que les expériences qui la concernent ne peuvent mener à rien : vous constaterez toujours qu'au fond, elles n'aiment pas les expériences pour la même raison pour laquelle les voleurs n'aiment pas les réverbères. Mais c'est là un raisonnement surtout subconscient, et plus respectable que celui qui l'engendre l'antipathie des malfaiteurs pour les lampions, car il se rattache à la crainte que l'on nuise à ce qu'on croit être la vérité.

Le Christ biblique attachait la plus haute importance à la signification de ces expériences ou « opérations⁸ » Jean- Baptiste envoie demander à Jésus s'il est réellement le Messie. Jésus répond : « Allez rapporter à Jean ce que vous avez entendu et vu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent⁹ »

Une très grande partie des quatre Evangiles et des Actes des Apôtres n'est consacrée qu'à ces « opérations », littéralement expérimentales, du Christ et de ses disciples : le Christianisme se trouve ainsi largement fondé sur elles, comme l'avait été auparavant la foi des Hébreux.

La signification des faits

Il nous arrivera d'exposer, non pas uniquement l'histoire de recherches et d'idées, mais des faits, des faits à perte de vue. Le récit de quelque cas isolé n'a guère le pouvoir de nous impressionner beaucoup et de nous convaincre. Ce qui nous frappe, ce qui nous étirent, c'est l'énumération d'une quantité considérable d'événements qui se ressemblent tous, qui se sont répétés de tout temps et en tous lieux, qui sont certifiés par une foule de gens qu'on ne peut pas tous accuser raisonnablement d'hallucination et d'imposture. Glanville, dans son Sadducismus Triumphatus, remarquait déjà, il y a deux siècles : « Si tous ces faits n'étaient que des produits de l'imagination, ce serait bien étrange que l'imagination, qui est la chose la plus changeante du monde, ait répété la même conception un nombre infini de fois, dans toutes les époques et dans tous les pays. »

Et le protestant Bayle, ce coryphée du scepticisme, avouait à son tour : « Les histoires de tous les pays contiennent tant de faits, et si étonnants, que ceux qui s'obstinent à tout nier se rendent suspects, ou de peu de sincérité, ou d'un défaut d'intelligence qui les empêche de bien discerner la source des preuves. »

Aucun fait ne peut constituer une preuve absolue, dans cet ordre de choses comme dans les autres ; c'est évident. Aussi trouve-t-on des gens qui en déduisent que « mille demi-preuves ne

⁸ Jean, V, 36 et X, 37; Matthieu, XI, 21, 23, etc.

⁹ Matthieu, XI, 4-5.

sauraient constituer une seule preuve absolue ». Pour les métaphysiciens qui parlent à un point de vue abstrait, c'est possible, comme il est possible que, conformément à ce que disent les théologiens, « mille péchés véniels ne sauraient constituer un seul péché mortel ». Mais si nous sortons des abstractions métaphysiques et théologiques pour pénétrer dans la pratique de la science et de la vie, il en est tout autrement. La science humaine est presque entièrement composée de demi-preuves, même dans ses acquisitions les plus certaines, et l'on ne saurait écarter ce principe sans la faire écrouler de fond en comble. Une pierre tombée du ciel, dix pierres tombées du ciel n'ont pas pu fournir aux représentants de la science une preuve suffisante de l'existence des aérolithes. Il pouvait s'agir d'une erreur, d'une fraude, d'une mauvaise plaisanterie. Mais comme la chute des aérolithes continuait, ces demi-preuves finirent par constituer la preuve définitive et scientifique qu'on demandait pour croire ; et si quelqu'un, aujourd'hui, ne se contentait pas de ces demi-preuves, parce qu'aucune d'elles, prise isolément, ne constitue une preuve absolue et entière, il montrerait par là absolument et entièrement son imbécilité. C'est ainsi que l'on a fini par admettre aussi l'existence des icebergs, des poissons volants, des trombes marines, et de tant d'autres choses dont on avait longtemps douté.

C'est à ce point de vue que se trouve absolument justifiée la thèse, hardie en apparence, soutenue par Immanuel Kant dans : *Träume eines Geistersehers, erläutert durch Träume der Metaphysik*, après ses fameuses recherches sur les faits de lucidité attribués à Swedenborg. Il dit en somme que, si l'on peut mettre en doute l'authenticité de chacune des histoires d'esprits, etc., que l'on raconte, il est cependant difficile de les repousser si on les considère en bloc.

Seulement, voilà : alors qu'on éprouve tant de difficulté à s'assurer de la réalité d'un fait contemporain de cette sorte, quelle valeur peut-on attacher aux faits anciens, dont il est malaisé de dire s'il en est un seul qui soit appuyé par des témoignages suffisants ?

On peut cependant leur attacher une importance considérable si l'on a soin de les comparer aux faits modernes, de façon à contrôler les uns par les autres. Cet examen comparé fait ressortir une foule de vérités inattendues et pleines d'intérêt ; il redresse nombre de fausses idées, fournit l'explication de plusieurs énigmes. L'acquisition de ces nouvelles connaissances modifie la tournure étroite de notre esprit : nous voyons alors les choses sous un jour nouveau ; nous nous trouvons partiellement dégagés des idées préconçues, de l'influence des lieux communs propres à l'époque à laquelle nous appartenons. Qui pourrait prétendre à connaître et bien juger l'humanité, tout en ignorant son histoire ?

Prenons quelques exemples dans l'œuvre du plus ancien des historiens classiques, le « Père de l'Histoire » Hérodote, fort estimé d'ailleurs, mais que l'on a accusé d'avoir parfois recueilli des racontars absurdes, bien qu'il le fasse toujours avec de prudentes réserves : ne nous est-il pas arrivé de lire que radotage vient d'hérodotage ? Or, Hérodote raconte que Néchao II, roi d'Egypte celui-là même qui tenta de percer l'Isthme de Suez avait envoyé quelques navires des Phéniciens explorer les côtes orientales de l'Afrique, aussi loin que possible. Ces navigateurs seraient rentrés trois ans après par les colonnes d'Hercule : le détroit de Gibraltar ! Mais Hérodote remarque qu'il ne croit guère à ce bel exploit, parce que ces Phéniciens ont rapporté, à leur retour, des relations par trop extraordinaires : celle-ci entre autres : que, lorsqu'ils faisaient voile vers l'Ouest (au Cap de Bonne-Espérance, avant de revenir vers le Nord), ils avaient eu le soleil à leur droite, au lieu de l'avoir à leur gauche. Or, c'est justement ce qui se produit dans l'hémisphère austral. Mais le fait était inconnu au monde ancien ; cette raison même qui provoquait l'incrédulité d'Hérodote constitue donc pour nous une preuve plus que suffisante que le fait en question est réel, que les Phéniciens ont dépassé très sensiblement la ligne de l'Equateur et accompli le périple de l'Afrique, bien avant Vasco de Gama. Nous n'avons pas besoin de cet exemple pour savoir que l'incrédulité peut mener à l'erreur, c'est-à-dire à la superstition, tout autant que la crédulité.

En d'autres cas, la science nous montre qu'une tradition ancienne ne manquait pas de quelque fondement, tout en se rapportant à un fait mal interprété. Le même Hérodote parle d'une énorme pierre que Jupiter, dans sa colère, avait lancé contre la terre et qu'on gardait dans le temple d'Ephèse. Jusqu'aux premières années du siècle dernier, la science officielle n'a pas admis la réalité des aérolithes. Cela a changé depuis. Aussi nous n'avons plus aucune difficulté à admettre que la pierre d'Ephèse est bien tombée du ciel, ainsi que celle de Pessinunte, d'Aeigos Potamos, etc., doit Pline et d'autres historiens de l'antiquité nous avaient gardé le souvenir. Il n'y a à rejeter que l'intervention de Jupiter, constituant une tentative d'interprétation du phénomène interprétation aussi fantaisiste que la plupart des autres.

En certains cas, encore, il s'agit de démêler dans un récit la partie réelle de l'affabulation. Dans la première moitié du siècle dernier, les géographes, l'illustre Malte-Brun en tête, contestaient encore l'existence des Pygmées dont Hérodote a parlé après Homère et Hésiode, et avant Aristote. Que voulez-vous ? On leur attribuait une stature d'un pygmée, c'est-à-dire d'un palme : moins de 35 centimètres ! Et puis ces histoires de leurs guerres contre les grues, etc., étaient ridicules. Maintenant les pygmées ont été découverts en Afrique, à Ceylan, exactement dans les régions indiquées par les anciens ; moins en Thrace, d'où ils ont naturellement disparu ; ils vivent bien en troglodytes, comme l'avait dit Hérodote. Mais on avait fort exagéré. La taille de ces nains atteint 1 m. 40 ; ils chassent peut-être les grues, mais ne guerroient pas avec elles. On peut encore se demander si ces grues, qui ont frappé l'imagination de Hellènes, n'étaient pas des autruches, un oiseau qui leur ressemble assez, qui est gigantesque, surtout en face d'un pygmée, et qui en Grèce n'avait pas encore un nom.

Un programme d'impartialité absolue

Ce que nous avons dit jusqu'ici indique bien que nous sommes portés à croire qu'il serait heureux pour l'humanité qu'elle parvînt à dégager des faits dont nous allons retracer l'histoire à travers les âges, cette conséquence : que notre vie terrestre présente une finalité, ce qui est actuellement affirmé par les uns, nié par les autres, sinon a priori, du moins sur des inductions absolument insuffisantes, comme nous le montrerons. Nous sommes d'ailleurs convaincus que les faits dont nous allons nous occuper sont bien réels dans leur ensemble. Mais nous croyons en même temps que leur nature n'est pas encore nettement éclaircie. Aussi nous ne pencherons pas plutôt d'un côté que de l'autre ; nous garderons, comme nous l'avons dit, une impartialité absolue. Nous serons sceptiques : mais aussi bien devant une négation que devant une affirmation. Une négation n'est point autre chose qu'une affirmation en sens contraire et dans cette affirmation contraire on peut se montrer d'une crédulité puérile.

« Le plus grand dérèglement de l'esprit a dit Bossuet c'est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient. » Et le grand Pasteur, au cours d'une polémique scientifique, citait ces paroles en les admirant. Mieux vaut s'agiter dans le doute, que de s'endormir dans l'erreur.

Livre I - L'homme primitif

Chapitre 1 – Deux erreurs de l'école anthropologique

L'attitude qui s'impose au savant et à l'historien dans l'étude de l'homme primitif

L'écrivain qui aborde les mathématiques, la physique, la chimie, n'a pas à s'occuper d'opinions religieuses, qui n'ont évidemment rien de commun avec ces sciences; mais il peut arriver qu'une religion ait indûment, ou par nécessité, empiété dans le domaine de certaines autres sciences : que les Védas, la Bible, le Coran contiennent, par exemple, des données astronomiques, paléontologiques, anthropologiques, historiques. On sait qu'il en est bien ainsi et que quelques passages de certains textes sacrés ne s'accordent guère avec les constatations de la Science. Quelle devra être, en ces cas, l'attitude du scientifique, de l'historien ?

Il semble bien que poser la question, c'est la résoudre. On ne peut imaginer qu'un sentiment religieux autorise un homme sensé à soutenir ce que la raison lui démontre être l'erreur. Comment pourra-t-il donc concilier sa foi dans les textes sacrés avec ses convictions scientifiques ? Ceci regarde sa conscience et n'est pas notre affaire. D'ailleurs, il est de toute évidence que la vraie Religion ne pourra jamais entrer en conflit avec la vraie Science. Cette situation épineuse se présente surtout dans l'étude de l'origine et des premières phases de l'humanité. Que dirait-on, dans les milieux scientifiques européens, d'un savant de Calcutta qui, étudiant la paléontologie humaine, partirait du principe que Brahma a tiré les quatre castes hindous des différents membres de son corps ? Il est de même fatal que si un savant israélite ou chrétien prenait le texte de l'affirmation que Jéhovah a créé le premier homme en soufflant sur une statue de limon faite par lui à son image, et qu'il a ensuite extrait la femme d'une côte de l'homme endormi, les brahmistes, les bouddhistes, les musulmans, les déistes, les matérialistes, et même ceux d'entre les chrétiens qui ne reconnaissent dans ce récit qu'un symbole, refuseraient de suivre de pareils raisonnements. Il en résulterait que, par ce rattachement indu de croyances religieuses à la Science, chaque auteur ne pourrait plus s'adresser qu'à ses coreligionnaires ; que la Science perdrait son unité, cesserait d'être le résultat de constatations expérimentales, pour se transformer en une Babel d'innombrables croyances théologiques, discordantes et contradictoires. Laissons respectueusement aux théologiens ce qui regarde les dogmes et les textes canoniques. Par ailleurs, le savant, l'historien ne peuvent que suivre les données de la science, de l'histoire, sans se préoccuper de ce qui ne relève que de la foi.

Au reste, si la Science peut signaler et démontrer les erreurs existantes dans tel livre sacré en ce qui concerne la genèse de la terre et de l'humanité, elle laisse fatalement sans solution la question de la cause première de l'Univers. Quand elle aura proclamé que l'homme n'est dans la nature « qu'une manifestation du déterminisme universel », ou bien, comme le dit L. Buchner¹⁰ ; « l'œuvre de la nature », elle aura forgé des phrases peut-être bien tournées, mais sans portée en ce qui concerne le point de départ de ce « déterminisme », de cette « nature », point de départ qui tout comme auparavant demeurera mystérieux.

L'homme primitif et le sauvage moderne

Il serait difficile, aujourd'hui, d'infirmer les glorieuses constatations accomplies grâce à l'étude de la Paléontologie humaine, en moins d'un siècle, c'est-à-dire depuis que Sir Charles Lyell,

¹⁰ L'Homme selon la Science, Introduction.

en 1855, venu en France pour examiner, avec d'autres savants anglais, les fouilles d'Abbeville, proclama l'authenticité et la portée immense de la découverte de silex taillés faite par de Boucher de Perthes découverte que les Académies françaises avaient jusqu'alors refusé de reconnaître, et même de connaître.

Malheureusement, les grottes et palafittes ayant constitué les abris de nos premiers ancêtres, leurs sépultures, leurs armes et outils de pierre ou d'arêtes, quelques grossiers ornements, des dessins d'animaux tracés d'une main malhabile sur les parois des cavernes, ne devaient fournir que des indications fort vagues sur la naissance et le développement des idées, des usages, des croyances de l'homme primitif. C'est alors que, grâce surtout au génie d'Herbert Spencer, on imagina de tourner la difficulté, dans une certaine mesure, en étudiant l'homme des premiers âges chez les humains qui se trouvent maintenant encore à l'état « primitif », c'est-à-dire, chez les sauvages.

Quand on examine l'œuvre de l'Ecole Sociologique, née en grande partie de cette idée, on ne tarde pas à se rendre compte des défauts inhérents à cette méthode, en dépit de ses précieuses qualités. D'abord, quel que soit l'état arriéré de certaines tribus de sauvages boschimans, australiens, papouas, pour lesquels continue l'âge de la pierre, tribus vivant à peu près comme les anciens troglodytes, et dont les représentants sont à peine capables de compter jusqu'à cinq, il est clair que les siècles ne peuvent s'être écoulés sans apporter, même à ces sauvages actuels, un certain progrès provenant, soit de leurs propres observations, soit de leur contact avec d'autres peuples plus avancés dans la voie de la civilisation considération qui les différencie quelque peu de nos premiers ancêtres.

En outre, dans l'énorme fatras de milliers de citations et références dont est farcie la littérature anthropologique et qui se rapportent à des peuples de toutes les races, vivant en des conditions très différentes, on rencontre des données chaotiques et contradictoires, autorisant parfois les conclusions les plus disparates.

Les deux faux postulats de l'école anthropologique

Enfin, comme les sciences naissantes ont toutes les audaces présomptueuses et impatientes de la jeunesse ; comme il était d'ailleurs essentiel, pour les pionniers de l'école, de frapper un grand coup de manière à faire valoir l'utilité de leurs recherches et de s'imposer, dès le début, au monde savant, on s'est empressé de tirer des premiers documents, recueillis à la hâte, des conclusions définitives et sensationnelles, que l'on a même présentées comme des axiomes. L'expédient rencontra un plein succès. Les sarcasmes dont on avait accueilli d'abord « les collectionneurs d'anecdotes dues au zèle illuminé des missionnaires, ou à l'activité imaginative des fonctionnaires britanniques aux colonies », se turent bientôt pour faire place à une admiration émue. N'avait-on pas appris, en effet, qu'anthropologues, ethnographes et sociologues venaient de faire les deux découvertes retentissantes que voici :

I. L'homme primitif, frappé d'étonnement superstitieux devant les forces mystérieuses de la nature et par certains phénomènes physiologiques ou physiques tels que les rêves, les syncopes, l'écho, l'ombre du corps humain, le réfléchissement de celui-ci dans le miroir de l'eau ; incapable, d'autre part, d'en trouver une explication réaliste et scientifique, avait aussitôt, et sans plus, tout attribué aux « esprits ». De ces supposés « esprits » étaient ensuite dérivées les religions. D'où cette conséquence inévitable et manifeste : que les religions, provenant d'une interprétation de caractère surnaturel donnée à certains phénomènes naturels interprétation dont la fausseté est aujourd'hui hors de discussion se trouvent frappées d'un péché originel, fondamental : elles sont les filles de l'ignorance, de l'erreur, de la superstition.

II. On a vu que l'homme primitif a une tendance à tout expliquer par les « esprits ». C'est la première explication qui lui a traversé la tête. C'est l'explication de l'enfance de l'humanité. Cela prouve bien que la croyance à des esprits dieux, anges, démons, revenants, etc. ainsi que le Spiritualisme, les Religions en général, sont le propre d'une mentalité d'enfant, de sauvage,

de troglodyte, de pithécantrophe, d'hylobate, etc., etc., et que, dès que l'homme commence à acquérir une mentalité indépendante et consciente, il abandonne ces explications puériles pour tout expliquer par les énergies de la matière : par la Science, en somme.

Aucune doctrine peut-être, depuis des siècles, ne rencontra dans tous les publics : savant, moyen et infime, une fortune aussi brillante et immédiate que ces deux découvertes capitales. Elles sont devenues les deux colonnes monolithes sur lesquelles repose l'édifice de l'école Anthropologico-Ethnographico-Sociologique, si nous devons en croire ses plus augustes Maîtres. La superstructure n'est composée, pour le moment, que d'une mosaïque de petites pierres qui, par leurs couleurs bariolées, jurent épouvantablement les unes à côté des autres, et qui ne dessinent encore aucune image bien définie ; on vous l'abandonne ; mais ne portez point une main sacrilège aux deux colonnes du Temple !

Elles ont été, en effet, à peu près soustraites jusqu'ici aux attaques impuissantes de leurs adversaires. Mais ce sont les anthropologistes eux-mêmes qui, les uns après les autres, y ont porté la main, et toujours dans la louable intention de les perfectionner, en y ajoutant quelque astragale ou arabesque de leur cru. Chacun y a mis du sien, si bien que les cannelures d'abord, puis les chapiteaux, puis les piédestaux y ont passé. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, elles ne se présentent plus que comme des piliers informes, pliant et branlant sous la lourde bâtisse des citations. Il n'est vraiment plus nécessaire d'être un Samson et de s'appuyer trop nonchalamment aux deux colonnes pour faire écrouler ce temple de Dagon.

La vérité historique, expérimentale, logique, c'est que les deux fameux postulats sont faux, l'un aussi bien que l'autre ; absolument faux. Il est même inutile d'aller à la recherche de nouveaux arguments pour les combattre ; dans dix ans, les anthropologues, qui auront été les seuls à ne pas entendre le bruit des écroulements successifs et de l'effritement, continueront à nous en apporter eux-mêmes. Ce que nous venons de dire, nous allons le démontrer, par des faits.

Les doctrines théologiques et métaphysiques

Nous avons dit qu'en discutant l'origine des Religions, nous toucherions à peine aux hypothèses qui ne rentrent pas dans le cadre de notre ouvrage, c'est-à-dire aux hypothèses théologiques et métaphysiques.

La première entre toutes est la doctrine dite « de la dégénérescence », selon laquelle les croyances religieuses découleraient d'une révélation primitive, dégénérée dans le cours des siècles, mais dont les différents peuples garderaient encore confusément le souvenir déformé. Cette doctrine, qui régnait en maîtresse il n'y a pas plus d'un siècle et demi, est aujourd'hui complètement abandonnée, sauf par quelques théologiens professionnels, tels que Mgr Le Roi¹¹, le Père W. Schmidt¹², etc. La plupart des écrivains catholiques eux-mêmes, comme, par exemple, l'abbé A. Bros¹³, n'insistent pas sur cette thèse surannée, que Max Muller assimile à telle autre selon laquelle toutes les langues devaient provenir de l'idiome hébraïque, supputation dont les recherches philologiques ont depuis longtemps montré l'inanité. Ceux qui, chez les Protestants, s'en tiennent encore au récit de la Genèse, s'arrangent pour « l'interpréter librement ». Le grand Cuvier l'un des leurs en avait donné l'exemple par sa fameuse thèse des « créations successives », par laquelle les six jours de la Création devenaient des époques, etc.

En ce qui a trait à la doctrine théologique, bornons-nous à remarquer ici que, si l'on préfère s'en tenir à la lettre de tel texte sacré, plutôt qu'à ce qui ressort des recherches ethnographiques, on doit, alors, se demander comment la partie essentielle de la révélation celle concernant Dieu a pu disparaître presque partout, chez les peuples sauvages les plus arriérés, et se dénaturer chez les autres jusqu'au point de ne plus pouvoir être aisément reconnue, pour faire place, invariablement, aux mêmes croyances : esprits inférieurs, fantômes, etc.

Cette même objection peut être faite aux hypothèses de nature métaphysique, comme celle relative à « un sentiment inné de la Divinité qui aurait été gravé par le Créateur au fond du cœur humain » (le sentiment des fétiches, des gris-gris, des totems, des fantômes ?), ou celle du « sentiment de l'infini », imaginé par Max Muller (toujours l'infini des gris-gris !). Il est vrai que Max Muller conteste que le Fétichisme ait précédé la religion la plus élevée dans l'espèce, pour lui, celle de Brahma mais les arguments par lesquels il étaye son étrange conception sont si insuffisants, que ce philosophe peut être désormais regardé comme un général sans soldats.

Parmi les partisans d'une hypothèse de cette catégorie, on est un peu surpris de devoir ranger le maître matérialiste Ernest Haeckel. Voici son postulat. « Des motifs très divers doivent avoir concouru à faire naître la croyance dans la composition dualiste de notre organisme : vénération pour les ancêtres, amour des proches, joie de vivre et désir de prolonger la vie, espoir d'une situation meilleure dans l'au-delà, espoir que les bons seront récompensés et les méchants punis, etc¹⁴. »

Haeckel explique donc la croyance en la « composition dualiste de notre organisme », c'est-à-dire, la croyance en l'existence de l'âme, par le désir de la survivance. Comme toujours, il fait passer ses passions de vulgarisateur polémiste avant l'esprit critique du savant et de l'historien.

¹¹ La Religion des Primitifs.

¹² Die Stellung der Pygmäenvölker in der Entwicklungsgeschichte des Menschen.

¹³ La Religion des Peuples non civilisés, etc., Paris, Bloud, éd., 1909.

¹⁴ Les Enigmes de l'Univers, chap. IX.

Tous les anthropologistes reconnaissent en effet : 1° que la croyance en l'existence de l'âme a précédé de beaucoup la croyance en la survie ; 2° qu'elle a existé et existe encore chez plusieurs peuples qui ne croient cependant pas à la survivance. L'induction de Haeckel n'est donc pas conforme à l'expérience des faits.

D'un autre côté, on est sans doute fort intéressé, et même amusé, d'entendre Haeckel déclarer que cette vie dans l'Au-delà, cette justice transcendantale, constituent des choses si excellentes, si désirables, que, si elles n'existent pas, on éprouve tout naturellement le besoin de les inventer. Personne ne doutera qu'effectivement les préoccupations énumérées par le célèbre naturaliste puissent avoir contribué, à un certain moment et dans une certaine mesure, au développement du sentiment religieux. Mais au développement, non pas à la naissance, et dans une phase bien postérieure de la pensée humaine; nous verrons bientôt quand et comment. Chronologiquement, la supposition de Haeckel est insoutenable, toujours devant l'expérience des faits. L'homme primitif a si peu cru à la survie du fait de sa vénération pour les ancêtres, de son amour des proches, de son espoir d'un au-delà rémunérateur, que, tout au contraire, la première forme de la religion, les premiers rites, ont eu presque exclusivement pour but d'éloigner les esprits, que l'on regardait presque toujours comme méchants, importuns, effrayants, nuisibles, et dont on se serait passé bien volontiers, alors qu'on ne songeait guère encore aux bons esprits, à la survie de l'âme, à une justice dans l'Au-delà. L'étude des peuples sauvages les plus arriérés le montre indubitablement. Et la peinture que les explorateurs d'Afrique et de Papouasie nous font des mœurs bestiales des indigènes n'est vraiment pas de nature à nous laisser supposer chez eux les sentiments qu'Haeckel prête à nos premiers ancêtres. Ces cannibales se soucient bien plus d'une bonne escalope détachée de la cuisse d'un de leurs prochains, que de cette justice dans l'Au-delà, qu'ils auraient plutôt à craindre qu'à désirer. On peut même aller jusqu'à avouer que le spectacle de nos sociétés si civilisées nous autorise à penser que, là où la croyance existe, elle est plutôt considérée, par la grande majorité des humains, comme un obstacle gênant à leur désir effréné d'amasser de l'argent sans scrupule et de jouir de tous les plaisirs de la vie. La croyance à l'âme, à sa survie, aux esprits, etc., s'est imposée à l'homme bon gré mal gré, indépendamment de ses désirs, par l'observation des faits dont nous allons nous occuper. Voilà la vérité.

Un mot seulement de l'hypothèse évhémérique : « divinisation d'hommes illustres », ancienne au moins autant que le philosophe dont elle a pris le nom : de l'hypothèse mythique : « personnification et divinisation du soleil et des planètes, des forces naturelles, d'idées générales », etc., que Vico¹⁵ le conventionnel Dupuy¹⁶ et tant d'autres ont si piteusement développée d'après l'idée de l'antique Epicharme¹⁷. Ces hypothèses, dont le bien-fondé est partiellement incontestable, pour ce qui se rapporte aux peuples déjà assez évolués, concernent toujours la Divinité, précisément ce qui manque le plus aux croyances des primitifs, et non pas leur « mana », leurs esprits, qui figurent presque exclusivement chez eux. D'ailleurs, de même qu'on n'explique pas comment s'est formée la première idée de la peinture en disant qu'on a commencé par peindre telle chose, de même on n'explique nullement comment on est parvenu à l'idée de la Divinité en disant « qu'on a divinisé quelqu'un ou quelque chose ». C'est situer la charrue avant les bœufs. Pour diviniser, il fallait déjà être parvenu au concept de la Divinité ; c'est l'origine de ce concept qu'il s'agit précisément de rechercher.

La thèse d'Herbert Spencer

La thèse d'Herbert Spencer, développée par toute son École Sociologique, nous fait sortir de ces systèmes désuets fondés sur le sable, pour entrer en plein dans la voie positive et

¹⁵ Principii d'una Scienza nuova, etc., 1726.

¹⁶ Origine de tous les Cultes, 1794.

¹⁷ 470 av. J.-C

scientifique. Elle représente un pas décisif vers la solution expérimentale du problème; elle paraît même inébranlable en principe, en tant qu'elle affirme que les croyances magique et religieuse de l'homme ont été essentiellement des tentatives d'interprétation de phénomènes biologiques et physiques qu'il avait observés.

Oui mais de quels phénomènes ? Spencer, né trop tôt pour pouvoir apprécier à leur juste valeur certains phénomènes revêtant à ce sujet une valeur réelle, s'est malheureusement fourvoyé au milieu d'autres phénomènes tout à fait insuffisants et généralement puérils. Pour faire agréer ses arguments, il a dû présupposer pratiquement que l'intelligence de l'homme primitif fût bien au-dessous de celle des animaux ; en tout cas, infiniment inférieure à celle des sauvages actuels, que tous les explorateurs s'accordent pour nous dépeindre comme très ignorants, mais astucieux et intelligents. Comment l'homme a-t-il pu s'imaginer qu'il possédait une âme ? S'est d'abord demandé le grand philosophe de l'Evolutionnisme. Vraisemblablement a-t-il répondu par suite de la différence qu'il avait remarquée entre un être vivant et un être mort ; ainsi que par l'état de sommeil et l'état de syncope, pendant lesquels l'esprit semble quitter le corps.

Il y a bien là quelque disproportion entre la cause et l'effet, surtout pour des créatures si peu habituées aux raisonnements n'ayant pas un caractère immédiat mais n'insistons pas. Seulement, il ne s'agit pas uniquement de l'existence de l'âme. Il est question surtout de rechercher l'origine de la croyance à la survivance, aux fantômes, aux esprits, à la sorcellerie, etc., croyance que l'on trouve chez presque tous les peuples, avec une uniformité frappante, et qui ne peut manifestement être le résultat de l'observation du fait que l'on dort et que l'on meurt. Le sommeil, les syncopes et le décès des animaux, la mort des plantes, n'ont fait croire qu'exceptionnellement à la survivance de leur âme et à un « au-delà » qui leur serait réservé.

Aussi Spencer et ses disciples ont plutôt appuyé sur les rêves et leurs visions, qui sont devenus leur cheval de bataille.

Le Dr J. Maxwell, examinant cette thèse, écrit ce qu'il suit. Cette théorie doit être rejetée ; elle est contraire aux faits. Les primitifs ne confondent pas les rêves avec la réalité au point d'établir leurs croyances sur des rêves dont l'expérience quotidienne la plus élémentaire leur démontre la vanité habituelle. L'hypothèse de l'école anthropologique repose sur une généralisation injustifiée ; elle ne s'applique pas à tous les rêves, mais à certains d'entre eux. Il est facile d'en déterminer la nature. Les rêves considérés comme vrais sont ceux qui se produisent dans des états particuliers, que la science moderne appelle hypnoïdes, somnambuliques, trances, extases. Ils sont apparentés aux visions et aux hallucinations, et favorisent certaines perceptions d'ordre intuitif ou supranormal, pour employer le langage technique moderne. L'origine des croyances religieuses et métaphysiques est peut-être due à ces phénomènes; il est inutile de la chercher dans le rêve ordinaire¹⁸.

En réalité, certains rêves de nature « surnormale » paraissent se produire dans le sommeil ordinaire et non pas seulement dans les « états hypnoïdes, somnambuliques, de transe, d'extase ». Mais il suffit de supposer que le dormant puisse tomber dans ces états au cours du sommeil ordinaire autant que lorsqu'il se trouve à l'état de veille (ce que le Dr Maxwell sous-entend probablement), pour que ses observations puissent être entièrement acceptées.

Nous devons néanmoins remarquer que, si l'école anthropologique se bornait à prétendre que les primitifs ne savent que distinguer un rêve « lucide » d'un rêve ordinaire, son erreur serait encore assez compréhensible. Or il y a bien autre chose. Ces anthropologistes prétendent en somme que les primitifs croient à la réalité des êtres qu'ils voient en rêve, ne sachant pas distinguer le rêve de la réalité ! Nous croyons rêver nous-mêmes en lisant des phrases telles que les suivantes. Au début de son évolution mentale, l'homme ne saurait mettre un instant en doute la réalité des êtres qui le visitent durant les rêves. Sans doute, ces êtres sont invisibles

¹⁸ Dr J. Maxwell, La Magie, p. 13. Cfr. Le Concept Social du Crime, du même auteur, p. 218.

aux autres, mais lui les a vus; il existe donc des esprits qui habituellement se dérobent aux yeux de l'homme¹⁹ Spencer²⁰ à son tour, croit prouver quelque chose en disant que les sauvages ne possèdent même pas un langage leur permettant de dire : « J'ai rêvé d'avoir vu », au lieu de : « J'ai vu ». Andrew Lang²¹ lui répond d'ailleurs que le curieux qui désire s'en assurer n'a qu'à ouvrir un dictionnaire de quelque dialecte africain, américain ou australien pour constater le contraire, et qu'en tout cas le sauvage sait parfaitement dire : « J'ai vu en rêve ».

Le Pharaon de la Bible fait un songe, le croit prophétique et le soumet à ses devins, puis à Joseph, pour qu'ils le lui interprètent. Mais cette consultation ne signifie nullement qu'il crût avoir vu réellement les esprits de sept vaches grasses et d'autant de vaches maigres, et que les esprits de celles-ci eussent réellement dévoré les esprits des premières. Il pensait qu'il s'agissait d'interpréter un symbole, et voilà tout. Il en va de même, pour la plus ignorante et superstitieuse de nos femmes du peuple.

Certes, il advient parfois aux enfants de confondre le rêve avec la réalité; mais c'est en se réveillant en sursaut dès qu'on leur a fait remarquer qu'ils ont rêvé, ils se calment, sachant bien, eux aussi, malgré leur tendre âge, ce qu'est un rêve et ce qu'est la réalité. Il en est de même des enfants des sauvages. On ne peut rien imaginer de conforme à la théorie de Spencer et de ses disciples même chez les animaux.

Tous ceux qui ont vécu au milieu des sauvages disent qu'ils se lèvent le matin, se recouchent le soir, sans s'inquiéter le moins du monde de ce qu'ils peuvent avoir et de ce qu'ils rêveront encore, sauf, de temps à autre, en ce qui concerne la signification d'un rêve qu'ils croient « symbolique ». Si un sauvage rêve, par exemple, que son père s'est jeté à l'eau, que son frère lui a fait don de sa hutte, que sa femme l'a trompé, etc., il n'est nullement étonné, à son réveil, de constater que son père se porte fort bien ; il ne songe pas à réclamer la hutte de son frère, ni à punir sa femme de son adultère présumé. Notre primitif sait bien qu'il a rêvé, et qu'un songe ne tire pas à conséquence. Ainsi, que nous vient-on raconter ?

On a parlé de l'ombre du corps humain, qui pouvait donner au primitif l'idée de l'existence d'un double. On a fait remarquer qu'un fantôme a été justement appelé une « ombre » dans presque toutes les langues. Comme s'il était malaisé de comprendre qu'il s'agit là d'une simple figure rhétorique une « catachrèse », s'il vous plaît. Il n'y a pourtant pas l'ombre d'un doute. Où a-t-on découvert le primitif ne comprenant pas ce qu'est l'ombre d'un corps, projetée par le soleil, et devant recourir, pour l'expliquer, à l'hypothèse d'un « double²² » ? Il nous faut reconnaître que Miss Mary Kingsley, dans un article intitulé Black Ghosts Bucéphale est bien la seule bête de l'histoire assez bête pour ne pas l'avoir compris. On en parle encore...

On a argué, ensuite, de l'image réfléchie par le miroir de l'eau ! On nous demande de croire que cette « réflexion » a elle aussi contribué à donner au primitif l'idée du « double », de l'âme, des esprits et du reste. Naturellement, notre ancêtre a dû penser que les montagnes, les arbres, la lune et les oiseaux de passage avaient, non moins, leur âme dans l'eau. Cette âme-là disparaissait incontestablement, ou du moins se troublait, si on la mesurait avec un cordon ou une courroie...

Et enfin l'écho. Ah, oui, l'écho ! « L'homme primitif, explique Spencer²³, ne saurait rien concevoir qui s'approchât d'une explication physique de l'écho. » Evidemment. Mais

¹⁹ Letourneau, La Sociologie d'après l'Ethnographie, livre III. chap. XVI, I.

²⁰ Principle Of Sociology, p. 159.

²¹ The Making of Religion, III.

²² « Cornhill Magazine », juillet 1896, parle des quatre âmes que croient posséder certains sauvages de l'Afrique Occidentale ; l'une d'elles serait « l'ombre que l'on projette sur le sol ». On perd cette âme si on la mesure avec un cordon ou une courroie, parce qu'elle s'attache alors au cordon, ou à la courroie et pourrit en même temps que celle-ci. Or ces nègres doivent cependant bien voir que l'ombre ne se perd jamais, même si on la mesure, et que personne ne l'a jamais perdue. Miss M. Kingsley doit avoir mal compris les choses.

²³ Principles of Sociology, t. I, 1.

n'oublions pas qu'il ne pouvait à peu près rien expliquer : ni l'éclair, ni la foudre, ni la pluie, ni la grêle, ni les vents, ni l'arc-en-ciel, ni les différents aspects de la lune, ni la croissance des plantes, etc., etc. Est-ce que la plupart de nos paysans expliquent, ou tâchent de s'expliquer, rien de tout cela ? Eh bien, notre primitif s'accommodait fort aisément de son ignorance, comme nos paysans de la leur, comme nous le faisons tous pour tant de notions, et il ne s'en inquiétait nullement.

En somme, la terre est peuplée encore de « primitifs ». Vous avez là une maîtresse occasion de mettre à l'épreuve votre théorie : demandez à ces sauvages pourquoi ils croient aux esprits et (quand ils y croient) à l'âme et à sa survivance. Ils vous parleront de fantômes, de sorcellerie, de tout ce que vous voudrez ; vous n'en trouverez pas un basant ses croyances religieuses sur son ombre, sur l'image de son corps réfléchi par l'eau, sur l'écho, ni même sur les rêves ordinaires. Examinez les croyances de ces primitifs : là non plus, vous ne trouverez aucune trace sérieuse de superstitions ayant pour base l'un quelconque de ces phénomènes naturels.

L'animatisme

Les anthropologistes en question nous apprennent d'ailleurs que « pour les sauvages, toutes les choses sont animées ». Tylor²⁴ illustre cette théorie par l'exemple du petit enfant pour lequel « les chaises, les bâtons, les chevaux de bois sont activés par la même sorte de vouloir personnel que les nourrices, les enfants et les minets... » Mais non ! Mais non ! Nos petits enfants savent que leur cheval de bois n'est pas animé, comme le minet lui-même sait que la boule de papier avec laquelle on le fait jouer n'est pas une vraie souris et n'est animée que par la force de propulsion qui lui est imprimée. Tylor fait une déplorable confusion pour les besoins de sa cause. Le sentiment de l'enfant, du petit chat sont analogues à l'autosuggestion superficielle qui nous fait nous passionner pour les aventures de personnages de roman que nous savons n'avoir jamais existé, qui nous fait suivre en larmoyant les péripéties d'un drame cinématographique, supposer que tel acteur sur la scène est réellement Œdipe, le roi Lear ou le Cid, suggestion volontairement acceptée, semi-consciemment entretenue, qui n'implique aucune erreur réelle cette même forme de suggestion qui atteint son paroxysme dans le sommeil hypnotique, et qui n'est pourtant presque jamais complète.

L'animatisme du professeur Marett²⁵ du moins tel que nous croyons le comprendre, n'a rien à faire avec la confusion que Tylor attribue à l'homme primitif. L'animatisme, c'est la croyance qu'un « élément de vie », une « force impersonnelle mais pourtant spirituelle », pénètre et anime toute chose. Il l'anime un peu comme le ressort anime la montre, la vapeur anime la locomotive, l'hydrogène anime l'aérostat, etc. ; une « animation » qui ne comporte aucune confusion entre l'être organique et l'être inorganique.

Cet animatisme est bien lié à la croyance au double », que beaucoup de primitifs attribuent aux choses autant qu'aux hommes et aux animaux. Mais le « double » d'un objet inorganique est inorganique ; il ne constitue pas une âme, malgré le terme employé par Marett ; il est simplement « fluidique », pour avoir recours à un mot qui n'a pas une signification très précise, mais qui fera comprendre approximativement de quoi il s'agit.

Une conception un peu moins grossière écrit Tylor²⁶ est que l'âme se nourrit de la vapeur, de l'essence ou de l'esprit des éléments... L'Hindou supplie les âmes de s'assimiler la douce essence des aliments qu'il leur offre...

Les missionnaires essayèrent de combattre ces préjugés ; les Cochinchinois leur répondirent en se moquant de leur ignorance. « Il y a deux choses dirent-ils dans les aliments : d'une part l'essence; d'autre part, la quantité, la qualité, le parfum, le goût et une foule d'autres choses.

²⁴ Op. cit., vol. I, p. 446.

²⁵ The Threshold of Religion, et The Concept of Mana.

²⁶ Op. cit., vol. I, chap. XII.

Les âmes immatérielles des morts prennent l'essence ; c'est là un élément immatériel qui convient à une âme incorporelle ; elles ne laissent donc dans les plats que ce que perçoivent les sens corporels... »

Le jésuite²⁷ ajoute qu'à en juger par la distinction qu'ils établissent entre les qualités matérielles et l'essence des aliments qu'ils offrent aux morts, il ne sera pas difficile de leur faire comprendre le mystère de l'Eucharistie.

Il y aurait bien quelque restriction à opposer à la nature absolument immatérielle que Tylor et le missionnaire dont il rapporte les paroles attribuent à l'âme et à l'essence des choses, dans les croyances des Asiatiques sus désignés. En réalité, il s'agit plutôt de quelque chose échappant au contrôle direct de l'homme, comme l'éther, que de quelque chose d'entièrement spirituel.

De toute manière, cette anecdote contribuera sans doute à faire saisir ce qu'entendent les primitifs par ce « double » des choses inanimées et cette doctrine primitive que Marett a appelée Animatisme. On a pu voir que ces individus ne croient nullement que les objets considérés soient animés, ainsi que pourrait le faire supposer le terme défectueux choisi par Marett. On comprendra en même temps que les primitifs, pas plus que les petits enfants, ne confondent point les objets animés avec les inanimés. Ce sont les anthropologistes qui font la confusion. Et ils confondent parce que, voulant éliminer les causes vraies et uniques de la genèse des religions, ils se sont embourbés dans un terrain trompeur, où ils s'enlisent d'autant plus qu'ils se débattent.

Les phénomènes surnormaux

Bref les « phénomènes naturels » que les anthropologistes ont d'abord mis en avant pour expliquer les premières réflexions métaphysiques et religieuses de l'homme sont de nature absolument insuffisante. Ils ne servent à montrer qu'une chose : la nécessité d'en chercher d'autres.

Reconnaissons d'ailleurs que quelques timides tentatives dans cette direction n'ont pas tardé à se produire. Tylor avait commencé par joindre, aux phénomènes indiqués par Spencer, d'autres phénomènes que, disait-il, « le grand mouvement intellectuel des deux derniers siècles a simplement mis au rebut comme, étant sans valeur (worthless)²⁸ ». Il avait même cité quelques exemples anciens et modernes de cette classe de faits. Mais comme, pour lui, cela avait tout juste la même valeur que la croyance aux rêves ordinaires ou aux preuves éclatantes fournies par l'ombre du corps, etc., il en résulta qu'il ne leur consacra que quelques pages insignifiantes et dépourvues de conclusions, et qu'entre ses mains ce précieux matériel fut à peu près perdu. Tylor avait eu, à ce sujet, des devanciers; le professeur E. Hermann Fichte²⁹, le professeur Ulrici³⁰ avaient abordé ces matières avant lui et plus justement que lui. Mais il eut surtout des successeurs. Depuis lors, les anthropologistes attachèrent à ces phénomènes « sans valeur » une valeur de plus en plus grande. Dans un ouvrage paru en 1896, j'allais plus loin, en établissant déjà, bien que sous une forme sommaire, que les phénomènes en question étaient à peu près les seuls à avoir engendré les premières croyances religieuses de l'homme; je publiai même cette phrase en caractères gras pour bien attirer sur elle l'attention des lecteurs : je disais que c'étaient les phénomènes indiqués par Spencer et son École qui étaient réellement worthless, sous ce rapport. Quelques mois après, paraissait *The Making of Religion*, dont Mr Andrew Lang consacrait la première partie au développement de cette même thèse, assurément sans avoir connaissance du nôtre ; la première idée de sa théorie se trouve au surplus ébauchée déjà dans *Cock Lane and Common Sense*, que le même auteur avait fait paraître près de deux ans auparavant, et dont, à notre tour, nous n'eûmes

²⁷ P. Boni, *Relazione della nuova Missione della Compagnia di Gesù*, Roma, 1631, p. 208.

²⁸ Op. cit., vol. I, p. 156, Londres, 1891.

²⁹ *Der neue Spiritualismus*.

³⁰ *Der Spiritismus, eine wissenschaftliche Frage*.

connaissance que plus tard. Ces deux ouvrages, écrits par M. Lang avec le fin humour écossais qui le caractérise, ont de la valeur, bien que l'auteur se montre par trop respectueux envers les idées qui dominaient encore le crépuscule de la vénérable

Ere Victorienne, et que, d'autre part, nous soyons loin d'approuver la thèse à laquelle Mr Lang consacre la deuxième partie de *The Making of Religion*, c'est-à-dire le monothéisme qui constituerait le fond des religions des sauvages. De cette doctrine Mr Ed. Lehmann, professeur d'histoire des religions à Berlin, a dit : « L'inattendue théorie de Lang a été accueillie avec la méfiance qu'elle méritait³¹. »

Nos lecteurs ont compris sans doute que nous voulons parler des phénomènes dits « surnormaux ». Ce qui avait modifié la situation, depuis Spencer, c'est la réapparition, avec un caractère plus expérimental et scientifique, des croyances et pratiques pourtant connues et admises de tout temps, contestées seulement, au cours de deux siècles environ, dans les pays protestants et puis par les voltairiens du XVIIIe siècle, pour des raisons d'apologétique religieuse et philosophique qui constituaient un obstacle à l'examen serein des faits. Ces croyances, ces pratiques, combattues sous le nom de faux miracles d'un côté, de superstitions de l'autre, venaient de reparaître sous la forme de phénomènes somnambuliques, surtout depuis de Puységur, et avaient fini par éclater et se propager avec le spiritisme moderne, qui revêtait en somme d'une nouvelle étiquette une bouteille de vin datant d'avant Noé lui-même. On ne s'étonnera donc pas que cette nouvelle étiquette soit un peu usée et effacée ; on voudrait, paraît-il, la remplacer par une autre plus lisible, qui a pris le nom de « Recherches psychiques » en Angleterre, de « Métapsychique » en France, de « Parapsychologie » en Allemagne.

On sentait bien que, puisque les faits auxquels se rapportent ces « déplorables superstitions » avaient été observés partout et toujours et rencontraient un regain d'actualité en ce « siècle de lumière », n'épargnant même pas la classe des savants ; puisqu'ils venaient de donner lieu à une sorte de nouvelle religion qui comptait déjà des millions d'adeptes, on ne pouvait douter, disons-nous, qu'ils eussent joué dans l'origine des croyances religieuses un rôle infiniment plus sérieux que les balivernes auxquelles on avait songé tout d'abord ; il était donc absurde d'aller chercher midi à quatorze heures, quand la vérité crevait les yeux de tout investigateur impartial.

Cette vérité qui se fait jour, petit à petit, depuis un demi-siècle, n'a plus besoin que d'être mise en pleine lumière, en faisant défiler, bien coordonnés, quelques-uns des innombrables documents sur lesquels elle repose, ainsi qu'en exposant les conséquences immenses qui peuvent en découler. C'est à cette tâche formidable que nous nous sommes attachés, après une préparation longue et pénible.

³¹ *Orientalischen Religionen*, Teubner, 1906, p. 26.

Animaux qui perçoivent des fantômes

Avant d'en venir à rapporter des phénomènes surnormaux se produisant chez les sauvages, nous en citerons quelques-uns se réalisant chez les animaux. Ce rapprochement peut paraître, de prime abord, un peu bizarre, sinon extravagant. Mais on ne tardera pas à se rendre compte qu'il est, au contraire, absolument rationnel; que même il manquerait sans lui quelque chose, un chaînon important, à la suite de notre démonstration. Il est fort bien de reconstituer, par l'exemple des sauvages modernes, ce qui devait se produire chez nos premiers ancêtres. Mais l'on pourrait toujours objecter que les sauvages de notre époque, quel que soit leur état d'abjection intellectuelle, sont trop supérieurs aux premiers hommes pour pouvoir être comparés à ceux-ci. Nous montrons alors que les animaux eux-mêmes perçoivent les phénomènes surnormaux ; qu'ils se rendent confusément compte de leur caractère anormal et « occulte », et qu'ils en sont violemment secoués. S'il en est ainsi, comment contester que l'humanité primitive doive les avoir perçus, elle aussi, avoir reconnu leur caractère « occulte » et en avoir été, à son tour, profondément impressionnée ?

Alfred R. Wallace, l'éminent naturaliste, voulant démontrer la nature objective c'est-à-dire réelle, matérielle des apparitions, cite justement, entre autres arguments, « les impressions produites par les fantômes sur les animaux domestiques³² », ce qui ne constitue d'ailleurs pas un argument des plus solides en faveur de l'objectivité, puisque l'on peut tout naturellement admettre que la vision d'un « fantôme » peut être de nature subjective c'est-à-dire exclusivement psychique et personnelle chez les animaux, comme elle l'est, le plus souvent, chez l'homme.

Il importe de noter que tous les peuples ont toujours cru que les animaux étaient exceptionnellement favorisés au point de vue de la perception des fantômes. Les documents anciens que nous possédons à cet égard se rapportent, évidemment, plutôt à des fables mythologiques et au folklore qu'à des faits dûment constatés. Ne s'agit-il pas, sinon de la préhistoire, au moins des époques légendaires ? Mais qu'importe ! Il nous faut démontrer que cette croyance, bien ou mal fondée, existait dès ces époques reculées.

Cornélius Agrippa, se rapportant au fameux épisode de l'ânesse de Balaam, dans la Bible, remarque que Balaam angelum Domini non vidit, vidit autem asinus « Balaam n'aperçut pas l'ange du Seigneur, mais l'âne le vit bien³³ .»

Dans l'Odyssée, Minerve paraît. « Télémaque ne la vit pas et ne s'aperçut même pas de sa présence... Ulysse seul la vit ; ses chiens l'aperçurent aussi; ils n'aboyèrent pourtant pas, mais, poussant de petits cris, ils se retirèrent avec crainte au fond de la salle. »

Le chien sacré de Wodan et des Nornes, dans l'Edda, voit les esprits. D'après Ossian, les chiens hurlent lorsque l'esprit de leur maître passe devant eux³⁴.

Le Dr Justinus Kerner prétend qu'en Ecosse et aux Hébrides des chevaux, même lancés à toute vitesse, s'arrêtent net et d'eux-mêmes, lorsqu'une vision surgit devant leur cavalier³⁵.

Tous ceux qui ont traité cette question s'accordent à dire que la vue des fantômes met les animaux dans un état de terreur tout à fait spéciale, qui n'a rien à faire avec la frayeur que peut faire naître en eux une cause normale. Ils tremblent de tous leurs membres, leur poil se hérissé ; ils gémissent lamentablement, s'échappent, se cachent, restent comme paralysés ; ils meurent

³² Miracles and Modern Spiritualism, 1er Appendice.

³³ Nombres, chap. XXII, 22-31.

³⁴ Général J. Peter : Phénomènes occultes chez les Animaux, dans *Uebersinnliche Welt* », 1907.

³⁵ Cité par Elisée Reclus, *l'Evolution des Religions*, dans la « *Revue des Revues* », 1er novembre 1895.

quelquefois. On pense à la phrase de Job : « Un esprit est passé devant moi, et mes poils se sont dressés ».

Un fait qu'on lit dans le Livre des Prodiges, paru à Paris, 1802 (p. 29), nous fait sortir de la légende en nous rapprochant de notre époque. Voici les passages essentiels de ce récit, qui est tiré d'un manuscrit de M. Barré, auditeur des comptes, et qui a l'empreinte de la vérité :

En l'année 1663, un particulier, homme marié, riche et de bonne famille, demeurait en une maison de la rue des Ecouffles, à Paris. Sa famille consistait en sa femme et un fils, âgé de cinq ans. Le père de cette dame était infirme et leur rendait souvent visite.

Peu de temps avant son décès, il les alla voir, et témoigna à la dame sa fille qu'il venait leur dire adieu avant son départ. « Mais, ajouta-t-il, je vous viendrai revoir encore une fois. » Après ces mots il sortit, et partit pour aller à sa maison de Crécy-en-Brie. Y étant arrivé, il se trouva fort mal, et comme on le vit en danger, un ami commun en fit savoir aussitôt la nouvelle au gendre, qui partit immédiatement avec son valet, en sorte qu'ils arrivèrent à Crécy vers les quatre heures du soir. Le malade empirant, mourut le lendemain vers les onze heures.

La fille qui était demeurée à Paris et avait su par lettre le danger où son père se trouvait, ne faisait que pleurer. Comme elle était naturellement peureuse, elle avait fait dresser pour sa femme de chambre un petit lit auprès du sien, afin de se rassurer par sa présence, et couchait avec son petit garçon. La femme de chambre, de son côté, pour avoir aussi un second, mettait sur les pieds de son lit le chien de la maison, pour faire le guet et être son défenseur.

Il arriva que le même jour que cher père mourut, les deux femmes s'étaient à peine endormies, lorsque vers les onze heures du soir elles furent réveillées tout à coup par un grand bruit qui se fit à l'une des fenêtres de leur chambre, du côté de la cour. Quoique tout eût été bien fermé, un panneau d'en haut et son volet s'entrouvrirent sans effraction, d'une manière surnaturelle, et l'on entendit le frottement comme d'une personne ayant un habit de soie ou de taffetas, qui entra de force par ce panneau dans la chambre. Jugez quelle épouvante causa à la maîtresse et à la femme de chambre un prodige si surprenant ; elles ne trouvèrent plus de voix pour parler.

Le chien, au premier bruit entendu, s'était précipité du lit en bas, et courut toujours en haletant d'un bout de la chambre à l'autre, comme tout éperdu ; il était si troublé, qu'il se heurtait et se cognait la tête contre les murs et les chaises, avec aussi peu de ménagement que s'il eût été insensible aux coups qu'il se donnait. Il continua ce fatigant manège jusqu'au jour, que n'en pouvant plus, il tomba de sueur et de lassitude, se coucha par terre et s'y endormit ; il le fit si profondément, pendant deux jours entiers, qu'on ne put le réveiller pour le faire manger.

Le matin, le panneau et le volet de la fenêtre se trouvèrent encore ouverts. Il est à croire que l'esprit s'était apparu au chien sous une forme visible, différente de tout ce qu'il avait vu jusqu'alors ; ce qui lui avait causé ces agitations si inouïes, et que c'était là cette dernière visite que le défunt avait promis de rendre à sa fille. En effet le lendemain elle reçut une lettre de son mari, dont il paraissait que la mort avait eu lieu à Crécy le même jour et à l'heure même que l'apparition de l'esprit s'était faite à Paris.

Au sujet du récit que l'on vient de lire, nous croyons utile de reproduire ici quelques lignes d'un livre publié en 1588 à Rouen par Noëe Taillepied, historien et érudit, auteur de plusieurs études sur la Normandie. L'ouvrage est intitulé : Psychologie, ou Traité de l'apparition des esprits, à scavoir des âmes séparées, fantomes, prodiges, accidents merveilleux, Edition 1600, p. 144 et 133 : « Souvent il advient que quand aucun de nos parens demeurans en pays loingtains seront grièvement malades, nous oyrons tomber en la maison des choses qui sembleront pesantes et feront un merveilleux bruit ; puis après on trouvera cela être advenu à l'heure mesme qu'iceux parens seront trespassez. C'est une chose comme ordinaire à quelques-uns que quand une personne doit mourir, ils oyront ouvrir ou fermer les fenestres et les portes, quelqu'un monter par les degrés, et autres cas semblables... Quelquefois un esprit se montrera

dans la maison, ce qu'apercevant, les chiens se jetteront entre les jambes de leur maître et n'en oseront partir, car ils craignent fort les esprits. »

Le général Peter (Loc. cit.) observe justement : « Ce n'est certainement pas l'accoutrement et l'enveloppement insolite qui provoquent la terreur de l'animal, car il aboie immédiatement dès que se présente à lui une personne déguisée en fantôme, si même il ne se jette pas sur elle. En revanche, s'il s'agit d'un véritable fantôme, des animaux même très forts et habituellement agressifs vont se cacher. D'autres sont pris d'une terreur si forte qu'ils se mettent, comme les chevaux, par exemple, à trembler et se couvrent de sueur. »

Dans son récit des phénomènes qui eurent lieu à la cure d'Epworth, chez son père, l'éminent John Wesley, fondateur de l'Eglise Méthodiste, après avoir décrit les bruits étranges, semblables à ceux que feraient des objets en fer et en verre jetés par terre, ajoute : « Peu après, notre grand dogue Mashff accourut se réfugier entre M. et Mme Wesley. Tant que les bruits continuèrent, il aboyait et sautait en happant l'air de côté et d'autres, et cela souvent avant que personne dans la chambre entendît quelque chose. Mais après deux ou trois jours, il tremblait et s'en allait en rampant avant que le bruit commençât. La famille savait à ce signe ce qui allait arriver et cela ne manquait jamais. »

Plusieurs journaux anglais s'occupèrent, en 1897, des singulières circonstances ayant signalé l'assassinat de l'acteur dramatique William Terriss. Un collaborateur du *Light*, ami du fils de la victime, raconte³⁶ : « Le soir où eut lieu l'assassinat, Mme Terriss était assise dans le salon de son petit hôtel à Bedford Park, tenant accroupi et endormi sur ses genoux un petit chien terrier appelé « Davie ». Ses fils William et Tom étaient avec elle. La pendule marquait 7 h. 20, lorsque tout à coup, sans aucune cause apparente, le chien sauta à terre, et commença à se lancer frénétiquement par-ci par-là, en grinçant des dents, en mordant, dans un paroxysme d'excitation et de terreur. Cette attitude du chien fit une vive impression sur Mme Terriss, qui en est restée bouleversée pour le restant de la soirée. Or, c'est à 7 h. 20 exactement que M. William Terriss a été assassiné. »

Le fils Tom s'exprime ainsi : « Je jouais aux échecs avec mon frère William, et le chien sommeillait sur les genoux de ma mère, quand soudain il nous surprit tous en sautant à terre et en se lançant furieusement d'un côté à l'autre, en grinçant des dents et en mordant l'air. Ma mère a été épouvantée ; elle s'écria : « Mais qu'arrive-t-il ? Que voit-il donc ? » persuadée que la colère du chien s'adressait à un ennemi invisible. Mon frère et moi nous avons tâché de la tranquilliser, bien que nous aussi nous fussions fort surpris et intrigués devant l'attitude d'un chien ordinairement calme et d'un caractère doux. »

En ce cas il est tout naturel de supposer que le chien ne crût apercevoir aucun fantôme et qu'il s'agissait de la « perception » hallucinatoire de la scène de l'assassinat.

Cet autre fait se rapporte à la terreur que l'on attribue aux chevaux, quand ils aperçoivent un fantôme. Il est exposé par un écrivain spiritualiste anglais, Mr J.-W. Boulding³⁷. Un de mes amis, résidant à Kensington, faubourg de Londres, était malade depuis longtemps, et un soir de dimanche de l'été dernier, un autre de mes amis et sa femme allèrent en voiture le visiter. A peu de distance de l'habitation du malade, le cheval s'arrêta, regimba, refusant de marcher. Il semblait saisi d'une terreur soudaine : il frémissait, reculait, se cabrait, éprouvant les personnes qui se trouvaient dans la voiture. A un certain moment, la dame se leva pour se rendre compte de ce qui se produisait et, à sa grande surprise, vit que devant le cheval, les bras ouverts, se tenait le malade qu'on allait voir. Son épouvante fut telle, qu'elle tomba évanouie sur les coussins de la voiture. Son mari ordonna alors au cocher de rentrer à la maison. C'était 5 heures du soir.

³⁶ Dans *Light*, 1898, p. 5.

³⁷ *Light*, 1907, p. 225.

Un peu plus tard, ils décidèrent de se remettre en route ; quand ils arrivèrent à la maison de l'ami, ils remarquèrent que les volets en étaient fermés ; on leur dit ensuite que le malade était décédé au cours de l'après-midi, à l'heure même où il était apparu devant le cheval.

Je ferai noter que le cheval a été le premier à apercevoir l'apparition ; ce qui confirme ce qu'on dit généralement, que les animaux partagent avec l'homme les facultés de clairvoyance. Un cas analogue se trouve dans les *Phantasms of the Living* de Gurney, Myers and Podmore (cas 317).

Nous ferons remarquer, à notre tour, que le fait que souvent l'animal aperçoit le fantôme avant l'homme, ou même alors que l'homme ne l'aperçoit point, paraît exclure l'hypothèse d'une hallucination transmise télépathiquement à l'animal par les personnes qui sont avec lui, sauf, bien entendu, que l'on veuille supposer que chez l'homme la notion acquise surnormalement soit restée subconsciente. Cette constatation ne manque pas d'intérêt théorique. Mais en somme l'hallucination véridique existe dans l'animal, qu'elle ait été provoquée en lui directement ou indirectement, par l'un ou par l'autre.

La priorité de l'animal sur l'homme se remarque aussi dans le cas suivant, que nous résumons du *Journal of the Society for Psychical Research*, vol. III, p. 268, où il a paru avec une attestation du général K., oncle de Miss K., laquelle raconte : « C'était un soir d'hiver ; je me trouvais dans ma chambre, assise au coin du feu, entièrement absorbée à caresser ma petite chatte favorite, qui était blottie sur mes genoux, comme assoupie. Quoiqu'aucune lampe ne fût allumée dans la pièce, les reflets du feu de la cheminée éclairaient parfaitement tous les objets.

Soudain, je me suis aperçue que quelque chose d'insolite avait troublé la tranquillité de ma favorite. Elle avait brusquement cessé de ronronner et marquait des signes évidents d'une inquiétude croissante. Je m'étais inclinée sur elle, en m'efforçant de la calmer par mes caresses, quand tout à coup elle se leva sur ses quatre pattes et commença à souffler fortement, en faisant gros dos, les poils de la queue hérissés, en une attitude de défi et de terreur.

Cette manière d'agir me fit lever la tête à mon tour, et j'aperçus avec frayeur une figure petite, laide, ridée, de vieille mégère, qui occupait le fauteuil de ma mère... J'aurais voulu crier de toute la force de mes poumons; mais ces yeux maléfiques me fascinaient et m'ôtaient la respiration. Je ne pouvais en détourner le regard et encore moins me lever.

En attendant, je tâchais de maintenir fortement la chatte mais celle-ci paraissait ne pas vouloir rester dans ce terrible voisinage ; après quelques efforts désespérés elle parvint à se délivrer et, en sautant sur les chaises, les tables, tout ce qu'elle trouvait devant elle, s'élança à plusieurs reprises et avec une violence extrême contre les châssis supérieurs de la porte qui donnait dans l'appartement fermé. Ensuite, en se tournant vers l'autre porte, elle recommença à se lancer sur elle avec une rage redoublée. Ma terreur s'était ainsi accrue; tantôt je regardais cette mégère dont les yeux maléfiques continuaient d'être tournés vers moi, tantôt je suivais du regard la chatte, qui devenait de plus en plus frénétique. A la fin, l'idée épouvantable que l'animal était peut-être devenu enragé eut pour effet de me rendre la respiration et je commençai à crier de toutes mes forces.

Maman accourut en toute hâte. Aussitôt qu'elle eut ouvert la porte, la chatte sauta littéralement sur sa tête et, pendant une bonne demi-heure, elle continua de courir de haut en bas de l'escalier, comme si quelqu'un la poursuivait. Je me tournai pour montrer à ma mère l'objet de mon épouvante. Tout avait disparu... Nous apprîmes ensuite que cette maison avait jadis appartenu à une femme qui s'était pendue dans cette chambre même. »

Il semble qu'il s'agissait là d'une « maison hantée ». Dans le Rapport très documenté que Mrs. R.-C. Morton a fourni à la *Society for Psychical Research* au sujet d'une maison hantée qu'elle habitait, et dans laquelle apparaissait, entre autres choses, un fantôme de femme en noir, elle parle ainsi de l'attitude de son petit chien terrier : « Je me souviens de l'avoir vu, à deux

reprises différentes, courir au fond de l'escalier du vestibule, en remuant joyeusement la queue et en faisant gros dos, comme les chiens ont l'habitude de faire lorsqu'ils attendent des caresses. Il y courait avec un élan et une expression de joie, précisément comme si une personne s'était trouvée à cet endroit ; mais bientôt nous le voyions s'échapper en toute hâte, la queue entre les jambes, et aller se réfugier, tout tremblant, sous le sofa. Notre impression bien nette était qu'il avait aperçu le fantôme. Sa manière d'agir était absolument caractéristique; elle l'était bien plus qu'elle ne peut le paraître par une simple description³⁸. »

Nous terminerons par un cas peut-être plus important que les autres, parce que sept personnes eurent la vision en même temps qu'un chien. Il a été communiqué à la « Society for Psychical Research » par Alexandre Aksakoff, conseiller de l'Empereur de Russie et auteur de l'ouvrage fameux : *Animisme et Spiritisme*³⁹.

« Saint-Pétersbourg, 4 mai 1891. Voici le phénomène dont toute notre famille fut témoin. C'était à Pétersbourg, en 1880, lorsque nous demeurions rue Pouchkarska. Par une soirée du mois de mai, vers 8 heures, ma mère (aujourd'hui Mme Téléhof), se trouvait au salon avec ses cinq enfants, dont j'étais l'aîné (j'avais alors seize ans). En ce moment, un ancien serviteur de la maison, qu'on traitait en ami (mais qui alors ne servait plus chez nous), était venu nous voir et était engagé dans une conversation avec ma mère. Tout à coup, les ébats joyeux des enfants s'arrêtèrent, et l'attention se porta sur notre chien « Moustache », qui s'était précipité, en aboyant fortement, vers le poêle. Machinalement, nous regardâmes tous dans la même direction et nous vîmes sur la corniche du grand poêle en faïence un petit garçon d'à peu près six ans, en chemise. Dans ce garçon nous reconnûmes le fils de notre laitière, André, qui venait chez nous souvent avec sa mère pour jouer avec les enfants ; ils vivaient tout près de chez nous. L'apparition se détacha du poêle, passa au-dessus de nous tous, et disparut par la croisée ouverte. Pendant ce temps une quinzaine de secondes environ le chien ne cessait d'aboyer de toutes ses forces, et courait-en suivant les mouvements de l'apparition.

Le même jour, un peu plus tard, notre laitière vint chez nous et nous fit part que son fils André, après une maladie de quelques jours (nous savions qu'il était malade), venait de mourir ; c'était probablement au moment où nous le vîmes apparaître.

Signé : Daniel Amosof. Ont aussi signé pour confirmer le récit : Marie Téléhof (la mère de M. Amosof, passée en secondes noces), Kouzéma Pethof (vivant présentement à Lébiajeje, près Oranienbaum). »

Nous insistons sur ce point que lorsque nous disons vision, fantôme, nous n'entendons pas que les animaux dont il s'agit pas plus que les hommes, d'ailleurs voient toujours de leurs yeux, ni que le fantôme ait toujours une réalité objective. Il ne s'agit peut-être que d'une hallucination, mais d'une hallucination provoquée par un fait réel, venu à la connaissance du subconscient de l'animal, ou de l'homme, par une voie surnormale. Pourtant, dans le cas où plusieurs personnes perçoivent le fantôme (comme dans le fait ci-dessus), sans qu'il y ait eu suggestion verbale, l'hypothèse de l'hallucination collective ne doit être acceptée qu'avec réserve, parce qu'on ne possède aucun exemple certain d'hallucinations collectives provoquées par des suggestions purement mentales. On peut supposer qu'au moins en ces cas, l'apparition correspond à quelque chose d'objectif, de matériel, bien que non visible également pour tout le monde, ainsi que le pensent même des savants notoirement étrangers à toute croyance spiritualiste, tels que les professeurs Morselli et Charles Richet.

Naturellement, l'objectivité du fantôme peut être conjecturée aussi par d'autres preuves ou indices, tels que lorsqu'il déplace des objets, laisse après lui des empreintes matérielles, impressionne la plaque photographique, etc. Mais nous n'avons pas à nous occuper de ces questions théoriques, pour le moment.

³⁸ Proceedings of the S. P. R., vol. XIII, p. 323.

³⁹ On le trouve dans le vol. X, p. 127, des Proceedings of the S. P. R.

Les pressentiments des animaux

Une autre faculté surnormale que les traditions de tous les peuples s'accordent à attribuer aux animaux est celle des « pressentiments », des « prémonitions ».

Nous toucherons à peine aux pressentiments d'éruptions volcaniques, de tremblements de terre, tels qu'ils ont été signalés, par exemple, lors de l'éruption du volcan de la Montagne Pelée, à la Martinique, en 1902, de l'éruption aux Indes Néerlandaises, au cours de la même année, etc. On a affirmé que les animaux avaient presque complètement abandonné les zones menacées, plusieurs jours avant ces catastrophes. D'abord, ces faits sont difficiles à établir avec certitude; ensuite, ils peuvent être attribués à la perception, de la part des animaux, d'indices échappant à l'homme, mais qui seraient de nature non surnormale, c'est-à-dire, ayant été perçus à l'aide de leurs cinq sens.

De tels pressentiments paraissent plus mystérieux quand il s'agit, par exemple, de la chute d'avalanches. H.-A. von Berlepsh⁴⁰ écrit à ce sujet : « Les habitants de ces passages des montagnes racontent de merveilleuses histoires sur la faculté instinctive de prévision de divers animaux, qui pressentent la chute des avalanches, et l'on pourrait presque dire, les prophétisent.

Mais ce sont surtout les chevaux qui possèdent cette faculté de prévision. Un cheval qui a fait régulièrement, durant de longues années, un service de fardier par-dessus le col de Scaletta, opposait toujours une résistance opiniâtre quand il pressentait la chute d'une avalanche, alors que, d'habitude, il était l'animal le plus docile du monde. Les conducteurs, qui avaient en lui une grande confiance pour ce motif, s'en rapportaient toujours à lui, lorsque le temps était douteux. Un jour, en hiver, ce cheval devait conduire, par ce col, des voyageurs en traîneau et, quand on fut arrivé à un certain point, rapproché de la partie la plus élevée du col, il refusa énergiquement d'avancer. Les voyageurs, fort peu raisonnables, et le cocher trop condescendant, employèrent la dernière violence pour faire avancer le cheval. Enfin, après avoir témoigné par ses hennissements de son indignation contre la déraison de l'homme, il tira de nouveau, en employant toutes ses forces, pour échapper par la rapidité de sa course au danger menaçant. Quelques secondes de plus, tout craquait et tout écroulait ; l'avalanche aurait enseveli les voyageurs avec le fidèle et prudent animal. »

Dans son Magikon, le Dr Kerner s'arrête à son tour à signaler les pressentiments des vaches, qui en certains cas qu'il cite, ont absolument refusé de descendre dans des ravins qu'elles fréquentaient pourtant habituellement, dix minutes avant la chute d'une avalanche, chute qui ne peut avoir duré plus d'une minute. Songe-t-on à la finesse de raisonnement que l'on devrait présupposer chez ces bêtes pour qu'elles pussent consciemment établir un rapport entre quelques vagues bruits provenant d'en haut de la montagne et la chute prochaine d'une avalanche, juste dans ce ravin ? Doit-on parler d'instinct ? En y réfléchissant, on se rend compte que cette hypothèse est difficile à admettre, si par « instinct » on n'entend que « connaissance purement normale, acquise héréditairement »...

Les chiens qui hurlent à la mort

En tout cas, ce n'est point uniquement à la prévision de cataclysmes météorologiques qu'on a rapporté les pressentiments des animaux. Tacite, dans sa Germania, écrit : « Il est notoire qu'ici on a l'habitude de présager l'avenir d'après les pressentiments et les prémonitions des chevaux. » Les campagnards danois et écossais gardent cette croyance⁴¹.

Mais c'est surtout en ce qui concerne les chiens, pronostiquant la mort de leur maître ou d'un membre de la maison, que les traditions se précisent. Tout le monde sait que les chiens sont

⁴⁰ Die Uebersinnliche Welt, 1910.

⁴¹ J. Peter : Loc. laud.

censés annoncer d'avance certains décès par des hurlements plaintifs et prolongés, tout à fait spéciaux et caractéristiques, que tous les peuples désignent par l'expression « hurler à la mort ». Il est d'autant plus difficile de s'y tromper, que ces bêtes hurlent également ainsi quand elles découvrent le cadavre d'une personne de leur entourage et qu'elles s'efforcent d'attirer l'attention sur lui.

Le Dr Gustave Geley, Directeur de l'Institut Métapsychique de Paris, a eu l'occasion d'en faire personnellement l'expérience ; il en parle ainsi dans son ouvrage *De l'Inconscient au Conscient* (p. 192) : « On a pu constater chez les animaux, non seulement des manifestations hypnotiques ou somnambuliques, mais de véritables phénomènes supranormaux. Certains ont parfois d'étranges prémonitions : le « hurlement à la mort » du chien ne peut être oublié, quand on l'a une fois entendu, dans des circonstances tragiques. Je l'ai moi-même observé à diverses reprises et j'en ai été vivement impressionné. En voici un cas.

Une nuit je veillais, en qualité de médecin, une jeune femme qui, atteinte en pleine santé, le jour même, d'un mal foudroyant, était à l'agonie. La famille était avec moi, silencieuse et éplorée. La malade râlait. Il était une heure du matin (la mort survint au jour).

Tout à coup, dans un jardin qui entourait la maison, retentirent des hurlements à la mort, poussés par le chien de la maison. C'était une longue plainte, lugubre, sur une note unique, émise d'abord sur un ton élevé, puis qui allait, decrescendo, jusqu'à s'éteindre doucement et très lentement. Il y avait un silence de quelques secondes, et la plainte reprenait, identique et monotone, infiniment triste.

La malade eut une lueur de connaissance et nous regarda, anxieuse. Elle avait compris. Le mari descendit à la hâte faire taire le chien. A son approche, l'animal se cacha et il fut impossible, au milieu de la nuit, de le trouver. Dès que le mari fut remonté la plainte recommença, et ce fut ainsi pendant plus d'une heure, jusqu'à ce que le chien pût être saisi et emmené au loin. »

Voici un cas enregistré par Robert Dale Owen, fils du célèbre philanthrope ; lui-même ambassadeur des Etats-Unis à Naples de 1852 à 1856. Il s'est passé dans une famille avec laquelle cet auteur était en rapport depuis une trentaine d'années.

« Mlle Haas, âgée de vingt ans, avait un petit frère de deux ans, qui possédait un petit chien, son camarade inséparable, qu'il aimait beaucoup et qui le payait de retour en paraissant veiller sur lui avec un soin paternel... Un jour que l'enfant courait dans le salon, il achoppa dans un tapis et tomba d'une manière fâcheuse. Sa sœur accourut, le souleva et, par ses caresses, mit fin à ses pleurs. Toutefois, à l'heure du dîner, ses parents remarquèrent que le bébé tendait la main gauche au lieu de la droite, et constatèrent qu'il ne pouvait mouvoir celle-ci. On frotta le petit bras avec de l'alcool camphré, sans que l'enfant se plaignît de quoi que ce soit, et l'on reprit le dîner.

Or voilà que le petit chien s'approche de la chaise de bébé et commence à hurler d'une manière plaintive et inaccoutumée. On chercha à l'éloigner, mais de la pièce contiguë il continuait à hurler. Alors on le chassa de la maison, en le reléguant dans le jardin ; il se plaça sous la fenêtre de l'enfant, en reprenant sa plainte, avec de courts intervalles de répit, en continuant ainsi toute la nuit, malgré les tentatives faites pour l'en chasser.

Le soir de ce jour-là, le petit tomba gravement malade des suites de sa chute ; il mourut à une heure du matin de la nuit suivante. Tant qu'il fut vivant, les hurlements infiniment tristes du chien se renouvelèrent à de brefs intervalles ; quand l'enfant mourut, le chien cessa de hurler, pour ne plus recommencer, ni alors, ni en d'autres occasions⁴². »

Comme on a pu le voir, les hurlements du chien avaient commencé quand la famille était loin de supposer les conséquences fatales qu'allait avoir le bobo de l'enfant. Voici un autre

⁴² The Debalable Land, p. 282.

exemple, dans lequel les hurlements commencent alors que la personne qui va mourir paraît jouir encore d'une parfaite santé.

Le cas nous a été raconté par Mme Marcel Mangin, veuve du peintre et métapsychiste anti-spirite bien connu, quelques jours après le décès de son mari, qui eut lieu en 1915, par suite d'une embolie : la mort avait été instantanée. Quelques instants auparavant, M. Mangin se portait bien et vaquait tranquillement à ses affaires.

Or, la veille du jour du décès, le chien de la maison commença à hurler à la mort ; ce qui fait que Marcel Mangin lui-même et sa femme se demandèrent : « Que prévoit donc cette bête fatale ? Que va-t-il encore nous arriver ? » Il faut dire, en effet, que déjà précédemment, à la mort de deux autres personnes de la famille, le chien avait annoncé le malheur imminent par ses hurlements caractéristiques. Aussi Mme Mangin, vivement impressionnée, bien qu'elle fût une femme très positive, finit par faire tuer ce prophète de malheur, devenu pour elle un objet de terreur et d'aversion.

Autres probables facultés surnormales des animaux

Quelques faits analogues aux précédents ont été enregistrés par M. Ernest Bozzano dans sa très intéressante monographie : *Animaux et Manifestations Métapsychiques*⁴³ où l'on trouvera en outre plus d'une centaine d'autres cas de perceptions surnormales concernant des animaux. Plusieurs se rapportent cependant à des fantômes d'animaux apparaissant aux hommes ; ce sont vraisemblablement des hallucinations, mais des « hallucinations véridiques ». Nous n'en tiendrons pas compte, pour le moment, quoiqu'il soit fort probable qu'il s'agisse le plus souvent de phénomènes télépathiques ; en ce cas l'animal transmettrait sa pensée à l'homme, ce qui n'aurait pas lieu s'il s'agissait d'un phénomène de clairvoyance, c'est-à-dire d'une notion inexplicablement « pompée » par l'homme dans le « mana », sans nulle intervention de l'animal, ou dans le cerveau de l'animal, ou dans son « esprit » (en admettant que l'animal ait un esprit), et qui se manifesterait à la conscience normale de l'homme par une « hallucination véridique », mais non « télépathique ». Pour nous en tenir provisoirement à l'hypothèse de la « transmission de pensée », plus facilement explicable et acceptable, en ce sens qu'elle a plus d'analogie avec les phénomènes connus et admis, nous citerons un fait de cette espèce, raconté par Mr Everard Calthrop, grand éleveur de chevaux pur-sang, dans son dernier livre, intitulé : *The Horse as Comrade and Friend*. Mr Calthrop possédait une splendide jument, appelée « Windermere », à laquelle il s'était profondément affectionné et par laquelle il était aussi aimé avec un vrai transport affectif. Le malheur voulut que la pauvre cavale se noyât dans un étang situé près du haras de Mr Calthrop. Celui-ci expose ainsi les impressions éprouvées en ce moment dramatique : « A 3 h. 20 du matin du 18 mars 1913, je me suis réveillé en sursaut d'un profond sommeil ; non pas à cause de quelque bruit, de quelque hennissement, mais d'un appel au secours qui m'était transmis j'ignore comment par ma jument « Windermere ». Je me tins aux écoutes ; on ne percevait le moindre bruit dans la nuit tranquille ; mais lorsque je fus entièrement éveillé, je sentis vibrer dans mon cerveau et dans mes nerfs l'appel désespéré de ma jument ; j'apprenais par là qu'elle se trouvait dans un danger extrême et qu'elle invoquait pressement une aide. J'enfilai un pardessus, je me mis mes bottes, j'ouvris la porte et je pris à courir à travers le parc. On n'entendait aucun hennissement, aucune plainte, mais d'une façon incompréhensible et prodigieuse je savais de quel côté provenait cette signalation de « T. S. F. », bien que la signalation s'affaiblît rapidement.

Aussitôt sorti, j'avais constaté avec terreur que la signalation provenait du côté de l'étang. Je courais, je courais, mais je sentais que les ondes vibratoires de la « T. S. F. » se répercutaient toujours plus faiblement dans mon cerveau ; quand j'arrivai au bord de l'étang, elles avaient cessé. En regardant l'eau, je constatai que sa surface était encore ridée par de petites ondes

⁴³ Paris, Editions Jean Meyer, 1926.

concentriques qui arrivaient au rivage. Au milieu de l'étang je remarquai une masse noire qui ressortait sinistrement à la première clarté matinale. Je compris aussitôt que c'était là le corps de ma pauvre « Windermere » et que j'avais malheureusement répondu trop tard à son appel ; elle était morte. »

Tout œil exercé saura discerner en ce récit émouvant la part d'« interprétation » qui y remplace, en plusieurs endroits, l'exposé objectif des événements. C'est-à-dire que Mr Calthrop aurait dû se borner à exposer ses sensations, sans les attribuer à la pensée de la cavale. Il n'est pas moins vrai, malgré cela, que l'hypothèse télépathique semble bien, ici encore, la plus probable, et que l'animal s'est donc vraisemblablement montré, en ce cas, capable de jouer un rôle actif dans un phénomène surnormal.

Nous nous bornerons aussi à rappeler les expériences hypnotiques auxquelles il est si facile de soumettre certains animaux, ce qui milite en faveur de l'analogie de leurs facultés psychiques avec les nôtres ; la télépathie, ou la clairvoyance, qui semblent régner chez certaines sortes d'insectes, surtout pour le retour au nid et la recherche de la femelle, et qu'aucun des cinq sens ne suffit certainement à expliquer ; le sens de l'orientation, qui a été plus spécialement étudié chez les pigeons voyageurs, et que la théorie des « points de repère » est loin d'avoir éclaircie encore, car il ne s'agit pas de savoir si les moyens normaux ne sont pas employés par les oiseaux à long vol pour se diriger (ce qui est naturellement incontestable), mais si, en certains cas, d'autres facultés n'entrent pas en jeu elles aussi ; et ce sont ces cas résiduels, inexplicables jusqu'ici par les théories normales uniquement ceux-là qu'il s'agit d'interpréter. Tous ces phénomènes de la vie animale, insuffisamment étudiés encore, contribueront un jour peut-être à confirmer les facultés surnormales de nos « frères inférieurs ».

Enfin nous devons négliger, pour le moment, la question des chevaux et chiens « parlants », c'est-à-dire de ces animaux auxquels on a appris, depuis quelques années, à épeler des mots et des phrases par des coups frappés avec leurs pieds ; exercice qui, à notre avis, n'est pas dû à l'intelligence consciente de ces animaux, mais à leurs facultés subconscientes, comme nous espérons le montrer, le moment venu.

En tout cas, la compréhension et l'admission de ce que nous venons de dire ont été rendues plus faciles aujourd'hui par l'abandon absolu, de la part des savants, des vieilles doctrines de Descartes, Malebranche, Condillac, Bossuet, Buffon sur le caractère de l'intelligence animale, doctrines qui avaient été engendrées par d'absurdes préoccupations théologiques. Bien des points obscurs s'éclaircissent en admettant que les bêtes possèdent, outre ce qu'on appelle confusément l'instinct (et qui est aussi une faculté humaine), une intelligence consciente proprement dite, ne différant de la nôtre qu'au point de vue de son extension, et de sa localisation aux besoins de l'espèce.

En ces conditions, si le temps, cher aux enfants, où « les bêtes parlaient » avait réellement existé, comment n'auraient-elles point parlé de *Phantasms of the Living*, et même de *Phantasms of the Dead* ; comment n'auraient-elles pas commencé à faire des conjectures sur l'âme, sur sa survivance, sur des esprits bons ou mauvais, et puis à ébaucher des controverses théologiques, et surtout à entamer des luttes religieuses ; oh, surtout ! Car il sied avant tout de s'entendre, et le vautour n'a pas le Dieu de la calandre⁴⁴.

⁴⁴ Ed. Rostand : Chantecler, acte IV. scène 1re.

La valeur des faits cités

Avant de commencer notre exposé de faits concernant les sauvages, nous tenons à bien préciser que notre intention n'est nullement de prétendre qu'indistinctement tous les récits que nous allons rapporter soient dignes d'être retenus comme authentiques et surnormaux. Bien loin de là, on verra que nous ne relatons certains cas que pour montrer combien sont insuffisantes les preuves que l'on apporte à l'appui de telle ou telle croyance. D'autres faits, au contraire, sont étayés par des attestations qui les rendent dignes d'être retenus. Entre ces deux extrêmes catégories de faits se rangent des documents d'une valeur inégale, valeur qui sera diversement appréciée selon les idées préconçues de chaque lecteur. Mais tous ces récits, dans leur ensemble, serviront à l'objet que nous nous étions proposé : c'est-à-dire, à démontrer que tous les peuples sauvages ont cru observer les phénomènes surnormaux, d'une façon à peu près uniforme, et que, par conséquent, l'homme primitif doit lui aussi les avoir observés.

Evidemment, lorsque nous tâcherons de convaincre nos lecteurs de la réalité des manifestations surnormales, nous n'irons pas choisir, pour atteindre un tel résultat, des faits se déroulant chez les sauvages, dans les pires conditions d'observation que l'on puisse imaginer. Un explorateur, un missionnaire, ne peuvent manifestement recueillir des signatures d'anthropophages pour attester un événement, ni soumettre celui-ci à des enquêtes sérieuses parmi les troglodytes, ni employer des dispositifs électriques, des cylindres de Marey, etc., pour le contrôle et l'enregistrement automatique des phénomènes de nature physique se produisant chez les sorciers peaux-rouges. Sans doute, nous aurons quelque chose de mieux à offrir plus tard, à ce point de vue.

Qu'on nous permette cependant de reproduire ici la remarque suivante d'Andrew Lang⁴⁵. C'est une question qu'il pose aux psychologues qui objectent que les exemples cités par les croyants aux phénomènes surnormaux concernant les sauvages sont de « pures anecdotes. »

Chers Messieurs, demande cet auteur quels sont donc vos documents à vous ? Nommez-moi, par exemple, la jeune domestique allemande qui, dans le délire de la fièvre, parla différentes langues mortes, d'après les lectures à haute voix qu'elle avait entendues de son ancien maître, qui était un érudit. Où vivait-elle ? qui l'a examinée, qui l'a entendue ? Vous savez bien, peut-être, qu'on n'en a aucune preuve. L'anecdote est de Coleridge (un poète fameux par ses extravagances : 1778-1834) : il dit avoir observé ces phénomènes « dans une ville catholique d'Allemagne, un ou deux ans avant mon arrivée à Göttingen... Plusieurs éminents physiologistes et psychologues visitèrent la ville. » Pourquoi ne nomme-t-il pas quelques-uns de ces savants⁴⁶ ? Cette anecdote un bruit d'un bruit constituant une explication protestante d'une merveille catholique fut rapportée par Coleridge au moins vingt ans après sa date possible. Les psychologues Maudsley, Kerner, Carpenter, Du Prel, Zangwill, etc. la copièrent l'un après l'autre, comme tout le troupeau de moutons saute là où le premier mouton a sauté...

En ce qui nous concerne, il nous faut remarquer que les précieux et, en tout cas, volumineux documents sur lesquels ethnographes, anthropologistes, sociologues ont échafaudé leurs importantes bibliothèques n'ont pas une origine différente de celle où nous avons puisé la plupart des faits que nous avons cités. Ce sont généralement les mêmes auteurs, les mêmes ouvrages sur lesquels ces messieurs pâlisent, dépouillant chaque phrase sur des fiches innombrables, lorsqu'ils ne se bornent pas à reproduire mutuellement leurs citations, en se fondant sur la bonne foi et la diligence bien connues de leurs confrères. Alors nous lisons et

⁴⁵ The Making of Religion, Introductory.

⁴⁶ Sir William Hamilton's Lectures, I, 345.

admettons sans difficulté que, dans tel pays, les fils mangent leurs père et mère pour leur épargner les tristesses et infirmités de la décrépitude ; que dans tel autre, les nègres amorcent les pièges à lions avec leurs propres enfants ; que dans tel archipel il est défendu aux femmes d'avoir des enfants avant l'âge de 35 ans ; que dans telle île, on est très friand de l'argile, et ainsi de suite. La plupart du temps, nous ignorons tout des voyageurs qui nous affirment ces curiosités, nous ne savons quelle confiance l'on peut accorder à leurs informateurs : nous ne demandons aucune attestation, aucun document, aucune preuve pour accepter des histoires, fondées souvent sur ces généralisations où excellent les voyageurs pressés. Mais si Livingstone, l'évêque de Zanzibar, le juge Manning, Charles Darwin, le professeur Scheffer, etc., nous entretiennent, comme on le verra, de faits surnormaux qu'ils ont vus, de leurs propres yeux vus, que des milliers d'autres observateurs estimés ont vus à leur tour alors tout cela n'a plus la moindre valeur pour certains critiques, parce que c'est déranger les thèses sur lesquelles ils ont fondé leur réputation, ou parce que c'est sortir du cercle de leurs doctrines scolastiques. Telle est la mentalité d'hommes qui se proclament impartiaux, positifs, scientifiques.

La logique nous confère donc le droit de demander au moins ceci : qu'on repousse, si l'on juge devoir le faire, notre documentation, mais que, pour les mêmes motifs, l'on fasse table rase de toute la documentation de l'école anthropologique, et par conséquent, de toutes ses conclusions.

Inutile d'ajouter que, au point de vue de la documentation, il en est de même de tous les faits surnormaux qui passent sous l'étiquette du « miracle », surtout de ceux dont il est question dans les divers « textes sacrés », et en exceptant à peine quelques faits relativement modernes

Messages télépathiques

Dans une communication adressée à la Société des Recherches Psychiques, de Londres, en 1899, le Dr J. Shepley Part, ancien médecin attaché à la Colonie de la Côte de l'Or (Afrique Occidentale), commença par dire qu'à son départ pour l'Afrique, il était un spécimen bien réussi de l'Anglais sans superstitions et entièrement sceptique en tout ce qui concerne la clairvoyance, les apparitions et tout phénomène dit « surnaturel ». Il attribuait toutes ces étrangetés à l'imagination, à la surexcitation cérébrale, à la suggestion et à d'autres causes du même genre. Mais il ajouta que son séjour en Afrique lui avait permis de constater qu'il se produisait quelquefois des phénomènes inexplicables par les méthodes scientifiques ordinaires, et que certains hommes peuvent mettre en action des forces qui sont au-dessus de la portée de l'individu ordinaire.

Quant à la transmission de la pensée par des moyens occultes ajoute le Dr Shepley Part les classes les plus élevées des indigènes en parlent comme d'une certitude connue de tous ; on a fréquemment recours aux médecins nègres pour recevoir ou transmettre des nouvelles. Les indigènes cultivés et intelligents ne manquent point : ils affirmèrent souvent au Dr Shepley Part que certains individus bien entraînés parviennent à projeter leur « esprit » à une distance quelconque, tout en gardant leur conscience ordinaire. D'autres ajoutaient que les individus en question ont le pouvoir de se rendre où que ce soit, sans considération de temps et de distance, etc., et il n'est pas rare d'entendre dire que quelqu'un a été dans tel lieu « hier », ou bien « dans le courant de la nuit », alors qu'un semblable voyage ne pouvait être réalisé par des moyens ordinaires.

Vers la fin de la dernière expédition dans le pays des Achantis raconte le même rapporteur il m'arriva de me trouver sur la côte, à l'extrémité du chemin le plus court de Coumassie à la mer. La veille du jour où l'on s'attendait à ce que l'expédition parvînt à Coumassie, j'ai été informé par mon « boy » que le Gouverneur était entré dans la ville à midi. (Ceci avait lieu vers 1 h.30). Une heure après, la nouvelle m'était répétée par un vieux chef, homme instruit. Comme je me mettais à rire, il remarqua que les natifs possédaient des moyens de communication bien plus rapides que les nôtres.

Il me faut ajouter que la partie supérieure de la ligne télégraphique était sous le contrôle de l'Armée du Génie et que les lignes de la côte étaient absolument réservées aux dépêches du Gouvernement. La nouvelle a été confirmée le soir suivant (the jollowing evening), par des dépêches officielles. La tête de la ligne télégraphique militaire était placée à 30 ou 40 milles de distance de Coumassie ; il est donc impossible qu'il y ait eu des communications entre les télégraphistes. Quant aux coureurs, ils auraient dû employer au moins cinq jours pour venir du front. Le pays est entièrement couvert de forêts. Quant à l'hypothèse de communications par le son des tambours ; le long des eaux, je remarquerai qu'il n'y a pas d'accès direct de Coumassie à la côte par la voie des eaux⁴⁷.

Nous avons voulu rapporter ce cas, parce qu'il est l'un de ceux qui se présentent mieux, à ce point de vue qu'il est « de première main », et qu'il est exposé avec des détails et des considérations, par un homme éduqué scientifiquement. Et pourtant, malgré les « car » et les « donc » de ce docteur, il est probable qu'il ne convaincra entièrement personne. Puisque la ligne télégraphique arrivait à une trentaine de milles de Coumassie, les indigènes de

⁴⁷ Proceedings of the Society for Psychical Research, Part XXV, p. 345.

l'entourage de M. Shepley Part ne pouvaient ignorer que le Gouverneur n'était pas très loin de la ville et, connaissant bien le pays, ils ont pu prévoir qu'il y entrerait ce jour-là, vers midi, et non pas le lendemain comme le pensaient les Européens. Sans doute, ils pouvaient se tromper, dans le cas où quelque obstacle retarderait la marche de la colonne britannique; alors le bruit qui avait couru aurait été regardé comme le résultat d'une simple conjecture, un faux bruit, comme il y en a tant, et on n'en aurait plus parlé. Cette fois, la prévision a été juste ; alors elle a été retenue et jugée digne de figurer dans les annales de l'Histoire. Un ancien magistrat dans l'Inde remarquait que, pour une « nouvelle de bazar » qui se rencontrait être bien fondée, il y en avait mille qui étaient fausses.

On a beaucoup parlé des signaux par des cris ou par le roulement du tam-tam transmis de poste en poste par les indigènes d'Afrique. Ces systèmes de télégraphie primitive ont été employés de tout temps. Clitemnestre, dans Agamemnon d'Eschyle, annonce au chœur la chute de Troie, comme s'étant produite la nuit précédente, expliquant que la nouvelle avait été connue au moyen de signaux de feu transmis des rives du Scamandre à Mycène par huit ou dix points élevés. La déroute des Romains à Genabum (Orléans) était connue, quinze heures après, en Auvergne, au dire de César, qui explique le fait, dans ses Commentaires, par un système de cris que se transmettaient les Gaulois de proche en proche. L'histoire ancienne est remplie de cas analogues ; Végèce énumère ces moyens de télégraphie militaire. Aucun doute que ces systèmes surtout celui fondé sur la percussion du tam-tam existent actuellement encore en Afrique.

Mais la presque totalité des exemples qu'on nous cite pour nous prouver comment des nouvelles politiques, des nouvelles d'intérêt général, ont pu être connues avec une rapidité foudroyante, ne rendent même pas nécessaire de supposer l'emploi de ces systèmes. Il s'agit presque toujours de bruits qui peuvent être fondés sur des prévisions faciles à faire et qui doivent fatalement, de temps à autres, se réaliser à la date escomptée. En d'autres circonstances, comment prouver que le prétendu clairvoyant n'a pas attribué une origine « surnormale » à une nouvelle qui lui est peut-être parvenue d'une source tout à fait « normale »? Tel est, par exemple le cas de l'interprète nègre Ferguson, raconté par le même Dr Shepley Part (ibid.).

Ce qui présente de l'intérêt, en ces cas, ce n'est pas de nous montrer « que l'explosion de la Mutinerie des Cipayes a été connue dans toute l'Inde en moins de vingt-quatre heures », etc., circonstance pouvant être expliquée de bien des manières différentes, toutes naturelles ; c'est de nous fournir des détails impossibles à prévoir sur ce qui s'est produit. Aussi, les cas dans lesquels il ne s'agit pas d'événements publics, mais de faits particuliers sur des hommes obscurs, ont généralement beaucoup plus de valeur.

Faits de Divination

Nous sommes toutefois bien éloigné d'affirmer que les faits de clairvoyance dans le passé, le présent et l'avenir soient rares, ou inconnus, chez les sorciers africains ; ils ont même été connus dès les premiers temps des explorations dans le Continent Noir.

Le capitaine Jobson raconte qu'en arrivant en Afrique en 1620, il trouva sur la côte un Portugais du nom de Gaspard Consalvo, qui le salua sans aucun signe d'étonnement pour sa venue, impossible à prévoir, et l'invita à dîner chez lui, où tout était déjà prêt pour le recevoir. Jobson, ne concevant pas comment il pouvait être attendu, lui marqua sa surprise et sa curiosité ; le Portugais répondit avec le plus grand naturel qu'il avait, depuis quelques jours déjà, appris le jour de son arrivée par un « marbulh » (prêtre du pays), qui, à son tour, en avait été informé par un Horeg (un Esprit) ; il lui fit connaître ce marbulh⁴⁸.

⁴⁸ Histoire Générale des Voyages, t. IX, p. 131.

M. David Leslie, chasseur et commerçant sud-africain, a communiqué le récit suivant à son ami M. Cyrill Campbell, ancien correspondant de guerre du Times, qui l'a fait paraître dans l'Occult Review de Londres⁴⁹.

J'avais envoyé à l'intérieur du pays mes chasseurs indigènes d'éléphants, qui devaient me rejoindre ensuite à telle date, dans telle localité. En arrivant en ce lieu, je constatai qu'aucun de mes chasseurs ne s'y trouvait encore. N'ayant pas grand-chose à faire où j'étais, je me rendis chez un médecin indigène fort réputé, rien que pour me distraire et me rendre compte de ce que me dirait cet homme. Le docteur s'y refusa d'abord, parce que, disait-il, il ne savait pas comment s'y prendre avec les blancs. Il consentit enfin et dit « qu'il ouvrirait la porte de la distance » et voyagerait à travers celle-ci, même si cela devait lui coûter la vie⁵⁰. Il demanda alors combien étaient les chasseurs et le nom de chacun d'eux. J'hésitai d'abord un peu à lui fournir ces renseignements, mais je finis par céder.

Le devin alluma alors huit feux, un pour chaque chasseur, et jeta dans les flammes des racines qui brûlèrent en répandant une fumée malsaine. L'homme absorba ensuite certaines drogues et tomba en transe c'est-à-dire en « extase », en une sorte de sommeil hypnotique. La fixation des flammes, l'aspiration de la fumée, l'absorption de certaines drogues devaient vraisemblablement contribuer à le mettre en cet état, durant une dizaine de minutes ; ses membres s'agitaient incessamment. En sortant de transe, il râta les cendres du premier feu et décrivit l'aspect de l'homme que le feu représentait, disant ensuite : « Cet homme est mort de fièvre et son fusil est perdu ». Il déclara que le deuxième chasseur avait tué quatre éléphants ; il indiqua la forme et les dimensions de leurs défenses. Il dit que le suivant avait été tué par un éléphant, mais que son fusil allait être rapporté. Puis il exposa l'aspect et les aventures des autres, ajoutant que les survivants ne rentreraient pas avant trois mois, et qu'ils voyageraient par une route différente de celle qui avait été convenue.

La prédiction se réalisa exactement dans tous ses détails. Comme les chasseurs étaient disséminés dans un pays de plus de cent milles d'étendue, l'homme ne pouvait avoir puisé des indigènes ses informations à leur sujet. Il ne pouvait d'ailleurs prévoir que j'irais le consulter.

Dans le Bordeland⁵¹, on trouve rapporté le trait suivant, qu'un Anglais habitant Calcutta transmit à William Stead. Cet Anglais, qui vivait au Transvaal en 1885, se trouvait à la chasse avec un de ses compatriotes et un Boer, à 400 milles au Nord de Pretoria. Ils rencontrèrent un sorcier-médecin cafre auquel, par manière de distraction, ils demandèrent de leur dire la bonne aventure.

Le devin poursuit le rapporteur vida sur le sol le contenu d'un petit sac rempli de menus morceaux de verre bigarré, de fer, de poterie, des os, des cailloux, etc. Après avoir examiné attentivement ces objets, il adressa la parole à l'un des consultants et lui dit que, deux ou trois ans auparavant, il avait traversé « les grandes eaux » pour se rendre dans le pays des blancs ; que là il avait demandé en mariage une jeune fille qui mourut peu de temps après, et que maintenant il était fiancé à une autre jeune fille de Pretoria ; mais que, malgré leur affection mutuelle, le mariage n'aurait pas lieu ; le père de la jeune fille allait, en effet, retirer son consentement, ne trouvant pas suffisantes les ressources financières du fiancé. Ce qui se rapportait au passé et au présent était parfaitement exact ; quatre mois après se réalisa ce qui concernait l'avenir.

Le sorcier jeta ensuite les petits objets pour l'autre consultant, mais il les replaça aussitôt dans le sac, en refusant de faire connaître la prédiction qu'il y percevait. Se rendant aux sollicitations de l'intéressé, il les jeta encore, mais les reprit de nouveau. Pressé de questions,

⁴⁹ Décembre 1918, p. 344.

⁵⁰ On peut supposer que le sorcier pensât qu'un plus grand effort lui était nécessaire pour se « mettre en rapport » avec un blanc, par manque d'affinité avec lui, et que cela rendrait indispensable l'absorption d'une plus forte dose de breuvages et de fumigations, ce qui pouvait ne pas être sans danger pour lui.

⁵¹ Avril 1895, p. 154.

il répondit qu'il y voyait de tristes choses et qu'il ne voulait pas causer du chagrin à son client. Le voyageur, dont la curiosité se trouvait être, par cela même, vivement piquée, lui ordonna de jeter les cailloux une fois encore, et de lui faire part de ce qu'il voyait. Le magicien obéit et dit alors : « Tu habites à une demi-heure de chemin à pied de l'autre côté de Proot Dorps. Tu es marié et tu as deux enfants, dont la plus petite, qui peut avoir dix-huit mois, est si malade, que le médecin estime qu'elle en mourra. Sa mère va et vient, très agitée, en la tenant dans ses bras et en disant : « Elle mourra avant l'arrivée de son père, qui ne la verra plus. »

Les deux chasseurs ne furent de retour à leur pays que six semaines après ; l'Anglais dont il s'agit ne songeait plus aux tristes présages de Cafre. Mais lorsqu'il arriva chez lui, sa femme, courant à sa rencontre avec les deux enfants, l'accueillit par ces mots : « Oh, Tom, que je suis contente de te voir ! Notre petite Violette a été bien malade ». Alors l'Anglais se souvint des prédictions du sorcier ; il sortit de son sac le carnet où il avait enregistré ces communications, et demanda à sa femme quand la petite avait été malade. La coïncidence des deux dates était parfaite. Il questionna sa femme pour savoir si elle ne se souvenait point d'avoir prononcé quelque phrase remarquable dans les moments du plus grand danger ; elle répondit qu'en tenant la petite enfant dans ses bras, elle ne savait que répéter ces mots : « Ah, ma mignonne, je crains bien que ton papa ne te reverra plus ! »

Le rédacteur du récit que l'on vient de lire pense qu'il ne faut regarder les menus objets dans lesquels le Cafre se figurait lire la bonne aventure que comme un simple moyen empirique pour concentrer l'attention et provoquer en soi des hallucinations lucides. C'est la théorie communément admise par les métapsychistes.

Le Dr Schulz, ancien médecin de l'armée allemande, a publié dans la *Frankfurter Zeitung*⁵² ce qui suit : « Permettez-moi de vous narrer ce qui m'est advenu dans les régions sauvages de l'Est africain. Je me trouvais en compagnie d'Ernest Marcis, le rédacteur connu du journal *Land und Volk*, de Pretoria, et actif antagoniste de Kruger avant la guerre des Boers, sur les bords du Sabi, où je m'étais rendu vers la fin de la guerre, chargé d'une mission spéciale dans l'intérêt des Boers. Marcis tomba gravement malade de fièvre; lorsqu'il entra en convalescence, il me proposa comme passe-temps d'appeler un soi-disant « docteur » cafre, qui, pour nous amuser, nous prédirait l'avenir. Je riais de cette sottise, mais Marcis m'affirma que ces « docteurs » prophétisent souvent des choses très surprenantes et révèlent aussi le passé.

Finalement nous fîmes chercher un de ces docteurs dans l'Etat voisin ; ni Marcis ni moi ne l'avions jamais vu. C'était un homme d'environ quarante-cinq ans, à barbe clairsemée, légèrement grisonnante, et à regard brillant comme de fièvre ou de griserie. On aurait pu croire qu'il avait pris un narcotique. Tout d'abord il s'assit et, avec force simagrées, lança en l'air un grand nombre d'os marqués de signes mystérieux ; puis les examina après leur chute sur le sol. Comme je ne connaissais pas la langue cafre, il fallut se servir comme interprète d'un mulâtre qui parlait français.

J'interrogeai le Cafre minutieusement sur les tenants et aboutissants de ma famille, sur le nombre de mes frères et sœurs, vivants et morts, de mes neveux et nièces, etc. ; c'étaient là des choses que personne, en dehors de moi, ne pouvait connaître ; ce n'est que peu auparavant que le hasard m'avait mis en rapport avec Marcis à Béira (Afrique Portugaise), et je ne savais rien de lui. De plus, Marcis ne parlait pas assez bien le cafre pour avoir pu instruire le sorcier de mes affaires de famille, même s'il les avait connues...

Or le Cafre me dit tout, exactement, sans la moindre erreur. Ensuite, sans avoir été interrogé, il raconta des événements de ma vie qui m'étaient parfaitement désagréables, et comme conclusion m'annonça que je retournerai au Nord, là d'où j'étais venu. Ceci était loin de ma pensée, car j'étais décidé à m'établir à Pretoria comme médecin. J'avais même fait diriger vers

⁵² Reproduit par les *Psychische Studien*, Leipzig, février 1904.

Pretoria lettres, livres et argent. Les Anglais, qui connaissaient fort bien tout ce que j'avais fait en faveur des Boers, ne me laissèrent pas rentrer au pays, bien que des personnes très influentes intervinsent personnellement pour moi auprès de Lord Minier (1902). La prédiction s'accomplit : après avoir longtemps attendu à Lourenço-Marquez, je retournai dans mon pays. La chose me frappa tellement à cette époque, que j'en pris note immédiatement et envoyai le jour même le papier à Béira pour le faire parvenir à M. R. W., banquier à D...

Je n'ai pas d'explication de ce fait. Eugène Marcis peut en attester l'exactitude, car il était présent. Je pense qu'avec le temps on trouvera l'explication de ces choses, sans avoir recours au Spiritisme. »

M. C.-H. Bull, de Durban (Natal), a longuement entretenu son auditoire, au cours d'une conférence faite à Liverpool, le 8 juillet 1912, et publiée par le Light de Londres (17 et 24 août de la même année), des croyances religieuses des Zoulous et de leurs pratiques de divination. Voici l'un des nombreux faits qu'il a exposés.

Il y a plusieurs années de cela, une de mes parentes, habitant sur la côte près de Durban, égara une montre en argent à laquelle elle tenait beaucoup. En vain fit-elle le possible pour la retrouver. Petit à petit, cependant, l'incident fut oublié, jusqu'au jour où ma parente y songea tout à coup en apprenant qu'une vieille devineresse était venue de l'intérieur du pays pour voir quelques membres de sa famille habitant la côte, à cinq milles de là. Sans rien dire à personne, elle décida de questionner la vieille femme au sujet de la montre disparue. Dès son arrivée à la petite maison où se trouvait la sorcière, celle-ci, aussitôt qu'elle vit la consultante, et sans lui donner le temps d'ouvrir la bouche, lui dit : « Vous venez pour me questionner au sujet de quelque chose que vous avez perdu depuis longtemps déjà; quelque chose de rond, de lisse, fait de métal blanc. C'est une de ces choses par lesquelles vous, les blancs, calculez le temps. Mais la première chose que vous verrez, en rentrant chez vous, ce sera cet objet !

Incrédule, surtout devant l'étrangeté de cette réponse, la consultante rentra donc chez elle.

En attendant, pendant l'absence de la dame, son petit garçon s'était mis à jouer, dans l'antichambre, avec ses billes, dont l'une, de couleurs bariolées, roula sous un harmonium américain, placé transversalement dans un coin de la pièce. Pour couper court aux lamentations du garçonnet, on déplaça l'harmonium ; on découvrit alors que les fourmis blanches avaient fait un trou dans le parquet. La bille s'y était glissée, en se posant sur une couche de sable menu ; elle gisait à côté de la fameuse montre.

Afin de faire plaisir à sa mère et de la surprendre, le petit plaça la montre sur le coin de la table, le plus près de la porte de la maison ; aussi la première chose que vit ma parente en rentrant chez elle, fut la montre tant regrettée. »

Ce fait pourrait ne pas constituer un cas de « prémonition » proprement dite. La négresse a peut-être perçu ce qui se passait au loin, dans la maison de la consultante ; ce serait alors un cas de vision à distance; on pourrait même parler de télépathie ; le « rapport » entre la devineresse et les gens de la maison aurait alors été établi par la consultante.

Le même C. H. Bull raconte encore qu'en discutant récemment ces questions avec l'un de ses amis, plutôt agnostique, et qui ne paraissait pas prendre tout cela très au sérieux, il lui dit :

- Mais voyons : vous avez une longue expérience des Cafres et de leurs mœurs ; ne les avez-vous jamais vus déployer des facultés dépassant de quelque manière les sens normaux et que vous ne puissiez expliquer ?

- Oui, répondit-il, après avoir réfléchi un instant. Et il raconta ce qui suit : « Il y a quelques années, je voiturais les marchandises entre Durban et Umzimkulu. Une fois, en arrivant à destination, je m'aperçus qu'il me manquait une caisse, que j'étais pourtant bien sûr d'avoir chargée avec le reste, et qu'il me fallait donc payer à son propriétaire. En revenant à ma ferme, je racontai cet incident à mon frère qui, plutôt par manière de plaisanterie que pour autre chose, me proposa d'aller questionner un devin. J'acceptai, et nous allâmes ensemble chez un

devin indigène. Celui-ci nous déclara lui-même, dès qu'il nous vit, l'objet de votre visite ; après quoi, il commença à parler comme en un rêve :

« J'aperçois une voiture chargée de caisses monter la colline d'Ungwababa ; il a beaucoup plu et les routes sont en mauvais état. A moitié chemin sur la colline, la pluie a formé un bournier ; la voiture y glisse, en déplaçant une petite caisse, qui tombe au sol ; mais le voiturier, tout occupé à entraîner les chevaux sur la montée, rie s'en aperçoit point. » Maintenant le char est passé hors de vue ; mais je vois un Cafre gravir la colline. En arrivant à l'endroit où gît la caisse il s'arrête un peu à l'examiner, puis il monte au sommet de la colline d'où il promène un long regard tout autour. A présent il revient sur ses pas, pousse la caisse d'un côté de la route, la fait glisser sur de hautes herbes de tambouti, arrive à un grand arbre d'indonie, sous lequel il y a un casque de bananes sauvages, à moitié desséchées. Il place la caisse au milieu du casque, cache le tout sous des feuilles sèches, et s'en va. La caisse est encore là. »

Bien qu'absolument incrédule, j'expédiai deux boys à l'endroit indiqué ; ils revinrent avec la caisse égarée, qu'ils avaient trouvée en suivant exactement les indications données par le devin.

On a pu remarquer que, contrairement à ce qu'on croit généralement, les sorciers africains dont nous avons parlé jusqu'ici ne songent point à attribuer à des « esprits » les résultats de leurs facultés divinatoires. Mais l'hypothèse spiritualiste marche très souvent de conserve avec celle naturaliste, surtout chez les peuplades qui se sont déjà un peu rapprochées de la civilisation. Nous allons en voir quelques exemples.

Aux îles Comores, il y a très peu de musulmans, malgré la longue domination arabe ; le seul culte des indigènes est celui des morts, qu'ils pratiquent en offrant leur propre corps pendant une période indéterminée, à la possession des esprits. Au cours d'une conférence qu'il fit, le 6 mai 1911, à la Section locale de l'Union Chrétienne des Jeunes Gens, M. Urbain, colon notable de l'île de Mayotte, esprit indépendant et pas du tout spirite, selon ce qu'il a déclaré, a exposé avec beaucoup d'intéressants détails les pratiques assez étranges de ce culte. Et il a ajouté : « Un indigène de Mayotte possédait un boutre arabe (grande embarcation de dix tonnes), avec laquelle il faisait la traversée du canal de Madagascar, et qu'il louait pour une somme de cent francs par voyage. Il mourut d'une mort soudaine. On supposait qu'il avait mis de l'argent de côté avec cette entreprise ; mais comme aux Comores il n'existe pas de banquier, et que les indigènes ont l'habitude d'enfouir leur pécule tantôt à un endroit tantôt à l'autre, généralement dans la terre, au pied d'un arbre, on ne savait où s'adresser pour s'en assurer.

La famille eut l'idée de se procurer les renseignements nécessaires auprès du mort lui-même, et on consulta pour cela un des « entrancés ». Celui-ci dit à la veuve de mesurer la ligne droite joignant deux pieds d'un lit se trouvant dans la case qui avait été habitée par le défunt (pieds arrêtés, selon l'usage, sur deux pierres fixées en terre), de creuser au milieu de cette ligne; le trésor serait trouvé là. On creusa, et le trésor fut trouvé.

Ce fait est de notoriété publique à Mamoutzou, dont le chef de village s'appelle Batholo ; il remplit aussi les fonctions de cadî, c'est-à-dire de chef religieux⁵³. »

Dans ses Esquisses Sénégalaises (Paris, 1853), le Père Boilat raconte qu'il alla trouver un jour un marabout de race mandingue, avec l'intention formelle de le convaincre de supercherie. Il était accompagné de plusieurs missionnaires qui devaient être témoins de la défaite du devin. Le marabout était assis à terre, ayant devant lui un tas de sable. Sans s'étonner du nombre et de la qualité de ses visiteurs, il les pria de faire mentalement leurs questions et de les « cracher » sur le sable.

- J'ai beau chercher dit-il au Père Boilat qui avait posé la première question « mentale » je ne trouve rien. Il faut donc que tu n'aies pensé à rien...

⁵³ Bulletin de la Société d'Etudes de Psychiques de Marseille, 1912. n° 29.

C'était vrai. Pour continuer son enquête, le missionnaire recommença son expérience, mais en arrêtant son esprit sur un objet déterminé.

- Tu recevras dans quinze jours le papier que tu attends de ton pays, vaticina le marabout.

Et la prédiction se réalisa, ainsi que celles qu'il fit aux autres prêtres désireux de mettre sa science à l'épreuve.

Nous avons dit que le devin dont il est question était un marabout donc un musulman. Mais ceci n'est qu'un détail incident. Ses pratiques occultes tenaient de ce que, comme nous l'avons dit, il était de race mandingue.

- Les Mandingues, explique le P. Boilat, sont les bohémiens du Sénégal et de la Haute Guinée. Ils vont de porte en porte et offrent leurs services spéciaux en échange de rémunération parfois importante. Ils font leurs prédictions par le moyen de la vision dans le cristal. Pour cela, ils emplissent d'eau limpide unealebasse qu'ils considèrent longuement et au-dessus de laquelle ils font des passes. On en trouve même qui vendent de l'eau magnétisée destinée à guérir les maladies de la peau et à lotionner les terribles plaies produites par le ver de Guinée. »

Après le missionnaire catholique, le missionnaire protestant. Ce dernier n'est rien moins que le célèbre David Livingstone, qui a inséré le récit suivant dans son livre : *Missionary Travels* (p. 86) ; on y voit un devin qui finit par prédire sa propre mort tragique, ce qui contribue à montrer sa sincérité. Nous reproduisons ici le résumé qu'en donne Andrew Lang⁵⁴ : L'aventurier Sebituani étant poussé par la tribu des Matabels à chercher à son choix de nouvelles contrées où résider avec la tribu en question, songeait à descendre le fleuve Zambèze, jusqu'à prendre contact avec les blancs. Cependant, Tlapani, le sorcier, qui « avait des rapports avec les dieux tutélaires de la tribu », indiqua au contraire l'Occident, en tournant son visage de ce côté.

Tlapani, lorsqu'il voulait prophétiser, s'y préparait en se soustrayant à la vue de tous jusqu'à la pleine lune. Il se cachait probablement en quelque caverne, où il tombait sans doute dans un sommeil mesmérique ou hypnotique, et d'où il sortait mûr pour la prophétie. Dans ces conditions, frappant des pieds, sautant, criant d'une façon spéciale et violente, et battant la terre de sa massue (pour évoquer des esprits souterrains), il déterminait en lui-même une sorte de crise ou extase, après laquelle il prétendait ignorer complètement ce que sa lèvre avait proféré. Et quand ces conditions étaient authentiques, probablement disait-il vrai.

Tlapani, donc, détermina en lui-même l'état de « possession », puis il se tourna vers l'Orient, et dit : « De ce côté, ô Sebituani ; je vois un grand feu flamboyant, que tu dois éviter pour ne pas être brûlé. Les dieux conseillent : Ne vas pas là. Puis il se tourna vers l'Occident et dit : « Je vois une ville et une nation d'hommes noirs. Ce sont les hommes des eaux ; leurs troupeaux sont rouges... Je vois périr ta tribu ; garde-toi d'exterminer les hommes noirs ; épargne tes futurs tribus, car tu les gouverneras. »

Jusqu'ici, rien que de bons conseils. Mais voici qu'il s'adresse à l'un des chefs et s'écrie : « Toi, ô Ramosini, tu périras avec ton village entier ; et si Mokari part le premier, il périra le premier. Toi, Ramosini, tu seras le dernier à mourir. » Puis, prédisant sa propre infortune : « Les dieux accorderont aux autres de se désaltérer avec des eaux limpides et bonnes, et me feront boire des eaux amères. Ils me rappelleront, et j'irai avec eux. »

Or il arriva que, quelque temps après, leurs villages étaient détruits ; que Mokari mourait, que Ramosini mourait, que Tlapani, le sorcier, mourait, et que Sebituani, obéissant à la prophétie, rama vers l'Occident, où il fut attaqué par les tribus Boleïana, qu'il vainquit, épargna et gouverna.

⁵⁴ The Making of Religion, chap. VII.

Bilocation

Un autre missionnaire connu, le Révérend Père Trilles, retour du pays M'fang, arelaté une histoire bien extraordinaire. Elle est un peu longue ; nous allons la résumer.

Un certain Ngéma Nzago, qui est à la fois le chef de la tribu des Yabikou et un féticheur célèbre, a sur les indigènes un pouvoir extraordinaire, qui lui vient de ce qu'il guérit les maladies dont ils sont atteints, leur indique le moyen de faire fortune, etc. Il dit un jour au P. Trilles, avec lequel il était assez lié : « C'est demain le grand palabre de tous les sorciers de la région ; nous devons tous nous réunir sur le plateau de Yemvi, à l'ancien village abandonné. » Or le village en question était à quatre jours de marche de l'endroit ; et le P. Trilles ayant manifesté son étonnement et mis en doute la possibilité du fait : « Tu ne me crois pas reprit le sorcier eh bien ! viens ce soir dans ma case ; c'est de là que je partirai ».

Le missionnaire, exact au rendez-vous, trouva le sorcier au début de ses préparatifs. Pour mieux vérifier, il lui dit :

- J'aurais une commission à te confier. Sur ton chemin, au pied du plateau, tu dois traverser le village de Nshong. Tu connais Esaba, mon catéchiste, qui habite là. Eh bien ! en passant devant sa porte, voudrais-tu lui dire que j'ai absolument besoin de le voir, qu'il vienne immédiatement et qu'il m'apporte en même temps les cartouches de fusil de chasse que je lui ai données à garder ?

- Ta commission sera faite. Esaba recevra ton message ce soir même, et demain il se mettra en route.

Après des gesticulations, des paroles, des chants, après s'être frotté le corps entier d'un liquide rougeâtre, d'odeur fortement alliagée ; après l'intervention d'un gros serpent qui, à un certain moment, descendant du toit, vient se rouler autour du corps du sorcier, celui-ci tombe en un sommeil léthargique. Son corps est d'une rigidité cadavérique. Le P. Trilles enfonce une épingle dans la chair de cet homme : aucune contraction de muscles ; à peine aux lèvres un peu d'écume blanchâtre ; les mouvements du corps sont imperceptibles. Le serpent n'est plus là.

Le missionnaire passe la nuit auprès du sorcier, sans s'éloigner même un instant, pour éviter tout subterfuge.

Dans la matinée du lendemain, le sorcier se réveilla lentement, regarda ahuri autour de lui, puis, apercevant le Père : « J'ai fait la commission », dit-il et il parle longuement de la grande réunion de sorciers à laquelle il vient de prendre part.

Le soir du troisième jour après cet entretien, arrivait à la mission un noir chargé d'une commission pour le R. P. Trilles. « Voici les cartouches que tu m'as fait demander par le sorcier », dit-il.

- Comment ? Tu l'as donc vu ?

- Non ; mais je l'ai entendu, la nuit, m'appeler et me dire de l'extérieur de ma case que tu voulais avoir cela aussitôt ».

Le Père Trilles a raconté cet événement dans une conférence faite par lui à la Société de Géographie commerciale de Nantes, le 23 novembre 1906 ; il l'a inséré dans un beau livre qu'il fit paraître plus tard : Fleurs noires et Ames blanches ; enfin l'Almanach des Missions de 1907 l'a publié à son tour. Un de mes amis, M. Paul Le Cour, m'écrivit en 1921 : « Surtout dans l'épisode du serpent. Mais le P. Trilles m'a dit et écrit : « Tout le récit est authentique. »

Ce que l'on rencontre de réellement intéressant dans ce récit, si l'on est disposé à le regarder comme authentique (et il n'y a aucune raison théorique de douter de son authenticité), c'est la communication surnormale faite par le sorcier au catéchiste Esaba d'autant qu'il s'agit là d'un fait de nature strictement expérimentale. On semble être en présence d'une transmission de pensée ayant provoqué chez Esaba une hallucination auditive véridique si toutefois on ne doit pas admettre un vrai cas de « bilocation », ce qui ne nous paraît pas nécessaire. En tout cas, le fait est loin d'être sans exemple dans la thaumaturgie chrétienne, dans les fastes de la

sorcellerie et dans les phénomènes spontanés recueillis par les métapsychistes modernes, ainsi que nous le verrons en temps opportun. »

Ce qui concerne le palabre des sorciers sur le plateau de Yemvi serait presque de nature à justifier la croyance aux fameuses réunions du Sabbat. Mais il n'y a à l'appui de ce fait que les hâbleries de Ngéma autant dire rien du tout.

Quant à l'épisode du serpent, qui a estomaqué M. Le Cour, si on l'examine attentivement, il est loin d'être aussi extraordinaire qu'il le paraît au premier abord, dans le récit savamment présenté du P. Trilles. L'excellent Ngéma était sans doute aussi un charmeur de serpents ; le reptile qui intervint dans la circonstance et que le missionnaire avait déjà vu à plusieurs reprises chez le sorcier, faisait partie de sa mise en scène et représentait pour la galerie le « Daemon familier », exécuteur des volontés de son maître et fascinateur mais il ne joue en somme qu'un rôle de parade dans toute cette affaire, bien qu'il ne soit pas malaisé de comprendre avec qui l'identifie le P. Trilles. Celui-ci, au demeurant, n'explique même pas sa disparition. « Le serpent a disparu », écrit-il, sans chercher ouvertement à insinuer que sa disparition eût un caractère mystérieux. La bête avait, selon toute probabilité, sagement réintégré le chaume du toit dont elle était descendue. Ngéma ne pouvait même pas prétendre l'avoir envoyée chez Esaba, ou s'être lui-même « incorporé » en cet animal, car celui-ci n'aurait pu accomplir en une nuit ce long voyage, et encore moins parler au catéchiste, bien que l'on possède des exemples de serpents qui auraient parlé, dès l'aube du monde...

On voit figurer un autre serpent celui-là de proportions et de formes fantastiques un véritable dragon dans un long rapport du lieutenant anglais M. Robert R. Racey à son Commandant, au sujet de l'enceinte mystérieuse où était conservé un fétiche, dans le Nyassa-Land, British Central Africa. Le document a paru dans une Revue scientifique américaine⁵⁵. Nous ne nous y arrêtons pas, malgré les données intéressantes qu'il contient sur les huttes-sanctuaires africaines, parce que nous ne sommes pas en mesure de nous assurer si les phénomènes dont il est parlé ici ne se passaient pas subjectivement dans le cerveau d'un Européen, acquis d'avance aux doctrines occultistes. On peut lire dans le *Borderland*, de William Stead⁵⁶, un article d'un auteur qui a eu la prudence de se cacher sous le pseudonyme de « Tautriadelta », et où l'on rencontre des racontars fantastiques sur une négresse « Obeeyah » du centre de l'Afrique, qui est présentée comme « le vrai original de She, de Rider Haggard » (et par conséquent aussi de la protagoniste de l'Atlantide de Pierre Benoît), mais qui est probablement aussi l'original du roman subconscient du lieutenant Racey.

Lycanthropie

Il n'est pas moins vrai que l'on voit figurer dans plusieurs faits de vision surnormale à distance, chez les sauvages, cette fantastique particularité de la « lycanthropie », c'est-à-dire de la transformation du sorcier en loup, ou, par extension, en un autre animal.

Le professeur W. Schneider, dans son ouvrage bien connu sur *Les Religions des Nègres africains*, s'exprime ainsi : « La croyance en le pouvoir de se transformer est très commune parmi ces gens. Au « werwolf » (loup-garou) allemand correspondent l'homme-hyène, l'homme-léopard, chacal, crocodile ou éléphant. La croyance en l'homme-hyène est répandue dans le Congo, en Fanganika, dans le Haut-Nil et au Soudan Oriental. »

M. André Nervin, écrivant de Dakar, septembre 1908⁵⁷ dit : « On m'a montré le corps « vide » d'un sorcier parti pour une de ces expéditions.

- Tu peux toucher, frapper, piquer, couper, t'asseoir dessus.

- Mets ta main sur la place du cœur, tu ne sentiras aucun battement, car il emporte toujours son cœur avec lui. Son corps n'est qu'une enveloppe qu'il a laissé là à la garde de sa femme,

⁵⁵ Journal of the American Society for Psychical Research, 1918, p. 312-327.

⁵⁶ avril 1896, p. 151.

⁵⁷ Echo du Merveilleux, 1er novembre 1908.

car d'autres sorciers pourraient l'empêcher de réintégrer son enveloppe... Quand ils errent dans l'espace, les sorciers peuvent prendre les formes les plus diverses et s'incarner dans le corps des animaux.

Le Dr R.-W. Felkin a communiqué à la Société des Recherches psychiques, de Londres, qui l'a inséré dans son Journal (avril 1899), le cas suivant, ajoutant que celui-ci n'est pas le seul auquel il ait été mêlé : « Le fait que je vais exposer s'est produit à Lado, à mon retour de l'Uganda avec Emin Pacha. Je n'avais pas reçu de lettres de l'Europe depuis un an et j'en attendais avec impatience. Je savais fort bien qu'un abondant courrier devait m'attendre quelque part, mais il n'était guère probable qu'il pût m'atteindre de sitôt, le Nil étant bloqué par des îlots flottants d'herbes. Un matin, un homme entra dans ma tente en un grand état d'excitation. Le « m'logo » ou sorcier du lieu, dit-il, avait battu le pays la nuit précédente en forme de chacal ; il avait visité un endroit appelé Meschéra-er-Rek (à quelque 550 milles de Lado, où nous nous trouvions), et avait vu deux vapeurs, dont l'une portait du courrier pour nous. Elles étaient commandées par un blanc, qu'il décrivit minutieusement.

Or il était impossible que notre homme eût parcouru une pareille distance en une nuit même en dix nuits. J'ai ri de l'affaire, dont j'ai montré toute l'absurdité. Mais Emin ne paraissait pas de mon avis, puisqu'il se leva aussitôt et ordonna qu'on allât chercher cet homme. Celui-ci arriva peu après et confirma toute l'histoire, ajoutant que dans une des vapeurs il y avait un Anglais, un petit homme avec une grande barbe, envoyé à Emin par le grand Pacha de Kartoum, avec des lettres pour lui. « Il va partir demain matin par la voie de terre conclut-il et il arrivera ici dans une trentaine de jours. »

En effet, les choses étaient bien telles que le sorcier les avait exposées. Trente-deux jours après, un Anglais arriva dans notre camp, nous apportant des lettres de Kartoum. Nous savions d'ailleurs, d'après la description que nous en avait donnée le sorcier, que cet Anglais était Lupton Bey, et pas un autre. Il nous confirma que le Nil était bloqué par les herbes flottantes. Quant au sorcier, je suis bien convaincu que depuis sa naissance il ne s'était jamais éloigné beaucoup de son village. Il ne peut pas être question d'une simple conjecture de sa part, ou de la part d'un autre. »

Le Dr Felkin pouvait peut-être juger mieux que d'autres de l'impossibilité que le sorcier eût été renseigné d'une manière normale. Cette impossibilité est moins évidente pour nous. Mais le fait de la transformation du sorcier en chacal ne repose sur aucune preuve. Elle n'expliquerait d'ailleurs rien, car un chacal, lui non plus, ne peut faire 550 milles en une nuit. Il ne peut voir si un bateau contient du courrier pour une personne, etc.

Dans son livre sur l'Askongoland, l'explorateur Du Chaillou, parlant des nègres du Gabon, raconte : « Deux serviteurs d'Akondogo ayant disparu, on fit venir un grand sorcier, qui accusa Akosko, le propre neveu d'Akondogo. Le jeune homme, interrogé, avoua que c'était la vérité et qu'il ne pouvait faire autrement, car, lorsqu'il lui arrivait d'être changé en léopard, il devenait avide de sang. Après chaque meurtre, il reprenait la forme humaine. Et il conduisit son oncle dans une partie de la forêt, où l'on retrouva les corps déchirés des deux hommes. Il fut brûlé à petit feu. »

Il est difficile d'éliminer l'hypothèse que le jeune neveu d'Akondogo ait agi en un accès d'hallucination morbide. La « zoanthropie » est une vésanie connue de nos psychiatres ; des aliénés se croyant changés, par exemple, en chien, marchent à quatre pattes, aboient, mordent. Il resterait quand même à expliquer comment le sorcier a pu désigner le coupable. On peut supposer que le jeune homme a été surpris par quelqu'un au cours de ses forfaits, ou bien qu'étant fou, il s'est confié à quelqu'un de son entourage, qui a parlé. En somme, ces histoires ne prouvent rien.

Mais il n'y a pas que ces histoires-là. Ceux qui possèdent quelques connaissances sur ces questions n'ignorent point que les Del Rio, les Bodin, les Dom Calmet et les autres démonologues qui, surtout au XVIe et au XVIIe siècle, ont soutenu la réalité de la

lycanthropie chez nos sorciers, s'appuyaient invariablement sur cette coïncidence frappante : que, lorsqu'on blessait ou l'on tuait le sinistre animal, le sorcier qui était censé s'être transformé en cette bête était découvert mystérieusement blessé ou tué à son tour ; ses blessures correspondaient à celles subies par l'animal. Or chose bizarre des faits analogues sont rapportés des sorciers sauvages d'aujourd'hui.

Dans une étude sur le Merveilleux au Pays Noir, que nous avons citée plus haut, André Nervin raconte une affaire qui venait de se dérouler, quinze jours auparavant, devant le Cadi de Saint-Louis (Sénégal). Voici son récit : « Un Bambara se promenait, pendant la nuit, sur les rives du Sénégal, lorsqu'il remarqua qu'un chat le suivait pas à pas. Agacé d'avoir continuellement cet animal dans les jambes, il le chassa. Le chat revint bientôt et s'obstina, non seulement à marcher derrière le noctambule, mais encore à le frôler avec une insistance désagréable. Pour en finir, le Bambara tira de sa gaine le poignard que tout Sénégalais porte à la ceinture et en frappa le gêneur au-dessus de l'œil gauche. Le chat poussa un miaulement douloureux et disparut.

Dans la journée du lendemain, le promeneur nocturne fut tout ébahi de recevoir une assignation à comparaître devant le tribunal du Cadi pour répondre à une accusation de coups et blessures, formulée contre lui par une vieille femme de race Ouoloff.

Il se rendit à l'audience et fut mis en présence de la plaignante. Celle-ci portait, en effet, une blessure assez profonde intéressant l'arcade sourcilière gauche, blessure dont la forme correspondait exactement avec la pointe du poignard de l'accusé.

L'homme se défendit énergiquement, raconta l'emploi de sa nuit, et n'omit point de mentionner l'incident du chat. Il fit même constater au Cadi que les poils provenant de la bête adhéraient encore au tranchant de la lame de son arme.

Parmi le public présent à la séance se trouvait un marabout, ami de l'accusé, qui vint déclarer que la plaignante était une sorcière avérée et que la magie devait, sans nul doute, jouer un grand rôle dans l'aventure. Pressée de questions, la vieille femme se décida à avouer qu'elle avait depuis longtemps une folle envie de gagner les bonnes grâces de l'imputé, mais que sa réputation de sorcière et son apparence physique très fanée l'avaient toujours empêché de déclarer ouvertement ses secrets désirs. Alors, elle avait pris la forme féline et s'était offerte aux caresses de l'ingrat, qui devait recevoir ses avances à coups de couteau.

Dans la salle d'audience, nul ne manifesta le moindre étonnement en entendant les aveux de la sorcière, et le Cadi, après avoir prononcé un verdict d'acquiescement, passa très simplement à l'examen d'une autre affaire... »

Dans cette extravagante histoire, comme dans celle du jeune criminel homme-léopard, rapportée par Du Ghaillu, il y a l'aveu du prévenu. Nous verrons, quand il sera traité de nos procès de sorcellerie européens, quelle importance on peut attacher aux aveux des « sorciers ». Quand on songe que de pareilles affaires étaient courantes devant nos tribunaux, il n'y a pas plus de trois siècles !...

Mr Richard Bagot a fait paraître dans la livraison d'octobre 1918 du « Cornhill Magazine » (Londres), un article intitulé : The Hyenas of Pirra, dans lequel on peut lire le récit du lieutenant F. sur quelques faits que celui-ci a observés dans la Nigérie du Nord, où il a commandé un détachement de troupes indigènes, de juillet à octobre 1915. Nous allons en établir un résumé.

Le lieutenant F. était campé près d'un village habité par une tribu d'un rang inférieur. Des hyènes ayant fait des déprédations dans les troupeaux, il se mit aux aguets, une nuit, à peu de distance d'une chèvre liée et, dès qu'une hyène apparut, avant qu'elle eût le temps de bondir sur la proie, il tira deux coups de fusil qui la blessèrent, quoique le fauve parvint à s'enfuir. Vingt-cinq minutes après, on entendit dans le village le roulement des tambours appelant les habitants à une réunion funèbre, comme ces indigènes ont la coutume de faire en cas d'un décès. Dès que la première lueur de l'aube le permit, l'officier se prit à suivre les traces de la

hyène blessée, en constatant que les marques des pattes et du sang de dirigeaient vers le village, jusqu'à un point où se trouvait une zone de terreau bouleversé par les fourmis noires, sur laquelle les empreintes des pattes cessaient et étaient remplacées par des empreintes de pieds humains, qui continuaient en direction du village, jusqu'à l'entrée de celui-ci. Peu après, le lieutenant était informé qu'un notable du village avait été trouvé mort, durant la nuit, avec une large blessure d'arme de feu à la tête. Personne ne sut dire comment cela s'était produit ; mais on n'autorisa pas l'officier à voir le cadavre.

En d'autres circonstances dans lesquelles il avait tendu des trappes-pistolets, le lieutenant F... constata que, chaque fois que la trappe fonctionnait en tirant un coup, et que l'on percevait les hurlements du fauve blessé, on ne tardait jamais à entendre dans le village le roulement des tambours annonçant une assemblée funèbre, ainsi que les lamentations et les pleurs accompagnant cette cérémonie. Et le lendemain à l'aube, quand le lieutenant suivait les traces de la bête blessée, il trouvait invariablement qu'elles le menaient à une zone de terreau bouleversé par les fourmis noires, où les empreintes des pattes se changeaient en empreintes de pieds humains et ne continuaient pas ; sans doute avaient-elles été effacées par les habitants du village même...

Mr Richard Bagot fait suivre la narration du lieutenant F. d'un autre rapport, dû au capitaine H. H. Shott (tombé à la bataille de Mons), que nous résumons ici : « Le capitaine, lui aussi en garnison dans la Nigérie Septentrionale, tua d'un coup de fusil une hyène de proportions énormes, ce qui rendait facile de suivre ses traces. Blessée grièvement à la tête, elle s'enfuit à travers un champ. On s'empessa d'en suivre les empreintes, qui conduisirent les chasseurs à un endroit où l'on découvrit la mâchoire d'un animal, gisant près d'une mare de sang. Immédiatement après, les empreintes atteignaient un sentier conduisant au village. Le lendemain, des habitants du village se présentèrent au capitaine Shott pour lui annoncer, sans le moindre regret, qu'il avait tué leur « Néfada » (sous-chef) ; il avait perdu une mâchoire, évidemment emportée par un coup du fusil. Les indigènes expliquèrent qu'ils avaient vu le Néfada et parlé avec lui au moment où il se disposait à faire un tour dans la forêt, ainsi qu'il l'avait lui-même déclaré. Peu après, ils avaient entendu un coup de fusil ; alors ils l'avaient vu rentrer avec sa tête enveloppée de sa robe ; il chancelait comme un homme grièvement blessé. Le lendemain, ils avaient été le visiter pour avoir de ses nouvelles et se renseigner sur ce qui lui était arrivé ; ils l'avaient trouvé mort. Personne ne se tenait dans la maison parce que, à peine rentré, il en avait chassé toutes les femmes. Le Néfada avait une mauvaise réputation ; on savait que c'était un « homme-hyène », et qu'il se transformait en une énorme bête de ce genre, montrant une astuce extraordinaire.

Le capitaine Shott déclare explicitement qu'en bon militaire, il était absolument sceptique relativement à toute affaire surnaturelle, mais que maintenant il se sentait converti en quelque chose de plus d'un demi-croyant relativement à l'étrange pouvoir revendiqué par certains indigènes de ces régions. Et il continue en montrant que le décès des natifs tués dans ces circonstances ne pouvait être attribué à d'autres coups de fusils tirés par lui. »

Au sujet d'un détail figurant au récit du lieutenant F..., qu'on a lu plus haut, Mr Bagot observe que, selon les officiers italiens de la Somalie et de l'Erythrée qui ont aussi enregistré parmi les populations de ces deux Colonies des phénomènes de lycanthropie les sorciers indigènes, pour se transformer en fauve, doivent se trouver sur une zone de terrain bouleversée par les fourmis noires. Il paraît que l'on croit, en certaines parties du Continent Noir, qu'il est dangereux de s'endormir sur un nid de fourmis : on peut être par là transformé en bête. Tout ce que nous pouvons retenir au sujet de cette particularité signalée avec quelque insistance de divers côtés, c'est que les yoguis de l'Inde, pour exécuter leur fameux tour ou phénomène de la croissance d'une plante en moins d'une heure, emploient généralement à cet effet de la terre provenant d'une fourmilière, en lui attribuant fantastiquement des qualités « vitales » que l'autre terre ne posséderait pas dans les mêmes proportions.

Que penser de tout cela ? Nous ne voudrions pas donner l'exemple de refuser, à notre tour, l'admission d'un fait, uniquement parce qu'il paraît absurde et invraisemblable a priori. Nous faisons fi de tous ces banals lieux communs qui suffisent à satisfaire le vulgaire des ignorants et des savants : « Comment peut-on croire à de semblables balivernes ? Ressusciter les déplorables superstitions du passé, en ce siècle de lumière !... », etc., etc. Non : nous savons que ces beaux raisonnements ont été avancés de même façon quand on a parlé de la possibilité que la terre fût ronde et que les hommes aient marché, aux antipodes, « la tête en bas », et ainsi pour bien d'autres cas. On a toujours cru être en plein « siècle de lumière », ou pour des raisons religieuses, ou pour des raisons philosophiques, ou pour des raisons scientifiques. Ce n'est pas l'extrême étrangeté des faits qui nous rebute : ils sont moins absurdes, devant l'imperfection de nos connaissances des énigmes de l'univers, que les prédictions, par exemple ; du moins la lycanthropie conserve-t-elle quelques attaches avec les apparitions tangibles, l'« idéo-plastie », et d'autres phénomènes, fondés ou faux, mais dont les hagiographes et les métapsychistes se font forts de nous fournir des preuves. Nous sommes prêts à admettre quoi que ce soit ; mais nous demandons que ces faits soient précisément démontrés. Or ceux que nous venons de citer nous apportent bien quelques vagues présomptions, mais nullement des preuves sérieuses.

Certes, ce qui impressionne, c'est la généralité de cette croyance de la lycanthropie dans tous les temps et dans tous les pays. Le fait que ces cas ont cessé de se produire chez nous, depuis qu'on n'y croit plus, ne peut pas constituer un argument réel contre cette croyance même, parce que l'on peut toujours l'expliquer en disant que, s'il n'y a plus de sorciers qui se changent en loup, il est naturel qu'on ne voit plus de loups-garous, mais qu'on en voit où il y a encore des sorciers aptes à se métamorphoser sous cette forme. On ne discerne pas bien la cause qui fit naître cette bizarre croyance en tant de pays n'ayant aucun rapport entre eux. Une explication et encore, serait-ce une explication ? Pourrait peut-être résider dans le « Totémisme », si celui-ci ne restait pas lui-même sans explication satisfaisante.

Nous n'avons d'ailleurs pas à traiter à fond, pour le moment, la question de la lycanthropie, ni à exposer les différentes hypothèses qu'on souleva pour l'interpréter d'une façon normale ou surnormale. Nous ne saurions le faire sans mettre sous les yeux de nos lecteurs bien d'autres éléments de discussion et l'on sait que cette croyance a eu son plein développement, en Europe, au moyen âge et dans les deux ou trois siècles qui le suivirent immédiatement. Nous devons donc revenir plus tard sur ce sujet. Pour le moment, notre but était surtout de montrer qu'il s'agit d'une croyance bien vivante et non moins agissante, chez les nègres d'Afrique.

Il nous faut par contre répondre, dès ce moment, à une objection toute naturelle, que l'on peut nous adresser en la formulant en ces termes : « Si la plupart des peuples de toutes les époques, ceux-là même qui n'avaient aucun rapport entre eux par exemple, les Celtes et les Indiens d'Amérique ont cru à la lycanthropie, et s'il est prouvé que celle-ci n'a en réalité jamais existé, il s'ensuit que tous les peuples peuvent, d'une façon concordante, avoir cru observer un phénomène, sans que cette croyance ne prouve rien en faveur d'une réalité du phénomène en question. Cette conclusion ne peut-elle pas être applicable à tous les autres prétendus phénomènes surnormaux dont vous vous occupez ici, de manière à montrer l'inanité de votre argumentation ? »

Nous reconnaissons la valeur spécieuse de cette objection. Elle constitue un de ces arguments dialectiques qui sont de nature à déconcerter, devant les juges, l'avocat de la partie adverse, quand on les lui lance ex-abrupto en pleine poitrine. Mais elle s'évanouit singulièrement quand on la considère de plus près.

Une croyance ne peut pas être née sans cause, car il n'est pas d'effet sans cause : c'est la « loi de causalité ». Quand elle est commune à un grand nombre de peuples n'ayant aucun lien entre eux, on ne peut admettre facilement la coïncidence qu'elle soit due à une simple création de l'imagination ; il doit y avoir, à la base de cette croyance, un fait, bien ou mal interprété,

s'étant produit partout. Si nous constatons, par exemple, que dans les traditions de tous les peuples il y a des cas de « résurrection », de « guérisons miraculeuses », d' « apparitions de fantômes », nous pouvons dire avec certitude qu'un fait se trouve à la base de ces croyances. Mais nous n'affirmons nullement que ce fait ait été bien interprété, Il est fort possible, par exemple, que le fait ayant donné lieu à la croyance dans les résurrections soit celui de la « mort apparente » (phénomène non surnormal) ; que les guérisons « miraculeuses » ne soient que le résultat de la suggestion (où le surnormal commence à paraître) ; que les « apparitions de fantômes » ne constituent que des « hallucinations télépathiques » (phénomène surnormal, mais peut-être non objectif).

Aux yeux de la plupart des sociologues, c'est un postulat essentiel de leur science qu'une institution humaine ne saurait reposer sur l'erreur et sur le mensonge : sans quoi elle n'aurait pu durer. « Quand nous abordons l'étude des religions primitives, dit Durkheim⁵⁸. c'est avec l'assurance qu'elles tiennent au réel, et qu'elles l'expriment ». Or, Durkheim n'admet pas pour cela les doctrines de l'animisme et du fétichisme. Il pense que c'est sous le symbole extérieur, et parfois déconcertant, qu'il faut atteindre la réalité qu'il figure et lui donne sa signification véritable. Nous nous appliquons à montrer que, d'une façon générale, il ne s'agit nullement de symboles métaphysiquement tarabiscotés ; l'esprit des primitifs ne saurait d'ailleurs les concevoir ; il s'agit tout simplement d'une interprétation, souvent défectueuse et fantaisiste, des faits eux-mêmes.

De même pour la lycanthropie, il s'agit de rechercher les faits qui ont suscité cette croyance ; c'est ce que nous ferons le moment venu, ainsi que nous venons de le dire. Enfin, n'oublions pas que, pour le présent, nous nous proposons surtout de montrer, non pas que le fait surnormal en général existe réellement, mais que tous les peuples ont toujours cru à son existence, par suite de l'observation de faits bien ou mal interprétés, et que cette croyance doit avoir donné son origine à la croyance consécutive en des êtres spirituels, en l'existence de l'âme et la survivance de celle-ci, bien plus que n'ont pu le faire l'ombre du corps humain, l'écho, les rêves, etc.

La croyance en l'envoûtement

Une croyance dont l'extension reste aussi très frappante est celle relative à l'envoûtement, c'est-à-dire aux opérations magiques ayant pour but de tuer quelqu'un, lentement, et à distance. Schopenhauer l'avait remarqué en Ueber den Willen in der Natur, en écrivant à propos de l'envoûtement en usage dans un petit groupe d'îles de la Polynésie : « Cette pratique de sorcellerie mérite d'attirer notre attention, surtout parce qu'elle se représente essentiellement la même que la sorcellerie européenne, bien qu'il ne puisse être question ici d'aucune influence provenant de nos pays. »

Ce cas n'est pourtant pas tout à fait identique à celui de la lycanthropie. En effet, on n'a pas beaucoup de peine à conjecturer comment l'idée de l'envoûtement put surgir partout et fatalement. Le faible, ne pouvant supprimer par la force ouverte l'ennemi qui le gêne, se demande s'il ne saurait parvenir à ce résultat par des moyens détournés ; il cherche, rumine, expérimente ; il en vient tout naturellement à créer une effigie de son adversaire ; ne pouvant pas avoir ce dernier entre les mains, il s'efforce de posséder, tout au moins, une partie minime de lui : un cheveu, une coupure d'ongle, au pis-aller un objet lui ayant appartenu. Et il l'insère dans l'effigie, qu'il crible de coups d'épingle ou de poignard si elle est en bois ou en argile, ou qu'il expose au feu si elle est en cire. Si par une coïncidence, la personne visée par le « volts » tombe malade, l'envoûteur acquiert une confiance, au moins passagère, dans sa méthode. Mais, plus fréquemment, le faible s'est mis entre les mains d'un sorcier qui, moyennant des

⁵⁸ Sociologie religieuse et Théorie de la connaissance, en Revue de Métaphysique et de Morale, 1909, p. 733 et suiv., et Les Formes élémentaires de la pensée et de la Vie religieuse passim.

dons, se fait fort de le débarrasser, par un maléfice, de l'homme qu'il est désireux de supprimer. Il l'en débarrasse souvent en effet, mais par le poison et non point par ces pratiques derrière lesquelles il se retranche pour ne pas se compromettre et pour ne pas sembler ne disposer que de moyens qui sont à la portée de tous les mortels.

En outre, on peut aisément admettre que cette croyance est parfois oh, bien rarement ! justifiée par les résultats de l'opération. Laissons de côté le cas où la personne visée fut mise au courant du sortilège dont elle était menacée ; on peut admettre alors qu'une crainte superstitieuse parvient à nuire à sa santé. En tout autre cas, la possibilité de la réussite de l'envoûtement dépendra de la réalité de quelques phénomènes infiniment moins extraordinaires que ceux qu'il faudrait admettre pour la lycanthropie, à savoir :

1° Si la suggestion mentale est possible, au moins avec quelques individus prédisposés à la subir ;

2° si la possession d'un objet ayant appartenu à la personne à envoûter peut réellement servir à établir un « rapport » purement télépathique entre l'envoûteur et la victime, de manière à faciliter la suggestion mentale ;

3° si un lien physiologique invisible continue à exister entre la personne visée et ses cheveux, ses coupures d'ongles, ses déjections, etc., de manière que certaines opérations magiques accomplies sur ces déchets puissent se répercuter sur la personne de l'envoûté. Cette dernière hypothèse, qui est pour les modernes de beaucoup la plus difficile à consentir, est celle qui fut universellement professée par les sorciers et occultistes de jadis ; elle se rattache aux « cures sympathiques » dont nous aurons à nous occuper brièvement, le moment venu. Elle est admise aussi par Schopenhauer, lequel est toujours parfaitement sûr de tout ce qu'il avance, ou plus probablement, à l'art persuasif de le paraître ; mais il le paraît cette fois beaucoup moins que d'habitude.

Ce qu'il est loisible de déclarer sans crainte d'erreur, c'est que si, quelquefois, le phénomène se produit réellement, ce n'est que grâce à un concours de circonstances exceptionnellement favorables, et que, dans la presque totalité de cas, il n'y a pas plus à s'inquiéter des envoûtements que des philtres d'amour.

Les maléfices des Africains

Il n'en est pas moins vrai que les envoûtements occupent une place prépondérante dans la sorcellerie africaine. Ils ont même été pratiqués en grand, lorsque la situation l'exigeait. Voici ce que raconte le Dr J. Regnault, ancien médecin de la Marine française⁵⁹ : « Lorsque les Dahoméens ont été bien persuadés que la résistance était inutile contre nous, ils ont eu recours à l'arme des vaincus et des révoltés impuissants : à la magie. C'est ainsi qu'en 1895, le successeur de Béhanzin, ayant eu à se plaindre des Français, ne trouva rien de mieux que de les faire envoûter par un féticheur haouassâ. Ce dernier fabriqua une pâte particulière qu'un autre sorcier devait enterrer dans le camp des Français, aux endroits où les blancs passaient de préférence. Le féticheur en sous-ordre prit peur et n'osa aller commettre son forfait ; il vint tout raconter au capitaine. Interrogé par « les blancs » sur l'action qu'aurait dû produire le maléfice, il répondit : « A chacun de vos pas sur ladite pâte, chargée de vous représenter, il devait succéder pour vous un grand malaise, puis, à brève échéance, la mort. »

H. Spencer⁶⁰ parle de l'envoûtement pratiqué couramment en Cafrerie, disant que, chez les Ama-Zoulous par exemple, un chef ensorcelle toujours le chef ennemi avant d'en venir aux mains ; il le tue en imagination avant d'être éventuellement tué par lui pour tout de bon.

Parmi les faits de cette nature racontés par les explorateurs, missionnaires et colons européens en ces pays, nous n'en connaissons, quant à nous, pas un seul possédant quelque valeur, c'est-

⁵⁹ La Sorcellerie, chap. I, § 2.

⁶⁰ Sociologie, III, p. 459.

à-dire ne pouvant pas être expliqué, soit par une coïncidence toute naturelle, soit par la suggestion, soit encore par le poison. Pour en donner une idée à nos lecteurs, nous allons leur en rapporter deux ou trois échantillons.

Miss Irène E. Toye Warner, qui vécut plusieurs années dans le Sud-ouest de l'Afrique, où plusieurs membres de sa famille occupaient des places importantes dans l'Administration anglaise, a écrit divers articles sur les croyances des indigènes en ces pays. Voici deux faits relatés par elle⁶¹ : « Un jour, un Anglais vit un indigène et sa femme qui se chamaillaient ; le premier attaqua brutalement l'autre, en la blessant. Le blanc intervint et jeta à terre le nègre ; après quoi il aida la femme à panser ses blessures. Le mari se leva en remâchant des imprécations et des propos de vengeance. Quelques jours après, l'Anglais tomba malade et fit venir le médecin. Il semblait que la chose ne fût pas grave, mais depuis ce moment il empira sans cesse, maigrissant et s'affaiblissant à mesure que les semaines se transformaient en mois ; il finit par mourir d'épuisement.

Un clergyman de ma connaissance fut sur le point d'être empoisonné ; mais dans son cas son domestique découvrit à temps la trame diabolique ! Un commerçant lui avait envoyé quelques oranges et d'autres fruits ; le Révérend ordonna à son boy kroo de les ranger quelque part. Plus tard, quand il les redemanda, il trouva que le boy les avait tous jetés à la mer ; il en demanda la raison, et le boy lui dit que chaque orange avait été injectée de poison. »

Ce dernier cas ne prête qu'à rire, tellement paraît évidente la naïveté du bon pasteur n'ayant pas remarqué que le prévoyant boy s'était bien gardé de signaler cet épouvantable attentat avant que les oranges et autres fruits n'allassent finir, sinon dans le fond de la mer, du moins dans le fond de sa panse. En tout état de cause il s'agirait d'empoisonnement et non pas de maléfice. Mais même dans le premier cas, comment exclure, ou le poison, ou l'effet d'une suggestion, ou surtout une simple coïncidence ? Nous n'allons tout de même pas imiter ces sauvages pour lesquels toute maladie est nécessairement le résultat d'un ensorcellement !

En somme, ce ne sont là que des billevesées ridicules.

Un fait caractéristique a par contre, été raconté par Mme Marguerite von Echkrenbrecher⁶² qui, elle aussi, a passé de longues années dans l'Afrique Occidentale avec son mari, propriétaire d'une plantation importante. Elle s'est trouvée en contact continu avec les tribus sauvages de ces contrées : Hottentots, Bushmen, Héréros. Ce n'est que lors de la révolte de ces derniers contre la domination allemande, qu'elle rentra en Europe. Voici son cas.

Un jour, et par hasard, un officier établi dans le district de Kalahari arriva dans un village de Bushmen. Après l'échange habituel de cadeaux, il se retira dans sa tente, qui avait été dressée au voisinage.

Peu de temps après, le tout-puissant du village, le guérisseur apparut sur le seuil, couvert d'amulettes et d'autres objets de sorcellerie et, tout en faisant force courbettes à l'officier, il lui fit remarquer qu'on l'avait oublié dans la distribution des cadeaux. L'officier, impatienté, l'envoya à tous les diables ses frères. Il y eut alors entre les deux un échange de propos sans aménité, et le sorcier finit par s'en aller, non sans avoir dit avec un rire méchant :

- C'est bien, je m'en vais. Mais tu ne tarderas pas à me rappeler. Je serai le bienvenu et tu me couvriras de cadeaux... Je t'enverrai des pierres dans le ventre qui pèseront lourd, oh ! Si lourd ! Tu te tordras de douleur. Je m'en vais à présent, mais pas pour longtemps. Hi ! Hi ! Hi !

Une demi-heure après, l'officier, qui s'était endormi, se réveilla. Un malaise s'emparait de lui. Il se leva ; ses membres lui paraissaient être de plomb et des douleurs d'estomac atroces le tenaillaient. Du thé, des frictions, rien n'y fit. Il fallut bien rappeler le sorcier, qui rôdait près de la tente.

⁶¹ Woodooism in West Africa, en Occult Review, août 1914.

⁶² Was Afrika mir gab und nahm, Berlin, 1907.

Tranquillement, il rassembla ce qu'il lui fallait, sautillant dans la tente, ramassant des brindilles dont il fit un petit tas auquel il mit le feu, tout en murmurant une conjuration. Puis il versa sur le brasier des essences et des herbes produisant une fumée étouffante, et se mit à danser autour du feu, criant, gesticulant, au point d'être promptement couvert de sueur.

Petit à petit, les douleurs de l'officier se calmèrent. Absolument épuisé, à bout de forces comme s'il eût été malade, le sorcier ramassa les cadeaux que lui fit remettre l'officier et quitta la tente, non sans avoir lancé la flèche du Parthe à sa victime :

- Comprends-tu maintenant ma puissance ? Elle s'étend bien plus loin que tu ne penses ! Même jusqu'à l'homme blanc, qui doit lui obéir aussi. »

Admettons que tout se soit passé comme on l'a raconté à cette narratrice; comment exclure absolument que, malgré la crânerie affectée par l'officier, la suggestion n'ait opéré, subconsciemment, dans son sommeil ? On pourrait également supposer que le malin sorcier, lors de sa première visite à l'officier, a répandu dans la tente quelque poudre empoisonnée. Mais il ressort du récit que l'ordonnance de l'officier, qui était là et frictionna son supérieur, n'a rien souffert.

En attendant, les esclaves nègres africains ont apporté avec eux ces déplorables pratiques en Amérique, surtout dans la partie centrale de ce Continent, où le Vaudouisme ou Voudouisme, est devenu une plaie sociale assez sérieuse.

Les guérisseurs

On a pu voir dans le récit de Mme von Eckenbrecher que le sorcier dont il s'agit joignait à sa prétention d'envoûter celle de désenvoûter. Généralement, le sauvage qui se croit envoûté par tel sorcier a recours à un autre plus puissant, qui se charge de détruire le maléfice par des pratiques appropriées.

Tous les explorateurs reconnaissent d'ailleurs que les sorciers-médecins africains opèrent souvent des guérisons surprenantes.

Je ne fais aucune difficulté de reconnaître écrit le Dr Huot⁶³ que, sur ce terrain, quelques-unes de leurs inventions sont fort intéressantes. A côté des pratiques en usage chez nous la saignée locale, les ventouses, les frictions révulsives, les massages, les clystères, l'hydrothérapie ils se transmettent de génération en génération des notions très précises sur les propriétés curatives de certaines plantes que nous aurions souvent intérêt à étudier et à connaître. Il n'est pas jusqu'à leurs mômeries les plus absurdes qui, par suggestion, n'aboutissent à un résultat.

Les faiseurs de pluie

En Afrique, comme un peu partout, on adresse des prières à la divinité en cas de sécheresse prolongée, et on obtient ainsi des grâces signalées, lorsqu'un changement de temps est imminent. Nous trouvons dans une intéressante conférence d'un missionnaire presbytérien, le Rév. W. Willoughby, la description d'une cérémonie religieuse de cette sorte dans le pays de Kama. Les remèdes habituels pour provoquer la pluie n'ayant pas abouti, on sacrifia un taureau noir sans tache comme aux temps homériques sur le tombeau de Mothibi, fondateur de la tribu, en présence de tous les membres de celle-ci. « Chacun était à peine rentré chez lui conclut l'informateur du missionnaire que la pluie commença, très abondante⁶⁴ ».

Mais généralement ceci est l'affaire des sorciers. Ceux des Cafres sont particulièrement spécialisés en ces opérations de météorologie transcendante⁶⁵.

Nous avons lu d'autre part⁶⁶ un article d'un certain A. Dina, qui raconte avoir été témoin sur la côte nord-ouest de Madagascar (presque en face de l'île de Nossi-Bo) d'un fait fabuleux. Un

⁶³ Loco laud., p. 304.

⁶⁴ Light, 14 mars 1914, p. 124.

⁶⁵ Letourneau : L'Evolution religieuse, p. 74-75.

⁶⁶ L'Echo du Merveilleux, 15 novembre, 1905.

sorcier répondant au nom de Sim Bandaï faisait tomber la foudre, quand et où cela lui plaisait ! M. Dina ayant placé quelque part unealebasse, le sorcier commença ses conjurations. Bientôt un petit nuage se formait dans le ciel, la brise se fit violente ; « soudain, la foudre éclata devant nous écrit M. Dina serpentant sur le sol et brisant en mille pièces la petitealebasse. La commotion avait été sèche et aiguë. Avec elle, toute brise cessa et le nuage s'évanouit peu à peu ».

Il est à peine besoin de dire que nous ne possédons aucun récit documenté à propos de ces histoires à dormir debout. Il n'y a disait un sorcier africain au Rév. Moffat, un missionnaire que des hommes sages qui puissent être faiseurs de pluie, car il faut beaucoup de sagesse pour tromper un si grand nombre d'hommes. Vous et moi, nous savons ce qu'il en est⁶⁷.

Phénomènes lumineux ; feux follets

Le Dr Shepley Part⁶⁸ raconte qu'au cours d'une marche de nuit, dans la brousse de l'Afrique Occidentale, et alors que le guide ne savait pas à quelle distance on était de la ville vers laquelle on se dirigeait, la caravane a été précédée par une sorte de globe lumineux, pareil à une lanterne, mais qui ne paraissait être tenu en l'air par personne. Quand on s'en approchait, la lumière s'esquiva. Elle suivit ainsi le sentier, en tête de la colonne, durant quelques milles, et disparut à la lisière de la ville. Les nègres expliquèrent au docteur que c'était un « double » (c'est-à-dire un fantôme), envoyé pour servir de guide à la caravane.

La nature surnormale de ce fait est en somme un peu douteuse ; aussi bien ne le reproduisons-nous que pour le rapprocher, plus tard, de cas analogues et mieux établis. Ces mystérieuses lueurs font penser, tout naturellement aux « feux follets », dont la nature ne paraît pourtant pas être « surnormale »

La forme légèrement dubitative de ces derniers mots amènera un sourire narquois sur les lèvres de bien des braves gens. Ceux-là ont trouvé dans leurs livres d'école, dictionnaires et encyclopédies, l'explication « scientifique » du phénomène, explication qui aurait coupé court aux superstitions populaires à cet égard. Il est donc opportun de rapporter ici l'avis d'un homme particulièrement compétent en la matière : M. J.-B. Ermacora, docteur en physique et chimie, directeur propriétaire du gazomètre de Trévise : « Tout le monde connaît l'explication courante du phénomène des « feux follets », fondée sur la combustion spontanée du phosphore d'hydrogène. Cette explication, énoncée peut-être par quelque chimiste en un moment de distraction et aussitôt popularisée par les vulgarisateurs de la science, serait difficilement admise, aujourd'hui, par un chimiste. On sait, en effet, qu'un gaz spontanément combustible peut bien produire une conflagration instantanée, mais non pas une petite flamme capable d'errer en l'air pendant quelque temps. Une petite flamme de cette sorte ne peut pas, non plus, être produite par des vapeurs de gaz phosphorescents, car ceux-ci ne tarderaient pas à se répandre et se désagréger en l'air comme le font les émanations lumineuses de phosphore aussitôt que le morceau de phosphore qui les a produites est éloigné... Les feux follets ne peuvent pas, non plus, être confondus avec les « feux Saint-Elme », effluves électriques qui ne peuvent errer dans l'air et ne se montrent qu'au sommet de certains corps élevés, reliés au sol ou à l'eau... Aussi, l'hypothèse électrique proposée par le professeur C. Fabiani⁶⁹, nous paraît insuffisante, ce phénomène n'ayant rien qui révèle l'action de l'énergie électrique. D'ailleurs, M. Fabiani n'insiste pas sur la valeur de son hypothèse ; il avoue modestement qu'il « l'a jetée là afin que les savants en examinent le bienfondé. » Le Dr Garzino, libre docent de chimie à l'Université de Turin, est comme nous d'avis que l'explication chimique des feux

⁶⁷ Dr J. Regnault : La Sorcellerie, p. 13. Il est néanmoins regrettable que cet auteur oublie d'indiquer où il a puisé cette anecdote. Moffat a publié : Vingt-trois ans de séjour dans le Sud de l'Afrique.

⁶⁸ Proceedings of the Society for Psychical Research, Part XXXV, p.331.

⁶⁹ Bollettino del Naturalista, février 1897, p. 19.

follets est absolument inapplicable aux lueurs errantes en l'air sans point d'appui et ayant quelque durée...

La circonstance que les feux follets fuient ou poursuivent l'observateur ne peut, contrairement aux idées courantes, s'expliquer physiquement ; elle est même en contradiction avec ce qu'on peut attendre des corps légers planant en l'air. Il suffit d'essayer avec des plumes très légères ou des boules de savon, pour se convaincre que ces corps ne fuient et ne poursuivent qu'en des conditions très spéciales, c'est-à-dire quand ils se trouvent presque en contact avec la personne qui se déplace⁷⁰.

Un argument que l'on peut produire à l'appui de la nature purement chimique des feux follets, c'est que, depuis que les cadavres sont enterrés avec plus de soin, à une grande profondeur, dans de solides cercueils, sous des couches de chaux, ces petites flammes volages ont presque disparu de nos cimetières. Certes, cet argument n'a pas une valeur absolue ; en tout cas il n'empêche pas que les feux follets soient un phénomène qui paraît inexplicable encore, tout comme reste inexplicée, par exemple, la « foudre globulaire », sans que pour ce fait elle soit considérée comme constituant un phénomène « surnormal ».

Maintenant, il est fort probable que ces lueurs ne sont pas toujours de la même nature. Le sujet n'a pas été jusqu'ici suffisamment étudié. De toute façon, rien de surprenant que les nègres de l'escorte du Dr Shepley aient cru pouvoir identifier la lumière dont nous avons parlé plus haut avec un « double ». Si Herbert Spencer avait enregistré les feux follets des cimetières parmi les phénomènes qui ont pu contribuer à la genèse de la croyance en la survie, nous n'aurions pu nous empêcher de reconnaître le caractère vraisemblable et raisonnable de cette induction. Aussi, trouvons-nous encore des traces nettes et générales de cette croyance chez les primitifs de nos jours, c'est-à-dire les sauvages, et même chez nos paysans, alors que nous n'en trouvons aucune en ce qui a trait à l'ombre du corps humain, l'image réfléchie par l'eau, l'écho, les rêves ordinaires, etc. Le même Dr Shepley Part, parlant des Africains de l'Ouest, écrit⁷¹ : « J'ai voulu faire allusion aux histoires de fantômes qui hantent les cimetières pour signaler l'orientation des idées des indigènes à cet égard ; d'autant plus que je puis affirmer avoir eu l'occasion de constater personnellement, dans les cimetières, des apparitions de luminosités en formes de masses nébuleuses, qui me furent indiquées par les natifs comme ce qu'ils estimaient être des âmes des décédés. »

Lévitacion du corps humain

Mr Kellar, le prestidigitateur très connu, a publié dans le *Norih American Beview* (1903) un fait de soulèvement du corps d'un Zoulou en l'air, auquel il aurait assisté. Nous allons en reproduire la partie essentielle : « ... Le même sorcier se tourna vers les hautes herbes à quelques pieds derrière nous et prit une poignée de chaumes longs d'environ trois pieds. Se tenant à l'ombre, à l'écart du feu, il fit tourner la poignée d'herbes rapidement, autour de la tête du jeune Zoulou qui était couché comme mort, éclairé par le feu. Quelques instants après, l'herbe se mit à brûler lentement avec une crépitation très nette. Approchant davantage du corps de l'indigène entrancé, il fit passer doucement l'herbe enflammée devant sa figure, à une distance d'environ un pied. A ma profonde stupéfaction, le corps étendu sur le sol s'en détacha lentement, s'éleva et flotta dans l'air à une hauteur d'environ trois pieds ; il montait ou s'abaissait selon que les passes faites avec l'herbe étaient plus lentes ou plus rapides. Lorsque toute l'herbe fut brûlée et tomba sur le sol, le corps à son tour retomba. Il suffit alors de quelques passes faites par le sorcier avec les mains pour que le jeune Zoulou se redressât sur ses pieds sans avoir l'air d'avoir souffert en quoi que ce soit de l'expérience à laquelle il avait été soumis. »

⁷⁰ *Rivista di Stadi Psichici* (Padoue), année 1896, p. 42 et 286, et année 1897, p. 113 et 158.

⁷¹ *Loc. cil.*, p. 344.

Remarquons que, si l'aptitude de Mr Kellar à juger d'un tour de prestidigitation n'est guère contestable, sa sincérité a été contestée par le Dr Hodgson, ainsi que nous le verrons plus loin, à propos des descriptions que le même illusionniste a publiées des faits, prétendus surnormaux, des yoguis hindous.

Trance, xénoglossie, possession

Aucun doute que les nègres africains ont une idée assez exacte, bien que purement empirique, de l'état de transe. Voici la définition qu'en donnent les Zoulous, selon Callaway⁷² : « Isiyezi est un état dans lequel un homme devient légèrement insensible. Il est éveillé, mais pourtant il voit des choses qu'il ne verrait pas s'il n'était pas en état d'extase (nasiyezi). »

Ils se rendent fort bien compte des facultés de clairvoyance qui se manifestent en cet état. Ils ne croient à l'intervention d'un esprit que dans les cas où se manifeste un dédoublement de la personnalité (qu'ils ne savent naturellement pas expliquer comme le font nos psychologues), et surtout lorsqu'ils croient constater dans les paroles de l'individu « entrancé » quelque chose paraissant établir l'identité d'un « esprit » : par exemple la xénoglossie (parler des langues ignorées). M. Henri Rusillon⁷³ des Missions évangéliques de Paris, traitant de ce phénomène chez les Malgaches, l'explique par la théorie classique et bien connue des réminiscences de notions disparues de la conscience normale, mais conservées par la subconscience, notions qui émergeraient dans l'état de transe du sujet ; mais il ne semble pas bien sûr que cette explication puisse s'appliquer à tous les cas. De toute manière, les missionnaires catholiques partagent rarement l'avis du Rév. Rusillon, puisqu'ils ont souvent recours aux exorcismes pour chasser, en des cas de ce genre, le démon polyglotte. Mr C. G. Bull⁷⁴ évoque justement une circonstance où une jeune fille cafre se prit tout à coup à user couramment de la langue latine. L'Evêque catholique de Natal, après avoir examiné personnellement le cas, crut devoir recourir aux formules de l'exorcisme, qui fut pratiqué avec tout l'éclat que comportait l'intervention épiscopale. Les Annales des Missions fourmillent d'ailleurs de faits analogues. Nous reviendrons sur cette question, pour être à même de la considérer avec toute l'ampleur nécessaire. Pour le moment, retenons que la croyance en l'« obsession » et la « possession » par l'œuvre d'un esprit, généralement mauvais, est fort répandue en Afrique et qu'elle contribue à expliquer, à tort et à travers, non seulement certains phénomènes surnormaux, mais la plupart des maladies mentales et physiologiques.

Fantômes, hantises

Dans une conférence faite à la Société de Recherches psychiques, à Londres, sur « les formes des apparitions dans l'Afrique Occidentale », Mrs. Mary H. Kingsley constate qu'il est rare de trouver dans cette région une personne ne connaissant pas quelqu'un qui ait vu des apparitions. Celles-ci revêtent parfois la forme d'un dieu, mais le plus généralement ce sont les esprits des morts. Quant aux prêtres, ils prétendent être continuellement en contact avec les esprits. Quelquefois, le dieu prend possession du prêtre ou de la prêtresse, et s'exprime par leur bouche, mais toujours d'une voix étrangère. « Je crois foncièrement », dit Mrs. Kingsley, « que l'Africain de l'Ouest voit des apparitions, mais je ne pense pas que cela prouve en rien l'existence objective de celles-ci... Il est possible toutefois que son système nerveux, certainement plus sensitif, lui permette de discerner des choses que l'Anglais, à système nerveux plus obtus, ne voit pas ; ou, pourrait-on dire encore, l'esprit africain est une plaque photographique plus parfaite où peut s'imprimer le monde spirituel⁷⁵ ».

⁷² Religion of the Amazulu, p. 378 et suiv.

⁷³ Un culte dynastique avec évocation des morts chez les Sakavales de Madagascar; La Tromba, 1911.

⁷⁴ Light, 24 août 1912.

⁷⁵ Proceedings of the S. for P. R., Part XXXV, p. 331.

Les voyageurs et missionnaires en Afrique font d'assez fréquentes allusions, soit à l'apparition de fantômes aux indigènes dans les lieux « hantés », soit aux manifestations dites poltergeists⁷⁶.

David Leslie⁷⁷ a reçu à ce sujet des confidences de quelques Zoulous, qui prétendaient avoir perçu eux-mêmes, dans un bois hanté, des Esemkofus, ou spectres de personnes tuées par un chef tyrannique ; ces indigènes avaient même été harcelés de pierres de provenance inconnue, comme dans les « poltergeists » européens.

Le Dr Shepley Part (loc. cit.), entendit parler, lui aussi, de lieux hantés dans l'Afrique Occidentale. Il narre le cas arrivé à un commissaire britannique qui, au cours d'un voyage, s'étant logé dans un vieux petit château construit par les Européens, constata que ses boys croyaient y voir uniformément le fantôme d'un homme blanc, dont ils donnèrent une description correspondante au costume espagnol ou portugais du XVIIIe siècle. Ils le lui indiquaient, assis à une table, s'étonnaient que le docteur ne le vît point, et demandaient même s'ils devaient mettre un couvert aussi pour lui. « Ce récit dit le Dr Shepley Part m'a été fait par un magistrat anglais qui connaissait le commissaire en question et le regardait comme un homme absolument positif et libre de toute superstition ». C'est, en tout cas, un récit de « troisième main ».

Mgr Weston, évêque de Zanzibar, venu à Londres pour y présider le Congrès anglo-catholique au printemps de 1923, écrivit dans le Daily Express un intéressant article sur les phénomènes psychiques qui se manifestent parmi les indigènes de son diocèse. En ce qui concerne les cas de « poltergeists », il dit : « Je me suis trouvé dans une case bâtie avec de la terre pétrie car tel est le système de construction de toutes les demeures des natifs de Zanzibar et j'ai vu de gros morceaux de terre arrachés violemment des parois et lancés en l'air. Comme on le pense bien, je m'étais rendu sur place absolument sceptique à ce sujet; aussi ai-je exigé que tout le monde sortît de la case, que j'ai fait ensuite entourer d'un cordon de gardes. Malgré cela, de gros morceaux de terre continuèrent à se détacher violemment des murailles et furent projetées spontanément contre le plafond. Plusieurs parmi eux furent même lancés hors de la porte; un morceau m'a atteint à la tête. Je rentrai alors dans la case et commençai les exorcismes, en prononçant les prières rituelles ; les manifestations cessèrent aussitôt. La maison a été réparée ; les phénomènes perturbateurs ne s'y renouvelèrent plus. »

Il me semble qu'après avoir assisté à de pareilles manifestations, il serait irraisonnable et absurde de soutenir qu'il n'y a pas d'esprits au milieu de nous. On peut soutenir de pareilles assertions ici en Angleterre, mais dans un pays comme le Zanzibar, où tout le monde croit à l'existence des esprits, et où l'on peut dire que l'atmosphère est saturée de cette croyance, la chose est bien différente.

Il est à remarquer qu'un récit analogue avait été inséré, quatre ans auparavant, dans un article publié par le Saturday Review (Septembre 1919), dont l'auteur, après s'être longuement moqué de la magie, de la cabale, de la nécromancie et des sorciers, finit toutefois par admettre que certain phenomena do exist which are as yet inexplicable. Et il ajoute : « J'ai moi-même assisté à ces manifestations que les spirites appellent « poltergeists ». Un chef de l'Afrique Centrale, piqué de ce que je niais l'existence de mauvais esprits, me fit voir cela, dans l'espoir d'ébranler mon scepticisme. Il me conduisit dans son village et, en me montrant une hutte native ordinaire, me déclara que, s'il me prenait la fantaisie d'y pénétrer, je trouverais un esprit peu agréable, qui se plaisait à mettre la hutte en pièces. Personnellement, il m'engageait à ne pas tenter l'expérience. Il s'agissait d'une case circulaire de boue, avec un toit de chaume et une porte très basse, du type de celles que l'on peut voir dans la plupart des villages africains.

⁷⁶ Bruits, déplacements d'objets et autres phénomènes inexplicables, particuliers à certaines maisons.

⁷⁷ Among the Zulus, p. 120.

J'y pénétrai, et fus immédiatement frappé au bras par un gros morceau de terre pétrie. D'autres morceaux de terre se détachaient des parois et étaient pareillement projetés à l'intérieur de la hutte. Une pièce d'étoffe qui se trouvait par terre fut soulevée de trois pieds environ en l'air et déchirée par le milieu. Je me retirai alors de la hutte. Celle-ci était absolument vide et il n'y avait pas la moindre possibilité que quelque chose pût y être jetée du dehors. »

Et avec la candeur déconcertante de l'homme qui s'imagine être « scientifique » rien que parce qu'il rejette le « surnaturel », l'auteur de l'article en question conclut : « L'absurdité banale de tout cela constitue un argument suffisant pour démontrer que ce phénomène, tout inexplicable qu'il est, doit être de nature aussi inconsciente qu'un tremblement de terre. Est-il heureux, ce témoin, qui n'a jamais rien vu d'absurde et de banal au monde, sinon ce qui est « inconscient » !... »

Maintenant, s'agit-il de la même hutte dont a parlé Mgr Weston ? On ne sait exactement, car l'esprit scientifique du collaborateur du « Saturday Review » ne lui a pas suggéré le besoin de préciser. Mais il semble peu probable que l'indication « Afrique Centrale » s'applique à l'île de Zanzibar...

Les séances médiumniques

Les nègres s'appliquent d'ailleurs, quelquefois, à obtenir ces phénomènes psychophysiques, même par des séances « expérimentales », analogues à celles des spirites. M. André Nervin⁷⁸, se trouvant dans l'Amouroun (Madagascar), vit six « bourjanas » (portefaix) se réunir dans cette intention en une case. « Ils prétendent, lui fut-il expliqué, qu'un Angatchi (esprit) de leur connaissance leur apparaît pour leur donner des conseils. Ils disent qu'après un certain temps, ils voient la fumée du feu d'herbes spéciales qu'ils ont allumé dans la case se modeler, prendre une forme, et qu'une voix sort de ce fantôme ». Mais les blancs ne furent pas admis à la séance.

M. A. Danet, dans une lettre adressée de Ranohira (Madagascar) au même journal (1905) raconte ce qui suit : « ... C'est ainsi qu'un nommé Taimandebakaka, de race Bara, et qui est renommé dans la vallée du Ménamaty pour être un grand sorcier, a invoqué un jour, en ma présence et dans son village, les âmes du capitaine Flayelle et du lieutenant Montagnole, tous deux morts au Vohinghéso, au cours d'un combat avec les Baras, il y a quatre ans. Les assistants moi et quelques privilégiés indigènes ne voyaient rien, alors que Taimandebakada, lui, prétendait voir les deux personnes en question ; mais nous entendions bien les voix des officiers faisant des commandements à leurs soldats, et ces voix étaient bien des voix européennes qui ne pouvaient être imitées par les indigènes ; ainsi que, dans le lointain, l'écho des coups de fusil, puis les cris et les plaintes des blessés, et des beuglements de bœufs effarouchés bœufs des Fahavalos ; en français : ennemis.

Cette évocation, qui dura vingt minutes, se passait dans une case simple de quatre mètres carrés, sans compartiments ni étages ; l'évocateur ne pouvait donc pas avoir des compères.

D'ailleurs, le même homme se livre à d'autres sujets de sorcellerie forte intéressante. »

Dans une lettre au Daily Mail (juillet 1925), Mr G. K., de Nairobi (Kenga), pour prouver que l'Africain est « spirite », parle d'une séance d'indigènes à laquelle assistait une dame européenne. Une voix semblait surgir d'unealebasse placée au milieu de la pièce ; elle parlait l'idiome Nandi, qui était familier à la dame. Celle-ci était naturellement incrédule, et apostropha le sorcier, en l'accusant de ventriloque. L'autre, indigné, quitta la hutte et alla s'asseoir à un endroit d'où sa voix n'aurait pu arriver jusque-là. « Mais, ajoute Mr G. K., en rehaussant la solennité de ses dires par l'italique : dans le silence de la hutte, les mots continuèrent à surgir de la gourde ».

⁷⁸ Echo du Merveilleux, 15 juillet 1910.

Dans son ouvrage intitulé *Amazulu*, le Dr Callaway parle d'un Zoulou chrétien, appelé John, qui, ayant un schelling à dépenser « dans l'intérêt des recherches psychiques », refusa d'abord de payer un devin qui ne lui avait pas donné des réponses satisfaisantes et garda son capital pour récompenser une performance plus méritoire. Il s'adressa à un sorcier appelé Unomant-shintshi, qui opérait au moyen d'Umabakula, c'est-à-dire des baguettes dansantes, que John décrit ainsi : « Si elles veulent dire « non », elles se laissent tomber immédiatement; pour dire « oui », elles se soulèvent et dansent tout plein ; elles sautent enfin sur le consultant. Elles se fixent à l'endroit où cette personne est malade, en la désignant ainsi... ; si c'est à la tête, elles sautent à la tête... Beaucoup de gens croient plus à Umabakula qu'aux devins. Mais il y en a peu qui aient l'Umabakula.

John ne connaissait que deux Umabakulistes, dit le Dr Callaway. Les baguettes ont environ un pied de longueur. On ne dit point qu'elles soient mues par des esprits ; il ne paraît pas non plus qu'elles soient regardées comme des fétiches. Cette fois, John fut entièrement satisfait, paya son schelling et rentra chez lui. »

Rêves

Un curieux exemple de divination par les songes (oniromancie) est relaté par le voyageur Duvergier, qui écrit en parlant des nègres Touaregs du Nord : « Les Touaregs partent souvent pour de longues expéditions ; durant leur absence, les familles restent sans leurs nouvelles. Dans le but d'en obtenir, les femmes, richement habillées et ornées de leurs plus beaux atours, vont se coucher sur les tombeaux de leurs morts, en y évoquant l'âme de celui dont elles attendent une révélation satisfaisante. Et en effet, elles obtiennent ainsi des informations qui, au dire de tout le monde, sont exactement confirmées, au retour des voyageurs.

Le géographe Pomponius Mêle, contemporain de l'empereur Claude, certifie la grande antiquité de cet usage. « Les Augèles dit-il ne connaissent d'autre divinité que les âmes des trépassés. Ils ne jurent que par elles, et les consultent en qualité d'oracles. Dans ce but, après avoir exposé leurs questions, ils se couchent sur le tombeau, et regardent le rêve qu'ils font comme une réponse⁷⁹. Les Touaregs sont justement originaires de l'oasis Augèle. »

⁷⁹ Africa Interior, chap. IX.

Les maléfices et sortilèges des sorciers

David Unaipon, un indigène d'Australie, christianisé et ayant reçu une parfaite éducation, a fait, au mois de juillet 1914, une conférence dans la salle de la Mairie de Ballarat (Etat de Victoria) sur les mœurs et croyances des siens⁸⁰. Il remarqua, entre autres choses, que, si les natifs d'Océanie étaient encore, à l'époque de la découverte de ces îles, à peu près à l'âge de la pierre, ils avaient cependant bien devancé les Européens en certaines pratiques psychologiques, telles que l'hypnotisme, la clairvoyance, la télépathie, etc.

D. Unaipon déclara par contre que la sorcellerie a tué et tue probablement encore plus d'Australiens aborigènes que l'alcoolisme même. Un autre écrivain, I. E. Toyer-Warner⁸¹ va jusqu'à dire que cette plaie sanglante a été l'un des principaux facteurs de la diminution lente, mais constante, de la population australienne avant l'arrivée des Européens. Nous n'insistons pas sur ce qu'il y a de presque certainement exagéré en ce point d'histoire... préhistorique.

Nous avons dit que Schopenhauer⁸² a été frappé de trouver l'envoûtement pratiqué, « avec succès, paraît-il », même en Polynésie (précisément aux îles Noïkahiva). Et il cite Krusenstern⁸³ qui décrit cette opération. Elle consiste à se procurer de la salive, de l'urine, ou des excréments de son ennemi, à les mêler à « une certaine poudre », à les enfermer dans une pochette tissée « d'une certaine façon » et à enterrer le tout. « Le point important de l'opération c'est l'art de tisser la pochette et de préparer la poudre comme il le faut ». On croit pouvoir arguer de cette dernière phrase combien peu tout cela est sérieux.

Mrs. I. E. Toyer-Warner (loc. cit.), après avoir indiqué minutieusement toute une série de procédés qu'emploient les sorciers des différentes régions australiennes, exprime l'avis que, lorsqu'il ne s'agit pas de poison, il doit s'agir de suggestion mentale ; à l'appui de sa thèse, elle remarque que le magicien, quand il « jette le sort », entre lui-même en état hypnotique, pour être mieux « en rapport » avec la victime désignée ; dans cette intention, il danse en rond, entonne un chant monotone, en répétant longuement les mêmes mots, les mêmes sentences, concentrant tout son esprit sur le but à atteindre. On peut avancer sans trop de crainte de se tromper que, s'il ne s'agit que de ces pratiques et en tenant compte de la rareté des sujets ainsi impressionnables par la suggestion mentale, la dépopulation de l'Australie ne devait pas s'effectuer trop rapidement.

Aux Iles de la Société, les prêtres-sorciers, qui y formaient une caste très puissante et très redoutée, n'avaient pas besoin de recourir à l'envoûtement, selon ce que dit Moerenhout⁸⁴ ; leur seule malédiction suffisait souvent, en terrifiant celui qui en était l'objet, à le faire dépérir et parfois même mourir. Ceux-là étaient plus « scientifiques » ; mais tous les envoûteurs ne se trouvent pas dans la situation privilégiée de ces prêtres. Aussi bien, on fait ce que l'on peut.

Inutile d'ajouter que les sorciers australiens étaient, de même, grand faiseurs de pluie⁸⁵.

Les Malais de Sumatra croient à la faculté qu'ont certains hommes de se changer en tigres⁸⁶.

Télégraphie mentale et Clairvoyance

⁸⁰ Harbinger of Light, de Melbourne, 1er août 1914.

⁸¹ Black Magic in Australia, en « Occult Review », août 1916.

⁸² Ueber den Willen in der Natur.

⁸³ Voyage autour du Monde, 1er partie.

⁸⁴ Voyage aux Iles du Grand Océan, II, p. 314 et 481.

⁸⁵ Letourneau : L'Evolution religieuse, p. 40.

⁸⁶ Marsden : Histoire de Sumatra, vol. II.

Le passage le plus intéressant de la conférence de David Unaipon, dont nous avons parlé plus haut, est celui dans lequel il traite de la « télégraphie mentale » employée par les aborigènes d'Australie. Il conteste absolument qu'ils communiquent entre eux au moyen de signaux constitués par des feux et de la fumée, ainsi que l'ont affirmé certains voyageurs.

Le feu, la fumée, déclare-t-il, ne servent qu'à attirer l'attention. Supposez que je désire transmettre un message à mon frère, habitant à vingt milles d'ici. Je ferai un signal de fumée ; après quoi je m'assiérai et je concentrerai mon esprit sur mon frère. La colonne de fumée sera aperçue à plusieurs milles à la ronde par tous les noirs ; ils concentreront leurs pensées et mettront leur cerveau en état de réceptivité. Mais mon frère seul sera touché par mon appel mental ; je pourrai alors lui transmettre le message que je désire. Il s'agit en somme de « transmission de pensée » ; elle était pratiquée par les noirs longtemps avant que les blancs s'en soient occupés.

La clairvoyance était aussi pratiquée par les nègres australiens. Ils entraient en état de transe et disaient que leur esprit voyageait pour aller voir leurs amis là où ils étaient. Ils pouvaient entrer spontanément en état de transe, ou de sommeil somnambulique. Je n'ai pas pratiqué moi-même cette opération, mais je l'ai vue accomplir, et j'ai entendu les voyants dire, en sortant de leur sommeil, où ils avaient été, ce qu'ils avaient vu, etc.

J'ai connu, entre autres, dans le Nord du pays, un homme que l'on avait engagé à aller voir ainsi un ami qui se trouvait au-delà d'un bras de mer, à la distance de cinq milles. L'homme entra en transe. Revenant à lui, il exposa ce que faisait la personne en question. Ayant rencontré cette personne plusieurs jours après, j'ai pu m'assurer que les déclarations du clairvoyant avaient été absolument correctes.

En réponse à une question qui lui avait été posée par l'un des assistants à sa conférence, M. Unaipon fournit aussi des renseignements sur ce que les colons anglais appellent le black-tracking, c'est-à-dire la faculté que l'on attribue aux gens de couleur de suivre la trace d'un homme, d'un animal, d'un objet cherchés. Il expliqua que cela avait lieu, en partie par l'usage des sens, en partie instinctivement, par une concentration mentale.

Le « New-Zealand Post » (1924), à propos de la transmission télépathique de messages dont a parlé David Unaipon et dans laquelle nous voyons apparaître d'une façon si singulière la nécessité de la syntonisation entre le cerveau transmetteur et le récepteur, dit que l'on peut ainsi, de poste en poste, de flambée en flambée, faire parvenir rapidement des nouvelles à de grandes distances. Il ajoute pourtant que le système des feux n'est pas toujours employé. Bien des Australiens le considèrent comme non indispensable et se transmettent mutuellement des communications, sans avoir recours à cette façon d'attirer l'attention du « percipient ».

Il est fort probable qu'il y a beaucoup de vrai dans toutes ces déclarations, mais sous condition de ne pas croire que ces systèmes soient à la portée de tout le monde, et que des facultés psychiques assez rares ne restent pas indispensables, si l'on entend les mettre en œuvre avec quelque régularité dans le succès.

L'amiral Dumont Durville⁸⁷ a décrit ainsi l'état de transe des prêtres de Tonga : « Ils paraissent éprouver tous les phénomènes organiques que l'Antiquité avait signalés chez les Pythonisses et les Sibylles et que le magnétisme a reproduits de manière à désarmer l'incrédulité. »

La vision dans le cristal

L'un des systèmes de divination employés par les indigènes d'Océanie est celui de la « vision dans le cristal ». Selon Tylor, les Maoris (Nouvelle-Zélande), regardent dans une goutte de sang pour provoquer leurs visions ; les Australiens emploient une pierre bien polie⁸⁸.

⁸⁷ Voyages pittoresques, t. II, 80.

⁸⁸ Lang : The Making of Religion, chap. V.

La Deutsche Wochenschrift a publié en 1898 un article où il est question d'un « wédono » (maire indigène) de Java, qui avait la faculté de faire apparaître dans un miroir l'image de personnes décédées qu'il n'avait jamais connues. L'auteur de l'article affirme sur son honneur avoir vu ainsi paraître sa mère, morte depuis de longues années en Europe. Il s'agissait presque certainement d'une vision purement subjective, et le « wédono » ne devait avoir dans ce phénomène qu'un rôle indirect ; le fait qu'il ne connût point la personne qui « apparaissait » n'a pas la moindre importance, car le consultant, lui, la connaissait bien. Nous verrons plus loin un exemple du même genre, mais mieux attesté, qui s'est passé dans un îlot de Polynésie⁸⁹.

Etonnants récits de Nécromancie

Il ressort des récits de divers voyageurs que les habitants de la plupart des archipels polynésiens croient être parfois en rapport avec les âmes des trépassés. Et c'est ainsi que G. L. Domeny De-Rienzi⁹⁰ écrit : « Un fait curieux, dont peuvent se rendre difficilement compte ceux qui ne croient pas aux apparitions des morts, c'est que cette croyance est universelle parmi les habitants des îles de la Mer du Sud. Il n'est pourtant pas probable qu'elle soit venue de l'Ancien Monde. A Tikopia (Polynésie), il existe un bâtiment appelé, dans la langue des natifs, « La Maison des esprits » ; on croit que ceux-ci y demeurent. »

En parlant des indigènes des îles Mariannes, le même explorateur ajoute : « Ils étaient convaincus que les esprits des morts reviennent ; on voyait bien qu'ils avaient une grande peur des anitis (âmes des morts), et ils se plaignaient d'être molestés par les esprits (Ib; vol. I). »

Perron d'Arc⁹¹ et d'autres voyageurs parlent d'indigènes australiens qui se rendent, la nuit, dans les morai, ou cimetières, pour communiquer avec les défunts.

Pour leurs séances de nécromancie, les natifs de la Nouvelle-Guinée emploient même les « tables tournantes » classiques des spirites, à ce qu'affirme Mrs. Béatrice Grimshaw⁹², qui a accompli des voyages d'exploration dans cette grande île. Elle reconnaît même qu'ils obtiennent ainsi des communications intéressantes, bien qu'ils se bornent à demander des réponses par un oui ou par un non. Cette dame remarque : « Je dois reconnaître qu'il y a dans ces pratiques quelque chose de surnormal ; mais en même temps il ne m'est pas possible de douter que ce « quelque chose » est moralement bas et maléfique. »

Dans un livre qu'il a publié à Auckland (N.-Z.), en 1863, le juge Manning⁹³, a donné le récit très émouvant d'une séance spirite à laquelle il a assisté au milieu des Maoris (natifs de la Nouvelle-Zélande). Nous la résumons ici.

Un jeune chef très populaire dans sa tribu avait été tué dans une bataille. A la demande de plusieurs de ses amis, le tohunga (prêtre) avait promis d'évoquer son esprit. La séance devait prendre place dans une grande maison, commune à toute la population. Le jeune homme ayant été un grand ami du juge Manning, celui-ci fut invité à assister à la réunion. Il s'y rendit par curiosité, tout en se sentant outré de ce qu'il regardait comme une indigne comédie ; mais il ne tarda pas à se convaincre par le silence grave et ému des hommes, par les pleurs des femmes, que l'assemblée était sérieuse, tout au moins de la part des assistants. Le spectacle se faisait réellement impressionnant. Des feux avaient été d'abord allumés, qui éclairaient

⁸⁹ Voir le Livre des Ordalies, § 42.

⁹⁰ Océanie, vol. III.

⁹¹ Aventures en Australie, p. 163.

⁹² Wilchraft and Spiritualism among the Papouas, en « Wide World Magazine », 1922.

⁹³ « The old New-Zealand », by a Pakeha Maori. L'auteur se dit un « Pakeha Maori », c'est-à-dire un « Maori blanc », parce que, afin de bien étudier ces indigènes, il vécut au milieu d'eux pendant plusieurs années et se regardait comme un des leurs. Cet ouvrage a été réimprimé à Londres en 1893 ; il est très estimé par les anthropologistes et folkloristes. Le récit qu'on va lire se trouve aussi dans un volume publié en 1878 par le Père Félix Vaggioli, missionnaire bénédictin italien, qui paraît reconnaître les facultés supernormales de certains Maoris et en cite quelques exemples.

faiblement la scène ; mais ils s'éteignirent peu à peu, et la chambre resta plongée dans une obscurité presque complète. Le prêtre s'était retiré dans un coin de la pièce.

Après une très longue période d'attente, et sans le moindre signal précurseur, une voix s'éleva soudain dans les ténèbres : « Salut ! salut à tous ! salut à ma tribu, à ma famille, à mes amis, à mon ami pakeha ; je vous salue tous ! » Ce fut dans la salle une explosion de cris déchirants et de pleurs ; la sœur du chef défunt voulut se jeter là d'où venait la voix ; on dut la retenir. En même temps une autre jeune fille, retenue par deux hommes, ses frères, s'écriait en pleurant : « C'est toi ? c'est bien toi ? Ils me tiennent, ils me surveillent ; c'est pourquoi je ne puis te suivre ; mais le soleil ne surgira pas... » La malheureuse ne put achever la phrase ; elle tomba évanouie, et fut emportée en même temps que la sœur. Le calme se rétablit peu à peu. L'esprit reprit la parole : « Parlez-moi, gens de la tribu ! Parlez-moi, vous de la famille ! Et toi, le pakeha ! » Le « pakeha » avoue qu'il n'était pas en humeur de causer ; cette scène l'avait navré.

Enfin le frère du mort parla : « Comment te trouves-tu, là où tu es ? » La voix répondit aussitôt : « Je suis très bien ici ». Le frère demanda encore : « As-tu vu un tel et un tel autre ? » Et il nomma plusieurs personnes mortes. L'esprit répondit affirmativement. Certains autres assistants questionnèrent l'esprit au sujet de quelques-uns de leurs parents ; la voix déclara les avoir vus aussi et se chargea des messages qu'on lui donna pour eux. A un certain moment, il ajouta : « Donnez un de mes porcs gras au prêtre, ainsi que mon fusil à double canne ». Inutile de dire que le pakeha éprouva un formidable désenchantement à ces mots. Le frère protesta à son tour : « Ton fusil est un manatunga (un souvenir chargé de mand) ; je le garderai ».

M. Manning ne tarda pourtant pas à se rendre compte que le frère n'était pas incrédule ; pourtant, il voulait garder le fusil qui avait appartenu si longtemps au trépassé. Alors M. Manning eut une idée ; il se rappela que le jeune chef, qui avait été le premier de sa tribu à apprendre à lire et à écrire, avait tenu un journal dans lequel il consignait les événements intéressants qui se produisaient dans son peuple. Ce livre avait disparu, et toutes les recherches faites pour le retrouver avaient été vaines. Il demanda donc à l'esprit où il avait mis ce journal. La voix répondit immédiatement : « Je l'ai caché entre le tahuhu et le toit de la maison, en face de la porte. » Le frère sortit aussitôt ; tous restèrent silencieux jusqu'à son retour. Cinq minutes après, le messenger était là, le livre dans sa main.

Le pakeha fit un dernier effort en demandant :

- Qu'est-ce qui est écrit dans le livre ?
- Bien des choses différentes.
- Dis-en quelques-unes.
- Laquelle ?
- Celle que tu voudras.

Tout à coup la voix dit : « Adieu, ma tribu ! Adieu, ma famille ! je pars. » Un impressionnant cri général et d'adieu s'éleva de tous les assistants. « Adieu ! » cria de nouveau l'esprit, des profondeurs de la terre. « Adieu ! » répéta-t-il d'en haut. « Adieu ! » dit-il une fois encore d'une voix lointaine, des profondeurs de la nuit.

Le juge Manning dit que la voix n'était pas celle du « tohunga » ; c'était un son étrange, triste, pareil au bruit du vent qui soufflerait dans un vase concave. Malgré la déception qu'il éprouva de ne pas avoir pu obtenir des renseignements sur le contenu du journal retrouvé, le pakeha conclut en disant : « Un ventriloque, ou bien... le diable ? »

En tout cas, la jeune fiancée du chef décédé se tua d'un coup de fusil, au cours de la nuit. Elle était la fille du « tohunga ».

Cette histoire est bien extraordinaire. Mais ce qu'il y a de bien plus extraordinaire encore, c'est qu'il nous faudra en rapporter plus tard de bien plus remarquables, dans lesquelles se sont produits des phénomènes du même ordre en nos pays civilisés, de nos temps, en des conditions qui paraissent ne pas laisser beaucoup de doutes raisonnables sur leur authenticité.

Le récit suivant a été envoyé à la « Society for Psychical Research », de Londres, par M. Wm. Robert Augear (juin 1892). Il est d'autant plus intéressant, au point de vue de notre thèse, qu'il s'agit de phénomènes spontanés, de même que dans les autres récits qui suivront. C'est le naïf exposé d'un indigène polynésien : « Mon nom est Ganna, et je suis natif des îles de la Mer du Sud. Je suis chrétien ; tout le monde me connaît ; je ne puis donc pas mentir... Lorsque je travaillais dans les plantations de coton, dans l'île de Coïra de l'archipel de Fidgi, il y avait là un homme, natif lui aussi des îles de la Mer du Sud, qui était un « Omba » et qui un jour tomba malade de dysenterie. Or une fois un homme de notre pays alla chez lui pour voir s'il n'avait besoin de rien et le trouva très mal. Il était insensible (c'est-à-dire en transe), mais il parlait sans cesse ; et ce n'était pas de sa voix qu'il parlait, mais d'une autre voix, qui semblait lui sortir du ventre. Peu après tous les habitants du village commencèrent à s'occuper de lui, parce qu'il parlait à chacun dans sa langue. Moi, par exemple, je suis bien sûr qu'il ne connaissait pas un seul mot de ma langue, et pourtant il me parla longuement dans ma langue, en me fournissant des renseignements sur mon pays et sur les personnes de ma connaissance qui y étaient mortes. Or j'ai pu savoir ensuite que tout cela était vrai, ayant questionné des personnes de mon pays qui venaient d'arriver à Coïra. Tout vrai, Monsieur; donc nous devons croire à ses paroles ; et vous me comprendrez...

Quatre ou cinq fois, quelques-uns de nous entrèrent dans la hutte quand cet homme malade parlait ainsi et firent craquer une allumette, mais ne virent personne hormis le malade, qui semblait mort... Et les autres qui entouraient la case au dehors (ces cases sont bâties de cannes de bambou entrelacées), voyaient sortir les mains de ceux qui parlaient à l'intérieur; tous des hommes morts. Ils les saisissaient même quelquefois, et trouvaient des mains courtes et petites, comme si elles n'avaient eu qu'une seule jointure. Or ces êtres disaient toujours la vérité et parlaient à chacun dans sa langue.

Mais voilà qu'un jour cet homme guérit, et tout alors cessa. Il vit encore et se porte très bien. Il ne se souvient de rien du temps qu'il était malade. Je n'avais rien vu de pareil jusqu'alors, mais j'ai connu des gens dans la plantation de sucre de Mackay, au Queensland, qui ont vu des choses semblables. Tom Torry était aussi avec moi à ce moment-là, et il sait tout ce que je viens de vous exposer. »

Mr W. Robert Augear, qui connaît ce Ganna, déclare qu'on peut réellement compter sur ce qu'il dit.

Hallucinations télépathiques au moment d'un décès

Tous ceux qui ont lu quelque ouvrage où il est question des « hallucinations télépathiques », savent que, lorsqu'on croit voir un « fantôme de vivant », c'est, le plus souvent, que la personne apparue vient de mourir à ce moment même, ou depuis très peu de temps. Les natifs d'Australie l'ont remarqué à leur tour ; aussi pensent-ils que ces apparitions constituent une annonce de mort, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours vrai. C'est à tel point que Polack⁹⁴ raconte cette curieuse anecdote : « Un chef maori se trouvait, depuis quelque temps, loin de sa famille, engagé dans une guérilla de tribus. Un jour sa femme vit son fantôme qui se tenait muet, près du foyer. Elle courut chercher des témoins, mais quand elle rentra, le fantôme avait disparu. La femme ne tarda guère à se remarier. Le mari revint en parfaite santé, mais pardonna à sa femme puisqu'elle avait agi d'après un fait qui, selon les idées des Maoris, constituait une bonne preuve de son décès. »

Naturellement, même s'il s'agit là d'un subterfuge de la femme, l'histoire ne montre pas moins l'existence de la croyance.

⁹⁴ Manners of the New-Zealanders, I, 268.

Ed. Tylor⁹⁵ relate le cas suivant : « Un groupe d'Australiens avait quitté son village pour une absence assez longue ; il s'agissait d'une chasse aux sangliers. Une nuit, alors qu'ils étaient tous réunis autour d'un grand feu à l'air libre, deux des chasseurs virent apparaître un de leurs compagnons, qui avait été laissé malade au village. A leurs exclamations de terreur, l'apparition disparut. Lorsque les chasseurs rentrèrent au village, ils furent informés que leur compagnon, apparu dans la forêt, était mort le jour même où on l'avait aperçu. »

A. Lang⁹⁶ rapporte cet autre cas, qui lui a été communiqué par Mr Tregear, auteur du Maori Comparative Dictionary. Un chef maori très intelligent me raconta ce qui suit : « Je n'ai vu de ma vie que deux seuls fantômes. Quand j'étais encore enfant, j'ai été envoyé à Auckland, à l'école des blancs. Un matin que j'étais couché et endormi, je me suis réveillé en sursaut ayant été saisi aux épaules par quelqu'un qui me secouait. J'ai regardé, et j'ai vu mon oncle, penché sur moi. J'en ai été étonné, car je le croyais bien loin, à la Bay of Islands; je l'ai donc questionné, mais il est devenu transparent et il a disparu. « La première malle postale m'apporta la nouvelle de son décès.

Plusieurs années se passèrent et je ne vis plus de fantômes, même lorsque mon père et ma mère moururent, bien que je fusse absent de la maison. Un jour enfin, pendant que j'étais assis, en lisant, j'ai vu se projeter sur le livre une ombre obscure. J'ai levé les yeux et j'ai aperçu, placé entre moi et la fenêtre, un homme qui me tournait le dos. J'ai vu cependant que c'était un Maori, et je l'ai salué en disant : « Ohé, l'ami ! » Il se retourna alors et je reconnus en lui mon autre oncle, Ihaka. Mais, dès que je le reconnus, il commença à devenir transparent et à s'effacer, comme il était arrivé avec le premier fantôme. J'étais loin de songer à la mort de mon oncle, que j'avais quitté quelques heures auparavant, sain et robuste. Je n'ai pas tardé à apprendre qu'il s'était rendu chez un missionnaire, chez lequel il avait mangé, avec les blancs, d'un plat fait avec de la viande conservée, laissé vingt-quatre heures dans la boîte après que celle-ci avait été ouverte ; ils étaient tous morts empoisonnés. C'est ce que je puis personnellement témoigner au sujet de l'existence des fantômes. »

Le cas suivant a été communiqué par Francis Dart Fenton, ancien Président du Tribunal Indigène⁹⁷ de la Nouvelle-Zélande⁹⁸ : « Deux frères : Frank Philips et Jack Muholland, étaient occupés à abattre des arbres dans la mission du Révérend R. Maunsell, près de la baie d'Awaroa, une localité absolument déserte et marécageuse. Ils avaient avec eux, en qualité d'aide, un indigène Maori, provenant de Tihorewam, village placé sur l'autre bord du fleuve, à quelque six milles de distance. Pendant que Frank et l'indigène travaillaient à scier un tronc d'arbre, l'indigène s'arrêta en demandant : « Pourquoi es-tu venu ? » En disant cela, il regardait dans la direction de Frank. Celui-ci demanda à son tour : « Que voulez-vous dire ? » L'indigène répondit : « Je ne parle pas à vous, mais à mon frère ». « Où est-il donc ? » dit Frank. « Derrière toi. » Ensuite, en s'adressant de nouveau à son frère : « Que veux-tu ? » Frank se retourna, mais il ne vit personne. L'autre aussi ne vit plus rien, mais quitta la scie en disant : « Je rentre chez moi; mon frère est mort ». Frank sourit et lui rappela qu'il l'avait quitté en parfaite santé cinq jours auparavant ; mais le Maori ne répondit plus ; il descendit aussitôt dans sa pirogue et vogua vers l'autre rive. Quand il arriva au débarcadère, il y trouva des personnes qu'on avait envoyées vers lui pour le prévenir que son frère était décédé.

Mystérieuses pluies de pierres

La forme particulière de poltergeist constituée par la pluie de pierres lancées par un agent invisible, et que nous rencontrerons à toutes les époques de l'histoire, est tellement fréquente à Java, que les indigènes de cette île possèdent dans leur langue un terme spécial pour l'indiquer

⁹⁵ Primitive Culture, vol. I, p. 450.

⁹⁶ The Making of Religion, chap. VI.

⁹⁷ Chief Juge, Native Law-Court.

⁹⁸ Gurney, Myers and Podmore : Phanlasms of the Living vol II chap. V, p. 557.

: guendarna. Quelques exemples remarquables en ont été réunis par le Dr Gerstaecker dans un article qu'a publié la Revue Die Gartenlaube, 1871 (p. 337 et suiv.). Ils présentent un côté faible : celui de ne pas avoir été recueilli à l'époque même où ils se sont produits. Par contre, ils offrent au moins l'avantage de s'être déroulés avant la naissance du moderne Spiritisme et des recherches métapsychiques, dont ils n'ont pas ainsi subi l'influence. En outre, l'auteur expose ces faits sans prendre parti, au milieu d'autres souvenirs de son séjour dans la grande île néerlandaise.

Le premier cas concerne une hutte près de Bandong, dans laquelle avaient lieu des phénomènes qui, disait-on, la rendaient inhabitable. Le gouverneur Ament voulut la visiter ; il la fit entourer d'un cordon de troupes et en ouvrit la porte pour y pénétrer ; il fut accueilli par une volée de gravier qui le frappa à la poitrine. Comme la hutte était composée d'une seule pièce, qu'elle était entourée de soldats, et que la porte avait été ouverte par l'observateur européen lui-même, qui raconta ce fait à Gerstaecker, celui-ci pense qu'il y a peu de place pour une erreur. De toute façon, le Gouverneur, bien qu'il ne fût pas poltron, n'en demanda pas davantage et se retira. Et pourtant, aucun sentiment affectif ne nous pousse à paraître manquer de courage.

Voici le deuxième cas. En 1837, le Vice-président hollandais, M Van Kessinger, occupait avec sa femme une résidence officielle, d'un seul étage, entourée d'un jardin. N'ayant pas d'enfants, il avait adopté une fillette indigène d'une dizaine d'années. Un jour que Van Kessinger était absent pour un voyage officiel, l'enfant accourut en pleurant vers sa mère adoptive, en se plaignant que son « kabaya » (vêtement indigène) était taché de salive teinte de bétel. On mit une autre robe à la petite. Celle-ci jouait, peu après, dans la chambre de Mme Van Kessinger, quand la même chose se produisit encore ; en même temps, une pierre grosse comme un oeuf tomba aux pieds de la dame.

Cela s'étant répété plusieurs fois encore à de courts intervalles, on fit venir le prince indigène du pays, homme d'une droiture d'esprit éprouvée. Il plaça ses hommes autour de la maison et fit vider la chambre, mais les phénomènes continuèrent de se produire. Le soir, on envoya chercher le Grand-Prêtre de l'endroit ; il avait à peine ouvert le Coran pour ses exorcismes, que la lampe l'éclairant était projetée d'un côté et le livre de l'autre. Alors la dame et l'enfant quittèrent la maison pour passer la nuit ailleurs ; elles ne furent pas dérangées durant leur absence. Lorsque M. Van Kessinger rentra à sa résidence, les phénomènes continuaient ; peu de pierres tombaient pendant la nuit ; pendant le jour, l'enfant seule était molestée.

Ces événements parvinrent aux oreilles du Gouverneur général de la Colonie, à Batavia, qui chargea le major Michiels plus tard général de faire une enquête. Cet officier plaça des soldats sur le toit et sur les arbres, ainsi qu'à l'intérieur même de la maison. Il fit ensuite tendre de la toile aux parois, au plafond, au parquet de la chambre où se produisaient les manifestations, de manière à la transformer en une tente hermétiquement close. Il prit alors sur ses genoux la fillette, mais la robe de celle-ci fut salie comme dans les circonstances précédentes. Les pierres commencèrent à pleuvoir ; elles tombaient perpendiculairement, visibles seulement lorsqu'elles étaient à un pied ou deux du parquet. Aucun trou dans la toile. Le major renouvela à plusieurs reprises l'expérience, en multipliant les précautions pour éliminer toute possibilité de supercherie ; mais toujours les mêmes faits se produisaient. Les pierres tombaient en nombre de cinq à six à la suite l'une de l'autre ; puis une courte pause avait lieu. On remarqua que ces pierres étaient sèches et chaudes quand le temps était serein et chaud ; elles étaient mouillées quand il pleuvait. Une fois, un fruit de « papaya » tomba aussi ; en cherchant dans le jardin, on trouva la plante d'où le fruit avait été arraché ; le suc dégouttait encore de la tige. Une autre fois, le projectile était constitué d'un morceau de chaux, gros comme un poing, provenant de la cheminée de la cuisine. Des chaises, des verres et d'autres objets se déplaçaient sans qu'on en vît la cause.

Ces événements, avons-nous dit, se produisirent en 1837 ; ils ne furent recueillis par Gerstaecker qu'en 1854, avec les témoignages de deux Européens et d'une vingtaine d'indigènes. En 1847, le général Van Gagern obtint du général Michiels une confirmation verbale de ces faits ; comme il paraissait l'accueillir avec un sourire sceptique, Michiels s'en montra agacé et déclara qu'il n'y avait vraiment pas de quoi rire.

Le dernier cas s'est déroulé chez M. Tesseire, français, directeur d'une usine d'indigo. Pendant qu'il se trouvait en plein air, assis sur un char tiré par des buffles, M. Tesseire fut d'abord frappé par des mottes de terre et d'excréments de bétail. Depuis lors, des os, ainsi que des crânes entiers de buffles commencèrent à pleuvoir dans la maison, toujours perpendiculairement d'en haut. Cela se produisait surtout alors que M. Tesseire était à table avec sa famille, en des conditions paraissant exclure toute possibilité de fraude.

Le Régent hollandais de Sukapoure, prévenu de la chose, voulut passer une nuit dans la maison. En présence de son fils (sur le témoignage duquel Gerstaecker base principalement son récit), le lit du Régent fut soulevé du parquet à plusieurs reprises, en bonne lumière. Un torrent de montagne courait à quelque cinquante mètres de là, presque sous la maison. Un esprit ingénieux suggéra qu'on marquât quelques pierres par des croix et d'autres signes et qu'on les jetât dans le torrent. Il en fut fait ainsi et le résultat fut surprenant : plusieurs parmi ces pierres retombèrent dans la chambre, ruisselantes d'eau, parfois moins d'une minute après qu'elles avaient pris place sur le lit du torrent chose qui aurait sans doute beaucoup intéressé ce collaborateur du *Saturdy Review* dont nous avons parlé et qui jugeait que ces phénomènes sont « aussi inconscients qu'un tremblement de terre⁹⁹ ». C'est surtout au sujet de cette classe de phénomènes que l'on a soulevé la fameuse hypothèse de la « Quatrième Dimension ».

Qui sait si le jour n'est pas proche où l'on se moquera de ceux qui ont contesté a priori la réalité de ces chutes mystérieuses de pierres, comme on se moque de ceux qui, jusqu'à il y a un siècle environ, ont nié a priori la possibilité de la chute des aérolithes ?

⁹⁹ Voir, sur ces cas de Java, Perty : *Die Mystischen Ercheinungen*, II, 14, 115 ; *Psychische Studien* (Leipzig), VIII, 5 ; Dr K. du Prbl : *Les projectiles mystiques* ; Northcote W. Thomas : *A Javanese Poltergeist*, en « *Occult Review* », mai 1820.

Séances spirites

Toujours au point de vue de l'origine des religions, l'étude des indigènes du Nouveau Monde présente un intérêt spécial, parce qu'il s'agit sans conteste de populations qui ont occupé ces contrées à une époque très reculée, et n'ont plus eu, depuis lors, des rapports de quelque importance avec le restant de l'humanité. Quant aux croyances qu'elles avaient du temps de leur immigration en Amérique, qui s'est effectuée à travers des terres disparues de l'Atlantique, ou (plus probablement) par le détroit de Behring, elles devaient forcément, non seulement se dénaturer, mais se perdre, au cours de tant de dizaines de siècles, surtout à cause de l'impossibilité dans laquelle la plupart de ces peuples se trouvaient de les fixer par l'écriture. En ces conditions, les croyances des Indiens, lors de la découverte faite par Colomb, devaient avoir presque entièrement une origine, pour ainsi dire, « naturelle », c'est-à-dire, être la conséquence de facteurs ayant agi, à travers le temps, sur l'expérience, la raison et l'imagination de ces peuples.

Or, tandis que, malgré les méritoires efforts des anciens missionnaires espagnols, on n'est parvenu à découvrir aucun lien sérieux entre les croyances religieuses du Nouveau Monde et celles des Indiens, tous les anthropologistes connaissent le passage fameux d'Edmond Tylor, où cet auteur remarque que, si un Indien de l'Amérique Septentrionale assistait à une séance de spiritisme à Londres, il s'y sentirait à peu près comme chez lui. Nous aurons bientôt l'occasion de parler des conséquences que Tylor tire de cet argument ; mais il est indéniable que le fait par lui-même est approximativement exact. Certes, nous avons montré que ce que l'auteur de *La Civilisation Primitive* dit des Peaux-Rouges peut s'appliquer aussi aux sauvages africains ou australiens ; nous montrerons qu'on peut le répéter de tous les peuples anciens et modernes, à tous les degrés de la civilisation. Mais Tylor a parlé plus spécialement des Indiens de l'Amérique du Nord, parce que les blancs ayant vécu au milieu d'eux ont cru constater que les Peaux-Rouges se rapprochaient probablement plus que les autres sauvages des pratiques de nos spirites, en organisant de vraies séances médiumniques.

Voici d'abord une séance décrite par Alexandre Henry, un Anglais captif des Indiens, en 1759. Elle est tirée d'un livre imprimé en 1850 sous le titre suivant : *Pictorial History of Indian Wars and Captivities in the United States*. L'éditeur de cet ouvrage dit : « Mr A. Henry a fait le commerce avec les Indiens du Canada durant seize ans environ; il est venu au Canada avec l'armée du général Amherst. Son récit est écrit avec sincérité et habileté. Il vivait encore à Montréal en 1809. »

Sir William Johnson, le général britannique, avait envoyé des messagers aux Indiens du Saut Sainte-Marie pour les inviter à charger une députation des leurs de se rendre à une grande réunion qui devait avoir lieu à Michilimackinac, avec l'intervention des ambassadeurs des Six Nations Indiennes. Ces Peaux-Rouges auraient bien voulu y consentir, mais ils craignaient un piège. On décida alors de consulter la « Grande Tortue », un esprit dans lequel ils avaient une profonde confiance. On consulte l'Oracle, comme en Grèce.

On commença par bâtir une grande maison, ou wigwam, dans l'intérieur de laquelle fut placée une espèce de tente, pour l'usage du prêtre et la réception de l'esprit. Voilà le cabinet médiumnique. Cette tente, d'environ quatre pieds de diamètre, était faite avec des peaux d'élan recouvrant une charpente construite avec des pieux enfoncés de deux pieds en terre, hauts de dix pieds, épais de huit pouces et fortement reliés par des traverses. D'un côté on avait laissé une petite ouverture par laquelle devait entrer le prêtre. Celui-ci, entièrement nu, s'introduisit dans la tente en rampant sur les mains et sur les genoux.

Sa tête avait à peine pénétré dans l'ouverture, que la charpente massive et solide comme je l'ai décrite commença à être secouée et la peau qui pendait devant l'entrée n'était pas retombée, que des bruits et des voix nombreuses s'élevèrent dans la tente, les uns constituant des cris sauvages, d'autres aboyant comme des chiens, d'autres hurlant comme des loups. A cet horrible concert étaient mêlés des plaintes, des sanglots. Des paroles étaient aussi articulées, comme sortant de bouches humaines, mais dans un langage inconnu de l'assistance.

Au bout de quelque temps, un profond silence succéda à ce tumulte. Puis une voix qu'on n'avait pas encore entendue sembla annoncer un nouveau venu dans la tente... Les Indiens (il y avait là presque tout le village), frappèrent aussitôt des mains avec joie, s'écriant que c'était le Chef des Esprits, La Tortue, l'esprit qui ne ment jamais ! Ils avaient accueilli par des cris hostiles d'autres voix qu'ils avaient distinguées de temps à autre, disant que c'était des esprits mauvais et trompeurs...

Alors on entendit pour la première fois la voix du prêtre qui, s'adressant à la foule, annonça la présence de la Grande Tortue et son consentement à répondre à toutes les questions qu'on lui adresserait...

Le chef du village, après une offrande de tabac..., pria le prêtre de demander si les Anglais se préparaient ou non à faire la guerre aux Indiens et s'il y avait au fort du Niagara une grande quantité d'habits rouges... Un quart d'heure s'écoula en silence... puis l'esprit revint et parla longuement, en un langage connu seulement du prêtre, qui le traduisit ensuite, en disant que l'esprit de la Grande Tortue avait franchi le lac Huron, était allé au fort du Niagara et de là à Montréal. Au fort du Niagara, il n'avait pas vu beaucoup de soldats ; mais en descendant le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, il avait vu le fleuve garni de bateaux pleins de soldats aussi nombreux que les feuilles des arbres. Il les avait rencontrés faisant route sur le fleuve pour venir combattre les Indiens.

Le chef demanda alors si, dans le cas où les chefs iraient visiter Sir William Johnson, celui-ci les recevrait en ami. L'esprit répondit toujours d'après l'interprétation du prêtre, que Sir William remplirait leurs canots de présents : couvertures, chaudrons, fusils, poudre, balles et gros tonneaux de rhum, autant que les canots pourraient en contenir, et que chacun s'en reviendrait en sûreté au village.

Alors le transport fut universel, et au milieu des battements de mains, chacun s'écria : « J'irai, j'irai aussi ! »

La Grande Tortue continua d'être questionnée par l'un et par l'autre jusqu'à minuit, lorsque la foule se dispersa.

J'ai toujours été sur mes gardes pour découvrir des connivences pouvant déceler une supercherie, mais tout avait été organisé avec tant d'habileté, ou je manquai tellement de pénétration, que je n'ai rien découvert, et je m'en allai avec de simples soupçons de nature générale.

Que pouvait entendre Alexandre Henri en parlant de « simples soupçons de nature générale » ? Cela se conçoit aisément : il nous arrive parfois que, sans pouvoir découvrir aucune fraude dans un fait qui nous paraît invraisemblable, nous gardons un vague soupçon sur l'existence d'une supercherie, que nous ne savons cependant pas localiser, pour ainsi dire, sur un point précis de l'affaire. L'aspect « intellectuel » de cette séance n'est pas bien remarquable, le prêtre pouvant bien s'imaginer, ou avoir été informé, que le général britannique avait beaucoup d'habits rouges à sa suite, et que, s'il demandait que les Indiens lui envoyassent des ambassadeurs, ce n'était point pour les faire scalper, mais pour les amener à traiter en amis. Relativement à la partie « physique » des phénomènes, mettons un instant de côté l'ébranlement de la tente ; nous y reviendrons tout à l'heure. Mais charivari infernal de voix discordantes, qui joue un si grand rôle dans le récit, ne pouvait tout de même être exécuté par le prêtre tout seul. Avait-il caché quelqu'un dans cette espèce de « cabinet médiumnique ? » Celui-ci mesurait, dit A. Henri, quatre pieds de diamètre, c'est-à-dire un mètre 30 centimètres.

A la stricte rigueur, on aurait pu y empiler trois ou quatre choristes. On est même en droit de pousser les soupçons injurieux jusqu'à imaginer qu'une sorte de trou fût aménagé sous cette tente et qu'il devait abriter quelques autres gaillards. A. Henri ne précise pas suffisamment les précautions prises pour « découvrir les connivences ». Certes, l'hypothèse d'une fraude de cette nature se heurte à certaines difficultés, à certaines invraisemblances ; mais convenons que le charivari qu'elle devrait expliquer serait bien autrement invraisemblable...

Dans son Histoire Générale de la Nouvelle-France, le Père de Charlevoix, jésuite (1682-1761), parle d'une expédition que fit Champlain en 1609 avec un parti de Hurons, d'Algonquins et de Montagnes contre les Iroquois. Au cours de cette expédition, les sorciers construisaient, dès qu'on s'arrêtait pour camper, une petite cabane de pieux ; un des leurs y entraient tout nu et les guerriers venaient se ranger autour de lui.

Il prévenait que la divinité était venue à sa voix, et il déclarait les avis qu'il en avait reçus... La cabane s'ébranlait aussi quelquefois et les assistants ne doutaient point que ce mouvement fût un effet de la présence de l'esprit. Ils avaient grand soin de faire remarquer à M. de Champlain cette prétendue merveille ; mais il avait vu le jongleur secouer les pieux et il se moqua d'eux.

A qui Champlain avait-il fait ces confidences ? Pas au Père de Charlevoix, qui n'était pas né quand l'illustre Dieppois mourut, en 1635. On n'en trouve non plus aucune trace dans la relation des Voyages de Champlain (1640), où l'auteur s'occupe cependant de ces oracles indiens.

En 1637, le Père Lejeune, jésuite, fut étonné de la façon dont « s'ébranlait une grande hutte, occupée par un petit homme qui, avec une apparence de sincérité, dit qu'un grand vent impétueux entra à l'intérieur » ; on assura au P. Lejeune que, s'il voulait bien s'introduire lui-même dans la hutte, il deviendrait voyant à son tour ; mais le Père préféra décliner l'offre.

Voici un passage d'une lettre écrite par Mr Larrabee, chef-justice de Wisconsin, à Mr Tallmage, gouverneur du même Etat, vers 1852 : « J'ai conversé la semaine dernière avec H. John du Bay, que je connais un peu. Il a passé toute sa vie au milieu des Indiens et a été pendant plusieurs années l'agent de la « Compagnie Américaine pour le trafic des fourrures ». Il m'a raconté plusieurs faits prouvant que les communications avec les habitants de l'autre monde sont très communes chez les Indiens. Il m'a dit que, dans différentes occasions, il a vu un médecin indien construire trois huttes dont il enfonçait les pieux dans la terre, et qu'il recouvrait de peaux de daims formant de petites tentes qui ne pouvaient contenir qu'une personne assise. Ces tentes étaient placées à environ deux pieds de distance l'une de l'autre. Dans l'une, le médecin plaçait ses mocassins, dans l'autre ses guêtres et il se postait lui-même dans celle du milieu. Alors tout Indien qui voulait converser avec l'un de ses braves défunts posait ses questions. Aussitôt les tentes commençaient à se pencher de côté et d'autre, comme si elles eussent été secouées par quelqu'un placé à l'intérieur, et l'on entendait des voix sortir de l'une et de l'autre et quelquefois de toutes trois en même temps.

Ces sons n'étaient intelligibles que pour le médecin, qui se chargeait de les traduire. Du Bay dit qu'il a saisi ces tentes bien souvent et qu'il a employé toutes ses forces pour arrêter leurs mouvements, mais en vains qu'il a alors soulevé les peaux, et s'est assuré qu'il n'y avait personne à l'intérieur pour causer les mouvements¹⁰⁰.

On trouve dans le XVIIe Rapport du « Bureau of American Ethnology » sur les prétendus tours de magie des sorciers peaux-rouges des renseignements d'autant plus curieux que plusieurs parmi les témoins sont des agents du gouvernement des Etats-Unis. Mais ces tours ressemblent assez à ceux des prestidigitateurs.

Confidences de sorciers convertis au Christianisme

¹⁰⁰ Emma Harding : Modern American Spiritualism.

Catherine Wabose, une voyante peau-rouge convertie au Méthodisme, décrivant sa première expérience, raconte, au dire de Schoolcraft¹⁰¹ : « La hutte commença à s'ébranler violemment par des moyens surnaturels. Je le voyais bien par le violent courant d'air qui soufflait et par le bruit du mouvement.

Le même Schoolcraft a reçu les confidences d'un vieux sorcier, ou médecin, nommé Chusco, qui lui dit que tout le pouvoir qu'il possédait lui venait bien des esprits : que c'est grâce à eux qu'il pouvait prophétiser, guérir les malades, évoquer les morts, etc. C'est de cet homme que Schoolcraft a obtenu les renseignements suivants sur les pratiques de la médecine indienne :

La hutte magique, de forme pyramidale, et couverte de peaux de bêtes, y joue un rôle essentiel. Le médecin y pénètre et entre en extase. Son rôle principal consiste ensuite à déterminer un violent ébranlement de la hutte, qui doit annoncer aux assistants, groupés tout autour, la présence des esprits. Pour cela, Chusco affirmait qu'il n'avait qu'à battre le tambour et à faire entendre son chant magique, sans toucher aux parois de la hutte. Les esprits, appelés de la sorte, se chargeaient déjà de la secouer énergiquement, en déterminant comme un vent violent qui souvent prend la forme d'un tourbillon. Il ne voyait pas les esprits, mais sentait leur présence certaine. Il affirmait sur sa nouvelle foi il s'était récemment laissé convertir au christianisme par sa femme qu'il n'a jamais, du moins consciemment, employé la moindre supercherie. Il assurait encore que le corps des malades qu'il voulait guérir devenait transparent pour lui.

Il est bon de remarquer que, depuis sa conversion, Chusco attribuait à l'esprit malin son ancien pouvoir surnaturel et tous les effets magiques qu'il obtenait. D'ailleurs, même converti, il croyait encore à la puissance des esprits, et tous les Indiens convertis sont dans le même cas¹⁰².

Le missionnaire protestant William M. Johnson¹⁰³ raconte le cas suivant qui lui est arrivé : « Wau-chus-co (Malgré la ressemblance du nom, ce sorcier n'est pas celui dont parle Schoolcraft) était un remarquable Ches-a-kee, ou devin, qui mourut en 1840 à Round Isle, près de Macinac. Depuis dix ans il menait une vie exemplaire de parfait chrétien, et appartenait à l'Eglise Presbytérienne... Ayant appris qu'il était à la fin de sa vie, j'allai le voir. Il me salua en disant : « Entrez, entrez, mon Nosis » (petit-fils). Je m'assis à côté de lui, en allumant la pipe pour lui faire plaisir, et peu après je lui dis :

- Mon cher Né-mé-tho-miss (grand-père), tu es très vieux et affaibli ; tu ne peux espérer vivre longtemps encore. Voudras-tu me dire la vérité au sujet de tes pratiques de jadis, quand tu faisais le devin ? Qui donc agitait la tente dans laquelle tu prophétisais ?

Il garda un instant le silence et puis il répondit : « Mon Nosis, tu es presque de ma gens ; je sais que je vais bientôt mourir ; je te dirai donc la vérité. Sache donc que, tout jeune encore, pour devenir devin, je me suis soumis à un jeûne de dix jours consécutifs, conformément à l'usage de ma tribu ; plus mon corps était affaibli, plus augmentait le pouvoir de mon esprit, de mon âme. En une seule vision j'embrassais une très vaste étendue du pays... Puis un esprit supérieur vint me parler, en m'exhortant à avoir recours à lui dans les moments où je le jugerai nécessaire. Peu après, ma mère vint m'apporter de la nourriture, et alors je mis fin au grand jeûne.

La première fois que je prophétisai, ce fut au cours d'une expédition guerrière. Nous avions été vers Chicago, et le chef craignait que l'ennemi nous attaquât par surprise. Nous étions dépourvus de vivres ; le cas était urgent. Le chef me pria instamment de sonder l'avenir ; je finis par consentir. Après m'être préparé, je m'introduisis dans la tente Ches-a-kee ; aussitôt je me rendis compte de la présence d'un esprit, d'après les violentes oscillations de la tente. Alors les chefs guerriers s'écrièrent : « Esprit, fais-nous savoir où sont les ennemis ! » Et voilà

¹⁰¹ Indien Tribes, I, 394.

¹⁰² D'après Kuhlenbeck : Der Occultismus der Nordamerikanichen indianer, Leipzig.

¹⁰³ Emma Harding : Modern American Spiritualism, p. 486.

que ma vision spirituelle s'étendit sur de vastes régions qui m'étaient inconnues et ceci de manière que tout objet était visible pour moi. Je vis que nos ennemis étaient dans leurs villages, sans aucun soupçon du danger qui les menaçait. Je vis en outre une région voisine où le gibier abondait. Je rapportai tout cela aux guerriers qui m'avaient consulté. Le lendemain nous avons obtenu une abondante nourriture, en chassant dans la région que j'avais aperçue ; quelques jours après, nous avons vaincu l'ennemi et nous sommes rentrés dans nos villages avec les trophées de la victoire.

Depuis ce jour-là, j'ai souvent exercé mes facultés dans la tribu à laquelle j'appartiens ; pour satisfaire ceux qui doutaient, je permettais qu'on me liât comme on voulait. Quelquefois on plaçait un homme à l'intérieur de la tente, qui oscillait et vibrait quand même, dès qu'un esprit se manifestait ; les cordes avec lesquelles on m'avait lié se dénouaient, me laissant libre. Souvent j'apercevais un globe de lumière dans l'ouverture placée au centre de la tente ; de bizarres figures d'esprits apparaissaient par là. Les paroles qu'ils m'adressaient étaient entendues par tout le monde, mais j'étais seul à les comprendre...

Mon Nosis, maintenant je suis devenu un fervent chrétien, et mes jours sont comptés ; ce que je viens de te dire est la vérité, la pure vérité. Je ne sais pas expliquer le pouvoir dont je disposais mais ce n'est pas moi qui agitais la tente. J'entrais en communication avec des êtres surnaturels, ou des intelligences pensantes, ou des esprits, qui agissaient sur ma pensée, ou sur mon âme, et me révélaient ce que je décrivais... »

A ces attestations d'Indiens christianisés, on peut en ajouter une, peut-être plus intéressante encore, d'un Anglais, John Tanner, qui fut pris, encore enfant, par les Peaux-Rouges et élevé par eux. Quand il retrouva sa liberté, il publia un récit de ses aventures chez les sauvages¹⁰⁴. Il raconte, entre autres choses, que sa mère adoptive, quand il fallait se procurer de la nourriture, avait l'habitude de se mettre dans un état spécial, dans le lequel elle devenait clairvoyante et était à même d'indiquer où l'on pourrait trouver du gibier. Tanner était tout d'abord sceptique à cet égard, mais il finit par pratiquer lui-même cet art, non sans succès.

Pour montrer combien Tylor avait raison d'affirmer, dans l'intérêt de la cause de ses contradicteurs, l'analogie des séances « spirites » des Peaux-Rouges avec celles du restant bariolé de l'humanité, nous n'aurions qu'à citer le compte rendu de quelques séances médiumniques de notre époque. On y verrait, entre autres détails, que tous les observateurs signalent un souffle, et parfois même un vent, froid, qui annonce généralement l'imminence de tout phénomène physique, même des moindres, tel que le mouvement d'un guéridon. Mais nous nous bornerons à rappeler les séances qui eurent lieu, vers 1852, à Dover, petite ville de l'Ohio (Etats-Unis), où un fermier du nom de Jonathan Koons, s'étant découvert une médiumnité, avait bâtie une « chambre spirite », pièce isolée en bois, où se tenaient les séances. Au cours de celles-ci, « la robuste charpente en bois était souvent secouée de manière si violente, qu'elle chancelait et craquait comme par l'effet d'un tremblement de terre¹⁰⁵ » ; phénomène qui se produisait en des conditions telles qu'il serait bien difficile de tenter d'en contester la réalité surnormale, bien que les personnalités qui se manifestaient ainsi affirmassent être « un groupe d'esprits d'hommes préadamites » !

Il est d'ailleurs incontestable que les témoignages de ces sorciers n'ont qu'une valeur toute relative en faveur de la thèse selon laquelle les phénomènes dont il s'agit seraient produits par des « esprits », quels que ceux-ci puissent être. En effet, c'est là surtout une interprétation que ces Indiens donnent aux faits. Mais il est plus incontestable encore que ces témoignages, dont quelques-uns in articulo mortis, ont tout de même beaucoup de vertu probative au point de vue de l'authenticité des faits eux-mêmes. Tous les anthropologistes ne manqueraient pas, en effet, d'attirer l'attention sur l'importance de ces témoignages si ces médecins-sorciers, après

¹⁰⁴ Tanner : Narrative of Captivity among the Indians, New-York, 1830.

¹⁰⁵ Emma Harding : Op. cil.

leur conversion, avaient reconnu, au contraire, que leurs « prodiges » n'étaient que des duperies. Et pourtant, dans les circonstances où se trouvaient ces gens, leurs aveux de supercherie auraient eu moins de valeur que n'en revêtent les déclarations que nous venons d'exposer, contraires à ce qu'espéraient les missionnaires.

Clairvoyance, divination

Toutefois, la clairvoyance des devins peaux-rouges se manifestait aussi sans la bruyante intervention de ces phénomènes matériels. C'est ce qu'on peut dire du cas enregistré par le capitaine Jonathan Carver (1763), dans le récit qu'il a laissé de ses voyages (p. 123, 184). Mais il est moins intéressant que les autres ; aussi a-t-il été choisi par Tylor qui le cite¹⁰⁶ avec un autre exemple de faits surnormaux : celui du général J. Mason Brown, moins intéressant encore, d'autant que Tylor a négligé quelques détails essentiels, rapportés pourtant par Brinton¹⁰⁷ à qui il a emprunté ces deux anecdotes.

Voici par contre un fait que Tylor n'a pas retenu. Il a été raconté au « chef-justice » Larrabee par ce même Du Bay, dont il a été question un peu plus haut : « Il y a quelques années, M. Du Bay arriva à un poste de commerce sur les chutes du Wisconsin. Il attendait là un autre commerçant qui devait venir d'un poste plus au Nord, sur le lac Supérieur. Son attente se prolongeait depuis quelques jours lorsque le médecin peau-rouge du lieu lui proposa de lui faire connaître quand son ami arriverait. La proposition fut acceptée avec une certaine méfiance. Le médecin s'assit sur le gazon et dissimula sa tête sous des couvertures. Au bout de quelques minutes, il se leva et dit : « Demain les nuages obscurciront le ciel ; mais quand le soleil sera sur le point de se coucher, vous verrez une éclaircie, et dans celle-ci le soleil. Alors, si vous regardez là-bas, la pointe de terre sur le côté opposé des lacs, vous verrez venir votre ami. »

Le jour suivant, comme il l'avait prédit, le ciel fut nuageux jusqu'au coucher du soleil ; puis les nuages se dissipèrent et le soleil apparut. Du Bay regarda le point indiqué, mais il ne vit point arriver son marchand. Retourné vers le médecin rouge, il commença à le plaisanter. Celui-ci répondit seulement : « Je vais voir. » Alors, s'asseyant comme la veille, un instant, et se relevant ensuite, il dit : « Dans cinq minutes, vous le verrez. » Au bout de ce temps, dit Du Bay, mon homme apparaissait et bientôt atteignait le poste...

Il semblerait que le médecin peau-rouge avait « vu », au cours de sa première tranche, la scène de l'arrivée, telle qu'elle devait se produire le lendemain soir ; d'où la description du coucher de soleil au milieu des nuages, de l'éclaircie, de l'endroit où apparaîtrait le bateau, etc.

Le Père Lafiteau, jésuite missionnaire († 1740), narre, lui aussi, un cas analogue, à la page 385 de cet ouvrage : Mœurs des Sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps, dans lequel il a entrevu, avant nos ethno logistes, l'utilité d'étudier les mœurs sauvages des modernes pour se rendre compte de l'état de l'homme primitif.

Quelques Hurons, inquiets de l'issue d'une expédition qu'avaient entreprise sept de leurs guerriers, prièrent une vieille magicienne de tâcher de savoir ce qu'ils étaient devenus. Nous épargnons à nos lecteurs les détails des pratiques empiriques auxquelles se livra la devineresse, et nous en venons à la conclusion du récit : « Revenue de son délire, la femme raconta tout ce qui était arrivé aux guerriers sur le sort desquels on l'avait consultée. Elle indiqua le chemin qu'ils avaient pris, nomma les villages par où ils étaient passés, donna le nombre des prisonniers qu'ils avaient faits, désigna le lieu où ils étaient présentement, et assura qu'ils arriveraient au village au bout de trois jours. La prédiction s'accomplit, et les guerriers de retour confirmèrent de point en point la vérité de ces affirmations. »

¹⁰⁶ Primitive Culture, XI.

¹⁰⁷ Dr Brinton : Myths of the New World, p. 269.

Cet autre fait est exposé par Mr Hudson, officier attaché au district de Mackenzie River (Canada) E. T. Seton l'a inséré dans son volume *The Arctic Prairies* : « ... Le bateau hivernal avec les provisions n'arriva point à l'époque pour laquelle on l'attendait. Après avoir patienté deux semaines, M. Hudson fut conseillé de consulter une devineresse. Il alla chez elle et lui paya du tabac. Elle se mit à jouer du tambourin et fit des conjurations durant toute la nuit. A l'aube, elle se rendit chez l'officier et lui dit : « Le bateau se trouve à présent aux pieds d'un rapide, où l'eau est libre ; la glace est profonde et le voyage est difficile mais demain, au lever du soleil, le navire sera ici. » Inutile d'ajouter que tout se passa comme elle l'avait prédit.

Aux dernières années de sa vie, la sorcière a été accueillie par Sir George Simpson dans sa maison. Elle atteignait soixante-quinze ans quand eut lieu le fait cité ci-dessus ; cette femme avait déjà fourni d'autres preuves semblables de clairvoyance. Le clergyman dit qu'il savait bien de quoi il s'agissait : elle était aidée par le diable.

Le Père de Charlevoix, dont il a été déjà question plus haut, reconnaît, dans le tome III de son *Histoire de la Nouvelle-France*, qu'il se passe quelquefois parmi ces infidèles des choses capables de tromper au moins la multitude, pour ne rien dire de plus ». Et dans son *Journal Historique* (p. 362), il écrit du Fort de la Rivière de Saint-Joseph, le 14 septembre 1721, la lettre qui suit : « Vous avez vu à Paris Mme de Marson, & elle y est encore ; M le Marquis de Vandreuil son Gendre, actuellement notre Gouverneur Général, me raconta cet Hyver, et qu'il a sçu de cette Dame qui n'est rien moins qu'un esprit foible. Elle étoit un jour fort inquiète au sujet de M. de Marson, son Mari, lequel commandoit dans un Poste, que nous avons en Accadie; et étoit absent et le temps qu'il avoit marqué pour son retour étoit passé.

Une Femme Sauvage, qui vit Mme de Marson en peine, lui en demanda la cause, & l'ayant apprise, lui dit, après y avoir un peu rêvé de ne plus se chagriner, que son époux reviendrait tel jour et à telle heure, qu'elle lui marqua, avec un chapeau gris sur la tête. Comme elle s'aperçut que Madame n'ajoutoit point foi à sa prédiction, au jour et à l'heure, qu'elle avoit assignée, elle retourna chez elle, lui demanda si elle ne vouloit pas venir voir arriver son mari, et la pressa de telle sorte de la suivre, qu'elle l'entraîna au bord de la Rivière.

A peine y étoient-elles arrivées, que M. de Marson parut dans un Canot, un chapeau gris sur la tête ; et ayant appris ce qui s'étoit passé, assura qu'il ne pouvoit pas comprendre comment la Sauvagesse avait pu scavoit l'heure et le jour de son arrivée. »

Les guérisseurs peaux-rouges

Inutile de rappeler que l'on envoûtait chez les Indiens d'Amérique comme partout ailleurs. Les Illinois et d'autres peuplades employaient pour cela des figurines de cire¹⁰⁸. Mais les sorciers des sociétés non-civilisées sont partout pareils à la lance enchantée d'Achille, qui avait la vertu de blesser, mais aussi celle de guérir les blessures. On raconte des choses étonnantes touchant des guérisons quelquefois accomplies par ces médecins. Voici un cas qui comble d'un ahurissement bien justifié Mr Andrew Lang¹⁰⁹.

Hearne, voyageant dans le Canada en 1770, a vu porter dans un traîneau devant un docteur indigène un homme qui avait été frappé, depuis un certain temps déjà, d'une hémiplegie. « Il était réduit à un état squelettique », dit ce voyageur. Il fut placé dans la hutte sacrée. La première chose que fit le docteur, ce fut d'avalier devant tout le monde un morceau de bois, « environ de la taille d'une douve de tonneau » ; en tout cas, deux fois plus large que sa bouche. « Je me tenais à côté du docteur dit Hearne qui était nu tel qu'il était né ; malgré toute mon attention, je n'ai pu découvrir de trucs ». Il paraît d'ailleurs que le même sorcier avait déjà avalé un berceau (a cradle) : mettons un modeste petit moïse ; c'est tout de même inquiétant.

¹⁰⁸ Spencer : *Sociology*, p. 149.

¹⁰⁹ Hearne : *Journeg*, p. 217. Lang, op. cit., chap. II.

Naturellement Hearne a bien pensé qu'il s'agissait là d'un tour de prestidigitation ; mais il est certain qu'un pareil spectacle dut renforcer la foi du patient dans la puissance de son Eusculape. S'agit-il de la foi qui sauve ? Toujours est-il que l'agile morticole, trois jours durant, ne cessa de souffler, chanter, danser autour du paralytique, et ceci en jeûnant. Voilà qui est bien ; chez nous les docteurs ont la prétention de faire jeûner le malade ! «Et il est vraiment merveilleux, observe notre voyageur, bien que ce soit la stricte vérité, que lorsque le pauvre homme fut emporté de la case... Il pouvait mouvoir tous les doigts et les orteils du côté qui avait été mort pendant si longtemps... Après six semaines, il allait chasser pour sa famille ».

Hearne était un savant de valeur, pour son époque, et un observateur remarquable, ainsi que le prouvent ses ouvrages.

Divination

On se tromperait si l'on supposait que ces pratiques étaient une exclusivité des Peaux-Rouges, et que les indigènes de la partie centrale et méridionale de l'Amérique ne s'y adonnaient point. Nous nous occuperons dans le IIe Livre de cette Histoire des aborigènes non sauvages du Nouveau Continent, tels que les Incas et les Aztèques. Mais Humboldt¹¹⁰ a remarqué que les Caraïbes (habitants des Antilles) paraissaient nantis, dans le Nouveau Monde, « du caractère qu'on attribuait aux Chaldéens dans l'Antiquité ». Wafer en dit à peu près autant des indigènes de l'Isthme de Panama¹¹¹.

Il demanda un jour à des Indiens du pays des nouvelles de quelques vaisseaux qu'il attendait. Ceux-ci répondirent qu'ils ne savaient pas s'ils étaient arrivés, mais qu'ils allaient s'en informer. Ils envoyèrent chercher aussitôt quelques-uns de leurs « pavanis », ou magiciens. Ceux-ci ne tardèrent pas à venir, et se renfermèrent dans une chambre où ils passèrent quelque temps à faire les préparatifs nécessaires. Wafer et sa compagnie, qui étaient dehors, entendirent des cris et des hurlements épouvantables, imitant les voix des animaux et des oiseaux du pays, et de plus le bruit produit par le choc de coquillages et de pierres, et l'ébranlement d'os attachés à des courroies. Le son du tambour fait avec des roseaux de bambou creusé augmentait encore le tapage.

On entendait de temps en temps, au milieu de ce vacarme, un grand cri suivi d'un profond silence. Comme, malgré tous leurs efforts, les magiciens ne pouvaient obtenir la réponse qu'ils demandaient, ils jugèrent que cela venait de ce qu'il y avait des étrangers dans la maison. Ils les firent donc sortir, et se remirent à l'œuvre. Comme, au bout de deux ou trois heures, il n'arrivait aucune réponse, ils cherchèrent dans la chambre où demeuraient les étrangers, et ayant trouvé quelques vêtements pendus à un portemanteau, ils les jetèrent dehors avec humeur.

Ils recommencèrent ensuite leurs invocations, et au bout de quelques instants ils eurent la réponse de l'Esprit. Mais ils étaient tout ruisselants de sueur. Ils descendirent d'abord vers la rivière et, après s'y être baignés, ils rapportèrent la sentence de l'Esprit, qui avait annoncé que le matin du dixième jour, à partir de celui qui courait, les étrangers entendraient un coup de canon, puis un second, après quoi deux vaisseaux aborderaient ; qu'une personne de la société mourrait aussitôt, et que, lorsque les autres monteraient dans les vaisseaux, ils perdraient une de leurs armes. Or tout cela arriva exactement comme ils l'avaient prédit.

Gonzalvo Fernando d'Oviedo y Valder, dans son *Historia General y Natural de la Indias Occidentales*, rapporte que les habitants de l'île d'Hispaniola (Haïti), où il était intendant des mines d'or, avaient parmi eux un Ordre de prêtres qui demeuraient en des lieux solitaires et sauvages, pratiquaient le silence et des privations de toutes sortes, et menaient une vie bien plus sévère encore que les Pythagoriciens. Ils étaient connus sous le nom de « Piacès ».

Ils étaient avec cela habiles dans la magie, et possédaient des moyens secrets pour se mettre en rapport avec les esprits toutes les fois qu'ils voulaient prédire l'avenir. Voici comment les choses se passaient. Lorsqu'un cacique faisait venir dans ce but un de ces prêtres du désert, celui-ci arrivait avec deux de ses disciples, dont l'un portait un vase plein d'un breuvage mystérieux, tandis que l'autre avait une petite cloche d'argent. Lorsqu'il était arrivé, il s'asseyait entre ses deux disciples sur un petit siège rond, en présence du cacique et de quelques-uns de sa suite seulement. Il buvait de la liqueur qu'il avait apportée ; puis il

¹¹⁰ Voyage aux Régions équinoxiales du Nouveau Monde.

¹¹¹ description de l'Isthme de Dari, 1699.

commençait ses conjurations, appelant à haute voix l'esprit ; après quoi, agité et furieux, il était secoué par les mouvements les plus violents... Il paraissait ensuite plongé dans une sorte d'extase et en proie à des douleurs singulières. Pendant tout le temps que durait la lutte, l'un des disciples agitait sans cesse la petite cloche d'argent. Une fois que le prêtre avait recouvré le repos pendant qu'il était étendu à terre, privé de sentiment, le cacique ou un autre lui demandait tout ce qu'il désirait savoir, et l'Esprit répondait par la bouche de l'inspiré d'une manière parfaitement exacte.

Un jour, comme un Espagnol assistait avec un cacique à une évocation de ce genre, et qu'il avait consulté en espagnol le magicien touchant plusieurs navires qui devaient arriver d'Espagne, l'esprit répondit en indien, indiqua le jour et l'heure du départ, le nombre des navires, leur chargement ; et toutes ses réponses se trouvèrent justes... Enfin le magicien se réveillait comme d'une léthargie profonde et restait quelque temps encore triste et harassé.

La chose disparut dans l'île avec la propagation du Christianisme.

Pour ne pas prolonger notre exposé, d'une manière nécessairement monotone, nous renvoyons nos lecteurs, en ce qui concerne les Indiens du Guatemala, à Pierre Martire d'Anghiéra¹¹² (1455-1526) ; pour les Araucaniens (Chili) à F. de B. Echeverria¹¹³ ; pour les Brésiliens au Reformater de Rio-de-Janeiro (15 mai 1912, p 163.), etc.

L'emploi des narcotiques et excitants

Nous avons fait allusion, au cours de notre dernier récit, au breuvage mystérieux qu'absorbait le prêtre haïtien pour se mettre en état de transe. Les Indiens de l'Amérique Centrale et Méridionale employaient ainsi des extraits de différentes plantes, tels que le yagué (yaje, yage), usité spécialement dans la Colombie ; le petyotl, employé au Mexique dans les cérémonies religieuses et appelé mexcal par les Américains du Nord (Outre les auteurs que nous citerons un peu plus loin, on peut consulter plusieurs Mémoires parus dans la Therapeutic Gazette (15 septembre 1895, 15 janvier 1896, etc.) ; un mémoire de Weir Mitchell (British Medical Journal, 5

décembre 1896), un autre de Dixon¹¹⁴ ; il est peut-être le même que l'oluchqui, ou olioluihgui dont parle J. Acosta¹¹⁵ employé aussi par les Mexicains; le cohoba¹¹⁶, le huanto¹¹⁷ ; l'ayahuasca, employé par les sorciers de toute l'Amérique Centrale, et dont le nom signifie : « liane des songes », ou des « esprits », parce qu'elle permet, disent les indigènes, de communiquer avec les âmes des morts et les esprits de la nature ; et même le coca, dont le second Concile de Lima, en 1567, demandait à cause de cela l'interdiction, d'autant plus que l'abus de cette herbe (dont on a fini par tirer la cocaïne), détraquait le système nerveux ; enfin le tabac, auquel, disent les Lettres Edifiantes, citées par Goerres, « tous les peuples américains attribuent des propriétés singulières, qui étaient chez eux en des rapports très intimes avec la religion » ; propriétés que la présence de la nicotine dans ces feuilles justifie dans un certain sens.

Chez les Indiens Zaparos de l'Equateur écrit le Dr Reinburg on fait avec le huato une boisson d'épreuve de ceux qui se destinent à exercer l'état de sorcier... Le candidat reste pendant deux ou trois jours dans un coma absolu. Mais à son réveil, le patient qui était parti au pays des songes, en rapporte des renseignements précieux sur l'avenir, les ennemis qu'on peut avoir, etc.

¹¹² De Rebus oceanicis et de Orbe Novo Decades.

¹¹³ Compte Rendu du Congrès de Psychologie Expérimentale, Paris, 1919; p. 89.

¹¹⁴ Journal of Physiology, 1899.

¹¹⁵ Histoire des Indes Occidentales livre V, chap. XXXVI.

¹¹⁶ Ed. Poppy : Voyage au Chili, au Pérou et le long des fleuves des Amazones, 1827.

¹¹⁷ Dr Reinburg : Contribution à l'étude des boissons toxiques des Indiens (Journal. de la Soc. Amér. de Paris, XIII, p.25et 197.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur les premières lignes du passage que nous venons de reproduire, parce qu'il montre que les Indiens ne pensent nullement qu'il suffise d'absorber ces drogues pour devenir clairvoyant ; elles ne font, dans leur pensée, qu'exciter les facultés supernormales de ceux qui en sont fournis.

Quant au mezcal, ou peyotl, c'est un tout petit cactus du genre *Anhalonium*, qui a sur sa sommité un bouton, lequel, une fois desséché, est celui qui sert à préparer la drogue en question. Il a été décrit scientifiquement par un éminent naturaliste, Hernandez, dès le XVIII^e siècle¹¹⁸. Les Tarahumaris, les Apaches Mescaléros, les Kiowas, les Comanches, appellent « divine » cette plante, ce qui ne signifie nullement qu'ils la regardent comme Dieu, ainsi que feignent de le croire beaucoup de missionnaires. « Votre dieu », leur disait le P. Ortega, « n'est qu'une racine diabolique : raiz diabolica », sans pour cela vouloir dire qu'elle est le diable. D'ailleurs, James Mooney¹¹⁹, membre du Bureau d'Ethnologie de Washington, dit que, si elle n'est pas prise en des doses absolument excessives, cette drogue n'est guère pernicieuse à la santé. Havelock Ellis, qui l'a expérimentée sur lui-même, a écrit¹²⁰ que le lendemain, il ne lui restait de son ivresse qu'une légère hyperesthésie de la vue, qui lui faisait voir surtout plus brillantes les couleurs.

La cause de la grande curiosité concernant le yagé écrit le Dr Rafaël Zerda Bayon¹²¹ et qui fit que j'étudiai cette plante avec une attention particulière, fut la renommée extraordinaire dont elle jouit dans tout le district de Caqueta (Colombie). Les tribus sauvages de Caqueta... sont unanimes à reconnaître la vérité absolue de toutes les propriétés physiologiques que les féticheurs attribuent au yagé, et qui sont confirmées par l'expérience traditionnelle des tribus... Durant l'aliénation mentale déterminée par le yagé, le patient entre dans un état psychologique extrêmement curieux qui peut être expliqué par la télépathie. Le délirant voit et entend des choses éloignées, et ces visions très vives consistent dans l'observation exacte de choses dont le patient n'a, ni peut avoir, la moindre connaissance antérieure. Cette circonstance est très importante, car elle exclut complètement l'hypothèse d'un réveil de la mémoire inconsciente... Le colonel Custodio Moralès, commandant le détachement militaire de l'Intendance de Caqueta, insista vivement auprès de moi pour essayer sur lui-même les effets du yagé, dans la cabane que j'occupais sur les bords de la Gâcha. Je consentis, après de longues hésitations, et je lui administrai quinze gouttes d'une préparation de yagé. Il prit la mixture le soir, dans un verre d'eau, et le matin au réveil, il me dit qu'au cours de la nuit il avait eu une vision : son père, qui vivait à Ibagué, venait de mourir ; sa petite sœur, qu'il aimait beaucoup, était malade. Personne n'était arrivé qui pût lui communiquer ces nouvelles ; le bureau postal et télégraphique le plus proche était à quinze jours de voyage de ma demeure. Un mois environ après cette étrange vision, un courrier arriva avec des lettres annonçant au colonel la mort de son père et la guérison d'une grave maladie qui avait frappé sa sœur. Je dois noter que le colonel Morales est un homme très nerveux, très intelligent, et qu'il avait jeûné avant d'entreprendre cette expérience.

Le Dr A. Rouhier¹²² a publié les détails suivants, qui lui ont été fournis par un Français habitant l'Amérique du Sud depuis une vingtaine d'années : « Les Indiens font bouillir un kilo de yaje environ, pendant au moins une heure, dans plusieurs litres d'eau, durant la nuit. Lorsqu'il ne reste plus dans la casserole que 25 centilitres environ, on désigne un patient. Celui-ci boit cette décoction avec 30 gr d'eau de vie de canne à sucre. Il s'endort. Ensuite ses camarades l'emmènent en le soutenant, à moitié assoupi, aux endroits où ils jugent qu'il doit

¹¹⁸ *Naturaleza y Viriudes de las Plantas y Animales de la Nueva España*, Madrid, 1790, p. 70-71.

¹¹⁹ *Bulletin du Bureau d'Ethn.*, 1897.

¹²⁰ *En Popular Science Monthly*, mai 1902, et *Contemporary Review*, 1898.

¹²¹ Paru dans le supplément sud-américain du *Times*, 1912. Cfr. *Annales des Sciences Psychiques*, octobre 1912, et Wabcollier : *La Télépathie* (1921). p. 90.

¹²² *Les Plantes divinatoires*, en *Revue Métapsychique*, 1926, p. 330.

exister des trésors cachés. Cette espèce de somnambule voit, d'après eux, à travers les murs et au fond de la terre, si de tels objets existent ou non. S'il indique qu'il voit l'objet, ils se mettent tous à piocher à l'endroit signalé, presque toujours avec de bons résultats.

Le même auteur a extrait d'un Rapport de missionnaires colombiens les notes suivantes, qui résument, dit-il, des observations recueillies pendant dix ans sur le yagué.

Lorsque les Indiens absorbent le yaje pour prédire l'avenir, retrouver les objets perdus, ou encore pour guérir une maladie déterminée, ils disent qu'il leur suffit de fixer leur attention sur ce qu'ils désirent, et qu'ils obtiennent la solution du problème qu'ils se sont posé, soit sous la forme auditive une personne leur apparaissant et leur disant ce qu'il en est soit sous la forme visuelle, comme si, par exemple, ils voyaient le paysage, les personnes ou les plantes qui doivent leur servir pour le remède désiré. En ce qui concerne la divination de l'avenir, on cite une infinité de faits dont, à première vue, il n'est pas facile de trouver l'explication, peut-être en raison même de la grossièreté de ceux qui y ont pris part, ou de la défiance avec laquelle ils répondent lorsqu'on les interroge à ce sujet. Des personnes forts honnêtes, et même de quelque vertu, ont pris du yaje, par curiosité, dans l'intention de retrouver quelques objets perdus ; elles ont été étonnées elles-mêmes du résultat surprenant qu'elles ont obtenu.

Il semble donc qu'il s'agisse d'une plante aux propriétés très actives qui excite le système nerveux et plonge dans une sorte d'hypnose, ce dont quelques-uns se servent pour de mauvaises fins.

Le Dr Rouhier ajoute bien que telle n'est pas l'opinion d'un missionnaire du Saint-Esprit, savant naturaliste, actuellement dans le Haut-Brésil, le R. P. Tastevin, qui traite ces pratiques de « superstitions », en remarquant que les devins se trompent souvent.

Les nombreuses études qui, en ces dernières années, ont été entreprises, sur ces herbes, montrent qu'un certain nombre d'hommes appartenant à l'élite scientifique, surtout dans l'Amérique Centrale, admettent, depuis quelque temps, leurs propriétés « métapsychiques ». Un botaniste belge, M. Florent Claës, a entrepris, vers 1925, un voyage d'études dans le Caqueta Colombien afin d'examiner le yagué et de l'identifier botaniquement. Mais il a remarqué que les Indiens Correguajes ajoutèrent à la décoction du yagué qu'il leur fit faire pour l'envoyer, à fins d'analyse, au Laboratoire de Matière Médicale de la Faculté de Pharmacie de Paris, quelques feuilles d'un végétal sur lequel ils ne voulurent lui fournir aucune indication. Ce qui montre combien il importe de ne pas trop généraliser les résultats des expériences de cette sorte. Certains membres de l'élite scientifique ajoute le Dr Rouhier restent dubitants et expectants. D'autres pour qui, il y a lieu de le noter, la recherche métapsychique est étrangère, nient, en bloc, toute possibilité de ces propriétés¹²³.

Nous avons vu que les sorciers africains ont parfois recours, eux aussi, à la mastication, ingestion, fumigation de certaines herbes, pour entrer en état de transe.

Nous devons d'ailleurs revenir sur les propriétés psychiques de ces plantes à propos d'expériences faites par les métapsychistes de nos jours, et qui semblent indiquer que leur emploi favorise réellement l'exercice de certaines facultés surnormales, chez les personnes qui possèdent celles-ci. Elles ne créent pas ces facultés là où elles ne sont pas.

Lycanthropie et maléfices

Une circonstance intéressante à signaler, est celle contenue dans le passage suivant de l'article du Dr Zerda Bayon : « Le patient qui a absorbé le yaje croit parfois être un animal qui selon l'intérêt plus ou moins grand que lui inspire une certaine espèce, peut être le puma, le tapir, le cobra, ou quelque autre animal sauvage... Il court alors par la forêt en imitant les agissements de la bête dans laquelle il se croit transformé et en attaquant et cherchant à dévorer les individus qu'il rencontre sur son chemin.

¹²³ A. Rouhier : La Plante qui fait les yeux émerveillés ; Le Peyot, Paris, 1926.

Certes, si tout ce qu'on raconte à propos de lycanthropie se réduisait à ce délire zoanthropique, la question serait fort simple. Tout au plus, on pourrait se demander encore pourquoi ces gens-là, aussi, s'imaginent se transformer en des fauves, comme les sorciers scythes, gaulois, africains, papouas, etc. »

Un récit fort curieux qui, s'il se rapportait à un fait bien interprété, semblerait par contre constituer un vrai cas de lycanthropie, est enregistré dans la Description Géographique de la « Province de Santo Domingo (chap. LXXI) par le Père R. R. Burgoa. Le voici : « Le P. Diego est un religieux de beaucoup de courage et de sang-froid. Malgré son âge avancé, rien ne l'intimidait... Un Indien commit un jour une faute très grave que le Père châtia avec sévérité. L'Indien en éprouva un vif ressentiment. Pour se venger, il alla se poster dans une rivière qui sort du lac et que le religieux devait traverser pour aller confesser un moribond.

Le P. Diego prit un des chevaux du couvent et partit tranquillement en récitant son office. A peine fut-il entré dans la rivière avec sa monture, qu'il se sentit arrêté, son cheval faisant de vains efforts pour avancer. Ayant baissé la tête pour reconnaître la cause de cette résistance, il aperçut un caïman qui cherchait à entraîner le cheval sous l'eau.

A cette vue le P. Diego donna des rênes, en invoquant le secours divin, et lança le cheval avec tant de vigueur qu'il entraîna le caïman hors de la rivière. Les ruades de la monture, et quelques coups de bâton ferré sur la tête de l'animal le forcèrent à lâcher prise et le religieux continua son chemin laissant la bête étourdie sur le rivage. En arrivant au lieu où il était attendu, son premier soin fut de raconter ce qui venait d'arriver ; mais au moment où il achevait de confesser le malade, on vint lui annoncer que l'Indien qu'il avait puni quelques jours auparavant venait de mourir, « des suite avait-il dit des coups qu'il avait reçu du cheval du P. Diego. »

Le religieux alla aux informations. On trouva le caïman mort sur les bords de la rivière, et l'on constata que l'Indien portait effectivement les marques des blessures dont son nagual avait péri. »

Il est certain que les sorciers sud-américains prétendaient, eux aussi, pouvoir se métamorphoser en ours, loup, hibou, serpent et autres animaux. Nous le verrons aussi en parlant des Péruviens du temps des Incas. D'après Dobritschoffier, cité par Tylor¹²⁴ les sorciers des Abipones (Rio de la Plata) étaient plus spécialement remarquables pour cette métamorphose. Le « totémisme », le « nagualisme » qui florissaient en ces régions ne pouvaient que faciliter le développement de ladite croyance.

Les sorciers indiens n'ont cependant pas toujours recours au moyen extrême de la lycanthropie pour nuire à leurs ennemis. Ceux de l'Orénoque croient encore pouvoir tuer un homme à distance, pourvu qu'ils aient en leur possession un peu de ses cheveux ou de ses ongles¹²⁵. Echeverria (loc. cit.), fait la même observation concernant l'Indien du Chili, qui a l'habitude de toujours brûler ses ongles et les cheveux qui lui tombent, et qui ne se laisserait pas photographier, ni ne vendrait volontiers son costume à un étranger, toujours dans la crainte qu'on ne veuille l'envoûter. Leurs voluts pour cette opération magique sont en argile ou en pâte de maïs ; on leur transperce le cœur de coups de couteau, en prononçant des imprécations.

Phénomènes d'ordre physique

Ceux qui ont étudié les phénomènes surnormaux se sont aisément rendu compte que les faits de clairvoyance chez les sauvages, exposés par nous, sont à retenir, si on les prend dans leur ensemble, et si l'on sait interpréter les mômeries bizarres qui les accompagnent comme des moyens empiriques de se placer en un état psychologique spécial. Quant à ceux qui ne sont

¹²⁴ Prim. Civ., I, p. 355.

¹²⁵ Spencer : Sociology, p. 149.

pas préparés par certaines lectures ou expériences, s'ils n'ont pas un sentiment aprioristiquement contrarié par des idées religieuses ou antireligieuses, ils resteront au moins perplexes devant cette singulière concordance de faits.

Il n'en est pas tout à fait de même pour les phénomènes d'ordre physique, tels que l'ébranlement des huttes, l'audition de voix objectives, etc. Certains métapsychistes demeureront eux-mêmes sceptiques, devant plusieurs de ces récits.

Dans le Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec (vers 1700), le Père Arnaud rapporte ce fait : que les médecins indigènes de Montagne, fort connus par leur habileté, dans leurs consultations s'asseyent, en croisant les jambes, sur un wigwam (petite case), qui ne se contente pas alors de s'ébranler, mais, « par la seule force de la volonté de ces hommes, se met en mouvement et, au moyen de sauts ou en frappant des coups, répond aux questions qu'on lui adresse ».

Dans ces Lettres Edifiantes que Voltaire proclamait le livre le plus intéressant de son siècle, plusieurs faits de cette sorte se trouvent enregistrés¹²⁶.

¹²⁶ T. VI, p. 277; t. VII, p. 270.

Les grands magiciens du Nord

Nous avons été amené à grouper à part les peuples arctiques : Lapons, Esquimaux, Tchouktchis, Samoyèdes et similia, parce que, bien qu'appartenant géographiquement à trois Continents divers, ils présentent de très grandes analogies entre eux, moins au point de vue de la race qu'à celui des croyances et pratiques dont nous nous occupons en ce « Livre » de notre ouvrage. Ces peuples viennent, en effet, en toute première ligne sous le rapport de la magie, qu'il n'est pas sans intérêt de trouver, sous ses diverses formes, chez les Esquimaux, par exemple, qui, avant les expéditions au Pôle Nord, en ces tout derniers siècles, se croyaient les seuls habitants de la terre, dont ils bornaient l'étendue aux blocs de glace qui les entouraient. Les conditions de la vie où leur activité se trouve limitée, surtout durant la longue nuit hivernale, les prédisposent peut-être à des habitudes contemplatives et mystiques à leur manière.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins certain que ces tendances des Hyperboréens sont depuis longtemps connues. Les chroniqueurs ont cru devoir enregistrer qu'Eric Hache-Sanglante, fils de Harold Haarfagen, en visitant Bjarmaland en 922, y trouva Gunhild, fille d'Asur Tote, qui avait été envoyée là par son père pour apprendre la magie. Olaüs Magnus, archevêque d'Upsala, relate dans son *Historia de Gentibus Septentrionalibus* (1555) avoir appris « de témoins absolument dignes de foi » que, dans les parties les plus septentrionales de la Norvège et de la Laponie, il y a des peuples chez lesquels apparaissent sans cesse des fantômes de toute sorte, souvent sous l'aspect de leurs amis et parents, auprès desquels ils prennent conseil pour leurs affaires domestiques ; ils disparaissent et reviennent souvent. Ivan le Terrible (†1584) envoya des messagers en Laponie pour consulter les magiciens réputés de ces régions au sujet de l'apparition d'une comète !

Les explorateurs des régions arctiques se sont toujours occupés des « chamans » ; surtout de ceux appelé à *angedokks* et qui sont des magiciens réguliers, officiels, s'étant soumis à une initiation et ayant à leur disposition un ou plusieurs « esprits familiers¹²⁷ ». Ces *angedokks* sont particulièrement chargés d'éventer les envoûtements des méchants sorciers, par des conjurations appropriées.

Les données suivantes sur les croyances des Lapons, et même des Islandais (ce qui est plus extraordinaire, car ce ne sont que des blancs), au XVIIe siècle, se trouvent dans un livre du docteur de La Martinère, paru vers 1670, et portant ce titre : *Voyages des Pays septentrionaux* (4 volumes) : « Ces Lapons, quoyque Luthériens de religion, et qu'ils ayent des prêtres pour les instruire, sont presque tous des sorciers et ne laissent pas d'adhérer au diable...

Les Islandais ont presque tous des trolles qui sont diables familiers, qui les servent comme fidèles serviteurs, les advertissans des accidents et maladies qui leur doivent arriver, les réveillent lorsqu'ils dorment, pour aller pescher, quand il y fait bon ; et s'ils y vont sans leur avis, ils ne prennent rien. Ils sont si experts en l'art magique, qu'ils font voir aux estrangers ce qui se passe en leurs maisons, même leurs pères, mères, parents et amis qu'ils désirent, soient vivans ou morts, et vendent aussi le vent aux navigateurs. »

Les vendeurs de vents

A propos de la vente des vents, le même auteur débite des récits dont nous extrayons les curieux passages suivants, prouvant bien que les Européens étaient, de ce temps-là, aussi

¹²⁷ Crantz : *History of Groenland*, I, p. 210.

crédules que les Lapons étaient sorciers, et que ces derniers ne faisaient que profiter de l'aubaine chaque fois que l'occasion s'en présentait.

Sachans que ceux qui habitent le pays de dessus le cercle, ainsi que les habitants des côtes du Finische Scher ou Mer de Finie, sont presque tous sorciers et disposent des vents à leur volonté, nous mîmes la chaloupe en mer, pour en aller acheter à un village le plus proche, nous adressans au principal nigromancien du lieu, auquel ayans dit où nous voulions aller et demandé s'il ne nous en pouvait pas fournir pour jusques au Nourmans koimore..., nous convînmes avec eux pour le vent, de la somme de dix kroner qui valent vingt livres de France, et une livre de tabac que nous leur donnâmes. Et eux, pour notre argent et notre tabac, attachèrent à un coin de notre voile du mast d'avant, un lambeau de voile auquel il y avait trois nœuds...

Ils ne furent pas plustost sortis de notre bord, que notre patron défit le premier nœud du lambeau et aussitost un vent d'Ouest-Sud-ouest s'éleva, le plus agréable du monde, qui nous poussa à plus de 30 lieux au-delà du Maëlstrom, sans être obligés de dénouer le second nœud... Le vent commençant à varier et se voulant tourner au Nord, notre patron dénoua le second nœud, ce qui fit que le vent nous demeura favorable jusques aux montagnes de devant Rouxella.

Comme nous approchions du cap, le vent venant à manquer, nostre patron dénoua le troisième nœud. Le dernier nœud estant défait, il s'éleva, quelque peu après, un vent du Nord-Nord-Ouest si furieux qu'il semblait que le firmament vouloit tomber sur nous et que Dieu, par une juste vengeance, nous vouloit exterminer, pour la faute que nous avions commise d'avoir adhéré aux sorciers Ne pouvant pas tenir aucune voile, nous fûmes contraints de nous abandonner à la mercy des flots.

Le troisième jour, il survint une bourrasque qui nous jeta sur un rocher à environ trente lieux au-dessus du cap, où chacun se mit à crier, demandant pardon à Dieu de bon cœur... Par un bonheur extraordinaire... nostre vaisseau n'eut d'autre mal qu'au-dessous de la quille où il y eut un trou..., ce qui nous obligea à pomper. La quatrième jour, le vent étant appaisé..., devint en quelque façon favorable. Vous n'allez pas croire, n'est-ce pas, au repentir, aux serments, aux vœux des navigants à l'heure de la bourrasque. Notre auteur a assez d'aplomb pour écrire, quelques pages plus loin : « En attendant, nous régaldasmes les habitans de Varanger avec de l'eau-de-vie et du tabac, afin qu'ils ne fussent pas contraires en nostre départ, et qu'ils nous fissent avoir un bon vent. De quoy ils furent reconnaissans ; car cinq jours après, il s'éleva un vent le plus agréable du monde, et propre pour sortir de cette petite mer. »

Ne soyons pas trop sévères pour la supercherie de ces pauvres diables, pas plus que pour la naïveté de leurs victimes. Il n'est pas indispensable de doubler le Cercle Arctique pour voir prêtres, professeurs, médecins, pharmaciens, philosophes, politiciens, avocats, journalistes, etc., vendre à tout sujet « le vent le plus agréable du monde », qui ne tarde d'ailleurs guère, le plus souvent, à tourner en tempête... Et surtout ayons la modestie de ne point oublier qu'au moyen âge, et même après la Réforme, les procès contre les « sorciers » accusés d'avoir déchaîné des tempêtes étaient courants, surtout en Angleterre, et que plusieurs bûchers furent allumés pour les en punir !

Les guérisseurs

Un écrivain anglais favorablement connu, Mr Horace Leaf, retour de Scandinavie, a publié¹²⁸ une curieuse étude sur les moeurs des Lapons, surtout au point de vue des cures étonnantes qu'accomplissent souvent leurs médecins-sorciers. Il rapporte que leurs pouvoirs mystérieux pour soigner toutes sortes de troubles pathologiques sont fort connus en Scandinavie, où l'on

¹²⁸ Psychic Science and Occultism among the Laplanders, dans « Occull Review », 1924.

pratique, même en de grands centres tels que Stockholm, ce qu'on nomme le Lap-reading (« lecture à la manière des Lapons »).

La méthode en question, écrit M. Leaf, semble être fondée sur la croyance des Lapons que toute condition de corps ou d'esprit est en rapport avec certains sons ou certaines paroles. En outre, ces paroles invoquent l'aide de puissances spirituelles que l'on croit être absolument indépendantes du patient, et qui contribuent à rendre la santé.

J'ai fait connaissance avec un certain nombre d'hommes et de femmes hautement éduqués, qui m'assurèrent avoir profité de cette pratique. M. L..., un ingénieur et inventeur suédois bien connu, me déclara avoir été instantanément libéré de douleurs atroces causées par une brûlure terrible, simplement par une femme qui a exécuté pour lui le « Lap-reading ». D'autres cas non moins frappants m'ont été communiqués.

M. Leaf parle surtout des renseignements qui lui ont été fournis, à ce sujet, par un certain Karl Tiren, un Suédois ayant occupé une fonction importante en Laponie. La formule pour arrêter l'hémorragie des artères lui a été apprise par les Lapons, et il a eu à plusieurs reprises l'occasion de l'appliquer avec succès. Un soir on lui annonça qu'un homme avait eu un bras broyé dans un accident de chemin de fer. On avait envoyé chercher un docteur, mais il ne pouvait arriver à temps pour sauver la victime, qui allait mourir en quelques minutes par suite de la perte de sang. M. Tiren accourut et arriva juste au moment où le malheureux levait les yeux et laissait tomber les lèvres ; il constata que le bras avait été arraché près de l'épaule ; le sang s'écoulait des artères exposées à nu, comme d'une fontaine. Ayant aussitôt placé sa main de la façon prescrite derrière le cou du mourant, il proféra la formule lapone et, à la surprise des assistants, il eut la satisfaction de voir l'hémorragie s'arrêter et le patient ouvrir les yeux et murmurer : « Je ne souffre plus ; je suis mieux. » Quand les docteurs arrivèrent, ils furent stupéfiés et déconcertés de voir que l'homme n'était pas mort : les artères, les veines étaient sectionnées et pourtant le sang ne s'écoulait point ! Ils admirent qu'ils n'auraient pas cru pareille chose s'ils ne l'avaient pas vue. Le malade finit par guérir complètement.

Une autre fois, M. Tiren fut appelée pour aider une pauvre femme qui avait été blessée par un élan d'un coup de corne qui lui avait horriblement labouré un bras depuis le coude jusqu'à la main. L'hémorragie et les douleurs s'arrêtèrent instantanément lorsque M. Tiren appliqua le « Lap-reading » approprié.

M. Tiren était d'avis que ces traitements et d'autres analogues étaient basés sur la suggestion, puisqu'il avait constaté des résultats frappants en des cas où l'on avait employé des formules autres que celles prescrites par les Lapons, mais que le patient croyait être celles réglementaires. Il n'est pas moins vrai que la formule correcte est généralement plus efficace que toute autre combinaison de paroles, même quand le malade ignore le subterfuge. Il est d'ailleurs manifeste que certaines personnes sont capables d'appliquer ce traitement mieux que d'autres.

On comprend combien de pareils faits offrent de l'intérêt pour l'étude des guérisons réputés miraculeuses et d'autres questions analogues¹²⁹. MM. L. et J. Claverie parlent d'un usage analogue existant à Vieilleville (Loire-Inférieure) où certaines familles se transmettent d'une génération à l'autre des formules secrètes que l'on récite pour arrêter la douleur des brûlures, les rages de dents, etc. Leur énoncé est toujours accompagné de certains gestes et attouchements. Elles se chantonnet plutôt qu'elles ne se prononcent.

Suggestions maléfiques

Inversement, Mr Tiren parla d'un cas de maléfice qu'il avait pu observer dans son entourage. Grossièrement injurié et frappé par un Suédois, un Lapon fait une petite effigie d'argile représentant son offenseur et lui déclare qu'il le tuera d'un coup d'arme à feu (shoot). Le

¹²⁹ Dans le numéro d'avril 1926 de Psychica, Paris.

Suédois lève les épaules dédaigneusement et ne s'en soucie guère (du moins en apparence). Le soir, le Suédois se couche dans la même chambre que M. Tiren et s'endort. Au milieu de la nuit, il se réveille avec un cri, porte sa main au cœur et dit : « Mon Dieu! on m'a tué d'un coup d'arme à feu ! » (My God, I am shot !) et il expire. L'examen médical post mortem montra que le décédé n'avait aucune blessure, aucune trace de poison ; le verdict des docteurs fut qu'il avait succombé à une affection cardiaque.

Là aussi, on paraît encore tourner dans le domaine de la suggestion, s'exerçant pendant le sommeil, quand la subconscience semble être plus spécialement exposée ; probablement par l'entremise d'un rêve, et sur un individu atteint de maladie de cœur.

La clairvoyance au son du tambourin

Passons au domaine de la clairvoyance, où la nature des facultés surnormales se manifeste d'une façon moins discutable. M. de Matuschkine, compagnon de voyage du baron Wrangel, parle, dans son ouvrage publié à Saint-Pétersbourg en 1820, d'un chaman du pays des Jukutes (Sibérie Septentrionale), qu'il a vu opérer. Il décrit longuement sa danse effrénée, tenant dans ses mains un tambour magique orné de clochettes, et un arc détendu.

« La tête tourne sans cesse avec la rapidité d'une toupie. En attendant, le devin continue de fumer avec avidité le tabac tscherkess le plus fort, et de temps en temps il avale une gorgée d'eau-de-vie. Il tombe alors tout d'un coup à terre, et reste roide et sans vie... Deux hommes le relèvent et le placent debout. Son aspect est effrayant : les yeux lui sortent de la tête, son visage est congestionné... Enfin il paraît se réveiller... et laisse choir le tambour à terre. C'est le signe que l'inspiration est à son comble et qu'on peut lui adresser des questions... »

M. de Matuschkine le consulte sur l'issue d'une expédition qu'il a entreprise. Les réponses sont conçues dans le style accoutumé des oracles, mais avec l'assurance d'un homme expérimenté. Il déclare que l'expédition durera trois ans et que l'issue en sera heureuse. Il annonce au consultant une maladie extérieure et dit, à propos d'une personne absente, qu'elle vient de subir une tempête effroyable sur la Lena, à trois jours de marche de Bulem. Ces communications se trouvent être vraies par la suite. Cependant, certaines réponses sont tellement obscures et conçues en un langage si symbolique, que l'interprète ne peut les traduire.

Lorsque tous ceux qui avaient à le consulter sont satisfaits, le chaman retombe et reste couché par terre une demi-heure environ, au milieu de crampes et de tressaillements violents. Les assistants disent que c'est un signe que les esprits sortent de lui...

Enfin la scène est terminée ; le chaman se relève ; son visage exprime l'étonnement d'un homme qui s'éveille d'un profond sommeil au milieu d'une société nombreuse. M. de Matuschkine lui demande l'explication de quelques sentences obscures. Le devin le regarde d'un air étonné et secoue la tête en disant qu'il n'a jamais entendu parler de ce qu'on lui dit...

Dans son *Lapland* (Oxford, 1674), Jean Scheffer, professeur à l'Université d'Upsala, raconte qu'un Lapon auquel il avait souvent et sévèrement reproché d'employer le tambour magique, lui ouvrit son cœur, en lui déclarant qu'il n'avait vraiment pas besoin de cet instrument pour voir ce qui se passait au loin, ajoutant qu'il ne pouvait empêcher que des scènes lointaines passassent devant ses yeux. Pour le lui prouver, il se mit à raconter à Scheffer tout ce qui lui était arrivé au cours de son voyage en Laponie. Il ajouta qu'il ne savait plus comment faire usage de ses yeux, des choses lointaines étant souvent présentes à sa vue. Le Lapon était impatient de se convertir au christianisme, d'où son regret d'être un clairvoyant authentique !

Un célèbre antiquaire islandais, Thormodur Torsfesen, plus connu sous le nom latin de Torfaeus (1640-1719), a eu une aventure analogue avec un Samoyède¹³⁰. Regnard¹³¹ raconte à son tour un incident de cette sorte qui lui est arrivé avec un Lapon.

¹³⁰ Lang, Op. cit., chap. IV.

Comment on improvise un chaman

Le professeur Hyslop, de la Columbia University, a soumis à une diligente enquête et puis inséré dans le *Journal of the American Society for Psychical Research* (janvier 1909), un exemple moderne de clairvoyance chez les Esquimaux ; exemple qui, sans être bien extraordinaire, est néanmoins intéressant, surtout parce qu'on y voit les pratiques de divination réalisées incidemment et avec une bonne foi évidente par des indigènes, sans l'intervention d'aucun devin professionnel. Nous allons en donner un petit résumé.

Il s'agit d'un marin américain appelé Robert Ferguson, qui faisait partie, en 1879, de l'équipage d'un baleinier en qualité de harponneur. Il avait passé déjà quatre ans dans les régions arctiques, en rapports incessants avec les Esquimaux. Pendant qu'il se trouvait au Marble Island, dans la partie septentrionale de la Baie d'Hudson, trois indigènes, partis à la chasse, avaient été entraînés par une tempête sur un glaçon flottant, à la dérive ; toutes les recherches faites pour les retrouver avaient été vaines. Plusieurs jours s'étant passés, il n'y avait plus beaucoup d'espoir de les retrouver vivants.

La mère d'un des disparus, connue par les Américains sous le petit nom de Brownie, dit alors à l'un des amis de son fils, un certain Alek Taylor (dont le nom indigène n'est pas non plus donné), de « faire Anticout ». Ce mot paraît être une corruption dialectale d'Angekok (magicien). On fit des préparatifs dans la hutte de la mère Brownie ; Ferguson était présent. Alek Taylor, qui était un homme fort et intelligent, entra petit à petit dans une sorte d'état somnambulique ; la vieille femme lui ordonnait sans cesse de « continuer ». Le moment venu, la mère Brownie se prit à le presser de questions, auxquelles A. Taylor répondit d'abord avec hésitation, comme en rêvant. Il dit en somme que les disparus étaient encore vivants, qu'ils avaient été entraînés dans la partie méridionale de la Baie, où la banquise qui les portait avait heurté contre la côte ; il décrivit la localité. Taylor ajouta qu'ils avaient déjà mangé les deux chiens esquimaux qui étaient avec eux, et que maintenant ils mangeaient leurs chaussures. Leurs visages étaient tout gercés par le froid.

Quand il revint à lui, Alek Taylor demanda anxieusement et avec une sincérité difficilement contestable, ce qui s'était passé. La mère Brownie était évidemment soulagée. Quelques jours plus tard, le fils Brownie rentrait enfin, dans un état déplorable, et s'occupait immédiatement d'organiser une expédition de secours pour ses deux camarades qui, plus faibles que lui, étaient restés en arrière. Il confirma entièrement tout ce que Taylor avait « vu ».

Le récit, assez long et détaillé, est suivi de quelques lettres attestant le caractère sérieux et sincère de Robert Ferguson et éclaircissant certains points de l'affaire. Il n'a été publié qu'une trentaine d'années après l'événement auquel il se rapporte, mais il avait été rédigé et présenté au Dr Hodgson, alors Secrétaire de la Société Américaine de Recherches Psychiques, depuis vingt-cinq ans environ.

R. Ferguson dit avoir été très surpris d'assister à des séances analogues en Afrique, à une dizaine de milles de l'embouchure du Congo mais, n'entendant pas la langue de ces nègres, il n'y avait alors rien compris.

¹³¹ Voyages, apud Lang, loc. cit.

Les ordalies, les possédés, les barbares

Il est à peine besoin de dire que les faits que nous venons d'énoncer sont loin d'être les seuls que contienne notre dossier des « Sauvages ». Nous n'avons généralement présenté que quelques exemples pour chaque grande race humaine non civilisée et chaque ordre de fait. Notre énumération s'allongera toutefois singulièrement quand nous aurons ajouté des exemples de deux ordres de faits parfois surnormaux, très intéressants, qui abondent chez les peuples sauvages, à savoir :

1° Ceux ayant pour but d'établir la culpabilité d'un accusé, c'est-à-dire les Ordalies («jugements de Dieu ») ;

2° Ceux employés pour la recherche du coupable ou du corps du délit.

Pour la clarté et l'harmonie de notre exposé, nous les grouperons plus loin avec ceux qui se rapportent à des peuples plus civilisés.

De même, et toujours dans un but d'ordre et de synthèse, nous nous occuperons ailleurs (dans le chapitre concernant la Chine), des cas de « possession », réelle ou prétendue, que les missionnaires catholiques et protestants signalent si souvent chez les non civilisés, spécialement au moment de leur conversion au Christianisme.

Enfin, pour éviter toute objection à ce sujet, nous n'avons pas touché à des peuples tels que les Germains et Celtes dans l'Ancien Monde, les Incas et les Aztèques dans le Nouveau, etc., peuples qu'on ne peut tout de même pas considérer comme des « sauvages », quoique à certains points de vue ces « barbares » fussent bien encore des « primitifs ». De ceux-là, nous nous occuperons bientôt ; inutile d'ajouter que nous trouverons chez eux exactement les mêmes croyances et pratiques que, nous avons rencontrées chez les sauvages et que nous retrouverons chez les civilisés.

Deux conditions : prédisposition et transe

En examinant les faits surnormaux que nous avons exposés jusqu'ici, on est aussitôt frappé par deux circonstances qui reparaitront d'ailleurs constamment tout le long de cet ouvrage ; c'est-à-dire que :

1° Quoique les faits en question paraissent pouvoir se produire, en des circonstances exceptionnelles, avec qui que ce soit, ils se réalisent de préférence avec certaines personnes mieux douées que les autres à ce point de vue, indépendamment de leur intelligence, de leur doctrine, de leurs qualités morales ;

2° Ces faits surviennent de préférence lorsque le sujet se trouve dans un état psychologique et physiologique spécial ; les professionnels, les mystiques, les ascètes s'efforcent de se mettre en cet état par des systèmes empiriques divers, mais qui tendent tous à provoquer, par l'affaiblissement du système nerveux et par l'effacement de la conscience normale, qui en résulte, une sorte d'extase, plus ou moins manifeste, plus ou moins accentuée, dans laquelle émergent des facultés subconscientes surnormales.

Les connaissances et pouvoirs surnormaux dont on dispose en ces états spéciaux ont été expliqués, dès l'aube de l'humanité, par deux théories différentes. Les uns s'imaginent, plus ou moins nettement ou confusément, mettre ainsi une partie d'eux-mêmes en rapport avec un quid qui serait répandu dans tout l'univers, comme l'éther, et constituerait la clef mystérieuse et le réservoir infini de toute connaissance, de toute puissance (système du mana ou magique). Les autres pensent, au contraire, mettre ainsi en rapport une partie d'eux-mêmes avec des êtres invisibles qu'ils croient être Dieu, ou des Dieux, ou des Anges, ou des diables, ou des esprits divers, soit dans le but pratique d'obtenir leur appui et leurs conseils soit dans une intention mystique d'élévation de l'âme (système spiritualiste). L'un de ces deux systèmes peut parfaitement être suivi concurremment avec l'autre : c'est même ce qui a lieu le plus souvent.

Le sorcier des primitifs, lui, s'extasie, extériorise son mana, généralement au moyen d'un processus constitué par des danses, des sauts, des cris, des chants, des contorsions diverses, demandant une grande dispersion de force nerveuse. Mais il a recours parfois à des moyens moins bruyants : la vision dans l'eau, la fixation du feu ou d'un autre point brillant, une boisson ou fumée narcotique ou excitante, une concentration immobile, muette et passive.

Comment est né le sorcier

Comment ce membre de la tribu s'est-il découvert des aptitudes particulières, ou comment d'autres les ont-ils découvertes chez lui ? De la même façon qu'on a toujours découvert les thaumaturges, de la manière qu'on découvre aujourd'hui encore tant de bons sujets somnambuliques et tant de « médiums » par des phénomènes spontanés qui leur sont arrivés. Notre futur sorcier a éprouvé des hallucinations télépathiques (visuelles ou auditives) ; il a perçu en rêve, ou autrement, un événement se passant au loin ; il a lu inexplicablement dans la pensée, dans le passé d'un homme ; il a eu la prémonition d'un fait qu'il ne pouvait normalement prévoir ; il a guéri un malade par le simple attouchement, ou par quelques paroles suggestives ; des objets inertes se sont déplacés autour de lui sans qu'il les ait touchés, ou des bruits mystérieux se sont fait entendre, et ainsi du reste. Ou bien encore, c'est une autre personne qui l'a vu apparaître, dans une hallucination télépathique.

Depuis lors, d'autres membres de la tribu ont cherché à l'imiter, par des pratiques analogues ; quelques-uns ont plus ou moins bien réussi. Des règles, des secrets se sont transmis d'une génération à l'autre. Inutile de faire observer que des erreurs innombrables se mêlaient aux

constatations ayant quelque fondement. Les résultats de simples coïncidences, ou de la suggestion, des phénomènes ne paraissant surnormaux que parce qu'ils étaient inexplicables pour ces intelligences frustes et ignorantes, etc., ont été mal interprétés alors, comme il advient, en de moindres proportions, qu'ils le soient encore maintenant. La supercherie due à l'intérêt matériel ou à la vanité a joué son rôle, parfois prépondérant ; mais on n'imite frauduleusement que ce qui existe en réalité de quelque manière ; si le vin, la laine, l'or, les billets de banque, etc., n'existaient pas, on ne s'imaginerait pas de les contrefaire.

Et ces sorciers prêtres médecins ne sont pas des hommes mieux constitués physiquement, remarquables par leur force, leur courage, leur adresse à la guerre et à la chasse : ce sont généralement des êtres malingres, étranges, nerveux à l'excès ; assez souvent des déséquilibrés et des malades. Parmi les Karens, les wis, ou prophètes, sont des « nervous excitable men, tels que ceux qui deviennent des médiums », dit Tylor¹³². Dans l'Afrique Occidentale, « les vieillards qui président, durant l'initiation, à la société secrète de leur tribu¹³³, découvrent ce don de l'Ebumiupisme, ou double-vue et choisissent ainsi le sorcier docteur. Les Zoulous font chercher des objets cachés à leurs candidats sorciers ; c'est à peu près du « cumberlandisme », moins le contact entre le suggestionneur et le sujet; celui qui manifeste ainsi plus de clairvoyance, ou de perception de la pensée, parfois sans doute aussi plus de sensibilité à de petits indices qui servent à le guider normalement, est déclaré officiellement le sorcier médecin de la tribu¹³⁴.

On raconte que lorsque, en 1891, le Gouvernement anglais de la Colonie de Natal publia le Code pour les Indigènes (Code of Native Law), le Gouverneur, Sir Theophilus Shepstone, convoqua à Pietermaritzburg tous les izangoma, ou sorciers de la région, pour leur expliquer les articles du code qui les concernaient. Il leur déclara que le Gouvernement défendait la pratique d'ukbula (consultation du docteur sorcier) ; mais que si quelques-uns d'entre eux voulaient se soumettre à une expérience et démontrer ainsi l'authenticité de leurs facultés, un diplôme leur serait ensuite remis constatant leur bona fide. On les fit alors sortir de la chambre, où l'on cacha une pièce de monnaie, qu'ils furent tous, l'un après l'autre, admis à chercher. Deux sorciers seulement furent à même de déclarer presque aussitôt qu'il s'agissait d'une monnaie et indiquer la cachette. Ils triomphèrent également de plusieurs autres épreuves. Ceux-là reçurent en effet de Sir Th. Shepstone le diplôme promis, dont ils n'abusèrent point. Des Européens les consultèrent souvent avec leur pleine satisfaction¹³⁵.

L'entraînement, l'initiation

L'entraînement ne peut guère servir à créer des facultés surnormales chez un individu, comme l'instruction ne peut donner de l'intelligence à l'homme qui manque de celle-ci. Mais il peut rendre plus facile, plus fréquent et plus prononcé le passage à l'état où les facultés subconscientes émergeront ; il peut lui apprendre à tirer parti de sensations dont il ne se rendait même pas compte auparavant. Aussi, l'utilité de cet apprentissage a-t-elle été toujours reconnue. Les ouvrages des ethnographes sont remplis d'indications sur les pratiques variées, souvent bizarres, que devront suivre les apprentis sorciers.

Le P. de Charlevoix¹³⁶, qui explorait l'Amérique du Nord vers 1720, affirme que les sorciers peaux-rouges n'atteignent à des facultés spéciales qu'après des jeûnes, des mortifications, des ascèses longues et périlleuses. Le Dr Huot¹³⁷ rapporte des récits qui dépassent les limites du vraisemblable au sujet des enfants que les Bandas du Haut-Oubangui forment à la sorcellerie.

¹³² Primitive Culture, II, 131; Mason, Burmah, p. 107.

¹³³ Miss Kingsley : Travels in West Africa, p. 460.

¹³⁴ Dr Callaway : Religion of the Amazulu.

¹³⁵ The Natal Mercury »; reproduit par «The Two Worlds » (Manchester) 4 mai 1906.

¹³⁶ Histoire Générale de la Nouvelle-France.

¹³⁷ Mercure de France, 1er septembre 1921, p. 322.

On produirait chez eux une sorte d'amnésie qui se prolongerait durant toute la période d'initiation, etc. Tout un chapitre de l'ouvrage du Rév. Rusillon sur Madagascar¹³⁸ est consacré à la description de ces initiations chez les Malgaches. Echeverria¹³⁹ parle longuement du noviciat des devins de l'Araucanie, qui « doivent observer une perpétuelle chasteté et se soumettre à un long et pénible apprentissage, interrompu par diverses cérémonies marquant les degrés de l'initiation ». Fay-Cooper Cole du « Field Muséum of Natural History », de Chicago, examine¹⁴⁰ les pratiques d'initiation des Thinghians, peuple occupant la partie Nord de l'île de Luzon (Philippines) ; la candidate sorcière commence par un noviciat d'une durée de plusieurs mois ; puis on célèbre des cérémonies destinées à s'assurer si l'admission de l'aspirante au sacerdoce est, ou n'est pas, agréable aux esprits en d'autres mots, si elle possède les facultés d'un « médium ». On lit dans les Lettres Edifiantes que chez les Moxes, au Paraguay, lorsque le néophyte avait parcouru toutes les épreuves, on lui versait dans les yeux une liqueur composée du suc de plusieurs plantes, qui lui causait de grandes douleurs, mais aiguës tellement sa vue qu'il devenait Tiharoqui, c'est-à-dire « qui à l'oeil clair » ou « voyant ». Le P. Lafitau¹⁴¹ consacre plusieurs pages à décrire les phases du noviciat chez les Caraïbes ; le candidat doit passer dix ans quelquefois chez un ancien magicien avant d'être seulement admis aux épreuves. Le Professeur Scheffer (Lapland.) dit que les enfants lapons destinés au chamanisme suivaient une initiation au cours de laquelle ils étaient pris d'une certaine maladie et troublés par des phénomènes qui leur procuraient trois accès, après chacun desquels leur science et leur capacité de voir les esprits augmentaient. Selon le Dr Shepley Part¹⁴² les moyens utilisés par les sorciers de l'Afrique Occidentale Anglaise pour obtenir des phénomènes surnormaux demeurent occultes, et ceux qui les pratiquent sont membres d'une société secrète ; mais Shepley Part ajoute avoir été informé de bonne source que le don de la clairvoyance s'obtient par des systèmes purement physiologiques et ne demande de la part du néophyte, une fois qu'on lui a appris les moyens, qu'un exercice continu. Il y a cependant différents degrés d'initiation. Et ainsi de suite, à perte de vue ; nous croyons inutile d'y insister.

Les primitifs sont-ils mieux doués que nous de facultés surnormales ?

Le Père P. Boilat, dans ses Esquisses Sénégalaises, écrit : « Pendant six ans, j'ai prêché l'Évangile à ces peuples, intimement persuadé qu'il n'y avait que mensonge et supercherie de la part des marabouts, des devins et des sorciers... L'expérience m'a montré depuis que je devais signaler tous ces usages comme diaboliques et n'en pas nier la véracité. D'autres missionnaires en ont été témoins comme moi... »

A mesure que la foi s'étend dans l'Univers, la puissance des démons diminue et leurs prodiges deviennent plus rares. Mais dans les parages qui n'ont pas encore été éclairés, ils me paraissent avoir encore beaucoup de puissance.

Laissons là le diable, qui n'intervient dans tout cela que comme une interprétation de l'excellent Père. Mais sa constatation des faits est à retenir. Nous pensons même qu'il exagère en disant que les manifestations surnormales se produisent dans les pays « non éclairés par la foi » (la foi catholique, naturellement), plus qu'ailleurs. La vérité est qu'on ne songe chez nous à les provoquer qu'en des milieux très restreints ; quand ils s'y produisent, ils rencontrent également l'hostilité des croyants chrétiens et des croyants matérialistes ; aussi a-t-on souvent soin de les cacher comme une tare compromettante. Le fait était d'autant plus exact aux jours où le P. Boilat fit paraître son livre : en 1853.

¹³⁸ Le Tromba ; Les quatre grands stades, etc., chap. VII.

¹³⁹ Bulletin de la Société des Sciences Anciennes, décembre 1920.

¹⁴⁰ American Journal of Sociology, 1916, n° 3.

¹⁴¹ Mœurs des Sauvages Américains, p. 344, 370.

¹⁴² Proceedings of the Soc. for Ps. Res., Part XXXV, p. 345.

D'autre part, il faut reconnaître que la science empirique de l'hypnotisme et de la suggestion, dans les pays sauvages, a précédé de beaucoup les recherches des civilisés dans ce domaine et a été poussée plus loin que chez nous, sans doute grâce à l'absence des doctes Académies. L' « Ethnological Bureau of the Smithsonian Institute » a jugé devoir consacrer tout un gros volume aux pratiques hypnotiques des Sioux et des Arapahoes (Washington, 1892-1893.). Et si quelqu'un doutait que les cannibales eux-mêmes ne fussent empiriquement en avance, sinon sur tous les civilisés, du moins sur la « science officielle » de ces derniers relativement au somnambulisme, il suffirait de se souvenir qu'il n'y a pas plus de cinquante ans, des explorateurs et des missionnaires observant que les sorciers sauvages déclaraient ne pas se souvenir de ce qui se passait durant leur « transe », pensaient qu'il devait s'agir d'une simulation¹⁴³, comme on le disait, chez nous, des sujets somnambuliques, qui s'étaient sans doutes mis d'accord avec leurs confrères du Centre de l'Afrique et de la Polynésie, sur ce point comme sur les autres. Mais est-il bien fondé que les sauvages présentent des éléments plus favorables que les civilisés pour la production des phénomènes surnormaux ? La religion chrétienne a eu toujours de tels thaumaturges même chez les Protestants, quand ceux-ci ne se sont pas montrés systématiquement contraires aux « miracles » qu'elle n'a vraiment rien à envier aux fétichistes, à cet égard ; loin de là ! Nos sorciers médiévaux ont « frayé avec le diable » au moins autant que ceux des sauvages, si nous devons en croire les démonologues de leur temps. Quant aux médiums contemporains, ils sont censés obtenir tout ce qu'on attribue aux sorciers noirs, bruns, jaunes et rouges ; leurs « voix directes », leurs déplacements d'objets sans contact, leurs fantômes matérialisés, leur clairvoyance, etc., sont de nature à faire pâlir les plus belles « séances » que nous avons rapportées jusqu'ici. Or, quelle que soit la défiance avec laquelle il convient d'envisager les phénomènes médiumniques vantés par nos métapsychistes et spirites, il est hors de doute qu'ils sont mieux attestés que ceux des sorciers, sauvages, car jamais des savants n'ont pu appliquer aux sorciers hottentots, apaches ou lapons, etc., les contrôles scientifiques qu'ils ont employés avec nos médiums.

Tout ce qu'on peut admettre et encore ! c'est que les primitifs sont mieux entraînés, par leurs mœurs et leurs besoins, à la production de certains phénomènes surnormaux, tels que la vue à distance et la télépathie (peut-être fréquente même chez certains oiseaux et surtout chez certains insectes vivant en colonie), alors que les blancs ont plutôt développé l'écriture automatique, par exemple, dont il ne peut être question chez des illettrés. Simple affaire d'entraînement, et non d'aptitude innée Des groupes de blancs transférés, dès leur première enfance, au milieu d'une population sauvage se trouveraient, en effet, à peu près dans les mêmes conditions que les indigènes pour la production des phénomènes surnormaux, et vice-versa.

Bref, il en est comme pour la question de la finesse des sens des sauvages, au sujet de laquelle on a raconté des choses étonnantes. Les anthropologues ont cependant vite fait de tomber approximativement d'accord à ce sujet. On a reconnu qu'il s'agit, non pas d'une finesse de sens particulière à une race, mais de l'entraînement individuel à telle chose plutôt qu'à telle autre.

Tant que l'homme en est réduit à vivre presque uniquement de chasse remarque le Dr Letourneau¹⁴⁴, il s'habitue dès l'enfance à concentrer toute son attention sur l'art de suivre à la piste un homme ou un animal ; c'est pour lui une question de vie ou de mort. Aussi a-t-il accumulé sur ce point capital une foule d'observations utiles. C'est ainsi que, là où l'Européen ne remarque rien, l'Indien Peau-Rouge reconnaît des traces de pas, peut même compter aussi le nombre des personnes qui ont passé, distinguer à laquelle des tribus rivales de la sienne elles appartiennent, etc¹⁴⁵. Sous ce rapport l'Européen, brusquement astreint au genre de vie du Peau-Rouge, lui sera nécessairement fort inférieur, tout en le surpassant de cent autres

¹⁴³ A. Lang, op. cit., Introductory.

¹⁴⁴ La Sociologie, etc., livre II, chap. V.

¹⁴⁵ Lafiteau : Mœurs des sauvages.

manières au point de vue de la délicatesse des sens... Le tact de l'Australien et du Peau-Rouge est-il plus développé que celui d'un aveugle européen, bien élevé, d'un violoniste habile, d'un ouvrier typographe expert ? Evidemment non. Par exemple, l'Australien, dont la vue est généralement très perçante, est parfois incapable de comprendre un dessin des plus simples, de reconnaître son portrait¹⁴⁶. L'Européen, alors qu'il adopte la vie sauvage, finit souvent par l'emporter, au point de vue de la délicatesse des sens, sur les sauvages eux-mêmes car, chez lui, le registre de la conscience est plus large et mieux tenu.

Il n'y a peut-être pas un mot de ce que dit le Dr Letourneau de la « finesse des sens », qui ne puisse s'appliquer pareillement aux « facultés surnormales » ; ce rapprochement est, donc très utile à faire. Et le parallèle que nous avons tracé entre civilisés et non-civilisés peut être étendu aux animaux eux-mêmes, non pas en ce qui concerne la finesse des sens, mais en ce qui se rapporte aux facultés surnormales. Il est vrai que nous avons cité des faits dans lesquels les animaux ont perçu des « apparitions » (quelle qu'en soit la nature : objective ou subjective), alors que l'homme ne les percevait point. Mais ce fait ne démontrera la supériorité des facultés surnormales des animaux que lorsqu'on aura établi la contre-épreuve, c'est-à-dire, lorsqu'on aura montré qu'il n'arrive jamais que l'homme perçoive une « apparition » sans que l'animal présent la perçoive aussi. Cette recherche serait intéressante au point de vue théorique ; nous ne doutons nullement qu'on trouverait de très nombreux cas dans lesquels l'animal n'a pas perçu « l'apparition » vue par l'homme, ne fût-ce que parce que, même si nous accordons au phénomène en question une nature incontestablement « véridique », il ne s'agissait, au moins dans la plupart des cas, que d'une « hallucination télépathique », phénomène subjectif, et rarement collectif.

De même, parlons, par exemple, des pressentiments de mort des chiens, qui se manifestent par leur hurlement spécial. Les humains ne paraissent pas moins doués pour ces prémonitions. L'une des trois catégories de cas enregistrées par M. Bozzano dans ses *Phénomènes Prémonitoires* et groupant 63 cas sur les 161 qu'enregistre cet ouvrage, est entièrement consacrée aux « Prémonitions de maladies ou de mort, regardant de tierces personnes ». Et les percipients sont presque tous des civilisés. Enfin, il n'y a aucun doute que certains animaux possèdent une finesse extraordinaire de l'un ou de l'autre des cinq sens normaux, ce qui permet d'expliquer bien des faits surprenants de leur vie de relation, alors que leurs facultés de clairvoyance et de télépathie pour leurs besoins ordinaires d'orientation, d'appel, de travail en commun, etc., restent encore hypothétiques.

Pour nous résumer : rien ne prouve, pour le moment, que les facultés surnormales des races primitives soient plus étendues ou plus fréquentes, que celles des races civilisées, ou que les facultés surnormales que nous possédons soient un résidu de facultés plus importantes que l'humanité aurait possédées à l'aube de son évolution.

Mais inversement, tout ce que nous venons d'exposer dans cette étude tend à montrer qu'il ne faut pas croire non plus que les facultés paranormales aient surgi, se soient, affinées, accentuées, développées chez l'homme, par suite de sa civilisation.

Nous verrons tout à la fin de cet ouvrage, l'immense importance de cette considération, à laquelle nous apporterons l'appui de bien d'autres arguments encore.

¹⁴⁶ Oldfield : *Transactions of the Ethnological Society*, new séries, vol. III)... Le Peau-Rouge est rarement myope ; sa vue est perçante et puissante ; mais il semble souvent incapable de distinguer le gris du bleu (Kohi : Kitschi Garni, I, 25, cité par Waitz, *Introd. to Antropology*, 140).

Chapitre 12 – Le mana

La deuxième erreur de l'école anthropologique, les premières croyances des primitifs n'ont pas été de nature spiritualiste.

Sa définition

Herbert Spencer, à qui était due la thèse selon laquelle la croyance aux « esprits » aurait constitué la première explication donnée par l'homme aux phénomènes qui l'entourent, n'avait pas encore achevé sa carrière mortelle, que ses meilleurs disciples étaient venus lui gâter imprudemment son œuvre. L'un des plus éminents, Edward B. Tylor, tout en acceptant, par sa doctrine de « L'Animisme Primitif », la Ghost Theory du maître, avait introduit dans la discussion, dès 1871, certains éléments de perturbation. Surtout, il avait remarqué qu'une foule d'explorateurs et de missionnaires signalaient chez les peuplades d'une plus basse mentalité, non pas la croyance aux esprits, et encore moins celle à la survie, mais la croyance en un pouvoir mystérieux, qu'on appelait, naturellement, de différentes manières selon les pays. Dans une grande étendue de la Polynésie, il était appelé mana, et ce terme a été généralement adopté par les ethnographes. Autant celui-là qu'un autre. Tylor remarquait en somme que l'on rencontrait chez les peuples les moins évolués de l'humanité une croyance de nature, non pas religieuse, mais magique. Et il exposait les raisons pour lesquelles la magie doit être, non pas identifiée avec la Science, mais regardée comme la première phase de la Science.

On éprouve à définir le « mana » la même difficulté qui existe à définir tant d'autres choses, dont « la Science » elle-même (on se souvient, par exemple, de la fameuse « colle » : « La Médecine est-elle un art, ou une science ? ») à cause de l'amplitude plus ou moins grande que l'on attache à ce terme et à sa signification un peu différente selon les pays. Il ne faut donc pas trop chicaner au sujet du vague, et même du contradictoire, qui peut exister dans les différentes définitions du « mana » ; on ne peut, là encore, que s'en tenir aux traits caractéristiques généraux, à l'approximatif, comme si l'on parlait de Dieu.

Max Muller¹⁴⁷, toujours préoccupé par son idée du « sentiment de l'Infini », écrit : « Le Mana des Polynésiens va nous montrer comment, sous une forme vague et brumeuse, l'idée de l'Infini, de l'invisible, ou, comme nous l'appelons plus tard, du divin, peut paraître chez les races les plus humbles. M. H. Codrington, un missionnaire expérimenté et un théologien qui pense, écrit de l'île Norfolk, en 1877 : « La religion des Mélanésiens consiste en la croyance qu'il y a de par le monde un pouvoir surnaturel, lequel appartient au monde de l'invisible; et leur culte est la mise en pratique des moyens qui peuvent faire agir ce pouvoir à leur avantage. L'idée d'un être suprême, ou même la simple idée d'un être occupant une place vraiment élevée, dans le monde, est absolument étrangère à leur pensée. »

Ailleurs, le même Rév. Codrington¹⁴⁸ précise mieux sa pensée : « Les Mélanésiens croient à l'existence d'une force absolument distincte de toute force matérielle, qui agit de toutes sortes de façons, soit pour le bien, soit pour le mal, et que l'homme a le plus grand avantage à mettre sous sa main et à dominer. C'est le mana. Je crois comprendre le sens que ce mot à pris pour les indigènes... C'est une force, une influence d'ordre immatériel et, en un certain sens, surnaturel ; mais c'est par la force physique qu'elle se révèle, ou bien par toute espèce de pouvoir ou de supériorité que l'homme possède. Le mana n'est point fixé sur un objet déterminé ; il peut être amené sur toute chose... »

¹⁴⁷ Origine et développement de la Religion, 2e leçon, § 2.

¹⁴⁸ The Melanesians, p. 118 et suiv.

J.-N.-B. Hewitt¹⁴⁹ en parlant de l'Orenda auquel croient les Iroquois et les Hurons, s'exprime ainsi : « C'est une puissance mystérieuse, que le sauvage conçoit comme inhérente à tous les corps qui composent le milieu où il vit, aux rochers, aux cours d'eaux, aux plantes et aux arbres, aux animaux et aux hommes, aux vents et aux tempêtes, etc.. »

Cette puissance est regardée par l'esprit rudimentaire de l'homme comme la cause efficiente de tous les phénomènes, de toutes les activités qui se manifestent autour de lui.

M. P. Saintyves¹⁵⁰ écrit à son tour : « Tous les primitifs ont expliqué, ou tenté d'expliquer, les activités de l'univers par un concept dynamique que l'on peut appeler la force magique. Cette force est assez difficile à définir. Elle est de nature matérielle, bien qu'invisible et impalpable, et peut se comparer à une flamme obscure ou à un souffle insaisissable ; elle est en outre de nature intelligente, et, sans être un esprit, participe de la nature spirituelle. On peut la définir une sorte de fluide matériel dépourvu d'intelligence personnelle, mais susceptible de recevoir, de s'incorporer et de répercuter l'impression de toutes les idées et de tous les esprits... Le sorcier ou le magicien est plus particulièrement doué de mana ; c'est de lui qu'il tire sa force ; les noms des spécialistes en magie sont presque tous composés de ce mot : peimana, gismana, mane hisu, etc.. On l'a comparé à l'éther ; on le comparerait peut-être plus exactement encore à une sorte d'esprit impersonnel et sans idées propres, dans lequel les intentions des hommes et des esprits s'incorporeraient pour aller retentir précisément à leur but. »

Ce qu'il est essentiel de retenir, c'est que cette croyance se rencontre chez presque tous les peuples primitifs probablement chez tous chez ceux-là même qui ne peuvent avoir eu aucun rapport entre eux. En Afrique, elle s'appelle hasina, masina chez les Malgaches¹⁵¹, dzo chez les Ewe de la Côte de l'Or¹⁵², Tilo chez les Ba-Ronga¹⁵³. En Amérique, wakan chez les Sioux¹⁵⁴, Orenda chez les Iroquois¹⁵⁵. En Océanie, Mana, Kramat chez les Mélanésiens, Churinga et Arungquillha en Australie¹⁵⁶. En Asie, elle se confond avec la Divinité elle-même pour ceux qui interprètent les doctrines brahmiste et bouddhiste en sens théiste ; avec le monisme pour les autres, ainsi que nous le verrons quand nous nous occuperons de ces Pays.

Comment a pu naître l'idée du Mana

Le Professeur Goblet d'Alviella¹⁵⁷ trouve normal que l'idée du Mana, qu'il identifie avec le concept schopenhauerien de la « volonté », ait précédé l'idée des esprits.

L'homme primitif dit-il attribue les mouvements qu'il observe dans la nature à la seule source d'activité dont il a conscience pour l'avoir observée en lui-même : la Volonté... Evidemment, la conception d'agents personnels est plus complexe que la simple constatation de la similitude ou de la connexité des idées.

Mais le Professeur Marcel Habert, collègue du comte d'Alviella à l'Université Libre de Bruxelles, tout en admettant que le Mana constitue bien la première explication humaine des phénomènes de l'Univers¹⁵⁸ remarque cependant : « Cette représentation d'une énergie spirituelle et pourtant impersonnelle a quelque chose qui trouble, exaspère notre mentalité. C'est cependant un fait que les primitifs l'admettent et en vivent. Remarquons toutefois qu'actuellement cette croyance coexiste avec la croyance animiste aux esprits... »

¹⁴⁹ Orenda and a Définition of Religion, in « American Antropologist ». 1902, New série, IV, p. 33 et suiv.

¹⁵⁰ La Force Magique : du Mana des Primitifs au Dynamisme ? scientifique, p. 20, 22.

¹⁵¹ Van Gennep : Tabou et Totémisme à Madagascar, p. 17-18.

¹⁵² J. Spieth : Die Ewe-Slaemme, p. 680, 783.

¹⁵³ H.-A. Junod : Les ba-Ronga, p. 470.

¹⁵⁴ J.-O. Dorsey : A Studg of Siouan Cuit, dans « Eleventh Report of the Bureau of Ethnol. », 1894, p. 433.

¹⁵⁵ J. N. Hewitt, op. cit., ib.

¹⁵⁶ Van Gennep : Mythes et Légendes d'Australie, p. LXXXVII.

¹⁵⁷ Une Réhabilitation Scientifique de la Magie, 1903.

¹⁵⁸ Le Divin, Paris, 1907, p. 255.

Un nuage me restait dans l'esprit : le mana, orenda, etc., n'est-il pas trop abstrait pour un commencement ? La distinction de M. Marett entre animatisme et animisme et plusieurs des exemples fournis par M. Saintyves sont un vrai faisceau de lumière. Le mana des « primitifs » est animé... Il évolue vers une graduelle précision et affirmation de la personnalité¹⁵⁹.

C'est bien cela. Tout au plus, pourrait-on objecter que l'animalisme du Professeur Marett¹⁶⁰ et de J. H. King¹⁶¹ constitue déjà une sorte d'interprétation du Mana pur. Celui-ci n'a rien d'abstrait, parce qu'il ne signifie en somme rien du tout, précisément comme les mots scientifiques de Cryplesthésie, force X, etc., qui l'ont remplacé chez les doctes civilisés ; ce n'est presque encore que la constatation d'une foule de phénomènes mystérieux. Seulement, il y avait alors plus de phénomènes « mystérieux » qu'il n'y en a maintenant. « La lune se déplace et change d'aspect, le vent souffle, la semence germe, etc. ; il y a donc une force x, une force mystérieuse dans tout cela ». Et l'on a appelé cette force : « Mana », « Orenda », ou autrement des noms dont Pétymologie, si elle pouvait être découverte, nous montrerait très probablement qu'ils signifiaient justement à l'origine : « force », « énergie », ou quelque chose d'analogue. L'animatiste, qui dit : « Tous les objets sont donc animés », fait déjà une hypothèse « scientifique », qui ne peut venir qu'après la constatation ci-dessus, peut-être beaucoup de siècles plus tard, par les élucubrations d'un Platon polynésien ou hottentot. Toujours est-il que cet animatisme, comme le remarque Marett, vient bien avant l'animisme, c'est-à-dire avant la croyance à l'âme, à sa survivance, aux « esprits. » N'importe : en parvenant au Mana, à l'animatisme, elle est déjà bien lancée cette hypothèse à laquelle Virgile a dressé le célèbre monument éternel : Spiritus intus alit, totamque infusa per artus, Mens agitat molem, et magno se corpore miscet (L'esprit souffle dans l'univers, pénètre dans toutes les parties de celui-ci, agite toute sa masse, se mêle à son grand corps¹⁶²).

Ce Spiritus finira même par devenir Dieu, au moins dans l'Inde et l'Extrême-Orient, où cette transformation est évidente ; peut-être en d'autres religions, où il constituera au moins un attribut, une manifestation, une partie de la Divinité. Mais le Mana des primitifs est encore bien terre-à-terre, comme celui de nos métapsychistes matérialistes, quoique ce dernier ait appris à parler grec : il n'a rien de compliqué, d'abstrait, de subtil, de sublime.

Même l'idée de tirer parti de cette force mystérieuse, en la dirigeant à sa guise idée fondamentale de la magie ne peut être née que plus tard, petit à petit. M. Marett¹⁶³ en convient d'ailleurs ; il remarque que l'opération magique doit son efficacité à cette force mystérieuse.

On est en train de reconnaître¹⁶⁴ que le Mana se retrouve approximativement dans le Brahman et l'Akasha des Hindous, le Feu Vivant de Zoroastre, le Feu Générateur d'Héraclites, le Ruh des Juifs, le Télesma d'Hermès Trismégiste, l'Ignis subtilissimus d'Hippocrate, le Pneuma de Gallien, l'Âme du Monde de Platon et Giordano Bruno, le Mens agitans molem que Virgile a puisé dans la philosophie pythagoricienne, la Lumière Astrale des Cabalistes, l'Azolh des alchimistes, le Magnale de Paracelse, l'Alcahest de Van Helmont, la Substance panthéiste de Spinoza, la Matière subtile de Descartes, le Magnétisme animal de Mesmer, la Volonté de Schopenhauer, l'Od de Reichenbach et G. Du Prel, l'Inconscient de Hartmann, l'Entéléchie de Driesch, le Médiateur Plastique d'Eliphas Lévy, la Force x et la Cryptesthésie de Richet, le Météther de W. Frédéric Myers, la Spiritus de Fludd, le Spiritus subtilissimus de Newton, le

¹⁵⁹ Revue de l'Université Libre de Bruxelles, mai 1914, p. 703, 705.

¹⁶⁰ The Threshold of Religion, Londres.

¹⁶¹ The Supernatural, the Origin. Nature and Evolution, Londres, 1892.

¹⁶² Enéide, livre VI, vers 224-227.

¹⁶³ The Conception of Mana, dans « Transactions of the third Congress for the History of Religions, 1908, vol. I, p. 46-47.

¹⁶⁴ P. Saintyves, op. cit., chap. V, passim; G. Du Prel, Die Magie als Naturwissenschaft, t. I, chap. II ; Maeterlinck, Le Grand Secret : L'Inde, § 14, etc.

Spiritus Vitae de S »aint Thomas d'Aquin, et bien d'autres Spiritus encore, si l'on pouvait toucher aux différentes théologies.

Le Mana, principe scientifique

Il y a mieux encore. A. Van Gennep¹⁶⁵, Directeur de la Revue des Etudes Ethnographiques et Sociologiques, a écrit ceci : « A propos de Mythes et Légendes d'Australie, j'ai signalé il y a longtemps comment le principe demi-civilisé du mana, qui est à la base même de toute magie et de toute religion, ne diffère pas en essence, mais seulement en degré, de notre principe scientifique moderne de l'énergie. »

Ce en quoi M. Van Gennep a parfaitement raison, comme il a raison de féliciter M. Lynn Thorndike d'avoir démontré « d'une manière que l'on peut regarder comme définitive pour peut-être un demi-siècle » Que de profondeur, de sagesse, et de vérité dans cette phrase ! Cette grande vérité dans son ouvrage : *A History of Magic and Experimental Science during the First Thirteen Centuries of our Era*.

Ainsi donc, on paraît être bien glorieux de constater que la science moderne est parvenue à peu près à la doctrine du Mana, d'où est partie l'humanité, et à laquelle M. Van Gennep confère le titre de « demi-civilisée », sans doute parce qu'il s'agit d'une hypothèse non nécessairement spiritualiste (bien qu'elle se trouve « à la base de toute religion »). C'est tout naturel : les extrêmes se touchent, comme tout le monde le sait bien (quand, à l'issue d'un cycle, on parvient au point de départ). Seulement, lorsqu'on croyait que l'humanité avait commencé par une croyance spiritualiste, par l'Animisme croyance à l'âme, à sa survivance, aux esprits c'était une honte de revenir aux premiers pas chancelants de la philosophie humaine. Il fallait, pour y consentir, une mentalité de sauvage. Tout cela a changé depuis.

¹⁶⁵ Mercure de France, 1924, p. 493.

Y a-t-il eu des peuples sans religion ?

Tout historien des religions se trouve, au début de son œuvre, confronté à cette question : Y a-t-il jamais eu des peuples sans religion ? Si nous envisageons cette question à un point de vue positiviste, c'est-à-dire non théologique, il ne peut subsister de doute : Oui, l'homme s'est trouvé nécessairement d'abord dans un état de semi-animalité, dans lequel il ne pouvait encore avoir aucune idée religieuse. Devant la raison, cette assertion a presque la valeur d'un axiome. Quels sont les premiers indices historiques que nous possédons de l'existence d'une religion dans l'humanité ? La réponse est bien difficile. Plusieurs anthropologistes pensent qu'ils datent de la phase dite « moustérienne », lorsque la pierre « polie » avait déjà remplacé la pierre simplement « taillée ». Mais quand on parle d'époque « moustérienne », on parle de l'évolution humaine en France, en Belgique; qui sait si, aux bords du Gange ou de l'Euphrate, par exemple, on n'était pas en avance de quelques dizaines de milliers d'années ?

Tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'on a découvert dans nos contrées des squelettes datant de l'époque de la pierre polie et qui avaient été enterrés avec un certain soin, entourés d'ossements de bêtes, tous brisés ; le « double » de la moelle devait peut-être servir de nourriture à l'esprit envolé, comme de nombreux silex travaillés, déposés également dans le tombeau, devaient peut-être faire l'office pour le même esprit, d'instruments de défense, ou d'outils¹⁶⁶. En réalité, nous doutons que l'on puisse attribuer à la présence d'armes et d'outils une signification précise. Quand nous plaçons dans le tombeau d'une personne qui nous a été chère des bijoux, des armes et d'autres objets qui lui ont servi de son vivant, nous ne pensons nullement qu'elle puisse les employer encore ; le matérialiste le plus convaincu pourrait agir ainsi, rien que par un mouvement sentimental peu raisonnable, mais naturel. On objectera que nous ne faisons que suivre un usage provenant des temps où l'on croyait que le « double » de ces objets dût servir au décédé. Peut-être, oui ; mais en est-on bien sûr ? Les mets, par contre, paraissent avoir une signification plus précise ; on ne comprendrait qu'on les mît là si le défunt n'avait pas dû en consommer la substance « animatique ».

Quant aux nombreux petits objets : croissants, statuettes, etc., dans lesquels on a voulu reconnaître des emblèmes religieux, on sait que G. de Montillet¹⁶⁷ et d'autres refusent d'y voir autre chose que des ornements, et le contraire est difficile à prouver. L'amulette, en tout cas, n'est pas nécessairement un objet de religion, comme devraient l'être les gris-gris (petits fétiches) ; elle n'est qu'un « porte-bonheur » chargé de mana favorable. En somme, tout ce qu'on peut dire, c'est que les anthropologistes positivistes, c'est-à-dire raisonnant en dehors des « révélations » et de la foi, sont nécessairement amenés à penser que l'homme n'est pas né religieux ; que la religion est née et s'est développée peu à peu, à mesure que naissait et se développait la civilisation. A peine ébauchée et absolument grossière d'abord, elle s'est précisée et affinée en même temps que la civilisation progressait et que la hutte du fétiche finissait par devenir la cathédrale.

Cela ne prouve pas grandement en faveur de la Religion, étant donné qu'une erreur peut fort bien naître avec la civilisation et se développer avec elle. Cela démontre seulement combien est contraire à la vérité historique l'affirmation de ceux qui dénoncent la religion comme le produit de la mentalité la plus basse de l'humanité, puisqu'elle fut précédée par le principe « demi-civilisé » du Mana, vis-à-vis duquel elle a donc constitué un progrès.

¹⁶⁶ A. Bros : La Religion des Primitifs, dans J. Bricourt : Où en est l'Histoire des Religions, vol. I, p. 55.

¹⁶⁷ Amulettes, dictionnaire Anthropologique de Bertillon, 1889.

Y a-t-il encore des peuples sans religion ?

Ce que nous venons de dire est-il confirmé par ce qui ressort de l'étude des sauvages modernes ? Ici se pose cette autre question : « Y a-t-il encore quelque peuple sans religion ? » Les éléments que l'on possède actuellement sur les peuplades sauvages ne sont pas insuffisants pour nous permettre de hasarder une réponse ; la difficulté tient à une simple question de mots et de définitions.

D'abord, qu'entend-on par « un peuple »? Dans les temps les plus reculés de l'humanité, quand nos premiers ancêtres disputaient à l'ours spelœus l'abri de sa caverne, comment parler de « peuples »? Cet état a cependant duré, à ce qu'il paraît, des milliers d'années. Aujourd'hui, par contre, les sauvages sont groupés partout au moins en des tribus. Mais quelle erreur de croire qu'indistinctement tous les membres d'une peuplade, d'une tribu, doivent avoir les mêmes croyances religieuses ! Lorsque, par exemple, Sir S. Barker¹⁶⁸ cite une conversation qu'il eut avec le roi des Latoukas, en Afrique, et d'où il résulte que ce souverain sauvage était complètement athée et ne croyait à rien de « surnaturel », et moins encore à la survie, rien ne prouve que cet homme ne constituât point, avec quelques autres individus peut-être, une exception au milieu de son peuple.

Ceux qui ont cru voir un fantôme ont beau être entourés de gens incroyables : ils croiront, exactement comme cela a lieu chez nous. Cette différence individuelle d'opinions a créé une foule de malentendus et de contradictions parmi les ethnographes. C'est tout naturel : il en serait de même si un voyageur s'avisait de questionner, au sujet des croyances religieuses, un certain nombre de personnes appartenant aux races blanches, civilisées, ou des Chinois, Japonais, Hindous, etc.

En tous cas, on sait qu'un grand nombre de missionnaires et d'explorateurs ont parlé de plusieurs peuples africains, océaniens et même asiatiques, n'ayant, disaient-ils, aucune idée religieuse et ne croyant qu'à la sorcellerie « naturelle ». Chez quelques peuples, comme nous venons de le remarquer, le manque de croyances n'est pas général et complet.

Si on les pousse au pied du mur écrit le Révérend Henri A. Junod, missionnaire protestant¹⁶⁹. les ba-Ronga, ou du moins certains d'entre eux, émettent des doutes à l'égard de la survivance. Le rationalisme, le scepticisme se rencontrent aussi parmi les noirs.

Mais chez d'autres peuples le matérialisme est à peu près absolu. Le Dr Louis Huot¹⁷⁰ qui a longuement fréquenté, au cours de vingt ans, les Bondjos, ou Mond-jembos, sauvages cannibales du Haut-Oubangui, en parle ainsi : « Non seulement ils n'accordent aucune créance à Dieu, aux Génies, aux Esprits, mais ils n'ont même pas le pouvoir de concevoir leur existence. Ils n'ont aucune religion, aucun rudiment de croyance religieuse. Pour eux, le problème de l'au-delà ne se pose même pas. La mort est l'anéantissement total de l'individu, corps et âme, si même ils établissent une distinction entre le corps et l'âme. Rien à redouter ni à espérer d'une survie exposant à de fâcheux règlements de comptes avec un souverain juge. Cette absence de croyances et de sens moral correspond exactement à leur développement intellectuel et en marque l'étiage. Ils sont, psychiquement, encore fermés aux suggestions diverses ou aux révélations, qui font germer ces croyances dans l'esprit des hommes. Leur inaptitude absolue à s'élever au-dessus du monde matériel, des phénomènes sensibles, leur interdit toute conception du monde invisible. De même, nos vocables exprimant les idées abstraites de justice, de droits, de devoirs, n'ont pas d'équivalents dans leur langue et on se heurte à une incompréhension totale quand on veut s'efforcer de leur en révéler les significations. »

¹⁶⁸ Découverte de l'Albert Nyanza, p. 170.

¹⁶⁹ Les ba-Ronga, p. 403.

¹⁷⁰ L'Ame Noire. Les Religions et les Croyances des Nègres Centre-Africains, dans le « Mercure de France », 1er novembre 1921, p. 301.

Leur loi morale se résume en ceci : la pleine satisfaction de tous les besoins, de tous les appétits, sans autres freins que l'intervention d'une force matérielle supérieure. C'est, dans toute sa brutalité, le principe exclusif du droit du plus fort, aussi implacablement exercé par les plus forts que docilement accepté par les plus faibles, comme une loi nécessaire. En somme, ils ne diffèrent que par le langage et leur constitution morphologique des fauves de la forêt voisine qui, en maintes circonstances, grâce à la supériorité de l'instinct, sont leurs guides et leurs éducateurs...

Bien entendu, ces charmants Bondjos croient aussi à la force X. A ce titre, ils ont des sorciers, appelés « N'Gan-gas », au sujet desquels le Dr Huot écrit : « Je ne m'occuperai ici que de leurs pratiques de sorcellerie, d'ailleurs limitées à la sorcellerie naturelle, puisque le domaine de l'invisible, du surnaturel est encore ignoré des Bondjos. »

Ces pratiques de sorcellerie se bornent donc à des cures par des moyens généralement superstitieux bien que parfois efficaces à des envoûtements, à des opérations magiques pour produire la pluie ou le beau temps, etc. Le Dr Huot a rencontré des idées analogues chez quelques tribus nomades de Quarrès et chez les pygmées Babingas.

Or, plusieurs anthropologistes distingués hésitent à admettre le bien-fondé de pareilles affirmations. Le Professeur Roskoff, de l'Université de Vienne, dans son ouvrage : *Das Religionswesen der rohesten Naturvölker*, examine une à une les affirmations de Sir John Lubbock¹⁷¹ sur les peuples sauvages dépourvus de toute idée religieuse et montre, documents à la main, qu'elles sont toutes, sans exception, erronées. Les allégations de cette espèce, dit à son tour Tiele, sont toutes fondées, ou sur des renseignements inexacts, ou plus souvent encore, sur de vraies confusions d'idées, sur de fausses définitions du mot Religion. Spencer¹⁷² et Max Muller¹⁷³ expriment le même avis. Tylor¹⁷⁴ cite aussi plusieurs exemples de cette confusion, pour conclure dans le même sens. Il rappelle d'ailleurs que les Grecs anciens qualifiaient les peuples de l'Inde du nom d'adeva, c'est-à-dire « sans Dieu » ; on a agi de même, dans la suite, envers les premiers chrétiens. Les chrétiens, jusqu'à des époques récentes, appelaient athées ceux qui honoraient d'autres dieux que le leur.

Quelle est donc précisément la vérité ? Là encore, il s'agit en grande partie d'une question de mots, et surtout de la signification que l'on attache à ces mots. Mais cette confusion est faite souvent par ceux-là même qui la dénoncent. En voici un exemple. Pour prouver que les missionnaires qui parlent de peuples sans religion se trompent, Max Muller¹⁷⁵ cite le cas suivant : « Une mission établie par les moines bénédictins à New Nursia (Australie Occidentale) s'est donné beaucoup de peine pour découvrir les sentiments religieux des indigènes, et pendant longtemps, il leur a été impossible de découvrir la plus faible trace de rien qui méritât le nom de religion. Après trois ans de mission, Mgr Salvado nous déclare que les indigènes n'adorent aucune divinité, vraie ou fausse. Néanmoins, il nous dit ensuite qu'ils croient à un être tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qu'ils appellent Motogon... Il a un adversaire, Cienga, l'auteur du mal... Comme il y a longtemps que Motogon est mort ou en décrépitude, ils ne lui rendent plus aucun culte ; et d'autre part, quoiqu'ils voient en Cienga l'auteur de leurs calamités, ils n'ont aucune cérémonie pour le rendre propice. « Jamais ajoute Mgr Salvado je n'ai observé aucun acte de culte extérieur, ni découvert aucun indice d'un culte intérieur. »

En ces conditions, Mgr Salvado a mille fois raison d'affirmer que ce peuple est sans religion du tout. Qu'importe donc la croyance à un Dieu que l'on croit mort ou tombé en enfance, si tout se borne à ce souvenir, pour ainsi dire historique, sans le moindre acte de culte ni

¹⁷¹ Orig. Civiliz., 219.

¹⁷² Sociologie, vol. II.

¹⁷³ Orig. el Demi, de la Religion.

¹⁷⁴ Primit. Cutt., ch. X et XI.

¹⁷⁵ Op. cit., leçon I, §3.

extérieur ni intérieur ? Quelle que soit la définition minime du mot « Religion », celle de ces Australiens n'est pas plus de la religion, que le souvenir d'avoir été beau ou heureux ne constitue, pour un homme, de la beauté ou du bonheur.

La croyance à la larve

Mais la plupart des confusions, à ce sujet, sont nées de ce qu'on n'a presque jamais su faire une distinction entre la croyance à des Dieux, à des esprits, à la survie, d'un côté, et de l'autre côté, à la croyance en la survivance de ce que nous appellerons la « larve ». Cette « larve », il est vrai, a été imaginée d'une manière assez différente par des peuples divers, à des époques diverses, ce qui constitue un nouvel élément de confusion. Chez les Grecs présocratiques, par exemple, elle constituait quelque chose de relativement élevé ; en tout cas, quelque chose de durable. En d'autres pays, la larve existait concurremment avec l'âme proprement dite, qui survivait à son tour, séparément. Mais la larve des peuples absolument primitifs, la larve qui a constitué le premier pas vers la croyance en des esprits et en la survivance de l'âme, n'était qu'un fantôme corporel, bien que généralement invisible, et en tout cas composé d'une substance « fluïdique », épousant la forme du corps humain, n'ayant qu'un rudiment d'intelligence et tous les instincts de l'animal vivant. On l'expliquait par le fait que la vie (on ne peut pas dire l'âme) ne s'était pas encore bien détachée du corps somatique ; ne s'était pas encore bien « dématérialisée ». Aussi ne tardait-elle guère à se détériorer, en se confondant peu à peu avec les éléments environnants, jusqu'à sa complète désagrégation. Pour beaucoup de peuples, cette larve durait trois jours environ ; pour d'autres, elle durait autant que le souvenir des êtres auxquels elle avait appartenu. Ce n'est que plus tard que, comme nous venons de le dire, des peuples plus évolués lui ont accordé une existence plus longue, voire même indéfinie.

Letourneau¹⁷⁶ déclare que, lorsque les nègres africains disent : tout est fini après la mort, on doit sous-entendre : hormis le fantôme, la redoutable larve. Un des peuples africains ayant une idée plus grossière de l'au-delà est bien celui du Gabon (Congo Français), aux dires de M. de Chaillu¹⁷⁷ qui ajoute cependant : « Ces sauvages croient toutefois que l'homme laisse après soi, en mourant, une ombre qui lui survit, mais pendant quelque temps seulement. Cet esprit demeure aux alentours du lieu où a été enseveli le cadavre. C'est d'ordinaire une ombre malfaisante ; on la fuit en changeant de demeure. Les Mânes durent juste autant que le souvenir du décédé. Par exemple, il n'y a pas à s'inquiéter de l'esprit de son grand-père : il est anéanti. »

Schweinfurth¹⁷⁸, parlant de ces mêmes Bondjos dont nous avons rapporté la description si flatteuse donnée par le Dr Huot, est moins affirmatif que ce dernier : il dit que ces anthropophages admettent l'existence de ces « larves », toujours méchantes ; il ajoute qu'on parvient à s'en défendre par l'emploi de certaines racines magiques ; il est même possible de s'en servir pour nuire aux autres.

Levaillant¹⁷⁹, Thompson¹⁸⁰, Campbell¹⁸¹ affirment que les Hottentots n'ont aucune idée d'une vie future, ni de dieux justiciers ; le missionnaire Tyndall¹⁸² ajoute qu'ils n'ont foi que dans la sorcellerie, la sorcellerie « naturelle », bien entendu. Mais Lichtenstein écrit de ces Hottentots : « Quelques-uns croient que les morts laissent derrière eux des ombres généralement

¹⁷⁶ L'Evolution Religieuse, en. V, § c.

¹⁷⁷ Voyage dans l'Afrique Equatoriale, p. 43. Cfr. Trans. Ethn. Soc I, 309.

¹⁷⁸ Im Herzen von Afrika, I, 304-308 ; II, 33.

¹⁷⁹ Hist. Univ. des voyages, vol. XXIV, 51, 342.

¹⁸⁰ Ibid., vol. XXIX, 196.

¹⁸¹ Ibid., vol. XXIX, 340.

¹⁸² Apud Ratzei : Die menschlichen Rassen.

maléfiques. Un Boschiman, ayant tué une sorcière, lui écrasa la tête, l'enterra et alluma sur la fosse un grand feu pour empêcher son ombre de sortir et de venir le tourmenter. »

E. Hseckel¹⁸³ voulant montrer que la croyance en l'immortalité de l'âme n'a nullement été commune, au début de l'humanité, à tous les hommes, cite spécialement les Weddas de l'intérieur de Ceylan, ces pygmées que l'on regarde généralement comme un reliquat des aborigènes de l'Inde, et qui « ont aussi peu l'idée de l'immortalité que celle d'un dieu ». Emerson Tennent, Bailey¹⁸⁴ ; Davy¹⁸⁵ vont plus loin encore : ils affirment que ces Weddas, qui paraissent être restés dans un état de semi-animalité, n'ont aucune sorte de religion, « ni même de superstition ». Cela n'empêche qu'ils offrent aux Ombres des décédés plusieurs mets, pour en détourner la colère¹⁸⁶. Croient-ils donc à la survie ? Pas exactement ; ils croient à la survivance temporelle de la « larve ». Si nous devons exprimer par une analogie ce qu'est la « larve » dans la croyance des peuples primitifs, nous dirions : « Coupez la queue à un lézard et, aussitôt après, tuez cette bête. Le corps sera mort et immobile. Mais vous verrez la queue continuer de s'agiter violemment pendant quelques minutes encore, d'une existence saccadée, incomplète, probablement presque inconsciente puis, petit à petit, s'arrêter et mourir à son tour. »

Comme toutes les analogies, celle-ci n'est pas parfaite; mais elle est peut-être ce qui se rapproche davantage de l'idée dont elle doit faciliter la compréhension. Peut-on déceimment affirmer qu'une telle croyance constitue une doctrine « religieuse », une admission de la « survivance de l'âme »? La première impulsion nous porte à répondre négativement. On peut croire à ces « larves », comme aux mouvements de la queue du lézard mort, sans croire pour cela à la « survie ». Et cependant ! On n'a qu'un tout petit pas à faire pour en venir à répondre affirmativement. D'abord, il est clair que c'est là un premier acheminement vers la croyance dans la survivance de l'esprit, dans l'existence des « esprits », d'autant plus si l'on songe aux paroles suivantes de Tylor¹⁸⁷ : « Chez les races grossières, on paraît d'abord avoir conçu l'âme comme étant à l'état éthéré, ou de matérialité vaporeuse, et cette idée n'a cessé depuis d'être fort répandue... Cette philosophie primitive échappe à diverses difficultés qui, jusqu'aux temps modernes, ont embarrassé les métaphysiciens et les théologiens de monde civilisé. »

Ensuite, supposons que quelques personnes imaginent d'assujettir ces « larves » à leur volonté, de les dompter, de les employer à leurs fins avant qu'elles ne se soient dissoutes dans l'air ambiant. Ce sera la Magie « spiritualiste ». D'autres personnes, craignant que ces larves s'attachent à elles, leur causent des maladies en voulant pénétrer dans un corps vivant pour continuer à « vivre » (« possession »), ou qu'elles sucent leur sang pour acquérir de la force (« vampirisme »), tâcheront de les éloigner en leur offrant des mets, ou le sang des victimes, ou en leur adressant des prières ; ce sera déjà une ébauche de la religion. Nous pensons que c'est en ce sens très restreint qu'on peut accueillir la phrase d'Huxley¹⁸⁸ : « Il y a des peuples sans Dieu, dans le vrai sens du mot, mais il n'y en a pas sans esprits ». Oui, mais dans les couches les plus basses de l'humanité, dès qu'on est sorti du Mana et concurremment avec le Mana ces esprits ne sont que des « larves », sans rien de réellement « spiritualiste ».

Il y a, naturellement, dans ces croyances, un terrain disputable qui sert de frontière entre le Mana et la Magie « naturelle » d'un côté, la Religion et la Magie « spiritualiste » de l'autre côté, et qui a été et sera encore un sujet de bien des confusions et des controverses. Mais ce que nous venons de dire nous paraît suffisant pour montrer :

¹⁸³ Les Enigmes de l'Univers, chap. XI.

¹⁸⁴ Diction, des Sciences anthrop. : « Ceylan ».

¹⁸⁵ Account of the Island of Ceylan.

¹⁸⁶ Revue Britannique, 1876. Letourneau : Evol. relig., chap. II § II.

¹⁸⁷ Op. cit., t. I, chap. XI.

¹⁸⁸ Lay Sermons and Adresses, p. 163.

1° Qu'on peut croire à des fantômes, des ébauches d' « esprits », sans qu'il s'agisse encore, à proprement parler, de Spiritualisme, d'Animisme, de survivance de l'âme, de Religion car ces fantômes, ces « esprits » peuvent n'être regardés que comme des « larves » rapidement périssables, bien différentes de ce qu'on appelle l'âme ;

2° Que, s'il y a des peuples sans religion, sans spiritualisme, il n'est pas moins vrai que, parmi les phénomènes qui les ont amenés au moins à la croyance au Mana, à l'Animisme, il y en a qui leur ont fait admettre l'existence de fantômes. Mais ceux-ci ont été attribués d'abord à quelque chose qui se dégagerait du corps au moment de la mort et qu'on ne regardait pas encore comme l'âme, mais uniquement comme un « double », comme la « larve ».

N'oublions pas qu'il ne s'agit aucunement là d'une croyance purement transitoire et exceptionnelle dans l'humanité ; nous la trouverons encore en fleur à des époques d'une civilisation relativement avancée, chez presque tous les peuples de l'Antiquité; parfois simultanément avec la survivance de l'âme. De nos jours, occultistes, théosophes l'ont reçue de leur devanciers ; ils appellent cette larve la « coque de l'âme ». Il n'y a pas plus de cinquante ans, A. d'Assier, dans son *Humanité Posthume*, que nous examinerons plus tard, l'a renouvelée pour expliquer les phénomènes spirites sans devoir admettre l'immortalité de l'âme. On en parlera encore, car les choses se transforment bien plus souvent qu'elles ne disparaissent. Vraiment, l'histoire n'est qu'un éternel recommencement. Une doctrine est fatalement chargée d'ouvrir la voie à l'autre. Ceux qui commencent à peine de s'occuper des phénomènes surnormaux se trouvent, à ce point de vue, dans une condition assez analogue (bien que pas identique) à celle des primitifs, et ils recommencent à égrainer successivement les diverses hypothèses qui ont servi déjà, dès les premiers âges de l'humanité en les « découvrant » les unes après les autres. Aussi, si vous voyez, à un certain moment, réapparaître cette vieille hypothèse périmée de la « larve », après celle du néo-mana actuellement à la mode, ne vous attardez pas trop à admirer la robe scientifique dont on l'aura parée ; regardez plus loin, encore, vers l'horizon, où vous verrez poindre un néo-animisme. Ce sera toujours l'animisme des primitifs, mais à peine reconnaissable sous les oripeaux scientifiques dont on l'aura pompeusement drapé, cette fois. Nous ne sommes d'ailleurs pas bien sûr qu'il n'y aura pas plus tard, successivement, de nouvelles hypothèses de Mana, de Larve et d'Animisme. Quelles seront, alors, leur nature et leur apparence ? De quels beaux noms retentissants les affublera-t-on ? Heureusement que la langue grecque est l'une des plus riches qui aient existé ; il y aura toujours à y puiser des racines. Ce qui ne change pas, ce sont les phénomènes.

La naissance de la magie et de la religion

Maintenant, il importe de refaire mentalement le chemin qu'a suivi la pensée humaine, dans la question religieuse, depuis sa première enfance. D'abord, étonnement devant certains phénomènes physiques, physiologiques et psychologiques. L'homme primitif pense qu'il doit y avoir une force mystérieuse occulte, qui est partout, qui pénètre tout, qui fait germer les plantes, qui les fait grandir et porter des fruits, qui fait développer l'embryon de l'animal, grandir l'enfant, naître et se coucher le soleil, etc. C'est une force x, une force inconnue : c'est le Mana pur, originaire, qui n'est pas encore rattaché à aucune doctrine.

Mais l'homme a un peu progressé. Il veut expliquer ; cela a toujours été sa glorieuse et dangereuse maladie, source de toutes ses découvertes et de toutes ses erreurs ; d'ailleurs, aucun progrès n'est possible dans les sciences sans une série continue de hypothèses de travail ; on ne parvient à rien tant qu'on s'accommode des «forces x ». Et surtout, l'homme désire tirer le plus grand parti possible de cette force, l'assujettir. Il a cru constater certaines analogies entre des choses, des événements, et il en a tiré des règles, des lois qui lui confèreraient une puissance supérieure à celle des autres humains pour guérir les maladies, pour se faire aimer des personnes de l'autre sexe, pour tenir tête à ses ennemis, pour exercer de l'influence sur ses proches, etc. La Magie pure, la Magie « naturelle » c'est-à-dire dans laquelle n'interviennent pas des esprits, commence ainsi à percer ; mélange de ce que l'on appellera de la science et de ce qu'on appellera de la superstition.

Il y a des hommes plus doués que les autres à ce point de vue, ou qui prétendent l'être : le sorcier est né. Il est déjà «sorcier-médecin» ; il n'est pas encore « sorcier-prêtre. » Pour le moment, il ne fait pas encore de la « Religion » ; il fait de la « Science ».

Mais bientôt nous pénétrons dans le terrain intermédiaire : the debatable land. Certains hommes n'ont pas seulement remarqué autour d'eux des phénomènes leur paraissant dus à des forces mystérieuses ; ils ont cru voir des apparitions fantomatiques qui les ont épouvantés. Ces apparitions n'étaient certainement, pour la plupart, que de nature hallucinatoire (bien que parfois « véridiques ») ; mais le primitif ne pouvait naturellement que croire à leur objectivité ; n'a-t-on pas continué d'y croire jusqu'à une cinquantaine d'années à peine ? Et puisque ces apparitions se rapportent souvent à des décédés, il pense que quelque chose reste donc de l'homme après la mort. Quelque chose de matériel, car il n'est pas encore en état de concevoir un pur esprit. Nous l'avons dit : c'est la genèse de l'idée intermédiaire des « larves », ces ancêtres, ces « pithécantropes » des « esprits ». Comme le primitif a remarqué que ces apparitions se produisent surtout au moment de la mort, ou peu de temps après, et comme lui-même il oublie bientôt le décédé, il n'assigne pas à ces « larves » une bien longue existence.

Ici les croyances auxquelles avaient donné lieu les phénomènes regardés, à tort ou à raison, comme « surnormaux » se bifurquent en deux branches.

Certains individus se préoccupent de tirer parti de ces esprits, ou larves, comme ils pensaient déjà tirer parti du Mana, c'est-à-dire en les contraignant par des évocations, intimations, conjurations, à les servir. C'est toujours la Magie, mais une Magie « spiritualiste ». Elle n'a pas de tendances morales et n'a qu'un but : l'intérêt. D'autres individus, au contraire, inspirés par leur nature plus douce, moins volontaire, ainsi que par l'amour pour leurs morts, suivent un système tout différent. Ils ne prétendent point dominer ces larves ; ils s'efforcent plutôt d'obtenir leur aide bienveillante par des prières, des offrandes et des rites divers de propitiation ; ou ils tâchent de les éloigner par les mêmes moyens. Ce sont les modestes débuts de la Religion. Les sorciers qui ont adopté ce système sont en même temps des «

prêtres », et ont en horreur leurs confrères de la Magie, qui se prêtent couramment à des œuvres basses et criminelles.

Mais le trésor des observations grossit peu à peu. Il est arrivé à l'un d'eux de percevoir en rêve, ou bien dans un état spécial et étrange qui l'avait saisi dans la veille, un événement qui se produisait à distance. L'idée ne lui est pas venue de parler de « télépathie », de « télésthésie », de « cryptesthésie », de « métagnomie » (c'aurait été pourtant si simple). Mais ne jugeons pas nos pauvres ancêtres avec trop de sévérité. L'idiome harmonieux de l'Hellade n'existait encore que dans les desseins de la Providence : le Sanscrit lui-même, source de la science des théosophes, faisait partie du devenir. Que pouvaient donc faire nos pauvres troglodytes ? Leur situation, avouons-le, était bien difficile. Aussi notre visionnaire ami de l'ursus spelaeus est en somme excusable de s'être tout bonnement imaginé que quelque chose d'invisible s'était séparé de son être et avait été voir ce qui se passait au loin, tandis que son corps restait sur place.

En y songeant bien, avec l'aide du sorcier du village, qui était notoirement une forte tête, il en avait déduit qu'il existait donc en lui deux éléments divers : le corps, et puis ce quelque chose d'invisible. Ce n'était déjà pas trop mal pour un début, et surtout pour quelqu'un qui ne connaissait pas le grec ; et on avouera que le bonhomme a épargné à Socrate la moitié du chemin pour en arriver à son Daemon et aux belles choses qu'il a dites à Phédon, avant de boire la ciguë, et que Platon nous a transmises.

Le même primitif, ou un autre, voit apparaître le fantôme d'un de ses parents, et apprend ensuite que ce parent est mort, à l'heure même. Comment voulez-vous que ce sauvage pense à des « hallucinations télépathiques véridiques » et à d'autres diableries analogues ? Il se dit tout simplement : « C'est mon parent décédé qui m'est apparu. On a enterré son corps ; mais ce quelque chose qui se sépare parfois de moi pour aller voir les choses lointaines, ou pour apparaître à mes amis, ce quelque chose continue donc à vivre après la mort du corps, puisque celui de mon parent décédé est venu me voir, dès son trépas ! »

Et s'il arrive ensuite qu'une dame de la tribu, fameuse déjà dans tout le quartier (lacustre) par ses extravagances, tombe en un état spécial dans lequel elle parle des langues dont elle n'a pas la connaissance consciente, et dans lequel elle emprunte la personnalité d'un décédé, (vous souvenez-vous par exemple : de l'histoire racontée par ce bon Ganna, natif des îles du Sud) ces faits alors confirment tout le voisinage dans sa naissante conviction spiritualiste. Ils lui font même penser que ces esprits ont la déplorable manie de s'insinuer dans le corps des vivants; heureusement que le sorcier n'est pas loin ; il saura bien les en déloger à force de contorsions, de gigue et de jazz-band. En attendant, voilà pourquoi la bonne dame souffrait depuis quelque temps de tel ou tel mal, tombait roide à terre en se tordant, l'écume à la bouche, perdant enfin connaissance. Voilà la cause de sa maladie de toutes les maladies, depuis si longtemps cherchée ! Maintenant la Médecine cessait d'être « occulte » comme plus tard quand la bactériologie est venue en honneur, et comme lorsqu'on a « désocculté » l'Occulte, en ces dernières années, en baptisant de plusieurs noms grecs le jeune Mana, que l'on venait tout juste de découvrir !

Il existe une hutte hermétiquement close, où pourtant des pierres tombent mystérieusement ; où des mottes de terre se détachent des parois et sont violemment projetées sur le sol et même hors de la porte ; où un chiffon s'élève de terre et se déchire en l'air sous les yeux des assistants, etc. On peut se faire une idée de l'abrutissement de nos premiers ancêtres par le fait qu'ils n'ont pas compris tout de suite que l'absurdité banale de tout cela montrait bien qu'il s'agissait d'un phénomène « inexplicable, oui, mais de nature aussi inconsciente qu'un tremblement de terre », ou que c'étaient les parties subconscientes de l'être respectif des divers visiteurs qui s'étaient accordées entre elles pour leur jouer successivement de pareils tours ; non, ils ne pensèrent rien de tout cela ; ils imaginèrent que c'étaient encore ces bons « esprits » !

Les phénomènes « provoqués » ne viennent, est-il besoin de le dire ? Qu'après ceux « spontanés », dont ils sont une conséquence et une sorte d'imitation. Ceux concernant la Magie naturelle ont été les premiers à être tentés, surtout pour la médecine ; la chose est évidente. Mais, quoique les phénomènes d'apparence « spiritualiste » aient dû être observés de tout temps, il est fort probable qu'on n'a songé qu'assez tard à « évoquer » les prétendus « esprits », car cette conception suppose déjà un certain développement de la pensée humaine. Nous avons vu néanmoins qu'actuellement presque tous les sauvages connaissent les phénomènes surnormaux « provoqués », même d'apparence spiritualiste, les sauvages qui se trouvent absolument aux infimes échelons de l'humanité étant seuls à les ignorer.

C'est ainsi que le primitif, ayant remarqué que des personnalités de défunts, ou d'autres esprits, semblent parfois se manifester par la bouche du sorcier « entrancé », s'avise de les appeler et de les questionner. Le sorcier, parlant alors sous l'influence de la personnalité, vraie ou fictive, qui est censé le « posséder », indique l'endroit où le décédé avait enfoui son pécule ; l'esprit de « Grande Tortue » fait connaître ce que vont faire les « habits rouges » etc. La foi du primitif, alimentée par ces « preuves » incessantes, devient inébranlable.

Le culte des mânes

Voilà donc que le primitif qui, tout d'abord, ne croyait à rien de surnaturel, fait un pas en avant ou en arrière, si l'on préfère et croit à la survie, aux esprits. A quels esprits ? A des âmes humaines ayant quitté leur corps c'est l'Animisme mais bientôt aussi à des êtres n'ayant jamais été des hommes : à des Génies bons ou mauvais de toute sorte. Ceux-ci ne tardent d'ailleurs pas à avoir le dessus sur les premiers ; ils intéressent toute la tribu, tandis que les esprits des décédés, quand il ne s'agit pas de grands chefs, n'intéressent que quelques personnes : ils constituent le culte familial et inférieur des mânes, des lares.

Un chef des Samosoms, en Polynésie, ne savait mieux manifester son attachement et son admiration pour le voyageur Hunt qu'en lui disant : « Si tu dois mourir avant moi, je te choisirai pour mon dieu¹⁸⁹ »

Les Gafres choisissent souvent, pour s'en faire quelque chose comme un ange gardien, l'esprit d'un chef ou d'un ami, et l'appellent à leur secours dans les moments difficiles¹⁹⁰.

Malheureusement, on peut s'imaginer comment les hommes des cavernes, auxquels Haeckel, nous l'avons vu, prête une âme si exquisément éprise d'idéalité, entendaient parfois le Spiritualisme, d'après ce qui se passe, aujourd'hui encore, chez quelques sauvages. Winwood Reade¹⁹¹ assure qu'au Congo un fils a quelquefois l'ingénieuse idée de tuer sa mère afin que, transformée en esprit puissant, elle lui prête aide et assistance. Selon Rosenberg¹⁹², à Sumatra, chez les Batthas, on fabriquait certaines statuettes magiques appelées « panghulubalang », à l'intérieur desquelles on plaçait la tête d'un enfant auquel, par d'horribles tortures, on avait fait promettre, aussitôt avant de le tuer, qu'il défendrait comme esprit les habitants du village. On pourrait multiplier de pareils exemples. Il est heureux, n'est-il pas vrai, que, contrairement à ce qui s'est produit avec les Religions, jamais les découvertes de la Science n'aient été employées à nous faire mutuellement du mal...

Quelques anthropologistes ont cru faire une grande découverte en inférant de ces faits et d'une infinité d'autres n'ayant pas le même caractère blâmable, que le sentiment religieux est produit, ou alimenté, par le besoin de « protection ». Mais certainement, et il en est de même de tous, ou presque tous les phénomènes sociaux. Les premiers hommes ont bientôt cherché à se grouper en des cavernes, en des villages entourés de clôtures et fossés, ou construits sur les palafittes, ils ont constitué un gouvernement, une police, une armée, ont élaboré des codes,

¹⁸⁹ Esckine, Western Pacific, 246.

¹⁹⁰ Cowper Rose : Hist. Univ. des Voyages, vol. XXIX, 286.

¹⁹¹ Savage Africa.

¹⁹² Der Malagische Archipel, p. 59.

etc., et toujours dans un but de « protection ». Nous nous habillons pour nous protéger du froid, nous ouvrons notre parapluie pour nous protéger de la pluie, etc. : la protection, toujours la protection ! Et avec cela ? Si l'un de nous rencontre dans un bois, à la tombée de la nuit, un individu dont l'aspect lui semble peu rassurant, il aura plus de chance de ne pas en être molesté si cet individu est profondément religieux que dans le cas contraire. La religion, là également, aura joué son rôle protecteur.

Les divinités

Des esprits de toute sorte existent maintenant. Nous arrivons aux Divinités. C'est bien le cas de spéculer, comme le fait Max Müller, sur le génie métaphysique, ontologique des troglodytes de l'âge de la pierre, fêrus du « sentiment de l'infini » ! Qu'on se souvienne, par exemple, de la séance « médiumnique » des Peaux-Rouges, racontée par le voyageur Alexandre Henri : celle où se manifeste l'esprit appelé Grande-Tortue, « qui n'a jamais menti ». La tribu l'honore, l'exalte, le prie, à l'exclusion des autres esprits peu intéressants, qu'elle bafoue et houspille ; il est l'esprit tutélaire de la tribu ; on lui érige des autels, on lui attribuera une puissance dépassant celle des Manitous des autres peuplades et qui augmentera de génération en génération. Il sera un Dieu, le Dieu de la tribu élue.

Certes, l'homme ne s'est pas arrêté là. Il s'est demandé qui donc avait fait le monde « puisqu'il existait, quelqu'un devait bien l'avoir fait ! » et a imaginé alors un Manitou plus grand, plus puissant que tous les autres : le Soleil, par exemple. Et il l'a adoré. Mais cette sorte de culte n'est venue que bien plus tard : cette Divinité suprême, trop grande, trop lointaine, n'a pas intéressé d'abord autant que les Divinités mineures, plus près de nous, plus à la main, dont il devait être plus aisé d'obtenir une intervention utile.

Il en est de même d'autres Divinités personnifiant des éléments et idées qu'on désirait se rendre favorables : après le Soleil, venaient la Lune, le Feu, la Force guerrière, la Chasse, etc., personnifications qu'on ne trouve guère, ou que l'on trouve à peine ébauchées, chez les sauvages, et qui sont l'apanage de civilisations plus évoluées.

En ces conditions, point n'est surprenant que tous les peuples aient toujours connu un si grand nombre de dieux. Ceux-là même qui n'en adoraient qu'un seul ne contestaient pas qu'il y en eût d'autres, qu'ils regardaient toutefois comme étant moins puissant que le leur. Ou alors, comme les Brahmites, les Chrétiens et même les Grecs, ils subdivisaient certaines divinités en plusieurs Personnes, d'une façon qu'ils reconnaissaient être incompréhensibles pour l'intellect humain. Le seul monothéisme absolu, celui de l'Islam, est représenté par la Religion de date plus récente.

Point n'est besoin de faire remarquer que, quelle que soit la manière par laquelle l'homme est parvenu à la croyance en la Divinité, la question de savoir si Dieu existe ou non, et quelle est sa nature, n'en dépend pas nécessairement.

Le fétichisme

Et les fétiches ? et le Fétichisme ? Ce n'est là qu'un détail culturel absolument secondaire. Une fois arrivé à l'Animisme, l'homme a cru quelquefois qu'il était convenable de faire une effigie de bois, d'argile, représentant le décédé, pour que son âme, privée du corps, pût s'y abriter. Cet usage est encore répandu en plusieurs contrées sauvages¹⁹³ ; il a même fleuri anciennement chez des civilisés, tels les Egyptiens. On a été porté à penser qu'il serait avantageux d'offrir aussi à d'autres Esprits un habitat de cette sorte, pour se les rendre propices, pour les retenir dans la contrée, etc., et l'on a sculpté des simulacres à cet usage. Plus tard, on les abrita dans un gourbi, qui fut la première ébauche des temples fastueux.

¹⁹³ Le capitaine Frank Hurley le signalait récemment parmi les Papous de la Nouvelle Guinée.

Mais y a-t-il aujourd'hui quelqu'un qui puisse penser que les sauvages adorent ces simulacres, c'est-à-dire ces morceaux de bois ? Ces choses-là peuvent encore figurer dans les dictionnaires, dans les ouvrages pour les enfants et dans les lettres des missionnaires aux Annales de leur Eglise ; il faut reconnaître à l'honneur de l'humanité qu'en réalité, jamais elle n'a adoré un objet inanimé.

Dulaure, dans son ouvrage *Des Cultes antérieurs à l'Idolâtrie*, avait donné cette définition : « Le Fétichisme est l'adoration d'un objet regardé comme le refuge ou la demeure d'un Dieu ou d'un Génie ». C'est déjà mieux, mais il suffit d'arrêter un instant son attention sur cette phrase pour comprendre ce qu'elle contient d'absurde. L'idée ne peut venir, même à un primitif, d'adorer un objet et de ne pas adorer le dieu demeurant dans l'objet en question ! Aussi la définition doit être rectifiée ainsi : « Le Fétichisme est l'adoration d'un Dieu ou d'un Génie qui est censé avoir pris demeure dans un objet ».

Les modernes anthropologistes le reconnaissent enfin, quoique un peu nuageusement. On connaît l'anecdote que Tylor a extrait d'un ouvrage de Halleur¹⁹⁴, tout en observant « qu'on est tenté de penser qu'elle est trop jolie pour être vraie » : « Un nègre faisait à un arbre, qu'il regardait comme son fétiche, une offrande de nourriture ; un Européen lui demanda s'il pensait que l'arbre pût la manger. « Oh répondit le nègre ce n'est pas l'arbre qui est le fétiche; le fétiche est un esprit ; il est invisible ; mais il est descendu dans cet arbre. Sans doute, il ne peut consommer notre nourriture matérielle ; mais il prend la partie immatérielle et laisse derrière lui la partie matérielle, celle que nous voyons. »

Eh bien ! Cette histoire peut ne pas être vraie, mais elle est absolument vraisemblable; l'étonnement des Européens à ce sujet ne tient qu'à leurs ignorants préjugés sur les idées des sauvages, préjugés habilement entretenus par les récits des missionnaires de toutes confessions.

En parlant de son passage aux Iles Sandwich, l'amiral Dumont d'Urville¹⁹⁵ rapporte le récit suivant qui lui avait été fait par son guide indigène : « Un jour mon père avait placé devant le Noui-Akona (Grand Esprit), dont il était le prêtre, l'offrande habituelle de poisson et de poi. Je n'étais alors qu'un adolescent ; étant arrivé affamé devant cet étalage de vivres, je fus pris de l'envie de manger... En effet, après avoir vainement lutté contre la tentation, je pris les mets et les dévorai à belles dents. Mon père survint et me blâma ; à ces reproches je répondis : « J'ai parlé au Noui-Akona et il ne m'a pas entendu ; j'ai mis ma main dans sa bouche et il ne l'a pas sentie ; j'ai placé mon manteau sur ses yeux et il ne l'a pas vu ; je m'en suis alors moqué et j'ai mangé ». « Mon fils, mon fils répliqua le vieux prêtre tu as agi inconsidérément ; il est vrai que le bois ne voit ni n'entend ; mais l'Esprit observe et sait tout. »

Gris-gris, Amulettes, Talismans

Ces sauvages ont aussi de menus objets portatifs où ils croient que les esprits prennent également demeure ; ce sont les gris-gris proprement dits. D'autres objets ne sont chargés que de force magique impersonnelle favorable, c'est-à-dire de bon « mana » : ce sont les amulettes, les talismans. Si ces forces sont, au contraire, défavorables, alors les objets (ainsi d'ailleurs que les hommes et les animaux), qui en sont chargés, portent malheur nefasta.

Les fétiches mouvants

Andrew Lang¹⁹⁶ est d'avis que certains phénomènes surnormaux d'ordre physique, ceux où des objets se meuvent sans contact, ou par le simple contact, ont très probablement contribué à faire naître et à développer le Fétichisme. Il est certain que si les Primitifs voyaient les « tables tournantes » des spirites, et s'ils étaient déjà parvenus à l'hypothèse spiritualiste, ils

¹⁹⁴ Das Leben der Neger West-Afrika's, p. 40. Cfr. Waitz, II, p. 188.

¹⁹⁵ Voyage pittoresque autour du Monde, 1834.

¹⁹⁶ The Making of Religion, chap. VIII.

penseraient tout naturellement qu'un esprit s'est logé dans ce meuble et le fait mouvoir. Ils seraient d'autant plus excusables de le penser quand personne ne touche à la table.

Lang reproduit le passage suivant de Tylor¹⁹⁷ : « Charles Darwin¹⁹⁸, a vu deux femmes malaises dans l'île de Keeling, qui avaient habillé une grosse cuillère de bois comme on habille les poupées ; elles l'avaient préalablement déposée sur le tombeau d'un de leurs morts, fort regretté. Or il se produisait ceci : à chaque retour de la pleine lune, la cuillère s'animait, en sautillant et en dansant convulsivement, comme le font les guéridons et les chapeaux au cours des séances spirites... »

Déjà le Président de Brosses (1700-1777) avait écrit (Les Dieux Fétiches.) que « les sorciers africains parvenaient à donner à des objets inanimés l'apparence de se bouger ; après quoi ils étaient acceptés comme fétiches » manière incorrecte de mêler l'interprétation de fraude que l'on donne à un fait, au récit du fait lui-même. Aussi verrons-nous se propager l'usage des statuettes qui « s'animent » pour répondre aux questions de ceux qui les consultent : les téraphim des anciens Sémites, les alrunes des Germains n'étaient point autre chose.

Les images sacrées des catholiques

Ce qui montre combien il est facile de s'abuser au sujet des effigies sacrées, surtout quand on y apporte un peu de bonne volonté, c'est que les Catholiques ont lieu de s'étonner de lire à tout moment des passages d'auteurs protestants, dans lesquels on les accuse de Fétichisme ! Ils ont quelque peine à comprendre ce qu'on veut entendre par là, puisque aucun Catholique, tout ignorant et primitif qu'on veuille le supposer, n'adore un tableau, une statue. Il ne suppose même pas qu'une personne de la Sainte Trinité, la Mère de Jésus, ou un Saint quelconque se soient logés dans un tableau, une statue, un scapulaire, pas plus qu'un citoyen ne s'imagine que son Souverain, ou sa République, a été se nicher dans le buste qui le représente et auquel il rend honneur, ou qu'une mère ne croit que son fils décédé est domicilié dans une photographie qu'elle garde cependant à son chevet et qu'elle embrasse parfois en pleurant, en lui adressant même la parole. Des malentendus sur des choses si simples, si naturelles, ne s'expliquent que par le sincère désir qu'éprouvent généralement les croyants des différentes confessions de se déconsidérer mutuellement. La confusion que font sans cesse les Protestants entre le culte de Latrîe et celui de Dulie des Catholiques en est un exemple frappant.

Il existe toutefois dans le culte des Catholiques pour les simulacres sacrés quelque chose qui, sans le justifier, explique, jusqu'à un certain point, l'accusation dont il s'agit : c'est la croyance aux images « miraculeuses ». Sans doute, il y a une différence entre ces deux notions :

a) croire qu'un esprit réside dans une statue ;

b) croire qu'un esprit se manifeste plus spécialement par l'entremise de cette statue ou image. Mais en somme, il n'y aurait qu'à varier légèrement la définition du fétiche, en disant qu'un Esprit n'est pas tenu à résider effectivement dans son simulacre, mais se borne à s'y manifester de préférence qu'ailleurs, comme Jéhovah se manifestait de préférence dans le Sancta sanctorum de son temple, et par l'entremise de l'Arche de l'Alliance, pour que le Fétichisme, considéré jusqu'ici comme la plus infime des religions, soit rehaussé au rang des plus élevées, bien entendu au point de vue de la prétendue adoration des idoles de bois ou d'une autre matière ; le reste n'est pas en question ici. Or il est fort probable que bien des nègres fétichistes, à l'esprit un peu plus cultivé, interprètent ainsi les choses. En tout cas, cette idée est répandue chez les peuples de l'Extrême-Orient. L'abbé J.-A. Petit, parlant du miao, cette salle que les Chinois réservaient aux âmes de leurs ancêtres dans chaque maison, comme les Romains dans leur Lararium, s'exprime ainsi : « ... Non que les Esprits fussent assujettis à y demeurer sans pouvoir s'en écarter ; mais, en quelque lieu de l'espace qu'ils fussent, ils y

¹⁹⁷ Prim. Cult., II, p. 154.

¹⁹⁸ Journal of Researches in Natural History, p. 458.

étaient comme reliés par une influence occulte¹⁹⁹. Cette interprétation s'impose d'autant plus lorsqu'il existe plusieurs simulacres du même Dieu ou Esprit ; quelle que soit la simplicité d'intelligence que l'on attribue à ces dévots, on ne peut alors supposer qu'ils s'imaginent que l'Esprit demeure simultanément et entièrement en plusieurs endroits différents. »

Le Totémisme

En ce qui concerne le Totémisme, nous nous bornerons à noter qu'il ne modifie pas sensiblement ce que nous venons de dire ; mais qu'en tout cas nous sommes convaincus que son importance a été énormément exagérée par Durkheim²⁰⁰ et quelques autres ethnographes. Rien d'extraordinaire à ce que, par le fait que les Romains les appelaient Galli, d'un des noms de leur gens, les peuples de la Gaule aient fini par remplacer le sanglier qui figurait sur leur enseigne par le coq (gallus) étaient fait de cet animal clairsonnant et pétulant l'emblème de leur nation. On peut parfaitement admettre qu'en des temps plus arriérés, le culte des enseignes nationales n'aurait pas manqué de transformer en dieu national cet emblème, né d'un jeu de mots, comme la plupart des totems sauvages (ainsi que Spencer et Lubbock l'avaient vu déjà), et que des Gaulois à l'âme primitive auraient alors trouvé un rapport entre eux et les coqs, et se seraient imaginés qu'un coq était l'ancêtre de leur race.

Quelque chose d'analogue est admissible pour les totems individuels, surtout chez les peuples tels que les Peaux-Rouges, où chacun porte le nom d'un animal. Si un sauvage s'appelle, par exemple, « Renard bleu », il est naturel qu'il aperçoive un certain rapport entre cet animal et lui-même et qu'il juge « tabou » de tuer son homonyme, presque son parent, à quatre pattes. Et il serait étrange de faire dériver ces noms propres de la croyance au Totémisme (du moins en origine), au lieu de supposer le contraire, comme il serait étrange d'expliquer par une sorte de Totémisme floral le gracieux usage des Japonais de donner à leurs filles le nom d'une fleur. Il est absurde de chercher dans le Totémisme la genèse des religions, car on ne pouvait songer à défier un animal si l'idée de la Divinité n'avait pas préexisté. Les Hébreux, aux pieds du Sinaï, n'auraient pas construit leur effigie d'un veau que, depuis que les totems sont à la mode dans l'ethnographie, on dit avoir été leur totem national, s'ils avaient été dans l'ignorance de ce qu'est un dieu.

On exagère vraiment quand on avance que le Totémisme montrerait qu'il existe chez les primitifs une vague notion des doctrines évolutionnistes, comme si les théories darwiniennes pouvaient avoir quelque rapport avec l'idée que chaque tribu sauvage provient d'un animal différent : taureau, aigle, serpent, puma, coyote, etc. Quelqu'un a même pensé à mettre le Totémisme en rapport avec la lycanthropie. D'autres ont entrevu de mystérieux rapports entre les sauvages et les démons se manifestant sous les formes de tel ou tel animal ; ces dernières sornettes ont été spécialement débitées par les missionnaires catholiques en Amérique, au sujet des naguals et du Nagualisme²⁰¹.

Un malicieux critique s'est plu à énumérer cinquante-quatre explications du Totémisme, suggérées par autant d'anthropologistes. Au point de vue de l'origine des religions, elles se valent toutes...

¹⁹⁹ La Vie Nouvelle, 1905.

²⁰⁰ Les Formes élémentaires de la Vie religieuse Le système totémique en Australie, etc.

²⁰¹ Voir, par exemple, Antiquités mexicaines, de l'abbé Brasseur de Bourbourg, et l'Histoire des Choses de la Nouvelle-Espagne, de Sahagun.

La Morale non épicurienne, fille de la Religion

Doit-on, dans cette chronologie de la pensée philosophique humaine, oser fixer une date à l'éclosion de la Morale ? Là encore, il importe d'abord de s'entendre sur la valeur des mots. S'il s'agit de la Morale qu'on apprend aujourd'hui aux écoliers de France et qu'on peut définir : « L'art d'être heureux » à la manière épicurienne, en n'abusant pas des plaisirs, alors cette morale comptait incontestablement déjà des milliers de siècles lorsque parut le supposé pithécanthropus. L'intérêt personnel a conseillé de tout temps aux esprits équilibrés de toutes les races animales, bien avant l'homo sapiens, de travailler pour se procurer de la nourriture, d'être sobre pour ne pas encourir des indigestions, d'être solidaire avec ceux de son fourmilier, de sa ruche, de son nid, ou de sa troupe, pour pouvoir profiter de cette coopération, soit afin de se procurer de la nourriture, soit dans l'intention de se défendre contre les concurrents. Au temps où les bêtes parlaient, on ne disait pas encore « intérêt national », « lutte de classe », etc. D'autre part, un instinct inné, qu'a si bien étudié Schopenhauer, a toujours imposé à toute sorte d'animaux une autre « Morale » basée sur les nécessités de perpétuer l'espèce, d'où l'amour sexuel, maternel et familial, etc., qui va parfois jusqu'à l'héroïsme, jusqu'aux crimes.

Ces morales-là existent et ont toujours existé, partout, sous des formes différentes, selon le degré de civilisation. Le Dr Cureau²⁰² a pu contester l'existence de la Morale chez certains groupements sauvages ; c'est qu'il a sans doute fréquenté l'école quand on plaçait entre les mains des enfants des manuels où la Morale était encore conçue à l'ancienne manière, aujourd'hui périmée. Voici ses paroles : « Dans la religion du nègre africain, il n'y a pas de place pour la morale. La notion du bien et du mal est purement subjective ; elle se borne au bien et au mal physique.

Il y avait bien déjà la loi du talion qui, dans l'intérêt commun, avait commencé à faire établir certaines règles et habitudes au sujet de ce qui est permis ou défendu de faire. Mais cette « morale » purement humaine, qui a donné lieu à nos Godes pénaux, présente deux grands défauts. D'abord, elle réussit parfois à empêcher que l'on fasse du mal, mais ne saurait imposer que l'on fasse du bien. Ensuite elle n'a quelque valeur que tant qu'on ne peut la violer impunément. Or cette impunité se présente sans cesse à nous, même dans nos sociétés les plus civilisées et les mieux organisées. La loi humaine est celle qui envoie à l'échafaud Marguerite et ne touche pas à Faust. Il n'en est plus de même après l'éclosion de la croyance à la survie de l'âme.

A ce moment, écrit le Dr Huot²⁰³, il y a ce fait nouveau considérable : après la mort, les faibles, devenus invisibles, peuvent alors impunément maltraiter à leur tour les plus forts, demeurés sur la terre. La force n'est donc plus la force souveraine et sans appel... Il semble bien, si paradoxale que cela puisse paraître, que ce soit ce besoin de représailles éveillé par la souffrance qu'ait fait jaillir les premières lueurs de l'idée de justice dans les âmes des déshérités de ce monde. »

Cette thèse n'est nullement « paradoxale » ; le sentiment signalé par le Dr Huot peut avoir exercé, à son heure, quelque influence sur l'éclosion d'une éthique digne de ce nom. Dans le Concept social du Crime (p. 235), Maxwell, parlant des primitifs, remarque : « Le trépas rendait l'assassiné souvent plus redoutable ; il devenait un mauvais esprit et pouvait persécuter ses ennemis ». Tylor²⁰⁴ signale ces paroles de Schoolcraft²⁰⁵ : « Les Sioux craignent si

²⁰² Les Sociétés primitives de l'Afrique Equatoriale, p. 360.

²⁰³ Loc. cit., p. 337.

²⁰⁴ Op. cit., chap. XIV.

vivement la vengeance du fantôme, que le meurtre était presque inconnu chez eux. Le même Tylor expose d'autres cas, devenus familiers aux sociologues : celui du Brahmine qui, ayant à se plaindre d'une grave injustice de la part d'un homme puissant un radjah se tue, pour être à même de se venger, à l'état d'esprit, ce qu'il n'aurait pu faire en vie ; celui, non moins extraordinaire, des deux frères brahmines qui, en une circonstance analogue, décapitèrent leur propre mère, avec le consentement de celle-ci, pour que son esprit pût hanter et tourmenter à loisir l'offenseur, etc.

Cependant la morale a été engendrée aussi par un raisonnement beaucoup plus large et, disons-le, plus élevé. Ceux qui ont commencé à s'efforcer de se rendre propices les esprits, non point en les assujettissant par des moyens magiques, mais en gagnant leurs faveurs par des offrandes, des prières, des rites divers, ont cherché aussi à se rendre dignes de l'aide des bons esprits par leur honnête conduite, par des œuvres méritoires, par le respect des droits d'autrui, par leur pitié envers leurs semblables. Ce sentiment se rencontre cependant fort peu chez les animistes primitifs, qui pensent avoir plus à obtenir des mauvais esprits que des bons. Il ne s'est vraiment manifesté que lorsque l'idée de la Divinité s'est affinée.

C'est à peu près en même temps que joue la thèse d'Haeckel : « espoir d'une situation meilleure dans l'Au-delà, espoir que les bons seront récompensés et les méchants punis, etc. » Evidemment, on ne peut exclure le fait qu'ait contribué à ce résultat une sorte de « révélation », constituée par les affirmations des « personnalités » qui se manifestaient pendant certains états psychologiques dans lesquels tombaient quelques individus. Mais si ces personnalités n'étaient en réalité autre chose que le reflet de la pensée subconsciente du sujet entrancé, c'étaient en fait les croyances de celui-ci qui donnaient lieu aux révélations, et non pas ces dernières qui engendraient les croyances.

On remarquera que toutes les considérations énumérées par nous comme ayant pu contribuer à la genèse de la Morale sont fondées sur l'intérêt personnel. Le plus idéaliste des philosophes serait incapable d'y découvrir d'autres mobiles, s'il sait approfondir les choses. Toute action a pour but la satisfaction d'un désir, et partant, un intérêt personnel. Telle mère serait malheureuse si elle ne pouvait sacrifier sa vie pour sauver son enfant adoré ; tel citoyen serait malheureux si on l'empêchait d'aller combattre, et peut-être mourir, pour la défense ou la grandeur de son pays, et ainsi de suite. Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que l'on trouve des raisons d'intérêt qui nous poussent à ne pas faire du mal et à faire du bien, même si notre sacrifice devait rester ignoré, ou notre mauvaise action être récompensée en cette vie. L'habitude de bien faire et de bien penser finirait par améliorer notre personnalité, ce qui ne pourrait pas avoir lieu si le motif de prendre de bonnes habitudes nous manquait.

²⁰⁵ Indian Tribes, part. II, p. 195.

La magie naturelle ou sympathique

L'observateur superficiel qui se placerait au point de bifurcation de la Religion et de la Magie serait porté, de prime abord, à s'imaginer qu'on pourrait les comparer à deux sœurs dont la première aurait parcouru une carrière brillante dans le monde, tandis que la deuxième aurait « mal tourné », ainsi que l'on dit, en traînant une existence de plus en plus en guenilles, méprisable et méprisée. Cette impression ne serait pas entièrement juste. Evidemment, à côté des temples et cathédrales de la Religion, de ses cérémonies imposantes, du caractère auguste de son sacerdoce, de sa littérature splendide, de son histoire de puissance, et surtout, à côté de ce brin de Morale que la Religion a contribué, plus que toute autre chose, à établir dans le monde, les grimoires, les alambics, les creusets et les crocodiles empaillés des magiciens n'ont guère brillante apparence.

Mais les apparences sont parfois trompeuses, comme on le sait. Si la première branche de la bifurcation a conduit à la Religion, elle a mené aussi à ses superstitions chaotiques, à ses violences autoritaires et sanguinaires ; elle a mené surtout à cette opposition à l'empire de la raison en faveur du dogme et du texte écrit, à cette aversion contre tout développement libre de la pensée, à cet exclusivisme qui, depuis Anaxagore et Socrate jusqu'à nos jours, a caractérisé sans cesse les théologiens. Par contre, la deuxième branche a bien conduit aux superstitions, non contestées par personne, dont sont en si grande partie composées la Magie et la Sorcellerie; mais elle a dirigé aussi l'homme vers la Science.

C'est pourquoi on a pu identifier la Magie et la Science, aux premiers échelons de l'histoire humaine. Qu'il s'agisse de Médecine, de Chimie, de Physique, d'Astronomie, de Psychologie, de Philosophie, c'est presque toujours à quelque branche correspondante de la magie qu'il faut se rapporter pour en trouver l'origine. Le Dr J. Maxwell²⁰⁶ proteste, faiblement d'ailleurs, contre cette identification ; mais il admet que « la Magie naturelle est la mère de la science humaine ». En effet, maternité n'est pas identité. Mais qui peut dire, par exemple, jusqu'à quel point l'Alchimie n'est que la mère de la Chimie ? Elle est en très grande partie constituée par la Chimie elle-même, et par conséquent, identique à la Chimie. Il est évident qu'on peut en dire autant de l'Astrologie relativement à l'Astronomie. Mais l'art des sorciers-médecins eux-mêmes ne constitue pas uniquement l'origine de la Médecine actuelle ; il est identique à celle-ci dans plusieurs traitements par des simples, des frictions, des opérations chirurgicales, etc. Il en diffère sur d'autres points. Oui certes, mais la Médecine d'aujourd'hui diffère de celle d'il y a cinquante ans seulement ; celle d'ici à un demi-siècle différera davantage encore de celle actuellement enseignée et pratiquée.

La Médecine primitive, l'Alchimie, l'Astrologie, etc., fourmillaient d'erreurs. Mais les erreurs ne fourmillent-elles pas dans la Médecine, la Chimie, l'Astronomie de notre temps ? La Médecine de notre époque, pour ne point parler d'autre chose, se trompe assez fréquemment pour que l'on puisse dire qu'il faut se hâter d'employer un remède tant qu'il guérit...

Nous ne pouvons pas nous persuader écrit le professeur Charles Richet, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris, membre de l'Académie des Sciences, prix Nobel, etc²⁰⁷ qu'en l'an 2000, et à plus forte raison en l'an 3000 (avenir qui défie toutes nos hypothèses les plus audacieuses), les données scientifiques seront absolument différentes de nos données actuelles. Nous n'avons pas le courage de nous dire qu'il ne restera pas debout une parcelle de ces théories, que nous regardons comme certaines. Et cependant l'écroulement de tout notre

²⁰⁶ La Magie, chap. V, § 1, p. 95.

²⁰⁷ Annales des Sciences Psychiques, janvier 1905, p. 14, 17, 21.

échafaudage scientifique, si laborieusement construit, n'est pas une probabilité, mais une certitude... Les faits que nous croyons démonstratifs seront aussi démonstratifs pour nos ²⁰⁸arrière-neveux que les arguments de Paracelse et d'Agrippa le sont pour nous... Et notre science d'aujourd'hui sera aussi inférieure à cette science d'alors (de l'an 3000), que les connaissances d'un chimpanzé sont inférieures à celles d'un docteur es sciences.

Le savant qui parle ainsi n'est pas un obscurantiste, un réactionnaire ; c'est ce professeur Richet dont les opinions en matière de philosophie, de religion, de politique sont connues.

En quoi réside donc la différence entre l'art des anciens médecins-sorciers et celui de nos docteurs contemporains ? Dans le fait que la Médecine primitive ne constituait qu'un balbutiement indistinct face à la Médecine d'aujourd'hui ? Eh non ! Les propriétés quantitatives d'une science ne modifient en rien ses propriétés qualitatives ; $2 + 2 = 4$ constitue de la science mathématique autant que le calcul infinitésimal ; et peut-être même davantage. Malgré la supériorité immense qu'aura la science médicale de nos arrière-petit-fils sur la nôtre, cet avancement ne leur conférera point le droit de considérer notre science comme de la Magie !

C'est un truisme écrit Sir James Frazer de dire que toute Magie est nécessairement fautive et stérile ; si elle devenait vraie et féconde, elle ne serait plus de la Magie, mais de la science.

Oh, le brouillamini des termes et des définitions ! Que dirait-on si nous parodions ainsi le raisonnement de Frazer : « C'est un truisme de dire que toute Religion est nécessairement vraie et féconde ; s'il y avait en elle quelque chose de faux et de stérile, cela ne serait plus de la religion, mais de la superstition » ? Ou bien encore : « C'est un truisme de dire que la Science est infaillible, puisque, si une erreur se glissait dans ses enseignements, elle constituerait de l'ignorance, et non pas de la Science » ? En vérité, il faut bien se protéger contre ces sophismes, ces jeux de mots qu'on nous présente comme des truismes, c'est-à-dire des axiomes, ce qui est un comble.

Tout ceci montre d'ailleurs combien il est injuste et déraisonnable de charger la Religion de toutes les superstitions et fautes qu'elle traîne et qu'elle a traîné à sa suite, et puis de chercher à débarrasser la Science de la responsabilité de ses innombrables erreurs en équivoquant sur les mots. Sur quoi apparaissent fondées les erreurs de la Médecine, par exemple, au fur et à mesure qu'elles sont reconnues ? Sur ceci : que les expérimentateurs, ou les praticiens, avaient cru trouver un rapport entre l'emploi d'un remède et une guérison qui dépendait, en réalité, d'une toute autre cause. Or il en était de même du temps des médecins-sorciers. Prenons, pour présenter un exemple extrême, ce docteur peau-rouge dont a parlé Hearne. Lui aussi avait remarqué que, s'il faisait semblant d'avaler un gros morceau de bois, ou s'il exécutait quelque autre stupéfiante pitrerie analogue, et s'il dansait et hurlait ensuite autour du malade pendant soixante-douze heures, son client s'en trouvait bien. Et notre Peau-Rouge avait suivi la méthode, nettement scientifique en principe, d'établir un rapport entre deux choses : d'un côté ses contorsions, de l'autre côté, la guérison du malade ; rapport entre cause apparente et effet. Se doutait-il que tout cela pouvait peut-être agir uniquement comme suggestion ? Qui sait ? Nos praticiens n'ont-ils pas toujours su qu'il en est ainsi avec leurs ordonnances, la plupart du temps ? En tout cas, il est probable qu'il pensait réellement dégager, par sa gymnastique, son « mana », qui devait pénétrer le malade, comme le magnétiseur croit faire pénétrer dans l'organisme du patient, par des passes, le fluide mesmérrien.

Mais, disons-nous, le système de ce sorcier était malgré tout d'ordre « scientifique », parce qu'il se fondait évidemment sur l'observation d'un fait : des guérisons précédentes, coïncidant avec un traitement qu'il s'agissait de renouveler avec ce paralytique. Donc il s'appuyait sur l'expérience. L'observation des guérisons précédentes était sans doute défectueuse ; les conséquences que le sorcier en tirait l'étaient aussi. N'importe : le système restait celui de nos

²⁰⁸ The Golden Bough, t.1, I, I, chap. III.

plus illustres savants, qui se rendent, eux aussi, souvent coupables d'erreurs pareilles, sans pour cela faire de la magie. Ce ne sont pas les sauvages, ce sont nos philosophes scolastiques qui ont trouvé la fameuse formule : *Post hoc, ergo propter hoc*, dont nos magistrats enquêteurs font aussi un si fréquent usage, parfois avec le plus brillant succès. Si le système ptolémaïque a été abandonné, en astronomie, il n'a pas pour cela cessé d'être un système scientifique. Il n'est pas devenu magique.

Partout où la magie « sympathique » se présente sous une forme pure dit encore Frazer (loc. cit.) elle admet que, dans la nature, un événement en suit un autre nécessairement et invariablement, sans l'intervention d'agents spirituels ou personnels. Sa conception fondamentale est identique à celle de la Science moderne ; tout le système repose sur la foi, aveugle sans doute, mais réelle et ferme, dans l'ordre de la nature. Le magicien est convaincu que les mêmes causes entraîneront toujours les mêmes effets : que la célébration de la cérémonie convenable, accompagnée par le charme qu'il faut, amènera toujours le résultat désiré, sauf, bien entendu, dans le cas où un sorcier plus puissant empêchera ses incantations de réussir...

L'erreur de la magie ne tient pas en ce qu'elle croit à une succession d'événements déterminés par des lois ; elle réside dans la conception totalement fautive qu'elle a de la nature même et des lois qui régissent cette succession... de l'une surtout des deux lois fondamentales de la pensée, qui sont l'association des idées par similitudes et leur association par proximité dans l'espace ou dans le temps. Ces deux lois sont excellentes en elles-mêmes... Bien appliquées, elles donnent la science ; mal appliquées, elles conduisent à la magie, la sœur bâtarde de la science.

Tout cela est fort bien, hormis la conclusion : une loi de la pensée mal appliquée ne mène pas à la magie ; elle mène tout simplement à l'erreur. Le chimiste, l'astronome qui appliquerait mal une loi de la pensée ne tomberaient pas dans l'Alchimie et l'Astrologie, mais dans l'erreur. Ce que Frazer et la plupart des ethnographes n'ont d'ailleurs pas saisi, par manque de préparation en ce domaine, et qui a été fort bien démontré par le Dr Maxwell²⁰⁹, c'est que la Magie, à côté de ses absurdités sans fin, contient différentes données justes dans le fond, sinon dans la forme, données qui en partie ont déjà été admises dans le cercle de la Science officielle, en partie sont destinées à y percer à courte échéance. L'histoire de la Science à travers les âges, elle aussi, ne représente d'ailleurs qu'un océan d'erreurs sur lequel surnagent quelques vérités, lesquelles finissent, tôt ou tard, par faire presque toutes la culbute, à leur tour. On a toujours vécu, on vit encore, dans l'illusion que cela était vrai dans le passé mais ne l'est plus présentement. En réalité, l'étendue des erreurs augmente en proportion des connaissances acquises.

Bien évidemment, nous ne parlons pas ici des mathématiques pures, pas plus, au reste, que des applications industrielles de la science. Une locomotive, par exemple, sera plus ou moins perfectionnée ; elle ne peut constituer « une erreur ». Une drogue pharmaceutique ne sera jamais une erreur par elle-même ; elle est une chose matérielle ! L'erreur ne peut exister que dans la théorie qu'on y attache, dans l'usage qu'on en fait, et surtout dans l'idée qu'elle représente quelque chose de définitif.

La magie spiritualiste peut-elle être scientifique ?

Ce qui précède est dit au sujet de la magie naturelle. Peut-on penser autant de la magie spiritualiste ? Mais oui, bien qu'une plus grande indépendance d'esprit soit nécessaire pour l'admettre. Si un homme, par ses observations, ses rapprochements, ses expériences, et non par des rêveries abstraites, ni par la citation de textes, parvenait à la conclusion que des esprits inférieurs existent et qu'on peut les dominer par des formules et cérémonies appropriées, il se

²⁰⁹ La Magie, Paris, 1922.

tromperait selon toute probabilité, mais sa méthode pour atteindre à ces conclusions aurait été la même que la science emploie aussi bien quand elle parvient à la vérité que lorsqu'elle s'abuse. La méthode était celle de l'observation, de l'expérimentation ; l'erreur éventuelle sera donc une erreur « scientifique », si l'on peut dire : une erreur telle qu'en commettent les savants dans leurs observations, dans leurs expériences. Et l'étude de la « Magie spiritualiste » peut ainsi être de nature scientifique.

Une petite digression s'impose ici. Les missionnaires, eux aussi, paraissent ne savoir trouver un argument plus éloquent pour montrer l'abrutissement dans lequel sont tombés les sauvages, que celui de décrire les rapports absurdes que ces pauvres gens établissent souvent entre cause et effet. Prenons un quelconque de ces cas. A Tahiti, on construit une maison et l'on se sert de pierres que l'on prend dans le voisinage à un vieux mur. Tout à coup l'on découvre parmi les pierres informes, une statuette grossière : c'est une ancienne idole domestique des temps passés. Les indigènes présents, épouvantés, crient : « Ne mettez pas cette pierre dans la construction ; ce serait un malheur certain ! » Le maçon, qui est chrétien, hausse les épaules et se sert de l'idole pour remplir un vide. Quelques jours après, celui qui avait apporté la pierre tombe malade et meurt. Les natifs encore païens restent confirmés dans leur « superstition », ce dont les missionnaires se montrent outrés²¹⁰.

Mais enfin, sommes-nous bien sûrs, les blancs, de ne jamais mettre entre les mains de ces indigènes, une fois qu'ils ont appris à lire, des livres où, d'un bout à l'autre, les heurs et malheurs d'un peuple sont mis en rapport avec la conduite de ses rois envers leurs maîtresses, ou les maris de leurs maîtresses, ou avec leur complaisance envers les idoles du peuple voisin, etc.? des livres où la durée de la vie d'un homme est mise en relation avec sa manière de se comporter envers telle personne, et ainsi de suite ? Maintenant, supposez qu'un homme n'attribue pas de valeur canonique ou historique aux livres en question ; forcément, il n'établira aucun discernement entre les rapports établis par ces textes et les rapports établis par les non-civilisés. Pour lui, tout ce qui n'est basé que sur la croyance à telle ou telle divinité ne constituera qu'une seule et même superstition. Ce n'est point tout. Les missionnaires de Tahiti, dont nous venons de parler, étaient des Protestants. S'ils avaient été Catholiques, et que la statuette trouvée eût représenté le Christ, la Vierge, etc., ils auraient pu parfaitement admettre un rapport entre l'emploi sacrilège de cette pierre et le décès de celui qui l'avait transportée. Ce sont ces points de vue qu'il s'agit de ne jamais oublier pour parvenir à des jugements logiques et équitables.

Et la religion ?

En clôturant cette petite digression pour en revenir à la question principale, et en poussant plus loin notre raisonnement, il est de toute évidence que la Religion elle-même ne s'écarte pas de la méthode scientifique tant qu'elle se fonde sur l'observation des faits et sur les expériences, ainsi que sur les déductions légitimes qu'on peut éventuellement en tirer. Il est vrai qu'elle ne s'est jamais tenue à cela. Les spirites eux-mêmes, qui prétendent à fonder une religion expérimentale et scientifique, acceptent largement les « révélations », d'ailleurs discordantes et contradictoires, de leurs « Esprits » et se sont hâtés d'échafauder des théories dépourvues de bases expérimentales. La partie expérimentale et scientifique des religions ne regarde que certaines données constituant leur base commune ; il est douteux qu'elle puisse jamais donner davantage. Et la Religion n'a plus rien à faire avec la méthode commune à la Magie et à la Science, dès qu'elle pénètre dans le champ de la Révélation et de la Foi.

L'enchevêtrement des croyances religieuses et magiques

²¹⁰ R. Allier : La Psychologie de la Conversion chez les Peuples non-civilisés (t. I, p. 243). Cfr. : Journal des Missions évangéliques, 1907. I, p. 116-119.

Le simple bon sens dit que, lorsqu'on parle du développement des idées religieuses et magiques dans l'humanité primitive, avec leur cortège immanquable de superstitions, on ne prétend nullement que les choses se soient passées partout de la même façon. Le génie naturel de quelques individus généralement des chefs et des sorciers ayant exercé une grande influence dans leur entourage et dans leur tribu, ou une autre cause quelconque, ne peuvent qu'avoir fait progresser en certains lieux des idées et des croyances qui n'ont point paru ailleurs, ou n'ont paru que beaucoup plus tard. Nous verrons, par exemple, dans le cours de l'Histoire, des peuples éminemment théocratiques, ou d'autres ayant peuplé de Divinités le Ciel et la Terre, ne presque pas admettre, malgré leur état de civilisation relativement avancée, la survivance de l'âme, qui constitue pourtant l'une des toutes premières formes de croyance religieuse chez divers peuples primitifs.

De même, Magie et Religion s'enchevêtrent souvent. L'exorcisme pratiqué par le prêtre n'est pas, au point de vue de la méthode, un acte religieux, mais magique ; l'exorciste ne prie pas ; il ordonne ; il s'efforce de dominer un Esprit au nom d'un autre par lui jugé plus puissant. Théoriquement, il estime que la puissance infernale devra nécessairement céder devant la volonté divine. Par contre, quelques adeptes de la Magie pensent, à leur tour, se rendre plus puissants vis-à-vis des humains comme vis-à-vis des invisibles, par l'austérité et la pureté de leur vie, par les pratiques vertueuses, parvenant ainsi à une morale élevée. Le magicien emploiera alors son supposé pouvoir à faire du bien. La Théurgie se sépare ainsi de la Goétie, bien que cela se produise difficilement sans l'intervention d'idées religieuses.

On pourrait aisément multiplier les exemples de cet enchevêtrement, de cette juxtaposition de la Religion avec la Magie, bien qu'à une certaine phase du développement des croyances, une antinomie absolue finisse par surgir entre la Religion, détenue officiellement par le sacerdoce, et la Magie, qui reste alors le partage de quelques esprits curieux, irréguliers et isolés. Dans l'Empire Romain, tant que le Paganisme fut le plus puissant, les Chrétiens furent regardés comme des magiciens ; dès que le Christianisme prit le dessus, les rôles se trouvèrent invertis.

La mentalité de sauvage des Spiritualistes et celle des Matérialistes

Nous avons fait allusion déjà au fameux passage suivant de l'ouvrage d'Edmond Tylor²¹¹ : « Supposons un Indien de l'Amérique du Nord assistant à une séance de spiritisme, à Londres ; assurément il ne serait nullement dépaysé au milieu de ces esprits sortis du corps qu'ils habitaient et manifestant leur présence par des bruits, des voix et d'autres actions physiques. Car tout cela fait partie intégrale du système de la nature tel qu'il le comprend. Ce qui serait réellement nouveau pour lui, ce serait l'introduction de choses comme la lecture et l'écriture, appartenant à un état de civilisation différent du sien. »

Cet argument tendant à prouver qu'il faut une mentalité de sauvage pour croire à la possibilité de communications avec les esprits, a eu un tel succès, qu'il faut croire qu'il revêt réellement une valeur exceptionnelle. Appliquons-le donc à d'autres cas analogues et raisonnons ainsi : « Supposons qu'au lieu d'un Indien de l'Amérique du Nord, le sauvage qui assiste à une séance spirite à Londres soit un de ces Africains Bondjos, Quelles, etc., ou un de ces Papouasiens que nous avons montrés être au dernier échelon de l'humanité ; il ne comprendra rien à cette histoire d'esprits. Par contre, il comprendra parfaitement tant qu'il ne s'agira que de « télépathie », « cryptesthésie », « métagnomie », etc., ces termes grecs dont vous avez baptisé son « mana ». Il faudra bien lui traduire ces mots, appartenant à un état de civilisation différent du sien ; mais, à part les mots, il partagera en plein l'avis des savants docteurs qui ont forgé ces termes et théories. »

Supposons qu'un médecin-sorcier de l'Amérique du Nord assiste à la consultation d'un membre de la Faculté de Médecine de Londres. Il ne se trouvera aucunement dépaysé en

²¹¹ Primitive Culture, t. I, chap. IV.

voyant son confrère le Dr Visage-Pâle tâter le pouls du patient, lui examiner la langue, etc., pour lui ordonner ensuite une purgation, une infusion d'herbes, un clystère, des massages ; pas plus que s'il le verra panser une blessure avec un linge imbibé d'un certain ingrédient, opérer une amputation, voire même la trépanation du crâne. Car tout cela fait partie intégrante du système de la médecine telle qu'il la comprend. Ce qui serait réellement nouveau pour lui, ce serait le stéthoscope, les injections de sérum, etc., appartenant à un état de civilisation différent du sien.

Le sorcier hottentot qui tape sur son tambour de bambou comprendrait sans peine ce que font les hommes de la musique militaire qui passe sous nos fenêtres. Il faudra seulement qu'il se fasse expliquer le maniement des divers instruments. Le troglodyte qui a tracé les premiers graffites représentant des rennes ou des mammoths, sur les parois de sa caverne, comprendrait parfaitement ce qu'est en train de faire un de nos meilleurs peintres. Ce qui serait nouveau pour lui ce sont les couleurs à l'huile, etc. Le Papouas qui bâtit sa hutte de boue et de chaume, l'Esquimaux qui la bâtit de blocs de glace comprendront parfaitement ce que font les blancs qui construisent un de nos palais ; ce qui serait nouveau pour eux, etc., etc., etc. Vous pouvez vous-même continuer, chers lecteurs, à appliquer la fameuse démonstration de Tylor à toutes les sciences, à tous les arts, si cela peut vous amuser.

Mais que croit-on prouver par là ? Que les spirites, ou même tous les spiritualistes, ont tort de croire aux esprits parce que les Peaux-Rouges y croyaient aussi ? Que certains métapsychistes ont tort d'expliquer les phénomènes surnormaux sans y mêler les esprits, parce que les Papous en font de même ? Qu'il est ridicule que les médecins modernes emploient des purgations, des clystères, des massages, des pansements, des amputations, étant donné que les médecins-sorciers en faisaient déjà usage ? Et ainsi de suite ?

Le Dr Sergi²¹², professeur d'Anthropologie à l'Université de Rome, après s'être appliqué à copier, comme les autres, le passage de Tylor, y a ajouté quelque chose de son fonds, sans sortir toutefois du domaine des apologues : « Tandis qu'un philosophe de notre époque, ou de jadis, un Platon, un Gioberti, vivant au milieu du peuple plus ou moins illettré, croit le dépasser par ses élucubrations métaphysiques, il ne s'écarte point de lui, en réalité, même d'un pas de fourmi, parce qu'il croit comme lui à l'occulte et au mystérieux, qui est une simple et primitive création du sauvage. Il me semble qu'on peut comparer tout cela à un fait facile à observer : le vêtement de laine. Les bergers emploient la laine à l'état naturel, avec toute la peau, pour s'en faire un vêtement ; les hommes qu'on appelle civilisés emploient la laine filée, peignée et transformée de manière à lui faire perdre son aspect originaire ; mais l'une et l'autre sont identiques, et la fine provient de la brute. »

On est d'abord surpris en lisant qu'une donnée scientifique doit être repoussée, rien que parce qu'elle avait déjà été comprise même par les sauvages. M. Sergi renonce sans doute même au feu, pour cette belle raison. On est plus surpris encore d'apprendre qu'il est défendu de croire à l'existence de quelque chose d'occulte et de mystérieux : ce monsieur s'imagine sans doute que l'éther, l'électricité, par exemple, n'ont rien d'occulte ni de mystérieux pour lui !...

Mais appliquons, s'il vous plaît, l'analogie si juste de vêtements de laine à la Médecine, à la Physique, à la Chimie, etc. ; il nous faudra bien admettre que le Dr Sergi est couvert de la même peau, seulement filée, peignée et transformée, qui était employée par le sorcier-médecin ou par le Dr Purgon. Toutes les sciences, tous les arts, ont commencé par être grossiers, primitifs, et ce sont ensuite affinés. Comment le Dr Sergi ne s'aperçoit-il pas que la similitude qu'il présente pour appuyer son opinion est justement celle qui sert le mieux à nous en montrer le défaut ? Voudrait-il donc que nous renoncions à nos habits de laine parce qu'ils ne sont qu'un perfectionnement des grossiers vêtements du berger, et que la matière en est la même ? Non ? Alors, pourquoi ces coq-à-l'âne ?

²¹² Animismo e Spiritismo, p. 5-6.

Pourquoi ? Mais parce qu'on sait que tout savant, comme tout autre mortel, a son petit autel enfoui dans un coin de son cœur et auquel il apporte secrètement, mais bien dévotement, des cierges allumés et des guirlandes. Quoique personne ne puisse s'y soustraire entièrement, la ferme volonté d'être juste et impartial confère cependant à plusieurs penseurs une certaine sérénité de jugement. Mais il y a des tempéraments tellement passionnés, tellement incapables de se dominer, et d'ailleurs voués et inscrits d'une façon si déclarée, si outrancière, à une doctrine, à un parti, que sur ce chapitre les plus grands deviennent des enfants. Savants, ignorants, sont tous égaux devant la passion de parti comme devant l'amour. Et l'amour de parti est aussi aveugle que l'Amour d'Anacréon. Voyez Pascal, dès qu'il s'occupe de théologie. Le génie de Cuvier s'éclipse sitôt que son ami Geoffroy de Saint-Hilaire veut démontrer l'unité de composition organique de tous les êtres animés, menaçant bien involontairement l'hypothèse des « créations successives » à laquelle Cuvier se cramponne désespérément. Haeckel arrive à la fameuse falsification de clichés, dénoncées par le professeur Semper, de Wûrzburg, par le professeur Hiss, par le Dr Arnold Brass, par le professeur de Cyon, etc., et qui devait contribuer à montrer la descendance simiesque de l'homme. Et Tylor, si sévère pour les doctrines spirites, parce qu'elles n'entrent pas dans son cercle d'idées, n'entend pas la plaisanterie dès que l'on touche au dogme de la survivance de l'âme, dont il signale le rejet par les peuples les plus arriérés de l'Afrique et de l'Océanie. Il trace alors de sa plus belle écriture les lignes suivantes que les anthropologues de son école se gardent bien de reproduire après avoir mis en pleine lumière le passage concernant le Peau-Rouge qui assiste à une séance spirite ces lignes qui constituent en somme une approbation de ce que nous avons dit de plus essentiel jusqu'ici : « Les écoles philosophiques qui, depuis les temps classiques jusqu'à notre époque, ont rejeté la croyance à une existence future, semblent avoir suivi une longue route pour en revenir au point de départ dont les races les plus grossières peut-être de l'humanité ne se sont jamais écartées²¹³. »

²¹³ Primitive Culture, chap. XIII.

Les bases de la religion ne sont pas illégitimes

Le Matérialisme est un retour à l'état primitif de la pensée humaine. Concluons. On est en effet parvenu au point critique où il ne s'agit plus que de tirer les conséquences des nouvelles données recueillies par l'Ecole Anthropologique, Ethnographique, Sociologique, Folkloriste, etc. Ces conséquences peuvent se résumer ainsi :

I. Il n'y a aucune raison de penser que la croyance en des êtres spirituels, en l'existence et survivance de l'âme, tire son origine de l'interprétation erronée de phénomènes naturels tels que les rêves ordinaires, les syncopes, l'écho, l'ombre du corps humain, le réfléchissement de celui-ci dans le miroir de l'eau, etc., alors qu'il était fatal que l'observation des phénomènes « surnormaux » amenât à ces croyances. Or l'interprétation spiritualiste des phénomènes « surnormaux » n'est point illégitime à l'heure présente, parce qu'il n'est pas prouvé que quelques-uns de ces phénomènes, paraissant dus à l'intervention d'êtres spirituels (Dieu, anges, démons, saints ou autres esprits), aient, en réalité, une origine différente. En effet, l'explication spiritualiste peut être fautive, mais elle est précise, elle est fondée sur des faits qui, sans avoir une valeur absolue, possèdent toutefois assez d'éléments probatoires pour avoir entraîné la conviction et même la conversion de nombre d'hommes éminents. Or on ne pourra prétendre avoir réfuté cette interprétation de faits, tant qu'on n'aura trouvé le moyen de les attribuer à une cause, à un processus déterminés, susceptibles d'être vérifiés scientifiquement ; et non pas uniquement à une hypothétique « force x », richement affublée de noms grecs, mais dont on avoue ignorer la nature, ainsi que les moyens et règles de réalisation, ce qui équivaut en somme à reconnaître purement et simplement des faits qui ne sont point contestés par les spiritualistes, et qu'il s'agit précisément d'expliquer. D'autre part, les spiritualistes objectent que l'on ne peut éliminer l'hypothèse de l'intervention d'êtres spirituels, pour expliquer certains phénomènes surnormaux, sans appliquer à l'homme des facultés qui paraissent de nature, non matérielle, mais spirituelle, non « matérialiste », mais « spiritualiste ». C'est à voir. Mais les contradicteurs n'ont pas démontré le contraire. Quand un auteur publie un ouvrage pour soutenir la nature « spiritualiste » des phénomènes en question, un autre écrivain fait aussitôt paraître un livre pour démontrer la thèse contraire, ou vice-versa. Et les deux doctrines continuent à se regarder comme les deux fameux chiens en faïence. C'est une affaire d'appréciation qui, pour le moment, dépend surtout de nos idiosyncrasies, de notre préparation en un sens ou en l'autre. Personne n'a détruit tous les arguments de l'adversaire et répondu à toutes les objections d'une façon suffisante. Il s'agit en somme d'une question qui est encore sub judice et, par conséquent, rien ne prouve encore que l'idée religieuse soit fondée sur des données erronées (bien entendu, en dehors de ce qui concerne les diverses « Révélations », dont nous n'avons pas à nous occuper ici).

II. L'expérience de l'histoire, basée tout autant sur le peu que nous connaissons de nos premiers ancêtres que sur les données assez précises que l'on possède au sujet des peuples modernes, nous montre qu'il est faux que l'homme commence par tout expliquer par les esprits, parvenant à une croyance naturaliste à fur et mesure qu'il se civilise et qu'il progresse. Les enseignements de l'histoire n'ont, sur ce point comme sur les autres, qu'une importance très relative. Mais enfin, ils valent plus que les rêveries fondées sur rien. Or l'histoire nous apprend plutôt que la croyance en des êtres spirituels, en l'immortalité de l'âme n'apparaît qu'à mesure que les « primitifs » progressent ; elle atteint son apogée chez les peuples parvenus à un degré élevé de civilisation. Alors les religions tombent, après une période de décadence, mais non pas pour disparaître : pour se transformer. Toute l'histoire du genre humain nous

montre que le sentiment religieux, en une période splendide de civilisation suivie d'une profonde corruption, semble parfois s'endormir, défaillir ; ce n'est pas qu'il soit mourant : il enfante. Il enfante une croyance plus élevée, plus conforme à l'esprit du temps, aux nouveaux besoins des âmes.

Comment la méthode expérimentale redresse l'erreur et mène au vrai

Comme tant d'anthropologistes s'étaient empressés de conclure, d'après des données inexactes, que la mentalité des spiritualistes modernes était à peu près conforme à celle des hommes qui se trouvent encore à l'état le plus bas de la civilisation, que devra-t-on penser, à présent qu'il est résulté que ce sont au contraire les idées des matérialistes qui sont conformes à celles des races les plus grossières et les plus arriérées ? Faudra-t-il dire, inversement, que les matérialistes montrent une mentalité de sauvages, de troglodytes, de pithécantropes, d'hylobates, etc ? Qu'on ne renouvelle point ainsi l'erreur dans laquelle étaient tombés ces messieurs de l'école anthropologique. La vérité n'est pas malaisée à comprendre, quand on a soin de garder son sang-froid, et nos lecteurs l'auront sans doute déjà saisie. Que l'homme primitif ait interprété d'une manière ou de l'autre certains problèmes de la nature, cela ne prouve absolument rien en faveur ou contre les interprétations dont il s'agit. Si nos premiers ancêtres ont expliqué autrement que nous les phases de la lune, tant pis pour eux. S'ils les ont expliquées comme nous, ceci ne montre nullement que les explications de nos astronomes soient dignes des sauvages et qu'il faille en chercher d'autres. Nos astronomes se moqueront de l'avis des habitants des palafittes comme de leur première culotte.

Les propos désobligeants entre deux groupes d'hommes qui cherchent sincèrement la vérité et qui ont, les uns comme les autres, de bons arguments à faire valoir en faveur de leur thèse respective, seraient malheureusement à leur place en des comices populaires et partout où l'on fait appel au nombre contre la qualité ; ils ne devraient jamais figurer en des débats scientifiques.

Bien que nous ne soyons pas amis des paradoxes, nous pensons même que les résultats auxquels ont abouti les recherches poursuivies par l'école de philosophie évolutionniste inaugurée par Herbert Spencer, et que nous venons d'exposer, reviennent tout à l'honneur de cette école. Ils prouvent en effet que la méthode qu'elle a suivie était bonne, ayant fait évoluer rapidement sa thèse première, bâclée trop à la hâte sur des documents insuffisants, vers une thèse fort différente, fondée sur des données plus complètes et plus solides, vers une thèse féconde, intéressante, inattendue, qui a remplacé expérimentalement de vieilles doctrines désuètes, inspirées par des traditions théologiques et des préoccupations philosophiques. Une thèse offrant surtout le grand avantage de ne rien compromettre dans un sens ou dans l'autre c'est-à-dire dans le sens spiritualiste ou dans celui matérialiste et de laisser ouvert aux recherches ultérieures un champ libre et infini.

Livre II – Les peuples de l'antiquité

Chapitre 1 – L'Égypte

L'origine de la civilisation égyptienne

La surprise des égyptologues fut vive lorsque Flinders, puis Bisson de La Roque et d'autres érudits trouvèrent en Égypte des vestiges indubitables de l'Age de la pierre. Comme Lepsius et ses successeurs les avaient longtemps cherchés sans les découvrir, on avait fini par supposer que les Égyptiens, par lesquels les Pyramides avaient été bâties quelques milliers d'années avant J.-C, étaient un peuple asiatique parvenu déjà à un certain degré de civilisation qui, ayant passé l'Isthme de Suez, avait rencontré le pays désert et s'y était établi. Cette opinion paraissait concorder assez avec les légendes des religions du Levant. On dut se rendre à l'évidence. Là aussi l'homme avait existé d'abord à l'état sauvage, sans même connaître les bœufs, les chèvres, les moutons ; on n'a retrouvé, dans ses misérables huttes de cannes et d'osier, que des restes d'antilopes et d'autruches. Une civilisation autochtone s'était bien développée sur place. Les cimetières préhistoriques étaient disséminés le long de tout le cours du Nil, depuis le Delta jusqu'à la haute Nubie ; les cadavres restaient ensevelis dans la position accroupie décrite par Hérodote lorsqu'il parlait des Nasamones libyens : cette position dite « embryonnaire » qui, selon quelques ethnographes de bonne volonté, serait un symbole de la nouvelle existence à laquelle les morts étaient appelés, dans l'idée de ces primitifs.

Les égyptologues ont pu ainsi suivre enfin, dans une mesure relative, le développement de la civilisation de ce pays depuis l'âge néolithique jusqu'à celui des Pharaons. En effet, sous le temple le plus ancien qui restât, celui de Thèbes en ruines, on découvrit des témoignages de la plus haute antiquité : constructions sacrées datant peut-être de 5.000 ans avant la fondation de Rome : d'autres trouvailles analogues ont été faites par-ci par-là. Toutefois l'apparition de la civilisation paraissait s'être opérée trop brusquement pour ne pas donner à penser qu'une civilisation déjà avancée devait avoir été importée en Égypte à un moment mal déterminé. Le Dr Fritz Hommel²¹⁴ a fourni des preuves assez concluantes de l'origine babylonienne de la civilisation égyptienne et il faut reconnaître que, même au point de vue religieux et hiératique, les croyances de l'Égypte semblent être une dérivation à notre avis plutôt une dégénération des croyances asiatiques. Somme toute, cette version paraît plus naturelle que de supposer la civilisation égyptienne venue de l'Occident, de l'Atlantide, comme Platon l'a prétendu, dans le fameux passage du Timée, sans laisser des traces probantes de son passage dans les pays plus occidentaux de l'Afrique du Nord.

Le labyrinthe de la composition de l'âme

En ce qui concerne les Divinités égyptiennes, il n'est pas malaisé de reconnaître qu'elles ont leur origine, pour la plupart, dans le culte des ancêtres et dans le système évhémérique : Osiris, Isis, Horus, Ammon, Typhon, etc., étaient des anciens souverains du pays.

Nous ne devons pas nous attarder à examiner à fond les idées des Égyptiens sur la survie, si ce n'est que pour disposer d'une base dans l'étude de leurs pratiques de nature plus ou moins « expérimentale ». Nous nous en félicitons, car d'autres y ont perdu leur latin. Quand on n'a lu que quelques traités superficiels sur les croyances des Égyptiens relativement à la

²¹⁴ Der babylonische Ursprung der aegyptischen Kultur.

composition du corps et de l'âme en ce monde et dans l'au-delà, on croit y voir assez clair ; mais à mesure qu'on s'efforce d'approfondir cette étude, on arrive à n'y plus comprendre grand-chose. Les égyptologues se contredisent mutuellement en citant des textes qui se contredisent à leur tour ; que dis-je ? le même auteur se réfute souvent dans ses ouvrages. De Cara²¹⁵ pense que la divergence des opinions des archéologues sur cette question « dépend en grande partie de l'idée confuse qu'en avaient les Egyptiens eux-mêmes, comme il résulte des textes étudiés et comparés les uns aux autres », ce qui est surprenant dans une Religion mise entre les mains d'une caste sacerdotale fort bien organisée. Cette obscurité ne tiendrait-elle pas à ce qu'il s'agissait d'une doctrine secrète ? Non : les contradictions foisonnent même dans les documents de langue hiérarchique et, pour ainsi dire, officiels. En tout cas, elles abondent aussi dans les écrits des occultistes modernes pour lesquels, on le sait, la religion égyptienne n'a point de secrets ! Ce qu'il y a de plus probable, c'est que cette question, au moins dans ses détails, ne constitua pas un « dogme », et que le clergé toléra que les opinions fussent à peu près libres à ce sujet. De quoi on a largement profité du temps des Pharaons comme de celui des Ptolémées et des Romains.

Disons seulement qu'en dehors du corps matériel, l'être humain se composait d'abord, selon les Egyptiens, du ka, que Maspero²¹⁶ traduit le double, en le définissant ainsi : « C'était comme un deuxième exemplaire du corps dans une matière moins dense que celle corporelle, une projection colorée, mais aérienne, de l'individu, qui le reproduisait exactement dans toutes ses parties. »

Ce ka vivait dans le tombeau comme dans son domicile légal, tant que le corps était conservé, et se dissolvait dans la même mesure que celui-ci. C'est pour prolonger la vie de ce « double » que les Egyptiens s'efforçaient de perpétuer la conservation du cadavre par la momification et par d'autres procédés ; c'est pour pourvoir à son entretien qu'on enterrait avec la momie des aliments et toute sorte de bonnes et belles choses. C'est pour lui qu'on peignait sur les parois du tombeau des figures de musiciens et d'histriens, chargés de le distraire, et ainsi pour le reste.

Bien qu'il ne faille jamais oublier que c'était uniquement la partie « fluidique » de ces aliments et des autres objets qui devait servir aux Ombres des enterrés²¹⁷ cependant les balourdises dont les Egyptiens avaient entouré cette croyance sont tellement étonnantes chez un peuple aussi civilisé, qu'on voudrait croire qu'il ne s'agissait là que d'un symbole. Mais les innombrables documents que l'on possède nous montrent bien le contraire. On a dû absolument abandonner l'opinion avancée primitivement par les érudits. Parmi lesquels Tylor (Civil. Prim., chap. XII), qui attribue de même cette croyance aux sauvages et à tous les peuples de l'humanité.) selon laquelle l'usage de la momification était dû à la croyance que l'âme ne pouvait parvenir au repos éternel si le corps n'était pas conservé, ce qui d'ailleurs aurait constitué une énormité plus considérable encore. Comment pouvait-on songer à refuser l'immortalité à l'âme d'un héros tombé à la guerre, noyé au cours d'une bataille navale, etc. ?

Il est vrai que, quand mourait une personne appartenant aux classes supérieures, son cadavre, après avoir été embaumé, était amené devant les juges, au cours d'une cérémonie funèbre caractéristique et imposante, et que, si le jugement était défavorable, le corps était privé « des honneurs de la sépulture ». Mais Diodore de Sicile²¹⁸, dans les œuvres duquel on puise les renseignements plus complets à ce sujet, ajoute : « Ceux qui sont privés des honneurs de la sépulture, ou à cause des crimes qu'ils ont commis, ou à cause des dettes qu'ils ont laissées, sont enterrés dans les maisons. Il arrive même assez souvent qu'une fois payé les dettes du

²¹⁵ Il grande papiro egizio della Vaticana « Civiltà Cattolica », 1888, p. 686.

²¹⁶ Histoire Ancienne des Peuples de l'Orient, 4e édition, p. 55, 56.

²¹⁷ Voir Livre I, §§ 6 et 61.

²¹⁸ Bibliothèque Historique, livre I.

défunt, ou étant parvenu à purger la mémoire de celui-ci de toute accusation, on peut lui donner une sépulture honorable. »

Il est donc évident que les juges ne refusaient aux coupables que l'enterrement dans l'enclos sacré, comme l'Eglise chrétienne le refusait aux excommuniés, aux suicidés, etc. mais que le corps pouvait être quand même embaumé et enterré. En Egypte du moins, on ne pouvait pas dire : « menteur comme une épitaphe », mais ce qu'on a raconté au sujet de la puissance que donnait aux prêtres ce droit de refuser aux coupables l'enterrement dans les nécropoles était au moins très exagéré.

On a même prouvé l'inexactitude de l'hypothèse selon laquelle les Egyptiens tâchaient de conserver le corps en vue d'une Résurrection finale, semblable à celle admise par les Chrétiens. Aucun des innombrables textes de l'époque, que l'on possède, ne fait allusion à rien de semblable.

Pourquoi donc s'évertuait-on à prolonger la vie de ce « double »? C'est que le ka, irrité, assoiffé, affamé, si l'on ne s'occupait pas de lui, de ses besoins, de sa sépulture, sortait de son sépulcre et se vengeait de ce délaissement. Il hantait ses anciens parents et amis, coupables de le négliger or, comme la plupart des maladies et autres malheurs étaient alors attribués, en Egypte comme partout ailleurs, aux esprits, il fallait absolument assouvir, apaiser ces êtres invisibles, mais qui faisaient ainsi sentir leur mystérieuse et redoutable puissance.

On peut remarquer ici que c'est à cette croyance que se rattachent les histoires bien connues de momies malfaisantes, de momies porte-malheur, que les journaux du monde entier nous servent prodigement depuis une trentaine d'années surtout et dont les plus sensationnelles ont été celles de la momie du British Muséum qui, en 1913, semait la terreur parmi les visiteurs et le personnel de cet établissement, et celle aussi de la momie infiniment auguste de Toutankhamon, à laquelle on a attribué la mort de Lord Carnarvon et d'autres personnes ayant contribué à la découverte et à l'examen des sépulcres de la Vallée des Rois. Le « double » hantant le caveau funéraire, près de la momie encore bien conservée, et la suivant partout ailleurs, était censé lutter farouchement contre ceux qui l'arrachaient à un séjour millénaire de repos, de richesses et de délices, constitué à son intention, et se venger d'une manière impitoyable. Les imprécations²¹⁹ lancées par les prêtres qui avaient enseveli le défunt contre tout profanateur de ces dépouilles mortelles, devaient augmenter encore l'épouvante des pillards sacrilèges.

Or il faut noter que Maspéro dit bien quelque part²²⁰ comme plusieurs autres égyptologues, que le ka quittait le tombeau quand bon lui semblait ; mais ailleurs il affirme qu'il ne le quittait jamais ; Loret²²¹ est de ce dernier avis. D'autres assurent que c'est vers la fin de la XVIIIe Dynastie que la deuxième opinion prit le dessus sur la première.

Quel que fût le sort du ka, du « double », il importe de ne point le confondre avec celui de l'âme. Celle-ci le ba, ou le bai, comme il vous plaira de la nommer avait quitté le corps matériel et son double fluïdique au moment du décès et s'était envolée vers les régions célestes. Cela ne fait aucun doute. Les artistes égyptiens l'ont eux-mêmes représentée ainsi en de nombreuses peintures, sous la forme d'un oiseau, ce qui était évidemment un emblème. Cette partie noble et impérissable de l'être humain restait-elle donc sans aucun corps fluïdique, comme l'âme immatérielle des Chrétiens selon les idées qui ont fini par prévaloir dans l'Eglise ? Cela n'est pas bien clair. Car l'être humain était constitué de plusieurs autres parties encore : le kou (le lumineux, que certains identifient néanmoins avec le ka), le sahu, le sriti, l'ib. Dans certains passages du Rituel Funèbre, le décédé prie qu'on lui laisse ces autres parties : il pouvait donc les avoir, il pouvait ne pas les avoir. Il y a là de quoi faire perdre la tête à Hermès Trismégiste lui-même.

²¹⁹ Hist. Ancienne, etc., 4e édit., p. 55-56. Archéologie Egyptienne. P. 108.

²²⁰ Etudes égyptologiques, I, 114, 154. Insc. de This, I, 68-69. Temps, 27 mars 1897.

²²¹ Annales du Musée Guimet, vol. X, 1887, p. 525.

L'idée d'un double « fluide » du corps humain n'a rien d'absurde en elle-même ; certains indices peuvent nous en faire admettre l'existence à titre d'hypothèse utile, pour expliquer une foule de phénomènes surnormaux, comme l'hypothèse de l'éther peut expliquer tant de phénomènes physiques. Mais si l'on divise ce ka de l'âme, après que celle-ci a quitté le corps, c'est tout différent. Comment ce ka, ainsi isolé, peut-il sentir, penser ? Si vous l'envisagez comme un être purement matériel, bien que subtil, vous admettez qu'un corps matériel peut sentir, penser sans l'âme ; pourquoi avez-vous donc imaginé cette dernière ? Ou bien vous expliquez les sentiments et pensées rudimentaires du ka par une âme rudimentaire qui lui reste rattachée, et alors voilà qu'après avoir imaginé des kou, des sahu, des sriti, des ib pour escorter l'âme dans l'espace, vous vous imaginez quelque autre kou, sahu, sriti, ib pour tenir compagnie au ka dans le caveau funéraire. C'est l'occasion ou jamais de rappeler que dans les hypothèses, entia non sunt multiplicanda praeter necessitatem : il ne faut pas multiplier les éléments des hypothèses sans nécessité. Si nous insistons un peu sur ces détails, c'est aussi qu'il importe de faire ressortir combien il est déraisonnable de se pâmer d'admiration pour les doctrines égyptiennes, comme font les modernes Occultistes, alors qu'ils ne peuvent évidemment en comprendre le premier mot. C'est ce qu'ils avouent eux-mêmes, d'ailleurs²²².

Revenons à notre bai, à l'âme, seule vraiment intéressante. Malheureusement, l'obscurité règne aussi sur la destinée de cette essence éternelle constituant le Moi. Hérodote²²³ dit nettement que les Egyptiens croyaient à la Métempsychose. Ils affirment écrit-il que l'âme passe d'un être qui meurt à un être qui naît, et après avoir parcouru ainsi tout le monde terrestre, aquatique et aérien, elle revient animer un corps humain.

Cette croyance est confirmée par des auteurs modernes très compétents, tels que, par exemple, M. François Rossi, professeur d'Égyptologie à l'Université de Turin, la ville qui garde dans son Musée le fameux Livre des Morts²²⁴. Mais Hérodote ajoute que le voyage circulaire de l'âme avait une durée de trois mille ans. Ce cycle ramenait donc tout être au point où il se trouvait trente siècles auparavant ce qui a donné lieu à de brillantes fantaisies littéraires²²⁵, mais ce qui est déplorable au point de vue de la « finalité ». Par contre, certains « initiés » aux mystères égyptiens nous montrent l'âme du juste à un degré héroïque finissant par s'identifier avec Osiris et se divinisant ainsi, après avoir été cependant soumise à différentes épreuves²²⁶. Plusieurs textes nous confirment en effet l'existence de cette doctrine, analogue aux doctrines brahmiste, bouddhiste, chaldéenne. Toutes les âmes étaient d'ailleurs soumises d'abord à un jugement reproduit par une foule de peintures égyptiennes très remarquables : les bonnes et les mauvaises actions du décédé y sont pesées dans la balance d'Horus.

L'expérimentalisme rudimentaire des Égyptiens

Malgré tout, on rencontre chez les Egyptiens, comme chez les peuples de l'Asie Centrale, une louable tendance aux recherches psychologiques, embrassant aussi bien la vie future que l'existence terrestre ; ils ne se contentaient point, comme les Gréco-romains, les Hébreux, les Phéniciens, de traditions, de révélations et de rites n'ayant qu'un but utilitaire. C'est probablement ce qui explique les incertitudes, fluctuations et contradictions qu'on aperçoit dans leurs doctrines et qu'il ne faut pas leur reprocher trop sévèrement. Alors (comme à présent encore), ceux qui acceptaient sans discussion, les yeux fermés, les doctrines traditionnelles étaient seuls à pouvoir parafer d'un ne varietur l'étiquette de leurs convictions.

²²² G. Buonamici : *Psicologia Occulta dell'Egillo*, en « *Ultra* », décembre 1911. E. Amelineau : *Vidée de l'Ame dans l'Ancienne Egypte*, dans « *L'Initiation* » de Papus, etc.

²²³ *Histoire*, II, 123.

²²⁴ *Delle Credenze degli Egizii sulla Vita Futura*, 1877.

²²⁵ Voir par exemple. *L'Eternel Retour*, roman de Jules Bois.

²²⁶ R. Steiner : *Le Mystère chrétien et les Mystères égyptiens antiques*. M. Maeterlinck : *Le Grand Secret* : « *L'Egypte* », III, IV, V.

Plus tard, cet esprit, joint au subtil génie hellénique, devait produire dans l'Ecole d'Alexandrie et chez les Néoplatoniciens, cette tentative d'éclectisme, qui a été si intéressante, même dans ses erreurs mystiques, et a constitué la dernière manifestation spasmodique de la pensée philosophique ancienne devant le triomphe successif des dogmatismes chrétien et islamique. C'est ce qu'avait compris déjà un Grec, Diodore de Sicile (Loc. cit.), quand il écrivait : « Les Grecs ont bien enregistré dans leurs fables imaginatives et au moyen de leurs célèbres poètes la foi dans les honneurs qui sont réservés aux bons et les punitions qui attendent les coupables ; mais malheureusement par ces moyens ils ne parvinrent pas à amener les hommes à vivre moralement ; ils ont même rencontré la dérision et le mépris des impies. Chez les Egyptiens, comme les récompenses des bons et les châtiments des mauvais n'étaient point basés sur des fables, mais sur des faits constants, on obtint une grande et utile correction dans les mœurs. » Il y avait cependant des sceptiques aussi en Egypte, surtout dans les derniers siècles, comme le prouve la fameuse inscription publiée par Prisse d'Avennes²²⁷ où le trépassé conseille aux vivants de jouir de l'existence en buvant, en mangeant, en s'enivrant, en aimant, en « vivant dans les fêtes », ce qu'on appellerait vulgairement aujourd'hui « faire la noce », « car l'Amenti est un pays de sommeil et de ténèbres où tout s'oublie ».

Bons ou mauvais, les Esprits pouvaient quitter les régions infernales et, comme le dit le Livre des Morts, « marcher sur la terre ainsi que les vivants, être où sont les vivants », dont ils pouvaient prendre les formes.

L'un des plus singuliers exemples de l'intromission supposée des défunts dans les affaires terrestres nous est fourni par un papyrus du temps de la Ve Dynastie (3500- 3300 avant J.-C), qu'on conserve à Leyde. Un veuf, étant tombé malade, appelle un mage pour connaître la raison de sa maladie ; le consulté lui répond qu'elle est l'œuvre de sa femme décédée, qui lui garde rancune et se venge. Alors, le mari écrit une lettre ou supplique au « sage esprit » d'Amhère pour l'apitoyer, lui démontrer qu'il ne mérite point ces mauvais traitements, et obtenir la guérison. Enfin, prenant un ton plus résolu, il lui défend avec toutes les formules prescrites par la loi en usage chez les vivants, de continuer ses persécutions injustifiées, sous peine de devoir en répondre devant les juges infernaux. Dans le cas où la défunte ne tiendrait nul compte de cette intimation, il menace de la traîner un jour devant le tribunal d'Osiris ; le papyrus servira de pièce de conviction, et alors « on pourra discerner le vrai du faux ».

Il s'agissait maintenant de faire parvenir cet acte légal à destination. A défaut d'huissiers infernaux, le mari avait suivi le système adopté couramment en Egypte pour transmettre les communications des vivants à l'autre monde : il l'avait vraisemblablement lue à haute voix dans le caveau ; en tout cas il l'avait attachée à une statuette de la femme, qui se trouvait près de la momie. La décédée pouvait difficilement s'empêcher d'en prendre connaissance après l'avoir reçue comme elle recevait les mets funéraires et la vertu des prières²²⁸. Là aussi il a une confusion entre l'âme, le double, etc. ; mais n'appuyons pas...

Les statues miraculeuses

Nous venons de faire allusion à l'une de ces statuettes qu'on plaçait dans les caveaux funéraires. Leur but était d'offrir un point d'appui, un refuge au « double », en cas d'accident à la momie. Là encore nous voyons donc l'effigie représentée comme la demeure de l'esprit, ainsi que l'a fort bien démontré un archéologue distingué : M. Maurice Collignon, Les statues funéraires, etc.

Cependant, les statues ne servaient pas uniquement d'abri au corps fluide, voire même à l'âme du défunt, mais aussi de résidence aux Dieux. Quand nous disons « résidence », nous ne

²²⁷ Monuments, pl. XXVI, t. XXI.

²²⁸ Voening, Leipziger Tageblatt, 25 novembre 1888. Lenormand, Hist. Ane, III, 261. Voir beaucoup d'autres cas analogues dans Maspero : Etudes égyptol., vol. I, p. 145 et suiv.; Ermann : La Religion égyptienne, p. 171, etc..

voulons pas entendre que le dieu s'y trouvât entièrement attaché et emprisonné comme un limaçon à sa coquille, mais que la divinité y attachait une partie plus ou moins considérable de son être efficace. Un exemple fera comprendre quel était à ce sujet la manière de voir des Egyptiens.

Il s'agit de l'inscription qu'on lit sur une stèle provenant du temple de Khons, à Thèbes, et conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris ; elle a été traduite par deux habiles égyptologues : Birch²²⁹ et de Rougé²³⁰ et a donné lieu à des intéressantes discussions auxquelles ont pris part Ermann, Floigl et Maspero²³¹. Elle se rapporte à un fait qui se produisit vers la fin du XIII^e siècle avant J.-C.

Le pharaon Ramsès Méri-Amoun, de la XX^e Dynastie, s'étant rendu en Mésopotamie pour recevoir les tributs des princes soumis à son empire, s'y était épris d'une fille du prince de Bakten, l'avait épousée et l'avait amenée avec lui à Thèbes. Cette princesse avait une sœur cadette nommée Bint-Reschit, qui tomba gravement malade. Son père pria alors le Pharaon de lui envoyer un de ces médecins égyptiens dont l'Antiquité a vanté la science profonde, et Ramsès lui expédia en effet un prêtre médecin du nom de Toth-Em-Hévi. Celui-ci jugea la jeune fille possédée par un Kou, mais se reconnut trop faible pour lutter avec lui.

Le prince de Bakten délégua, à quelque temps de là, un autre messenger au Pharaon pour le supplier de lui expédier la statue miraculeuse de Khons, qu'on vénérât dans le sanctuaire de ce dieu. Ramsès pria Khons de « communiquer sa divine vertu à son effigie » et envoya celle-ci en Mésopotamie, où elle arriva après un voyage de dix-huit mois. La divinité ayant fait le besa, ou geste de salutation à la malade, celle-ci se trouva soulagée, et le kou qui la possédait manifesta aussitôt son intention d'obtempérer aux ordres du dieu. « Oh Dieu grand, qui dissipes les fantômes, lui dit-il, je suis ton esclave, et je rentrerai là d'où je suis sorti ». Pour compléter l'exorcisme, on organisa une magnifique cérémonie religieuse, durant laquelle le kou tint sa promesse. Quatre ans après, averti par un songe de renvoyer la statue à Thèbes, le prince de Bakten l'y expédia en effet, en l'accompagnant de riches présents.

Les statues oracles

Ces statues « miraculeuses » de Dieux, employées pour rendre des oracles, étaient nombreuses en Egypte. Dans le *Pyramide Asclepius*, attribué à Hermès Trismégiste²³², il est dit que les Egyptiens « savaient faire des dieux. » Ils fixaient des divinités, des anges et des démons dans les statues, et donnaient ainsi à ces simulacres la puissance de faire du bien ou du mal. Nous ne possédons aucun spécimen de ces effigies, qui ont été, jusqu'à la dernière, détruites par les Chrétiens et les Musulmans mais on croit savoir approximativement comment elles étaient faites. Elles devaient être surtout en bois peint ou doré, et composées de pièces mobiles articulées de façon à leur permettre de bouger les bras, s'incliner hocher la tête. L'effigie une fois achevée, il s'agissait de l'animer pour cela on évoquait l'être même dont elle était le portrait et, par des opérations encore mal connues, on pensait enchaîner à cette matière une portion de la divinité, une âme, un « double », une puissance qui ne la quittait plus.

On obtenait ainsi, écrit Maspero²³³, l'archéologue qui a poussé plus loin l'étude de cette question on obtenait ainsi de véritables dieux terrestres, contrepartie exacte des dieux célestes et, comme leurs ambassadeurs ici-bas, capables de protéger les hommes, de les châtier, de les instruire, de leur dépêcher des songes, de leur débiter des oracles.

²²⁹ Transac. of the Roy. Soc. of liter., vol. IV, new séries.

²³⁰ Etude sur une stèle égyptienne appartenant à la Bibliothèque impériale de Paris, 1858.

²³¹ Hist. Ane, 4^e édition, p. 286 et suiv.

²³² Discours d'initiation, XI.

²³³ Journal des Débats, 21 décembre 1898. Cfr. : Maspero : Comment Alexandre devint dieu en Egypte, dans « Annuaire 1897 de l'Ecole pratique des Hautes Etudes », Paris, p. 13-14, et Maspero ; Etudes de Mythol. et d'Archéol. Egypt., I, 81-91.

Lorsqu'on s'adressait à ces idoles, celles-ci recouraient à deux moyens divers : le geste et la voix. Elles prenaient la parole et prononçaient le verdict convenable à telle ou telle affaire. Elles remuaient les bras, elles secouaient la tête sur un rythme invariable et comme elles ne faisaient certainement rien de cela d'elles-mêmes, il fallait bien que quelqu'un le fît pour elles. Il y avait, en effet, dans les temples un prêtre ou une classe de prêtres à qui le soin revenait d'exécuter ces opérations. Leurs fonctions n'étaient point secrètes ; mais il les remplissait ouvertement, au vu et au su de tous. Ils avaient leur place marquée dans les cérémonies, dans les processions, dans la hiérarchie sacerdotale et chacun savait parmi le peuple que c'était eux la voix du dieu, ou sa main, et qu'ils tiraient la ficelle afin de lui mettre la tête en branle au moment opportun. Il n'y avait donc pas là une de ces fraudes pieuses que les modernes soupçonnent toujours en pareille conjecture mais personne n'ignorait que la consultation divine s'accomplissait par cet intermédiaire purement humain.

Les choses ainsi posées, on se demande comment non seulement le peuple, mais les scribes, les nobles et les rois pouvaient avoir confiance en des avis ainsi donnés... Le témoignage des monuments nous oblige à convenir qu'on la prit au sérieux jusqu'à l'agonie du paganisme, et que tous ceux qui y jouaient un rôle étaient, pénétrés de respect pour la fonction qu'ils remplissaient. Ils avaient été élevés dès l'enfance à croire que des âmes divines animaient les statues, et à ne s'approcher de ces statues vivantes qu'avec une émotion ou une crainte respectueuse... Ils étaient, comme état d'esprit, dans la situation du prêtre de nos jours, qui monte à l'autel. Du moment qu'il a revêtu les habits sacerdotaux et répété les premières paroles sacramentelles, il ne s'appartient plus à lui-même, mais au sacrifice qu'il va consommer ; il sait qu'à sa voix et à son geste les espèces vont se changer en la chair et au sang précieux, et il procède sans se troubler à l'œuvre qu'il a la certitude de pouvoir accomplir. Maspero n'exclut naturellement pas que « la fraude ne se mêlât parfois à ces actions ».

Saint Augustin, en analysant un passage d'Hermès Trismégiste, s'occupe de ces « statues animées par une association divine, qui font de grandes choses, prédisent l'avenir et guérissent des maladies ». Il juge que « cet art de lier des Génies à des statues constitue un art impie... Loin de servir aux hommes, ces prétendus dieux ne peuvent rien, si ce n'est comme diables²³⁴ ». Mais il ne conteste point le fait. Le Synode de Laodicée définit l'idolâtrie : « l'art d'appeler les Démons et de les incorporer dans des statues ». « Ceux qui ne voient que bois et pierres en ces statues, s'écriait Eusèbe, sont aussi ignorants que ceux qui, ne sachant point lire, ne voient dans un livre qu'encre et papier²³⁵ ».

La plus célèbre statue « miraculeuse » de l'Égypte était sans doute celle du dieu Memnon, à laquelle fait déjà allusion Homère et que Tacite appelle « l'un des plus remarquable prodiges » : *inter praecipua miracula*²³⁶. Elle dresse encore près de Thèbes ses ruines colossales ; elle mesurait en effet près de 15 mètres de hauteur. Il y a même deux de ces statues, à peu de distance l'une de l'autre ; mais celle qui a été « vocale » est celle qui est placée plus au Nord. Dès que les premiers rayons du soleil la baignaient à l'aurore, on entendait en sortir des sons qu'on pouvait, avec un peu de bonne volonté, trouver analogues à ceux de la voix humaine et que les prêtres interprétaient. Le phénomène ne se produisait qu'imparfaitement depuis que Cambyse avait mutilé la statue ; il cessa complètement lorsque Septime Sévère, afin de prouver sa vénération pour le monument, l'eut fait restaurer. Cela montre bien qu'il s'agissait d'un phénomène acoustique qui se produisait lorsque la chaleur solaire succédait au froid de la nuit : l'hypothèse d'une fraude sacerdotale, soutenue par Wilkinson, est tout aussi inutile que l'affirmation de Saint-Jérôme²³⁷ selon laquelle la statue aurait été rendue muette par la venue du Rédempteur.

²³⁴ Cité, liv. VIII, chap. XXIII et XXIV.

²³⁵ Praepar. Evang., t. III, 7.

²³⁶ Annales, II, 6.

²³⁷ Isaïe, chap. XLIII.

Nous avons vu plus haut l'analogie que Maspero établit entre le sacerdoce égyptien et les prêtres catholiques célébrant le sacrifice de l'Eucharistie. Cette analogie est plus spécieuse que juste, car le prêtre disant la Messe peut croire, ou ne pas croire, au mystère de la Transsubstantiation (ou, si les luthériens le préfèrent, de la Consubstantiation), mais de toute manière n'a pas à simuler quoi que ce soit par des trucs. De même, lorsque Apollon émettait des oracles à Delphes, on savait bien que c'était la Pythie qui parlait, au point de vue matériel ; le dieu était seulement censé l'inspirer. Tandis que les prêtres égyptiens simulaient, à ne pas en douter, la voix, les mouvements des statues.

Nous ne croyons pas que l'on puisse actuellement trouver quelqu'un qui soit disposé à admettre que des phénomènes aussi exceptionnels que l'autophonie, ou « voix directe », la télékinésie, ou « mouvements sans contact », se soient produits régulièrement, constamment, grâce au diable ou à un esprit quelconque, en des conditions de milieu et de lumière aussi peu favorables, durant des siècles et en tant d'endroits différents.

D'ailleurs, Marcelin Berthelot, le célèbre chimiste, a consacré aux trucs des temples égyptiens une étude intéressante²³⁸ dans laquelle il les met en lumière. Et si ses opinions anticléricales et plus encore son ignorance de la psychologie supernormale, rendent son jugement un peu « chargé », voilà le colonel Albert de Rochas qui, tout occultiste qu'il était, a publié un ouvrage illustré²³⁹ où il examine plus spécialement les fraudes des statues prophétiques égyptiennes, en se basant surtout sur les écrits de Hiéron d'Alexandrie.

Tout ce qu'on peut raisonnablement admettre, c'est que le « sujet » servant d'oracle, de devin, se crût réellement un « voyant » inspiré par le Dieu résidant dans la statue, que les prêtres partageassent ses convictions, et qu'on n'eût recours aux trucs en question que pour accroître la solennité et l'efficacité des oracles. On a pu soutenir que les Pères de l'Eglise eux-mêmes avaient cette façon de voir. Voici ce qu'écrivait le jésuite Père Balthus, professeur de théologie à Strasbourg (1708) dans sa fameuse « Réponse à l'Histoire des Oracles, de Fontanelle » (chap. XII) : « Les Pères de l'Eglise, qui ont cru que les oracles étaient rendus par les démons, n'ont pas cru pour cela, comme vous vous imaginez, que les idoles eussent l'usage de la parole, et beaucoup moins encore la connaissance des choses futures. Ils savaient que ce n'étaient point les idoles qui rendaient les oracles, mais les prêtres et les prêtresses, que les démons qui étaient attachés aux idoles et aux temples faisaient parler et prophétiser à tort et à travers en les replissant de cette fureur qu'ils appelaient divine... Ils en ont tous parlé de cette manière, et ont parfaitement distingué les idoles d'avec les prêtres des idoles... »

Les rois, les prêtres, les grands du royaume connaissaient probablement ce qu'il en était, ou du moins ils s'en doutaient, tout en jugeant que « toute vérité n'est pas bonne à dire », et que, somme toute, la « petite supercherie » était de pure forme, puisque, d'une manière ou de l'autre, l'oracle venait bien du dieu auquel il fallait seulement un portevoix, un « double » ! Tout le monde ne voit pas la non-honorabilité et les dangers de ces sortes de raisonnements. Mais il est peu probable que le peuple en général eût connaissance de la vérité, comme Maspero le suppose sans s'appuyer d'ailleurs sur une autorité quelconque. Théodoret²⁴⁰ raconte que Théophile, évêque d'Alexandrie, fit voir aux habitants de cette ville les statues vides dans lesquelles les prêtres entraient, par des passages secrets, pour émettre des oracles. Ce « démasquement » n'aurait eu aucun sens, aucune portée, si tout le monde avait su comment se passaient ces choses. Il faut cependant reconnaître que dans son *interpretatio in psal.* CXIII²⁴¹, Théodoret semble être du même avis que le P. Balthus. Il est vrai que ce

²³⁸ Les Merveilles de l'Egypte et les Prestiges des prêtres et des savants dans l'Antiquité, dans « Science et Libre Pensée », Paris, 1905, p. 73-108.

²³⁹ La Science des Philosophes et l'Art des Thaumaturges dans l'Antiquité, 1882.

²⁴⁰ Histoire Ecclésiastique, écrite vers 430.

²⁴¹ le CXV de la Bible protestante.

Théophile est appelé par Gibbon²⁴² : « L'ennemi perpétuel de la paix et de la vertu ; un homme orgueilleux et mauvais, dont les mains étaient alternativement polluées d'or et de sang ». Tout être civilisé maudira éternellement l'homme qui excita les chrétiens fanatiques à détruire la fameuse Bibliothèque du Sérapéum. Mais ceci n'enlève pas beaucoup de valeur à la démonstration dont il s'agit, bien qu'il soit indéniable que, comme le fait judicieusement remarquer le même Gibbon, « notre croyance à ce démasquement doit être limitée par la réflexion, qu'il est plus facile d'inventer des faits frauduleux, que de réaliser pratiquement une fraude, sans être bientôt découvert ». Et de quoi donc se serait étonné Lucien, devant la statue de la Déesse de Syrie²⁴³ s'il avait su, comme tout le monde, que les mouvements de cette idole étaient produits d'une façon normale par les prêtres ?

Rivalité entre la Magie et la Religion

Nous avons vu plus haut qu'Hermès Trismégiste ne cache point que le système servant au sacerdoce pour « faire des dieux » était aussi employé par les initiés de la Magie, dans un but qui n'était pas toujours pieux et bienfaisant. Ils avaient, eux aussi, leurs statuette, auxquelles ils attachaient des kas, des kous, et des envoûtements sortaient parfois de ces pratiques.

Là aussi nous voyons se dessiner la lutte entre le sacerdoce officiel, qui fait des miracles par œuvre de la divinité, et les opérateurs non officiels, ou appartenant à des religions rivales, qu'on flétrit du titre de magiciens, qu'on accuse d'opérer par vertu du rebut des esprits ou du diable lui-même, et qu'on méprise, d'ailleurs, comme étant, après tout, moins puissants que les représentants des vrais dieux.

Tous les peuples de la terre déclarent un papyrus avaient l'habitude d'envoyer pour quelque temps leurs doctes représentants questionner les Sages égyptiens, pour voir si réellement ceux-ci étaient sans égaux ; or ils devaient ensuite, vaincus par la force, des faits, proclamer la supériorité de l'Égypte sur leurs pays. Les plus présomptueux une fois abattus, aucune nation n'eut le courage de lutter avec les « Scribes de la Double Maison de Vie », les champions de la Ligue magique égyptienne²⁴⁴.

Ces vantardises chauvines, propres à toutes les Religions connues, comme à toutes les Nations, pourraient avoir de la valeur si elles provenaient des représentants des autres croyances. Mais on se souviendra du curieux passage de la Bible : « Aaron jeta sa verge devant Pharaon et ses serviteurs, et elle fut changée en serpent. Pharaon ayant fait venir les Sages d'Égypte et les magiciens, ils firent aussi la même chose par les enchantements de l'Égypte et par les secrets de leur art. Chacun d'eux ayant donc jeté sa verge, elles furent changées en serpents ; mais la verge d'Aaron dévora leurs verges²⁴⁵.

De même, on lit dans la suite que Moïse et Aaron ayant changé en sang les eaux du Nil et ayant fait surgir des grenouilles qui infestèrent l'Égypte, les mages égyptiens en firent autant ; mais lorsqu'ils essayèrent de produire des moucheron, comme l'avait fait Aaron, ils n'y parvinrent pas²⁴⁶.

Au sujet de la réputation des magiciens de l'Égypte, on peut rappeler aussi le fameux passage d'Origène²⁴⁷ : « Celse dit qu'on voit tous les jours, sur les places publiques, des hommes instruits chez les Égyptiens qui, pour quelques oboles, font des miracles merveilleux, chassent des démons, guérissent les malades par le souffle, évoquent les âmes des héros... Après quoi, il demande si, lorsqu'on voit faire cela, on doit conclure qu'ils sont les Fils de Dieu, ou s'il ne faut pas plutôt les prendre pour des misérables et des méchants.

²⁴² The Decline and Fall, etc., ch. XXVIII.

²⁴³ Voir au Livre II, « Les Phéniciens ».

²⁴⁴ Agabiti : Les Mystères de l'Ancienne Égypte, dans « Ultra ». août 1911.

²⁴⁵ Exode, chap. VII, v. 10, 11, 12.

²⁴⁶ Exode, chap. VIII, v. 16, 17, 18.

²⁴⁷ Contra Celsum, I, 67.

Les guérisons miraculeuses

Les Egyptiens avaient en effet des « thérapeutes », comme les appelle Arnobe, qui pratiquaient des cures tenant du « magnétisme » et de la suggestion »; peut-être aussi d'autres moyens. Le « papyrus magique » appelé « de Harris », conservé à Londres, écrit en langue hiéroglyphique environ 3.000 ans avant J.-C. et traduit en 1860 par Chabas, enregistre assez nettement les procédés de ces cures²⁴⁸.

Mais les guérisons merveilleuses étaient pratiquées surtout dans les temples; en premier lieu, en ceux consacrés à Isis et Sérapis, qui étaient des sanctuaires magnifiques, buts de pèlerinages. Les plus célèbres et fréquentés étaient ceux de Memphis, Canope, Alexandrie, Busiris, Abydos.

Diodore de Sicile²⁴⁹ parlant d'Isis, dit que les Egyptiens faisaient remarquer combien de guérisons obtiennent ceux qui l'implorent, et il ajoute : « Ils se vantent de le démontrer, non point par des fables, comme les Grecs, mais par des faits constants. En effet, disent-ils, tous les peuples du monde rendent témoignage au pouvoir de cette déesse par le culte qu'ils lui rendent et par la reconnaissance qu'ils leur témoignent²⁵⁰ dans la Gaule (Alésia, Issy, anciennement Isiacum, etc.), dans l'Asie Mineure, à Cartage, etc. En Europe, les Sérapeums de Rome et Athènes étaient fort connus ; les ruines de celui de Pouzzoles, près de Naples, sont encore très intéressantes.)... L'observation fidèle de ses avis a sauvé d'une manière surprenante des malades abandonnés par les médecins... On a vu des gens absolument privés de la vue, ou qui avaient perdu l'usage de quelque membre, se trouver rétablis dans leur premier état par la confiance qu'ils ont eu dans la déesse Isis.

Dans les temples d'Isis et Sérapis on pratiquait spécialement l'incubation²⁵¹ c'est-à-dire que les malades s'endormaient dans le lieu sacré ; le dieu leur apparaissait en songe et leur ordonnait les remèdes. Ce système passa, dans la Gaule, aux églises chrétiennes, du temps de saint Grégoire de Tours, surtout dans celles qui gardaient les restes mortels de saint Martin, d'un saint Etienne, etc.²⁵².

Beaucoup d'ex-voto et d'inscriptions commémorant des guérisons ont été trouvés surtout dans le déblaiement du Sérapéum de Memphis²⁵³. C'est toutefois dans Sérapéum de Canope que l'on gardait un plus complet registre des cures « miraculeuses » dues au dieu, comme on le fait encore maintenant dans plusieurs sanctuaires catholiques et autres²⁵⁴. Elien²⁵⁵ remarque qu'on invoquait Sérapis même en faveur des animaux. On sait combien d'ex-voto pour des guérisons de bétail tapissent les parois de nos sanctuaires.

²⁴⁸ Dr Lapponi : *Ipnatismo e Spiritismo*, ch. I, § 1.

²⁴⁹ *Biblioth. Histor.*, I, 1.

²⁵⁰ En effet, on a trouvé les restes de temples d'Isis en Grèce, en Italie, Rome, Pompéi, etc.

²⁵¹ Brendel : *De Incubations*, Vittemberg, 1701 ; Deubner : *De Incubatione*, Lipsiae, 1900.

²⁵² A. Marignan : *La Médecine dans les églises au VI^e siècle* (1887), p. 9 à 11. Marignan : *Le Culte des Saints sous les Mérovingiens* (1899), p. XXXI et suiv., en. VII. Mary Hamilton : *Incubation, or the cure of disease in pagan temples and Christian churches*. Londres, 1906.

²⁵³ Brunet de Presles : *Mémoires sur le Sérapéum de Memphis*, 1852. Mariette Bey : *Le Sérapéum de Memphis*, 1866.

²⁵⁴ P. Saintyves : *Le Discernement du Miracle*, p. 285.

²⁵⁵ *De Natura animalium*, livre XI, chap. XXXI.

L'hostilité des docteurs de la loi à toute allusion à la survivance

Lorsque Schopenhauer déclarait²⁵⁶ que la Religion des Juifs devait être considérée comme la « dernière parmi celles des peuples civilisés », il justifiait spécialement son avis par le fait que les Hébreux ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme. Il n'avait d'ailleurs aucunement la prétention de dire quelque chose de nouveau.

Ce jugement sévère n'implique d'ailleurs aucune appréciation désobligeante envers le peuple israélite ancien ou moderne. Bien loin de là si les Hébreux, au lieu d'avoir été le peuple théocratique par excellence, avaient été aussi des athées, Schopenhauer et tant d'autres philosophes également athées n'auraient pu voir en ce fait qu'un titre de supériorité du « Peuple Elu » sur les autres, puisqu'ils les auraient alors regardés comme étant seuls en possession de la « vérité. » Mais au point de vue des Religions, il est certain qu'il est difficile de regarder comme la plus noble de toutes celle qui n'admet même pas la survivance de l'âme. Les mots ont la signification que l'usage leur donne ; or une Religion n'admettant pas la survie est à peine une Religion, telle que la presque totalité des humains ont l'habitude de la comprendre.

Seulement, est-il bien sûr que les Hébreux crussent que tout était fini avec la mort ? Nous voulons dire avant le retour de la captivité de Babylone ; car après, il ne peut même pas être question de douter de leur croyance dans une vie d'outre-tombe.

La question est aujourd'hui encore controversée. La plupart, des exégètes laïques de la Bible continuent à être plutôt de l'avis de Schopenhauer ; les ecclésiastiques sont professionnellement et forcément de l'avis opposé. Cela se remarque aussi bien chez les écrivains juifs que chez les chrétiens. Voici comment pose la question un rabbin : M. Dante A. Lattes, qui, en sa qualité de Directeur de l'important « Corriere Israelitico » de Trieste, représente assez bien la pensée de la partie spiritualiste de ses coreligionnaires : « L'hébraïsme biblique n'a enregistré en aucune de ses pages d'une manière explicite la croyance de l'immortalité de l'âme : le Pentateuque étant un code civil et politique, s'est peu occupé de la croyance. Mais l'idée de l'immortalité de l'âme se dégage sans cesse et avec une très grande efficacité des pages de la Bible. Et plus que par toute démonstration théorique, plus que par tout article de catéchisme ou imposition du législateur, le fait est prouvé par la défense que fait Moïse d'évoquer les morts. Les conséquences qui ressortent naturellement de cette interdiction sont très importantes en faveur d'une foi dans une vie d'outre-tombe. Elle signifie que du temps de Moïse l'évocation des esprits était d'un usage courant, qu'elle donnait des résultats réels et que, par conséquent, les esprits existent. Si Moïse ne s'est nullement préoccupé de la croyance en l'immortalité de l'âme, cela signifie qu'aucun doute n'existait à ce sujet dans l'esprit du peuple hébraïque²⁵⁷.

Malheureusement, si une Eglise défend à ses fidèles « l'évocation des morts », cela ne prouve nullement qu'elle admette que ce sont effectivement les morts qui se manifestent. C'est plutôt le contraire. Au lieu de recourir à des affirmations ou négations arbitraires, employons, là encore, la méthode « expérimentale » en disant : « Les Eglises chrétiennes qui défendent à leurs fidèles les consultations spirites, admettent-elles donc que les personnalités communicantes soient réellement des esprits de décédés ? » Pas du tout. Leurs ministres affirment généralement, au contraire, que sous ces personnalités fictives se cache le diable ; d'autres, plus « modernes », plus « scientifiques », affirment que ces personnalités ne sont

²⁵⁶ Parerga und Paralipomena, II, chap. XII.

²⁵⁷ Corriere Israelitico, 1904 : « Al di là ».

qu'un dédoublement subconscient et non moins trompeur, de la personnalité du « médium ». Donc, à ce point de vue, sans plus insister, l'affaire est jugée.

Maintenant, peut-on tirer un argument favorable à la croyance des Hébreux primitifs dans la survie, du fait que lorsque, après le retour de Babylone, cette croyance triompha enfin chez la grande majorité des docteurs de la Loi, ceux-ci ne crurent nullement devoir renier les Livres sacrés existant jusqu'alors en Israël, mais pensèrent que de croire à la survivance, c'était encore rester fidèles à la tradition mosaïque ? Là encore nous voyons « expérimentalement » que les Eglises chrétiennes, sans avoir en leur possession aucun nouveau document prouvant que les Hébreux avant Esdras admissent la survivance, s'arrangèrent toutefois pour interpréter le silence des premiers Livres canoniques d'Israël d'une façon favorable aux nouvelles doctrines. Eh bien, les Pharisiens ont dû naturellement en faire autant. Les Sadducéens, seuls, qui se vantaient de s'en tenir plus strictement à la tradition mosaïque, refusèrent jusqu'au bout de croire à une vie d'outre-tombe.

S'il y a probablement une exagération dans les paroles de Schopenhauer, qu'on ne rencontre dans la Religion juive « aucune trace d'immortalité de l'âme », on doit reconnaître par contre la même exagération dans l'affirmation de M. Lattes selon laquelle « l'idée de l'immortalité de l'âme ressort sans cesse et avec une grande efficacité des pages de la Bible ». Mr Lattes entendrait-il peut-être faire allusion à des phrases telles que celle-ci : « Aller en paix avec ses pères », « Aller dans le sein d'Abraham », etc. ? Autant prendre à la lettre les phrases : « Que la terre vous soit légère », Dormez-en paix », et ainsi de suite.

Prenons, par exemple, le Livre de Job. Comment se fait-il que, pour reconforter un juste, frappé par des malheurs immérités, on parle de tout ; que la voix de l'Eternel lui-même s'étende en des considérations sur les mœurs du béhémoth et du Léviathan, etc., et qu'on ne souffle pas un mot de la question qui jaillirait du cœur de la moindre petite femme chrétienne : qu'il y a une vie au-delà de la mort du corps, et que dans cette vie-là les justes seront consolés et récompensés ?

Par contre, M. Lattes pense-t-il que l'idée de l'immortalité de l'âme ressort avec une grande efficacité de passages de la Bible tels que le suivant de l'Ecclésiaste, attribué à Salomon :

Tout arrive également au juste et à l'injuste, au bon et au méchant, au pur et à l'impur, à celui qui immole des victimes et à celui qui méprise les sacrifices. L'innocent est traité comme le pécheur, et le parjure comme celui qui jure dans la vérité. C'est là ce qu'il y a de plus fâcheux dans tout ce qui se passe sous le soleil que tout arrive de même à tous... Aussi un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. Car ceux qui sont en vie savent qu'ils doivent mourir ; mais les morts ne connaissent plus rien, et il ne leur reste plus de récompense, leur mémoire étant ensevelie dans l'oubli.

Allez donc : mangez votre pain avec joie, buvez votre vin avec allégresse..., habillez-vous proprement, parfumez-vous la tête d'abondance, jouissez de la vie avec la femme que vous aimez, pendant tous les jours de votre vie passagère..., puisqu'il n'y aura plus ni œuvre, ni raison, ni connaissance, ni science dans le tombeau vers lequel vous courez²⁵⁸.

Pourquoi donc plus tard les Israélites n'ont-ils jamais toléré la lecture de l'Ecclésiaste dans leurs synagogues, et pourquoi, ainsi que l'affirmèrent les rabbins et saint Jérôme, a-t-on beaucoup hésité avant de l'admettre parmi les Livres canoniques ? Voilà pourtant la vraie Sagesse, si l'au-delà n'existe point ! Et que l'on ne vienne pas nous dire que ce sont là les propos isolés d'un particulier, d'un irresponsable quelconque, comme on en trouve dans toutes les littératures. Il s'agit de la prose soigneusement transmise de génération en génération et signalée à la lecture et à l'édification des fidèles du plus Sage des hommes, « dépassant la

²⁵⁸ Ecclésiaste, IX, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10.

sagesse de tous les Orientaux et de tous les Egyptiens », à ce que nous apprend la Bible²⁵⁹ même.

Enfin, ne rencontre-t-on pas à chaque page de l'Ancien Testament des allusions nettes et énergiques aux récompenses et aux punitions sur cette terre, bien que le Pentateuque soit « un code civil et politique », comme le dit M. Lattes ? Comment se fait-il, alors, qu'il n'y soit jamais question de récompenses et de châtements après la mort ?

Sur cette même question, on nous a opposé l'avis de M. Bénamozegh, professeur de théologie au Collège Rabbinique de Livourne, qui, dans un ouvrage couronné par l'Alliance Israélite Universelle²⁶⁰ s'exprime ainsi : « Nous n'imiterons pas M. Salvador (un écrivain juif), qui, en se fondant uniquement sur la Bible, n'y perçoit que matière et biens matériels ; c'est-à-dire un parfait antagonisme avec la conception chrétienne. Non, le vrai hébraïsme n'est point là ; il est dans la tradition et dans ses organes qui, tout en acceptant l'hérédité de la Bible, la dominant de toute la hauteur, de toute la supériorité de la vie éternelle sur celle d'un jour. »

Et M. Bénamozegh de citer à l'appui de ses assertions l'Aboth, l'Erouin, l'Aboda zara, le Schabbat et d'autres Traités du Talmud. Dans son numéro du 12 avril 1926, le Jewish Chronicle faisait la même chose. Mais le Talmud date, dans toutes ses parties, de l'Ere Chrétienne. Même en admettant qu'il recueille réellement la Loi traditionnelle et orale d'Israël, rien absolument ne prouve qu'il s'agit de traditions qui, en ce qui concerne la survivance, datent d'avant le retour de Babylone, et surtout de croyances admises par le clergé officiel. Et parmi les Juifs mêmes, les Caraïtes, comme on sait, refusent toute autorité au Talmud.

Un argument précieux en faveur de la croyance à la survivance de l'âme chez les Hébreux, avant leur captivité à Babylone, nous est fourni, en revanche, par les quelques passages de la Bible où il est question du Schéol, « cette terre ténébreuse où tout est sans ordre, et dans une éternelle horreur » (Job, X, 21-22.). Ces passages démontrent, à ne pas en douter, l'existence chez une partie au moins des docteurs israélites, de la croyance à un lieu souterrain tout à fait semblable à l'Adès homérique, où les âmes où plutôt les « larves » se tiennent dans un état d'engourdissement et de vie incomplète, regrettant la douce lumière du soleil et la vie terrestre perdue. Il y a même au moins un passage des textes antérieurs à Esdras, qui montre une croyance en la résurrection ; ce sont les paroles de Job : « Car je sais que mon Vengeur est vivant et qu'au dernier jour je ressusciterai de la terre (Job, XIX; 25.) ». Mais aucune allusion à des récompenses ou des punitions dans l'au-delà, jusqu'au Livre de Daniel (Chap. XII, 1.), datant du temps d'Antiochus Epiphane (IIe siècle av. J.-C.)

La croyance du peuple à la survivance

Et pourtant non ! cette négation de la survie n'était qu'à la surface. Elle venait d'une secte de Scribes longtemps triomphante et qui se perpétua dans celle des Sadducéens ; elle venait des sages monarques aux mille femmes et concubines ; mais une grande partie du peuple, de l'humble peuple, croyait bien qu'on ne mourrait pas en entier. Ne sachant pas comment connaître la vérité, il la demandait aux morts eux-mêmes, malgré la défense sacerdotale : nec qui quoral a mortuis veritatem (Deutéronome, XVIII, 12.). Il s'adressait, non pas à « des femmes ayant l'esprit de Python » (on pense bien que les Juifs, de ce temps-là, ne savaient même pas ce qu'était l'Oracle de Delphes, le python, la pythie, ou pythonisse), mais à des « évocatrices d'âmes ». L'expression employée dans le texte hébraïque de la Bible²⁶¹, signifie littéralement « qui maîtrise, qui domine des revenants » (ob au singulier, ôboth au pluriel), ce qui correspond bien à la défense « d'évoquer les morts ». On ne peut donc affirmer que, même chez les Juifs, la doctrine de la survivance de l'âme ait été inconnue.

²⁵⁹ Les Bois, Liv. III, chap. IV, vers 30-31, Bible. Prot.: Les Rois. I, ibid.

²⁶⁰ Morale Juive et Morale Chrétienne, Paris, Kaufmann, 1867, p. 124-125.

²⁶¹ Buaalath-ob.

Nous nous trouvons en face de cette singulière situation : que, tandis que le peuple hébreu était porté à croire à la survivance de l'âme, c'étaient les docteurs de la Loi, les prêtres, les prophètes qui évitaient de faire la moindre allusion à cette croyance, qui constitue pourtant le premier élément de toute Religion digne de ce nom. Comment ce fait étrange est-il expliqué par les érudits modernes, spécialisés dans l'étude de l'Hébraïsme en dehors de toute préoccupation religieuse ou antireligieuse ?

Les uns affirment tout simplement que ces docteurs de la Loi, comme plus tard les Sadducéens, tout en admettant l'existence de Dieu, n'admettaient pas la survivance de l'âme, ou du moins une justice divine dans l'au-delà. Les partisans de cette thèse sont de moins en moins nombreux et tendent à disparaître.

Les autres, dont le nombre grossit chaque jour, donnent une explication plus complexe. Le peuple hébreu était d'abord « animiste » et « polythéiste », étant en retard sur les peuples appartenant aux grandes nations assyrienne, égyptienne, etc.. et se trouvant encore, avec les Phéniciens, les Arabes, etc., dans cette phase primitive des croyances que tous les pays ont traversée. C'est-à-dire qu'il croyait aux Elohim (esprits des morts et autres). Mais une caste sacerdotale était enfin parvenue à faire chez les Hébreux ce que Mahomet fit plus tard avec les Arabes : elle avait remplacé l'Elohimisme par le culte d'un seul Dieu. Ce fut vraisemblablement l'œuvre des prêtres d'un des Elohim adorés : Jahvé, ou Jéhovah, qui prirent le dessus sur leurs concurrents, dont ils se débarrassèrent. Mais le culte des ancêtres, le polythéisme, l'idolâtrie, même, continuaient de couvrir dans le peuple : ils éclataient à tout moment, malgré les promesses incessantes des lévites, des prophètes, garantissant à ceux qui seraient fidèles à Jéhovah toute sorte de récompenses sur la terre ; à ceux qui se prosterneraient devant les autres Elohim, toute espèce de châtiments. Or la caste sacerdotale craignait, en parlant de la survivance de l'âme, de faire renaître l'animisme, le culte des ancêtres, la déification de tel ou tel esprit. A cette crainte, qui, à ses yeux, passait avant tout, elle sacrifiait même le puissant instrument de moralisation provenant d'une foi dans l'immortalité de l'âme et dans une justice d'outre-tombe.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le bienfondé de cette interprétation des faits exposés par le Pentateuque; interprétation qui, d'ailleurs, à la stricte rigueur, ne nous semble point fondamentalement contraire à celle communément admise par les Juifs et les Chrétiens. Nous nous demandons plutôt si la renonciation à toute allusion à l'immortalité de l'âme, par crainte d'une rechute dans l'Animisme, est une chose vraisemblable. A un point de vue abstrait, on peut tout d'abord hésiter à l'admettre, tellement le fait paraît énorme. Mais l'expérience intervient aussitôt, et une fois encore pour redresser notre jugement. Que nous apprend l'Histoire, à ce sujet ? Elle nous montre, que en vertu de la foi de la conservation individuelle, une Eglise renonce aux plus utiles moyens de moralisation et de propagande spiritualiste de nature générale, si cette moralisation, cette propagande spiritualiste générale peuvent l'exposer à quelque danger, en entraînant un certain nombre de ses fidèles à sortir de son sein, ou en faisant surgir des nouveautés qu'elle devra considérer comme hérétiques, ou en créant des organisations spiritualistes pouvant concurrencer celle qu'elle représente.

Que se passe-t-il actuellement entre les Eglises constituées et les spirites ? Exactement le même phénomène. Il est évident que les Eglises pourraient tirer un grand parti de la démonstration expérimentale et scientifique de l'existence et survivance de l'âme, grâce aux manifestations médiumniques, comme elles le font d'ailleurs avec les « miracles » anciens et modernes. Ce serait une arme formidable surtout aujourd'hui, devant le matérialisme envahissant²⁶². Or nous voyons que les Eglises protestantes acceptent les miracles bibliques et

²⁶² Ceci soit dit, bien entendu, sans que nous affirmions qu'on ait raison d'attribuer à ces manifestations médiumniques, à ces « miracles » anciens et modernes une signification favorable au spiritualisme ; nous nous bornons à remarquer que, à tort ou à raison, ils ont toujours été et restent un instrument incontestable de démonstration et de propagande.

repoussent ceux des thaumaturges catholiques (romains ou grecs) d'une date plus récente ; les Eglises catholiques exaltent, en même temps que les « miracles » bibliques, ceux de leurs Saints, mais repoussent les phénomènes médiumniques. Toujours parce que, par suite d'une pensée que remarquons-le bien nous sommes loin de critiquer ici, chaque Eglise fait fatalement passer l'intérêt de l'innocuité de ses dogmes et de sa propre conservation avant les intérêts de la lutte contre le matérialisme, avant les intérêts d'une moralisation devant s'accomplir hors de son sein.

Puisque l'expérience nous montre ce phénomène sociologique chez toutes, ou la plupart des Eglises dérivées du Jéhovisme, et chez d'autres encore, il est naturel qu'il ait pu se produire, pour des causes analogues, chez le peuple hébreux. Seulement, chez ce dernier, il a pris des proportions beaucoup plus étendues et profondes, que les circonstances dépendant de l'époque et du milieu suffisent à expliquer. C'est-à-dire qu'il a été jusqu'à faire renoncer à toute propagande en faveur de l'immortalité de l'âme parmi les fidèles eux-mêmes ! Ce qui n'aurait eu d'ailleurs aucune raison d'être dans le Christianisme. Ce parallèle est même si vrai, si efficace, que l'on peut s'étonner de ne l'avoir jamais vu établir pour démontrer la possibilité du fait que la caste sacerdotale juive ait réellement entretenu le silence sur l'immortalité de l'âme par crainte d'une renaissance de l'Animisme, devenu chez ce peuple l'Elohimisme un fait qui avait pourtant déjà été compris par les modernes exégètes de la Bible, sans qu'il leur fût facile de le faire accepter par l'opinion publique, à cause de son apparente invraisemblance.

Nous verrons plus loin Moïse et puis Mahomet, défendre à leurs peuples respectifs toute consultation de nécromanciens et devins, ainsi que toute figure représentant des êtres et objets existant dans les cieux ou sur la terre. On sacrifiait ainsi la possibilité de toute « étude expérimentale et scientifique de l'âme », (comme on dirait présentement) ; on abolissait d'un trait de plume la sculpture et la peinture chez des nations entières, et toujours par la crainte de donner lieu à des infidélités envers l'Eternel.

Naturellement, cette tactique des docteurs de la Loi juive n'était pas sans présenter des inconvénients. Discernant assez bien que la justice divine récompensant les bons en cette vie n'était qu'un leurre, au moins dans la grande majorité des cas, le peuple juif se montrait assez tiède dans son attachement à la morale et même à son Dieu ; sa foi ne pouvait que chanceler souvent. Son exaltation religieuse ne commença que lorsque les Pharisiens eurent pris le dessus dans la caste sacerdotale, en propageant la doctrine de l'existence et survivance de l'âme. Et la tactique des Eglises modernes comporte bien aussi des désavantages qui pourraient devenir assez sérieux à un certain moment.

La Pythonisse d'Endor

Il est cependant certain que, de même que nous voyons à présent ; parmi les dirigeants des Eglises chrétiennes, beaucoup de prélats et ministres du culte qui, dans leur for intérieur, savent bien « à quoi s'en tenir » au sujet du caractère réel des phénomènes médiumniques, dans lesquels ils admettent à tort ou à raison l'intervention des décédés et non pas nécessairement celle du diable, de même il arrivait chez les Israélites que des prêtres, des rois, qui, au grand jour, combattaient ces « abominations condamnées par l'Eternel », sous le manteau ne manquaient point, par contre, d'entretenir une opinion assez différente de l'opinion officielle.

A ce sujet, l'exemple le plus frappant est, comme on le pense bien, celui de Saül. Se décidant à aller consulter en cachette l'Ombre de Samuel. Il est vrai que Saül, issu du peuple, pouvait en avoir gardé les croyances mais il n'est pas moins vrai qu'il avait sévi contre les nécromanciens de son royaume, et les avait fait mettre à mort. Bien que ce passage de la Bible soit si connu, nous ne pouvons nous empêcher de le rappeler ici. Dans ce roi qui, déguisé, gardant l'incognito, consulte un « médium », ne voit-on pas l'une des plus anciennes et caractéristiques tentatives « d'enquête scientifique » sur les phénomènes métapsychiques, dont

la mémoire nous ait été gardée ? Les Philistins avaient envahi la Judée. Saül marcha à leur rencontre, mais de sombres pressentiments agitaient son cœur.

Il consulta le Seigneur mais le Seigneur ne lui répondit ni en songes, ni en urim, ni par les prophètes. Alors il dit à ses officiers : « Cherchez-moi une femme qui évoque les morts. Ses serviteurs lui dirent : Il y a à Endor une femme qui évoque les morts. Saül se déguisa donc et partit, accompagné de deux hommes seulement. Il vint, durant la nuit, chez cette femme et lui dit : - Consultez pour moi un esprit de décédé, et évoquez-moi celui que je vous dirai. Cette femme lui répondit : - Vous savez tout ce qu'a fait Saül, et de quelle manière il a exterminé les magiciens et les devins de toutes ses terres ; pourquoi donc me tendez-vous un piège pour me perdre ? Saül lui jura pour le Seigneur et lui dit : - Vive le Seigneur ! Il ne vous arrivera de ceci aucun mal.

La femme lui dit : - Qui voulez-vous voir ? Il lui répondit : - Faites-moi venir Samuel. La femme ayant vu Samuel, jeta un grand cri et dit à Saül : - Pourquoi m'avez-vous trompée ? Vous êtes Saül²⁶³. Le roi lui dit : - Ne craignez point. Qu'avez-vous vu ? - J'ai vu, dit-elle, comme un dieu qui sortait de la terre. Saül lui dit : - Comment est-il fait ? - C'est dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau. Saül reconnut donc que c'était Samuel, et il lui fit une profonde révérence en se baissant jusqu'à terre.

Samuel dit à Saül : - Pourquoi avez-vous troublé mon repos en me faisant évoquer ? Saül lui répondit : - Je suis dans une extrême angoisse ; les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi ; il ne m'a voulu répondre ni par les prophètes, ni en songes ; c'est pourquoi je vous ai fait évoquer, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire. Samuel lui dit : - Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque le Seigneur vous a abandonné, et qu'il est passé du côté de votre rival ? Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de sa part ; il arrachera votre royaume de vos mains pour le donner à David. Parce que vous n'avez point obéi à la voix du Seigneur, ni exécuté le décret de sa colère contre les Amalécites ; c'est pour cela que Dieu vous envoie aujourd'hui ce que vous souffrez²⁶⁴. Or Saül avait bien fait passer tout le peuple Amalécite au fil de l'épée, mais avait épargné leur roi (que Samuel s'empressa de faire alors écarteler), et le bétail, sous prétexte de le sacrifier au Seigneur. Saül fit bien pénitence, mais Dieu, s'étant repenti de l'avoir constitué roi, se montra inexorable. Il livrera même Israël avec vous entre les mains des Philistins. Demain vous serez avec moi, vous et vos fils...

Saül tomba aussitôt et demeura étendu sur la terre, car les paroles de Samuel l'avaient épouvanté, et les forces lui manquèrent parce qu'il n'avait point mangé de tout ce jour-là. La nécromancienne vint à lui dans le trouble où il était et lui dit : Vous voyez que votre servante vous a obéi, que j'ai exposé ma vie pour vous... Ecoutez donc votre servante et souffrez que je vous serve un peu de pain, afin qu'ayant mangé vous repreniez les forces, et que vous puissiez vous mettre en chemin. Saül refusa d'abord, mais ses serviteurs et cette femme le contraignirent de manger²⁶⁵. Le lendemain eut lieu la bataille : les Israélites furent vaincus ; Saül perdit la vie avec ses trois fils et toute sa suite.

La valeur historique de ce récit frappant et terrible ne consiste pas dans l'événement en lui-même, dont il est naturellement impossible de démontrer l'authenticité ou l'inexactitude. Elle réside en ceci : que cette narration fournit une preuve incontestable que la croyance dans

²⁶³ Evidemment la Bible omet d'ajouter que l'Ombre de Samuel avait dit, ou fait comprendre, à la Voyante que le consultant inconnu était le roi. C'est ce qui cause l'épouvante de la femme, que Saul se met en devoir de rassurer. Les faits sont d'ailleurs bien interprétés ainsi par l'historien Joseph dans son Histoire, t. I, p. 270.

²⁶⁴ Le Seigneur avait ordonné à Saül de marcher contre Amalec et de tuer tout « depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants et ceux qui sont encore à la mamelle, jusqu'aux bœufs et aux brebis, aux chameaux et aux ânes » Les Rois, livre I, chap. XV, vers. 3. Bible prot. : Samuel, liv. I, ib.

²⁶⁵ Les Rois, liv. I, chap. XXVIII (Bib. Prot. : Samuel, livre I, chap. XXVIII).

l'évocation des morts et partant, dans la survie de l'âme existait bien en Judée même parmi les docteurs de la Loi, les Scribes, qui ont rédigé cette partie de la Bible. Ceci indépendamment du fait que l'apparition de Samuel soit due à une fraude, ou que le récit soit entièrement inventé.

L'hypothèse d'une fraude organisée par la nécromancienne a bien été soulevée, surtout dans certains milieux protestants, hostiles à toute possibilité de communication avec les morts ; Quant à l'Eglise catholique, « encore aujourd'hui, écrit Dom Calmet²⁶⁶, par une discrétion pleine de sagesse, elle souffre sur cela une diversité d'opinion... » Or, pour ce qui concerne les Catholiques, il nous semble d'autant plus difficile qu'ils puissent attribuer cette apparition à une supercherie, que l'admirable Ecclésiastique de Jésus, fils de Sirach, qui est un livre canonique pour leur Eglise, dit explicitement : « Samuel après sa mort parla au Roi, lui prédit la fin de sa vie et, sortant de terre, éleva la voix pour prophétiser la ruine de la nation à cause de son impiété (Chap. XLVI, 23.) ». Le voltairien abbé De La Chappelle, dans son petit ouvrage sur Le Ventriloque, paru vers 1785 et dans lequel il s'imagine avoir découvert cette singularité physiologique, énumère de nombreux écrivains qui considèrent l'apparition de Samuel comme authentique, surtout à cause de ce passage de l'Ecclésiastique, mais il ajoute effrontément qu'après tout, ce passage ne prouve rien, car « il pourrait regarder quelque autre Livre de l'Ecriture qui serait perdu » et non le récit du 1er Livre des Rois, que nous venons de rapporter !

Par contre, rien ne prouve, d'après le récit de la Bible, que Saül ait vu, lui aussi, l'Ombre de Samuel, puisqu'il demanda à la femme ce qu'elle avait vu, comment était fait le fantôme, etc. L'auteur semble sous-entendre que la nécromancienne seule percevait l'apparition, par sa clairvoyance. Il ne se serait donc point agi là, dans sa pensée, d'un de ces phénomènes qu'on appelle aujourd'hui de « matérialisation », mais d'une « hallucination véridique », pour employer l'expression consacrée par les métapsychistes britanniques.

Les Engastrimythes

Il semble en outre que c'était la voyante même qui parlait, sous l'inspiration supposée de Samuel. Comme dans les oracles païens tels que la Pythie de Delphes, les « statues prophétiques », etc., le prétendu Esprit de Samuel devait parler ici par la bouche d'un « médium ». C'est d'ailleurs ainsi qu'interprétaient ce récit les anciens Juifs eux-mêmes, comme il résulte de l'Histoire de Josèphe (loc. cit.). Celui-ci dit que la voyante d'Endor était une engastrimythe. Ce mot peut être traduit « ventriloque ». Mais il n'impliquait aucune idée de simulation, de fraude. Les devineresses grecques « inspirées » sans exclure celle de Delphes étaient elles aussi appelées, (illisible car en grecque) parce que, quand elles étaient censées parler sous l'inspiration de l'Esprit ou du Dieu qui les possédait, elles acquéraient une voix épigastrique, c'est-à-dire du ventre²⁶⁷. C'est à tel point que, même aujourd'hui, quand on veut imiter au théâtre, ou par plaisanterie, la voix des « inspirés » ou des fantômes, on affecte de parler ainsi. Au demeurant, nous ne doutons guère qu'un grand nombre de ces « sujets » parlaient réellement à la manière des ventriloques, sans remuer les lèvres, tantôt par un phénomène indépendant de leur volonté, tantôt par simulation. Cette voix « sépulcrale » paraissant provenir du sol, devait considérablement accroître l'impression produite par l'oracle sur les consultants²⁶⁸.

²⁶⁶ Cité par De La Chapelle : Le ventriloque.

²⁶⁷ Voir le Traité sur la Pythonisse, ou l'Engastrimythe, de saint Eustathe d'Antioche, écrit vers 335 et publié par Léon Allatius, ou Allacci, en 1640. « On appelle engastrimythes », y est-il dit, « toutes les possédées, comme tous les prêtres et toutes les prêtresses d'Apollon ».

²⁶⁸ « ...Et toi, assise à terre, tu murmureras à voix basse ; ta parole faiblement sortira de la poussière, ta voix sera celle d'un ôb ; de la poussière s'élèveront les sons aigus de ta voix ». (Isaïe, XIX, 4). On peut consulter sur cette question l'article : Ventriloquie, Nécromancie. Inspiration et Prophétisme, de P. Garnault (« Revue Scientifique

Esséniens, Pharisiens, Sadducéens

C'est ainsi que par l'observation des faits, par le Spiritualisme expérimental, la croyance à la survie pouvait lutter chez les anciens Hébreux contre cette étrange idée de la Divinité promettant des récompenses, menaçant des châtements, exclusivement en ce monde, sans qu'il fût jamais question d'un Au-delà. C'est par là que le peuple restait apte à recevoir des croyances bien plus élevées, qui mûrirent dans la captivité de Babylone et par le contact avec les colonies assyriennes importées en Israël par Salmanazar. Depuis le III^e siècle, avant J.-C, ceux qui se tenaient strictement, obstinément au texte de la Loi, repoussant les traditions, niant l'immortalité de l'âme, la résurrection des morts, l'existence de bons et de mauvais Esprits, renonçant à tout libre arbitre pour tout attendre de la grâce, ne constituaient plus qu'une minorité du peuple israélite, sous le nom de Sadducéens.

Par contre les Pharisiens, à qui leur lutte contre les novateurs tels que Jésus a depuis créé une mauvaise renommée auprès des Chrétiens, avaient en réalité commencé à vivifier la doctrine étroite et basse des anciens docteurs de la Loi.

Bientôt les Esséniens plaçaient l'immortalité de l'âme, l'amour de Dieu et du prochain en tête de leur enseignement, se faisant remarquer par leurs austères vertus, tombant bien dans le mysticisme dangereux des Religions orientales, mais par là même rendant possible en Judée l'apostolat de Jean-Baptiste, de Jésus-Christ, de Paul.

En ce qui concerne les Sadducéens, il est à remarquer qu'ils n'étaient nullement exclus du sein des fidèles de la Synagogue, ou persécutés. Au contraire, ils exerçaient une réelle influence en Judée, où ils avaient même constitué un parti politique. Ils étaient en nombre restreint, mais comptaient parmi eux des hommes remarquables, beaucoup d' « intellectuels », comme on dirait aujourd'hui. Loin de repousser les enseignements de l'Écriture, ils se vantaient d'être parmi les Juifs ceux qui restaient plus étroitement liés à sa lettre, bien qu'il n'y ait aucun doute que, ainsi que le dit Josèphe, ils professassent que « les âmes ne sont ni punies ni récompensées dans un autre monde²⁶⁹ ».

Elohimisme et Jahvisme

Nous avons vu que, parmi les désaccords existant entre les croyances des différentes sectes juives, figurait en bonne place celle concernant l'existence de bons et de mauvais anges.

Il importe d'abord de ne pas confondre ces anges avec les Elohim dont parlent beaucoup les premiers Livres de la Bible et qui étaient plutôt des dieux.

On sait que la plupart des modernes exégètes de la Bible tous indistinctement ceux qui ne sont pas des écrivains ecclésiastiques pensent que les Hébreux avaient été d'abord polythéistes, mais qu'ils considéraient le dieu appelé Jahvé, ou Jéhovah plus respectueusement Adonai, le Seigneur comme le plus puissant de tous et le Dieu spécial du peuple juif. De nombreux passages de l'Écriture sont cités pour confirmer cette opinion :

« Le dieu des dieux a parlé » (Psaume XLIX, I; L, I de la Bible prot.). « Il est le plus redoutable de tous les dieux » (I Paralip., ou I Chron., XVI, 25). « Il est le plus grand de tous les dieux » (Psaumes, CXXXIV, 5; CXXXV, 5 de la B. pr.). « Entre tous les dieux, il n'y en a aucun qui soit semblable à vous » (Psaume, LXXXV, 7 ; LXXXVI, 8 de la B. pr.). « Le Seigneur est présent dans l'assemblée des dieux ; il juge au milieu d'eux » (Psaume, LXXXI, 1; LXXXII, 1 de la B. pr.).

», 26 mai 1900), où toutefois l'auteur montre connaître mieux la ventriloquie que la psychologie surnormale et même celle normale.

²⁶⁹ Flavius Josèphe : Histoire de la Guerre des Juifs. Josèphe qui, appartenant à une famille pharisienne, n'aimait évidemment pas les Sadducéens, exagère sans doute quand il écrit que, selon eux, « Dieu ne se souciait nullement du mal que font les hommes, et que ceux-ci sont libres de faire le bien et le mal selon que leur volonté les porte à l'un ou à l'autre ». Beaucoup de Sadducéens étaient certainement de cet avis, mais ne le proclamaient pas ouvertement, toute la Bible menaçant de peines terrestres ceux qui font le mal.

Et bien d'autres passages encore. Mais ce qui explique un peu l'idée des Juifs est peut-être la fameuse phrase des Psaumes (XCV, 5; XCVI, 5 de la B. pr.) : « Tous les dieux des nations sont des esprits. Le mot employé ici par la Vulgata est Daemonia ; mais l'on sait que ce terme n'a en grec (comme d'ailleurs en latin), que la signification de Génies, des divinités de rang inférieur. Les traducteurs chrétiens emploient souvent ici aussi le mot idoles mais le Seigneur a créé les cieus²⁷⁰ ».

En somme, de même qu'ils ne contestaient pas l'existence du Roi d'Assyrie ou du Pharaon d'Egypte, mais qu'ils auraient regardé comme une trahison exécration de les servir au lieu de rester fidèles à leur propre Roi, de même les Hébreux ne niaient pas l'existence réelle des Dieux des autres peuples, mais ils considéraient comme une chose abominable de leur dresser des autels, de leur immoler des victimes pour en obtenir des faveurs, ce qui les aurait d'ailleurs exposés à la colère de leur Dieu « fort et jaloux », qui « se vengeait », répète souvent l'Ecriture, de ce délaissement. Et pourtant les Juifs voyant bien que le bonheur que leur promettaient, en ce monde, leurs Lévites et Prophètes n'arrivaient pour la plupart pas, étaient toujours tentés de s'adresser ailleurs à Baal, ou à une autre divinité quelconque, dont ils avaient entendu vanter la puissance par leurs voisins. Ils voulaient du moins essayer ; on ne sait jamais.

Les Anges

Dès que les Israélites, ayant progressé, se rendirent compte de l'inconvenance qu'il y avait à faire sans cesse intervenir la Divinité en personne dans leurs petites affaires, on vit se développer le rôle des Anges comme messagers et ministres de l'Eternel²⁷¹. C'est alors surtout par l'entremise des Anges que Dieu reste en communication avec le monde. Quant aux « Anges gardiens », ils ne constituent qu'une pieuse croyance » à laquelle aucun texte canonique ne fait allusion.

Malgré la possibilité qu'ils ont de revêtir des formes corporelles on ne dit pas comment les Anges sont considérés par les théologiens comme étant de nature purement spirituelle ; inutile d'observer que leurs ailes et les autres attributs dont ils sont nantis par nos peintres et poètes, ne sont que des emblèmes. Il n'est pas question dans la Bible de la création des Anges, mais il semble ressortir du Livre de Job (Chap. XXXVIII, 7.) qu'ils existaient déjà lorsque le monde fut créé, puisqu'il est dit que « les fils de Dieu » applaudirent à la création.

Les diables

Satan ne paraît que plus tard dans l'Ecriture. Etant donné le rôle immense qui est réservé au diable dans l'« expérimentalisme spiritualiste » israélite et chrétien, puisque tous les faits ; prétendus surnaturels qu'on ne veut pas attribuer à Dieu sont attribués généralement aux démons, il sera bien que nous nous arrêtions un peu à considérer l'origine de cet Etre mystérieux.

Les chrétiens, dès le temps où a été écrite l'Apocalypse (XII, 9), ont voulu voir Satan dans le serpent qui a tenté Eve, et cela se conçoit. Mais le texte de la Genèse (III, 1), ne semble nullement autoriser cette interprétation. « Or le serpent était le plus fin de tous les animaux faits par le Seigneur » ; voilà ce que dit l'Ecriture. Que signifierait cette parole s'il s'agissait de Satan ? Dieu ne s'adresse d'ailleurs pas à Satan ; il s'en prend au serpent : « Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre ; tu marcheras sur ton ventre et tu mangeras la terre tous les jours de ta vie ». Ces phrases montrent qu'il s'agit bien, dans la pensée de l'auteur de la Genèse, d'un animal ; il semble d'ailleurs injuste et déraisonnable de punir le serpent, qui n'en pouvait rien pour les agissements de Satan.

²⁷⁰ Dans les mythologies des peuples anciens, les Divinités les plus puissantes Jupiter, Odin, etc., n'avaient pas créé le ciel et la terre.

²⁷¹ D'où le nom (illisible en grecque) signifiant « messager », et puis l'expression : « Ministère des Anges ».

Mais l'existence de Satan n'est pas moins établie par les textes sacrés. Il est question de lui pour la première fois dans le Livre de Job, où il lance à l'Éternel un défi qui a été plus tard imité dans la légende de Faust, et où il paraît déjà comme le Tentateur, le Séducteur, préoccupé de perdre les humains. Au cours des Évangiles, il figure dans un épisode curieux évidemment symbolique, conçue en une forme naïve, où il s'avise de tenter Jésus lui-même ; il le transporte d'abord sur le pinacle du temple, en l'invitant à se jeter en bas ; puis sur une montagne très haute, « pour lui faire voir tous les royaumes du monde et leur gloire », et les lui offrant s'il se prosterne devant lui pour l'adorer (Matthieu, chap. IV.).

Quelle est l'origine de Satan ? On l'ignore. Ce qu'on apprend, à ce sujet, aux petits enfants a trait, non à Satan, mais à Lucifer, dont l'histoire est absolument fantastique, au point de vue du dogme, puisqu'elle ne se rapporte sérieusement à aucun texte canonique.

Isaïe (II, 24), en parlant de l'orgueil et de la ruine de Babylone, avait écrit : « Tu te moqueras ainsi du Roi de Babylone : Comment es-tu tombé des cieux, Astre brillant, fils de l'aube du jour ? Toi qui foulais les nations, tu es abattu jusqu'à la terre. Tu disais en ton cœur : Je monterai aux cieux, je placerai mon trône en dessus des étoiles du Dieu Fort... Je serai semblable au Souverain. Et cependant, on t'a fait descendre au sépulcre, au fond de la fosse, etc. etc. »

D'autre part, on avait remarqué dans Ezéchiel (XXVIII, 1-17) des phrases comme les suivantes : « Fils de l'homme, dit à celui qui gouverne Tyr : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que votre cœur s'est élevé, et que vous avez dit : Je suis Dieu, je suis assis sur le trône de Dieu au milieu de la mer, quoique vous ne soyez qu'un homme... vous mourrez de la mort des incirconcis par la main des étrangers... Vous avez été dans les délices du paradis de Dieu ; votre vêtement était enrichi de toute sorte de pierres précieuses... vous étiez un chérubin qui étend ses ailes et qui protège ; je vous ai établi sur la montagne sainte de Dieu... Dans la multiplication de votre commerce, vos entrailles ont été remplies d'iniquité, vous êtes tombé dans le péché ; et je vous ai chassé de la montagne de Dieu... »

Le Seigneur me parla encore et me dit : « Fils de l'homme, tournez votre visage vers Sydon et prophétisez contre cette ville... »

C'est de ces phrases éparses, noyées au milieu d'autres qui s'adressent bien plus évidemment encore aux Rois de Babylone et de Tyr, que la fantaisie des Hébreux a tiré la légende de Lucifer dans les Livres apocryphes. Certaines images : « dans les délices du paradis de Dieu », « vous étiez un chérubin », « sur la montagne sainte de Dieu », furent évidemment celles qui autorisèrent cette interprétation. L'expression : « Astre brillant, fils de l'aube du jour » est librement rendue par la Vulgate : Lucifer, un des noms de l'Étoile du Matin ; dès lors, pour les chrétiens, Satan porte aussi le nom de Lucifer, et l'on admet qu'il se trouvait d'abord au Paradis, d'où il a été chassé par son orgueil et ses péchés.

Le cadre grandiose dans lequel ces tableaux se présentaient écrit J.-B. Frey²⁷², l'emphase et l'étrangeté des métaphores, tout invitait à penser que ces paroles ne s'appliquaient pas, ou du moins pas exclusivement, à des faits terrestres, mais qu'elles décrivaient des événements qui avaient le ciel pour théâtre. Aussi la chute de Satan est-elle racontée par les apocryphes dans les termes mêmes dont s'étaient servis ces prophètes.

Il ne s'agissait plus, maintenant, que de préciser les détails de l'événement ci-dessus. Ils ont été fournis par l'apocryphe dit : Hénoch slave : Satanael, de l'ordre des Archanges, s'étant détourné de Dieu avec les Anges qui lui étaient subordonnés, conçut le dessein insensé de déposséder le Très-Haut et régner sur l'Univers à sa place. Mais Dieu le précipita des hauteurs du ciel avec ses Anges et le plongea dans les abîmes. Satanael s'appela désormais Satan. Dans un autre passage du même livre la révolte de Satanael est attribuée à sa jalousie contre Adam,

²⁷² L'Angélogologie Juive au temps de Jésus-Christ, dans la « Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques », Janvier 1911, p. 101.

qui venait à peine d'être créé. Après sa chute, il aurait trouvé le moyen de faire tomber à son tour le premier homme, quoique moins bas que lui, en se transformant en serpent. Quant à la bataille aérienne entre les forces purement spirituelles de Satan et celles de l'Archange Michaël, qui a ensanglanté tant de fresques, ainsi que tant de pages du poème de Milton, il n'y est fait aucune allusion dans les livres canoniques de l'Ancien Testament ; elle apparaît pour la première fois dans le XIIe chapitre de l'Apocalypse, à la fin du Ier siècle de l'Eglise, au plus tôt.

On a cru toutefois trouver dans la Genèse (chap. VI, vers. 1-4) des indications toutes différentes sur la chute des Anges.

1. Après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, et qu'ils eurent engendré des filles,

2. Les enfants de Dieu, voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu.

3. Et Dieu dit : Mon esprit ne demeurera pas toujours avec l'homme, et le temps de l'homme ne sera plus que de cent vingt ans »

4. Or il y avait des géants sur la terre de ce temps-là. Car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants et fameux dans le siècle.

Et c'est tout. Ce passage est très obscur et surprenant ; surtout que l'interpolation ou plutôt le déplacement du verset 3 a fait penser, tout naturellement (autant que le double récit de la Création), que le texte araméen a été fort éprouvé en cet endroit.

Les géants reparaisent, plus de deux mille ans après, du temps de Moïse (Deutéronome, chap. III, II.), où il est fait allusion à Og, roi de Basan, et dernier de leur race, qui a près de neuf coudes de hauteur (4 mètres et demi environ).

En tout cas, on s'est aussi demandé ce que pouvaient bien être ces « enfants de Dieu » qui, après avoir vivement admiré les œuvres de la Création, dans un beau passage du Livre de Job (Chap. XXXVIII, 7.), portaient maintenant d'une manière excessive leur admiration sur les filles des hommes. Et l'on a encore supposé que par cette expression, il faut entendre les Anges, ou des êtres ayant des analogies avec les Anges. Tout un roman se forma bientôt, sans attendre la naissance de Byron et de Thomas Moore, au sujet de l'union d'un certain nombre d'Anges avec des femmes. Le Livre d'Enoch (chap. 6-21) est le premier à en parler avec détails. Ce Livre a été cité par l'apôtre Jude dans son Epître²⁷³ ce qui montre qu'il était antérieur au IIIe siècle après J.-C.

Donc, selon le Livre d'Enoch, attirés par la beauté des filles des hommes, deux cents « Veilleurs » une classe d'Anges dont il est parfois question dans le texte hébreu de la Bible prirent des femmes et engendrèrent des géants. Les géants opprimèrent les hommes, se mirent à les dévorer et finirent par s'égorger mutuellement. Les anges coupables ne se contentèrent pas de transgresser la loi de leur nature ; ils révélèrent aussi aux filles des hommes, et, par leur entreprise, à toute l'humanité, les secrets célestes, l'art de travailler les métaux et de rompre les charmes, la connaissance des simples et des étoiles. En punition de leurs fautes, ils furent condamnés à voir périr leurs enfants, les géants, et à vivre loin du ciel, dans les ténèbres, enchaînés sous les collines de la terre. Un texte divergeant du même Enoch semble néanmoins supposer qu'ils jouissent encore d'une certaine liberté : « prenant de nombreuses apparences », ils peuvent induire les hommes au mal. En tout cas, tout espoir de pardon leur est à jamais enlevé.

Les Jubilés, autre ancien texte hébraïque, expliquent que les Veilleurs avaient été envoyés sur la terre pour apprendre aux hommes à pratiquer le droit et l'équité sur la terre. Mais ils finirent

²⁷³ « Desquels aussi Enoch, septième homme après Adam, a prophétisé en disant, etc.... » (Vers, 14).

par se laisser séduire eux-mêmes par la beauté des femmes. Quant à celles-ci, elles furent transformées en Sirènes.

Si l'origine des Satans devait être retracée aux « enfants de Dieu » dont nous entretenons le VI^e chapitre de la Genèse, cela constituerait une nouvelle preuve que le tentateur d'Eve n'était pas Satan, puisque de ce temps-là les hommes n'avaient pas encore des filles. Aussi les théologiens juifs et chrétiens pensent-ils qu'il y a au moins deux groupes d'AnGES qui ont été transformés en diables, à des époques différentes.

Outre les Satans, les AnGES rebelles et les Enfants de Dieu déchus par suite de leurs rapports avec les filles des hommes, et dont parlent les canoniques, il est question dans les apocryphes :

1° d'Esprits Mauvais, qui seraient les esprits des géants dont il a été question plus haut ;

2° de Démons, un mot grec signifiant simplement Génies et par lequel les Septante traduisent cinq termes hébreux différents. Quant à l'historien Josèphe (De Bello Judaico, VII, 6, 3.), il dit que les Démons sont « les esprits des hommes méchants décédés ».

C'est après le retour de Babylone que la Démonologie juive prit une étendue énorme. Plusieurs démons tel Asmodée ont même des noms assyriens. Alors que dans les Evangiles les possédés sont légion et hébergent des légions de diables, on ne rencontre dans les canoniques protestants de l'Ancien Testament qu'un seul possédé : Saül, dont l'étrange « esprit malin » (il n'est même pas dit qu'il s'agit d'un démon), se laisse apaiser par les accords d'une harpe ; et un autre dans les canoniques catholiques : Sarah, du Livre de Tobie, dont le démon avait fait mourir consécutivement les sept maris au cours de leur première nuit de noce et qui enfin est heureusement capturé par l'archange Raphaël, lequel le traîne dans le désert de la Haute Egypte et l'y enchaîne (XVIII, 3).

Comme on a pu voir, l'existence du diable paraît établie, pour les Israélites, par des textes sacrés, dont quelques-uns sont canoniques pour les Chrétiens. Elle est de même établie par les Evangiles. Moins son origine est purement légendaire et nous transporte en pleine mythologie, ce dont la plupart des gens qui ont toujours le diable sur la bouche sont loin de se douter. Il semble bien qu'il ne faut pas considérer Satan comme un principe incréé et indépendant, tel que Ormuz dans le Mazdéisme ; il ne peut faire du mal qu'avec l'acquiescement de Dieu, ce qui ressort surtout du chapitre I^{er} de Job et de nombreux passages des Evangiles. Cependant, même en négligeant l'épisode primordial du serpent, dont paraît seul responsable ce reptile, tout ce qui concerne le diable dans les Ecritures est vague, confus, mêlé à des contes extraordinaires comme ces amours avec les filles des hommes, cet engendrement des Géants, ces batailles rangées entre bons et mauvais AnGES, ce défi à Dieu relativement à Job, cet « esprit malin » de Saül, sensible à la bonne musique, ce massacre des maris de Sarah, ce démon enchaîné dans le désert, cette tentation de Jésus, pourtant reconnu comme Dieu, cette troupe de diables transférés du corps des possédés à ceux des pourceaux, etc.

Et il serait difficile de se demander si ce ne sont pas là de simples symboles, à interpréter par l'analogie, sans être amené à se poser cette question au sujet du diable lui-même.

La Mischna, la Kabbale

Maintenant, avant de passer à un autre sujet, il nous faut remarquer que la démonologie juive se développa encore lorsque, dans les premiers siècles de l'Ere chrétienne, les Israélites commencèrent à se soustraire à l'influence de la Loi Mosaïque pour tomber sous celle de la Mischna, le livre que les rabbins appellent « Loi orale », parce qu'on affirmait que Jéhovah l'avait révélée verbalement à Moïse sur le Sinaï, après lui avoir remis la Loi écrite ; elle fut fixée à son tour par l'écriture vers 180 après J.-C.

Avec la Mischna, chaque être, chaque objet fut placé sous la garde d'esprits, dont le nombre total s'éleva paraît-il, à 900.000, ayant tous un nom spécial qui entre dans la composition des

enchantelements et des conjurations ; il y en eut pour tous les phénomènes naturels et pour toutes les actions de la vie ; chaque plante, chaque étoile, chaque météore eut le sien.

Ces démons sont placés sous le commandement suprême de Samaël, l'Ange de la mort, qui a remplacé Satan²⁷⁴ ; ils sont créés, les uns de feu, les autres d'air, d'eau, de terre ou d'autres éléments (esprits élémentals). Le Talmud, dont la Mischna constitue la première partie, conserve les formules employées jadis dans les évocations des bons esprits et dans les exorcismes²⁷⁵.

Nous reprocherait-on de ne pas parler de la Kabbale ? Au fait, tout le monde la connaît de nom, mais personne ne sachant exactement ce qu'elle est, puisqu'elle n'est rien du tout, on pourrait supposer qu'elle ait quelque attache avec le « Spiritualisme expérimental ». En réalité, elle est surtout censée être une interprétation cachée de l'Écriture Sainte, pour découvrir laquelle il faut procéder à trois opérations spéciales : le thémurah, le notarikon et le gematria, qui sont exposées dans cet ouvrage par un galimatias incompréhensible. Tout ceci est mêlé à une doctrine métaphysique à laquelle on a attribué la plus haute antiquité, mais qui, sous sa forme écrite, date du VIII^e ou du IX^e siècle de notre Ère. Ces aegri sommia ont été étudiés et commentés, au cours du dernier siècle, par Adam Frank : La Kabbale, ou la Philosophie religieuse des Hébreux (1842) ; par S. Karppe : Etude sur les Origines et la Nature du Zohar (1901), par Joël, Jellinek et d'autres auteurs israélites, avec l'indéniable résultat d'en montrer le vacuum presque absolu.

Les interdictions faites par Moïse de consulter des devins et des nécromanciens

Les différentes interdictions des pratiques « divinatoires » décrétées par la loi mosaïque, se résument toute dans ces quelques lignes du Lévitique : « Quand un homme ou une femme aura un esprit de python ou de divination, on le fera mourir de mort ; on l'assommera de pierres ; que leur sang retombe sur eux (XX, 27). »

Quant à ceux qui s'adresseront à des magiciens et des sorciers et se souilleront avec eux, je m'élèverai contre eux et je les exterminerai du milieu de mon peuple (XX, 6).

Les Juifs, les Chrétiens d'aujourd'hui croient-ils devoir se tenir encore aux prescriptions de la Loi mosaïque ?

Si oui, cela signifie que, s'il dépendait d'eux s'ils étaient, par exemple, des législateurs dans leur pays respectif ils devraient s'efforcer d'introduire la peine de mort contre les « devins » et « médiums » et contre ceux qui les consultent. Qu'ils le disent ouvertement. Si non, alors l'interdiction dont il s'agit n'a plus de valeur pour eux. Mais on ne peut prendre ou laisser dans une loi, conformément à son bon plaisir. Si l'on trouve que « les idées, les conditions et les temps ayant changé », on n'a plus à observer telle clause de la loi celle concernant la peine de mort, par exemple on ne voit point pourquoi on ne pourrait pas être d'avis que, « les idées, les conditions et les temps ayant changé », ce n'est plus le cas d'observer la clause qui défend de pratiquer la divination.

Il n'y a pas dans la loi mosaïque seulement des prescriptions de forme, des prescriptions de rite, que les Juifs et les Chrétiens aient abandonnées. Pourquoi n'appliquent-ils pas les versets 13 et 14 du chapitre XX du Deutéronome, par lesquels l'Éternel ordonnait qu'on passât au fil de l'épée tous les mâles des villes assiégées et prises²⁷⁶ ? Qu'on rétablisse l'esclavage, avec droit d'assommer son esclave à coups de bâton pourvu qu'il survive d'un jour ou deux à la correction, « car l'esclave, dit Jéhovah, est l'argent de son maître ». (Exode, XXII, 20-21). Et ainsi de suite.

²⁷⁴ P. Beer : Geschichte, Lehren und Meinungen aller religiösen Sekten der Juden, t. I, p. 95-110.

²⁷⁵ Scabbasth : feuillet 167; Moed Kalon, feuillet 28, col. 1.

²⁷⁶ Ceci dans toutes les guerres ; il s'agit d'une règle générale ; ne parlons pas des populations occupant la Terre Promise, qui devaient être entièrement détruites, conformément aux versets 16 et 17 du même chapitre et d'autres passages de la Loi.

On objectera que, s'il ne peut être question de rétablir les sanctions sanglantes contre ceux qui violent la loi mosaïque, quelques passages du Pentateuque ne nous montrent pas moins que l'Eternel « a en abomination » ceux qui consultent les devins, etc. Oui, mais d'autres passages du même Pentateuque nous apprennent que l'Eternel « a en abomination et en exécration » ceux qui mangent des animaux impurs, comme le lièvre et le porc²⁷⁷ ; qu'il menace d'exterminer aussi ceux qui mangent du boudin : « quiconque mangera du sang sera puni de mort²⁷⁸. » Si l'Eternel n'a plus en abomination ces choses-là, pourquoi n'en serait-il pas de même relativement à ceux qui consultent les somnambules extralucides et les médiums disposant d'un esprit de python ? Tout cela est même si clair, que personne, croyons-nous, ne s'aviserait de soutenir que cette thèse contient quelque chose de moins qu'orthodoxe.

En ce qui concerne les Gentils christianisés que nous sommes, nous ne voyons point dans le chapitre XV des Actes des Apôtres, que le Concile de Jérusalem, présidé par saint Pierre en l'an 50, ait fait de restrictions à l'abolition de la loi mosaïque, en dehors de celles enregistrées par le verset 29, concernant « ce qui aura été sacrifié aux idoles, et la fornication ».

L'affaire change complètement d'aspect si, laissant de côté la loi mosaïque, l'on parle d'interdictions faites par les Eglises. Si les fidèles d'une Eglise reconnaissent aux dirigeants de celle-ci le droit de leur défendre ce qu'ils jugent constituer un abus, ou une pratique dangereuse ou superstitieuse, il est tout naturel qu'ils se soumettent à la défense de consulter ceux qui ont un esprit de python ou de divination, les magiciens, nécromanciens, etc., surtout si cette interdiction est prononcée ex cathedra par les dirigeants en question. Nous allons même jusqu'à dire que nous connaissons trop les niaiseries et les dangers auxquels peuvent donner lieu ces pratiques, pour ne pas comprendre les interdictions faites par les Eglises. Nous disons : comprendre, et non approuver, car cela n'est point notre affaire. Il n'est pas sans inconvénients, en effet, que de braves gens, incapables de tout sérieux examen critique, accueillent candidement, non seulement des indications sur la vie courante, mais aussi les révélations théologiques les plus saugrenues, provenant de la première personnalité venue le plus souvent une personnalité seconde de « médium » ou d'extatique. D'extatique, oui, car ces dangers ne se présentent pas uniquement avec les médiums des spirites et similia, mais au moins autant avec les ascètes des religions constituées toutes sans distinctions qui ont parfois déchaîné sur des pays entiers des épidémies psychopathiques et de sanglantes discordes. Cela est toutefois beaucoup moins à craindre de nos jours.

Un spiritualiste n'appartenant pas à des Eglises constituées et dogmatisantes pourra pencher en faveur d'une pleine liberté d'examen et d'expérimentation, en tenant compte de la possibilité que ces recherches donnent lieu à des constatations très importantes, de nature à convaincre les matérialistes de la réalité d'une vie d'outre-tombe, et que les avantages dépassent alors les inconvénients. Mais une Eglise n'a pas à se préoccuper de cela. Elle ne s'adresse qu'à ses adeptes, c'est-à-dire à des personnes qui n'ont aucun besoin d'être converties au Spiritualisme, auquel elles adhèrent déjà. Maintenant, nous savons bien que les adeptes d'une Eglise, sans perdre leur foi, peuvent tomber dans l'indifférence religieuse, dans une vie de coupable dissipation, et que pour ceux-là, le contact avec ce monde qui paraît être celui de l'Au-delà, ne pourrait qu'être utile. Mais nous entrons là dans une question délicate et complexe, que nous n'avons pas à discuter à fond ici, à propos des anciens Hébreux.

Pour ce qui concerne les Israélites de nos jours, le rabbin M. D. A. Lattes, dans son étude sur les sciences psychiques, que nous avons citée plus haut, conclut en disant : « S'il est défendu de prendre part à la production de ces phénomènes, il n'est point défendu d'en étudier les résultats ; au contraire, c'est notre devoir de nous en occuper théoriquement, comme il était du devoir des Docteurs qui siégeaient dans les anciens Tribunaux hébraïques et dans le Sénat de

²⁷⁷ Lévitique, XI, 10.

²⁷⁸ Lévitique, XVII, 10, 14.

connaître sérieusement et profondément les arts des magiciens et des sorciers. Sforno, l'un des commentateurs les plus autorisés de la Bible, en expliquant l'interdiction de Moïse, dit : « La nécromancie peut être pratiquée, non pour suivre les « théories fausses et impures qui en découlent, mais à titre de « science, pour la connaître et la juger. »

Si la science peut un jour nous fournir une théorie fondée sur les faits, ce sera une grande consolation pour nous d'acquérir la certitude que notre vie n'est pas limitée aux douleurs de cette terre et aux ténèbres du tombeau, qu'elle n'a pas uniquement pour but les plaisirs matériels et les obscures et passagères satisfactions d'ici-bas, mais qu'elle tend à un autre monde : à monter et non pas à descendre.

Les prophètes

Maintenant, il importe de remarquer que Moïse n'a jamais songé à interdire absolument la « divination » ; il a voulu seulement la régler. « Plût à Dieu s'écriait-il que tout le monde prophétisât et que le Seigneur répandît son esprit sur eux²⁷⁹ ! » Aussi, lorsque plus tard les Protestants tels que les Chemisards, les Convulsionnaires de Saint-Médard, les Anabaptistes, les Quaquers, les Shakers, etc., se prirent à prophétiser épidémiquement, loin de croire de manquer aux prescriptions de la Bible, ils s'inspiraient à des phrases de l'Écriture, telle que celle-ci : « Vos fils et vos filles prophétiseront, vos vieillards auront des songes et vos jeunes gens des visions²⁸⁰ ».

Mais comment s'assurer si une prophétie, un songe, une vision vient du Seigneur ou de la porte en face ?

On trouve dans le Deutéronome (ch. XVIII, vers. 22), l'indication suivante fournie par l'Éternel lui-même : Voici le signe que vous aurez : Si ce que ce prophète a prédit au nom du Seigneur n'arrive point, c'est une marque que ce n'était point le Seigneur qui l'avait dit, mais que ce prophète l'avait inventé par l'orgueil et la présomption de son esprit : c'est pourquoi vous n'aurez aucun égard pour ce prophète²⁸¹.

C'est simple en effet. Seulement, quand on fait une prédiction « inventée par orgueil et présomption », on s'efforce au moins de prédire ce qui paraît plus vraisemblable ; la réalisation d'une prédiction n'est donc pas toujours une preuve de sa provenance divine. Ensuite, même en supposant que l'amphigouri des prophètes juifs, de l'Apocalypse, etc., n'offre aucune échappatoire, comment se régler quand le prophète a fait une prédiction à longue échéance, ou sans fixer la date de sa réalisation ? Enfin l'« esprit de python », l'« esprit de divination » ne peuvent-ils pas faire aussi des prédictions exactes ? Et le prophète ne peut-il pas être de bonne foi, en se croyant inspiré par Dieu, alors qu'il en est autrement ? Ne peut-il pas être bon prophète en telle occasion et non pas en telle autre, etc... ?

Une erreur était d'autant plus admissible dans les derniers temps surtout, lorsque des prophètes, comme nous l'avons remarqué déjà, par respect pour la Divinité, ne disaient plus toujours d'être inspirés directement par elle, mais parfois plutôt par l'un de ses « messagers ». C'est ainsi, par exemple, que s'exprime Zacharie : « L'ange qui parlait en moi me dit: Criez et dites: Voici ce que dit le Seigneur... » Et plus loin : « En même temps l'ange qui parlait en moi sortit, et un autre ange vint au-devant de lui et lui dit : » Courez ; parlez à ce jeune homme le prophète et dites-lui, etc²⁸². »

Il faut ajouter que la différence entre les Prophètes et les « voyants » était bien minime pour les Hébreux eux-mêmes.

²⁷⁹ Nombres, ch. XI, 29.

²⁸⁰ Joël, II, 28.

²⁸¹ Le verset 20 spécifie que le manque d'égard que l'on doit avoir en ce cas pour le faux prophète est constitué par sa mise à mort.

²⁸² Zacharie, I, 9 à 14 et dans les autres chapitres, passim.

Autrefois lit-on dans les Rois²⁸³. En Israël, quand on allait consulter Dieu, on s'entre disait : Venez, allons au Voyant (Rohim) car celui qui s'appelle aujourd'hui Prophète (Nêbin) s'appelait alors Voyant. En effet, les Israélites allaient alors interroger les prophètes, depuis les plus obscurs jusqu'aux plus illustres, comme on va aujourd'hui consulter les somnambules, cartomanciennes et similia. Et les prophètes vivaient souvent des rétributions ainsi obtenues. Nous voyons en effet que, lorsque le jeune Saül va consulter Samuel pour retrouver les ânesses égarées de son père, il se préoccupe d'abord de la rétribution qu'il va falloir donner au saint homme.

Saül dit à son serviteur : « Allons-y ; mais que porterons-nous à l'homme de Dieu ? Le pain qui était dans notre sac est épuisé et nous n'avons ni argent ni quoi que ce soit pour donner à l'homme de Dieu. Le serviteur répondit à Saül : - Voici le quart d'un sicle d'argent que j'ai trouvé sur moi par hasard ; donnons-le à l'homme de Dieu, afin qu'il nous dise ce que nous devons faire²⁸⁴.

Comme on pense bien, les Prophètes s'accusaient parfois mutuellement de faux prophétisme et invoquaient les uns sur les autres la colère de l'Eternel.

- Le Seigneur me parla encore en ces termes, s'écrie Ezéchiel : « Fils de l'homme, adressez vos prophéties aux prophètes d'Israël !... Malheur aux prophètes insensés, qui suivent leurs propres esprits... Ils n'ont que des visions vaines, et ils ne prophétisent que le mensonge, en disant : - Le Seigneur a dit ceci, quoique le Seigneur ne les ait point envoyés²⁸⁵. »

Des prophètes officiels, estampillés par le Gouvernement ou le Grand-Prêtre, n'existaient pas et ne pouvaient pas exister en Judée, étant admis par tout le monde que l'esprit de Dieu pouvait se poser partout où il voulait. Loin de là, les prophètes attaquaient souvent les Rois eux-mêmes avec la dernière violence ; aussi étaient-ils souvent persécutés, exilés, emprisonnés, exécutés par l'ordre du souverain.

Nous avons vu que l'art de la divination date des temps préhistoriques, chez tous les peuples. Mais on doit peut-être retracer à l'époque de Moïse l'origine du prophétisme hébraïque, dans la forme spéciale qu'on lui connaît et qui a pris tant de place dans la vie de la nation juive. A l'heure terrible où les Hébreux traînaient dans le désert, Moïse ne sachant plus de quoi les faire subsister se plaignit à Dieu de la lourde responsabilité qui pesait sur lui. Le Seigneur lui ordonna alors de constituer une assemblée de soixante-dix hommes des anciens d'Israël, en promettant de répandre une partie de son esprit sur eux. « L'esprit s'étant donc reposé sur eux, ils commencèrent à prophétiser, et continuèrent toujours depuis²⁸⁶ ».

Samuel créa une école de prophètes à Rama, sa résidence; il y eut d'autres séminaires analogues à Béthel, Guilgal et Jéricho. Parfois le prophétisme prenait un caractère épidémique. Nous rappellerons ici la bizarre aventure enregistrée au Livre I, chap. XIX des Rois²⁸⁷.

Saül envoya des archers pour prendre David mais les archers ayant vu une troupe de prophètes qui prophétisaient, et Samuel qui présidait parmi eux, ils furent saisis eux-mêmes de l'Esprit du Seigneur, et ils commencèrent à prophétiser comme les autres. Saül, en ayant été averti, envoya d'autres gens, qui prophétisèrent aussi comme les premiers. Il en envoya une troisième fois, et ils prophétisèrent encore. Alors, entrant dans une grande colère, il alla lui-même à Ramatha... mais il fut saisi à son tour de l'esprit du Seigneur et il prophétisait durant tout le chemin. Il quitta lui-même ses vêtements, prophétisa avec les autres devant Samuel et demeura nu par terre le reste du jour et de la nuit ; ce qui donna lieu au dicton : Saül est-il donc aussi devenu prophète ?

²⁸³ Livre I, chap. IX, vers. 9, Bible prot. : Samuel, livre I, ibidem.

²⁸⁴ Les Rois, I (Samuel, I), ch. IX, 7-8.

²⁸⁵ Ezéchiel, ch. XIII, vers, et suiv.

²⁸⁶ Nombres, ch. XI.

²⁸⁷ Samuel, I ibid.

Combien de gens paieraient fort cher leur place pour assister à un pareil spectacle...

Devant ces accès de contagion psychique, n'oublions pas les crises de folie furieuse auxquels Saül avait été sujet depuis quelque temps déjà et que calmait le son de la harpe de David. Tous ces accès avaient vraisemblablement la même cause, quelle qu'elle fût.

Nous avons remarqué plus haut que des épidémies analogues de prophétisme ont été fréquentes chez les Protestants. Chez les Catholiques, moins sujets à l'influence de la Bible, et parmi lesquels prédominaient plutôt la crainte et la préoccupation du diable, on eut à enregistrer de préférence des épidémies de « possession démoniaque ». A ce point de vue, les pratiques médiumniques présentent moins de danger parce que, à cause de leur caractère individuel, elles n'agissent pas sur les foules, comme les religions proprement dites.

Nous avons vu que les prophéties étaient, le plus souvent, verbales, par inspiration ; même ce qui nous reste des prophètes doit avoir été débité verbalement d'abord, en grande partie, et avoir été enregistré ensuite par l'écriture. L' « écriture automatique » apparaît cependant bien dans cette phrase de David : « Le Seigneur me fit comprendre, en écrivant par sa main sur la mienne... »

Il n'est question dans la Bible que d'un petit nombre de Prophétesses, dont Débora²⁸⁸ et Holda²⁸⁹ sont les plus connues. Elles étaient, en réalité, assez nombreuses ; mais comme leur sexe les portait à s'occuper de politique et de religion moins que les hommes, la plupart d'entre elles sont restées dans l'obscurité.

En somme, il ressort nettement des textes sacrés que la Loi mosaïque, dans les phrases où elle fait allusion à des devins, magiciens, etc., ne s'opposait nullement à ce qu'une personne s'établît prophète et donnât des consultations, même payantes, à ceux qui avaient égaré leurs âmes, ou sur un autre sujet quelconque. On exigeait seulement que le prophète se considère comme inspiré par Dieu, ou directement, ou (plus tard), par l'intermédiaire de l'un de ses anges, non point par des esprits de décédés, ou d'autres.

En ces conditions, si nos cartomanciennes, somnambules, médiums, au lieu de se prétendre respectivement guidés par l'examen des tarots ou des lignes de la main, par les facultés mystérieusement divinatrices de leur âme, ou par l'esprit de leur tante décédée, de Jeanne d'Arc, ou de Napoléon, se prétendaient inspirés par le Très-Haut lui-même, ou par l'Archange Gabriel, elles seraient absolument en règle avec la législation mosaïque et la Sainte Ecriture en général.

Or qui ne voit que ce qui paraissait tout naturel aux Juifs serait absolument révoltant, scandaleux et dangereux pour notre mentalité ? La plupart de nos Eglises chrétiennes, sans contester que, théoriquement, l'esprit de Dieu puisse se poser où il veut, admettraient difficilement, dans la pratique, la liberté qui était autorisée par la Loi de Moïse. Cette Loi mosaïque que tant de théologiens invoquent maintenant pour les besoins de leur cause, serait une fois encore mise à dormir.

Ephod. Urim et Thummim

Si le prophétisme était un don de Dieu, ouvert à tous, il y avait cependant en Judée des systèmes de prophétisme d'un caractère strictement officiel. Tels étaient l'Ephod et l'Urim et Thummim. Mais il s'agit là de questions très obscures, malgré les doctes et méritoires volumes que Buxtorf, Schroeder, Spencer, Bellermann, Stiebriz et d'autres y ont consacrés.

Dans l'Exode (chap. XXVIII), Dieu prescrit à Moïse de faire au Grand-Prêtre, entre autres vêtements : 1° un éphod, ou tunique de drap riche et précieux ; 2° un choschemmisplat, ou rational, ou pectoral de la même étoffe, dans lequel devaient être enchâssées douze pierres précieuses, sur chacune desquelles on devait inscrire le nom d'une des douze tribus d'Israël ;

²⁸⁸ Les Juges, ch. IV et V.

²⁸⁹ Les Rois, livre IV (Bible pr. : livre II), ch. XXII, 14-20.

3° l'insertion dans le rational de l'urim et thummim afin que le Grand-Prêtre « pût porter toujours sur sa poitrine le jugement des enfants d'Israël devant le Seigneur ».

Qu'étaient ces urim et thummim ? Indubitablement un oracle émanant du rational du Pontife; cela ressort d'une façon manifeste de nombreux passages de la Bible et d'autres sources. « Mais demandait Origène comment opérait le Seigneur pour y tisser matériellement la vérité ? » La plupart des chercheurs ont dit que les pierres précieuses du rational, resplendissant l'une après l'autre de lumière surnaturelle, produisaient l'urim, qui signifie en effet « lumière », et par extension, « doctrine », comme thummim signifie « Vérité ». La chose paraît être confirmée par l'historien Josèphe, qui écrit : « Depuis deux cents ans déjà, les pierres du rational avaient cessé de briller à cause des prévarications ». D'autres croient savoir que les communications du thummim étaient « auriculaires », c'est-à-dire que le Grand-Prêtre les entendait résonner doucement à son oreille, ce qui est plus improbable.

Parfois l'oracle était donné à un autre qu'au Grand-Prêtre. Voici ce qu'on lit dans le 1er Livre des Rois (Samuel I), chap. XXX : « David était dans une grande anxiété parce que le peuple parlait de le lapider... Et il dit au pontife Abiathar : - Appliquez-moi l'éphod. Et Abiathar appliqua l'éphod à David. Et David demanda au Seigneur : - Poursuivrai-je les ennemis ? les atteindrai-je ? Et le Seigneur dit : - Poursuivez-les ; vous les atteindrez et vous rentrerez en possession de ce qu'on vous a enlevé. »

Si l'Écriture ne s'explique pas sur ce qu'il faut entendre par Urim et Thummim, c'est qu'ils étaient depuis longtemps connus des Hébreux. Dans la Genèse déjà (XXV, 2J- 23), nous voyons Rébecca les consulter. D'ailleurs il résulte d'un passage d'Élien (Hist., lib. XIV) que le Pontife d'Égypte portait aussi à son cou un saphir qu'on appelait « Vérité » (thummim), et dans lequel « la manifestation de la vérité était visible ».

En somme, Urim et Thummim n'étaient peut-être que des emblèmes, ou des mots écrits sur le pectoral du Grand Prêtre, qui était censé être inspiré par l'éclat des pierres précieuses dont ils étaient composés. Le Pontife entra-t-il en un état hypnotique en fixant ces pierres ? Ne rions pas. Ces pratiques n'ont pas complètement disparu en Orient. En voici un exemple.

Un auteur de nos jours, Butler²⁹⁰ parle d'une bague d'or dans laquelle se trouvait enchâssée une pierre précieuse rouge, qu'un nommé Ahmed Agha venait de présenter au Khédive. La bague était accompagnée d'un plat d'argent, sur lequel étaient gravés des versets du Coran. Si l'on plaçait ce plat sur la tête d'un garçonnet ou d'une fillette âgée de moins de dix ans, et si la bague était enfilée à l'un de ses doigts, l'enfant voyait la pierre rouge devenir blanche et puis apparaître en elle des images et des scènes pouvant servir de réponse aux questions qu'on lui posait. Le Khédive, incrédule, voulut expérimenter lui-même avec un enfant inconnu du Turc : c'était une fillette de 8 ans, ne sachant ni lire ni écrire. Elle s'écria presque aussitôt : « La pierre devient blanche ! » et répondit promptement aux questions qui lui furent adressées par les assistants, en décrivant des personnes qu'elle n'avait jamais vues. Par exemple, elle indiqua correctement l'uniforme des deux enfants de l'un des consultants : l'un était dans l'armée anglaise, l'autre dans la marine turque. La chose parut si remarquable, que l'un des pachas de la Cour offrit à Ahmed 100 livres sterling pour la bague ; non seulement le magicien refusa, mais, pris d'inquiétude pour son trésor, il quitta précipitamment Le Caire.

Dans le Livre sur les « Ordalies », nous citons pareillement un médecin peau-rouge qui se plaçait dans l'état hypnotique pour « deviner » : en fixant un cristal de quartz. Nous verrons ce sujet s'éclaircir singulièrement dès que nous aborderons le chapitre des Islamites.

Les Théraphim

²⁹⁰ Court Life in Egypt, p. 238-242.

Parmi les appareils non officiels de divination il est souvent question dans la Bible des théraphim²⁹¹, il s'applique aussi à un seul objet²⁹². Tous les hébraïsants s'accordent à croire qu'il s'agissait de « statuettes en bois, qu'on consultait., Mosès Maïmomde le confirme²⁹³.

Le prophète Zacharie, vivant au temps de Darius 1er, écrit : « Les théraphim ont rendu des réponses vaines (Zacharie, ch. X, vers. 2.) ». Jérémie en parlant des idoles de son peuple qui devait être déporté à Babylone, s'écrie : « Et leur âme les accompagnera dans la captivité » (et anima eorum in capivitatem ibit). Ces mots sont interprétés de la même façon par tous les commentateurs de la Bible, et la glose de Cornélius à Lapidé est la suivante : « L'âme de l'idole, c'est-à-dire le Daemon qui y est attaché, quasi alligatus, et qui prononce des oracles par son moyen. L'âme de la statue, c'est comme si l'on disait : l'idole toute entière, avec son Génie familier²⁹⁴ ». Ailleurs le même scoliaste ajoute : « Car ces oracles sont prononcés par la bouche de l'idole le démon émettant alors une voix claire, comme s'il était l'âme, c'est-à-dire l'habitor de l'idole ».

Ce système de divination était très ancien chez les Hébreux. On lit dans la Genèse (chap. XXXI) que Rachel déroba les théraphim de son père, Laban. Les traducteurs reproduisent généralement, le mot théraphim par « idoles ». Ce terme est par trop générique. Idoles, si l'on veut, mais idoles supposées « animées », et destinées à un usage spécial. Les rabbins expliquent qu'en dérobant les théraphim, Rachel n'avait d'autre but que d'empêcher son père d'apprendre par leur moyen la direction qu'elle avait prise, en se sauvant avec Jacob. Du temps des Juges, nous voyons les théraphim en bonne place dans la maison de l'éphraïmite Mika (Juges, en. XVII et XVIII.).

Ces épisodes remarquent les rabbins et les théologues chrétiens compilateurs de la Jewish Encyclopedia (vol. XII, p. 108) montrent que le culte des théraphim était d'abord indubitablement toléré par la religion juive. On peut voir aussi, par exemple, dans le premier Livre de Samuel, XIX, 13²⁹⁵, un fait d'où il ressort tacitement qu'un théraphim était un objet usuel dans une maison d'un fidèle de Jéhovah. Mais il est certain que les théraphim devinrent bientôt un objet de réprobation dans le culte juif... Quoique l'on ne connaisse rien sur l'origine des théraphim, il est probable qu'il s'agit d'une survivance du culte primitif des ancêtres ; c'est-à-dire que ces images devaient représenter en origine des ancêtres déifiés de la famille, qui les révérait ; ils peuvent être devenus ensuite une sorte d'oracle des Mânes. On s'est demandé aussi si les théraphim n'étaient pas, tout d'abord, des têtes de morts momifiés, ou des crânes²⁹⁶.

Dom Calmet, dans son grand Dictionnaire de la Bible, attribue aux Hébreux ces horribles théraphim, faits avec la tête d'un enfant tué, dont nous parlerons au sujet des Phéniciens. Il s'appuie sur l'autorité du rabbi Elishezer, du rabbi Tauciuma et du paraphraste Jonathan-ben-Uziel. Il est indubitable que quelques Juifs doivent avoir imité ce système de divination d'après leurs voisins mais il est plus certain encore que les théraphim ordinaires n'étaient que des innocentes statuettes. Ce qu'on ignore, c'est comment elles donnaient leurs réponses. Mais ce système de divination existait chez presque tous les peuples de l'antiquité ; nous l'avons vu chez les sauvages, nous le retrouverons chez les Germains, les Phéniciens, les Chinois, les Romains (lares et pénates), etc.. Il paraît que la réponse était donnée par des mouvements de la statuette, bien que les exégètes parlent aussi de phénomènes auditifs.

Nous rencontrerons un grand nombre de faits analogues dans les temps modernes. En attendant, nous nous bornerons à citer un cas fort curieux raconté par Mr J. Maxwell,

²⁹¹ Le mot théraphim est pluriel, mais comme Elhoim.

²⁹² The Jewish Encyclopedia, « Théraphim ».

²⁹³ More Nevochim, liv. III, ch. XXIX.

²⁹⁴ Commentarii in Scripturam Sacram, t. III, p. 437.

²⁹⁵ Les Rois, livre I, ch. XIX, 13 de la Bible cathol.

²⁹⁶ Moore : Comm. on « Judges », p. 382.

actuellement Procureur Général à la Cour d'Appel de Bordeaux, dans son ouvrage : Les Phénomènes Psychiques (chap. V) : « C'était en 1869. Un agent de Bourse de Bordeaux, M. Vergniat, achète aux enchères d'un fond de mouleur statuaire une statuette de la Vierge, qu'il trouve fort belle, bien que sans valeur marchande, et la place sur un socle dans sa chambre quoique, dit-il, « des idées bien arrêtées laissassent peu de place dans mon esprit aux préoccupations religieuses ».

Peu après continue M. Vergniat des manifestations étranges et inexplicables se produisent dans la maison. Le 23 janvier 1868, Mme Vergniat et sa bonne, occupée dans ma chambre, entendirent comme un frôlement courir sur les vitres et virent la statuette s'incliner par deux fois sur son piédestal comme pour les saluer. Elles crurent d'abord à un tremblement de terre, et ce fut sur les tons les plus effarés qu'à mon arrivée le fait fut raconté.

La statuette n'était plus dans son axe mais était-ce suffisant pour me convaincre ? Non. Je risais du récit, persuadé que Mme Vergniat et sa bonne étaient victimes d'une illusion. Cependant, le lendemain, à la même heure, c'est-à-dire vers 1 heures du matin, les mêmes phénomènes s'étant produits, ainsi que les jours suivants, je résolus de rester chez moi pour constater de visu ce fait merveilleux. Je fus servi à souhait : la statuette a tourné ce jour-là, tantôt à droite, tantôt à gauche, de 12 à 14 fois. Parfois elle avançait et se mettait en équilibre sur le bord extrême du piédestal. L'évolution était si prompte et si inattendue, que l'œil pouvait à peine la saisir...

Plus tard, il arrivait que la Vierge, ne se contentant plus des évolutions sur place, se laissait tomber sur l'édredon de mon lit et y restait enfouie jusqu'au moment où un coup sec avertissait qu'elle revenait sur son socle...

Toujours en garde, même contre l'évidence, je me donnai la satisfaction d'emprisonner la Vierge, mais de façon à pouvoir constater ses évolutions. Je fis construire une niche en fil de fer enveloppée d'une gaze très transparente et, la scellant au mur, je cloîtrai solidement la statuette. Mon travail terminé, je quittai la chambre. Aussitôt un coup formidable retentit. J'accourus ; tout a disparu ; seul le piédestal est à sa place. La Vierge, projetée sur mon lit, est retrouvée enveloppée dans l'édredon, tandis que l'armature gît dans la ruelle. Inutile de continuer à relater les évolutions de la statuette, même devant plusieurs témoins successifs.

M. Vergniat était maintenant conseillé dans toutes ses affaires, par une personnalité mystérieuse qui avait l'audace de se dire Dieu lui-même ; mais le Dieu des Chrétiens, à tel point qu'il exigea de M. Vergniat qu'il recommençât à fréquenter l'église, à faire ses pâques, etc. Selon la lettre de la Loi de Moïse, c'était parfaitement en règle; d'autres auraient été mis en méfiance par cette même intervention prétendue de la Divinité... Le « Dieu » de M. Vergniat se manifestait par l'entremise de sa petite bonne, et puis par celle de Mme Vergniat elle-même, qui tombait dans un état semi-hypnotique, au cours duquel elles « prophétisaient ». La personnalité en question donnait des indications qui se trouvaient toujours être justes et dont le récit est non moins intéressant que frappant. Il nous suffira de noter que « tous les matins, l'Inconnu prédisait avec précision mathématique la cote de la Bourse de Paris, que le télégraphe apportait à quatre heures du soir ». M. Vergniat réalisa ainsi des gains assez importants, que la personnalité destinait à des œuvres charitables. Mais au moment où éclata la guerre contre l'Allemagne (août 1870) M. Vergniat est dans l'impossibilité de liquider et se trouve ruiné ! Ainsi l'affaire eut une issue désastreuse, au point de vue matériel, terrestre ; on en a vu des cas bien plus illustres, tel celui de Jeanne d'Arc.

Si des faits pareils à celui enregistré par le Dr Maxwell peuvent être bien constatés aujourd'hui, les cas anciens ne deviennent-ils pas admissibles, sinon explicables ? Si les spirites, au lieu de s'acharner après leurs « tables tournants », leurs « planchettes », etc., avaient pris pour point de mire des statuettes, comme cela se pratiquait dans l'antiquité, ces effigies s'inclineraient évidemment, tourneraient, répondraient, prophétiseraient comme jadis. On peut d'ailleurs raisonnablement supposer que les théraphim, les lares, alrunes, etc.,

devaient être placés dans un équilibre instable ; on devait appliquer les doigts sur les bords du socle, comme on les pose sur les bords des guéridons spirites.

D'ailleurs, les dieux théraphim existent encore aujourd'hui chez les Araméens et parmi certaines tribus mahométanes de la Perse²⁹⁷. Ce sont bien de petites statuettes de Génies tutélaires.

Après tout ce que nous venons de dire, on ne s'étonnera point qu'en tête de la Loi mosaïque, et même avant des Dix Commandements, on lise ces paroles : « Vous ne ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel, et en bas dans la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux sous la terre²⁹⁸.

Le but de cette sage ordonnance est évident. Le peuple juif se détournant sans cesse de Jéhovah pour adorer, ou le veau d'or, ou Moloch, ou Baal, ou toute autre sorte de Dieu qu'on avait l'habitude de représenter par des effigies, le législateur théocrate s'est dit : « S'ils n'auront pas d'idoles, ils ne pourront pas les adorer ». Mahomet devait plus tard en faire autant avec ces Arabes qu'il venait d'arracher à l'idolâtrie.

Les Chrétiens eux-mêmes ne se sont pas soustraits d'un coup, ni entièrement, à cette préoccupation. Chez eux on voit poindre tout d'abord l'effigie du poisson, représentant le Christ, et quelques autres emblèmes, comme le Bon Berger. Après les horribles luttes des iconoclastes, l'Eglise Grecque défendit les statues, tout en autorisant les images dessinées ou peintes ; sans doute on considérait celles-ci comme moins susceptibles de servir d'habitat aux Démons. Cette prescription continue d'être en vigueur dans l'Eglise schismatique. Les Protestants, très attachés à la Bible, se bornèrent cependant à ne pas employer les sculptures et peintures dans leurs temples. Quant à l'Eglise Catholique Romaine, elle n'a plus tenu aucun compte de cette ordonnance de l'Eternel, puisqu'il n'y avait plus à craindre un regain de l'idolâtrie : celle-ci ne s'est en effet jamais produite au sein du Christianisme²⁹⁹. On voit ainsi les lois ecclésiastiques, comme toutes les autres, se plier aux circonstances, au lieu d'être immuables. En cette question aussi on constate qu'on s'approche du bon sens à mesure qu'on s'écarte de la lettre du texte pour en suivre l'esprit. Si l'on s'était tenu à la lettre, la sculpture, la peinture, la photographie même, nous seraient inconnues, comme elles le sont restées pour les Islamites ! Les effigies religieuses ont servi admirablement à fixer, à développer la dévotion du peuple, surtout des âmes les plus simples, des intelligences les plus frustes, qui saisissent difficilement les abstractions.

Parmi les Hébreux et les Arabes primitifs, les images présentaient au contraire les plus grands dangers.

Les songes. La coupe de Joseph

Les Hébreux étaient grands interprètes de songes ; les noms de Jacob, Joseph, Daniel sont particulièrement attachés à ces récits. Ne nous moquons pas des interprètes des songes ; ce serait fruit d'ignorance. Evidemment, cela donne lieu chaque jour, dans notre peuple, à des pratiques superstitieuses et décevantes. Mais le principe est vrai, aussi bien dans la psychologie normale³⁰⁰, que dans la psychologie surnormale, où le symbolisme joue un grand rôle, comme nous le montrerons plus tard.

Joseph, fils de Jacob, paraissait connaître aussi la « divination par le verre d'eau » (analogue à celle par le cristal), puisqu'il fait cacher dans le sac de son frère Benjamin la coupe dont il se servait pour deviner. « La coupe dit un serviteur de Joseph que vous avez dérobée est celle dans laquelle mon seigneur boit et dont il se sert pour deviner » (Genèse, en. XLIV, v. 5.). A

²⁹⁷ De Mirville : Des Esprits, t. III, en. XI, § 2.

²⁹⁸ Exode, ch. XX, v. 4.

²⁹⁹ Cfr. en cet ouvrage : Les Primitifs, § 6 4.

³⁰⁰ Où la « psycho-analyse » de Freud, par exemple, nous a acheminés, en ces dernières années, sur des pistes bonnes et sur de mauvaises pistes.

ce propos, Mgr Wiseman³⁰¹ se réjouit de trouver encore aujourd'hui dans tout l'Orient cette coutume, qui justifie le verset de la Genèse cité plus haut verset pris dans le passé pour une interpolation et menacé de suppression, parce qu'on ne le comprenait pas.

L'esprit du Seigneur

Un mot qu'on rencontre souvent dans la Bible est celui de ruh, rouah, qu'on traduit vent, souffle, esprit. On le lit dès le 2e verset de la Genèse : « Le ruh de Dieu s'agitait sur la surface de l'eau » ; après quoi, à tout propos, il est question du ruh qui va, qui vient, que Dieu envoie à l'un, à l'autre : aux morts eux-mêmes pour qu'ils vivent. Les Kabbalistes ont vu dans ce souffle une force fluïdique et créatrice, origine de toute chose et dont l'âme humaine est une émanation : la « force magique », en somme ; le mana des non-civilisés³⁰². Chez les Chrétiens, il est identifié avec le Saint-Esprit.

Il est utile de signaler cet élément des anciennes croyances juives ; mais il est probable que les Hébreux eux-mêmes n'attachaient pas au ruh une signification bien précise et définie.

Les miracles bibliques

Pouvons-nous aborder, au point de vue historique, la discussion des miracles dont fourmille la Bible (Ancien Testament ?) Ils sont du domaine de la foi et tout débat est vain à ce sujet. Rien ne le prouve mieux que ceci : « Personne ne songe seulement à croire à ces miracles, si on n'est pas un adepte des Religions israélite ou chrétienne, et l'on cesse aussitôt, automatiquement, d'y croire si l'on perd la foi dans celle de ces deux Religions à laquelle on appartient. Nous voulons dire, bien entendu, même si on perd la foi pour une toute autre raison que par suite de l'examen de la valeur historique de ces textes examen que d'ailleurs bien peu de personnes sont en condition d'entreprendre, ni songeraient d'ailleurs à le faire. Et ce que nous disons des « miracles » enregistrés dans la Bible, nous le disons de la valeur des prophéties qu'elle contient, nous le disons de la valeur des documents qui militent en faveur de l'authenticité du Livre même, de la date à laquelle a été écrite chacune de ses différentes parties, etc. C'est que malgré l'illusion produite par les discussions sur la valeur historique de ces textes, il ne s'agit en réalité que d'une question de foi. On croit à l'authenticité de ces miracles parce qu'on est Israélite ou Chrétien. Personne n'est Israélite ou Chrétien parce qu'il est convaincu de l'authenticité historique de ces miracles. »

On trouve, surtout dans les Pays anglo-saxons, des milliers de personnes d'un esprit remarquablement cultivé, positif et équilibré des savants, des médecins, des hommes politiques ou d'affaires qui seraient incapables de croire au moindre « miracle » catholique ou islamite, appuyé de nombreux témoignages irrécusables ; il leur serait, pour ainsi dire, psychologiquement, constitutionnellement impossible d'admettre le plus simple phénomène de télépathie ou de clairvoyance, ou de déplacement d'un objet sans contact, affirmé par un grand nombre de savants illustres, contrôlé par des appareils enregistreurs, répété des dizaines de fois. Ils ne trouveront jamais que les témoignages soient suffisants. Ne cherchez pas à convaincre ces gens en insistant ; à vos premières phrases vous verriez les traits de leur visage se contracter, rougir, leurs yeux prendre une expression furieuse ; ils vous interrompent avec une indignation qu'ils n'essayeront d'ailleurs pas de cacher, comme si l'on avait outragé leur intelligence et leur respectabilité bien connues. Or ces gens ne font aucune difficulté à croire qu'Elie vivant a été enlevé au ciel dans un charriot de feu, que le prophète Balaam a eu une intéressante conversation avec son ânesse, que Jonas est resté trois jours dans le ventre d'une baleine, dont le gosier ne peut engloutir que de petits poissons, et en a été rejeté ensuite, etc.. Pour ces faits il n'y avait pas de témoins ; mais cela n'a pas la moindre importance en ce cas.

³⁰¹ Relations entre les Sciences et la Religion. Introduction au t. II.

³⁰² P. Saintyves : La Force Magique, ch. IV, § 3, p. 77-78.

Et puis l'Eternel n'a-t-il pas accompli des merveilles bien plus étonnantes encore en séparant les eaux de la Mer Rouge, en arrêtant le cours du Soleil, en faisant s'écrouler les murailles de Jéricho, etc.? Les documents qui contiennent ces faits sont-ils authentiques ? Ces gens n'ont accompli aucune étude spéciale pour s'en assurer. Ils croient. Ils croient tout simplement. Et nous ne contestons nullement qu'ils puissent avoir raison. Notre but n'est que de montrer qu'il s'agit là d'une affaire de foi, et que toute discussion historique à ce sujet serait déplacée et vaine.

Si du moins on était conséquent à cette manière de voir ! Mais voilà des gens qui admettront sans peine, par exemple, que Daniel, Joseph et d'autres aient interprété des songes et qui riront si quelqu'un s'avisait aujourd'hui d'en faire autant, comme si une certaine classe de rêves pouvait avoir eu une signification symbolique et prémonitoire dans les temps anciens, et que cela ait dû cesser en l'année telle, par un décret de l'Eternel !

Il y a dans le domaine de la raison de la plupart des croyants comme une « zone défendue » ; c'est celle de la foi. Des philosophes tels que Kant se sont plus à justifier, à régler ce phénomène psychologique par leur théorie de la raison pratique, applicable aux religions, qui échappent à notre entendement, et de la raison pure, applicable à la connaissance de la Nature et du monde physique.

Et parmi les « positivistes », c'est souvent la même chose en sens inverse. Vous rencontrerez des hommes qui, grâce à la Science qui règne en ce siècle de lumière, sont en condition de sourire avec pitié des « miracles » de telle ou telle Religion, ou de phénomènes surnormaux », appuyés souvent, les uns comme les autres, par des milliers de témoignages de gens éclairés, et contrôlés par des savants, des appareils scientifiques. Ne cherchez pas à convaincre ces négateurs. Les mots : expériences, savants, scientifiques, perdent aussitôt toute valeur aux yeux de ces « positivistes », dès qu'ils risquent de les faire sortir du cadre des idées qu'ils ont acceptées. Et voici ce qui prouve bien leur mauvaise foi, d'ailleurs à moitié inconsciente. Ils nieront la réalité historique d'un « prodige », malgré les meilleurs témoignages, et les preuves les plus irréfutables. Mais si une constatation scientifique permet, un beau jour, d'expliquer le prétendu prodige d'une manière normale, alors ils admettront sans plus que le fait était vrai. C'est ce qui s'est produit pour les guérisons expliquées par la suggestion, pour d'autres « miracles » expliquées par la télépathie, la clairvoyance, etc.. Aucun nouveau document n'est intervenu à l'appui des faits controversés. Mais il y a maintenant le moyen de les interpréter de manière à les faire rentrer dans le cercle de vos idées et alors vous les admettez comme étant parfaitement historiques. C'est exactement le même processus psychologique que vous reprochez aux adeptes des Religions : « Vous admettez ou repoussez les faits selon qu'ils rentrent ou sortent du cadre de vos croyances, de vos doctrines : la foi dans une idole en a simplement remplacée une autre. Il est donc absolument vain de piétiner sur cette zone défendue de Foi ecclésiastique ou laïque. Il faut attendre un changement de mentalité, que l'on ne pourra obtenir qu'en montrant quelle est la nature réelle de cet ordre de faits, et en attendant les effets de l'action du temps, qui travaille toujours en faveur de la vérité. »

Chaldéens et Assyriens

Nous ne dépenserons pas beaucoup de paroles pour rappeler l'attachement aux opérations magiques qui caractérisait les Chaldéens, cette race de magiciens (illisible en grecque) ainsi que la dénomme Eschyle ; alors que chez les Romains, « Chaldéen » était devenu synonyme de sorcier, et que Tite Live³⁰³ remarque qu'en fait de Divination, on avait surtout confiance dans les Chaldéens : Chaldeis sed major erit fiducia.

D'ailleurs, les détails que l'on peut puiser à ce sujet, d'abord dans les fragments de Bérose, ensuite dans Diodore de Sicile (II, 29), dans Appien (Syria, chap. 58), dans de Cicéron (De Divinatione), et dans quelques autres sources anciennes, ne sont pas pour la plupart utilisables pour nos fins, ne rentrant guère dans le domaine un peu restreint des questions qui nous intéressent dans cet ouvrage³⁰⁴.

Notons seulement que leur religion se fondant d'une manière spéciale sur l'adoration des astres, les Chaldéens avaient toujours le nez en l'air durant les nuits sereines qui abondent dans leur pays, ce qui les induisit à inaugurer cette belle science qu'a été l'Astrologie. On doit leur pardonner par égard pour l'Astronomie, qui leur est redevable de ses premiers balbutiements.

Partant du postulat que « la matière est inerte », les Chaldéens attribuaient à des Esprits tous les mouvements existant dans la nature : cours des astres, tremblements de terre, volcans, etc. Ils en arrivèrent à leur attribuer aussi la destinée des hommes.

Eux aussi pensaient qu'entre les bons et les mauvais Esprits se poursuivaient une lutte continue. Les bons Génies étant tenus de protéger les hommes et de les secourir dans leurs besoins, les Chaldéens en choisissaient, quelques-uns pour protecteurs et instituaient avec eux un mystérieux langage qui eut ensuite son plein épanouissement dans la Cabale. Considérant que les démons, ayant été incarcérés par Dieu dans le centre de la terre, ne pouvaient faire le mal qu'en trompant la vigilance des Esprits gardiens et en s'échappant dans le monde extérieur, on les croyait contraints de s'enfouir dès qu'ils entendaient, le nom menaçant des Anges. Par contre, selon Maspero³⁰⁵, les mauvais sorciers de Chaldée ne se faisaient pas scrupule d'avoir recours aussi aux mauvais démons pour réaliser des malélices et lancer des incubes et des succubes contre leurs ennemis.

En parlant de Nabuchodonosor, la Bible énumère quatre catégories de devins babyloniens, dont les noms ont été rendus dans la traduction grecque, puis dans celle latine, d'une façon fantaisiste ; mais on ne connaît pas leurs fonctions respectives. On les voit reparaitre piteusement à propos du banquet de Balthazar et des trois mots : Mane-Thecel-Pharès, qu'il s'agit d'interpréter.

On a bien découvert dans les décombres de la bibliothèque du roi assyrien Asurbanipal (Sardanapal, 668-626 av. J.-C), un recueil de préceptes divinatoires ; il est composé de 70 tables d'argile écrites en caractères cunéiformes : chaque table contient une centaine de préceptes. Mais ils se rapportent presque tous aux changements de la lune.

³⁰³ Decade. III. lib. 8.

³⁰⁴ Nous en dirons autant de quelques ouvrages modernes, tels que Jastrow : The Religion of Babglonia and Assyria (1898) ; Stanley : Historg of Oriental Philosophy; F. Lenormant : La Divination et la Science des Présages chez es Chaldéens (1875), etc.

³⁰⁵ Histoire ancienne des Peuples de l'Orient, 137. 142.

D'après Strabon³⁰⁶, les mages de ces pays avaient recours à trois moyens pour découvrir le futur, influencer le présent, dévoiler le passé : 1° l'évocation des Esprits ; 2° l'emploi de tasses et de tables ; 3° l'emploi de l'eau. C'étaient en somme les principaux moyens en usage dans tout l'Orient : Selden, dans ses Dieux d'Assyrie³⁰⁷, parle de certains petits cylindres « mus par une énergie qui les faisait tourner tandis qu'on invoquait les Esprits ». Keppel a rapporté de Ninive un de ces cylindres. Les figures qui y sont gravées représentent un homme et une femme en consultation devant un trépied ; le premier tient dans sa main une coupe, appareil et symbole de divination, et l'élève au-dessus de la table ; en haut on voit une étoile, symbole de l'Esprit.

On sait que les historiens modernes non ecclésiastiques attribuent à la connaissance de la religion chaldéenne, acquise durant les soixante-dix ans d'esclavage à Babylone, l'élévation soudaine des croyances religieuses juives qui, jusque-là, n'avaient presque pas paru s'occuper de la survie et surtout de récompenses et châtements dans l'au-delà. En réalité, le Kurnughéa (« pays sans retour ») babylonien, gouverné par la déesse Eres-kigal, ressemble beaucoup aux Inferi gréco-romains : entre les rares élus, qui pouvaient s'y désaltérer d'eau pure, et les méchants, condamnés à une soif perpétuelle, il y avait même une sorte de « Purgatoire », car beaucoup de défunts pouvaient au moins boire de l'eau trouble. Les survivants étaient à même d'améliorer le triste sort de ces derniers : en pleurant sur leur tombeau, ils buvaient de l'eau qui était censée désaltérer les défunts³⁰⁸.

Les Persans

C'est à la Perse qu'est dévolu l'honneur non sans mélange d'avoir créé et fait passer dans quelques langues maintenant, mortes, dont le grec et le latin, et dans presque tous les idiomes modernes européens, le mot « Magie ». Les étymologistes ont eu soin de nous apprendre que « Mage » vient du mot zend mah, qu'on prononçait mag et qui signifiait « grand, excellent ». C'est ainsi que les Persans appelaient leurs prêtres. Ceux-ci se divisaient en Erbebis (novices), Mobebis (maîtres) et Desturis (maîtres parfaits). Tous étaient sous la dépendance de l'Archi-Mage, qui résidait à Bactres la «Mère des Villes » et était considéré comme le successeur de Zoroastre. Ils étaient si nombreux, assurait-on, qu'ils assistèrent au nombre de 80.000 à un de leurs Conciles généraux : celui qui eut lieu lorsque tomba la monarchie des Parthes, et l'ancienne religion put être rétablie en Perse, en l'année 226.

Les Persans adorant le Soleil, leurs Mages ne pouvaient que s'occuper d'Astronomie, puis d'Astrologie. D'autre part, on sait que le Mazdéisme se résumait dans la lutte entre le principe de la Lumière et du Bien (Ahura-Mazda, Ormuz, Oromaze) et le principe des Ténèbres et du Mal (Agra-Mainyus, Ahriman, Arimane) (Darmesteter : Ormazd el Ahriman.). Le premier était entouré de six Amscaspandis, ses ministres, constituant le premier ordre des Esprits célestes, sous la dépendance desquels étaient placés les Izédis, préposés aux éléments et aux forces de la Nature Génies de tout ce qui est bon. Les six ministres d'Arimane étaient appelés Devis, princes des ténèbres ; une multitude de Devis inférieurs exécutaient leurs ordres. Il y avait même des diabesses (cela n'a guère changé depuis), les Drukes. En ces conditions, il s'agissait d'obtenir la protection des bons Esprits contre les mauvais. Ormutz était adoré sous l'image du Soleil et du Feu ; mais on s'efforçait en même temps d'éloigner le Dieu des ténèbres par des prières, des sacrifices, des ablutions et des purifications. Comme cela ne semblait pas toujours suffisant, on s'efforça souvent de s'attacher, même d'asservir, des Esprits bons ou mauvais, pour avoir leur assistance en des opérations méritoires ou coupables : c'est

³⁰⁶ T. II, p. 1084.

³⁰⁷ De Théraphim, p. 39.

³⁰⁸ Ce qui est dit des Chaldéens, ou Babyloniens, s'applique aussi aux Assyriens, dont les devins étaient presque tous des Chaldéens. D'ailleurs, au temps des Belusides et des Sargonides, la Babylonie et l'Assyrie, tout en constituant deux Etats distincts, étaient gouvernées par le même roi.

ainsi que la Magie, presque aussi vieille que l'humanité, prit enfin en Perse le nom sous lequel nous la connaissons et évolua vers des pratiques de plus en plus majestueuses et solennelles. D'ailleurs les disciples de Zoroastre vénéraient aussi les âmes des justes décédés : la fête annuelle de ceux-ci durait trois jours, pendant lesquels on croyait que les mânes évoqués visitaient leurs parents, leurs amis. Ces disciples croyaient en outre aux Férouers, Esprits destinés à s'incarner en des corps humains, d'où la doctrine de la préexistence des âmes³⁰⁹.

Comme la lutte entre les Esprits de lumière et ceux des ténèbres se rencontre aussi dans le Christianisme, bien qu'en des conditions théologiquement différentes, ce point de contact entre les deux Religions fut relevé par les premiers Chrétiens; d'où les confusions théologiques qui donnèrent lieu à l'hérésie de Manès, ou Manichée (qui était persan). Les Manichéens prirent une grande extension en Europe et surtout en Asie, malgré les persécutions (l'impératrice Théodora, pour sa part, en a fait massacrer 100.000). On assure que leurs doctrines passèrent aux Albigeois, Patarins et autres sectes chez lesquelles on les étouffa dans le sang.

La différence entre le principe chrétien et celui du Mazdéisme, ou Zoroastrisme, réside dans le fait que, pour ce dernier, l'Esprit du Mal est créé comme celui du Bien, et non pas la créature et le subordonné de celui-ci ; c'est même ainsi que l'on tâchait d'expliquer l'existence du mal, que Dieu, infiniment bon disait-on ne pouvait avoir voulu. Les Mazdéistes devaient donc s'efforcer de se rendre propice l'Esprit du Mal, de le désarmer par leurs prières, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure. A ce point de vue, tous les sorciers, qui étaient supposés s'efforcer d'obtenir les faveurs du diable, étaient regardés par nos théologiens comme étant plus ou moins entichés de l'hérésie manichéenne.

Il est néanmoins à remarquer que les Mazdéistes interprétaient de telle façon leur doctrine, que, le principe du Bien devant finalement triompher de celui du Mal, Arimane, enfin subjugué, repent, était destiné, dans l'extrême avenir, à se prosterner aux pieds d'Ormuz et à obtenir son pardon. C'est encore ainsi que ces croyances sont interprétées par les Guèbres, ou Parsis, derniers fidèles qui restent à la Religion de Zoroastre, et qui, comme on le sait, chassés de leur pays d'origine par les persécutions islamites, ont trouvé un abri dans l'Inde tolérante.

Quant aux pratiques de magie des Persans, elles étaient à peu près identiques à celles des Chaldéens. Hérodote ne nous a transmis à cet égard que quelques détails plus amusants qu'intéressants. Par exemple celui-ci : « Enfin les Mages, en offrant des victimes aux Vents, et en les charmant en même temps à l'aide de conjurations, parviennent à calmer les tempêtes quatre jours après qu'elles ont commencé ; ou peut-être cessent-elles toutes seules. »

Ailleurs Hérodote remarque que les Mèdes avaient l'habitude de s'enivrer pour traiter les affaires importantes. Le professeur William James pense que c'est là encore un système inattendu pour se mettre en état de transe et faire émerger les facultés surnormales. Mais le lendemain matin, l'ivresse une fois passée, ces Mèdes soumettaient à un nouvel examen la décision de la veille, pour s'assurer qu'elle était bien sage. Tout cela est peut-être moins fou qu'il n'apparaît à première vue. Ce qui est plus inquiétant, c'est que Tacite attribuait un usage analogue aux Germains, quand ceux-ci avaient à décider de la paix ou de la guerre...

Les Phéniciens

Gens d'affaires, les Phéniciens ne se préoccupaient pas excessivement de métaphysique et de théologie. Leur religion, destinée à obtenir, par des rites et des sacrifices divers, la faveur et la protection de leurs dieux dans les choses terrestres, était plus réaliste encore que celle des Hébreux avant Esdras.

Néanmoins, plusieurs passages de la Bible nous montrent que le prophétisme florissait aussi chez les Syriens. Elie s'écrie : « Je suis demeuré tout seul d'entre les prophètes du Seigneur, au

³⁰⁹ Guigniaut : Notes sur le Livre II de Creuzer.

lieu que les prophètes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante³¹⁰». Et il ne s'agissait là que des prophètes de Baal qui se trouvaient à la Cour d'Achab, roi d'Israël. Il est vrai qu'Elie trouve aussitôt le moyen de renverser ces proportions par trop inégales, après son triomphe dans le défi sensationnel entre lui et les prophètes de Baal. On sait que ceux-ci construisirent d'abord un autel formé d'un bûcher de bois, avec l'holocauste au-dessus mais ils invoquèrent en vain le Ciel, du matin jusqu'à midi, pour que le feu vînt consumer l'offrande.

Elie commença de se moquer d'eux en leur disant : « Criez plus haut, car votre Dieu Baal est peut-être occupé à causer avec quelqu'un, ou il est en voyage, ou à la taverne ; il dort peut-être et il faut le réveiller. » Ils se mirent donc à crier encore plus fort, et ils se faisaient des incisions, selon leur coutume, avec des couteaux et des lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang.

A midi, Elie érigea à son tour un autel semblable et le fit arroser d'eau ; puis il adressa à Adonaï sa prière, et bientôt le feu du Seigneur tomba et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même, et l'eau qui était dans la rigole. C'est alors qu'Elie dit à son peuple : « Prenez les prophètes de Baal, et qu'il n'en échappe pas un seul ». Ce qui fut fait aussitôt³¹¹ mais cette épuration n'empêcha point le roi Jéhu d'en tuer encore par surprise un grand nombre, quelque temps après³¹².

De même que le défi de Moïse et Aaron aux prêtres égyptiens, que nous avons rappelé ailleurs, c'est bien là un exemple caractéristique de « Spiritualisme expérimental », s'il en fut jamais. L'idée peut venir que, pour pouvoir juger de ces récits autrement que par la foi, il faudrait posséder aussi la version de la partie adverse. Malheureusement, comme il est vraisemblable qu'elle dirait tout juste le contraire, nous n'en saurions pas plus long qu'auparavant, ou peut-être même un peu moins. Ce que tous croiront sans difficulté, c'est le massacre mutuel des prophètes.

Le clergé phénicien prit, en tout cas, sa revanche, longtemps après, en « mettant dedans » de la façon la plus inexplicable le sceptique Lucien, le négateur obstiné du surnaturel. Au sujet du temple de la Déesse Syrienne à Hiérapolis, Lucien dit : « On y voit des œuvres magnifiques, d'anciens ex-voto, des merveilles en grand nombre, statues dignes des Divinités qui y manifestent en personne leur présence... En effet, les statues y transpirent, s'y meuvent d'elles-mêmes et émettent des oracles ; souvent, une voix résonna dans le temple alors que le parvis était fermé, et un grand nombre de personnes l'entendirent... »

Lorsqu'il veut prophétiser, le dieu s'agite d'abord sur son siège ; aussitôt les prêtres le prennent sur leurs épaules. Et s'ils ne s'empressent pas de l'enlever ainsi, il transpire et continue de s'agiter. Lorsqu'il est sur les épaules des prêtres, le dieu se tourne de tous côtés, en sautant d'un prêtre à l'autre. Enfin le Grand Prêtre s'avance vers lui et l'interroge. S'il se refuse de répondre, il recule ; s'il approuve, il pousse en avant ses porteurs, les menant presque comme avec des rênes...

Voici une autre chose qu'il a faite en ma présence. Les prêtres portaient la statue sur leurs épaules ; celle-ci les laissa à terre et s'éleva seule verticalement dans l'espace³¹³.

A ce point, La Croze, le savant scoliaste de Lucien, n'y tient plus ; il traite son auteur de menteur, et il le lui dit en grec : (illisible) pour être bien sûr qu'il comprenne. Settembrini suppose que ce passage est apocryphe et que son auteur, « un homme simple, honnête et crédule », n'a pas su se rendre compte que les prêtres imprimaient subrepticement à la statue des mouvements divers. Fontenelle³¹⁴ se déclare confus en voyant l'incrédule Lucien raconter de telles sornettes. Enfin un écrivain français, dont nous avons oublié le nom, veut expliquer

³¹⁰ Les Rois, liv. III (Livre I de la Bib. prot.). chap. XVIII v. 22.

³¹¹ Les Rois, ibidem.

³¹² Les Rois, liv. IV (II de la B. Pr.), ch. X, 23-25.

³¹³ Lucien : De Dea Syria.

³¹⁴ Histoire des Oracles.

cette merveille en disant que « les anciens n'ignoraient pas les propriétés de l'aimant ». Ils ne l'ignoraient pas, en effet. On lit dans Pline que l'architecte Dinorèthe commença à construire avec des pierres d'aimant la voûte du temple d'Arsinoë à Alexandrie, afin de suspendre en l'air la statue de cette reine ; il eut l'heur de mourir avant d'avoir pu achever son travail : le décès lui a épargné une déception scientifique. Rufin raconte qu'un char de fer était suspendu en l'air, au moyen d'aimants placés au-dessus et au-dessous de lui, dans le Sérapéum d'Alexandrie : les aimants ayant été enlevés, le char tomba et se brisa. On a raconté quelque chose de semblable du cercueil de Mahomet, tenu en suspens en l'air par deux aimants opposés, d'une force égale, dans la mosquée de Médine : toutes bourdes reconnues scientifiquement absurdes et sans fondement.

Le Blanc³¹⁵ nous fait connaître l'un des systèmes de divination de ces horribles sectateurs de Moloch. Ils immolaient un enfant en âge assez tendre pour que son âme innocente ne se fût pas encore séparée de « l'âme du monde ». On en gardait la tête embaumée, dans laquelle on croyait fixer l'esprit par de la magie et des enchantements. On plaçait dans sa bouche une lamelle d'or sur laquelle était gravé le nom d'un Dieu. Alors le consultant adressait des questions à la tête, qui devait émettre des réponses, attribuées au dieu dont le nom était gravé sur la lamelle, et dont l'esprit de l'enfant était censé être l'interprète.

A Carthage, les malades se rendaient dans le temple d'Eschum, un de leurs Dieux, pour obtenir la guérison³¹⁶.

Les Etrusques

L'Etrurie était traitée de « Mère des Superstitions³¹⁷ » par les apologistes chrétiens, qui ne pouvaient lui pardonner d'avoir été l'initiatrice de Rome dans les pratiques religieuses. Impuissants comme nous le sommes à interpréter l'écriture de ce peuple, c'est, en effet, presque exclusivement à travers les croyances latines que nous connaissons celles des Etrusques. Les Romains ont certainement emprunté aux lucumonies une grande partie de leurs croyances religieuses, mais surtout quelques dieux, les pénates, les lares, les aruspices, les augures, les pratiques des expiations.

La Divination étrusque était plus spécialement pratiquée d'après l'inspection des viscères et d'après l'observation de la foudre et d'autres « prodiges » semblables.

« La doctrine enseignée par les plus anciens théologiens, écrit le professeur Micali, qui faisait participer, non seulement les principaux dieux, mais les bons et les mauvais démons, aux destinées et aux opérations des hommes, était tellement enracinée en Etrurie, que sur presque tous ses monuments figurés on voit, sous des formes humaines, quelques-uns de ces Génies assister les mortels en danger, encourager et diriger leurs entreprises. Après le décès des hommes, on voit ces Génies s'occuper de conduire les âmes à l'endroit qui leur est destiné pour y recevoir la récompense ou le châtiment des actions bonnes ou mauvaises³¹⁸. »

Les Germains et les Slaves

On sait de combien de Génies différents Gnomes, Sylphes et Sylphides, Nornes, Valkyries, Ases, Alphas, etc., est peuplée la Mythologie teutone et Scandinave, dont les frères Grimm ont tracé dans leur célèbre ouvrage un intéressant tableau. Aussi, dans toutes les anciennes sagas et légendes de ces pays, on voit les magiciens communiquer avec ces êtres et plus tard même prétendre les asservir à leur volonté. Saxo Grammaticus, Jehan et Olaus Magnus, historiens des régions septentrionales, disent que les rois de ces contrées avaient recours à des arts magiques dans leurs guerres. En Allemagne, à ce que dit Tacite, les femmes étaient plus

³¹⁵ Les Religions, t. III, p. 277.

³¹⁶ Réville : La Religion des Phéniciens, « Revue des Deux-Mondes », 15 mai 1873.

³¹⁷ Genetrix et mater superstitionis, Arnobe : Disputationum adversus géntes.

³¹⁸ Giuseppe Micali : L'Italia avanti il dominio dei Romani.

spécialement remarquables dans la Magie et dans les sciences divinatoires, ce qui fait que leur jugement était fort prisé aussi bien dans les affaires politiques et militaires que dans les religieuses, comme suffirait à le prouver l'insurrection éclatée, en 70 ap. J.-C, par la volonté de la fameuse Velléda et qui cessa ensuite sur un mot parti de sa bouche.

Dès les temps les plus reculés, il existait dans les peuples du Nord et de la Scythie la volupsa, sorte de collège de Voyants, de Sibylles, dont le fonctionnement continua sous le Druidisme. En Pologne, il y avait aussi des sorciers qu'on appelait Wieszczka, c'est-à-dire « sages, savants ».

Les Germains avaient aussi leurs Pénates ; c'étaient les Alrunes, petites figures en bois, représentant généralement des femmes, plus rarement des hommes. Leur taille dépassait rarement 30 centimètres. Elles étaient taillées dans les plus dures racines des plantes, de préférence dans celle de la mandragore. On les habillait convenablement, on les lavait chaque semaine avec du vin et de l'eau, et à chaque repas on leur présentait de quoi manger et boire. On les consultait sur les affaires courantes, les maladies, etc. Elles répondaient parfois en s'inclinant, affirmaient les anciens auteurs. La chose peut être vraie ; on peut supposer que le mouvement était produit par une pression inconsciente des consultants sur les bords de leur socle, et même par cette force x par laquelle les médiums modernes font mouvoir, parfois sans contact, les guéridons et autres objets. Les éléments que l'on possède sont insuffisants pour permettre de se faire une idée un peu précise de ces alrunes, descendantes des théraphim et du culte primitif des ancêtres.

Pour ce qui a trait à la lycanthropie, rappelons qu'Hérodote, parlant des Neurien, Scythes d'origine, écrit³¹⁹ : « Ces hommes sont magiciens, car les Scythes et les Hellènes établis en Scythie rapportent que chaque Neurien est changé en loup pour quelques jours, une fois dans l'année, et qu'ensuite il reprend son ancienne forme. Je n'y crois pas ; mais ils le disent, néanmoins, et l'affirment par serment. »

Nous retrouverons cette singulière croyance de la lycanthropie périodique encore en pleine vigueur dans le Nord de l'Europe, aux XVIe et XVIIe siècles.

C'est surtout dans les « Jugements de Dieu », les « Ordalies », que se sont effectuées les opérations surnormales des Germains. Mais nous nous bornons ici à en faire mention, car nous les étudierons plus loin d'une manière étendue et synthétique.

Les Celtes

Il ne peut être question de rechercher la nature des croyances Celtes avant que les Kymris leur eussent apporté leur supériorité, intellectuelle et morale, ainsi que le Druidisme même. Quant aux croyances des Kymris, elles se rapprochaient assez de celles des Teutons et des Scandinaves, mais ceux-ci ne poussèrent pas aussi loin que les Kymris les pratiques « expérimentales » de la Religion, qui nous occupent plus spécialement. C'est à tel point que Pline appelle les Druides « une race de médecins et de devins », et il énumère toutes les connaissances magiques et naturelles dont les Romains leur seraient redevables³²⁰. Pomponius Mèla³²¹ dit que les Druidesses, « douées de singulières facultés, guérissent les maladies réputées incurables, connaissent l'avenir et le dévoilent aux hommes ». Il ajoute qu'elles avaient même le pouvoir de se transformer, et de transformer les autres, en animaux de différentes sortes. Les auteurs latins nous parlent des prophéties des Druidesses aux empereurs Dioclétien, Aurélien, Alexandre Sévère. Cicéron, dans son traité De Divinatione, parle avec beaucoup d'estime de l'Archi-druide Divitiacus, d'Autun, habile devin qui était son ami et aussi celui de César et auquel il semble avoir fourni les renseignements sur le Druidisme figurant dans les Commentaires De Bello Gallico.

³¹⁹ Historia, liv. IV, § 103.

³²⁰ Hist. Natur., XVI, XXIV, XXX.

³²¹ De situ orbis, III, chap. VI.

Le Druidisme constituait un corps sacerdotal parfaitement réglé. L'Archi-druide gaulois résidait près de Chartres, où l'on tenait périodiquement des Conciles mais les Druides de la Narbonnaise, conquise par les Romains en 125 avant J.-C, faisaient bande à part et se réunissaient généralement à Marseille. Quant aux Druides de la Grande-Bretagne, leur chef résidait dans l'île d'Anglesey (Mona des Latins, Tir-Mon des Bretons, Moneg des Anglo-Saxons.), près de Llamiden, mais leurs Conciles avaient lieu à Drewson (Druidstown).

La période d'initiation à la prêtrise durait vingt ans. Il est fort probable que ces novices s'occupaient surtout de magie. En effet, celle-ci était exercée par une classe secondaire de Druides appelés Bages, Eubages, Ovates³²². Les Druidesses (Aluinars, Volurs, Spakounurs), avaient leur principal sanctuaire dans l'île de Sena, ou Sein, sur la côte de Finistère, et elles jouissaient d'une haute considération : elles prédisaient l'avenir, surtout en consultant les entrailles des victimes ; elles prêchaient, et étaient censées commander aux mers et aux vents. On leur prêtait aussi le pouvoir de se transformer en animaux et de guérir des maladies jugées incurables³²³.

Les divers Génies et esprits follets des Germains, que nous avons énumérés plus haut, se rencontrent presque tous dans la Gaule sous les noms de Duz, Korrigans, etc. Mais les Gaulois attachaient aussi beaucoup d'importance aux Esprits des morts. Leurs croyances religieuses les y portaient. Il est à peine besoin de rappeler ici les vers si célèbres de la Pharsale, où Lucain, s'adressant aux Druides, leur dit : « Pour vous, les Ombres ne s'ensevelissent point dans les sombres royaumes de l'Erèbe, mais l'âme s'envole pour animer de nouveaux corps en d'autres régions³²⁴ ; la mort n'est qu'un intervalle dans une longue vie (Longae vitae mors média est). Qu'ils sont heureux ces peuples ignorant la crainte suprême du trépas ! De là leur héroïsme dans les sanglantes mêlées, et leur mépris de la mort. »

Le système théologique des Gaulois devait être assez complet ; mais comme les prêtres ne le transmettaient d'une génération à l'autre que verbalement, nous n'en connaissons presque rien. Les Triades Bardiques publiées par l'École celtique de Glamorgan (Pays de Galles) et contenant l'énumération des Esprits et des Asiles des Esprits, n'ont d'autre base qu'un manuscrit de la fin du XVIIe siècle et ne présentent aucune garantie d'exactitude³²⁵. Les légendes tirées des Vies des premiers Saints des pays celtiques, ou des poèmes à demi apocryphes, tels que ceux d'Ossian, nous intéressent parfois, comme les menhirs, dolmens et cromlechs, mais, de même que ces monuments mégalithiques, ne nous fournissent aucune donnée réellement historique.

Par contre, les fouilles ont mis à jour quelques pièces intéressantes à notre point de vue. On voit au Musée de Dijon des ex-voto dédiés par les Gallo-Romains à la déesse Sequana la Seine déifiée dans les ruines d'un sanctuaire qu'on lui avait édifié aux sources du fleuve, près du village de Saint-Seine (la déesse est devenue un Saint, au cours des premiers siècles du Christianisme, d'où le nom du village) ; un sanctuaire chrétien l'a remplacé, puis une abbaye de bénédictins, devenue maintenant un établissement hydrothérapique ! Ainsi les guérisons s'y sont toujours continuées. Il en est de même de l'autre temple gallo-romain à la déesse Sequana, à Saint-Germain-Source-Seine, où Baudot a fait, en 1836, ses fouilles si intéressantes et où se dresse actuellement la statue de la Sequana par Jouffroy : les ex-voto de Saint-Germain sont eux aussi, maintenant, au Musée de Dijon.

³²² Diodore : Bib. Hist.; Strab., IV, p. 195; Amm. Marc, liv. XV, chap. XC.

³²³ Sanare quae apud alios insanabilia sunt, Pomp. Méla., liv. III, chap.V.

³²⁴ L'expression : *alius orbis*, employée par Lucain, avait été interprétée comme signifiant : « dans un autre globe ». M. Salomon Reinach ; dans une communication à l'Académie d'Inscriptions et Belles Lettres de Paris (août 1901), a montré que le mot *orbis*, chez Lucain comme chez les autres écrivains du temps de l'Empire, signifie généralement région, contrée. Cela aurait son importance, selon M. Reinach, puisqu'il résulterait que les Gaulois admettaient la réincarnation des âmes sur la terre, et non pas uniquement en d'autres planètes.

³²⁵ Gaston Arnould : Philosophie gauloise, t. I.

Au cours des fouilles d'Alésia, à l'ombre de la gigantesque et admirable statue de Vercingétorix, on a trouvé une quantité considérable d'autres ex-voto en bronze : des yeux, des seins, des doigts, etc. Ils étaient singulier petit temple d'Isis, dans celui du dieu gaulois Moritasgus et ailleurs. A ces dieux, la légendaire Sainte Reine a succédé.

Malheureusement, on sait que, pour obtenir des grâces, les Gaulois offraient parfois à leurs Dieux des sacrifices humains. Pour guérir, les malades immolaient des esclaves, à titre de troc ; pour avoir la victoire dans les combats, on immolait des prisonniers de guerre³²⁶.

Aztèques et Incas

L'étude des croyances que l'on a trouvées chez les indigènes de l'Amérique, lors de la découverte du Nouveau Monde, offre un intérêt spécial, ces peuples ayant été moins que tous les autres en contact avec le Monde Ancien. On voudrait concentrer surtout l'attention sur les Mexicains et les Péruviens qui, grâce au degré assez haut de civilisation qu'ils avaient atteint, auraient dû fournir des renseignements plus précis et d'un ordre plus élevé que les autres peuplades, à peu près sauvages, de cette partie du monde.

Malheureusement, les documents indigènes se réduisent à bien peu de chose, les évêques et moines chrétiens ayant fait détruire tout ce qu'ils ont trouvé, comme étant des œuvres du démon. Les gouvernements civils ont agi de même, pour faire disparaître tout élément de tradition patriotique chez les natifs. Quant à ceux que nous ont légués les écrivains espagnols du temps de la conquête presque tous des religieux ils sont si évidemment saturés d'idées tendancieuses qu'on ne peut accueillir leurs récits qu'avec réserve.

Il est certain que les Aztèques attachaient un tel intérêt à l'art divinatoire, par exemple, que sous l'empereur Netzahualcoyotl, il était enseigné officiellement dans des collèges spéciaux³²⁷.

Après la découverte du Mexique, un moine franciscain espagnol, Bernardino de Sahagun, écrivit un livre remarquable sur la vie, les mœurs et l'histoire des anciens Mexicains³²⁸. Il dit que les Aztèques avaient deux classes de magiciens. Les affiliés de la première vivaient aux alentours de ces temples grandioses dont les ruines nous étonnent encore, surtout dans le Yucatan, et où ils émettaient des oracles ; c'étaient, à proprement parler, des prêtres, des mages. Quelques dieux inférieurs, tels que Tezcatlipoca, étaient plutôt malfaisants ; on leur attribuait les hantises, les maladies. L'autre classe de magiciens était composée de sorciers, qu'on consultait surtout dans les cas de vol. Le P. de Sahagun les charge de toute sorte de méfaits.

Le Père Juan Bautistia, dans une instruction aux confesseurs, imprimée à Mexico en 1600, écrivait à son tour : « Il y a des magiciens appelés teciuhtlazque et aussi nanahualtin, qui font des conjurations aux nuées, quand il y a danger de grêle... Quelques-uns peuvent prendre la forme de tigre, de chien, de belette, de hibou, de coq. »

Les sorciers mexicains étaient généralement désignés sous le nom de naualli, qui est vraisemblablement une contraction du mot nanahualtin, que nous avons cité plus haut. De naualli les Espagnols ont tiré le mot nagualisme, qui ne signifie pas précisément l'ancienne religion des Aztèques, comme le croient certains anthropologistes, mais une forme plus récente de sorcellerie et de franc-maçonnerie, contre laquelle conquistadores et missionnaires eurent longtemps à lutter, les armes à la main. Les Péruviens, à leur tour, avaient des magiciens placés sous la protection des Incas et formant, sous le nom de camascas, une

³²⁶ Tacite : Germania, X.

³²⁷ Mario d'Arpi : Le Mexique, p. 17.

³²⁸ Cet ouvrage n'a été publié qu'en partie; le reste est conservé, manuscrit, à la Bibliothèque Royale de Madrid, et un Allemand, le Dr Seler, y a puisé tout ce qui concerne la sorcellerie dans l'ancien Mexique ; Z. Nuttal y recourut ensuite à son tour. D'autres précieux documents sur les pratiques magico-religieuses mexicaines se trouvent dans Lewis Spencer : The Civilisation of Ancient Mexico, et Myths of Mexico and Peru.

véritable caste. Ils croyaient à la survie et au dégagement de l'esprit hors du corps durant le sommeil³²⁹. Ils étaient divisés en huit classes. Ceux de la première classe, les hucac communiquaient avec les dieux et avec les esprits, dont ils expliquaient au peuple les oracles. Pour ce faire, ils buvaient de la chicha (boisson de maïs fermenté), absorbant la fumée d'herbes narcotiques, dansant, sautant jusqu'à ce qu'ils tombassent en transe. Au sortir de leur extase, ils rendaient, paraît-il, des oracles dans une langue inconnue du vulgaire³³⁰. Les devins de la seconde classe suivaient des méthodes analogues à celles des aruspices et augures étrusco-romains. On ignore quelles étaient précisément les méthodes et attributions des autres cinq classes de devins³³¹.

Certains de ces sorciers écrit le Père J. Acosta³³² (prennent toute forme qu'ils veulent, et volent dans l'air avec une rapidité merveilleuse à de longues distances. Ils savent dire ce qui se passe à des endroits très éloignés avant que les nouvelles puissent en provenir normalement. Les Espagnols les ont entendus annoncer des mutineries, des batailles, des révoltes et des morts, qui avaient lieu à deux ou trois cents lieux de distance, le jour même où ces choses se passaient, ou le lendemain. Pour obtenir ce résultat, les sorciers, généralement de vieilles femmes, s'enferment chez eux et s'enivrent au point de perdre la raison. Le lendemain ils sont prêts à répondre aux questions qui leur ont été posées.

On comprend que l'ivresse dont il est ici question n'était pas une ébriété ordinaire, produite par des vins, cervoises ou liqueurs fermentées quelconques. Le P. Acosta précise qu'elle était procurée par une herbe appelée cohoba dont on mêlait le suc avec le breuvage nommé chica ou qu'on prenait d'une autre manière.

Antonio de Solis qui, en 1684, publia à Madrid sa fameuse *Historia de la Conquista del Nuevo Mundo*³³³ raconte un événement fort caractéristique qui se serait produit en 1519. Nous nous bornons à en rapporter le passage principal, car, dans l'impossibilité où l'on est de vérifier les détails des faits qu'il expose, ce récit constitue plutôt un document des croyances des conquistadores que de celles des Aztèques.

Après avoir parlé de certains présages qui s'étaient présentés à Montézuma, empereur du Mexique, et qui l'avaient fort préoccupé, Solis ajoute : « Quelques jours après, arriva au palais impérial un paysan qui était regardé comme un homme simple d'esprit et qui sollicita par des instances réitérées et mystérieuses une audience de l'empereur. On l'introduisit en sa présence. Après avoir salué, sans se troubler, et sans se montrer intimidé, il s'adressa au souverain... Il dit que, la veille au soir, il s'était senti transporté dans une grotte spacieuse, dans laquelle se trouvait un homme couvert de vêtements royaux, endormi au milieu des fleurs et de parfums, et tenant à la main un flambeau allumé.

Je m'approchai davantage ajouta le paysan et je vis ton image, ou peut-être ta personne. Je voulus me retirer, car j'étais effrayé et saisi de respect ; mais une voix impérieuse me retint et m'effraya plus encore en m'ordonnant de t'ôter le flambeau des mains et de te l'appliquer à une partie de la cuisse qui se trouvait découverte. Je refusai autant que je le pus de commettre une telle offense ; mais la même voix, avec une terrible puissance, me contraignit à obéir. Moi-même alors, Seigneur, ne pouvant résister et passant de la crainte à la hardiesse, je t'appliquai la torche allumée sur la cuisse, et tu supportas cette cautérisation sans te réveiller et sans faire un mouvement. J'aurais pensé que tu étais mort, si ta respiration ne m'avait convaincu que tu vivais. Enfin cette voix qui semblait venir de l'espace me dit : « Ainsi dort ton roi, livré aux délices et aux vanités, alors que plane sur lui la colère des Dieux, et qu'il est menacé par tant

³²⁹ Garcilasso : Incas, t. I, p. L85.

³³⁰ Relation de las Costumbres antiguas de los Naturales de Peru, p. 174, œuvre d'un jésuite anonyme du xvi^e siècle.

³³¹ Arriaga : Estirpation de la Idolatria en el Peru, Lima, 1621.

³³² Histoire Naturelle et Morale des Indes, Séville, 1590.

³³³ Traduite en français, dès 1691, par Citri de La Guette.

d'ennemis venant d'une autre partie du monde pour détruire sa monarchie et sa religion. Tu lui diras qu'il se réveille pour parer, s'il le peut, aux misères et aux calamités suspendues sur lui...»

Montézuma, dans son premier moment de colère, voulut ordonner que le paysan fût mis à mort ; mais il en fut empêché par une douleur qu'il ressentit soudain à la cuisse, où il reconnut alors, en même temps que le constatèrent les assistants, la marque du feu. (Stigmate par suggestion?...)

Dans ces événements, la crédulité de ces barbares peut avoir eu sa part, et les Espagnols en jugèrent ainsi. Laissons donc à la vérité son appel contre le mensonge ; mais ne tenons pas pour invraisemblable que le démon se soit servi de pareils artifices pour irriter Montézuma contre les Espagnols et pour entraver l'introduction de l'Évangile car il est certain que le démon, etc., etc.

Les Pères Glavijero et Diego Duran, deux historiens du Mexique, racontent aussi d'autres présages qui accompagnèrent la chute de l'empire des Aztèques. Ils rapportent que Papanzin, princesse mexicaine sœur de l'empereur Montézuma, mourut et fut enterrée avec solennité. Le lendemain, elle sortit de son tombeau, se présenta à quelques femmes et les chargea d'aller chercher son frère et Nézahualpilli, roi de Texco, son mari, ainsi que leurs Cours. À l'arrivée de ces deux souverains et de leurs suites, la princesse raconta que, aussitôt morte, elle s'était trouvée sur les bords d'un grand fleuve sur lequel elle avait vu « de grands navires chargés d'hommes blancs et barbus, habillés d'une façon étrange, avec des casques sur la tête ». Un jeune homme d'une grande beauté, drapé d'un vêtement aussi blanc que la neige, ailé, se trouvait là. Il dit à la princesse : « Dieu a voulu que tu vives pour être témoin des révolutions qui vont se produire dans ces royaumes... Les hommes que tu vois là introduiront en ces pays la connaissance du vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, etc. » On ajoute que la princesse ainsi ressuscitée vécut encore plusieurs années dans la retraite. On l'appelait Donna Maria Papantzin, car elle avait été la première de sa religion à être baptisée ; cette cérémonie avait eu lieu à Tlatéloco, en 1524.

Le Père Glavijero ajoute : « Cet événement fut public et fit beaucoup de bruit, car il s'était produit en présence de deux souverains et de la noblesse mexicaine. On le voit aussi représenté dans plusieurs tableaux de cette nation et on en envoya à la Cour d'Espagne un récit confirmé également par des témoins³³⁴. Le P. Clavijero, jésuite, écrivit son livre³³⁵ en Italie, où il s'était fixé lors de la dissolution de son Ordre, après avoir passé trente-cinq ans au Mexique.

Des légendes analogues coururent sur le compte des Péruviens. On rappelait que l'empereur Ripak VIII, de la dynastie des Incas, mort en 1340, avait eu la vision d'un homme blanc, barbu, d'un noble aspect, vêtu d'un costume inconnu. Cet homme lui avait déclaré qu'il était lui aussi fils du Soleil, que son nom était Uirakocia et qu'il venait le prévenir qu'un jour des hommes habillés comme lui envahiraient l'empire des Incas et le détruiraient³³⁶.

Une autre légende du même genre, mais se rapportant à une insurrection ayant eu lieu longtemps avant la découverte de l'Amérique, est racontée par Squier³³⁷.

N'oublions pas que les débarquements de Colomb, Ojeda, Vespucci et autres navigateurs aux Antilles et sur la côte centrale du Continent, ne pouvaient être ignorés dans les empires des Aztèques et des Incas, dont les souverains, leur entourage et le peuple même, devaient vivre dans une anxiété mortelle, en prévoyant ce qui allait se produire. C'est au cours de ces heures critiques de la vie d'un peuple et surtout d'un culte, que les prophètes et les thaumaturges

³³⁴ Storia antica del Messico, 1780.

³³⁵ Il existe une traduction anglaise de cet ouvrage, par Cullen (1787). On peut aussi consulter, à ce sujet, Torquemada, liv. II, chap. X, 91, et de Bethencourt, partie III, chap. VIII.

³³⁶ Ultra (Rome), 1910, p. 34.

³³⁷ Incidents of Travel in the Land of the Incas, 1877, p. 403.

surgissent, se succèdent, dans l'angoisse et l'exaltation du danger imminent et l'espoir exalté d'une protection divine. Ce qui eut lieu chez les Juifs à la veille d'être définitivement écrasés par la meule toute puissante de Rome en est l'exemple le plus caractéristique, mais non unique.

Nous avons dit que les récits auxquels nous venons de faire allusion portent plutôt l'empreinte des croyances des Espagnols que de celles des natifs d'Amérique. La chose saute aux yeux. Il est toutefois fort probable que les écrivains chrétiens n'ont fait que broder sur des canevas qui leur étaient fournis par les indigènes eux-mêmes. Des faits surnormaux, ou interprétés de manière à les faire passer pour surnormaux, s'étaient presque certainement produits, spécialement dans le cas de la princesse Papantzin.

On sait que plusieurs missionnaires, dont le vénérable évêque Las Casas, Acosta, etc., se sont efforcés d'établir un grand nombre de points de rapport entre la religion des Aztèques et celle des Chrétiens. Ce parallèle ne présente rien de sérieux. Il s'agit d'une idole de deuxième ordre qui est en même temps une et trine ; du signe de la croix qui était connu en quelques régions d'Amérique comme il l'était d'ailleurs aussi chez les Egyptiens même avant la venue du Christ, etc. Ce sont là probablement des coïncidences fortuites, comme paraît l'être, par exemple, la ressemblance étonnante des architectures mexicaine et égyptienne surtout dans les temples et pyramides (téocallis) qu'on a voulu expliquer par des hypothèses aussi inutiles en ce cas que celle de l'Atlantide disparue. Il est à remarquer toutefois que les merveilleuses ruines de Palenques, et d'autres encore, ne datent pas des Aztèques, ni même des Toltèques, qui les ont précédés ; elles sont l'œuvre des Tzendals, race qui, à en juger par les figures qui les représentent, était haute, svelte, bien proportionnée.

Le P. Torquémada relate qu'au cours d'un voyage qu'il fit à Quanhtitlan, on attribua au dieu Quetzalcoatl plusieurs guérisons d'aveugles et d'estropiés. Les Aztèques admettaient dans l'Au-delà un lieu d'expiation, encore que celle-ci ne fût pas éternelle.

« En réalité, écrit de même Torquemada, la domination de Quetzalcoatl était douce et n'imposait aucun poids aux fidèles, mais seulement des choses faciles et légères ; elle leur apprenait à être vertueux et à éviter les vices, le mal, les offenses. »

Et le Père de Sahagun dit à son tour : « C'était un bon peuple, attaché à la vertu, aimable et simple dans les rapports sociaux, détestant le mensonge, habile dans les arts, pieux envers son Dieu. »

Livre III – Grecs et Romains

Chapitre 1 – Religions et croyances

Qu'y avait-il au fond des mystères ?

Lorsque, après avoir étudié les Religions des peuples anciens de l'Orient, et surtout la manière dont ceux-ci les concevaient et les pratiquaient, on passe à l'examen de celles des Grecs et des Romains, on se sent comme transporté dans une tout autre atmosphère. Ici, plus de mysticisme, plus d'ascétisme, plus d'intolérance, plus de théocratie, ou si peu ! C'est au point que les doctrines religieuses des anciennes nations helléno-latines les plus raffinées, ont bien plus d'analogie avec celles des peuples barbares de la Germanie qu'avec celles des Hindous, des Persans, des Chaldéens, des Egyptiens, dont l'antiquité auguste était pourtant encore rehaussée par le prestige d'une fastueuse civilisation. Jupiter, Junon et les autres Dieux de l'Olympe, le caractère spécial de leur anthropomorphisme, à base de passions et de violences, la manière d'envisager les devoirs religieux et la vie de l'Au-delà, l'importance limitée du sacerdoce, tout cela se retrouve à peu près chez les adorateurs d'Odin, Frigga et les autres divinités du Walhalla, mais n'a que bien peu d'analogie avec Brahma, Osiris, Jéhovah, Ormuz. Les raisons historiques de cette différence seront probablement mieux éclaircies par les recherches qui ont commencé par les fouilles de Crète, de Mycènes et d'autres localités, et qui ont déjà montré l'existence d'une magnifique civilisation du bassin oriental de la Méditerranée, d'une telle antiquité, qu'elle paraît antérieure même à l'immigration arienne, dont l'importance a probablement été fort exagérée par une critique philologique trop absolue³³⁸.

Mais cette diversité de tendances tient sans doute au caractère différent des peuples. Les enseignements traditionnels d'Orphée, de Pythagore et des autres mystiques, ont glissé sur la mentalité « mondaine » des mécéno-minoïques et des hellènes, ou celles rudement positive des latins, comme la pluie sur des bûches.

Dans l'intérêt de leur cause, les syncrétistes ; alexandrins, les apologétistes païens, provenant eux-mêmes d'infiltrations asiatiques dans l'Hellade, ont bien cherché au cours des premiers siècles après J.-C, à s'attacher aux Mystères égyptiens, éleusiens, mithriaques, bacchiques et autres, pour montrer que derrière la croyance aux Dieux de l'Olympe se cachait une doctrine plus profonde, plus noble et plus pure, et qu'elle avait été connue et adoptée par presque tout ce qui comptait pour quelque chose en Grèce comme à Rome, les gens des classes un peu élevées ayant presque toutes assisté aux Mystères, ce qui impliquait leur initiation. Les ésotériques modernes quelques poètes en prose plutôt que des historiens et des philosophes en font autant aujourd'hui, en mêlant dans un salmigondis fantaisiste Moïse, Bouddha, Orphée, le Christ, le Druidisme, etc. Mais il en est tout autrement chez les représentants de la critique historique. Dès que Creuzer eut fait paraître (1810-1812), *La Symbolique et la Mythologie des peuples anciens*, où il soutenait que la mythologie grecque avait un sens caché, qui avait été porté de l'Orient par des corporations sacerdotales, et manifesté ensuite à quelques élus dans les cérémonies religieuses appelées Mystères, l'Antisymbolica de Voss et l'Aglaophamus de Lobeck vinrent démolir à peu près tout l'édifice dressé par le savant

³³⁸ Mackenzie : The middleminoan poltery of Knossos, dans « The Journal of Hellenic Studies », vol. XXVI, 1906, p. 243. Prc*. A. Mosso ; OUScavi di Creia, 1907, p. 265, 269, 280.

philologue de Heidelberg. Deux chapitres de l'Histoire Générale de la Grèce de Grote rasèrent ce qu'il en restait. Tous ces historiens montrèrent que dans les Mystères on ne communiquait aucun enseignement de doctrine ésotérique, ce qui est maintenant admis par la quasi-totalité des érudits ayant examiné la question d'une manière objective, c'est-à-dire sans la préoccupation de faire triompher telle doctrine spiritualiste.

Ce qui avait donné une certaine apparence de fondement à la thèse ésotérique, c'est que pour assister aux Mystères il fallait être initié et parfois même se soumettre à une série d'épreuves. Toutefois, l'expérience nous montre que pour être admis à un Ordre monastique bouddhiste, catholique, musulman, il faut passer aussi par une initiation constituée par le « noviciat », et subir des épreuves bien plus longues et plus dures. Or ceci ne prouve nullement que les Ordres monastiques possèdent une doctrine secrète quelconque. Le culte des Dieux Pélasges, des Cabirs, de Géa, qui s'était réfugié dans quelques sanctuaires cachés, après la conquête des Ioniens, le culte de certains Dieux asiatiques, sanguinaires comme Mithra ou intempérants comme Bacchus, qui s'était faulilé en Europe ; les représentations de scènes mythologiques se rapportant surtout aux aventures de Cérès et Triptolème, de Jupiter enfant au milieu des Corybantes, de Cybèle et Athis en Phrygie, tout cela se manifestait à Eleusis, à Samothrace et ailleurs à peu près comme les Mystères du Moyen Age trouvent encore leur représentation à Oberammergau, en Bavière. Les fresques qui ornent les parois de la « Villa des Mystères », déterrée à Pompéi au cours des dernières fouilles, et que le cataclysme de l'an 79 a heureusement préservée du vandalisme des Barbares et des néo-chrétiens, le montrent plus nettement que cela n'était apparu jusqu'ici. Quelques rares personnes pouvaient assister à ces représentations avec l'intention sincère d'y puiser des enseignements et des inspirations de nature à élever, à purifier l'âme, comme cela pouvait se produire aussi parmi ceux qui assistaient aux Mystères des tréteaux du moyen âge ou d'Oberammergau. Porphyre a pu écrire ces belles paroles : « Notre âme doit être au moment de la mort telle qu'elle était durant les Mystères, c'est-à-dire exempte de passions, d'envie, de haine et de colère ». Ceux qui se sont approchés avec une profonde dévotion du sacrement de l'Eucharistie comprendront sans peine cette pensée. Mais la seule curiosité devait attirer la très grande majorité des spectateurs. Qu'on songe aux désordres scandaleux de certaines fêtes religieuses qui se déroulaient encore au XV^e siècle à Paris, spécialement à l'occasion de l'Epiphanie, et l'on ne s'étonnera pas que de Sainte-Croix³³⁹ ait pu dire : « Tout ne se passait pas dans les Mystères païens avec autant de décence que plusieurs écrivains modernes se sont plu à le supposer », et qu'il ait cité à l'appui l'exemple de la célèbre Phryné, qui profitait de cette occasion pour remplir d'admiration Apelles et Praxitèle. On se rendra compte de ce qui a pu se produire, par exemple, en 108 av. J.-C. à Rome, lorsque le Sénat dut intervenir pour mettre fin au scandale des Mystères bacchiques. Le procès des personnes accusées d'avoir pris part à ces Mystères dura alors trente jours ; plusieurs prévenus furent condamnés à mort, d'autres à la prison ; les femmes furent rendues à leurs pères et à leurs maris pour être punies d'une manière privée. Diodore de Sicile appelle le temple d'Eleusis « un véritable lupanar. » Le fait que, le lendemain de la célébration des Mystères dans cette ville, le Sénat d'Athènes se réunissait pour examiner si quelque abus ne s'y était pas glissé, montre bien qu'une surveillance exceptionnelle y était jugée nécessaire. Nous voulons bien croire que Philon le Juif exagérait quand il affirmait, au cours des toutes premières années de l'Ere chrétienne, « qu'il devenait impossible de trouver un honnête homme pour se faire initier, et qu'on en était réduit aux vagabonds et aux courtisanes » mais il est certain que la malice humaine s'était attachée à ces rites, comme à tout ce qui existe sous la lune.

³³⁹ Mémoires pour servir à l'Histoire de la Religion secrète des anciens peuples, ou Recherches sur les Mystères du Paganisme, 1784, t. I, p. 317.

On ne conçoit d'ailleurs pas comment, pendant des siècles, l'élite intellectuelle de la Grèce aurait pu recevoir un enseignement favorable à la croyance en un Dieu unique, en l'immortalité de l'âme, à la pluralité des existences, sans concevoir l'indignité qu'il y avait à cacher de pareilles doctrines, et sans trahir, pour une raison ou pour une autre, un secret qui, d'autre part, était forcément partagé même par les histrions et les masses chorales de ces représentations sacrées. Il est à remarquer que les Mystères continuaient à être célébrés du temps de l'empereur Adrien. Les Sages et les philosophes de la Grèce et de Rome se seraient-ils bornés à imaginer et enseigner les systèmes disparates que nous connaissons, si dans les Mystères on eût prêché des doctrines plus élevées ? Les Anaxagore, les Socrate et, plus tard, les Chrétiens, auraient-ils été mis en jugement à cause de leurs doctrines, si les Mystères avaient caché une doctrine qui, au dire de Creuzer³⁴⁰, était une sorte d'introduction au Christianisme » ?

En réalité, si le secret a été si bien gardé, c'est qu'il n'existait pas plus alors qu'il n'existe actuellement parmi nos ésotériques, qui jouent à l'initiation comme les enfants jouent aux soldats, ne parlent que de « grands Initiés », de « grands Mystères », se regardent comme les dépositaires élus d'un flambeau qui n'a brillé, à travers les siècles, que dans les souterrains ténébreux de quelques sanctuaires et que l'on consent enfin à nous montrer sous la forme de phrases ronflantes mais creuses et obscures, de crainte que trop de lumière soudaine ne nous aveugle...

La vérité nue est bien plus simple et modeste : c'est qu'un certain nombre de poètes et de philosophes ont connu et apprécié, dès les premières périodes de la civilisation méditerranéenne, des doctrines religieuses et philosophiques provenant du centre de l'Asie, et infiniment plus profondes et élevées que la mythologie gréco-romaine. Elles apparaissent assez nettement dans les préceptes que l'on a attribués à Orphée et Pythagore ; elles ont exercé une grande influence sur la philosophie de Platon ; on en trouve un exposé intéressant dans le Songe de Scipion³⁴¹, dans la dernière partie du VIe Livre de l'Enéide, dans le IVe Livre des Géorgiques, etc. Il est possible que dans les Mystères d'Eleusis on ait chanté une ode attribuée à Orphée dans laquelle il est fait allusion à un Dieu unique le mystérieux Zagrée sans que pour cela on puisse sérieusement parler de doctrine secrète transmise aux initiés, au cours d'une période de temps deux fois millénaire.

La Démonologie païenne

Le Dieu unique ! La mentalité des Gréco-romains avait été façonnée de telle manière par leur mythologie, qu'il ne leur était pas facile de concevoir un Dieu unique dans le sens qu'ont donné à ces mots les Juifs, les Chrétiens et les Musulmans. Pour ceux-ci, Dieu est le créateur du ciel et de la terre. Pour les Gréco-romains, ce sont le Ciel et la Terre qui ont créé les premiers Dieux, ce qui est d'ailleurs assez malin.

La différence entre les dieux et les demi-dieux était bien conventionnelle, puisque les uns comme les autres n'étaient au fond (ainsi que l'avait bien vu Evémère, trop absolument peut-être), que des humains célèbres et puissants, que la postérité avait déifiés. Il n'est pas surprenant, en ces conditions, que Platon³⁴² se plaignît de la facilité avec laquelle on transformait en Dieu tout Génie qui, sans être évoqué, s'était manifesté par des apparitions. Il n'est pas plus étonnant qu'Anaxagore ait pu soutenir que tous les Dieux n'étaient que des Génies.

³⁴⁰ Symbolica, liv. VIII.

³⁴¹ VIe Livre de la Republica de Cicéron.

³⁴² Le Livre des Lois.

« Ce sont vos morts, disait Clément d'Alexandrie aux païens du IV^e siècle qui, forts de l'autorité que le temps finit par conférer à l'erreur, sont devenus des dieux pour leurs descendants³⁴³. »

Si nous examinons l'antiquité et l'histoire des Grecs écrivait Cicéron à son ami Atticus nous trouverions que même ces dieux auxquels on a assigné les premières places dans l'Olympe, ont vécu sur la terre avant de monter à l'Elysée. Demandez quelles sont les Divinités dont les tombes existent en Grèce. Puisque vous êtes initié aux Mystères, rappelez-vous les traditions. Vous en tirerez des conséquences adéquates³⁴⁴.

En effet, les Crétois entretenaient avec vénération le tombeau de Jupiter, qu'ils disaient avoir régné dans leur île. Délos était honoré comme le lieu de naissance d'Apollon et Artémis ; il en était de même de plusieurs autres déités. Il suffit de gratter légèrement la surface des mythologies européennes pour discerner à fleur d'épiderme les religions des peuples primitifs, à base de culte des ancêtres, avec lesquels on identifiait ensuite telle ou telle force de la nature, conformément aux attributs de puissance, force, beauté ou autres qui les avaient distingués en leur vivant, sans aucun effort vers une synthèse théologique telle que, par exemple, le monisme, le panthéisme, la palingénésie, la métempsychose.

La démarcation entre (illisible en grecque) et (illisible en grecque) n'était d'ailleurs pas bien nette ; les deux mots étaient souvent synonymes, signifiant l'un et l'autre la divinité³⁴⁵. Plutarque enregistre parmi les « Daimons » Bacchus, Isis, Osiris, Hercule, etc. En tout cas, le mot Démon n'a pas chez les Grecs et les Romains une signification mauvaise ; les Démons pouvaient être bons (Agatodémons), ou mauvais (Cacodémons). Les uns comme les autres étaient honorés ; les derniers peut-être plus que les premiers, parce qu'on les craignait davantage. On donnait quelquefois aussi le nom de Démons aux Esprits des décédés, à cause de la difficulté de distinguer les uns des autres³⁴⁶ mais, à proprement parler, les Démons étaient des êtres surnaturels, inférieurs aux Dieux, mais supérieurs aux hommes. Les Dieux vivaient dans l'Olympe ; les Démons dans l'air. Selon Hésiode³⁴⁷, les Démons ne sont que les hommes de l'âge de l'Or transformés par Jupiter ; ce sont les gardiens des mortels, dont ils enregistrent les bonnes et les mauvaises actions pour en témoigner au tribunal de Minos. Platon nous fournit de nombreux renseignements sur ces êtres. Dans Timée, dans Phèdre, dans les Lois (liv. XI), dans l'Épinomis, ouvrage apocryphe, mais sorti de l'école du même philosophe, on trouve toute une hiérarchie de Démons. Ceux-ci sont composés spécialement d'éther. Ordinairement invisibles, ils peuvent parfois paraître aux hommes. Dans le Banquet, Platon dit : « Les démons sont à la source de toute prédiction, ainsi que de l'art sacerdotal relatif aux sacrifices, aux ablutions, aux enchantements, aux divinations, etc., parce que la Divinité n'entre pas en communication directe avec les hommes ; tout rapport entre les Dieux et les hommes se fait par l'entremise des démons. »

Plutarque précise la nature des Génies : « Les démons sont plus forts et plus puissants que les hommes ; ils ont en eux un élément divin, mais mélangé, impur ; ils sont composés d'âme et de corps et par conséquent susceptibles d'éprouver du plaisir, des peines et d'autres sentiments analogues³⁴⁸. »

La légende des Titans a évidemment la même origine que celle des Anges rebelles de Lucifer. Mais, chassés par Jupiter dans le Tartare, les Titans y restent ; ils ne jouent pas auprès des Grecs le rôle que l'Écriture attribue à Satan, le tentateur. Pindare, Ménandre affirment que tous les hommes ont auprès d'eux un Daimon comme Esprit tutélaire ; celui de Socrate est

³⁴³ Discours aux Gentils, t. I.

³⁴⁴ Tusculanes, I, § 13.

³⁴⁵ Alf. Maury : Hist. des Religions de la Grèce, t. I, p. 565 et 262.

³⁴⁶ Chassang : Apollonius de Tyane ; Eclairciss.

³⁴⁷ Les Œuvres et les Jours, v. 121-125.

³⁴⁸ Plutarque : Isis et Osiris, ohap. XXV et XXVI.

resté célèbre entre tous. A leur tour, les demi-dieux, fils d'un Dieu et d'une mortelle, étaient souvent confondus avec les Héros, hommes qui s'étaient signalés par des actions éclatantes et avaient par-là mériter l'immortalité. Plutarque écrit que les Héros, en s'améliorant, pouvaient monter au grade de Démons et même de Dieux³⁴⁹. Cette sorte de canonisation était souvent proclamée par l'Oracle de Delphes³⁵⁰.

Contrairement aux platoniciens, les disciples d'Aristote contestèrent l'intervention des Daimons dans les affaires terrestres et déclarèrent que les opérations qui leur étaient communément attribuées provenaient en réalité « des corps célestes et d'autres choses tout aussi naturelles ». L'influence des astres représentait dans ce système « scientifique », opposé à la théorie spiritualiste, ce que représentent aujourd'hui l'Inconscient de Hartmann et d'autres hypothèses analogues, opposées aux doctrines des néo-spiritualistes. Non pas qu'elles aient présenté le moindre caractère expérimental plutôt que spéculatif ; mais leur prétention d'exclure l'intervention de personnalités extrahumaines pour s'en tenir aux « forces naturelles » (l'influence des astres), leur donnait une certaine apparence « scientifique ».

Aussi, Saint Augustin³⁵¹ demande comment, lorsqu'on entend un possédé parler des langues qu'il ignore, on peut attribuer cela aux corps célestes. En effet, pour repousser comme étant superstitieuse l'explication la plus naturelle, on tombe souvent dans les plus absurdes, telle que celle se rapportant à l'astrologie. La pierre tombale est placée sur celle-ci, alors que la connaissance de la Démonologie des différents peuples reste indispensable pour apprécier leurs pratiques dans le domaine du spiritualisme expérimental. Mais on peut voir que, si les hypothèses propres aux deux camps ont quelque peu changé en ce qui concerne les noms et quelques autres détails, la situation était, dans l'Antiquité, assez semblable à celle de nos jours.

La survivance de l'âme

Les difficultés, les incertitudes commencent lorsqu'on passe à l'idée que les Grecs et les Romains se faisaient de la survivance de l'âme. Tous y croyaient, certes, hormis les Epicuriens et quelques autres sectes des derniers siècles du paganisme ; mais comment l'envisageaient-ils ?

Cicéron, tout hautement spiritualiste qu'il se déclare généralement dans ses écrits, en parlant de l'âme dans l'intimité d'une de ses lettres, dit : *Aut quid sit... ipse animus, aut ubi, aut unde... magna dissentio est*³⁵².

Chez les Grecs surtout, on a commencé, relativement à la survie, par des idées ayant quelque analogie avec celles des Egyptiens. Pour eux aussi, ce n'était pas l'âme proprement dite qui survivait à la mort ; c'était l'ombre, qu'ils appelaient *Eidolon*, quelque chose d'assez semblable au *ka*, ou double, des sujets des Pharaons : non pas la personnalité toute entière du décédé, mais une sorte de fantoche ne représentant plus qu'une faible portion de la corporalité et une portion presque aussi réduite de l'intelligence :

Quo neque permanent animoeneque corpora nostra,

*Sed quaedam simulacra, modis pallentia miris*³⁵³.

Le plus illustre document que l'on possède à ce sujet est celui que nous fournit Homère dans le XI^e chant de l'Odyssée, où l'on trouve la fameuse *Neknia*, l'évocation des morts. Odysseus, désirent connaître comment se termineront ses aventures, veut consulter le roi devin aveugle

³⁴⁹ De la Cessation des Oracles, chap. X et suiv.

³⁵⁰ Pausanias, liv. iv, chap. VI; Platon : *Cratyl*, 33.

³⁵¹ Cité de Dieu, chap. XI.

³⁵² « Mais quant à dire ce qu'est l'âme, où elle est, d'où elle vient, c'est ce qui donne lieu à bien des controverses » Tusculanes.

³⁵³ « Là où ne restent plus ni nos âmes ni nos corps, mais seulement une sorte de simulacre des deux, d'une lividité spectrale ». Lucrèce.

Tirésias. Il apprend que celui-ci est mort. Qu'à cela ne tienne : le tenace fils de Laërte va le chercher aux Enfers. L'Hadès, situé dans le pays des Cimmériens. Heureusement pour lui, Proserpine avait accordé à Tirésias le don de garder toute son intelligence ; il peut ainsi lui servir de Mentor dans cette région désolée, assez semblable au schéol hébraïque. Là, les Ombres se tiennent sans consistance, sans mémoire, voltigeant dans l'air comme en un rêve. Ulysse leur fait boire le sang d'une génisse qu'il a sacrifiée pour cette fin ; ainsi ces fantômes récupèrent-ils un peu de vie et de force. Le fils de Laërte peut causer avec plusieurs d'entre eux, spécialement avec Achille. Il narre à ce dernier les dramatiques aventures de sa propre existence nomade et le félicite d'être, lui, en ce lieu de repos, honoré comme un dieu par les Argiens, et régnant dans l'Hadès sur les trépassés. Mais le Pélide lui répond amèrement : « Oh noble Odysseus ! Ne cherche pas à me consoler de la mort. Car j'aimerais mieux être le serviteur d'un pauvre paysan, que le roi de ceux qui ne sont plus ».

Quelques épisodes captivants augmentent la saveur de cette scène étrange. Mais bientôt l'effet passager produit par le fumet du sang disparaît, petit à petit, chez ces fantômes, qui reviennent à leur triste vie incomplète, et presque inconsciente.

Nulle page homérique n'exerce sur le lecteur une si profonde surprise que celle-ci, tellement cette manière de concevoir la vie d'outre-tombe est désormais étrangère à notre mentalité. Mais quelle est sa valeur documentaire pour la connaissance des doctrines religieuses de la Grèce³⁵⁴ ? Cette valeur, il ne faut pas se l'exagérer. Les doctrines auxquelles se rapporte ce passage ont beaucoup varié en Grèce et à Rome, selon les époques et les écoles philosophiques. Aussi, ailleurs, dans l'Odyssée même, l'Elysée est peint par Homère comme une terre où le juste coule en paix une vie facile sous un ciel toujours serein, dans un climat où soufflent sans cesse les tièdes haleines du zéphire. Dans Hésiode, presque contemporain d'Homère, nous lisons la description des « Iles fortunées », lieu de délices réservé aux âmes vertueuses. Pindare, qui vécut à une époque un peu postérieure, les décrit à son tour : « Un soleil étincelant les éclaire toujours ; leurs habitants vivent dans les prairies émaillées de fleurs, sous des bosquets embaumés », etc. Ne parlons pas des idées exposées plus tard encore par Platon sur l'immortalité de l'âme, idées qui sont tout l'opposé de celles manifestées par Homère. D'ailleurs, c'est particulièrement à cause des doctrines qu'on rencontre dans le XI^e chant de l'Odyssée, et qu'il juge dangereuses pour l'Etat, que Platon proscrit la lecture d'Homère dans sa République idéale.

La curieuse fantaisie homérique de la boisson de sang destinée à raviver momentanément les Ombres, explique les libations de sang que les Romains primitifs offraient aux Mânes. Et c'est peut-être à ces libations que doit être rapporté, à notre avis, l'usage de tous les sacrifices aux divinités, tous les cultes ayant commencé vraisemblablement par celui des ancêtres. Nous pensons même que Moïse, pour empêcher que ces sacrifices fussent offerts à d'autres qu'à Jéhovah, prescrivit l'étouffement des animaux destinés à l'alimentation. Il a dit cependant : « Le sang est l'âme³⁵⁵ » ce qui paraît être une allusion aux croyances dont il s'agit.

On peut aussi rattacher à cette croyance homérique la singulière et horrible légende des Vampires, dont nous parlerons plus loin. Grâce à l'influence des Etrusques, l'Hadès que nous peint Homère dans le XI^e Livre de l'Odyssée était étranger aux idées des Romains sur la vie d'outre-tombe. Mais cette croyance était plutôt remplacée par une indifférence marquée pour tout ce qui ne concernait pas l'existence terrestre, quand elle ne l'était point par ce scepticisme plus absolu auquel fait allusion Juvénal lorsqu'il dit qu'on peut à peine faire accroire aux tout petits enfants qu'on lave dans une cuvette, l'existence des Mânes et d'une vie d'outre-tombe :

³⁵⁴ Quelques critiques, en se basant sur différentes remarques de nature historique, croient que le chant XI de l'Odyssée n'est qu'une interpolation. Cela n'a qu'une importance secondaire à notre point de vue, car l'interpolation ne saurait être, en tout cas, de beaucoup postérieure à Homère ; elle exprimerait donc quand même les croyances d'une partie des Hellènes de cette époque.

³⁵⁵ Deutéronome, XII, 23.

Esse aliquos manes, et subterranea regna...

Nec pueri credunt, nisi qui nondum aère lavantur³⁵⁶.

Aussi commettrait-on une grave erreur en attribuant à une croyance universellement admise la déclaration de l'Ombre du premier Africain à Emilien, dans le Songe de Scipion : « ... Ceux qui vivent réellement sont ceux qui ont quitté les liens du corps, comme en sortant de prison ; c'est ce que vous appelez « la vie » qui est en réalité la mort. »

De même, la description des Enfers qu'Anchise fait à son fils dans l'Enéide ne correspond qu'à une conception propre à un petit groupe de pythagoriciens et d'orphistes : « En mourant, les âmes ne se dépouillent point de leurs faiblesses... Il faut donc qu'elles subissent des peines pour se purger de leurs fautes ; quelques-unes sont suspendues au gré des vents, d'autres sont plongées dans l'eau ou dans le feu. Elles sont enfin admises dans les Champs-Élysées... Après mille ans, elles boivent l'eau du Léthé, qui leur fait tout oublier du passé ; elles sont alors prêtes à se réincarner pour une vie nouvelle³⁵⁷. »

La vitalité résiduelle des cadavres

Cependant, comme les Egyptiens, beaucoup de Grecs et de Romains pensaient que la mort ne brisait pas entièrement et immédiatement le lien existant entre le corps et l'âme, ou plutôt entre le corps et ces Ombres inconscientes Eidôla amêména dont parle l'Odyssée. Ce lien durait pour eux tant que durait le corps. C'est ce que certains occultistes modernes ont appelé « la vitalité résiduelle des cadavres. » Les Egyptiens, comme nous l'avons vu, pour prolonger la vie du ka, du « double », tout en l'empêchant de quitter le tombeau et de hanter les vivants, en quête de nourriture, momifiaient le cadavre et déposaient des mets dans le caveau funéraire. Moins sentimentaux, à ce point de vue, les Gréco-romains brûlaient le corps, pour le détruire et prévenir ainsi toute réapparition de l'Ombre. Ce but était atteint moins sûrement et moins complètement en enfouissant le corps dans la terre, ce qui ne constituait donc qu'un pis-aller. Aucun doute à ce sujet. Nous voyons dans l'Iliade³⁵⁸ que le fantôme de Patrocle apparaît à Achille en rêve : « Oh, tends-moi la main lui dit-il afin que je pleure une dernière fois avec toi ; car demain, consumé par les flammes du bûcher, je ne pourrai jamais plus revenir à toi des Enfers. »

Dans la vie de Caligula, Suétone raconte que le corps de l'empereur assassiné fut brûlé à demi seulement et enterré ainsi dans les Jardins Lamis. Mais le fantôme du monarque fou hantait la localité, en épouvantant les familles des gardiens ; aussi dut-on se décider à déterrer les restes du corps et à en achever l'incinération après quoi les manifestations cessèrent complètement.

Démocrite appartenait à l'Ecole philosophique dite atomiste, et avait été éduqué par des mages restés à Abdère, son pays, après l'invasion persane de Sersès ; il ne croyait pas à l'immortalité de l'âme. Aussi enseignait-il que les prétendus Esprits des trépassés ne sont que des fantômes composés d'atomes sphériques. Les molécules, en se dégageant du cadavre en décomposition, reprennent leur configuration précédente, ce qui donne lieu à la croyance aux spectres. Démocrite avait écrit un ouvrage Chirokmela, dont parlent Pline et Vitruve, et dans lequel il avait recueilli tous les secrets de son temps et des temps passés, relativement à l'exercice de la Magie³⁵⁹.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que ces idées aient complètement disparu chez les bouddhistes, brahmistes, parsis, théosophes, occultistes et même métapsychistes d'aujourd'hui. Mais aucun fait ayant une sérieuse valeur expérimentale n'est cité à l'appui des théories ou hypothèses

³⁵⁶ Satire II, 149.

³⁵⁷ Enéide, liv. VI, v. 724-751.

³⁵⁸ Chant XXIII, 95-98.

³⁵⁹ Pline : Hist. Nat., XXX, 1. Il était donc compétent en la matière. Il était tout naturel que ceux qui partageaient son opinion fussent favorables à l'incinération, destinée à prévenir l'apparition des spectres.

émises à ce sujet³⁶⁰. Hormis peut-être celui-ci : qu'un grand nombre d'apparitions de tout temps et de tout pays même parmi les modernes les mieux contrôlées par des témoignages et des enquêtes se rapportent à des « Esprits » qui supplient qu'on enterre le corps auquel ils étaient liés pendant leur vie ; aussitôt que l'ensevelissement est effectué, les manifestations mystérieuses cessent. Parmi ces cas innombrables, rappelons puisque nous sommes dans le monde helléno-latin celui si célèbre raconté par Pline le Jeune et concernant le philosophe Athénodore.

Celui-ci, arrivant à Athènes, y achète une maison, bien qu'on l'ait prévenu qu'elle est hantée par le spectre d'un vieillard maigre et hideux, à la barbe longue et embroussaillée, aux cheveux hérissés ; ses mains et ses pieds sont chargés de fers, qu'il ébranle en marchant. Le soir venu, Athénodore se fait placer un lit dans la pièce d'entrée, demande des tablettes, son style, de la lumière. Il renvoie ses gens, se met à écrire et attache au travail son esprit, ses yeux et sa main, de crainte que son imagination oisive ne vienne lui créer des fantômes et de vaines terreurs. En effet, à une certaine heure, il commence à entendre un froissement de fers. Le spectre apparaît et ébauche un geste vers le philosophe pour que celui-ci le suive. Athénodore lui fait signe d'attendre un instant et se remet à écrire ; puis il se lève et suit l'apparition. Arrivé dans la cour de la maison, le fantôme s'évanouit tout à coup aux yeux du philosophe, qui s'empresse de marquer par un amas d'herbes et de feuilles le lieu où il a disparu.

Le lendemain, il se présente au magistrat et lui demande de faire fouiller en cet endroit. On trouve des ossements encore enlacés de chaînes, le corps, consumé par le temps et par la terre, n'ayant laissé aux fers que ces restes nus et dépouillés. On les rassemble, on les ensevelit publiquement ; après qu'on lui eût rendu ces derniers devoirs, le décédé ne troubla plus le repos de la maison.

Tel est, un peu abrégé, le récit de Pline³⁶¹ qui s'en montre très impressionné et demande à son ami Sura ce qu'il en pense. Eh bien ! en admettant ce fait comme absolument véridique, il ne prouve nullement que ces apparitions ne sont possibles que lorsque le cadavre existe encore. Dans le cas que nous venons d'exposer, il était réduit à si peu de chose ! Il n'y en avait ni plus ni moins après l'enterrement honorable que lui firent faire les magistrats, et cependant la hantise cessa.

Si l'on voulait hasarder une hypothèse spiritualiste raisonnable pour expliquer les faits de cette catégorie, on devrait dire que le décédé créait télépathiquement des « hallucinations véridiques » chez les habitants de la maison par son monoïdéisme, ses pensées continuant à être tournées vers le meurtre dont il avait été victime. Une fois atteint son but de signaler son cadavre, et celui-ci ayant été honorablement enterré ailleurs, le fantôme n'avait plus tout à fait les mêmes raisons de hanter cette demeure.

Disons épisodiquement qu'en dehors de l'hypothèse « spiritualiste » à laquelle nous venons de faire allusion, il y en a d'autres que l'on avance pour expliquer ces cas de hantise. D'abord, l'hypothèse télépathique : le souvenir du meurtrier étant constamment tourné vers la maison où il a accompli son crime, c'est sa pensée, et non pas celle du décédé, qui est transmise subconsciemment aux personnes habitant ce lieu. Mais cette hypothèse ne s'applique naturellement pas aux cas dans lesquels le meurtrier est décédé à son tour et personne n'est plus au courant du crime et de l'existence du cadavre. Ensuite, l'hypothèse psychométrique, selon laquelle le « milieu » où un fait s'est produit aurait la propriété de fournir au percipient, d'une manière *x*. la connaissance du fait en question.

Dans les deux cas, la notion acquise subconsciemment par le percipient émerge dans une forme symbolique et dramatisée, donnant lieu à une « hallucination véridique », c'est-à-dire se

³⁶⁰ La Vitalità residuale dei cadaveri, come fonte dei fenomeni spirilici, in « Luce e Ombra » nov. 1920 ; Enquête sur l'Incinération, en « Psychica », 1923-1924.

³⁶¹ Lettre à Sura, VII, 27.

rapportant à un fait réel. Reste à expliquer comment tant de personnes qui n'ont jamais été des sujets télépathiques ou clairvoyants le deviennent dès qu'elles mettent les pieds en ce lieu, et non pas partout ailleurs, bien qu'en somme des souvenirs soient attachés obstinément à tant d'endroits divers, qu'un souvenir secret s'attache à toute chose, et que, d'autre part, il semble bien que l'on doive penser, comme Longfellow, qu'en admettant l'hypothèse « psychométrique », non seulement quelques demeures, mais « All houses wherein men have lived and died, are haunted houses³⁶² ».

L'hypothèse « spirite » ne peut donc pas être repoussée a priori, en bien des cas, à cause de l'insuffisance des autres explications qu'on a pu imaginer jusqu'ici. Nous aurons à nous occuper plus tard de ces questions. Pour le moment, bornons-nous à faire remarquer que les phénomènes surnormaux, comme on le voit, n'ont pas seulement donné lieu à la religion, chez tous les peuples. Ils ont même fait naître certains usages, tels que ceux de l'incinération et de la momification, destinés tous les deux à des points de vue différents à prévenir les cas de hantise, de possession, etc., manifestations qui toutefois, dans la plupart des cas, n'existaient que dans l'imagination des humains, surtout quand il s'agissait de maladies ou d'autres phénomènes naturels, attribués faussement à des causes que l'on jugeait « surnaturelles. »

Les diverses parties de l'âme

Le système philosophique de Platon était, jusqu'à un certain point, panthéiste, puisque son «âme du monde », en s'individualisant, en se partageant en un grand nombre d'âmes différentes, constitue les dieux, les daimons, les hommes en tant qu'ils sont des êtres intelligents. Pythagore avait poussé ce système jusqu'au panthéisme pur des brahmistes, en admettant que la matière même est sortie de l'unité substantielle de la monade infinie.

Avec Pythagore, nous voyons paraître aussi en Grèce la distinction de deux parties différentes de l'âme : l'une céleste, intellectuelle (illisible en grecque), l'autre corporelle, et même visible en certaines circonstances, et gardant la forme du corps. C'est approximativement le (illisible en grecque)? de Platon. Mais il faut reconnaître que ce dernier introduisait dans son système hypothétique des éléments inutiles et par conséquent erronés au point de vue de la logique : cette division de l'âme en raisonnable, résidant dans la tête, concupiscente, résidant dans le foie, irascible, ayant son siège dans le cœur, n'a aucune base physiologique ni psychologique et semble puéride aujourd'hui. Déjà Empédocle, admettant dans la nature quatre éléments : le feu, la terre, l'air et l'eau, en concluait que l'âme aussi devait nécessairement se partager en ces quatre éléments, etc. L'intérêt de la psychologie expérimentale apparaît surtout devant les déplorables enfantillages de la métaphysique spéculative. Mais l'hypothèse de Pythagore se retrouve un peu partout et dans tout temps, parce que quelque chose de semblable paraît réellement ressortir aux phénomènes surnormaux, ou du moins être utile pour les expliquer.

On sait que Pythagore et Platon admettaient tous les deux la préexistence du (illisible en grecque), qui choisit l'existence pour laquelle il doit s'incarner, ou du moins l'accepte ; il survit à la mort du corps et, s'il ne s'est pas assez perfectionné encore pour mériter une félicité sans fin, doit se soumettre à de nouvelles épreuves en se réincarnant, pour progresser et se purifier encore.

En face de ces doctrines nettement spiritualistes, s'est élevée celle d'Aristote, qui était plutôt neutre et représentait dans le monde hellénique des derniers siècles avant Jésus-Christ, la tendance « scientifique. » Dans son entéléchie, l'âme est la forme substantielle, la réalité ultime du corps, réalité qui contient en elle-même le principe de son action et qui tend par elle-même à son but. Ce qui est purement métaphysique n'est généralement pas bien compromettant ; des mots, rien que des mots : verba, praeterea que verba nihil.

³⁶² « Toutes les maisons où des hommes ont vécu ou sont morts, sont des maisons hantées. »

Mais il faut rendre cette justice à Aristote, que du moins il a su se garder des élucubrations purement spéculatives par lesquelles Platon a prétendu définir la composition de l'âme. Et dans son traité De Anima (chap. I), il a vu et signalé en quoi consistait scientifiquement la question, en remarquant que, si la pensée nous apparaissait toujours liée au corps, il serait difficile d'admettre qu'elle ne fût pas une fonction du corps. Si par contre on constatait qu'« il existe des états actifs et passifs appartenant exclusivement à l'âme, il faudrait en déduire que celle-ci est séparable du corps ». Cette recherche ne peut être faite surtout que par l'examen des phénomènes surnormaux ; c'est à quoi tend le « spiritualisme expérimental » c'est à quoi tend tout le présent ouvrage.

L'âme qui quitte le corps et y rentre

Les Pythagoriciens étaient à tel point familiarisés avec les phénomènes surnormaux, comme plus tard les néoplatoniciens, qu'« ils s'étonnaient dit Aristote quand ils entendaient dire par quelqu'un qu'il n'avait jamais perçu quelque manifestation d'Esprits. »

De l'un d'entre eux Hermotime de Clazomène, qui vécut au Ve siècle avant J.-C. et qui fut, à ce qu'on croit, l'un des maîtres d'Anaxagore les anciens ont écrit les choses les plus extraordinaires. Il tombait en des extases au cours desquelles son esprit quittait le corps, qui restait immobile et insensible. Dans cet état, il visitait des lieux éloignés, « et même les régions célestes » ; en rentrant en soi, il racontait ce qu'il avait vu et faisait aussi des prédictions dont la véridicité était ensuite reconnue. On ajoute que sa femme, profitant d'un de ses voyages animiques, le fit un jour passer pour mort et incinérer : l'esprit du philosophe, en rentrant chez lui, fut bien attrapé de ne plus trouver son corps. C'est là une histoire qui, si les extases ou les syncopes épileptiques d'Hermotime étaient parfois de longue durée, n'a rien d'extraordinaire sinon la façon dont la chose est présentée³⁶³.

Quelques écrivains grecs³⁶⁴ ont également attribué cette faculté de « faire sortir leur âme du corps et de l'y faire rentrer à volonté » à Aristée, de Proconèse, ainsi qu'au fameux Epiménide, crétois, une sorte de saint païen, auquel l'Antiquité a attribué une foule de faits merveilleux dans le genre de ceux que les légendes ont mis depuis au compte de plusieurs saints chrétiens des premiers siècles. La vénération dont il était entouré le fit choisir par Solon pour réformer le culte à Athènes, dans les dernières années du VIe siècle avant J.-C.³⁶⁵.

Dans son Commentaire à la République de Platon, le néo-platonicien Proclus (Ve siècle) cite même un fait de nature expérimentale à l'appui de la réalité de cette faculté. Que l'âme puisse entrer dans les corps et en sortir, voilà ce que prouve l'expérience faite en présence de Cléarque à l'aide d'une « baguette qui attire l'âme », sur un garçon endormi, expérience qui eut le pouvoir de convaincre l'illustre Aristote. Cléarque raconte cette expérience dans son ouvrage sur le sommeil, là où il parle de l'âme, comment elle se sépare du corps, comment elle y rentre et comment elle l'emploie pour y séjourner quelque temps. L'auteur de l'expérience, par un petit coup donné à l'enfant avec sa baguette, lui fit sortir l'âme ; il montra que le corps, quoique intact, restait insensible et inanimé, bien qu'on le frappât de coups nombreux et violents. L'âme, en attendant, s'était transférée en différents endroits, très loin du corps. La baguette la ramena dans le corps et alors elle raconta tout ce qu'elle avait vu. Toutes les personnes qui assistèrent à cette expérience demeurèrent convaincues de son authenticité.

Sans doute, il s'agit d'interpréter quelques phrases de ce récit conformément aux connaissances que nous possédons actuellement de cette classe de phénomènes : ne voir dans le rôle de la baguette qu'un moyen empirique de suggestion, ne pas prendre trop à la lettre la « sortie de l'âme du corps », etc. ; mais, à part cela, on reconnaît bien dans cette expérience les

³⁶³ Pline, VII, 53; Lucien : Hermotimus.

³⁶⁴ Dont Diogène Laerce : De Vitis philosophorum.

³⁶⁵ Heinrich : Epimenides, Leipzig, 1801.

phénomènes de catalepsie hypnotique peut-être de clairvoyance et de « télésthésie » avec lesquels nous sommes aujourd'hui familiarisés.

Les prodiges racontés par les historiens

Le merveilleux courait les rues, en Grèce comme à Rome. Pline le Jeune³⁶⁶ affirme avoir recueilli vingt-mille faits théurgiques tirés de deux mille écrits d'une centaine d'auteurs différents. Même les historiens les plus sévères : Hérodote, Tacite, Suétone, Plutarque, Tite Live, remplissaient leurs volumes de ces événements. T. Live les a enregistrés en si grands nombre dans son Histoire, que Julien et les autres apologistes du Paganisme le mettaient sans cesse en avant pour montrer que les Chrétiens n'avaient point le monopole des miracles ce qui mit ces derniers tellement en fureur, qu'ils finirent par détruire successivement tous les exemplaires de l'Histoire de cet auteur qu'ils purent trouver dans les Bibliothèques publiques, privées et aussi dans celles des couvents, avec ce beau résultat qu'il ne nous en est resté que quelques Décades, On a plus spécialement accusé de ce bel exploit Grégoire le Grand († 604), qui n'a probablement qu'une responsabilité morale, car il s'était borné à dénoncer violemment Tite Live dans ses écrits, à une époque où l'ardeur des néophytes se donnait libre cours, au sortir des persécutions.

Quelques-uns de ces épisodes, malgré leur très faible valeur historique, présentent un certain intérêt à cause de leur caractère, qui nous permet de les rapprocher de ceux des époques postérieures. Il en est ainsi, par exemple, du cas de Pausanias, le vainqueur de la bataille de Platée, muré dans le temple de Minerve à Sparte. Il y succombe à la faim, mais son Ombre est visible chaque nuit dans le temple, jusqu'à ce qu'un psychagogue, ou prêtre évocateur des âmes des trépassés, que l'on avait fait venir exprès de Thessalie le pays de la nécromancie parvint, par ses exorcismes, à faire cesser la hantise³⁶⁷.

Par contre, d'autres récits nous paraissent bien plus fabuleux parce qu'ils ne présentent aucun point de contact avec ce que nous apprend, ou semble nous apprendre, l'expérience de nos jours. On peut citer, dans cet ordre d'idées, le cas de Philinnion, fille de Démocrate, un patricien de Tralles (Asie Mineure), laquelle, après sa mort, aurait continué de fréquenter, la nuit, son fiancé, un jeune homme appelé Machates, qui ignorait le décès de la jeune fille. Elle fut découverte, une nuit, avec son amant, par quelqu'un qui en prévint ses parents. Ceux-ci accoururent; alors elle leur adressa quelques mots et tomba de nouveau sans vie. Ce fait souleva une émotion énorme dans la ville. La foule se réunit au théâtre et convint d'aller visiter le caveau où Philinnion avait été ensevelie, six-mois auparavant. On n'y trouva point le corps de la jeune fille, mais uniquement un anneau et une coupe dorée que Machates lui avait données. On revint au logis de Mâchâtes, où le corps de la fiancée était resté couché par terre. Phlégon, affranchi d'Adrien, et qui avait un commandement dans la ville, ajoute, en parlant à celui auquel il écrit : « Si vous jugez à propos d'en informer l'empereur, faites le moi savoir, afin que je vous envoie quelqu'un de ceux qui ont été témoins de toutes ces choses. »

L'événement pouvait être vrai, en effet, dans ses grandes lignes. Il est permis de supposer que Philinnion avait trouvé ce moyen extraordinaire, de simuler sa mort, pour vivre avec son amant, à qui ses parents n'avaient probablement pas voulu la donner ; elle avait fini par être découverte avec lui ; dans son désespoir, elle s'était peut-être empoisonnée. N'oublions pas d'ajouter que Machates, le fiancé, « saisi d'horreur », mit fin à ses jours. Quelques siècles plus tard, il se serait retiré dans un couvent et serait devenu un grand saint... La plupart des faits mentionnés par les historiens de Rome se rapportent, naturellement, à des événements publics ou à des hommes éminents. Combien y en a-t-il ayant quelque valeur historique ? Bien peu.

³⁶⁶ Historia Naturalis, lib. II.

³⁶⁷ Pausanias : Achaïques.

La double apparition d'un fantôme à Brutus, près d'Abydes et à Philippes, racontée par Plutarque, ne se rencontre point chez les bons historiens d'une date plus rapprochée à l'événement. Le rêve de Calpurnia, quatrième femme de César, la veille des fatales ides de Mars, paraît authentique dans ses grandes lignes, bien qu'il ait été raconté d'une manière un peu différente par Live et Plutarque. Il paraît que l'aruspice Spurina avait réellement prévenu César du danger qui le menaçait au Sénat, d'après l'examen des entrailles des victimes; mais comment prouver qu'il n'eût pas connaissance de la conspiration qui avait été ourdie ?

Suétone et même Tacite et d'autres historiens nous montrent les plus cruels empereurs romains en lutte avec les fantômes vengeurs du remords : Néron depuis la mort de sa mère Agrippine, Caracalla après celle de son frère Géta, Octon à la suite de l'assassinat de Galba, etc. En très grande partie, les faits merveilleux enregistrés par les annalistes de Rome étaient des « signes » prédisant quelque malheur, ou quelque événement remarquable. Strabon³⁶⁸ raconte qu'avant l'assassinat de César apparurent plusieurs hommes de feu qui se battaient entre eux ; une grande flamme se dégagait de la main de l'esclave d'un militaire sans que cet homme en fût brûlé. César lui-même faisant un sacrifice, on ne trouva pas de cœur dans la victime et ainsi de suite : des racontars absurdes et ridicules.

Les guérisons réalisées par Vespasien

Un cas qui, historiquement, présente une certaine valeur est celui bien connu que Tacite³⁶⁹ raconte de Vespasien.

Pendant le mois que Vespasien passa à Alexandrie en attendant les vents éliens pour naviguer vers Rome, plusieurs prodiges arrivèrent par où se manifesta la faveur du ciel et l'intérêt que les dieux semblaient prendre à ce prince. Un homme du peuple, connu pour avoir perdu la vue, se jette à ses genoux et implore en gémissant un remède à son mal, conjurant l'empereur de daigner lui humecter les joues et les yeux avec sa salive³⁷⁰. Un autre, qui avait la main percluse, demandait à César de la lui fouler avec son pied. Vespasien les repoussa d'abord avec moquerie. Comme ils insistaient, le prince hésita, partagé entre le ridicule d'une crédule présomption et les flatteuses exhortations des courtisans.

Enfin, il ordonna aux médecins d'examiner si ces infirmes étaient curables par des moyens humains. Les médecins, après consultation, répondirent que la force visuelle n'était pas éteinte dans les yeux de l'aveugle et reviendrait si l'on écartait les obstacles³⁷¹ et que la main de l'autre, déviée, pouvait être établie par une salutaire pression³⁷² que peut-être c'était la volonté des dieux et qu'ils avaient choisi le prince pour ce ministère ; qu'en tous cas, s'il réussissait, la gloire en reviendrait à lui, et le ridicule aux deux malades, en cas d'insuccès. Alors Vespasien, au milieu d'une foule attentive, exécute ce qu'on lui demande. A l'instant, la main du paralytique recouvre sa fonction et le jour brille aux yeux de l'aveugle. Des témoins oculaires racontent encore ces deux prodiges, aujourd'hui que la flatterie serait sans intérêt.

C'est l'un des rares cas surnormaux de l'Antiquité qui soient présentés de manière à pouvoir être retenus. D'abord, le récit est fait de cette manière vivante, qui frappe favorablement aussi dans quelques récits analogues de l'Évangile. Mais il a ceci en plus, qu'il n'est pas enregistré dans un ouvrage à peu près anonyme, parvenu à nous après une période de transcriptions et manipulations qu'il est impossible de suivre. Aucun doute que le texte soit bien de Tacite, un

³⁶⁸ Apud, Plutarque : Jules César.

³⁶⁹ Historia, lib. IV, 81.

³⁷⁰ On voit par ce trait que le système attribué par les Évangélistes à Jésus, d'humecter les yeux des aveugles avec de la salive, pour les guérir, devait être connu des thérapeutes de l'Orient.

³⁷¹ Huic non exesam vim luminis, et redituram si pellerentur obstantia, ce dernier mot est traduit généralement par « cataractes ». L'extraction des cataractes n'était pas inconnue des Grecs et des Romains de cette époque.

³⁷² Illi elapsos in pravum artus, si satubri vis adhibeatur, posse integrari.

des historiens les plus méfiants de l'Antiquité, qui n'avance aucun fait douteux sans de prudentes réserves : « incertain an, dubium an... » Sans doute, on ne peut espérer qu'un analyste de cette époque-là ouvre sur des cas de cette sorte une enquête du genre de celles de la Congrégation des Rites ou de la « Society for Psychological Research » de Londres et encore moins qu'il s'arrête à insérer dans son ouvrage les dépositions des témoins oculaires. Mais Tacite montre tout de même un certain esprit critique en faisant allusion à ceux-ci, à une époque où Vespasien, Titus et Domitien étant décédés, le trône était occupé par des hommes étrangers à leur famille.

Bornons-nous à remarquer que, si ces guérisons avaient été un « coup monté » pour accroître le prestige du prétendant au trône, il semble qu'on aurait eu soin de ne pas diminuer leur importance par une consultation de médecins déclarant que les deux infirmités n'étaient pas incurables. Du reste, si l'homme perclus de la main ne souffrait que d'une contracture, on peut admettre qu'une suggestion, en des conditions exceptionnellement favorables, ait pu la guérir. Le cas de l'aveugle était bien plus grave, s'il s'agissait d'une double cataracte, comme le laisserait supposer le texte de Tacite ; on ne voit guère comment une suggestion aurait pu remettre ipso facto à nu le cristallin ; mais son action serait peut-être admissible dans le cas d'une amaurose (goutte sereine).

Spartien³⁷³ raconte un fait analogue d'Adrien. Comme cet empereur se trouvait en Pannonie, un aveugle vint à lui en assurant que le souverain pouvait lui rendre la vue. Cédant à ses instances, Adrien le toucha et l'aveugle récupéra en effet l'usage des yeux. Ce dernier toucha alors l'empereur, qui souffrait de fièvre, et le guérit à son tour. Ce récit est moins détaillé et moins intéressant que celui qui le précède.

Nous venons de voir Vespasien guérir par une pression de son pied. Pline assure que Pyrrhus, roi d'Épire, guérissait les malades d'engorgement du foie en les touchant du pouce du pied droit. On voit que les anciens Rois de France et d'Angleterre, touchant les écrouelles, avaient eu des devanciers. La majesté royale est certainement de nature à faciliter certaines suggestions ; mais il est possible que quelques souverains aient été doués, à ce point de vue, de facultés physiologiques spéciales.

Après avoir exposé les deux guérisons accomplies par Vespasien, Tacite ajoute le récit d'un autre fait se rapportant aussi au Prétendant, à Alexandrie.

« Tout cela, écrit-il, accrut le désir de Vespasien de se rendre au Sérapéion et de consulter l'Oracle au sujet des événements de l'empire. Il entra en effet dans le sanctuaire et en fit sortir tout le monde. Tout à coup, au moment où son attention est portée vers le Dieu, il aperçoit derrière lui un des principaux prêtres égyptiens, nommé Basilidès, qu'il savait être loin d'Alexandrie de plusieurs journées de chemin et retenu malade au lit. Il sort du temple, s'informe dans les rues si Basilidès n'a point été vu dans la ville ; enfin il envoie des cavaliers au lieu où résidait ce prêtre et il apprend qu'au moment où il l'avait vu, il était à une distance de 80 milles. Alors il se rendit compte qu'il avait été réellement favorisé d'une vision ; le mot Basilidès signifiait qu'il parviendrait à l'empire. »

Il s'agirait en somme d'une hallucination véridique de nature symbolique, comme elles le sont si souvent. Malheureusement, le fait n'avait eu d'autres témoins que Vespasien ; d'ailleurs, il n'aurait pu en avoir, puisqu'il s'agissait presque certainement d'un phénomène de nature subjective.

Différents faits surnormaux

Parmi les « prodiges » dont la littérature grecque nous a conservé la mémoire, il en est deux concernant le poète Simonide, qui en a lui-même enregistré le récit dans un petit poème, très connu de ses co-nationaux.

³⁷³ Aelius Spartianus : Historia Augusta.

Le poète dînait un jour, quand on vint lui annoncer que deux jeunes hommes désiraient le voir et le priaient de sortir un instant dans la rue. Simonide s'y rend aussitôt et ne voit personne ; mais à ce moment le plancher de la salle à manger s'effondre en ensevelissant sous ses décombres tous les autres convives. Simonide ne doutait pas que les deux mystérieux messagers ne fussent Castor et Pollux, qu'il avait chantés dans une ode.

Une autre fois, Simonide avait trouvé, sur les bords de la mer, le cadavre d'un inconnu et l'avait enterré. Il allait entreprendre un voyage en mer, lorsqu'il rêva que celui auquel il avait donné sépulture l'avertissait de ne pas s'embarquer. Simonide se conforma à cette monition ; le navire partit sans lui et se perdit dans un naufrage avec tous ceux qu'il transportait³⁷⁴.

Ce sont deux faits pour lesquels une explication fondée sur l'intervention d'entités étrangères au poète semble raisonnable. Le hasard peut être pour quelque chose dans tout cela, et la nature « divine » de notre âme aussi. L'intérêt de ces cas réside surtout dans leur analogie avec un grand nombre d'autres, plus récents, Soumis à de diligentes enquêtes et reconnus exacts en tout point. Ils sont plus ou moins probants, selon les circonstances qui les caractérisent. Il en est de même du rêve prémonitoire suivant, raconté par Valère Maxime³⁷⁵ : « Artérius Rufius, de l'ordre des chevaliers, habitant Syracuse, se vit en rêve percé par la main d'un rétiaire et le lendemain, à l'amphithéâtre, raconta son rêve à plusieurs personnes. Peu d'instants après, un rétiaire entra dans l'arène avec son mirmillon, tout près de l'endroit où Artérius était assis. A peine ce dernier l'eut-il vu venir, qu'il s'écria : « Voilà le rétiaire par lequel j'ai rêvé que j'étais tué ! » Et tout aussitôt, il voulut sortir. Les personnes qui étaient avec lui parvinrent par leurs discours à dissiper ses craintes, et causèrent ainsi sa perte : car le rétiaire ayant poussé son adversaire jusqu'au bord de l'arène, le renversa précisément en cet endroit ; pendant qu'il cherchait à le frapper, son arme atteignit Artérius et le tua. »

Dans le rêve dont on vient de lire le récit, les choses se passent d'une manière si conforme à celle des rêves prémonitoires étudiés de nos jours, qu'il est difficile à une personne au courant de ces questions de douter de son authenticité. Passons au fameux cas des deux voyageurs de Mégare.

Deux Arcadiens voyageaient ensemble. Arrivés à Mégare, ils se séparèrent pour loger, l'un chez un ami, l'autre à l'auberge. Lorsque le premier se fut endormi, il vit en rêve son compagnon de route qui implorait son aide, disant que l'aubergiste voulait l'assassiner. Il s'éveilla et s'élança dans la rue pour secourir son ami, mais ayant fait la réflexion qu'il ne devait pas prêter foi à un rêve, il rentra chez lui et se recoucha. Dès qu'il fut rendormi, il revit son compagnon tout sanglant, qui lui dit que, puisqu'il ne lui avait pas prêté le secours demandé, il fit au moins en sorte que l'assassin ne restât pas impuni. Il n'avait qu'à se placer, au point du jour, à la porte orientale de la ville, où il verrait passer un char rempli de fumier ; c'est là qu'on trouverait son cadavre, caché par le meurtrier. S'étant réveillé de nouveau, il résolut de suivre exactement les indications qu'il venait de recevoir au cours de son sommeil ; il se rendit à l'endroit indiqué et ne tarda guère à voir arriver un char rempli de fumier. Il le fit arrêter et fouiller ; on y trouva le cadavre. L'assassin fut pris et justicier.

Ce fait, rapporté par Cicéron³⁷⁶ et Valère Maxime³⁷⁷ a donné lieu, depuis une cinquantaine d'années surtout, à des discussions dans lesquelles, en admettant l'authenticité de l'événement, on a cherché une interprétation sans avoir recours à l'intervention d'un Esprit. Le premier rêve peut être facilement expliqué comme un cas de télépathie entre l'homme qu'on assassinait et son ami. Mais comment expliquer ce qui s'est passé après la mort de la victime ? Pour des raisons que nous verrons lorsque nous devons parler des études métapsychiques modernes,

³⁷⁴ Cicéron : De Divinatione, chap. XXVIII. Le petit poème de Simonide auquel il est fait allusion ici ne nous est pas parvenu.

³⁷⁵ De dictis factisque memorabilibus. De Somnia.

³⁷⁶ De Divinatione, I, 27.

³⁷⁷ Op. cit.

l'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'une transmission de pensée de l'assassin à la personne endormie, ou d'une vision à distance perçue par cette dernière, est difficilement admise par la plupart des métapsychistes compétents qui ne se contentent pas d'hypothèses purement gratuites et fantaisistes, aucun « rapport » ne paraissant exister entre l'homme qui a fait le rêve et le meurtrier. En effet, pourquoi cette transmission de pensée à une personne dont le meurtrier ignore même l'existence justement à celle-là, et non pas à tant d'autres qui dormaient à la même heure ? Ou pourquoi l'homme endormi se serait-il mis en rapport avec cet aubergiste qui lui était inconnu ? A cela on peut répondre que rien ne prouve que l'hôtelier et l'homme endormi ne se soient pas vus, et n'aient communiqué entre eux, la veille du crime. Ensuite, est-il bien sûr que le corps inanimé de la victime ne pût constituer le « rapport » nécessaire ? Mais le cas se complique d'un phénomène de prémonition : celui concernant le char rempli de fumier. Avec cela, l'hypothèse purement naturaliste devient par trop tirillée, compliquée et invraisemblable. En somme, on comprend qu'un fait de cette sorte, une fois bien contrôlé, puisse être interprété comme un cas très probable de télépathie d'un décédé à un vivant, par les personnes qui ne nourrissent pas des préventions contre l'idée de la survivance de l'âme.

Le Grand Pan est mort !

Comment ne pas rappeler ici la fameuse annonce de la mort du « Grand Pan », narrée par Plutarque³⁷⁸ ? Cet écrivain raconte que, durant le règne de Tibère, un navire évoluait près de l'île de Paxos, dans la Mer Egée. Tandis que tout le monde était à table, on entendit une voix appeler si clairement le pilote Thamus que tous en furent stupéfaits. Le pilote ne répondit ni au premier, ni au second appel, mais seulement au troisième ; alors la voix ajouta : « Quand tu seras arrivé à la hauteur de Palode, annonce que le Grand Pan est mort ! » Les navigateurs discutèrent entre eux s'il convenait, ou non, d'obéir à l'injonction, et l'on décida d'y obtempérer, si le temps le permettait, au Cap de Palode. Là, Thamus fit effectivement à haute voix l'annonce de la mort du « Grand Pan », et aussitôt toutes les personnes qui étaient à bord entendirent des exclamations de surprise et des plaintes d'un grand nombre d'êtres invisibles. Les témoins du fait le racontèrent à Rome, et Tibère, qui l'apprit, voulut voir Thamus. Il convoqua ensuite les Prêtres pour avoir des renseignements sur ce Pan qui était mort. Et les théologiens païens, considérant que ce ne sont pas les Dieux, mais les Démons, qui peuvent mourir, jugèrent que le mort n'était pas le Dieu d'Arcadie, mais le fils de Mercure et Pénélope, un demi-dieu qui portait le même nom.

Plutarque dit tenir cet étrange récit de son maître Epitèrse, « homme ni léger ni menteur », qui se trouvait sur le navire de Thamus³⁷⁹.

M. Salomon Reinach, au cours d'une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, a cherché à expliquer ce fait par une ingénieuse hypothèse. Le pilote s'appelait Thamus. Or Thamus est le nom syrien d'Adonis, dont les fidèles pleuraient chaque année la mort dans ses Mystères. A cette occasion ils psalmodiaient une sorte de cantilène composée du nom trois fois répété de Thamous et de trois mots grecs signifiant : « le très grand (Dieu) est mort ». Quelques passagers doivent avoir fait retentir ce chant à bord du navire de Thamus. Celui-ci et les autres navigateurs, ignorant l'identité de Thamus et d'Adonis, crurent que le cri de « Thamous » appelait le pilote par son nom et que l'épithète panmegas (très grand) signifiait « le grand Pan ».

C'est très ingénieux et très érudit. Seulement M. Reinach : 1° est obligé de ne pas tenir compte de l'affirmation de Plutarque que, au moment de l'appel mystérieux, tout le monde était à table dans le navire ; 2° il doit supprimer les mots : « Quand tu seras parvenu à la hauteur de Palode

³⁷⁸ De Orac. Def.

³⁷⁹ A vrai dire, Plutarque met ce récit sur la bouche de Cléombrote ; mais sous ce nom il se désigne lui-même, dans le dialogue. On sait d'ailleurs qu'Epitèrse a été en effet le maître de Plutarque.

», qui constituent en somme le pivot de l'affaire ; 3° il oublie en outre qu'à l'annonce faite par Thamus au Cap Palode, « on entendit les cris et les plaintes d'un grand nombre d'êtres ». Bref, l'événement raconté par Plutarque sera difficilement admis, mais l'explication de M. Reinach ne rencontrera pas meilleur accueil.

On comprend qu'Eusèbe et à sa suite un grand nombre d'apologues chrétiens aient supposé que le fait s'était produit au moment de la mort de Jésus-Christ. Cette explication était vraiment trop tentante.

Une séance médiumnique du temps de l'empereur Valens

Parmi les faits surnormaux de nature plus strictement expérimentale dont l'Antiquité nous a légué le souvenir, une des premières places doit être réservée à la fameuse séance « médiumnique » que nous décrit Ammien Marcellin.

En 371, deux philosophes théurges grecs, Patrice et Hilaire, furent arrêtés sous l'imputation d'avoir cherché à savoir par les arts divinatoires, qui succéderait à Valens dans l'empire d'Orient. Un guéridon dont ils s'étaient servis fut remis aux juges comme *corpus delicti*. Soumis à la torture en même temps que son co-accusé, Hilaire fut le premier à avouer.

Magnifiques juges dit-il nous avons construit, avec des baguettes de laurier, et sous les auspices des puissances infernales³⁸⁰, cette malheureuse petite table que vous voyez (*infaustam hanc mensulam*), à l'instar du trépied de Delphes³⁸¹. Après l'avoir soumise, conformément aux rites, à l'action de formules mystérieuses et de conjurations répétées durant plusieurs heures, nous sommes enfin parvenus à la mettre en mouvement (*movimus tandem*). Or, quand on voulait la consulter sur les choses secrètes, le procédé pour la faire mouvoir était le suivant : on la plaçait au milieu d'une pièce soigneusement purifiée partout avec des parfums de l'Arabie ; on posait dessus un plateau rond vide, lequel était fait de divers métaux. Sur les bords du plateau étaient gravées les vingt-quatre lettres de l'alphabet, séparées exactement par des intervalles égaux. Debout devant lui, quelqu'un instruit dans la science des cérémonies magiques, vêtu d'étoffe de lin, ayant des chaussures de lin, la tête ceinte d'une torsade³⁸² et portant à la main un rameau d'arbre porte-bonheur, après s'être concilié par certaines prières la protection du dieu qui inspire les prophètes, fait balancer un anneau suspendu au dais, au moyen d'un fil très fin et qui a été consacré suivant des procédés mystérieux. Cet anneau, en frappant successivement sur différentes lettres, compose des vers héroïques qui répondent aux questions, vers d'un mètre et d'un rythme non moins parfaits que ceux de la Pythie ou des oracles branchiques³⁸³.

Nous avons donc demandé qui succéderait à l'empire ; la réponse fut que c'était un homme digne sous tous les rapports ; comme nous en demandions le nom, l'anneau désigna les lettres (Théo). Aussitôt l'un de nous s'écria que le prédestiné était Théodore ; nous n'avons pas cherché plus loin, car nous avons cru bien comprendre de qui il s'agissait³⁸⁴. Le Théodore que les consultants croyaient être désigné par l'Oracle était un des personnages de la Cour, très considéré pour son talent et ses vertus. Hilaire déclara à ses juges que ce Théodore ignorait tout ; mais Valens le fit mettre à mort avec ceux qu'il croyait être les complices de cette imaginaire conspiration. On sait que le successeur de Valens a été Théodose.

³⁸⁰ Hilaire, païen, parlait ici des *Inferi*, et non pas de l'Enfer chrétien.

³⁸¹ *Ad cortina similitudinem delphica*. On appelait *cortina* le trépied de l'Oracle : *Cortina Phoebi*, Virgile.

³⁸² *Torulus*. Rich, dans son Dictionnaire des Antiquités gréco-romaines, nous donne la figure du *torulus*, tirée d'une peinture de Pompéi. C'était une bande rembourrée dont on s'entourait la tête.

³⁸³ En Carie, non loin de Milet, existait un Oracle de Branche, qui avait été un favori d'Apollon. Il en existait peut-être d'autres encore.

³⁸⁴ Ammianus Marcellinus : *Berum gestarum*, lib. XXIX, chap. I.

L'historien Zonaras³⁸⁵ raconte un fait analogue de Libanius et Jamblique, avec cette différence toutefois, que le procédé employé par les expérimentateurs aurait été l'alectryomancie, c'est-à-dire, la divination par le coq. L'animal aurait successivement becqueté les grains de blé marqués par les lettres THEO. L'empereur Valens, ayant eu connaissance de cette prédiction, aurait fait mettre à mort plusieurs personnages éminents dont le nom commençait par ces lettres. Seulement, comme Zonaras a vécu au XIII^e siècle, c'est-à-dire quelque sept cents ans plus tard, on peut croire que sa version n'est qu'une réplique légendaire du fait exposé par Ammien et confirmé par deux autres historiens de la même époque : Sozomène et Socrate le Scholastique. La chose est d'autant plus probable, que l'illustre Libanius écrivit l'éloge de Valens ; il avait bien été banni pour magie, mais du temps de l'empereur Constance II.

Maintenant, si nous analysons la déposition attribuée par Ammien à Hilaire, nous avons d'abord l'impression que l'appareil qu'on appellerait aujourd'hui « médiumnique » était un trépied, et que les réponses étaient obtenues par ses mouvements, comme on les a obtenues plus tard par les « tables tournantes. » En effet, Hilaire dit bien, en parlant du guéridon (mensula) : « ... movimus tandem. » soit nous l'avons enfin mise en mouvement.

Mais bientôt on cesse de comprendre la raison de ce trépied. Le système de divination change, brusquement : il devient celui qu'on appelle maintenant du pendule et que Chevreul a étudié si bien au point de vue physique, si superficiellement au point de vue psychologique. Combien de nos lecteurs ont assisté sans doute à ce passetemps dans les soirées familières : on lie une bague à un fil d'un demi-mètre environ de longueur, dont l'expérimentateur tient une extrémité, alors que l'autre bout, auquel est nouée la bague, reste suspendu au milieu d'un verre. Il pose alors « à la bague » une question ; celle-ci, par exemple : Quel est mon âge ? Si l'expérimentateur est tant soit peu un « bon sujet psychique », la bague, après quelques instants, commence à osciller et frappe par des coups contre la paroi du verre le nombre des années ; après quoi elle s'arrête, au grand étonnement de l'expérimentateur, qui n'a pas eu conscience d'avoir fait quoi que ce fût ni pour la mettre en mouvement, ni pour l'arrêter. En réalité, il a bien fait le nécessaire, mais par des mouvements réflexes imperceptibles, inconsciemment. Certains sujets parviendront à obtenir, par exemple, l'âge des autres assistants, tout en l'ignorant ; ils l'ont peut-être connu puis oublié ; le souvenir subconscient émerge par l'automatisme moteur. D'autres pourront même obtenir l'âge qu'ils ont toujours ignoré ; il y a alors un phénomène de télépathie ou de clairvoyance. Il faut seulement bien prendre garde de mettre la personne dont il s'agit de deviner l'âge dans l'impossibilité de se trahir par un petit mouvement inconscient, au moment où la bague doit s'arrêter, parce que la subconscience du « médium » perçoit des attitudes minimes, qui échapperaient, la plupart du temps, à la conscience normale. Enfin, l'expérimentateur parviendra quelquefois à obtenir des « communications » plus complexes et extraordinaires, concernant même l'avenir. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il ne faut pas s'attendre à rencontrer souvent des sujets aussi exceptionnellement doués, surtout parmi les personnes ne s'étant pas encore soumises à un entraînement spécial, et qu'en tout cas, des erreurs se fauillent presque toujours parmi des « communications » d'un caractère surnormal incontestable.

Dans l'expérience d'Hilaire et Patrice, le verre était remplacé par un vase de plus amples dimensions, sur le bord circulaire duquel étaient inscrites les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, un peu comme dans l'appareil médiumnique moderne que les spirites appellent oui-ja ; la bague, au lieu de battre une série de coups, en frappait un seul à l'endroit où se trouvait telle ou telle lettre. Y a-t-il réellement eu divination ? Nous en doutons. Les deux expérimentateurs pensaient probablement à Théodore, le candidat impérial de leur cœur ; ils auraient peut-être obtenu son nom, et non celui de Théodose, s'ils s'étaient montrés plus patients et prudents. Mais ce qui nous intéresse surtout, pour le moment, c'est de constater que des appareils

³⁸⁵ Annales, lib. XIII, chap. XVI.

médiumniques de cette sorte étaient connus des Byzantins et des Romains ; la signification et la valeur théorique de cette constatation n'échappera à personne.
Varron (116-27 avant J.-C.) affirme même que Pythagore et Numa employaient déjà le système de divination ci-dessus. C'est vouloir trop prouver ; comment pouvait-il le savoir³⁸⁶ ?

³⁸⁶ Apud Augustin : Cité de Dieu, Hv. III, chap. XXX.

Les Augures et les Auspices

L'inconséquence de ces systèmes de divination

Si les systèmes de divination auxquels nous venons de faire allusion sont assez conformes à ceux qui ont été pratiqués par les expérimentateurs modernes, on ne peut en dire autant de ceux qui étaient employés par les Romains pour la divination officielle. On aurait quelque peine aujourd'hui à trouver un occultiste qui soit disposé à regarder comme des « signes » le résultat de l'observation du vol des vautours (alites), des entrailles des animaux (aruspices), du chant des oiseaux (oscises), du becquetage de grains de blé par les poules (signa ex tripudiis, ou auguria pullaria), des caprices des éclairs et de la foudre (signa ex cœlo). Bien qu'en principe et à un point de vue abstrait on puisse dire que tout système de divination est bon pour celui qui est doué de facultés surnormales, et tout système est mauvais pour celui qui n'en est pas doué, dans la pratique il y a des systèmes qui semblent faits tout exprès pour induire en erreur les observateurs : ce sont ceux qui n'ont pas pour but de faire émerger les facultés subconscientes en question, mais font dépendre la décision à prendre d'un signe dont on n'a aucun moyen de savoir s'il n'est pas purement fortuit. Les coups frappés par le trépied ou l'anneau de Patrice et Hilaire dépendaient de la subconscience agissante de celui qui fonctionnait dans ces expériences ; même si l'on voulait admettre l'intervention d'un dieu, d'un démon, d'un esprit quelconque, l'opérateur en question servait d'intermédiaire, de « médium ». Mais le chant ou le vol des oiseaux, la conformation des entrailles des victimes, les zigzags de la foudre, etc., sont déterminés par des causes de telle nature, qu'il est ridicule de s'imaginer qu'elles doivent nécessairement changer pour nous apprendre la façon dont nous devons nous comporter dans telle circonstance de la vie. Non pas que nous ayons l'intention de contester que cela ait pu se produire en quelque occasion ; nous ne voulons point heurter inutilement des opinions respectables, et surtout rien affirmer a priori. Mais le faux raisonnement consiste à penser que ce qui est exceptionnel, miraculeux, doit infailliblement se produire en toute circonstance, et que par conséquent, chaque fois qu'il nous plaît de regarder voler des vautours, becqueter des poules, zigzaguer la foudre, etc., nous pouvons nous en tenir au signe dont il s'agit.

Si la bague d'Hilaire et Patrice restait immobile, si la pythonisse d'Endor ne parvenait pas à voir apparaître l'Ombre de Samuel, si la pythie de Delphes ne tombait pas dans l'extase qu'on jugeait nécessaire pour émettre des oracles, etc., on disait : « Le dieu, le démon, l'esprit ne répond pas ». Dans le cas contraire, on possédait déjà, dans le phénomène du mouvement du trépied ou de la bague, de la vision du fantôme, de l'extase de la pythie, un commencement de raison de croire que la réponse qu'on allait obtenir était de source surnormale. Mais qu'est-ce qui prouve que le chant ou le vol d'un oiseau, la disposition des entrailles d'un taureau, les sinuosités d'un éclair, etc., ne sont pas absolument normaux et qu'ils ont bien pour but de nous renseigner sur l'avenir même en admettant que cela se produise parfois ? C'est là que réside l'erreur fondamentale de ces sortes de divination.

Il est intéressant de remarquer que la chose n'avait point échappé à l'entendement pénétrant de Platon. Dans *Phèdre*, il nous montre l'infériorité de « la recherche de l'avenir faite sans inspiration, d'après le vol des oiseaux ou d'après d'autres signes, en essayant d'élever, à l'aide du raisonnement, l'opinion humaine à la hauteur et à l'intelligence de la divinité. Autant l'art du prophète (illisible en grecque) est plus noble que celui de l'augure (illisible en grecque), autant le délire (l'inspiration dans l'extase) qui vient des dieux l'emporte sur la sagesse des

hommes. » Evidemment, cela est dit d'une façon qui paraîtrait aujourd'hui peu scientifique mais au fond, l'observation du philosophe est juste.

Les Romains, qui avaient reçu des Etrusques l'institution des Augures, des Aruspices, etc., y attachèrent longtemps beaucoup d'importance. Une loi votée vers 150 avant J.-C. décidait qu'on ne pouvait prendre aucune résolution importante sans les consulter.

Naturellement, Tite Live et d'autres historiens ne manquent pas de citer des exemples de nature à justifier cette décision. Les écoliers eux-mêmes connaissent le cas de Claudius Pulcher. Sur le point d'engager la bataille navale de Drépane contre les Carthaginois, il apprend que les poules sacrées refusent de manger et que la consternation est peinte sur tous les visages. « Eh bien ! s'écrie Claudius, qui jugeait le moment opportun pour combattre si elles refusent de manger, qu'elles boivent au moins ! » Et il les fait jeter par-dessus bord. La bataille constitua l'un des plus grands désastres navals que Rome ait jamais subi : plusieurs trirèmes coulées, 92 capturées, les autres poursuivies jusqu'au Cap Lilybée (Marsala). Le Grand Prêtre Métellus allait à sa villa de Tusculum, quand deux corbeaux se placèrent devant lui comme pour lui barrer le chemin. Ce « signe » le décida à tourner bride et rentrer immédiatement à Rome. La nuit suivante, un incendie éclate dans le temple de Vesta ; Métellus se jette au milieu des flammes et parvient à sauver le Palladium, dont on croyait que le salut de Rome dépendait.

Mais les « signes » qui se sont avérés mal fondés n'ont naturellement pas été transmis à la postérité. Si les Romains avaient été vainqueurs à Drépane, l'acte de Claudius Pulcher aurait été jalousement caché par le sacerdoce. Les erreurs devaient pourtant être assez fréquentes, puisque nous voyons que, dans les derniers temps de la République, les Augures avaient perdu une grande partie de leur prestige et que Caton a pu prononcer la phrase irrespectueuse et scandaleuse si souvent citée : « Je m'étonne que deux Augures puissent se rencontrer sans rire. »

De Divinatione de Cicéron

Bien que cette boutade soit assez conforme à l'opinion que nous venons d'exprimer au sujet des Augures, nous devons cependant reconnaître qu'elle perd la plupart de son importance si on la replace dans les pages de l'ouvrage de Cicéron : *De Divinatione*, si célèbre et si peu lu, d'où elle a été extraite³⁸⁷. Ce petit livre est un dialogue entre l'illustre orateur, qui soutient la vanité de la divination, et son frère Quintus, qui la défend. L'usage était alors, sous l'influence de Socrate et Platon, de discuter ainsi, dans les ouvrages philosophiques, une question pour et contre. Mais Cicéron a si peu l'intention de s'attribuer réellement les opinions qui, dans le dialogue, figurent sur sa bouche, qu'il termine en disant : « Toutefois, comme l'Académie se doit de n'imposer son avis sur rien, mais plutôt d'examiner tout ce qu'on peut dire de part et d'autre, en laissant ensuite aux assistants leur entière liberté de jugement, vous approuverez que je m'en tienne à cet usage qui nous est venu de Socrate... Alors nous nous sommes levés, etc. »

Il aurait été peu délicat, de la part de Cicéron, d'attribuer à son frère des opinions hétérodoxes, qu'il n'avait pas. Aussi s'est-il réservé le rôle qu'on appelle du « diable » dans les procès de canonisation. Lui, du moins, ne pouvait-être que plus difficilement soupçonné, étant lui-même revêtu de la dignité d'Augure. Il avait même assez brigué pour l'obtenir ; témoin ce passage d'une de ses lettres à Atticus : « Fais-moi connaître à qui est destinée la charge d'Augure. C'est le seul côté par lequel ceux qui gouvernent pourraient me tenter ; j'avoue ma faiblesse... Tous les malheurs sont venus de ce qu'on a négligé de suivre les auspices. »

³⁸⁷ On attribue même généralement ce mot à Cicéron lui-même. C'est faux. Voici les paroles de Marcus Tullius : *Vetus autem illud Catonis admodum scitum est*, etc. ; c'est-à-dire : « On connaît cet ancien mot de Caton », etc.

Il est tout naturel que Cicéron se soit rendu compte de l'influence généralement heureuse que pouvait exercer sur les affaires publiques l'avis d'un petit conseil d'hommes éminents, examinant les questions en dehors de l'atmosphère orageuse et passionnée du « parlementarisme » sénatorial, et entourant sa résolution du prestige du surnaturel. Cette charge d'Augure pouvait donc le tenter. Par contre, quelle que soit l'idée que nous nous faisons de la société romaine de ce temps, on ne saurait admettre que Marcus Tullius, occupant la charge d'Augure, se moquât publiquement dans un livre de cette institution et de la divination en général. Ce n'est donc pas dans le dialogue dont il est question qu'il faut chercher l'avis de Marcus Tullius ; c'est dans ses autres écrits, où il parle réellement en propre nom. Et son avis, ébauché dans sa lettre à Atticus, paraît plus nettement encore dans le livre De Legibus: « Une discussion s'étant engagée entre mes collègues Marcellus et Appius sur les Augures, ils m'ont demandé mon opinion. J'ai répondu : Je pense qu'il existe réellement une divination, que les Grecs appellent (illisible en grecque) ; l'institution augurale, comme tous les autres signes de notre science, en fait partie... En effet, si l'on admet qu'il y a des dieux suprêmes dont l'esprit régit l'univers, que leur bonté veille sur le genre humain et qu'ils peuvent nous faire connaître l'avenir, je ne vois pas pourquoi je devrais nier la divination. Or, comme tout ce que nous venons de supposer existe réellement, la conséquence est nécessaire. »

Dans le dialogue De Divinatione, Quintus, naturellement, cite divers faits à l'appui de la thèse que l'auteur lui a confiée. Quelques-uns sont personnels aux deux frères. Voici le plus intéressant : « Lorsque je commandais en Asie dit Quintus je t'ai vu en rêve, tel que je te vois, tomber avec ton cheval dans un grand fleuve et atteindre à la nage la rive, où je te trouvai et où nous nous embrassâmes. J'ai parlé de mon rêve à différentes personnes... et j'ai appris plus tard que le fait t'était réellement arrivé au moment même où j'avais rêvé. »

Voici la réponse de Marcus Tullius : « Ton inquiétude à mon égard t'a fait rêver l'accident qui m'est arrivé. Quant à la simultanéité de la vision et du fait, elle a été le résultat du hasard. »

Or, qu'un journaliste de nos jours écrive ces mots, rien de plus naturel. Mais Cicéron ? Peut-on imaginer qu'un homme tel que lui ne voit pas que son frère n'avait pas rêvé d'un accident quelconque, mais d'un accident spécifié, d'un accident dont une personne sur mille n'était frappée, même de ce temps-là, du moins parmi les hommes de lettres tels que Marcus Tullius ; et en outre, que celui-ci avait heureusement échappé au danger ? Cela constituerait déjà une bien bizarre coïncidence. Mais quand on ajoute que le rêve a eu lieu au moment même de l'accident, alors on comprend que Cicéron a voulu tout simplement mettre en pleine lumière, dans une discussion contradictoire, la façon de raisonner qui serait en honneur auprès de certains polémistes du XXVIII^e siècle post Romam conditam. Et il l'a fait avec l'esprit que ses contemporains se plaisaient de lui reconnaître.

Est-il utile de connaître l'avenir ?

Parmi les remarques intéressantes du livre de Marcus Tullius, on doit enregistrer celle concernant l'utilité qu'il y a, ou non, de connaître le futur.

« Pensez-vous, dit-il, qu'il eût été fort avantageux pour Crassus, qui jouissait de toutes les richesses, de savoir qu'il devait un jour périr au delà de l'Euphrate avec son fils, après l'entière déroute de son armée, et que son corps devait être traité par les ennemis avec la dernière ignominie ? »

A quoi Quintus ne se trouve guère embarrassé de répondre qu'il aurait été fort profitable à Crassus de connaître ce qui l'attendait au-delà de l'Euphrate, parce qu'alors il aurait eu soin de rester en-deçà, voire même dans sa villa de Tusculum. Ainsi dans toutes les questions il y a le pour et le contre...

L'irrémissibilité du Fatum

Mais cette question en soulève, dans De Divinatione, une autre tout aussi inextricable : celle de l'irrémissibilité des prédictions.

Les anciens expliquaient par le Destin, l'Ananké, le Fatum auquel les Dieux eux-mêmes ne pouvaient se soustraire la possibilité des prédictions : si l'on pouvait prédire un événement, c'est que celui-ci était fixé d'avance ; de là l'inévitabilité de son accomplissement. Tout ce qu'on fait pour l'éviter ne sert qu'à l'amener³⁸⁸. « A quoi sert donc la Divination, demande Cicéron, si les événements prédits ne peuvent être évités d'aucune façon ? »

Le moment n'est pas encore venu d'aborder cette question, qui se rattache à celle, formidable entre toutes, du Libre Arbitre. Nous nous bornerons à observer ici que la croyance absolue dans la Fatalité ne peut exister que chez un fou et encore ! Si un homme y croyait sérieusement, il devrait s'abstenir de manger, de travailler, d'étudier, de tout faire en jugeant que, s'il est écrit qu'il doit en être ainsi, il vivra, il s'enrichira, il apprendra quand même. L'Arabe le plus fanatiquement convaincu du Kismet ne va pas jusque-là ; son opinion est donc loin d'être absolue.

Celle des Grecs et des Romains ne l'a jamais été non plus. L'Odyssée est tout un symbole de la lutte de l'homme contre la nature et la force des circonstances, faisant enfin triompher sa volonté, atteignant son but à travers les obstacles. Et y a-t-il dans l'Iliade rien d'aussi grand, d'aussi beau que ces propos d'Achille : « Ma divine mère Thétis me l'a dit ; j'apporte avec moi un double destin de mort. Si je reste ici à lutter devant Troie, je serai privé de rentrer dans mon pays, mais j'acquerrai une gloire immortelle. Si je retourne à mon toit natal, je perds la gloire si belle, mais la fleur de mes jours ne sera pas tronquée avant le temps, et je pourrai jouir d'une vie longue et heureuse³⁸⁹. »

Et le héros choisit en héros. Virgile, lui aussi, semble admettre que la destinée peut ne pas être inévitable : « Heu miserande puer ! Si qua fata aspera rumpas, tu Marcellus eris³⁹⁰ ».

On verra que l'étude des faits surnormaux permet d'éclaircir, même expérimentalement, dans une certaine mesure, ce grand problème capital, que la métaphysique ne peut aborder que par des hypothèses et des théories incontrôlables, et les Religions par des renvois à des textes discordants.

Les livres sibyllins

Les consultations prophétiques les plus solennelles et auxquelles on avait recours à Rome dans les cas les plus graves étaient celles des Livres Sibyllins. Au point de vue de la raison, on peut dire sans crainte d'erreur qu'ils avaient tout juste la valeur des « Livres des Songes », que consultent quelques femmes du peuple, ou des Centuries de Nostradamus. Mais au point de vue historique, ils constituent l'un des sujets les plus obscurs de la Divination ancienne. Les Sybilles ont été six, ont été quatre il n'y en a eu qu'une seule, selon les auteurs. En tout cas, la tradition prétend que c'est une vieille femme de Cumae en Campanie peut-être la Sibylle elle-même qui présenta les livres à Tarquin le Superbe. Celui-ci refusa d'abord de les acheter ; sur quoi la sorcière en brûla trois, puis, sur un nouveau refus, trois autres, ce qui décida enfin le Roi à acquiescer, toujours au même prix, les trois qui restaient. On les consulta alors et on trouva qu'ils contenaient les destinées futures de Rome : « fata urbis Romae ». Il paraît qu'ils étaient écrits sur des feuilles de toile et de palmier, en partie en vers grecs, en partie en des hiéroglyphes allégoriques. Tarquin commit à la garde et à la consultation de ces Livres deux prêtres (duumviri sacrorum interpretes). Leur nombre fut ensuite porté à dix et Sylla l'éleva à quinze.

³⁸⁸ Diogène Laërce, VIII.

³⁸⁹ Iliade, IX.

³⁹⁰ « Oh pauvre garçon ! Si tu parviens à briser de quelque manière la dure destinée, tu seras un autre Marcellus ! ».

Au dire d'un écrivain du siècle d'Auguste, Fenestella, cité par Lactance, les Livres Sibyllins furent brûlés en l'an 670 de Rome dans l'incendie du temple de Jupiter Capitolin. Le Sénat, frappé de cette catastrophe, décida qu'on reconstituerait ces écrits fatidiques, soit au moyen des fragments arrachés aux flammes, soit à l'aide de la mémoire des prêtres préposés à leur garde, soit par des emprunts faits aux oracles de la Sibylle Erythrée. Il paraît même que des messagers furent envoyés dans ce but à Erythrée (ville de Béotie), à Delphes, à Cumes. Il se produisit en somme un fait analogue à celui que certains auteurs attribuent à Esdra en Judée, pour la reconstitution des Livres de la Loi, après le retour de Babylone.

Ce recueil donna prétexte à des vers sibyllins, en très grande partie apocryphes, qui circulaient dans le peuple : Auguste, devenu Pontifex Maximus, s'empessa d'ordonner leur saisie partout et de les faire livrer aux flammes ; il paraît qu'on brûla 2.000 de ces documents en un seul jour. Les Livres Sibyllins furent de nouveau consumés par les flammes sous Julien, puis sous Honorius. Stilicon, en 405, fit enfin détruire ce qu'on avait pu reconstituer, et dès lors on ne songea plus à les renouveler. On disait en effet que désormais leurs prophéties s'étaient toutes réalisées.

Une partie de ces vers furent probablement retrouvés dans les temps modernes, mais mélangés à un grand nombre d'apocryphes. Ils furent publiés par Galléon, à Amsterdam, en 1689. Le Cardinal Maï, en 1817, en fit connaître d'autres fragments, et Struve en donna enfin le recueil le plus complet sous le titre de Sibyllorum Librorum Fragmenta (Kœnigsberg, 1818). Mais ce que nous possédons aujourd'hui manque de toute authenticité. Ces documents, écrits en langue grecque, semblent provenir d'époques diverses et contiennent un amalgame d'idées chrétiennes, juives et païennes. La plupart ne constituent qu'une narration de faits historiques, comme enveloppés dans le voile de la prophétie ; sous ce rapport, ils rappellent beaucoup les Prophètes juifs. Ce sont des vaticinations sur des temples, des villes, des peuples et des règnes, auxquelles se mêlent, de temps à autre, des sentences morales et des descriptions poétiques. Leur contenu est si obscur, que le mot sibyllin est, comme celui d'apocalyptique, devenu synonyme d'incompréhensible et même de « dépourvu de tout sens réel ».

Ce qui donna un vif regain de popularité aux Livres Sibyllins, au début de l'Ere chrétienne, ce furent quelques vers qu'ils contenaient et dont on ne connaît pas le texte littéral, mais qui avaient manifestement une empreinte messianique, en ce sens qu'il y était question d'un Roi grand et puissant qui devait naître d'une vierge³⁹¹ et ramener l'Age d'Or sur la terre³⁹². Qu'il parût bien s'agir d'un Roi, comme en Judée, on peut l'arguer au moins d'un passage de Cicéron³⁹³ où, en parlant des Livres Sibyllins, cet auteur écrit : «... Réglons-nous dans nos interprétations de manière à y voir toute autre chose qu'un Roi, que ni les hommes ni les Dieux ne toléreront jamais à Rome. »

Un grand lustre a été jeté sur cette prophétie « messianique » par la IVe Eglogue de Virgile, contenant les vers si célèbres : « Ultima Cumaevi venit iam carminis aetas,

Magnus ab integro saeculorum nascitur ordo.

Iam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna ;

Iam nova progenies coelo demittitur alto.

Tu modo nascenti puero, etc³⁹⁴.

³⁹¹ Au sujet de cette croyance, répandue dans plusieurs peuples de l'Antiquité, on peut consulter P. Saintyves : Les Vierges Mères et les Naissances miraculeuses ; Essai de Mythologie comparée.

³⁹² Cette idée était enracinée dans les peuples anciens : Hindous, Egyptiens, Juifs et même Etrusques, auxquels l'empruntèrent les Romains.

³⁹³ De Divinatione, lib. II, § 54.

³⁹⁴ « L'âge extrême prédit par la Sibylle de Cumes arrive enfin ; un nouveau et grand cours de siècles est sur le point de commencer. Déjà la Vierge nous revient, avec le règne de Saturne ; une nouvelle race nous est donnée par le ciel. Bientôt à l'enfant qui va naître, etc. »

Cette églogue de Virgile, contrairement à toutes les autres, qui sont si claires, constitue une sorte de logogriphe pour les critiques qui, tout en trouvant difficile de placer toutes ces belles choses sur la tête d'un fils supposé de Pollion, à qui le poème est adressé, et Octavien n'ayant point d'enfants mâles, ont cherché en vain d'autres explications satisfaisantes. Pour les apologistes chrétiens des premiers siècles, l'explication était toute trouvée : Virgile faisait allusion à la naissance imminente du Christ. Quant on lit l'églogue en entier, cette explication n'en est plus une ; aussi aujourd'hui, c'est à peine si on la sert, avec de prudentes réserves, aux élèves des Séminaires. Mais au moyen âge, on y croyait fermement³⁹⁵ ; on trouve même une trace de cette croyance dans un vers du Dies Irae, attribué au Vénérable Iacopone de Todi : « Teste David cum Sybilla. »

Mais comme on n'a pas la prétention de supposer que Virgile fût doué de facultés prophétiques, malgré les légendes moyenâgeuses qui le représentaient comme un sorcier, l'intérêt de l'églogue consiste en ceci : qu'elle brode évidemment sur un passage des Livres Sibyllins, puisqu'on s'y rapporte à la Sibylle de Cumès.

Aussi, au Concile de Césarée, l'empereur Constantin lut la IV^e églogue de Virgile, traduite en grecque, comme un argument en faveur de la mission divine du Christ, prouvée même par les témoignages païens, et il ajouta que la Sibylle Erythrée, sans doute inspirée par l'Éternel, avait en outre évidemment renfermé l'histoire de la venue de Jésus dans une série de vers, dont les premières lettres, prises à la manière des acrostiches, composent les mots suivants : (illisible en grecque) c'est-à-dire : « Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur Croix. » Les Chrétiens avaient tiré, depuis quelque temps déjà, un nouvel acrostiche des lettres initiales de ces paroles en obtenant le mot (illisible en grecque), qui signifie poisson ; aussi le poisson était-il devenu le signe secret de ralliement des premiers fidèles ; c'est l'emblème bien connu qu'on voit, avec une respectueuse émotion, sur les tombeaux et les autels des Catacombes romaines.

Les humains du temps de Tibère, ou de Constantin, ou du moyen âge, ou de notre époque, ne peuvent que rester confondus en apprenant par cette prédiction que l'on vit en plein Âge d'Or, au milieu de toutes les belles choses chantées par Virgile dans sa bucolique. Personne ne s'en serait douté.

On peut citer différentes autres curieuses prédictions ou prévisions qu'on rencontre dans les poètes latins vates ! Parmi lesquelles figurent en bonne place les vers suivants d'un chœur de la tragédie Médée, de Sénèque, ou à lui attribuée :

Venient annis saecula seris,
Quibus Oceanus vincula rerum
Laxet, et ingens pateat tellus,
Tethysque novos detegat orbes,
Nec sit terris ultima Thule³⁹⁶.

On a vu dans ces vers une prédiction « incontestable » due à un éminent Espagnol, de la découverte de l'Amérique, accomplie quatorze siècles plus tard par les Espagnols !

³⁹⁵ Voir la Divine Comédie de Dante, « Purgatoire », chap. XXII, v. 55 et suiv.

³⁹⁶ D'ici à une série de siècles, l'Océan, n'opposant plus d'obstacles, fera apparaître une terre immense, et la mer laissera découvrir de nouveaux mondes, de telle façon que Thulé ne sera plus l'extrême limite des terres». Final du 2^e Acte.

La vénération dont ils furent entourés

Chez les Grecs, ce qui domine tout le côté expérimental de leur Religion, c'est l'institution des Oracles. Le Collège Augurai des Romains constituait un corps restreint, fermé, purement destiné aux consultations officielles, basé sur des systèmes étrusques, pour la plupart absurdes et sur lesquels le public n'avait aucun contrôle. Les Prophètes juifs se déchiraient entre eux et, en tout cas, ils ne représentaient qu'une voix personnelle et presque sans suite. Mais les Oracles étaient presque unanimement regardés comme l'émanation de la Divinité et, comme tels, ils étaient entourés de la plus profonde vénération. Tout le monde pouvant les consulter, ils intéressaient tout le monde. Ils se faisaient entendre au milieu de splendides sanctuaires, dont ils constituaient le centre auguste. Enfin, leur système de divination avait presque toujours une base scientifiquement admissible.

On a écrit récemment que « les Oracles avaient été considérés comme véridiques jusqu'à Epicure, qui en démontra la vanité », et que « même le public n'y ajoutait pas grande foi³⁹⁷. » La vérité est tout autre. Sans doute, Epicure niant l'existence des Dieux, ou du moins leur intervention dans les affaires humaines, ainsi que l'existence des Daimons et la survivance de l'âme, ne pouvait regarder les Oracles que comme une superstition, personne ne songeant alors à les attribuer à autre chose qu'à une intervention surnaturelle. Mais il n'a rien « démontré » du tout. Epicure a vécu entre 341 et 270 avant J.-C; on a continué après lui à croire, en haut comme en bas, aux Dieux, à l'immortalité de l'âme, aux Oracles ; ses disciples n'ont été quelque peu nombreux qu'à l'époque de la décadence gréco-latine, et n'ont guère tardé comme il était fatal de s'éloigner des principes de morale et de continence de leur Maître, en acquérant une réputation telle, que leur titre même est devenu synonyme de vice et d'égoïsme. Aussi Cicéron pouvait encore écrire, cinquante ans avant J.-C. : « Il n'y a que Xénophane de Colophon, Epicure et Panaethius qui aient jamais dénigré les Oracles³⁹⁸ ». La décadence des Oracles ne commença qu'avec la chute des libertés helléniques, pour des raisons que nous examinerons plus loin. Mais les Chrétiens eux-mêmes ne contestaient généralement pas le caractère surnaturel des Oracles ; ils se bornaient à l'attribuer au Diable. Il en fut de même au moyen âge.

Aussi, lorsque, vers 1700, Antoine Van Dale, un médecin hollandais, fit paraître son *De Oraculis Veterum Ethnicorum*, dans lequel il contestait le caractère surnaturel de leurs réponses, ce fut un scandale chez les Chrétiens. Mœbius, doyen des professeurs de Théologie protestante à l'Université de Leipzig, s'empessa de réfuter l'ouvrage de Van Dale, qui fut mis à l'Index par Rome.

Fontenelle fit un résumé du livre de Van Dale ; c'est son *Histoire des Oracles*, bien connue. Ne pouvant ouvertement combattre les croyances religieuses, il le faisait indirectement. On comprenait que le mot « Oracles » était mis à la place de « Cultes », et qu'en parlant des païens, l'auteur « donnait uniquement la mesure de son savoir-vivre et de sa discrétion ». Aussi ce qui s'était produit pour Van Dale se renouvela alors en France. Le Père J.-F. Baltus, jésuite, professeur de belles-lettres à Dijon, puis de théologie à Strasbourg, s'empessa de réfuter l'ouvrage de Fontenelle par deux livres consécutifs dans lesquels il contestait

³⁹⁷ Ch. Richey : *Traité de Métapsychique*, liv. II, § 3.

³⁹⁸ Xénophane de Colophon, né vers 615 av. J.-C, enseignait que les astres étaient des nuages condensés, la Terre un cône tronqué dont la base se perd dans l'infini, le soleil un feu qui s'allume tous les matins et s'éteint le soir, etc. Les ouvrages de Panaethius dont celui sur la Divination, ne nous sont pas parvenus. Il s'agit là de deux métaphysiciens sans suite.

absolument que les réponses des Oracles fussent dues à la fraude, et montrait que tous les Pères de l'Eglise avaient bien reconnu leur authenticité, tout en les attribuant au démon³⁹⁹. Fontenelle qui avait, comme on sait, beaucoup d'esprit, mais un caractère peu combattif, quand les petits abbés des salons de la Régence lui disaient : « Eh bien ! le Père Baltus vous a administré une maîtresse semonce ! », se bornait à répondre avec un fin sourire : « Oui, oui : ce bon jésuite m'a converti au diable ».

Le bon mot cachait-il un demi-aveu, comme il en a l'air ? Fontenelle n'avait fait que traduire, en lui donnant une forme un peu plus brillante, l'ouvrage de Van Dale ; il n'avait donc pas approfondi la question par une étude aux sources. En ces conditions, il est fort possible que les arguments de ses adversaires eussent rendu moins fermes ses opinions sur la nature des oracles. Ce qui permet de le croire, c'est que Fontenelle était de bonne foi et nullement sectaire. En 1713, comme on parlait beaucoup à Paris d'une jeune fille de bonne famille, Mademoiselle Tétar, en présence de laquelle se produisaient des bruits mystérieux, le Duc d'Orléans engagea Fontenelle à aller voir la merveille. Le savant y alla, crut reconnaître que le phénomène était très probablement authentique et eut le courage de le déclarer ce qui lui fit écrire par Mme de Staël : « L'aventure de Mlle Tétar fait moins de bruit, Monsieur, que le témoignage que vous en avez rendu⁴⁰⁰ ».

Grande institution s'écrivit Ferd. Creuzer⁴⁰¹, en parlant de l'Oracle de Delphes et qui exerça la plus haute influence sur la civilisation de la Grèce ! Les Oracles favorisèrent l'agriculture, adoucirent les mœurs, arrêtaient les fureurs sanguinaires des barbares indigènes. Leur importance politique n'est pas moins digne de remarque. Mais le phénomène le plus merveilleux fut le lien prolongé de ces Oracles de la Grèce avec ceux des contrées étrangères. Alfred Maury⁴⁰², qui pourtant attribuait les réponses des oracles à la sagacité des prêtres, écrit : « C'est de Delphes que furent accrédités comme nous le verrons les principes de la plus pure morale et de la plus sage philosophie pratique. »

Comparons ces paroles à celles de Plutarque, qui fut Grand Prêtre de Delphes ad honorem, mais sur la sincérité duquel aucun doute ne fut soulevé : « Si l'on considère quels énormes bienfaits l'Oracle a procurés aux Grecs en cas de guerre, de peste, de disette et de fondation de nouvelles villes, je suis forcé d'envisager comme un blasphème le fait de vouloir en faire dépendre l'invention et l'origine du hasard aveugle, et non de la divine Providence⁴⁰³. »

Porphire manifesta son culte pour les Oracles en recueillant leurs réponses. Procle appliqua à l'étude de ces dernières, durant cinq ans, toute son intelligence et manifesta l'opinion que, s'il avait dû gouverner, il aurait prohibé à ses contemporains l'étude de tous les ouvrages des anciens, qui ne fussent pas le recueil des sentences des Oracles, et le Timée de Platon⁴⁰⁴.

Ce dernier philosophe, dans Phèdre, s'exprime ainsi : « Si nous voulions énumérer tous les heureux résultats obtenus par la Sibylle et les Oracles en prédisant l'avenir à un grand nombre de gens, grâce à la clairvoyance inspirée, nous devrions trop nous étendre, en ne faisant d'ailleurs que rappeler des faits que tout le monde connaît. »

Cicéron met sur les lèvres de son frère Quintus les paroles : « Ceci est en tout cas incontesté et incontestable, à moins de renier toute l'Histoire : que l'Oracle de Delphes a toujours, pendant de longues années, dit la pure vérité⁴⁰⁵, il exprimait la ferme croyance du monde ancien tout entier. »

³⁹⁹ R. P. Baltus : Réponse à l'Histoire des Oracles de Fontenelle, etc. Suite à la Réponse à l'Histoire des Oracles, etc, 1708.

⁴⁰⁰ Œuvres complètes de Fontenelle, t. XI. Mme de Stael: Mémoires, t. I, p. 216.

⁴⁰¹ Le Symbolique et la Mythologie des Peuples anciens, Leipzig, 1812.

⁴⁰² Les Religions de la Grèce, t. II.

⁴⁰³ De defectu Oraculorum.

⁴⁰⁴ Zeller : Philosophie des Griechen, III, 2, 783.

⁴⁰⁵ Paroles avec lesquelles, au dire de Nägelsbach, Nachhomerische Theologie, 183., De Divinat., I, 19, 38.

Enfin une remarque psychologiquement sagace est faite par le catholique Bouché-Leclercq, dans son Histoire de la Divination dans l'Antiquité⁴⁰⁶ : « Sans la divination, les religions gréco-romaines, soutenues par le seul effort de l'imagination qui les avait enfantées, se seraient de bonne heure affaissées dans le vide de leurs doctrines. Elles auraient subi le sort des théories qui éveillent des besoins sans les satisfaire, et qui succombent sous le poids de leur inutilité pratique. »

En toute grave occasion, les Gouvernements helléniques expédiaient à Delphes, pour interroger le dieu, des messagers appelés théores. Les Romains, ne possédant pas un Oracle national, s'y adressaient aussi en cas de besoin. En plein épanouissement du Christianisme, des empereurs tels que Vespasien, Trajan, Adrien, Septime Sévère, Julien, consultaient respectivement les Oracles de Paphos, Héliopolis, Néképhoros, Jupiter-Beel, Délos. Et Epicure était mort depuis des siècles. Comment les Oracles pouvaient-ils donner des réponses adéquates à des questions aussi variées et aussi graves ?

On parle écrit Dollinger⁴⁰⁷ d'un système d'espionnage secret que les prêtres delphiques auraient pratiqué, durant des siècles, en entretenant dans les principaux centres du monde civilisé une foule d'informateurs par lesquels, du fond de leurs cellules, ils se seraient fait renseigner exactement de tous les changements qui avaient eu lieu, de la bonne et mauvaise fortune des Maisons régnautes et des familles notables, de leurs secrets, de leurs desseins, des demandes qu'elles se proposaient d'adresser aux Oracles. C'est de cette manière que Guette (L'Oracle de Delphes) et Hullmann (Appréciation de Delphes), ont la prétention d'effacer de l'Histoire toutes les prophéties dont on raconte la surprenante réalisation. Mais c'est là une façon d'expliquer un fait énigmatique par un autre bien autrement merveilleux ; on oublie qu'un tel réseau d'espionnage, étendu sur toute la terre connue, aurait nécessité un nombre exorbitant d'instruments aveugles et fidèles, et une dépense à laquelle toutes les richesses de Delphes n'auraient pu suffire. D'autre part, cette méthode ne serait pas restée longtemps secrète ; les adversaires des Oracles l'auraient divulguée sur tous les tons, et les Chrétiens, comme Eusèbe, auraient répété leurs attaques.

Quelques cas de lucidité des Oracles

Le professeur Richet⁴⁰⁸ a écrit : « Il est difficile de trouver un seul cas tant soit peu probant de prémonitions par les Oracles ». Cela dépend. Il est certain en effet, que nous ne possédons point le dossier d'une enquête synchrone exécutée pour s'assurer de l'authenticité d'aucun fait surnormal de l'Antiquité et même du Moyen Age. Tout ce qu'on peut demander, dans ce domaine, c'est : 1° l'autorité de l'historien ; 2° la vraisemblance des faits. Pour ce qui concerne la première condition, il est évident qu'on ne peut attacher la même importance aux récits d'auteurs partiels et superstitieux encore moins à ces ouvrages dont on ne connaît positivement ni l'auteur ; ni l'époque, ni le texte originel et aux écrits d'historiens favorablement connus, dont on est porté à accepter sans hésitation les autres narrations. Pour la vraisemblance, il est clair que si Suétone nous raconte qu'il y eut, à telle époque, une pluie de lait en Sabine, nous n'y croyons point, parce que nous pensons savoir que pareil fait ne s'est jamais produit et n'a aucune analogie avec les faits que nous connaissons. Il nous faudrait donc des témoignages formidables pour nous faire admettre une pluie de lait. Mais nous admettons sans peine que Néron a tué d'un coup de pied sa femme Poppée, que Caracalla a tué son frère Géta dans les bras de leur mère, bien que ce soit le même Suétone qui le raconte, dans la même forme, c'est-à-dire, sans invoquer de témoignages ni citer de preuves. Nous croyons à ces récits parce que des faits pareils, tout exceptionnels qu'ils puissent être, se produisent de temps à autre et n'impliquent rien d'absolument anormal.

⁴⁰⁶ T. 1, Introd., p. 3.

⁴⁰⁷ Judendum und Heidentum, t. I, p. 295.

⁴⁰⁸ Op. cit., ibid.

C'est ainsi que les récits ayant trait aux Oracles nous sont présentés exactement par les mêmes auteurs et dans les mêmes conditions que la presque totalité des autres menus faits de l'histoire ancienne. Leur acceptation dépendra de l'autorité que pourront acquérir, par des preuves de premier ordre, les faits analogues présentés par l'hagiographie des diverses Religions et par les recherches métapsychiques.

Crésus, par exemple, a pu constater un cas mémorable de vision à distance chez un Oracle. Ce roi de Lydie voulut un jour mettre à l'épreuve les différents Oracles, et envoya ses messagers à ceux d'Aba, Milet, Dodone, Delphes, Amphiaraüs, Trophonius et Jupiter Ammon. Il se proposait par là de choisir ensuite le meilleur de tous pour le consulter sur la campagne qu'il projetait contre les Persans. Tous les messagers devaient, le centième jour compté après leur départ, demander simultanément aux différents Oracles à quoi Crésus, à ce moment même, était occupé. Donc, ce jour-là, lorsque les émissaires furent entrés dans le temple de Delphes, avant même qu'ils eussent eu le temps d'exposer leur mandat, autour duquel le secret avait été gardé, la Pythie, s'exprimant en vers, dit : « Voici : je compte les grains de sable de l'Océan et mesure la profondeur de celui-ci ; j'entends le muet, et j'entends de même celui qui se tait. Or mes sens sont frappés par une odeur comme lorsque l'on cuit ensemble de la chair de tortue et de l'agneau. Du cuivre est aux côtés et au-dessous, et du cuivre recouvre également le dessus. »

L'étrange réponse fut enregistrée par écrit, et les ambassadeurs s'empressèrent de faire retour à Sardes. Crésus accueillit les vers de la Pythie avec la plus grande vénération. Le jour fixé pour les consultations, il avait cherché une chose impossible à deviner : ayant fait couper en morceaux une tortue et un agneau, il les avait mis à cuire ensemble dans une casserole de cuivre sur laquelle il avait ensuite posé un couvercle du même métal. C'est l'un des exemples les plus anciens d'enquête scientifique et expérimentale sur les faits surnormaux.

L'Oracle d'Amphiaraüs aussi se montra lucide dans cette expérience ; les autres furent moins précis⁴⁰⁹. Les présents que Crésus envoya alors à Delphes avaient une valeur de 20 millions or de notre monnaie environ. La liste détaillée de ces dons nous est conservée par Hérodote (ibid.). Le même Crésus avait un fils muet. Il consulta pour le guérir l'Apollon delphique qui, en sa qualité de père d'Esculape, donnait parfois des consultations comme « Dieu guérisseur ». La Pythie répondit par des vers ainsi traduits : « Rois de Lydie, dominateur de peuples, ô imprudent Crésus ! ne souhaite pas d'entendre la voix invoquée de ton fils ! Cela vaudrait vraiment mieux pour toi, car il parlera le jour du malheur. »

Or, au siège de Sardes, lorsque la citadelle fut prise, un soldat mède, ne connaissant pas le roi de Lydie, se jeta sur lui pour le tuer. Crésus, terrassé par la défaite, ne tenant pas à vivre, n'opposa aucune résistance. Mais son fils muet, témoins de l'agression, récupéra la parole, grâce à sa tendresse filiale, et s'écria : « Homme, ne tue pas Crésus ! » C'étaient les premiers mots qu'il eût jamais proférés, mais, dès ce jour, il conserva le don de la parole pendant toute sa vie⁴¹⁰.

L'empereur Trajan décide de consulter l'Oracle d'Héliopolis sur un sujet important. Mais il veut d'abord le mettre à l'épreuve, craignant ne forte fraus subisset humana. Il lui fait apporter une missive bien fermée et munie de son propre sceau. L'épître est présentée au sanctuaire du Dieu, qui ordonne que, pour toute réponse, on envoie à l'empereur romain une feuille en blanc. Les prêtres sont confondus à cette réponse stupentibus sacerdotibus croyant que l'Oracle n'a pas su répondre. Les messagers retournent à Rome et apportent la feuille à leur souverain, qui en reste émerveillé. Il ouvre devant toute la Cour sa propre lettre, qui lui avait été rendue, et montre qu'elle non plus ne contient aucun écrit⁴¹¹.

⁴⁰⁹ Hérodote : I, 47-48.

⁴¹⁰ Hérodote : I, 85 ; Diodore : Fragm., IX.

⁴¹¹ Macrobe : Saturn., lib. I.

Nous aurons l'occasion de citer plusieurs autres exemples de ce genre, un peu plus loin. On verra de plus en plus qu'il n'est pas du tout difficile de trouver un seul cas tant soit peu probant de prémonition par les Oracles. On a, au contraire, beaucoup de cas scientifiquement probants, en ce sens, que leur caractère surnormal n'est pas douteux. Au point de vue historique, ils ont la même valeur que la presque totalité des autres faits que l'on considère comme « historiques », sans que ces derniers soient mieux documentés.

Il est vrai que quelques-uns des cas que nous venons de citer et de ceux que nous mentionnerons dans la suite, ne sont pas de vraies prémonitions, mais de simples monitions surnormales, pour employer le mot proposé par le professeur Richet lui-même, puisqu'ils se rapportent, non pas au futur, mais à des faits qui se produisaient à l'instant même, à distance, et impossibles à connaître par les voies normales. Mais là n'est point la question, car en tout cas l'Oracle montrait sa clairvoyance, sinon dans l'avenir, du moins dans l'espace.

C'étaient donc bien les Saints-Pères de l'Eglise et l'universel consentement des peuples anciens qui, selon toute probabilité, avaient raison, dans cette affaire, contre les Epicuriens, non pas relativement à l'interprétation des faits, c'est-à-dire à l'affirmation que les oracles venaient des Dieux ou du diable, mais quant aux faits eux-mêmes. On peut rappeler, aussi dans cette conjoncture, la remarque de l'éminent psychologue William James que « dans le conflit perpétuel entre la superstition et le progrès scientifique, la superstition a presque toujours raison au point de vue des faits, la science au point de vue de leur interprétation. »

Le professeur Richet remarque que « la Pythie de Delphes ayant donné des recommandations favorables à Philippe de Macédoine (et probablement non désintéressées), on disait couramment de la devineresse qu'elle philippisait. » En réalité le bon mot est de Démosthène, qui poussait ses concitoyens à s'opposer aux prétentions de Philippe, alors que la Pythie leur conseillait de ne pas lui résister. Or il faut ajouter qu'après la bataille de Chéronée et plus tard, après la complète destruction de Thèbes par Alexandre, résultats dus aux éloquents discours de Démosthène et de ses successeurs, les Grecs regrettèrent amèrement de ne pas avoir suivi les conseils clairvoyants de la Pythie et de l'avoir accusée de s'être laissée corrompre, alors qu'elle avait parlé dans l'intérêt bien compris de l'Hellade. La victoire de Philippe empêcha les Grecs de continuer de se déchirer entre eux par des guerres incessantes, mais porta leur domination, leur civilisation, leur langue jusqu'à l'Inde et à la Nubie. D'ailleurs, ces remarques de détail sur quelques observations de M. Richet constituent plutôt une confirmation des idées générales développées par cet auteur dans l'ouvrage dont il s'agit.

Réponses obscures ou amphibologiques

L'un des reproches qu'on entend le plus souvent adresser aux oracles grecs, est qu'ils étaient obscurs et souvent même amphibologiques. L'accusation d'obscurité est tout au moins singulière si l'on compare la plupart des réponses des oracles par exemple celles que nous avons exposées plus haut au galimatias des Sibylles, des Prophètes juifs, de l'Apocalypse, etc. Pour ce qui se rapporte à l'amphibologie, on en cite bien quelques exemples, surtout le fameux vers : Aio te, AEacida, Romanos vincere posse, par lequel l'Oracle de Dodone aurait répondu à Pyrrhus, roi d'Epire, au moment où il envisageait son expédition en Italie, et qui signifie tout aussi bien : « Tu pourras vaincre les Romains ». que : « Les Romains pourront te vaincre. » Ce coq-à-l'âne continuera durant des siècles à être répété par messieurs les professeurs de nos gymnases pour la délectation de leurs intelligents potaches, sans qu'aucun se demande comment l'Oracle de Dodone pouvait s'adresser en vers latins en parlant à ce descendant d'Achille ; ce vers, traduit en grec, ou dans la plupart des autres langues, ne prête plus à la même équivoque. Heureusement Cicéron l'avait bien remarqué, lui, en montrant dans De Divinatione que le vers en question ne pouvait être qu'apocryphe. Peut-on imaginer d'ailleurs que l'Oracle ait répondu par une évidente plaisanterie au souverain du pays où était son sanctuaire ?

Il y a bien des oracles qui ont été obscurs, ou ambigus. En voici quelques exemples. Alexandre Ier, roi d'Epire, appelé en Italie par les Tarentins, consulte l'oracle de Dodone. Celui-ci répond : « Alexandre, méfie-toi de la ville de Pandosia et des eaux de l'Achéron, où tes entreprises prendront fin. » Cet Oracle confirme le Roi dans sa détermination de passer en Italie pour s'éloigner de l'Epire, où se trouvent la ville et la rivière fatales. Trahi par deux cents exilés lucains qu'il considérait comme des alliés, il est attiré par eux avec son armée dans un endroit où se trouvait une autre Pandosia dont il ignorait l'existence. Une inondation subite le contraint de se retirer et l'arrête sur les rives d'un torrent dont la crue avait recouvert le pont. A peine s'était-il engagé avec les siens dans le torrent, espérant le passer au gué, il entend un soldat, qui, furieux, s'écrie : « Maudite rivière, ce n'est pas pour rien qu'on t'a nommée Achéron. » Alexandre, frappé par ces mots, se souvient de l'oracle et se demande s'il ne devrait pas revenir sur ses pas. Il se décide enfin à poursuivre sa route et parvient avec son cheval sur la rive opposée, où l'un des exilés lucains le transperce d'un javelot. Le roi tombe mort dans le torrent, dont les eaux le transportent jusqu'au camp ennemi⁴¹². Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

Pyrrhus, l'un des descendants d'Alexandre Ier, et celui-là même dont nous avons parlé plus haut, après sa malheureuse lutte contre les Romains, s'appêtant à de nouvelles aventures, ne manque pas de consulter, à son tour, l'Oracle national de Dodone. Celui-ci lui déclare qu'il mourra en vue d'un loup luttant contre un taureau. Pendant que Pyrrhus entrait en Argos et se trouvait sur la place du marché, près d'un groupe en bronze représentant une lutte entre ces deux animaux, il fut assommé par une tuile que lui lança d'un toit une vieille femme dont il avait fait tuer le fils⁴¹³.

Néron consulte la Pythie au sujet de la durée de son propre règne. Elle répond : « Méfie-toi des 63 ans. » Encore bien loin de cet âge, Néron se réjouit de la réponse, sans songer à Galba qui, âgé lui-même de 63 ans, lui enlève le trône⁴¹⁴. »

Les cas analogues à ces trois derniers sont très nombreux en effet. Mais ici on ne peut nullement accuser l'Oracle d'avoir voulu cacher son ignorance sous des phrases d'un caractère ambigu ou incompréhensible. Ses réponses contenaient des détails suffisants pour permettre aux croyants dans les Dieux Immortels de conclure que l'Oracle connaissait fort bien l'événement futur au sujet duquel on le questionnait ; qu'il voulait même qu'on s'en rendît compte, le moment venu ; mais que, par contre, il ne voulait pas que le consultant fût pleinement renseigné, soit pour qu'il ne pût se soustraire à son sort, soit pour une autre raison quelconque. Les non-croyants à l'Au-delà chercheront une autre explication hypothétique, celle-ci, par exemple : que l'événement futur n'était apparu au prophète que par quelque détail fragmentaire jailli de sa subconscience, tel que les mots : « Pandosia-Achéron », ou le chiffre d'un âge : « 63 ans » et souvent par une image isolée : « un loup luttant avec un taureau, etc. d'où le caractère incomplet et obscur de la prédiction. Cette question a été soulevée aussi au sujet des prédictions modernes, dans lesquelles on remarque souvent la même imprécision ; nous devons donc la reprendre au bon moment. Les faits de cet ordre que nous a légués l'Antiquité ne sont pas assez sûrs, nombreux et précis pour nous permettre d'en tirer des conséquences théoriques.

Au point de vue historique, il nous faut ajouter cette observation de Plutarque (De def. Orac.) : lorsque les rois, les chefs d'Etats, consultaient l'Oracle sur des affaires importantes qu'il pouvait y avoir danger à divulguer, les réponses étaient faites dans un langage énigmatique ; mais quand les particuliers venaient consulter l'Oracle sur leurs affaires, ils obtenaient des réponses directes et conçues dans les termes les plus explicites, de telle sorte que certaines

⁴¹² Tite Live, VIII, 21.

⁴¹³ Plutarque : Pyrrhus, 7.

⁴¹⁴ Suétone : Hist. des XII Césars : « Néron ».

personnes se plaignaient même de la clarté et simplicité de ces prédictions, qu'elles jugeaient indignes de leur origine divine.

« Les réponses de la Pythie, ajoute Plutarque, bien que soumises au contrôle le plus sévère, n'ont jamais été reconnues inexactes ; au contraire, la constatation de leur infaillibilité a rempli le temple de dons venant de toutes les parties de la Grèce et des pays étrangers... »

Les réponses de la Pythie vont droit à la vérité, sans ambages, ni circonlocutions, ni fraudes, ni ambiguïtés. Pas une seule fois elles n'ont été convaincues d'inexactitude.

Voici un exemple très connu, tiré d'Hérodote, de la nécessité dans laquelle se trouvaient parfois les Oracles d'employer un langage obscur au sujet des affaires politiques. Les Athéniens questionnent l'Oracle au sujet de la guerre contre Xerxès. Il leur est répondu « qu'ils ne trouveront leur salut que dans des maisons de bois. » Il eût été imprudent de s'expliquer plus nettement, en mettant les Persans sur leurs gardes. Mais Thémistocle comprend que l'Oracle a voulu faire allusion aux navires, et conseille d'embarquer la population athénienne sur les bateaux et d'engager ensuite une bataille navale. Celle-ci eut lieu en effet à Salamine et décida, comme on le sait, du salut de l'Hellade.

Enfin, les Grecs expliquaient aussi l'obscurité de quelques réponses des Oracles par une raison de nature plus « théologique », en disant que les Immortels, ne pouvant modifier la Fatalité, s'abstenaient, en certaines occasions, de répondre de manière à permettre aux hommes de la déjouer. Ils déclaraient qu'il était ridicule de prétendre que les Dieux dussent toujours abandonner aux humains tous les secrets de leurs destinées.

L'exemple le plus bizarre et le plus frappant que l'on puisse citer à ce sujet est bien celui de Crésus. Après avoir obtenu d'Apollon delphique la preuve lumineuse et incontestable de lucidité que nous avons rapportée plus haut (celle concernant la cuisson de morceaux de tortue et d'agneau), le roi de Lydie envoya poser au dieu des questions sur la guerre qu'il allait entreprendre contre Cyrus. L'Oracle répondit que « s'il entraît en guerre, il ferait tomber un grand Empire. » Crésus fit donc la guerre, fut battu et tomba entre les mains de son vainqueur. Il pria alors ce dernier de lui laisser envoyer un de ses fers à Delphes pour demander à Apollon s'il n'était pas honteux de l'avoir réduit en cet état. A quoi l'Oracle répondit que Crésus aurait dû demander quel était le grand Empire qui allait tomber. C'est peut-être le seul oracle parmi ceux dont on peut admettre l'authenticité probable, qui cachât réellement un double sens, au point de constituer un traquenard perfide. Si nous tenions aussi pour vrai l'autre épisode rappelé plus haut : celui de la prédiction selon laquelle le fils de Crésus « récupérerait la parole le jour du malheur », il faudrait bien en conclure que l'Oracle connaissait parfaitement ce qui allait se produire, mais qu'il ne voulait point le dévoiler !

Comment fonctionnaient les Oracles

Maintenant, pour se faire une idée historiquement et même (dans une certaine mesure) scientifiquement adéquate des Oracles, il faut d'abord se rendre compte de leur fonctionnement. C'est ce que nous allons tenter d'exposer.

Il y avait en Grèce 22 Oracles d'Apollon, deux de Jupiter, un de Junon Acée, un de Mercure, un de Cérès, un de Platon et Proserpine. En d'autres Oracles, au lieu d'un dieu, c'était un demi-dieu, ou un daimon, qui était censé se manifester. Tels étaient les Oracles d'Amphiaräus, d'Esculape, de Calchas, d'Hercule, de Pasiphaë. En d'autres, enfin, les réponses étaient attribuées aux Esprits des décédés. L'un de ces Oracles des morts existait dans le pays des Thesprotiens, en Thessalie, où Orphée avait évoqué Euridyce ; un autre dans la caverne Héraclée, en Propontide ; Cimon, fils de Miltiade, s'y rendit pour consulter l'Ombre de sa sœur décédée⁴¹⁵.

⁴¹⁵ Plutarque : Vie de Cimon.

Le plus ancien des Oracles connus paraît être celui de Dodone, près de l'actuelle Janina, en Epire. Il est mentionné par Homère⁴¹⁶ ; 1.400 ans avant J.-C. il appartenait déjà aux Hellènes, qui l'avaient hérité des Pélasges ; au temps de ces derniers, il constituait le centre de leur Religion. Ses prêtres et ses prêtresses étaient « inspirés » par le bruissement d'un « chêne fatidique » qu'Eschyle, dans Prométhée, appelle : « le prodige du chêne parlant », ainsi que par le son rendu par des vases sacrés, le murmure d'une source voisine, le roucoulement des colombes, etc. Quelques auteurs semblent dire qu'on « interprétait » ces bruits, ce qui n'est pas la même chose. Tout cela n'est pas bien clair.

L'Antre de Trophonius

L'Oracle le plus extraordinaire était celui de Trophonius, en Béotie, fameux par la terreur qu'inspirait son antre. Voici comment le géographe Pausanias parle d'une consultation de cet Oracle : « A un certain point s'ouvre le trou étroit et mystérieux au fond duquel on doit rencontrer Trophonius. Le consultant se couche à terre et, tenant dans ses deux mains une tarte au miel⁴¹⁷ enfonce ses pieds dans le trou, puis y pénètre jusqu'aux genoux. Alors le restant du corps est entraîné comme par la force d'un vent rapide. Une fois arrivés dans l'antre secret, tous n'apprennent pas l'avenir de la même façon : les uns voient ce qui doit arriver, les autres l'entendent. Une fois la réponse obtenue, le consultant était de nouveau entraîné par le vent à la bouche de l'antre, mais cette fois la tête en bas et les pieds en haut. Il arrivait en un état de défaillance dont les soins des prêtres ne tardaient pas à le tirer. Peu à peu, les choses vues et entendues lui revenaient à la mémoire. On croyait que le rire ne devait plus paraître sur les lèvres du consultant pendant de longs jours. »

Le récit de Pausanias est confirmé par Maxime de Tyr, Philostrate, Plutarque, etc. Paul Emile consulta l'Oracle après la bataille contre Persée et plusieurs Romains de l'armée de Sylla en firent autant après celle de Chéronée, où Mithridate fut vaincu. Quant à Apollonius de Tyane, Philostrate raconte qu'il séjourna dans l'antre sept jours, et qu'il en sortit avec un livre entier dicté par l'Oracle, tandis que les consultants ordinaires parvenaient difficilement à rester là plus de quelques minutes. Mais ce que Philostrate raconte n'a qu'une valeur historique minime.

Quel était donc le but de ce mécanisme, du genre de celui des « montagnes russes » et d'autres divertissements analogues constituant quelques-uns des agréments les plus courus de nos fêtes foraines, et qui venait ici compléter ce qu'avait fourni la nature elle-même ? On ne le voit qu'à moitié. Certes on impressionnait, on étourdissait le consultant, mais les prêtres profitaient-ils de cet étourdissement pour suggérer parfois au consultant ce qu'il avait vu et entendu dans l'antre ? On est enclin à penser que, si l'on continuait à visiter avec tant de confort l'antre de Trophonius, c'est probablement parce qu'il devait s'y produire, au moins de temps à autre, des cas semblables à celui rapporté par Plutarque et dont son frère Trimarque fut le héros. Celui-ci pénétra dans la caverne (et Plutarque en décrit le voyage accidenté), pour demander des explications sur le fameux Démon de Socrate. Une voix mystérieuse vraisemblablement celle du prêtre ou devin lui répondit ; elle ajouta que « dans trois mois il en saurait davantage ». Trois mois après, jour pour jour, Trimarque mourait à Athènes⁴¹⁸.

On parle beaucoup de « morts par suggestion », mais tout le monde n'est évidemment pas sujet à des phénomènes aussi exceptionnels. Ici, il faudrait expliquer comment le suggestionneur avait pu prévoir que Trimarque subirait la suggestion fatale, un pareil effet étant très rare.

⁴¹⁶ Iliade, chap. XVI, v. 23.

⁴¹⁷ C'était sans doute, en origine, le symbole de l'offrande au demi-dieu. Mais les prêtres disaient que ce gâteau avait la vertu de garantir le consultant de la morsure des serpents dont l'antre était rempli.

⁴¹⁸ Plutarque : De Doemone Socralis.

Les divinations par l'eau et la coquille

Dans quelques sanctuaires on prédisait l'avenir par l'observation d'une nappe d'eau (hydromancie). Tel était l'Oracle d'Apollon à Thélémès, où les consultants, en fixant un puits, voyaient dans une image qui se formait à la surface de l'eau la réponse à leurs questions⁴¹⁹. Selon Varron⁴²⁰, le résultat de la guerre mithridatique fut prédit aux habitants de Tralles, en Magnésie, par un enfant qui regardait dans un vase rempli d'eau.

Le système pratiqué à Patrae (actuellement Patras en Achaïe), où se trouvait un temple de Déméter (Cérès), était plus compliqué. On plongeait à demi dans la fontaine sacrée un miroir fixé à une corde et l'on conjecturait la réponse par différentes figures que la glace réfléchissait. C'était, paraît-il, un système intermédiaire entre l'hydromancie et la cataptromancie (divination par les miroirs).

Au lieu de l'eau, on employait parfois des vases remplis d'huile (lécanomancie) ; le scoliaste de Lycophron croit que ce fut la méthode employée par Ulysse pour interroger l'Ombre de Tirésias, dans l'Odyssée.

La plupart de ces systèmes sont, en principe, absolument raisonnables et conformes à ce que nous apprend l'expérimentation moderne. En fixant une surface brillante, certains sujets entrent dans un état semi-hypnotique et ont alors des hallucinations visuelles qui prennent l'aspect d'images se projetant sur la surface de l'eau ou du miroir : chez quelques sujets, ces hallucinations ont un caractère « véridique », concernant parfois même l'avenir.

Rapprochons de ces hallucinations visuelles obtenues par la fixation de l'eau ou du cristal, les hallucinations auditives (pouvant également être « véridiques»), que les Grecs obtenaient en appliquant à leur oreille un de ces coquillages qui, en ces conditions, font entendre un bruit variant, presque une confuse musique, analogue à celle de la harpe éolienne. La coquille généralement employée pour cette fin était le fossile dont l'ancienne appellation de « corne d'Ammon » a donné lieu à celle moderne d'ammonite. Elle est très grosse, en spirale. Certains sujets croyaient discerner dans ces sons des paroles servant à la divination. Ils les entendaient effectivement ; sans doute, ce n'était qu'une sorte d'interprétation subconsciente, c'est-à-dire un phénomène purement « subjectif » mais en certains cas des notions subconscientes devaient émerger ainsi qui, sans cela, seraient restées enfouies dans le tréfonds de l'être du percipient.

L'Oracle de Delphes

Mais l'Oracle le plus célèbre et le plus en honneur pour sa véracité était celui d'Apollon, à Delphes, en Phocide, dans un endroit montagneux et pittoresque, à mi-côte sur les flancs du Mont Parnasse. Un précipice de 700 mètres de profondeur s'ouvre devant la montagne rocheuse à pic ; l'ensemble de la vallée figure un théâtre naturel au sommet duquel se dressaient la ville et le sanctuaire. Toute cette vallée semblait isolée du reste du monde.

Les routes qui y conduisaient étaient bordées d'anciens tombeaux taillés dans le roc et qu'on voit encore aujourd'hui, de temples secondaires et d'autres monuments. On parvenait enfin à la fontaine de Castalie, consacrée aux Muses, où les pèlerins se purifiaient, et l'on pénétrait dans le sanctuaire.

Là étaient accumulées des richesses artistiques et naturelles extraordinaires, la Grèce entière ayant prodigué en ce lieu les ressources de son art et de ses biens. On voyait, entre autres merveilles, treize statues d'or massif, faites avec les dépouilles des Persans, sculptées par Phidias et représentant les héros des guerres médiques. Les boucliers des héros de Marathon étaient pendus aux colonnes. Tous les Etats envoyaient d'ailleurs à Delphes leurs trésors, qui ne pouvaient être nulle part aussi bien gardés que par la protection du Dieu : statues d'or,

⁴¹⁹ Pausanias, VIII, 21, § 6.

⁴²⁰ Apud Apulée : Magie.

colliers précieux (celui d'Hélène soulevait la curiosité universelle), vases en or et argent de proportions colossales, etc. La valeur de toutes ces richesses était évaluée à 10.000 talents grecs, soit environ 60 millions de francs-or, en un temps où l'argent avait une valeur bien supérieure à celle d'aujourd'hui.

Le Sanctuaire et les terres environnantes constituaient dans la Phocide une sorte d'enclave indépendante, mise sous la garde de toutes les nations helléniques, et étaient administrés par le Conseil des Amphictyons. Chaque nation nommait deux Amphictyons. Ce Conseil constituait une sorte de « Société des Nations », comme on dirait aujourd'hui. Il examinait les affaires courantes de la Grèce, s'efforçait de prévenir les guerres, jugeait les controverses internationales qu'on lui soumettait, mais devait surtout faire bonne garde pour empêcher tout attentat contre le temple de Delphes. Le Conseil pouvait appeler aux armes tous les pays de la Ligue pour punir celui qui avait transgressé ses arrêts. Il y eut ainsi trois Guerres Sacrées : la première contre les Crisséens, qui pillaient les pèlerins de Delphes ; la seconde et la troisième contre les Phocidiens qui avaient pillé les trésors. Philippe de Macédoine, dans une expédition punitive, détruisa enfin la Phocide, dont la plupart des habitants périrent en combattant.

Lorsqu'une colonne de l'armée de Xerxès attaqua Delphes pour le piller, le Dieu défendit qu'on emportât le trésor. Cela signifie probablement qu'on se borna à l'enfouir en des cachettes, dans les flancs de la montagne. Il ordonna que soixante-dix hommes seulement restassent pour le garder. Les Persans, arrivés devant le temple, « furent accueillis par des coups de foudres ; la montagne s'ébranla et deux énormes rochers s'écroulèrent sur les assaillants sacrilèges qui, pris de panique, s'enfuirent en désordre⁴²¹. » Il s'agit probablement d'une brillante défense, organisée de la façon la plus originale et théâtrale, pour frapper l'esprit superstitieux des Asiatiques, et qui fut habilement attribuée à Apollon lui-même, non point par des traditions postérieures, mais immédiatement, par les Amphictyons. Hérodote, en effet, qui expose ces faits merveilleux, visita Delphes cinquante ans à peine après l'événement, quand des témoins oculaires des prodiges existaient encore.

Les mêmes faits se produisirent en 278 avant J.-C, c'est-à-dire en pleine domination macédonienne, lorsque les Gaulois du Danube entreprirent leur invasion dévastatrice de la Grèce et se dirigèrent sur Delphes pour en piller le trésor. Les historiens racontent que, lorsque ces Barbares arrivèrent sous les murs de Delphes, un terrible ouragan de neige éclata ; une pluie de soufre se déchaîna sur eux, un tremblement de terre fit vaciller la montagne et fit ébouler sur leurs têtes des masses de pierres énormes. Ainsi les Gaulois, qui avaient écrasé la phalange macédonienne, jusqu'alors invincible, furent mis en déroute et leur chef se tua de sa propre main⁴²². La déroute au col du Mont Parnasse est incontestable ; il semble toutefois que les Gaulois venaient de saccager le temple, dont le trésor fut en très grande partie récupéré par les Grecs.

L'autre de la Pythie était constitué par une sorte de caverne obscure, au fond de laquelle était le fameux trépied sur lequel se plaçait la devineresse. Sous le trépied, s'ouvrait un trou profond et mystérieux, appelé *casma* ou *stomion*. Selon la légende, ce trou aurait été l'origine de l'Oracle. Un berger appelé Korèthe avait remarqué que ses chèvres, chaque fois qu'elles s'approchaient d'une crevasse de ce lieu, étaient saisies d'une agitation extraordinaire, qu'elles manifestaient par des sauts prodigieux. S'étant approché de la fissure en question, il fut saisi lui-même du délire prophétique et commença à vaticiner. D'abord, il n'inspira que la raillerie ; mais lorsque ses prédictions se réalisèrent, il devint un objet d'admiration. Pindare assure qu'à Delphes les vapeurs émanaient parfois du sol en telle intensité qu'elles remplissaient tout le temple⁴²³.

⁴²¹ Hérodote, VIII ; Voir aussi Diodore : *Bibl.hist.*, XI.

⁴²² Plutarque : *De def.Orac* ; Diodore, XVI, 26 ; Pausanias : *Phoc.*,5.

⁴²³ Pausanias, X ; Justin, XXIV ; Valère Maxime.

Aussitôt sur son trépied, où elle ne se rendait généralement que récalcitrante, entraînée par les prêtres presque de force, tant cette épreuve était douloureuse pour elle, la Pythie pâlisait, était saisie de soubresauts, de convulsions. Elle hurlait, parlait par phrases entrecoupées qui étaient précieusement recueillies par les prêtres et les consultants. Ramenée chez elle, la Pythie restait abattue et il lui fallait parfois plusieurs jours pour se remettre de cette violente secousse.

Plutarque dit d'une de ces Pythies : « Elle se rendit à l'Oracle, quoique perplexe et à contrecœur mais, dès les premières réponses, on comprit à sa voix rauque et entrecoupée qu'elle avait été saisie par une vapeur maligne qui l'empêchait de s'exprimer, et qu'on n'en tirerait rien de bon. Soudain, privée de raison et avec des cris terribles, elle se précipita hors du temple et se jeta à terre de telle sorte que, non seulement les voyantes, mais le prophète Nicandre lui-même et tous les prêtres prirent la fuite. Une fois remis de leur émotion, ils revinrent cependant et l'emportèrent évanouie ; mais elle ne survécut que quelques jours⁴²⁴. »

Les Pythies étaient à l'origine des jeunes filles : deux simultanément en activité de service, une troisième de réserve, comme apprentie⁴²⁵. Depuis que le thessale Echécrate en eût séduit une, on ne prit plus, pendant quelque temps, que des femmes ayant dépassé la cinquantaine⁴²⁶ mais cette prescription ne fut pas d'une longue durée. On les choisissait parmi les femmes les moins instruites de l'endroit, les personnes d'un esprit cultivé étant jugées moins aptes à cette charge. « Elevée chez ses parents, pauvres laboureurs, dit Plutarque⁴²⁷, elle ne possède ni art, ni expérience, ni facultés naturelles, quand elle arrive au temple ».

Le trou d'où sortait la vapeur n'a pas été retrouvé au cours des fouilles entreprises à l'emplacement du temple d'Apollon par la Mission française. A-t-il disparu naturellement dans les commotions telluriques, fréquentes en ce pays ? Était-il artificiel ? Nous sommes même assez porté à croire que l'histoire de ce trou naturel, rapportée par les anciens comme une simple tradition, n'est peut-être qu'une fable ; que les vapeurs étaient obtenues en brûlant dans un trou pratiqué sous le trépied, des feuilles de laurier et de farine d'orge, comme l'ont prétendu quelques écrivains grecs, probablement même des substances excitantes, soporifiques et toxiques telles que les alcaloïdes de l'opium.

La provenance naturelle ou artificielle de ces vapeurs n'a qu'un intérêt secondaire. L'essentiel consiste en ceci : il ressort nettement de tout ce qui a été écrit sur la Pythie qu'elle prophétisait en un état anormal provoqué par des vapeurs. Tout ce qui a été dit sur la nature chimique de celles-ci ne constitue que des suppositions. On a même parlé récemment d'acide sulfurique, d'oxyde de carbone. On se rappelle que les fakirs musulmans, lorsqu'ils veulent se mettre dans l'état de surexcitation bien connu, dans lequel ils se font d'atroces blessures, sans en souffrir, aspirent souvent les exhalaisons d'un brasier. Une seule chose est certaine : que la Pythie, quand elle prophétisait, était dans un état analogue à certaines formes de sommeil hypnotique. C'est au point que Plutarque⁴²⁸ observe que partout où surgissaient du terrain des sources spéciales ou des vapeurs, on voyait s'y établir un Oracle ; si ces vapeurs, Ces sources se tarissaient, l'Oracle s'éteignait également.

Or on sait que c'est surtout à l'état somnambulique, dans l'extase, que se manifeste la clairvoyance d'un sujet. On connaît de même que le sujet hypnotique, en revenant à lui, ne garde aucun souvenir, ou un souvenir confus, de ses paroles, de manière qu'il faut au moins raviver ce souvenir en lui rappelant ce qui s'est passé, précisément comme il nous arrive pour le souvenir des rêves. Or la même chose avait été remarquée chez la Pythie et les sujets

⁴²⁴ Diodore, XVI, 26.

⁴²⁵ Diodore, XVI, 26.

⁴²⁶ Diodore, XVI, 26.

⁴²⁷ Plutarque : De defectu Orac.

⁴²⁸ loc. cil.

employés pour d'autres Oracles, ce qui constitue un autre indice très fort en faveur de l'hypothèse hypnotique⁴²⁹.

La Pythie mâchait en outre des feuilles de laurier la plante d'Apollon et en gardait une petite branche dans sa main. Le Dr Kerner a essayé avec son sujet magnétique l'effet de diverses substances végétales, remarquant que « parmi celles qui produisaient le sommeil magnétique, les feuilles et plus encore les baies de laurier se sont montrées particulièrement efficaces. Il suffisait à la somnambule d'en tenir cinq à la main pour tomber en cet état⁴³⁰. A la main ! » aucun doute que c'était là une suggestion produite par l'érudite souvenir de la Pythie.

Pour prophétiser, les Scythes, au dire d'Hérodote⁴³¹, s'enivraient avec les vapeurs de la semence d'une certaine espèce de chanvre qu'ils répandaient sur des pierres chauffées au rouge. Nous verrons, au Moyen Age, les sorciers faire continuellement usage de ces drogues en des buts analogues.

⁴²⁹ Lasaultx : Das pelasgische Orakel, 14.

⁴³⁰ La Voyante de Prévorst, chap. VIII et XX.

⁴³¹ Liv. IV, 75.

Les consultants dorment dans les temples

Ce que nous venons de dire des Oracles en général, apparaît plus nettement encore dans ceux qu'on appelait oniromatiques (oneiros = songes, et manteia divination), parce qu'on prétendait obtenir les réponses par le moyen des rêves. Dans certains temples, c'était le devin qui s'endormait avec une lettre du consultant sous la tête, et rêvait la réponse. Mais comme dans la plupart des temples c'étaient les consultants eux-mêmes qui rêvaient, l'intervention sacerdotale était rendue bien difficile, sinon impossible. Voici un exemple de ces consultations.

Un Gouverneur épicurien de Cilicie envoie consulter à Malle (Cilicie) l'Oracle de Mopsus. Afin d'en connaître la véracité, il confie un billet, cacheté au messager, « qui en ignorait le contenu » dit Plutarque auquel nous empruntons ce récit ; en effet le contraire serait absurde. L'Oracle de Mopsus était de ceux qui répondaient par des songes. Selon la coutume, le messager s'endort dans le temple et voit en rêve un Génie qui prononce cette seule parole : Noir. Confus, désolé de n'avoir pu recevoir d'autre réponse, il se présente au Gouverneur, est tourné en ridicule par les courtisans qui apprennent le fait. Mais le Gouverneur, ayant ouvert la lettre envoyée à l'Oracle et qu'on lui avait rendue intacte, montre qu'elle contenait la demande : « Dois-je t'immoler un taureau blanc, ou bien un taureau noir ? »

Plutarque⁴³² met ce récit sur la bouche du grammairien Démétrios, qui affirme avoir été présent à l'arrivée du messager devant le Gouverneur, et à la scène qui s'ensuivit.

On a dit, naturellement, que les prêtres des Oracles devaient avoir des cabinets noirs où ils décachetaient les lettres et les recachetaient après avoir pris connaissance du contenu. Lucien lançait déjà cette accusation contre son ennemi le devin Alexandre d'Abyde, mais sans en fournir des preuves, à titre de simple présomption. Il faudrait ne pas connaître les hommes pour ne pas penser que cela a dû se produire toutes les fois que la chose fut possible. Mais il faudrait aussi ne pas connaître les hommes pour penser que le Gouverneur épicurien de Cilicie, sous la juridiction duquel était l'Oracle de Mopsus, ou l'empereur Trajan, dans un cas que nous avons rapporté quelques pages avant celle-ci, fussent incapables de cacheter une lettre de manière à la soustraire à la filouterie sacerdotale, à une époque où les rayons X étaient encore loin d'être découverts. Enfin, en supposant que la lettre du Gouverneur de Cilicie ait été ouverte par les prêtres, il fallait encore amener le messager à rêver le mot : Noir, ce qui présentait un peu plus de difficulté encore.

De quelle nature devait être le phénomène super-normal qui se produisait dans les cas analogues à ceux que nous venons d'exposer ? Si les prêtres et le messager ignoraient le contenu du pli, le Gouverneur de Cilicie le connaissait ; il y avait un « rapport » psychique possible entre lui et le messager, ce qui pouvait constituer un cas de télépathie. En tout cas, des expériences récentes, absolument décisives, ne laissent aucun doute sur la possibilité pour certains sujets, de prendre super normalement connaissance du contenu de plis fermés. Nous devons d'ailleurs en dire quelques mots dans les toutes dernières pages de ce volume même. On ne connaît aujourd'hui que quelques rares sujets qui possèdent une telle aptitude ; ils peuvent se compter sur les doigts d'une main. Mais combien d'autres sont très bien doués à ce point de vue et ne s'en doutent nullement ? Leurs facultés surnormales se manifesteraient probablement s'ils les mettaient à l'épreuve, en des conditions favorables.

⁴³² De defectu Oraculorum.

Les sanctuaires où se réalisaient des guérisons miraculeuses

Le système oniromantique était plus spécialement appliqué par les Oracles qui s'occupaient de guérir les malades. Tels étaient ceux d'Isis et Sérapis, que l'on pourrait appeler « de rite égyptien », et dont nous avons parlé déjà à propos de l'Égypte, d'où ils s'étendirent un peu partout, à l'époque de l'Empire Romain. Les très intéressantes ruines du Sérapéion de Pouzzoles, près de Naples, suffirent à nous donner une idée de leur organisation. Ensuite plusieurs autres temples placés sous l'invocation de divers dieux et demi-dieux. Il y en avait qui étaient consacrés à Apollon, père d'Esculape, à Pallas-Minerve Hygiéia, à Artémis-Diane, à Amphiaraüs, le devin-médecin des Argonautes (près de Potna et à Oropé, en (Boétie), à Calchas, le devin des Grecs devant Troie (dans la Daunia, en Grande Grèce). A Lébédos, en Lydie, les malades allaient dormir dans le temple des Dieux Soter (Sauveurs), qui leur apparaissaient en songe. Un temple semblable existait en Sardaigne, d'après un livre attribué à Aristote⁴³³. Pausanias parle d'un Oracle d'Ino, existant près de Thalamaë, en Laconie ; ceux qui y dormaient recevaient aussi des révélations de la déesse⁴³⁴. Dans le Chersonèse, la déesse Hémithée se montrait aux malades endormis et leur suggérait des remèdes : « Plusieurs malades, de la guérison desquels on désespérait, écrit Diodore de Sicile⁴³⁵, recouvrèrent la santé ». Galien parle à son tour d'un temple de Vulcain, à Memphis, où les malades guérissaient par des songes.

Mais la plupart des Oracles de cette classe étaient consacrés à Asclépios, ou Esculape, le Dieu de la Médecine. Très nombreux un peu partout, ils s'appelaient Asclepieïa. Le plus célèbre entre tous était à Epidaure, dans l'Argolide (Péloponèse). Des fouilles importantes ont permis aux archéologues de reconstituer une partie de ce dernier sanctuaire, qui fut fréquenté depuis le Ve siècle avant J.-G. jusqu'à l'an 426 de l'ère chrétienne environ. Les fouilles ont fait constater aussitôt que le temple proprement dit, bien que vaste et riche il contenait, entre autres choses, une précieuse et célèbre statue d'Esculape, toute en or et ivoire, œuvre de Thrasymède n'occupait qu'une étendue minime de terrain, en comparaison de celle qui était prise par ses dépendances. Il s'agissait en effet de ce qu'on appellerait aujourd'hui une « Maison de cures » avec de vastes dortoirs, composés de 160 petites chambres, toutes pareilles, ne communiquant pas entre elles, mais donnant toutes sur de longs et larges couloirs. Il y avait ensuite de grandes salles communes, une galerie où l'on faisait la « cure d'air et de soleil », comme dans les sanatoria actuels, etc.

Il est certain que les autres Asclepieïa devaient être tous, plus ou moins, de ce même type. Parmi les plus connus étaient celui de Rome (île Tibérine), celui de Tithorée où, au dire de Pausanias⁴³⁶ des malades, abandonnés des médecins, furent guéris, etc.

Le plus souvent le consultant, après avoir sacrifié un mouton, se couchait sur la toison de cette hostie, dans le temple et, pendant son sommeil, recevait la révélation. Il devait s'y préparer par un jour de jeûne et trois d'abstinence du vin. Ce système de dormir dans les temples était appelé par les Latins : « incubare Deo. »

Jamblique, dans son Traité des Mystères Égyptiens, écrit : « On reçoit dans le temple d'Esculape des songes au moyen desquels les malades sont guéris ; l'art médical s'est formé grâce à ces songes divins. A un certain moment, on entend une voix qui, par des phrases entrecoupées, apprend ce qu'on doit faire. Souvent cette voix arrive à l'oreille lorsqu'on se trouve dans un état intermédiaire entre la veille et le sommeil. Plusieurs malades sont entourés d'une auréole immatérielle que leurs yeux ne peuvent discerner, mais qui tombe sous l'empire d'un autre sens. Il n'est pas rare qu'une clarté douce et resplendissante, qui oblige à tenir les

⁴³³ Tertullien : De Anima, 27.

⁴³⁴ Pausanias, III, chap. XXVI, § 1.

⁴³⁵ Chap. V, 58.

⁴³⁶ X, chap. XXXII, § 1.

yeux à demi clos, se répandent à l'entour. Tels sont précisément les songes divins envoyés dans l'état intermédiaire entre la veille et le sommeil. »

Le dieu écrit, de son côté, le savant et sage Marc-Aurèle en parlant d'Esculape dans ses Pensées ordonne à l'un de faire de l'équitation, à l'autre de se verser de l'eau froide sur le corps (douches), à un troisième de marcher les pieds nus sur le sol (méthodes renouvelées de nos jours par le fameux curé Kneipp).

Le même empereur, remerciant les Dieux pour des faveurs obtenues, ajoute : « Je vous rends grâce aussi de m'avoir indiqué en songe plusieurs remèdes, spécialement pour mes vomissements de sang et mes vertiges, comme il m'arriva à Gaète ».

Comment pouvait-on rêver les remèdes ?

On se rend compte immédiatement que tout le côté scientifique de la question se résume ainsi : comment parvenait-on à faire rêver aux malades une prescription médicale ?

On peut supposer que les malades, le corps débilité par quelques jours de diète à laquelle ils avaient été soumis, l'esprit exalté par les merveilles auxquelles on avait eu soin de les faire assister dans différentes parties du temple, la mémoire obsédée par ce qu'ils avaient vu et entendu, devaient se trouver dans un état de monoïdéisme favorable à l'éclosion de rêves de cette sorte. On rêve ce qu'on désire nous dit Freud. On peut rappeler ce qui se produisait avec les « sorcières » du moyen âge qui, s'endormant dans l'attente d'aller au Sabbat, rêvaient qu'elles s'y rendaient, comme l'ont effectivement prouvé les belles expériences de Cassini.

Toutefois il faut se demander encore : « Mais comment parvenait-on à faire rêver aux malades, non pas une prescription quelconque, mais celle voulue, celle qui devait les faire guérir ? » Cette question fera peut-être sourire les médecins, qui savent que la mica panis, ou tout autre substance inoffensive, peut produire, en certains cas, des guérisons bien plus surprenantes que les remèdes « scientifiques », si elle est prise avec foi et en des conditions propres à exalter l'imagination du patient. D'autre part, point n'est nécessaire être disciple d'Esculape pour connaître quelquefois les remèdes qu'on conseille pour telle ou telle autre maladie, spécialement pour celle dont on souffre et au sujet de laquelle on a déjà consulté des docteurs. Les prêtres des temples pouvaient d'ailleurs les suggérer eux-mêmes d'avance, en certaines occasions, au cours de conversations habilement amenées.

Nous reconnaissons cependant que ces suppositions simplistes sont insuffisantes, et que pour expliquer une croyance aussi générale que celle des rêves prophétiques dans les temples, il fallait tout de même quelque chose de mieux que ces banalités.

Rêves de provenance télépathique

On en arrive alors à se demander : ce que nous connaissons de la psychologie super normale nous autorise-t-il à supposer que les prêtres des temples aient pu influencer télépathiquement la pensée des malades endormis, de façon à leur suggérer un rêve donné ?

Théoriquement, la chose n'est pas impossible. On connaît quelques séries d'expériences de cette sorte, qui ne permettent guère d'en douter. La plus intéressante est celle que le docteur italien Ermacora a publiée en 1895⁴³⁷. Le sujet ayant servi pour ces expériences était une fillette de cinq ans environ, Angelina Cavazzoni, de Venise. On avait cru s'apercevoir que ses rêves étaient influencés par les pensées d'une de ses cousines, toute jeune encore, Mlle Maria Manzetti. On fit alors une longue série d'expériences, en prenant toutes sortes de précautions pour empêcher des erreurs ou des connivences : elles confirmèrent ce que l'on avait pensé. Mais ces rêves avaient lieu par l'entremise d'une personnalité médiumnique Elvire, qui jouait

⁴³⁷ Télépathie Dreams experimentally induced, in « Proceedings of the Society for Psychical Research » XI, 235, 466 V. aussi « Annales des Sciences Psychiques », 1895, p. 322, et 1896, p. 151.

ainsi le rôle tenu par le « dieu » dans les songes des temples anciens. Voici deux de ces expériences, suffisantes pour fournir une idée de l'ensemble des autres.

« 18 décembre, soir. Je proposai le rêve suivant à Elvire (qui se manifesta par l'écriture automatique de Maria) : Angelina sera dans une loge, au théâtre, avec Mlle Maria et M. G.-M. (connu de Mlle Maria et Elvire, mais absolument inconnu de l'enfant). Le spectacle sera celui d'un cirque équestre, et Angéline s'amusera particulièrement d'un petit âne blanc...

Avant mon départ, et avant que Mlle Maria ait vu Angéline, j'avais enfermé cette dernière dans sa chambre, dont la clef fut remise à la mère de l'enfant, Mme Annetta [qui ignorait toujours le programme]... Le lendemain matin, Mme Annetta me redit le rêve que la petite lui avait raconté. Il n'avait rien de commun avec le programme. Mais le matin suivant (20 décembre), Angéline raconta à sa mère ce qu'elle avait rêvé. Elle était au théâtre dans une petite chambre qui n'avait pas de fenêtre donnant sur la rue, mais en avait une sur le théâtre (Angéline n'avait encore jamais été dans une loge de théâtre). Il y avait aussi là Mlle Maria et un très grand monsieur avec des moustaches blondes (M. G. M.). Il y avait très peu de monde dans le milieu du théâtre, mais, en place, des chevaux qui couraient. Il y avait aussi un petit âne blanc qui lui plaisait tant, qu'elle aurait voulu l'emporter à la maison.

Mlle Maria, un peu souffrante, était restée couchée toute la journée, bien gardée, pour l'empêcher de communiquer avec l'enfant.

15 avril soir. Lorsque Elvire se manifesta dans la période de transe de Mlle Maria, je proposai ce rêve pour la nuit suivante : Angéline serait un homme exerçant le métier de gondolier à Venise. Quatre Anglais, deux messieurs et deux dames, s'approcheraient de la gondole, portant des guides. Ils expliqueraient par gestes qu'ils désiraient aller au Lido, et Angéline les y accompagnerait. Elvire ajouta alors, en riant (nous parlons naturellement de l'Elvire vue seulement par Maria), que ces Anglais porteraient des voiles, selon leur habitude.

Le lendemain, Mlle Maria était couchée avec des maux de tête ; la mère d'Angéline me dit que celle-ci avait rêvé qu'elle était un gondolier. Elle disait avoir conduit au Lido trois messieurs ayant des gants et des voiles, et qui portaient des livres rouges. Lorsqu'ils arrivèrent au Lido, l'un d'eux tomba à l'eau... La mère demanda à l'enfant : « Ces messieurs venaient de l'Angleterre (Inghilterra) ? » Angéline, ne comprenant pas la question, répondit : « Non ; ils n'étaient pas sur la terre, mais sur l'eau ». Mme Annetta ajouta que l'enfant racontait son histoire en imitant les gestes des rameurs, montrant en cela combien l'image motrice était vivante en elle. »

Dans les expériences que nous venons de citer, le « percipient » est un enfant. Mais dans celles de Wesermann⁴³⁸, par exemple, les « percipients » étaient des adultes, n'habitant pas dans la même maison que « l'agent ».

Est-ce à dire que nous pensions que les prêtres des Gracies oniromantiques eussent réellement recours à la télépathie consciente pour amener tel ou tel rêve chez les consultants ? Non. Il ne s'agit point de ce que nous pouvons croire à ce sujet. Nous nous bornons à signaler cette « possibilité théorique », d'abord à cause de l'intérêt scientifique que ce rapprochement peut présenter, ensuite parce que ceux parmi les métapsychistes qui sont contraires à toute explication des phénomènes surnormaux par l'intervention supposée d'entités spirituelles, ont sans cesse recours à l'hypothèse de transmissions télépathiques qui auraient lieu entre un cerveau et l'autre à l'état de veille, mais surtout dans le sommeil. Il faut en conclure qu'ils estiment que ces phénomènes se produisent avec une certaine fréquence. Certes, plusieurs de nos rêves doivent avoir ainsi une origine télépathique, que Freud et ses psycho-analystes ne soupçonnent guère.

⁴³⁸ Der Magnetismus und die Allgemeine Weltsprache. Gurney, Myers et Podmore : Phantasms of the Living, vol. 1, p. 101. Dr Du Prel : Stadien a. d. Gebiete der Geheimwissenschaften, II.

N'oublions pas cependant que dans certains cas où il s'agit de répondre à une question précise, même l'hypothèse si risquée que nous venons de formuler devient insuffisante. Les prêtres de l'Oracle de Mopsus ne pouvaient pas transmettre télépathiquement au messager dormant du Gouverneur de Cilicie le mot Noir, ne sachant pas eux-mêmes quelle était la question contenue dans le pli, etc.

Les pèlerinages en vue de guérisons

Si l'on peut admettre que des cas de télépathie et clairvoyance se soient produits dans les oracles oniromantiques, il est certain que, pour réussir, il fallait que le sujet fut favorablement doué, au point de vue psychique. Aussi, tout le monde ne rêvait pas dans les temples, ou du moins ne faisait pas un songe surnormal, et tout le monde ne guérissait pas plus en ces sanctuaires que l'on ne guérit infailliblement dans les sanctuaires modernes. Mais lorsqu'un malade n'obtenait pas dans un temple la grâce espérée, il allait souvent l'invoquer dans l'autre et, s'il en possédait les moyens, faisait même plusieurs pèlerinages de cette sorte. On connaît une lettre qui aurait été écrite par Aspasia à Périclès, où elle raconte ses pérégrinations en plusieurs temples pour guérir d'une grave maladie dont elle avait été frappée. La lettre est presque certainement apocryphe, mais elle date d'une époque de très peu postérieure au siècle de Périclès⁴³⁹.

Voici quelques passages de ce document : « J'ai suivi exactement les conseils du savant médecin Neucrate. Je me rendis d'abord à Memphis, où je visitai en vain le temple d'Isis. Je partis pour Patraë, où je vis l'effigie de la déesse Hygée... Là se trouve une fontaine ; tandis que je déposais mon offrande aux pieds de la déesse, je devais, selon le conseil des prêtres, fixer mon regard sur un objet flottant sur l'eau de la fontaine. Mais, ce fut sans résultat. Je portai mes pas ailleurs mais partout les dieux étaient aussi sourds à ma prière, que ton Aspasia était angoissée. »

Enfin j'entendis parler de Podalire ; on me dit que son temple est à Lycène ; j'y accourus. A peine arrivée, je me baignai dans la rivière. En sortant des eaux, je répandis sur moi le baume parfumé que notre ami Sosyme m'avait donné lorsque j'ai quitté Athènes. Je m'efforçai par les prières de me rendre digne de la réponse du dieu. A la tombée de la nuit, je me couchai sur la peau d'une chèvre, auprès de la colonne qui soutenait la statue du Dieu, et je me plongeai dans un doux sommeil. Une suave clarté ne tarda pas à se répandre autour de moi. Crois-moi, Périclès ; oui, crois-moi : dans ce calme de l'âme, le devin Asclépios, entouré d'un nuage lumineux, m'apparut entre ses deux fils⁴⁴⁰ et me promit la santé. Mon sommeil dura, profond, jusqu'au matin, si bien qu'à mon réveil, je me trouvais sur le même côté où je m'étais endormie la veille. Je vis Cyprine ; Cyprine qui fut aimée de Podalire vint elle-même ; elle vint et me guérit. O vous, Podalire, Asclépios, recevez une intarissable louange des lèvres d'Aspasia et de Périclès... »

Périclès fit lui-même ériger une statue à Pallas Athéna Hygée en reconnaissance d'un songe, grâce auquel il guérit d'une maladie, comme plus tard, pour une grâce semblable, l'empereur Julien proclamait sa gratitude à Esculape.

Prétendus apports dans les temples

Plusieurs circonstances extraordinaires compliquaient parfois le rêve dans le temple.

Plutarque cite le cas d'Elysius de Ternie qui, ayant perdu son fils Entinoüs et soupçonnant qu'il eût été empoisonné, se rendit à un temple où l'on évoquait les morts. Là, après les cérémonies accoutumées, il s'endormit et vit en songe l'ombre de son fils, dont il reçut

⁴³⁹ Ce morceau a été remis en lumière par le docteur G. Monte-Santo dans une dissertation sur les Rites Asclépiades. *Giornale dell'Italiana Letteratura*, mai-juin 1825, p. 104 ; a été traduit en français par le baron de Ferussac. *Bulletin des Sciences historiques*, t. VII, p. 227-228, et reproduit par Fournier dans son *Vieux-Neuf*.

⁴⁴⁰ Podalire et Machaon, médecins des Grecs au siège de Troie, étaient fils d'Esculape, selon la fable.

plusieurs tablettes, qu'il trouva réellement entre ses mains à son réveil, et où il était écrit qu'il ne devait pas pleurer la mort de son fils, parce qu'elle était due à une faveur des Dieux⁴⁴¹.

Eunapius (IVe siècle après J.-C), écrit : « Le philosophe Œdésius eut recours, par une formule de prière en laquelle il avait beaucoup de confiance, à une espèce de divination qui se pratique par les songes. Il vit en rêve le dieu descendre à sa prière et lui donner en vers hexamètres la réponse qu'il demandait. A son réveil, fort troublé, il ne se rappelait plus les vers en question. Quelle ne fut sa surprise, en se levant, d'apercevoir, écrits sur sa main gauche, les vers qu'il avait entendus et dont le sens était : que, soit qu'il voulût voyager pour répandre sa doctrine dans les différentes villes, soit qu'il voulût rester dans sa patrie et goûter les douceurs de la vie champêtre, la gloire et le bonheur ne lui manqueraient pas⁴⁴².

Que penser de ces cas, très rares d'ailleurs, qui ne rentrent point dans le cadre des simples phénomènes oniriques surnormaux ? Pour le deuxième cas celui d'Œdésius on s'est tout naturellement demandé si le philosophe n'a pas eu un accès de somnambulisme, au cours duquel il aurait écrit lui-même sur une main les vers hexamètres, ce qui expliquerait tout. Mais on aurait dû au moins nous apprendre si Œdésius avait avec lui le nécessaire pour écrire et si l'écriture paraissait être la sienne. En tout cas, il est fâcheux que l'écriture ne fût pas sur sa main droite.

Le cas d'Elysius de Ternie, par contre, est bien l'un de ceux qui, s'ils ne sont pas de pure invention, suggèrent presque invinciblement l'idée d'une intervention subreptice des prêtres. Le souvenir du rêve peut n'être qu'un faux souvenir (paramnésie), produit par la lecture des tablettes et par le trouble, l'étonnement qu'elle produisit dans l'âme d'Elysius.

Quant à imaginer un « apport » surnormal de tablettes écrites, ou une « écriture directe » sur la main (pour employer la terminologie spirite d'aujourd'hui), on en parlera plus loin, quand il ne s'agira pas uniquement de récits de seconde main transmis par Plutarque et Eunapius...

Des opérations chirurgicales sur les endormis ?

Quand on lit ce qui se rapporte à un grand nombre d'Oracles oniromantiques, on se demande dans une perplexité incessante, si les malades rêvaient réellement ou s'ils ne voyaient pas, dans un état intermédiaire entre la veille et le sommeil, ce que les prêtres leur faisaient voir et entendre en s'accoutrant en Dieu, ou en faisant simplement entendre leur voix. Cette hypothèse est tentante ; mais les difficultés qui s'opposent à son acceptation, sauf pour des cas exceptionnels, sont à peu près insurmontables. Un homme qui dort profondément, par exemple sous l'influence d'un narcotique, ne verra pas l'apparition, n'entendra pas les paroles qu'on lui adressera. Les entendrait-il, qu'il les oublierait, le plus souvent, à son réveil. Par contre, s'il sommeille seulement, et voit une lumière autour de lui, aperçoit une prétendue « apparition », entend des paroles dont il saisit le sens, alors il se réveille presque infailliblement, se lève, se rend compte du truc. Sans compter que l'apparition, les paroles peuvent se produire quand le malade, bien qu'immobile et les yeux clos, est encore éveillé, et alors c'est le désastre. Nous pensons que ceux qui voudraient aujourd'hui répéter cette supercherie supposée, même avec des malades disposés à croire, tels que ceux qui fréquentent les sanctuaires modernes, même avec des individus d'une classe moins cultivée que celle qui fréquentait les Oracles oniromantiques, échouerait presque infailliblement et, en tout cas, ne tarderait point à provoquer des scandales retentissants. Ces choses-là sont très bien tant qu'on les débite dans les contes humoristiques et les journaux, mais ne tiennent plus quand on doit les réaliser pratiquement, et surtout avec une certaine suite.

Par contre, nous sommes assez disposés à admettre que les prêtres aient pu, à certaines époques de l'existence du temple d'Epidaure, administrer un narcotique aux malades, ou les

⁴⁴¹ De Consol. ad Apoll.

⁴⁴² Eunapius, in Œdesio, interprète Hadriano jun.

endormir par des pratiques hypnotiques, pour leur faire ingérer, ou leur appliquer, des remèdes, au cours du sommeil, et surtout exécuter sur eux des opérations chirurgicales.

Au cours des fouilles d'Epidaure, l'attention des archéologues a été plus spécialement attirée par un édifice circulaire la thalos où il semble, d'après les déductions de quelques médecins, qu'avaient lieu le traitement des malades. Il est vrai que d'autres archéologues, dont M. Salomon Reinach⁴⁴³, ne partagent point cet avis ; ils pensent que les prêtres d'Epidaure pratiquaient exclusivement par « miracles », c'est-à-dire par la médecine théurgique, que nous réduisons généralement aujourd'hui à la suggestion et à des systèmes « surnormaux » et ne possédaient aucune connaissance médicale sérieuse.

Que les prêtres d'Epidaure connussent, au moins empiriquement, les moyens « surnormaux », nous le croyons parfaitement. Et nous ne doutons même pas que les guérisons les plus étonnantes aient été accomplies, ou complétées, ou du moins facilitées, par ces moyens. Mais il nous semble que l'on a de bonnes raisons de croire que quelques-uns de ces prêtres étaient aussi médecins et chirurgiens, ou qu'ils s'adjoignaient des médecins laïques (asclépiades), pour les cas où leur intervention était jugée nécessaire. Cette opinion n'est point une simple hypothèse; elle repose sur des documents d'une certaine valeur.

Les registres des « guérisons miraculeuses » à Epidaure

Les prêtres d'Esculape avaient adopté un usage, qui a été renouvelé de nos temps et d'une façon plus sérieuse et plus scientifique, est-il besoin de le dire ? Par la Commission médicale du Sanctuaire de Lourdes : ils tenaient un registre des principaux « miracles », ou des « guérisons merveilleuses », qui avaient eu lieu dans leur temple. Ces archives sacrées étaient constituées par de grandes tables sur lesquelles les guérisons étaient inscrites, pour l'édification des fidèles. Elles soutenaient, naturellement, la foi et l'espoir des malades et partant, augmentaient leurs chances de guérison. Combien étaient ces tables ? Pausanias⁴⁴⁴ vers 174 de notre ère, en a vu six ; Strabon, qui florissait au premier siècle, avait dit qu'elles étaient « nombreuses ». En tout cas, on n'en a retrouvé, dans les fouilles pratiquées par Cawadias⁴⁴⁵ que deux seulement, qui portent l'inscription de quarante-quatre cas de guérison. Elles constituent tout de même un matériel précieux.

Or plusieurs de ces inscriptions, tout en étant conçues d'une façon peu claire, et même ambiguë, que nous croyons être généralement voulue, semblent toutefois justifier de préférence l'interprétation que nous avons avancée. En voici quelques-unes : « Hérasiope de Kaphies, ayant le ventre surchargé et très gonflé... ne pouvait pas déféquer. Etant endormi, il eut un songe. Il lui parut que le dieu, après lui avoir frotté le ventre, l'embrassait et lui donnait une bouteille en lui ordonnant de boire le médicament qu'elle contenait. Après avoir bu, le malade vomit et remplit sa couverture de matières ; quand le jour parut, le malade constata que ses draps étaient remplis de matières et il fut guéri. »

Timon... fut blessé sous l'œil par une lance. En dormant, il eut un rêve. Il crut que le dieu, ayant comprimé une plante, lui en versait le jus dans l'œil, et il guérit. Gorgias d'Héraclée fut blessé au combat par une flèche qui atteignit le poumon. Pendant un an et six mois, il fut si malade qu'il remplit 67 cuvettes de pus. S'étant endormi dans le dortoir sacré, il eut un songe : il lui sembla que le Dieu retirait de son poumon la pointe de la flèche. Quand le jour parut, il sortit guéri, portant dans les mains la pointe de la flèche.

Evrippos porta pendant six ans dans la joue une pointe de lance ; il s'endormit et le Dieu, ayant arraché sa lance, la lui remit entre les mains ; quand le jour parut, il sortit en portant la lance entre les mains. Ne semble-t-il pas que, dans le premier cas, on ait administré à

⁴⁴³ Article Médicus, dans le « Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines », de Daremberg et Saglio, 1902.

⁴⁴⁴ Itinéraire de la Grèce, liv. II, 27.

⁴⁴⁵ Journal Arch. d'Athènes, 1883, p. 197, et Fouilles d'Epidaure.

Hérasiope une potion vomitive et purgative, probablement précédée de massages au ventre ? Dans le deuxième cas, ne croit-on pas comprendre qu'il s'agit de l'application de quelque collyre ? L'extraction chirurgicale de la pointe de lance paraît fort probable dans les deux autres cas, l'auto-suggestion ne pouvant que difficilement donner un pareil résultat...

Une opération plus extraordinaire encore est celle concernant un homme qui avait un cancer à l'estomac ; il s'endormit dans le temple et eut une vision. Il lui sembla que le dieu ordonnait aux serviteurs qui l'accompagnaient de le saisir, de le tenir fortement tandis qu'il lui ouvrait la poitrine. L'homme effrayé s'enfuit, mais les serviteurs le rattrapèrent et l'attachèrent solidement. Alors Esculape lui ouvrit l'estomac, pratiqua l'excision du cancer et délivra l'homme de ses liens après avoir soigneusement tout recousu. Aussitôt après, l'homme se réveilla et se trouva guéri.

Le malade cancéreux semble s'être malencontreusement réveillé au début de l'opération, ce qui aurait provoqué cette scène cocasse de la lutte avec le prétendu Esculape et ses serviteurs. Retenons que la guérison du malade doit avoir été bien relative ; l'opéré, momentanément soulagé, a été vraisemblablement mourir ensuite de son carcinome dans son pays.

Le problème qui se pose est plutôt toujours le « Comment pouvait-on faire croire aux malades opérés, ou soignés par un remède quelconque, qu'ils avaient rêvé ce qui leur était arrivé ? » On est tenté, je crois qu'au lieu d'employer un narcotique, les prêtres mettaient les malades en état somnambulique. C'est d'ailleurs l'avis de plusieurs médecins modernes. Le sommeil hypnotique ne permettait pas seulement d'obtenir des conditions analgésiques chez le patient pendant l'opération ; ce que nous n'avons pas encore vu remarquer, c'est qu'il permettait aussi une suggestion post-hypnotique, conformément à laquelle le malade devait croire avoir reçu la visite d'Esculape, durant son sommeil dans le temple.

En somme, il est fort possible que l'hypnotisa ait constitué la base d'une foule de traitements dans Asclepieia.

« Nous pensons, écrit le Dr Coryllos⁴⁴⁶, que toutes les observations démontrent clairement que les prêtres d'Esculape des notions médicales. Mais ils préféraient donner aux guérisons obtenues dans le sanctuaire un cachet surnaturel, pour frapper davantage l'esprit superstitieux de leurs malades... Lorsque la guérison ne pouvait venir d'emblée, le patient était transporté dans la tholos où les prêtres l'endormaient à l'aide de potion soporifiques ou par des pratiques hypnotiques ; on avait recours alors, soit à la suggestion, soit à l'application d'un remède approprié, soit même à une opération. Ce ne sont là, il faut bien le répéter, que des hypothèses. Les documents qui nous sont parvenus ne sont nullement suffisants pour arriver à une certitude. »

Il ne faut d'ailleurs accueillir qu'avec toutes les réserves nécessaires ce que racontent les prêtres d'Esculape dans les stèles dont nous avons parlé. N'oublions jamais que la supercherie se faufile partout. Aussi, parmi les « guérisons » enregistrées dans les deux plaques qui ont survécu, on en trouve au sujet desquelles il n'est guère possible de se faire des illusions. Passe encore pour la suivante : « Héraceus de Mitylène était chauve, mais il avait sa barbe. Honteux et vexé des quolibets du monde, il vint au sanctuaire. Il s'endormit dans l'abaton ; le Dieu lui frotta la tête avec une pommade et les cheveux poussèrent. »

Admettons qu'il pût s'agir d'une pelade, ou d'une autre maladie passagère du cuir chevelu, et que les prêtres d'Esculape n'aient point débité des pommades contre la calvitie ordinaire. Mais comment ne pas comprendre à quoi rimait l'éloquent monitum suivant : « Hermon de Thasos. Le Dieu guérit ce malade qui était aveugle mais comme il ne versa pas l'offrande, il le rendit de nouveau aveugle. Le malade revint, s'endormit de nouveau et guérit. Il est évidemment sous-entendu que, la deuxième fois, il n'oublia pas l'offrande au dieu. »

⁴⁴⁶ Les Sanctuaires médicaux de la Grèce, en « Esculape », 1913, p. g.

Une autre inscription concernant un certain Pandaros, thessalien, un peu longue, est du même goût...

En tout cas, il est bien difficile de douter qu'un assez grand nombre de guérisons, dues exclusivement à la suggestion (parfois à l'état de veille), où à un phénomène surnormal moins connu, se produisaient dans les Asclepieia. Voici quelques inscriptions portant des cas de cette sorte : « Hermodique de Lamsaque était paralysé. Le Dieu le guérit, après l'avoir endormi, et lui ordonna en sortant de porter dans le temple une pierre, la plus grosse qu'il pourrait soulever. Le malade sortit et transporta devant l'abaton la pierre qui s'y trouve encore. Nicanor boitait. Pendant qu'il était assis, un enfant lui prit son bâton. Le malade se leva, poursuivit l'enfant, et il fut guéri. Alketas d'Aliké. Ce malade, aveugle, eût un rêve : il crut voir le dieu, qui, s'approchant, lui ouvrait les paupières. Le malade distingua immédiatement les arbres du sanctuaire et le lendemain il était guéri. »

Les ex-voto

Plus encore peut-être que par les inscriptions, dont la sincérité peut parfois donner lieu à des doutes, les nombreuses guérisons attribuées à Esculape sont confirmées par les ex-voto innombrables qui tapissaient les temples. On a retrouvé dans les fouilles des bras, des mains, des jambes, des pieds, des yeux, des oreilles, des seins, des nattes de cheveux, et même des organes génitaux, des phallus, des matrices, la plupart en marbre ou en terre-cuite, mais il est probable qu'on offrait aussi des objets précieux, qui ont naturellement disparu : un casque, une hache votive, des statuettes, des objets en or et en argent, etc.

Des ex-voto pareils furent d'ailleurs trouvés aussi dans les fouilles des autres temples d'Esculape, surtout dans celui de l'île Tibérine, à Rome, où avait été longtemps gardée la statue miraculeuse que l'on avait fait venir d'Epidaure, en 293 avant J.-C, pour combattre l'épidémie qui sévissait dans la ville. Ces ex-voto étaient souvent accompagnés d'inscriptions. Grûter⁴⁴⁷ en a publié quelques-unes, dont voici la plus remarquable : « Ganide, sous l'empereur Antonin, remercie les Dieux de lui avoir révélé en songe que, pour guérir de la cécité, il devait aller prier à l'autel, lever la main et la poser sur ses yeux. Il y alla et au moment même recouvra la vue, en présence du peuple et parmi ses acclamations. »

Le Cardinal Baronius, dans ses Annales, nous a conservés ces deux autres inscriptions, extraites de cette même île du Tibre : « Lucius était, depuis quelque temps, affecté d'une si vive douleur à un côté, qu'il ne demandait que d'être soulagé par la mort. L'Oracle d'Esculape, qu'il consulta, lui ordonna de prendre de la cendre de l'autel, de la mélanger avec du vin, et d'appliquer cette pâte sur la partie malade. Lucius s'empressa de mettre l'ordonnance à exécution et fut immédiatement guéri. Il remercia publiquement Esculape, lui présenta des offrandes, et le peuple rendit honneur au dieu guérisseur. »

Junius vomissait le sang à flots ; on désespérait de le sauver. Conduit, en dernière tentative, devant l'Oracle, le dieu lui ordonna de prendre des pistaches et de les manger avec du miel pendant trois jours. Le troisième jour n'était pas encore achevé que Junius se trouva parfaitement guéri. Il vint alors remercier Esculape en présence du peuple, qui s'unit à lui pour honorer le dieu. « Grande déesse, s'écrie Tibulle en s'adressant à Isis, viens à mon secours ! Tu peux soulager mes maux. La multitude des tableaux suspendus dans tes temples prouve les guérisons que tu as opérées. »

Tout comme on le pratique aujourd'hui encore, les Grecs et surtout les Romains dressaient des temples à des Dieux auxquels on avait fait des vœux pour la disparition de certaines épidémies. Tite Live a enregistré plusieurs de ces consécration grandioses ou bien on instituait à cet effet des fêtes publiques annuelles, comme celle de la déesse Angenoria, à

⁴⁴⁷ Inscriptiões, p. 71.

laquelle on attribuait l'arrêt miraculeux d'une angine épidémique qui fît de nombreuses victimes à Rome⁴⁴⁸.

Tatien, philosophe platonicien de Syrie, qui s'est converti au Christianisme vers l'an 180, mais a penché depuis vers les doctrines des Gnostiques, tout en ne contestant pas plus que les autres Chrétiens ses contemporains les miracles des Gentils, les expliquait en supposant que les Dieux des Païens, véritables démons, portaient la maladie dans le corps de l'homme sain ; puis, ayant prévenu celui-ci en songe qu'il guérirait pourvu qu'il implorât leur secours, ils se donnaient ensuite la gloire d'opérer un prodige en faisant cesser le mal, qu'eux seuls avaient produit⁴⁴⁹. Voilà une explication simple, ingénieuse, et en même temps élégante. Encore, fallait-il y penser. Aussi a-t-elle été reprise par Saint Cyprien⁴⁵⁰, par Tertullien⁴⁵¹, par Lactance⁴⁵².

Nous avons dit ailleurs⁴⁵³ que la coutume de faire dormir et rêver les malades dans les temples passa et persista dans diverses églises chrétiennes, surtout au Ve siècle, avec les mêmes heureux résultats.

Les oracles autophones

Nous avons eu l'occasion de remarquer que, si les Oracles autophones, c'est-à-dire les statues parlantes des dieux, étaient tellement nombreux chez les Egyptiens et quelques autres peuples, c'est que leurs croyances relativement aux « doubles » habitant les statues les avaient d'abord familiarisés avec cette idée, ensuite avec l'intervention incontestable des prêtres, qu'ils sous-entendaient le plus naturellement du monde. Il ne pouvait en être de même en Grèce. En Italie, il y eut bien quelques Oracles autophones, comme celui de la Fortune, à Antium, consistant en deux statues représentant toutes les deux cette déesse. Elles répondaient de vive voix aux questions qu'on leur adressait et, en outre, s'inclinaient en avant⁴⁵⁴. Denys d'Alicarnasse⁴⁵⁵ raconte longuement comment l'une d'elles parla spontanément pour la première fois.

En 1864, on découvrit près du Cirque Flaminius à Rome, une statue colossale en bronze doré, dite d'Hercules Magnus. On remarqua que la tête de la statue avait à la nuque un trou de 28 centimètres de diamètre, par lequel un enfant pouvait se glisser à l'intérieur du colosse. L'essai en fut fait en présence de MM. Tenerani, Visconti, Grifi et d'autres archéologues italiens. La voix de l'enfant qui répondit à plusieurs questions qu'on lui adressa, avait une intonation solennelle, presque surnaturelle. On en tira la conséquence que la statue devait servir à émettre des oracles soi-disant autophones. Un prétendu prodige quotidien de cette sorte, aux pieds du Capitole, aurait dû avoir un énorme retentissement. Or c'est à peine si l'on trouve peut-être dans les auteurs anciens une allusion à cet Oracle d'Hercule ce qui paraît bien confirmer l'hypothèse d'après laquelle, si les réponses étaient réellement émises de cette manière, on aurait voulu seulement en accroître le prestige, sans qu'on prétendît cependant qu'il y eut là un miracle continu quelconque.

⁴⁴⁸ Macrobe, I, 19; Pline, III, 10.

⁴⁴⁹ Tatien : Oratio ad Graecos, p. 157.

⁴⁵⁰ De Vanit. idol.

⁴⁵¹ Apologétique.

⁴⁵² Divin. Inst., lib. XV, chap. XV.

⁴⁵³ Voir Livre II, chap. I, § 7.

⁴⁵⁴ Horace : Carm., I, 35. ; Suetone : Calig., 37 et Domit., 15 ; Macrobe : Saturn., I, 23.

⁴⁵⁵ Liv. VIII, 256 chap. VII.

La décadence des oracles

La question de la décadence et de la cessation des Oracles a fait couler des flots d'encre aux IIe, IIIe et IVe siècles. Les Chrétiens déclarèrent que les diables inspirant les Oracles sous l'apparence de dieux avaient été se cacher par suite de la venue du Messie ce qui n'est pas conforme à l'histoire, d'abord parce que la décadence avait commencé deux ou trois siècles avant la naissance du Christ, ensuite parce que, en tout cas, les diables n'ont été se cacher que longtemps après le commencement de l'Ere chrétienne. L'Oracle de Delphes ne fut fermé qu'au IVe siècle, par un décret de Théodose.

Parmi les Païens, Plutarque, emboitant le pas aux Chrétiens dans cette logomachie théologique, trouva qu'après tout quelques-uns des Daimons servant les Oracles pouvaient bien être décédés, les Daimons ne jouissant point, comme les dieux, du don de l'immortalité ; cela pouvait expliquer l'abolition de quelques Oracles ! Il écrivit même un ouvrage fameux et rempli de données intéressantes sur cette question de la décadence des Oracles De Defectu Oraculorum. Celse, Julien, et les néoplatoniciens prirent part à cette polémique.

Pour la critique historique moderne, les raisons de la décadence et de la cessation des Oracles ne sont pas douteuses. La Grèce venait de perdre son indépendance. Philippe de Macédoine d'abord, puis Alexandre et ses successeurs, enfin Rome, n'admettaient pas qu'un Oracle les gênât d'une manière quelconque, ce qui faisait dire à Lucain : « Les Oracles sont muets depuis que les princes craignent l'avenir ; ils ont défendu aux dieux de parler, et les dieux ont dû se soumettre à cette inhibition. » L'Egypte était tombée en même temps que la Grèce sous la domination macédonienne. Le scepticisme qui accompagnait la corruption de l'empire romain, et d'un autre côté la propagation du Christianisme, devaient fatalement faire le reste.

Quant à l'esprit critique, que le scepticisme avait développé, on trouvait assez choquant et un peu ridicule que les dieux se mêlassent ainsi des petites affaires des mortels. Il arriva alors ce que nous avons signalé déjà chez les Juifs : les Divinités reprirent leur place au milieu des nuages de l'Olympe et l'on eut recours au ministère des Anges, que les Grecs et les Romains appelaient des Daimons. Ainsi pour l'Oracle delphique Plutarque établit la formule : l'âme de la Pythie pour sujet, l'exhalation des vapeurs comme moyen. Les Daimons répondaient, Apollon se bornant à les inspirer.

On osa affirmer que la clairvoyance de l'Oracle n'était pas constante. D'ailleurs, comme ce n'était plus les États qui consultaient les Oracles sur des affaires politiques, le sujet des consultations était souvent bien banal.

« Quelles questions déplacées n'adresse-t-on pas aux Oracles ! s'écriait Plutarque. Au lieu de se renseigner sur le grand problème de la destinée, ou de chercher à acquérir de nouvelles connaissances, comme les sages de jadis, on pose des questions saugrenues. L'un ne se préoccupe que de mettre les Oracles en contradiction les uns avec les autres ; l'autre cherche un trésor et voudrait qu'on lui indiquât où il est enfoui ; un troisième se préoccupe d'un héritage ; un quatrième songe à se marier. S'imagines-tu qu'Apollon est à la tête d'une Agence d'affaires ? »

Quelle déchéance, en effet, que de voir tomber les Oracles au rang de nos somnambules extralucides ! Et cependant, au point de vue de la psychologie surnormale, c'est bien au rang de nos somnambules, de nos médiums qu'il faut ravalier les majestueux Oracles anciens, si l'on veut les comprendre...

Les oracles et les divinateurs d'aujourd'hui

Ce qui a complètement faussé les idées du public sur la question des Oracles, depuis quelque temps, c'est l'incompétence absolue de la presque totalité des écrivains qui s'en sont occupés. Les érudits ont bien amassé et rangé des documents précieux, mais en les faussant par des idées préconçues et erronées. Matérialistes, ils ignoraient à peu près tout de la divination, de la clairvoyance, des facultés surnormales. C'est à peine s'ils en avaient vaguement entendu parler sous l'appellation générale de « superstition ». Chrétiens, ils ne voulaient pas admettre des « miracles » obtenus par les Païens, comme les avaient pourtant bien admis les Pères de l'Eglise qui, vivant à une époque où les derniers Oracles fonctionnaient encore, connaissaient leur caractère généralement authentique. Dans un cas comme dans l'autre, pour ces écrivains, le fait que les oracles ne constituaient qu'une tromperie ne pouvait même pas donner lieu à un doute. Il en résultait que, de bonne foi, sans même s'en rendre compte, ils écartaient comme des fables absurdes les circonstances exposées par les historiens contemporains, pour ne retenir que des documents qui, à leurs yeux, sont seuls à avoir de la valeur parce que, ceux-là, n'ont pas un caractère « superstitieux » et cela bien que les documents en question, au point de vue historique comme au point de vue logique, ne soient que de vagues racontars modernes, de simples hypothèses et interprétations des faits.

Mais ces messieurs vont plus loin encore avec la même inconscience, ils ne se font aucun scrupule de modifier les faits eux-mêmes et les citations des auteurs. Nous nous souvenons d'avoir assisté à une conférence faite en 1909 par M. Jean Richepin, de l'Académie Française, sur « Delphes et Epidaure ». Dès le début, il arriva à ce distingué écrivain de remarquer que les historiens anciens, en parlant de Delphes, avaient coutume de dire que « le dieu faisait ceci et cela ». Or, ajoutait-il, comme il est évident que ce n'était pas Apollon qui faisait ces choses-là, il faut bien en conclure que c'étaient les prêtres. Et d'après cette pétition de principe, partout où il est question, dans les anciens textes, du « dieu », M. Richepin remplaçait purement et simplement ce mot par celui de « prêtres ». On comprend ce qui résulte nécessairement de cette manière de procéder. L'idée que la Pythie pût être une voyante n'est même pas envisagée ; l'hypothèse de la fraude est admise a priori pour tout, et les faits se trouvent dénaturés en conséquence dans leur exposé même.

Cette attitude est aisément explicable, et nous l'expliquerons par un simple exemple. Voici comment un historien sérieux, Tacite, parle de l'Apollon de Claros (Ionie) à l'occasion d'une consultation que lui prit Germanicus : « Là, ce n'est pas une femme qui émet les oracles comme à Delphes, mais un homme... Il suffit de lui dire le nombre et les noms de ceux qui viennent le consulter ; il se retire dans une grotte, boit l'eau d'une certaine source, et répond en vers à la demande que vous aviez dans la tête mais que vous n'avez pas énoncée ; et cela bien que l'homme soit généralement très ignorant⁴⁵⁶. »

Nous avons eu l'occasion de citer plusieurs exemples, tirés même des sauvages, de la faculté des devins de répondre parfois à la question qu'à l'intention de leur poser le consultant, qu'ils n'ont jamais vu ni connu avant même que cette personne ait eu le temps de la formuler. C'est là un phénomène surnormal relativement des plus simples, mais il a son importance puisqu'il suffit à mettre hors de doute la réalité des facultés surnormales du devin. Ainsi, quel rôle pouvaient jouer les prêtres dans le cas de l'Oracle de Claros ? Où est-elle, ici, la fameuse « fraude sacerdotale ? » Nos « érudits » se bornent donc généralement à écarter de leurs doctes dissertations un cas embarrassant de cette sorte. Mais s'ils sont obligés par une circonstance quelconque de le citer ? Alors ils ne produiront le texte de Tacite qu'en le paraphrasant de manière à le fausser. Pourquoi ? Parce que, dans leur ignorance de la phénoménologie surnormale, ils estiment que le fait dont il s'agit doit être « impossible », et que les choses doivent en conséquence s'être passées autrement par exemple, de la façon qu'ils inventent.

⁴⁵⁶ Hist., liv. II.

C'est ainsi que l'histoire parvient à la connaissance du pauvre « grand public », qui gobe tout cela les yeux fermés, en prenant en pitié les gens trop crédules !

La question des Oracles est une question de psychologie supernormale ; les personnes compétentes en cette science sont seules à pouvoir en parler en connaissance de cause. Pourrait-on écrire une Histoire de la Médecine ou des Mathématiques, ou de la Philosophie, ou de la Chimie, etc., sans être compétent en ces sciences ? On parlerait forcément de ce dont on ne connaît même pas la terminologie. La Psychologie surnormale ne peut pas faire exception à cette règle.

Les fabricants et lanceurs de certains produits pharmaceutiques à grande réclame tâchent, autant que possible, de les constituer de matières réellement efficaces et conseillées par l'art médical. Puisqu'il faut tout de même donner quelque chose au client en échange de son argent, il serait vraiment trop bête de choisir des produits manifestement inefficaces. Le charlatanisme ne consiste généralement qu'à exagérer démesurément l'efficacité du produit qu'il s'agit de lancer, à étendre cette efficacité à un nombre fantastique de maladies différentes, qui rentrent difficilement dans la même catégorie, et ainsi de suite.

Il en est de même de nos somnambules, médiums et voyants de toutes sortes. Ceux qui s'adonnent à cette profession sont presque tous nantis, en des proportions d'ailleurs très différentes, de facultés surnormales incontestables ; ceux qui en sont totalement dépourvus ne parviennent guère à percer au milieu de leurs concurrents et sont généralement vite éliminés. Mais tout naturellement, ils s'aident comme ils peuvent. S'il leur arrive de posséder une information quelconque sur un client, acquise de la façon la plus « normale », ils tâchent presque infailliblement d'en tirer parti en la représentant comme une notion acquise par une voie surnormale. Il faudrait presque être un Saint pour ne se laisser jamais gagner par la tentation, à cet égard. La fraude se mêle sans cesse à tous les faits humains : commerce, industrie, finance, politique, religion, science, jurisprudence, amour en tout, partout. Quand les cas frauduleux ne dépassent pas énormément ceux qui sont authentiques, c'est qu'il s'agit de choses dans lesquelles la supercherie n'est pas facile ou profitable. Chaque fois qu'une supercherie est possible, sans trop de danger pour celui qui doit l'accomplir, il faut du moins s'y attendre et on n'attend généralement pas longtemps. Il est donc absurde et ridicule de mettre toujours en avant quelque cas de fraude dans la discussion des faits surnormaux pour montrer qu'ils manquent tous d'authenticité, alors que la même méthode, appliquée à une autre branche quelconque de l'activité humaine, inciterait à la négation de tout ce qui existe au monde.

Mais le plus souvent, là où l'ignorant malin ne flaire qu'une tromperie, il ne s'agit dans la divination que d'un raisonnement subconscient n'ayant rien de malhonnête. Si une consultante arrive habillée de deuil, un voile de veuve tombant sur la tête, les yeux rouges de pleurs, il se produira presque infailliblement que, avant même qu'elle ait laissé échapper telle ou telle phrase décelant sa pensée, le plus honnête et le plus authentique des voyants sera frappé de ces apparences ; ses impressions normales se mêleront à celles qu'il pourra acquérir d'une façon surnormale, le gêneront, l'induiront en erreur, si la cliente n'est en réalité ni en deuil, ni veuve, mais seulement joyeuse.

De toute manière, il s'est presque sûrement produit à plusieurs reprises, dans le cours des siècles, que les prêtres desservant l'Oracle de Delphes, ou un autre, s'ils avaient de bonnes raisons pour croire que Philippe de Macédoine triompherait aisément des Grecs affaiblis par les discordes, s'ils possédaient des renseignements nettement défavorables sur le pays dans lequel les Corinthiens, les Phocéens, ou un autre peuple hellène se proposait de fonder une colonie, aient choisi de répondre aux questions qu'on posait à l'Oracle d'après ce qu'ils savaient consciemment, plutôt que de courir l'aléa de la clairvoyance, incomplète et intermittente par sa nature même.

Mais comme ces moyens normaux étaient souvent insuffisants, comme il fallait, en certains cas, faire preuve de « lucidité », de « lecture de pensée », etc., parce que Crésus demandait qu'on devinât ce qu'il allait faire tel jour, à telle heure que le Gouverneur de Cilicie envoyait un pli impénétrablement clos ; que l'Oracle de Claros avait l'habitude de se faire adresser les questions mentalement, et non par la parole, etc. ou simplement parce qu'il s'agissait de voir un événement futur, impossible à prévoir par de simples inductions ou par un moyen normal quelconque, alors les prêtres avaient à leur disposition quelques somnambules, les plus lucides qu'ils avaient pu découvrir, et qu'ils étaient sans doute passés maîtres à « former », à « entraîner », ils se servaient d'eux comme de tout autre moyen courant. La police de tous les pays, aujourd'hui encore, opère souvent de même : quand les détectives n'aboutissent pas dans leurs recherches, elle a parfois recours à des « voyants ».

Malheureusement, on n'a pas toujours sous la main un sujet psychique de premier ordre, dont on puisse faire un bon « prophète ». Samuel, qui avait fondé sa fameuse Ecole de prophètes à Rama, où nous avons vu Saul faire une si brillante apparition, ne pouvait qu'avoir parmi ses élèves des aigles aussi bien que des cancre. Même les bons sujets ne sont pas toujours « en forme ». Il doit y avoir eu, aussi dans la véracité des Oracles, des hauts et des bas, des fluctuations très considérables. L'affirmation de Plutarque, de Quintus Cicéron et d'autres, selon laquelle l'Oracle de Delphes ne se serait jamais trompé, ne sera acceptée qu'avec les plus expresses réserves par toute personne possédant quelque expérience de cette classe de phénomènes psychologiques.

Tout cela semblera bien extraordinaire, pour ne pas dire bien extravagant, aux gens non-initiés à ces études, de même que toute discussion sur les extases des ascètes, et des « possédés » paraissait un amphigouri incohérent, il y a un siècle à peine, aux gens qui ignoraient tout de l'hypnose et des phénomènes connexes. Mais tout le monde comprendra ces choses dans moins d'une cinquantaine d'années, et soutiendra alors, avec une surprenante aberration de la mémoire, mais une parfaite bonne foi, que la Science les a toujours affirmées et expliquées, dans sa lutte contre l'ignorance et la superstition.

Chapitre 6 - Théurgie et goétie

Les apparitions de Dieux

Pas plus que dans les autres Religions, les apparitions de dieux, demi-dieux, génies divers ne manquaient en Grèce et à Rome.

L'historien gaulois chrétien Sulpice Sévère (IV^e siècle), parlant des apparitions de Divinités païennes, abondantes à son temps, dit que « les démons se faisaient voir parfois sous l'aspect de Jupiter, souvent sous celui de Mercure, plus fréquemment encore sous celui de Minerve et de Vénus⁴⁵⁷. » Elles constituaient ce que les Hellènes appelaient des théophanies.

Les apparitions de Divinités qui figurent le plus souvent dans l'Histoire de l'Antiquité classique sont celles de Génies combattants, parce qu'elles se rattachaient à des événements nationaux et étaient pour cela enregistrées par les analystes, qui ne s'occupaient guère des autres. A Marathon, on crut voir apparaître Thésée, qui marcha à la tête des Grecs avec un autre Esprit inconnu qui, en disparaissant, s'était recommandé à la vénération des Athéniens ; l'Oracle en révéla plus tard le nom : Erectée. Un temple leur fut érigé; Miltiade n'entreprit plus rien sans invoquer leur secours⁴⁵⁸. De même, Philacon et Antonouïs, deux Génies protecteurs de Delphes, furent aperçus à la tête des Grecs lorsque la ville fut attaquée par les Persans. Les Romains attribuèrent leur victoire du Lac Régille à l'apparition de Castor et Pollux, qui auraient été vus même par le dictateur Posthumius Albinus et le général Tite Ebuce.

En 164 avant J.-C, un certain Putélius Vatinius communiqua au Sénat de Rome que Castor et Pollux lui étaient apparus pour lui annoncer que le roi de Macédoine, Persée, avait été vaincu et capturé. Le Sénat refusa d'y croire et fit jeter Vatinius en prison. Mais plusieurs jours après, arrivèrent de la Macédoine des messagers annonçant la victoire remportée par Paul Emile à Pidna et la reddition consécutive du roi, qui aurait eu lieu le jour même de l'apparition. Vatinius fut sorti de son cachot ; le Sénat lui fit don de quelques arpents de terrain. On comprend l'intérêt que présentent les faits de cette sorte pour l'étude des Religions comparées.

Les statues miraculeuses

Si les Oracles autophones ne jouirent pas de beaucoup de crédit dans le monde gréco-romain, il n'en est pas de même des statues des dieux, lesquelles étaient aussi souvent réputées miraculeuses qu'elles l'ont été ensuite chez tous les Chrétiens avant la Réforme, et depuis encore chez les Catholiques Romains.

La croyance aux statues protectrices des villes est d'une grande ancienneté. Déjà voyons-nous Ulysse et Diomède ravir le fameux Palladium, dont la présence dans la citadelle d'Ilion rendait celle-ci inexpugnable.

Mais Rome eut aussi son palladium. Annibal s'approchait de la ville. Le Sénat ordonne, dans cette situation épouvantable, la consultation des Livres Sibyllins ; on y lit que Rome devra son salut à celui qui y apportera la Mère des Dieux. On ne doute point qu'il s'agit de la statue noire de Rhéa, ou Cybèle, tombée du ciel et gardée à Pessinonte de Galatie, certainement faite d'un aérolithe. Le Sénat décide d'envoyer au Roi de Pergame, possesseur de ce trésor, Scipion Nasica, le premier de ce nom. Le Roi Attale, ne pouvant rien refuser à la République, consent à lui faire ce qu'il appelle « le plus précieux des dons » et la députation s'embarque pour les côtes italiennes avec la statue, dont l'arrivée provoque chez le peuple romain un véritable délire. Toute la ville s'avance au-devant d'elle, vers Ostie. Mais le navire qui porte le précieux fardeau s'arrête tout à coup au milieu du Tibre ; les efforts des rameurs restent vains ; nulle

⁴⁵⁷ Sulpice Sévère : Vie de Saint-Martin, chap. XXII.

⁴⁵⁸ Pausanias, lib. I ; Plutarque : Vie de Thésée.

force ne peut lui faire poursuivre son chemin. La vestale Claudia, accusée d'avoir violé son vœu de virginité, attache sa ceinture à l'embarcation, qu'elle traîne jusqu'au rivage, en donnant ainsi la preuve de son innocence. A partir de ce jour, la victoire sourit de nouveau aux aigles romaines.

« Ce fait, écrivait plus tard l'empereur Julien, est confirmé par l'autorité de tous les historiens et gravé sur des monuments de bronze au centre de notre ville religieuse et puissante. Quand même les esprits forts et défiants à l'excès regarderaient tout cela comme des contes de vieille femme, qu'il n'est pas même la peine d'écouter, pour ma part, je prêterai toujours plus de foi à la parole des anciens citoyens de Rome, qu'à l'opinion des élégants du jour, dont l'esprit, si subtil qu'on le suppose, ne voit rien sainement⁴⁵⁹. »

Les historiens grecs et latins ont enregistré au sujet de ces statues les épisodes les plus extraordinaires. Celui dont on va lire le récit date du temps de la conquête macédonienne de l'Asie. C'est Diodore de Sicile qui le raconte. Les Tyriens lièrent par des chaînes d'or la statue d'Apollon à son socle, la fidélité de ce dieu étant devenue suspecte... et quand, après sept mois de siège, Alexandre pénétra dans la ville, son premier soin fut de faire rendre la liberté au Dieu, qui fut appelé, depuis lors, Philalexandre⁴⁶⁰.

Quinte Curce, dans sa Vie d'Alexandre le Grand⁴⁶¹ dit exactement de même : « Ils attachèrent la statue d'Apollon par mesure de prudence, non contre les ennemis, mais contre les dieux eux-mêmes ; contre ces dieux instables, inconstants, toujours prêts à passer à l'ennemi : ils attachèrent même Apollon par un lien doré à la statue d'Hercule, comme pour le retenir au moyen de la force de ce dernier dieu. »

Pausanias⁴⁶² nous montre Mars enchaîné (*vinculis irretitum*), dans le même but. Ce qui fait dire à Saint Augustin⁴⁶³ : « Comment pouvait-on adorer un simulacre défendu par ceux qu'il ne voulait plus défendre ? »

On peut lire dans Denis d'Halicarnasse⁴⁶⁴ comment les dieux de Lavinium, transportés à Albe et gardés à vue, reprirent tout seuls le chemin de Lavinium ! Mais les dieux de l'Olympe ne s'en allaient pas toujours avec leurs statues. Avant de donner le dernier assaut à une place assiégée, on conjurait ses dieux d'abandonner leurs temples, de sortir de la ville et d'en fournir « un signe évident et sensible. » Macrobe⁴⁶⁵ nous apprend que ce signe consistait en « un certain bruit fatidique qu'on entendait en l'air. »

Au moment de la bataille de Leuctres, la statue d'Hercule à Thèbes se couvrit de sueur, comme le faisait d'ailleurs couramment celle d'Apollon à Yéropolis lorsque les prêtres tardaient à la soulever sur leurs épaules. Avant la bataille de Philippes, toutes les statues de Thèbes transpirèrent ; celle d'Orphée en fit autant lorsque Alexandre entreprit la guerre d'Asie. Le phénomène se répéta avec l'effigie en marbre de Mars, sur la Voie Appienne, au moment de la deuxième guerre punique ; après la bataille de Cannes, toutes les statues des dieux suèrent du sang. « L'un des plus grands prodiges de la guerre entre César et Pompée raconte Dion⁴⁶⁶ fut qu'une statue de Rome sua pendant trois jours comme, un peu avant l'assassinat de Jules César, les statues avaient sué et pleuré⁴⁶⁷. »

Là aussi, on voit l'intérêt qu'offrent ces récits au point de vue de l'étude comparée des prodiges dans les différentes Religions.

⁴⁵⁹Oratio quinta : De Matre Deorum.

⁴⁶⁰ Liv. XVII, § 28.

⁴⁶¹ Liv. IV, chap. III.

⁴⁶² Liv. III.

⁴⁶³ Cité de Dieu, liv. I, chap. II.

⁴⁶⁴ Antiq. roman., liv. I, chap. IV.

⁴⁶⁵ Liv. III, chap. IX.

⁴⁶⁶ Histor., liv. XL.

⁴⁶⁷ Virgile : Georgiques.

Lares et pénates. Mânes et lémures

Rappelons ici le culte touchant des Romains, surtout des Romains primitifs, pour leurs statuettes des Lares et des Pénates, dieux tutélaires de chaque maison, où leur était toujours réservé, chez le pauvre, un coin du foyer, chez le riche un petit autel, le lararium placé dans les penetralia, c'est-à-dire dans la partie la plus intime de la demeure d'où le nom de « pénates » est peut-être venu. On mettait à côté d'elles l'effigie d'un chien, emblème d'attachement et de fidélité. Dans quelques familles, les lares représentaient telles divinités, auxquelles la protection de la maison avait été plus spécialement confiée mais généralement, ils représentaient tel ou tel ancêtre de la famille. On leur consacrait des offrandes, en marque de souvenir, et on les consultait chacun à sa manière, dans les péripéties de l'existence. Ce culte avait été transmis aux Latins par les Etrusques, qui l'avaient eux-mêmes certainement reçu de l'Orient, où nous l'avons rencontré sous le nom de théraphim.

Nous avons eu l'occasion de remarquer déjà que chez les Etrusques, puis chez les Latins, les âmes des trépassés n'étaient pas ce quelque chose d'incomplet, d'impuissant, de misérable que nous avons trouvé dans la Religion primitive grecque et hébraïque : elles étaient au contraire divinisées dans une signification un peu atténuée de ce mot comme elles le sont encore dans l'Extrême Orient : les « Dieux Mânes ». Toutefois, les âmes des méchants se trouvaient réduites à la malheureuse situation de larves, de lémures, menant une vie nomade, épouvantant les vivants qui, pour les apaiser et les détourner d'eux, avaient institué les fêtes Lémuriennes, se célébrant aux Ides de mai.

Le premier jour, les prêtres enlevaient la pierre manale, qui bouchait l'entrée d'une caverne et criaient les paroles magiques : *Mundus subterraneus palet*⁴⁶⁸ ! Les Romains primitifs s'imaginaient alors que les fantômes des trépassés sortaient en foule des entrailles de la terre. Ovide, ce poète⁴⁶⁹ écrit que, selon la tradition, ces fêtes s'appelaient d'abord « Remuralia », le fondateur de Rome les ayant instituées pour apaiser l'Ombre de son frère Remus, tué par lui. Dans le cours des siècles, le nom originnaire se transforma en « Lemuralia » : *Aspera mutata est in lenem tempore longo Litera* ; plus tard, on appela Lémures les âmes des trépassés : *Mox etiam Lémures animas dixere silentum*. Tite Live, Denis d'Alicarnasse, Macrobe racontent comment le peuple allait à leur rencontre, leur ouvrait les portes des maisons, leur apprêtait des banquets, leur faisait l'offrande de fèves, mais en jetant celles-ci par derrière, afin de conjurer le mauvais œil, passait trois jours et trois nuits avec eux. Après quoi, on frappait sur des bassins de bronze, on criait trois fois : « Mânes exile paterni⁴⁷⁰ ! » Et on les ramenait aux demeures souterraines, qui se refermaient aussitôt sur eux.

Les poètes, les historiens ajoutent que, l'accomplissement de ce rit ayant été négligé, du temps de Numa Pompilius et sous le gouvernement des Décemvirs, la campagne de Rome se trouva infestée par des spectres innombrables, qui ne disparurent qu'après le rétablissement de la cérémonie.

La magie et la sorcellerie

La Magie et la Sorcellerie ne furent d'abord pas très répandues en Grèce et à Rome, en dehors des pratiques dont nous avons parlé et que leur caractère officiel avait rattachées à la Religion. C'est à peine si l'on en trouve des traces dans quelques anciennes lois, comme celle des XII Tables, qui défend les enchantements, et dans quelques vers de poètes. Mais lorsque l'empire romain eut pris une étendue immense, dans le dernier siècle avant J.-C, ses nouveaux sujets asiatiques et africains importèrent dans la capitale et bientôt dans les provinces, qui en étaient restées jusque-là relativement indemnes, sortes de pratiques occultes. Il y avait partout des

⁴⁶⁸ « Le monde souterrain est ouvert ! »

⁴⁶⁹ *Fastorum Lib. V, 477 et seq.*

⁴⁷⁰ « Partez, ô Mânes paternels ! »

devins ; on disait : Venire ad psychomantium⁴⁷¹ comme on dit aujourd'hui : « Aller chez un psychomètre. »

Ces pratiques présentaient incontestablement des dangers. Pour les Gouvernements d'abord, parce que les bruits de prédictions sur la mort prochaine de l'empereur, sur son successeur éventuel, sur le résultat d'une conspiration ou d'une intrigue, etc., étaient de nature à entretenir un état d'esprit agité et à encourager des espoirs menaçants et chimériques. Pour les rapports privés ensuite, car les basses passions de haine, de cupidité, n'osant pas attaquer les adversaires ouvertement, demandaient à la magie des moyens détournés, qui parfois n'étaient pas entièrement impuissants, lorsqu'ils s'adressaient à un être faible et facilement suggestionnable.

La plupart des cimetières païens des premiers siècles après J.-G. étaient souillés par une foule de « lamines d'exécration ». Selon une croyance alors répandue, les mânes d'un homme récemment décédé souhaitaient toujours d'emmener avec eux dans l'au-delà un compagnon pour charmer la route ténébreuse du royaume de Pluton. Celui qui voulait se venger d'un ennemi, inscrivait sur une mince bande de plomb le nom de la personne qu'il désirait faire périr ; il l'accompagnait d'une formule d'exécration, roulait la bande de plomb et la plaçait entre les mains du défunt, afin que celui-ci implorât lui-même les puissances infernales et obtînt d'elles que la personne visée par le maléfice vînt le rejoindre dans les régions souterraines⁴⁷². On n'a pas trouvé de ces lamines dans les cimetières des Chrétiens, ce qui contribue à montrer leur supériorité morale.

En d'autres cas, l'envoûtement se pratiquait de la manière la plus connue, puisque la Loi Cornélie⁴⁷³ condamne à mort ceux qui tuent des personnes absentes en piquant leur effigie en cire. Virgile⁴⁷⁴, Ovide⁴⁷⁵, font des allusions à ces figures de cire, dans lesquelles on insérait généralement des cheveux de la personne qu'elles représentaient. Ce système servait aussi pour ensorceler d'amour. Apulée nous montre dans l'Ane d'Or (III), une sorcière envoyant son esclave chez le coiffeur pour en avoir des cheveux de son bienaimé ; l'esclave lui reproche de voler les cheveux de tous les beaux jeunes gens et menace de la dénoncer.

Platon⁴⁷⁶, Virgile⁴⁷⁷ de leur côté, parlent des ligatures ; il s'agit là encore de manipulations sur des figures en cire. Pline nous apprend par contre le moyen de nous défendre du maléfice en question : il faut oindre de gras de loup le seuil et la porte de la chambre nuptiale !

Ces inepties n'étaient cependant pas de nature à justifier une répression féroce. Platon, dans ses Lois⁴⁷⁸ punit bien de mort les auteurs de maléfices mais lui, du moins, ne le faisait que platoniquement.

Devons-nous croire aux opérations magiques sanguinaires que nous ont décrites quelques auteurs, surtout des poètes, dont Horace⁴⁷⁹, qui avait à se venger des rigueurs de Gratidia, la jolie parfumeuse qu'il présente sous le nom blessant de Canidia ? Quand il ne s'agit pas de fous tels que Caracalla ou Héliogabale, il faut toujours se méfier des histoires de meurtres rituels et autres énormités analogues. Les Chrétiens n'étaient-ils pas constamment accusés, dans les tout premiers siècles de l'Église, de ces méfaits imaginaires ? Les persécutions des sorciers n'allaient-elles pas toujours de conserve avec celles contre les Chrétiens, généralement visés par le même décret ? Mécène conseillait à César Auguste : « Ne tolère

⁴⁷¹ Cicéron : Tuscul., I, 48.

⁴⁷² Ersilia Gaetani-Lovatelli : Le Lamine magique d'eseccrazione, dans Nuova Antologia, 16 Sett., 1902.

⁴⁷³ De Sicariis, Cod. Theod., lib. IX, t. XVI.

⁴⁷⁴ Eglogue VII, v. 80-81, imitation de Théocrite, Idylle II.

⁴⁷⁵ In heroidum Epist., VI, 91 et sq. ; Amores, II, 7, 29 et sq.

⁴⁷⁶ Lois, liv. II et IX.

⁴⁷⁷ Eglogue VIII.

⁴⁷⁸ XIe livre.

⁴⁷⁹ Epoda, V.

point les apôtres des Religions étrangères, ni ceux qui s'adonnent à la Magie⁴⁸⁰. » C'est l'angélique Tibère qui exile 2.000 citoyens en Sardaigne comme coupables de s'adonner à la magie, c'est le délicieux Néron qui expulse de Rome les nécromants, dont Apollonius de Tyane, plus tard accusé de magie aussi devant le tribunal de Domitien. Apulée écrit son Apologie pour se défendre de l'accusation d'avoir employé des moyens tirés de la goétie pour amouracher une riche veuve un peu mûre. Il gagne d'ailleurs son procès en montrant que son philtre n'était constitué que par sa jeunesse.

Comme les arts magiques tendaient à satisfaire les plus impérieuses passions du cœur humain, ils étaient continuellement proscrits et continuellement pratiqués, ainsi que le remarque Tacite : « Genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in civitate nostra et velabitur semper et retinebitur⁴⁸¹. »

Avec le triomphe du Christianisme, les rôles sont aussitôt renversés : ce sont les pratiques de la religion païenne qu'on a soin de confondre avec celles de la magie, comme plus tard on s'arrangera pour employer un traitement unique envers les sorciers et les hérétiques. Les anciens persécutés se faisant aussitôt persécuteurs, la répression devient terrible, sanguinaire. Ne s'agissait-il pas de lutter contre le diable, d'arracher des âmes à la perte éternelle ? La loi de Constance II menace de mort les devins et les mages (An 357), Sous Valens et Valentinien, mais surtout dans l'empire d'Orient, ce ne sont plus seulement les païens, ce sont aussi les Chrétiens non ariens qui sont frappés sous prétexte de s'adonner à la Magie.

« Des extrémités de l'Italie et de l'Asie, les jeunes, les âgés, furent traînés dans leurs chaînes devant les tribunaux de Rome et d'Antioche, écrit Gibbon. Sénateurs, matrones et philosophes périrent en des tortures ignominieuses et cruelles... Les familles les plus riches furent ruinées par les amendes et les confiscations ; les citoyens les plus innocents tremblaient pour leur salut ; et nous pouvons nous faire quelque idée de l'énormité du mal par l'affirmation extraordinaire d'un écrivain de l'époque, selon laquelle, dans les provinces frappées, les prisonniers, les exilés et les fugitifs constituaient la plus grande partie de la population⁴⁸². »

On surprend aux Thermes un jeune homme qui approchait alternativement ses mains du marbre dont était formée la baignoire, puis de sa poitrine, et qui croyait que de compter, en faisant cela, sept voyelles, constituait un remède souverain pour son estomac. Ce malheureux est traîné en jugement et, après de grands tourments, est condamné à périr du glaive⁴⁸³. Dans ces conditions, on devrait aujourd'hui guillotiner ceux qui, pour éviter le mauvais œil, « touchent du bois ».

Une vieille femme avait coutume, en prononçant quelques mots innocents, de guérir les fièvres intermittentes. On la mande, à la connaissance même de Valens, pour guérir la propre fille de cet empereur. Cette femme simple rendit effectivement la santé à la jeune fille, et pour la récompenser, le souverain la fit mettre à mort comme sorcière⁴⁸⁴.

Les mathématiciens étaient menacés de mort par le même édit : quelques années plus tard, saint Augustin les dénonçait encore à l'indignation publique comme des suppôts de Satan.

Et à cette même époque, Ammien Marcellin, dont on ne connaît pas la religion, tellement il se montre juste et impartial dans son Histoire, en commentant ces faits, écrivait cette phrase lapidaire : « O praeclara informatio doctrinarum, muner coelesti indulta felicibus, quanta in illa caligine temporum correxisses ! O précieuses lumières de la science, accordées par le Ciel à ceux qu'il aime, que d'abus n'auriez-vous pas prévenus, si vous aviez pu pénétrer dans les ténèbres de ces temps ! »

⁴⁸⁰ Suétone Auguste, 31.

⁴⁸¹ Histor.. I, 22.

⁴⁸² Gibbon : The Decline and Fall of the Roman Empire, chap. XXV.

⁴⁸³ Ammien Marcellin, liv. XXIX, chap. II.

⁴⁸⁴ Ammien : loc. cit.

L'étude pathologique du Dr Lélut

Nous n'avons à nous occuper que tout à fait indirectement des doctrines professées par Socrate. D'autre part, au point de vue « expérimental », on ne peut certainement pas considérer ce philosophe comme un « thaumaturge ». Mais les quelques cas surnormaux qu'on rencontre dans son existence présentent ce précieux avantage que, seuls peut-être parmi ceux que nous a légués l'Antiquité, ils nous permettent de sortir un instant des récits insuffisamment documentés – souvent même de la pure légende – pour mettre les pieds sur le solide terrain historique. Aucun doute sérieux ne peut exister sur les faits eux-mêmes ; les divergences d'opinion ne concernent, en tout cas, que leur interprétation. Or la grandeur incomparable de la figure qui se dresse devant nous fait bien sentir que, quand même il ne se serait produit, dans l'Antiquité, d'autres événements surnormaux historiquement prouvés que ceux se rapportant à Socrate, la vie de ce philosophe aurait dû suffire à faire pressentir à nos ancêtres qu'un mystère transcendantal plane sur la destinée humaine, et leur faire un devoir de le sonder.

Tout le monde a entendu parler de ce « Daemon de Socrate », dont il est sans cesse question dans certains ouvrages de Platon et Xénophon – les deux plus illustres disciples et historiens du philosophe – et ensuite d'un grand nombre d'auteurs anciens qui disposaient de documents en grande partie perdus aujourd'hui : Cicéron, Diogène Laërce, Aulu Gelle, Elien, Maxime de Tyr, Lactance, Tertullien, etc. Plutarque a écrit son fameux essai sur le Démon de Socrate, Antipater a recueilli les anecdotes qui s'y rapportent dans un volume qui a malheureusement disparu⁴⁸⁵ : « Ce qui fait – déclare le Dr Lélut, de l'Institut de France – que peu de faits ont été aussi sûrement documentés dans l'Histoire⁴⁸⁶ ».

Cette affirmation est d'autant plus remarquable, qu'elle provient du critique auquel les adversaires du « merveilleux » ont infailliblement recours quand il s'agit de Socrate. Son ouvrage : *Du Démon de Socrate, spécimen d'une application de la Science psychologique à celle de l'Histoire*, paru en 1836, est tellement connu, qu'il est devenu désormais impossible de s'occuper de Socrate, et surtout de son Démon, sans s'y rapporter. Aussi, pour simplifier notre tâche, nous le prendrons comme point de départ de notre exposé.

Le Dr Lélut est un enthousiaste de Socrate ; qui ne le serait pas ? Dans un style étincelant et aimable, qui rappelle celui de Renan, avec une solide érudition classique, il étudie tout d'abord la vie et la pensée de son héros. Il s'occupe de sa philosophie qui – au dire de Cicéron – « a fait descendre du Ciel la morale pour l'introduire dans la vie publique et privée » ce qui est incontestable, au moins pour l'Europe.

« Sous le rapport purement psychologique, ajoute-t-il, tous les écrivains se sont accordés à voir encore en lui un homme au moins aussi extraordinaire, aussi différent des autres hommes qu'au point de vue philosophique. Tous ont remarqué cette double fermeté de nature, qui le rendait presque insensible aux impressions de la douleur physique comme aux tourments de la souffrance morale ; qui lui permettait de supporter, sans se plaindre, la faim, la soif, le froid, comme de recevoir, en riant, les invectives de Xantippe et de braver, le front calme, les clameurs de la populace d'Athènes, ou les menaces de mort des Trente. Tous ils ont vu, avec une admiration mêlée de quelque étonnement, cette vie constamment et uniquement consacrée à faire triompher la vraie philosophie, c'est-à-dire la morale et la vertu⁴⁸⁷. »

⁴⁸⁵ Cicéron : *De Divinatione*, liv. I, § 54.

⁴⁸⁶ Lélut, chap. II.

⁴⁸⁷ Lélut, liv. II.

Accusé d'avoir voulu bannir les dieux officiels et introduire de nouvelles divinités sous le nom de Génies et de corrompre la jeunesse, il dut comparaître devant les Héliastes, tribunal composé de cinq cents citoyens choisis par le sort. Par trois votes seulement de majorité, il fut condamné à mourir par le poison, selon l'usage attique. Quelques formalités retardèrent d'un mois l'exécution de l'arrêt. Socrate employa son temps à recevoir, dans sa prison, les visites de ses amis. Ses conversations nous ont été conservées, sinon littéralement, du moins dans leur fond, par Platon, dans le Crilon et le Phédon. Qu'il nous soit permis d'en citer un seul passage, pour donner une idée de l'ensemble.

Comme ses amis lui demandaient ce qu'il fallait penser de la condition des âmes dans l'au-delà, Socrate s'exprima ainsi : « Amis, ces questions dépassent mon entendement... Si nos poètes et mythologues (on dirait aujourd'hui : « théologiens) en savent plus que moi, qu'ils le disent ; il n'y a pas grand mal à ce que quelqu'un emploie son imagination à ces recherches. Quant à moi, je me contente de la conviction, que je serai éternellement sous la protection de la Divinité ; que sa Providence sainte et juste veillera toujours sur moi dans une autre existence comme dans celle-ci ; que mon vrai bonheur sera réalisé par la beauté et la perfection de mon esprit ; que cette perfection consistera dans la tempérance, la justice, la liberté, l'amour, la charité, la connaissance de l'Être suprême, dans une inclination constante à accomplir ses desseins, et dans une résignation à sa sainte volonté. Voilà les béatitudes qui m'attendent dans l'avenir qui s'ouvre devant moi ; je n'ai besoin d'aucun autre mobile pour me mettre dans la voie qui y mène... » Phédon.

C'est en lisant ces propos et bien d'autres analogues qu'Erasmus voyait tomber son scepticisme ironique et, dans son émotion, se sentait porté à s'écrier : « Sancle Socrates, ora pro nobis. »

Et quand le terme fatal fut arrivé conclut Lélut Socrate, qui semblait ne pouvoir plus grandir, s'éleva pourtant encore au-dessus de lui-même. La coupe mortelle à la main, consolant ses amis en larmes, il les entretint longtemps de son dogme favori de l'immortalité de l'âme, des espérances d'une autre vie, des vertus dont il faut embellir celle-ci et, après avoir bu le poison, et avoir continué, pendant quelque temps encore, à ses disciples les conseils et les consolations, s'enveloppant de son manteau, et consacrant aux dieux sa dernière pensée⁴⁸⁸, il mourut comme il avait vécu, le plus religieux, le plus vertueux, et sûrement encore le plus heureux des hommes. Mais alors, voici que Lélut s'écrie : « Hélas ! Ce tableau est incomplet ; il faut dire encore que Socrate croyait être en rapport avec des Esprits ; il était donc un visionnaire et, pour dire le mot, un fou⁴⁸⁹ ! »

Et judicalus est !

La voix du Daimon

C'est dans l'apologie prononcée devant ses juges, que Socrate affirme de la façon la plus péremptoire l'existence de son Esprit familier. Voici comment ses paroles nous ont été rapportées par Platon, qui ne pouvait modifier sensiblement un discours entendu par des centaines de personnes : « ...Peut-être paraîtra-t-il inconséquent que je me sois mêlé de donner à chacun de vous des avis en particulier et que je n'aie jamais eu le courage de me trouver dans les assemblées du peuple pour donner mes conseils à la République. Ce qui m'en a empêché, ô Athéniens, c'est je ne sais quelle voix divine et démoniaque, dont vous m'avez si souvent entendu parler et dont Mélitus a eu la plaisante idée de faire un chef d'accusation contre moi. Ce phénomène extraordinaire s'est manifesté à moi depuis mon enfance. C'est une

⁴⁸⁸ Lélut fait allusion par ces mots à la recommandation qu'adressa alors Socrate à ses amis, de sacrifier pour lui un coq à Esculape, ce en quoi notre auteur ne voit qu'un trait vulgaire de ritualisme païen. Or il était d'usage que les personnes qui relevaient de maladie, non pas celles qui devaient mourir, sacrifiaient un coq au dieu de la Médecine. Socrate voulait donc signifier, d'une façon assez spirituelle, qu'il considérait la mort comme une guérison. « Le remède est amer, dit aussi Rawlegh devant le glaive du bourreau, mais il guérit de tous maux ».

⁴⁸⁹ Lélut, chap. I, p. 3.

voix qui ne se fait entendre que pour me détourner de ce que j'ai résolu, car jamais elle ne m'exhorte à rien entreprendre. C'est elle qui s'est toujours opposée à moi quand j'ai voulu me mêler des affaires de la République, et elle s'y est opposée fort à propos... »

Cette voix prophétique du Démon, qui n'a cessé de se faire entendre à moi dans le cours de ma vie, qui, dans les moindres occasions, n'a jamais manqué de me détourner de ce que j'allais faire de mal, aujourd'hui qu'il m'arrive, comme vous le voyez, des choses que l'on pourrait penser assurément être le plus grand des maux, ce dieu a gardé le silence. Sa voix ne m'a pas arrêté ce matin, lorsque je suis sorti de la maison, ni quand je suis venu devant ce tribunal, ni tandis que je parlais, ou que j'allais dire quelque chose. Cependant, dans beaucoup d'autres occasions, elle vint m'interrompre au milieu de mon discours ; mais aujourd'hui elle ne s'est opposée à aucune de mes actions, à aucune de mes paroles. Quelle peut en être la cause ? Je vais vous le dire. C'est que ce qui m'arrive est, selon toute vraisemblance, un bien ; et nous nous trompons sans doute en pensant que la mort est un mal. Une preuve évidente pour moi, c'est qu'inafailliblement, si j'eusse dû mal faire aujourd'hui, le signe ordinaire m'en eût averti. Car ce qui m'arrive n'est pas l'effet du hasard, et il est clair pour moi que mourir dès à présent, et être délivré des soucis de la vie, était ce qui me convenait le mieux.

Voici quelques cas dans lesquels cette « voix » se serait révélée. Dans le Théagès, Platon attribue à Socrate les propos suivants : « Vous connaissez le beau Charmide, fils de Glaucon. Un jour, il vint me faire part d'un dessein qu'il avait, d'aller disputer le prix de la course aux jeux Néméens. Il n'eût pas plus tôt commencé à me faire cette confidence, que j'entendis la voix. Je l'en détournai donc, en lui disant : « Tandis que je parlais, j'ai entendu la voix divine ; ainsi ne va pas à Némée ». Il me répondit : « Elle te dit peut-être que je ne serai point le gagnant, mais, même si je ne remporte pas la victoire, j'aurai toujours gagné de m'être exercé pendant ce temps ». A ces mots il me quitta et s'en alla aux jeux. Vous pouvez savoir par lui-même ce qui lui arriva ; la chose le mérite bien. Il fit une chute malheureuse.

Vous pouvez demander encore, si vous le voulez, à Clitomanque, frère de Timarque, ce que lui dit ce dernier lorsqu'il allait mourir pour avoir méprisé l'avertissement fatal que je lui avais donné. Il vous racontera que Timarque lui dit : « Clitomanque, je vais mourir pour n'avoir voulu croire Socrate ». Que voulait-il signifier par là ? Je vais vous l'expliquer. Quand il se leva de table avec Philémon, pour aller tuer Nicias, fils d'Héroskamandre, et il n'y avait qu'eux deux dans la conspiration, il me dit en se levant : « Qu'as-tu, Socrate ? Vous autres, continuez à boire ; moi je suis obligé de sortir, mais je reviendrai dans un moment, si je le puis ». Alors, j'entendis la voix, et je lui dis : « Ne sors pas ! je reçois le signal accoutumé ». Il s'arrêta ; mais quelque temps après il se leva encore et me dit : « Socrate, je m'en vais ». La voix se fit entendre de nouveau, et de nouveau je l'arrêtai. Enfin, la troisième fois, voulant échapper, il se leva sans rien me dire et, pendant le temps que j'avais l'esprit occupé ailleurs, il sortit et fit ce qui le conduisit à la mort.

Dans le dialogue de Plutarque intitulé Le Démon de Socrate, Théocrite, l'un des interlocuteurs, raconte cette curieuse anecdote. Un jour que Socrate se promenait, en conversant, avec plusieurs de ses élèves, il s'arrêta tout à coup, en disant que la voix l'avertissait de ne pas continuer à suivre ce chemin. Il revint donc sur ses pas avec quelques-uns de ses compagnons, mais d'autres s'obstinèrent à continuer par la même route, comme pour convaincre Socrate de l'inexactitude de ses prévisions. A un certain point, ils rencontrèrent un grand troupeau de porcs, tout couverts de boue et des pires saletés ; comme la voie était resserrée entre deux rangs de maisons, ces jeunes gens ne purent s'esquiver, et ils furent tous, ou culbutés, ou tout au moins crottés. Ceux qui avaient suivi leur maître, les voyant bientôt comparaître dans cet état, en firent de grandes risées, « en s'émerveillant de ce que la divinité n'abandonnait jamais ce personnage, et en avait toujours soin, en tout et pour tout. »

Le même Plutarque cite quelques autres exemples et ajoute que, pour ces faits, l'Esprit familier de Socrate était fort renommé à Athènes.

Evidemment, ce ne sont point là des « miracles de première classe ». Tout au plus de modestes cas de prémonition. L'hypothèse d'une coïncidence fortuite, ou celle d'un raisonnement subconscient n'ayant rien de réellement prophétique, pourraient même être avancées pour chacun d'eux pris isolément, sans que cela paraisse absolument déraisonnable. Ces hypothèses ne doivent donc être exclues qu'en vertu de la circonstance signalée par Socrate lui-même), qu'aucune de ces monitions ne l'a jamais trompé, alors qu'elles se produisaient sans cesse. Nous l'avons dit : Socrate n'est rien moins qu'un thaumaturge. Mais l'intérêt de ses prémonitions infailliblement réalisées consiste en ceci : qu'elles expliquent et justifient la foi, la confiance du philosophe dans la « voix intérieure » qu'il entendait.

Hallucinations morbides, ou hallucinations véridiques ?

Le Dr Lélut, en sa qualité de Directeur de la Section des aliénés à l'hospice de Bicêtre, vivait au milieu des fous, alors qu'il n'avait sans doute qu'une idée extrêmement vague des phénomènes de clairvoyance qui, en ce temps-là, n'avaient pas encore été étudiés très scientifiquement et auxquels il ne fait même pas la plus modeste allusion dans son livre. Aussi se borne-t-il à présenter, dans l'Appendice de son volume, les figures d'une douzaine d'aliénés qu'il a étudiés à Bicêtre et qui croyaient « entendre des voix », précisément comme Socrate et Jeanne d'Arc. Ce qui ne rime absolument à rien. Quand on nous aura montré des aliénés tourmentés par la manie de persécution, on ne nous aura nullement prouvé qu'il n'y ait pas des hommes qui ont de bonnes raisons pour se croire entourés d'ennemis. Quand on nous aura montré des mégalomanes qui croient être de l'étoffe dont on fait les grands poètes ou les grands capitaines, on ne nous aura pas prouvé que Victor Hugo et Bonaparte n'avaient pas le droit de se croire doués de génie, dès leur première jeunesse. Qu'est-ce qui distingue donc celui qui croit légitimement une chose, de celui qui ne la croit que par pure vésanie ? C'est un ensemble de circonstances qui ne peuvent être déterminées d'avance pour chaque cas, mais qu'un bon aliéniste voit ressortir de l'examen éclairé du patient. Nous ne doutons nullement que les raisonnements et les agissements des aliénés de Bicêtre dont nous parle Lélut fussent de nature à justifier son diagnostic et leur internement ; mais nous sommes encore plus certains que le diagnostic concernant Socrate n'autorisait pas les mêmes conclusions. Alors, ne confondons point les fous avec les sains esprits, les cas pathologiques avec les cas surnormaux.

Aussi le Dr Lélut sent bien que ses arguments sont plutôt faibles et il s'empresse de démasquer sa dernière batterie, en s'écriant triomphalement : « Une demande pour trancher la question. A un philosophe qui, aujourd'hui, prétendrait être en communication avec la Divinité et dirait en entendre la voix, donneriez-vous un siège à la Faculté des Sciences, ou une cellule à l'asile des aliénés ? »

Le Dr Lélut suppose ainsi que poser la question c'est la trancher. Mais la sienne n'est qu'une pétition de principe, car ce qu'il s'agit de savoir, c'est justement si l'on aurait raison de croire qu'un homme prétendant être en rapport avec des esprits, et entendant des « voix », mérite d'être enfermé. Qu'on le croie, cela ne prouve rien. Les prédécesseurs de M. Lélut ont estimé que les fous devaient être soignés par l'ellébore, les douches et les coups ; cela ne prouve pas qu'ils eussent raison. Aussi, en posant sa question, M. Lélut dit : « Aujourd'hui ». S'il avait posé la même question hier, c'est-à-dire un siècle ou deux seulement auparavant, la réponse aurait été, en France : « Le philosophe dont vous nous entretenez, s'il est un Catholique orthodoxe, peut parfaitement être nommé titulaire d'un siège à la Faculté des sciences ; mieux encore, il a beaucoup de chances d'être élevé, après sa mort, à l'honneur des autels ». Du temps de Lélut, au contraire, on aurait jugé que le philosophe en question était mûr pour le cabanon, à ce qu'il paraît. On se croyait alors à peu près infaillible, comme on se croyait

infaillible un siècle ou deux auparavant, lorsqu'on affirmait tout l'opposé. Depuis lors, il y a eu des douzaines de professeurs d'Université qui ont été spirites, par exemple, et ont cru avoir communiqué, comme Socrate, avec des esprits : voyez Crookes, Lodge, Lombroso, etc. ; cela ne leur a pas fait perdre leurs chaires, ne les a pas fait enfermer dans une cellule d'asile de fous. Dans un siècle, il ne restera plus grand-chose de l'édifice actuel de la psychiatrie, dans laquelle on est d'ailleurs réduit à écrire à propos de tout: « Ribot estime que... Pour Wernicke, au contraire... Morselli, par contre... Cet avis n'est cependant pas partagé par Krafft-Ebing, qui..., etc.,etc.» La vérité c'est qu'on en est encore à la période éliminatrice des tâtonnements et des hypothèses.

En ce qui concerne l'étiologie des hallucinations, loin de pouvoir se rendre compte de leur mécanisme physiologique, on en est encore à chercher à les définir. Est-ce autre chose que hasarder une définition que de dire : « L'hallucination est une projection automatique psychosensorielle » ? Projection, oui, mais de quelle provenance ?

Quelques années à peine s'étaient écoulées depuis la publication du livre du Dr Lélut, lorsque le Dr Briere de Boismont, lui aussi médecin dans un asile d'aliénés, lança son classique ouvrage sur les Hallucinations, dans lequel il montrait qu'il y a des hallucinations parfaitement compatibles avec un esprit sain. Mais à l'époque où il écrivit son ouvrage, il n'était pas encore à même de saisir la cause réelle de plusieurs de ces hallucinations non morbides.

La concentration prolongée de la pensée sur un objet écrivait-il finit par déterminer un état élastique du cerveau dans lequel l'image de l'objet ne tarde pas à se produire et à affecter l'esprit, comme si elle était réellement perçue par les yeux du corps⁴⁹⁰. C'est à cette disposition mentale qu'il faut rapporter les visions des hommes célèbres. Leurs hallucinations n'avaient souvent aucune influence sur leur raison, surtout lorsqu'elles se liaient aux croyances générales de l'époque et qu'elles avaient lieu pendant l'extase que nous avons appelée physiologique (p. 14).

Ces considérations sont fort justes. Mais dans beaucoup de cas, il ne s'agit nullement d'un phénomène produit par « la concentration prolongée de la pensée ». Archimède sort de sa baignoire et se précipite tout nu dans la rue en criant : Eurêka ! Newton est surpris par sa femme à la cuisine, regardant fixement l'œuf qu'il tient à la main, pendant que sa montre boue dans la casserole, etc. Voilà des actes de folie passagère produits par la concentration prolongée de la pensée ; celle-ci aurait pu tout aussi bien donner lieu à une hallucination. Mais dans les cas que nous avons exposés plus haut, Socrate n'avait pas eu à concentrer sa pensée sur l'objet de l'hallucination ; celle-ci avait été le produit du jaillissement soudain d'une pensée subconsciente surnormale, jaillissement qui, comme nous le verrons dans tout le cours de cet ouvrage, pour se manifester à la conscience normale, prend la forme hallucinatoire et symbolique.

De toute manière, le nombre des psychiatres admettant la distinction proposée par Briere de Boismont augmente chaque jour ce qui renverse la thèse de Lélut. Nous sommes désormais à l'aube du lendemain de son aujourd'hui. Non seulement, mais il y a de plus en plus de psychologues qui commencent à comprendre que le philosophe dont nous parle Lélut n'est probablement ni un saint, ni un démoniaque, ni un fou : qu'il est peut-être tout simplement un homme doué de facultés surnormales. Notre subconscience à tous est nantie de ces facultés. Mais il y a des hommes chez lesquels les notions qu'elle acquiert, d'une façon ou de l'autre, émergent, de temps à autre, en produisant ce que les métapsychistes anglais ont appelé des hallucinations véridiques. « Hallucinations », oui, en ce sens que la voix entendue, la vision perçue, ne sont pas objectivement réelles, dans le sens courant de cette expression, de manière à pouvoir, par exemple, impressionner le disque d'un phonographe, ou une plaque

⁴⁹⁰ Dans le cas de Socrate on devrait dire que c'était l'expression verbale de la pensée qui était perçue sous la forme auditive.

photographique. « Véridiques », oui, parce qu'elles correspondent néanmoins à un fait réel, situé dans le passé, le présent ou l'avenir, et qui, après être mystérieusement parvenu à la connaissance du subconscient du sujet, est passé à sa conscience normale, grâce à l'hallucination qu'il a subie. Ce n'est point là une simple hypothèse de travail. C'est quelque chose de plus : c'est ce qui ressort nettement de l'examen de milliers de faits incontestables. Chez Socrate, ces hallucinations étaient auditives ; chez d'autres, elles sont plutôt visuelles, tactiles, olfactives, oniriques, etc., selon les idiosyncrasies sensorielles et psychologiques de chacun.

Un exemple. Chevreul raconte qu'en 1814, quand il était âgé de 28 ans à peine, levant les yeux de son travail, il aperçut dans son laboratoire une forme humaine. Surpris, frissonnant, il détourne le regard et cesse par là de voir le fantôme ; il lève de nouveau les yeux et revoit la forme humaine au même endroit. Cette épreuve est répétée trois fois avec le même résultat. Alors Chevreul se décide à se retirer dans sa chambre à coucher, ce qui l'oblige à passer tout près du fantôme, qui s'évanouit. Le jeune chimiste apprend bientôt qu'au même moment où il avait eu la vision, son vieil ami X..., mourait, en lui léguant sa bibliothèque. Chevreul ajoute : « Si j'avais été superstitieux, j'aurais pu croire à une apparition réelle⁴⁹¹ ». Voyez l'étrange superstition d'un « positiviste », qui préfère passer pour un halluciné authentique, plutôt que d'admettre un fait qui, de son temps, aurait pu le faire regarder comme superstitieux ! Car enfin, on n'est pas un halluciné parce qu'on explique une hallucination de telle manière plutôt que de telle autre, mais parce qu'on a été sujet à une hallucination proprement dite et non « véridique », comme celle que s'attribuait Chevreul.

Evidemment, pour se rendre compte de ces choses, il faut s'être mis au courant de la métapsychique moderne et savoir que des faits de telle sorte sont assez souvent signalés. En voici un exemple.

Madame W., femme du Rév. Dr W., d'Edimbourg, entend tout à coup une « voix intérieure » lui disant : « Envoie immédiatement chercher ta fille, sans quoi il lui arrivera quelque chose d'épouvantable. » Etonnée, la dame se demande quel danger peut menacer sa petite A. Elle l'avait envoyée, quelques minutes avant, se promener vers un endroit, près de la mer, que l'enfant affectionnait tout particulièrement et où elle avait l'habitude de s'arrêter longtemps. Elle ne voit d'autre danger possible que celui provenant peut-être d'un chien enragé. Pendant qu'elle médite ainsi, la voix se fait entendre de nouveau, en prononçant les mêmes mots. Comme elle hésite encore, la voix répète, pour la troisième fois, la phrase. Alors Mme W., sérieusement inquiète, se lève précipitamment et va ordonner à la bonne de courir tout de suite chercher la petite A., « Sans quoi, ajoute-t-elle, quelque chose d'épouvantable va lui arriver ». La bonne, étonnée de ces paroles, va à l'endroit indiqué et ramène la fillette à la maison.

Peu après, on apprenait qu'un train avait déraillé et avait été se renverser juste à l'endroit où la fillette avait l'habitude de s'asseoir quand elle allait se promener dans cette direction ; elle aurait été presque sûrement tuée, sans cette prémonition. Le désastre avait fait trois victimes. Cet événement produisit une telle impression dans la famille W., que le Rév. W. en écrivit le récit et le fit imprimer dans une plaquette qu'il envoya à quelques amis, mais qui ne fut pas mise en vente. On trouve dans cet opuscule les attestations signées par Mme W., par le Rév. Dr W., par Mme B. H. O., propriétaire de la maison habitée par la famille W. et qui était présente lorsque Mme W. envoya la domestique chercher la fillette, parce qu'elle appréhendait un malheur. Enfin, quelques années après, Mlle A., l'enfant sauvée par la prémonition, confirma à son tour ce fait, dont elle se souvenait fort bien, quoiqu'elle ne fût âgée que de dix ans quand il se produisit⁴⁹².

⁴⁹¹ Leuret et Gratiolet : Anatomie comparée du système nerveux, p. 534.

⁴⁹² Journal of the Soc. for Psychological Res., mars 1897, p. 45.

Dans son récit, Mme W. s'exprime de manière à laisser supposer qu'elle n'entendait pas la voix retentir à son oreille comme Socrate et d'autres sujets, mais comme si c'était « en elle » ; caractéristique qui a fait appeler souvent ces voix « intérieures ». Un clergyman du Yorkshire, dont la vie a été pareillement sauvée dans des circonstances analogues, explique dans *Phantasms of the Living*⁴⁹³, la forme qu'a pris en lui ce phénomène : *The voice seemed as if some other person spoke audibly inside my chest, nol lo the ear, dit-il*⁴⁹⁴.

Duguay-Trouin, l'un de nos plus grands marins le plus grand peut-être s'exprime ainsi dans ses *Mémoires*⁴⁹⁵ : « Je laisse aux philosophes à expliquer la nature et le principe de cette voix intérieure. Je ne sens rien de plus marqué en moi-même que cette voix basse, mais distincte, et pour ainsi dire opiniâtre, qui m'a annoncé et m'a fait annoncer plusieurs fois à d'autres jusqu'au jour et aux circonstances des événements à venir. »

Mme Martellet, qui connut intimement Alfred de Musset, parle⁴⁹⁶ des « voix intérieures » qu'entendait le poète, et raconte, entre autres cas, le suivant, bien caractéristique : « Un jour, alors qu'il était encore bien portant, il se promenait avec deux de ses amis, et tous trois causaient joyeusement, lorsque, passant sous un guichet du Louvre, les deux jeunes gens virent le poète s'arrêter et devenir tout pâle. - N'entendez-vous pas ? leur dit-il à voix basse. - - Quoi ? Qu'avez-vous ? Qu'entendez-vous ? Reprirent-ils inquiets. Et le poète, saisi d'un léger tremblement, ajouta : - J'entends une voix qui me dit : « Je suis assassiné au coin de la rue Chabonais ! » Les deux amis partirent de rire : - Ah ! c'est là ce que vous entendez ? Ce n'était pas la peine de nous faire peur pour une pareille sottise. Mais M. de Musset paraissait si troublé, si anxieux, son visage trahissait tant d'épouvanté, qu'un de ses amis proposa d'aller voir si rien d'insolite ne se passait rue Chabonais. On partit, on pressa le pas. Les deux compagnons, pris d'une crainte vague, restèrent silencieux, tandis que le poète murmurait de temps en temps : « C'est affreux. J'entends ses cris ». On se dirigeait du côté de la rue Chabonais, lorsque les trois jeunes gens rencontrèrent une civière contenant un homme tout ensanglanté. Ils s'arrêtèrent interdits, et demandèrent quel était cet homme que l'on emportait. On leur répondit que c'était un malheureux garçon qui venait d'être assassiné au coin de la rue Chabonais, et qui avait rendu le dernier soupir. Les trois amis, en proie à une vive émotion, suivirent le cortège funèbre jusqu'au Commissariat, mais aucun d'eux ne reconnut le mort. »

Il y a même des cas où la voix se fait entendre à plusieurs personnes en même temps. Il en fut ainsi dans un cas arrivé à M. Jean Dupré, l'un des plus distingués sculpteurs contemporains de l'Italie, auteur de la statue colossale du comte de Cavour à Turin. Le fait a été raconté par M. Dupré lui-même⁴⁹⁷. Une voix lui cria : « Arrêtez-vous ! » pendant qu'il parcourait une route déserte de l'Apennin, en voiture. La voix fut entendue aussi par Mme Dupré, qui était assise à côté de son mari, lequel guidait le cheval. Ils s'arrêtèrent bien un instant, mais ensuite, ne voyant personne et ne comprenant pas de quoi il pût s'agir, ils se remirent en marche. De nouveau la voix répéta les mêmes mots. Nouvel arrêt, nouveau départ, nouvelle audition de la voix. Les voyageurs, troublés, d'autant plus que Mme Dupré était tremblante de peur au son de cette voix mystérieuse, se décidèrent enfin à descendre de voiture. Le statuaire s'aperçut alors que l'essieu d'une roue s'était détaché, que la roue allait sortir de l'essieu et que la voiture était ainsi sur le point de rouler dans un précipice qui côtoyait la route. Dans ce cas, il est beaucoup plus difficile de parler de simple « hallucination auditive véridique », provenant de la subconscience des voyageurs, soit qu'il s'agisse de quelque indice perçu par elle, soit que l'hallucination soit due à une prémonition. Pour admettre cela, il faudrait supposer que la

⁴⁹³ Vol. I, chap. X, § 6, note.

⁴⁹⁴ « On aurait dit qu'une autre personne me parlât intelligiblement dans ma poitrine, non à l'oreille ».

⁴⁹⁵ Parus à Paris en 1740.

⁴⁹⁶ Les *Annales Politiques et Littéraires*, 22 août 1897, p. 116. Cfr. *Annales des Sciences Psychiques*, 1900, p. 97.

⁴⁹⁷ *Ricordi Autobiografici*, p. 348.

prémonition (qu'elle provînt de l'un des deux voyageurs et ait été transmise de l'un à l'autre, ou qu'elle provînt de tous les deux), ait produit par trois fois l'hallucination auditive chez les deux personnes juste au même moment et dans une forme identique, ce que les métapsychistes eux-mêmes auraient beaucoup de peine à admettre. N'y aurait-il pas eu quelque intervention étrangère aux deux percipients ? Mais en somme, encore une fois : le Dr Lélut prétend-il nous faire accroire d'une manière si simplette que Mme W., le clergyman du Yorkshire, l'amiral Dugay-Trouin, Alfred de Musset, M. et Mme Dupré et tant d'autres étaient tous des fous, parce qu'ils ont entendu des « voix » dont quelques-unes leur ont sauvé la vie, ou l'ont sauvée à d'autres ?

Maintenant, entendons-nous bien au sujet de ces prétendues communications de Socrate avec la Divinité. Dans la version que Xénophon nous donne de l'apologie de Socrate, celui-ci s'exprime ainsi : « Tout le monde dit et croit comme moi que les dieux connaissent certainement l'avenir et qu'ils le dévoilent à qui il leur plaît. Mais il y a des personnes qui donnent le nom d' « augures », de « paroles inspirées », de « présages » et de « devins » à ce qui leur procure cette connaissance du futur ; moi, je l'appelle Divinité (illisible en grecque), ou Démon (illisible en grecque) et je pense m'exprimer ainsi d'une manière plus vraie et plus religieuse que ceux qui attribuent aux oiseaux un don qui est le propre des dieux. Mais voici la preuve que je n'ai rien avancé que de vrai au sujet de ce Dieu : ayant fait part à beaucoup de mes amis de ces avertissements, il ne s'est jamais trouvé que j'aie avancé une chose fausse.

On peut voir que le terme employé par Socrate est (illisible en grecque). Il signifie bien « Divinité », mais est la forme abstraite de (illisible en grecque), qui a parfois la signification de « dieu », bien qu'il ne signifie, à proprement parler, que « génie » Platon et Xénophon mettent quelquefois dans la bouche de leur Maître le mot (illisible en grecque), d'autres fois le mot (illisible en grecque), indifféremment. C'est que les démons, ou génies, étaient regardés comme participant, dans une certaine mesure, de la nature de la Divinité mais en réalité, Socrate ne se prétendait pas en rapport avec un Dieu proprement dit.

En somme, la question que le Dr Lélut pose d'une manière si confiante se retourne en réalité contre lui :

1° il ne peut être question de soupçonner de folie Socrate, Chevreul et des milliers d'autres personnes, uniquement parce qu'elles ont été sujettes à des « hallucinations véridiques » ;

2° il ne peut être question de taxer de folie une personne parce qu'elle estime que la « voix » qu'elle a entendue subjectivement, que le fantôme qu'elle a de même perçu, dans une « hallucination véridique », appartiennent à un Génie, à un Ange, au diable, à un décédé, ou à la Divinité elle-même, car cela peut impliquer, tout au plus, une erreur d'interprétation, parfaitement explicable par les croyances de la personne en question et par celles de l'époque où elle a vécu.

Les extases du philosophe

Seulement, il faut reconnaître que dans la psychologie de Socrate il y a quelque chose de plus impressionnant encore que ses hallucinations auditives véridiques. Et Lélut ne manque pas de le mettre en pleine lumière.

On sait que Socrate fit, lui aussi, son devoir pour la défense de la patrie. Par des actes remarquables de bravoure, il sauva successivement la vie à Alcibiade et à Xénophon blessés, et se comporta de telle façon que, de l'avis de Lachés, la guerre contre Thèbes n'aurait certainement pas si mal tournée pour les Athéniens, si ceux-ci avaient tous agi comme Socrate...

Or il arriva qu'au siège de Potidée, ses compagnons d'armes le trouvèrent un jour debout dans la campagne, regardant fixement le soleil. On va, on vient autour de lui, on se le montre du doigt ; Socrate n'y prend garde. Le soir arrive ; les soldats ioniens apportent leurs lits de campagne en cet endroit, pour observer s'il passera la nuit dans la même posture. C'est ce qui

eut lieu, en effet, et ce ne fut que le lendemain, au lever du soleil, qu'après avoir fait un grand salut à l'astre, Socrate se retira, à pas lent, dans sa tente, sans mot dire, et sans faire attention à ceux qui le suivaient, tout stupéfaits d'une pareille scène⁴⁹⁸. Sans doute, voilà un fait qui n'est pas psychologiquement normal, dans la signification courante du mot. Mais est-il pathologiquement anormal, ou psychiquement surnormal ? Telle est la question.

Il est à noter en effet, que le Dr Lélut lui-même remarque : « L'extase de Potidée n'était point chose isolée dans la vie de Socrate. Au dire d'Aulu-Gelle et de Favorinus, cet état le prenait souvent, et il résulte seulement des ouvrages de Platon que ses extases ne duraient pas aussi longtemps que celle que je viens de raconter d'après ce philosophe, et qui, en effet, s'était prolongée durant vingt-quatre heures. Il arrivait souvent à Socrate de s'arrêter brusquement au milieu d'une promenade ou d'une conversation avec ses amis, puis de retourner sur ses pas, ou de continuer sa marche, ou de reprendre le fil de son discours, quelquefois sans donner d'explication de sa conduite, mais le plus souvent en donnant pour raison qu'il venait d'entendre le dieu⁴⁹⁹... »

Mais la question qui s'est posée pour les « hallucinations véridiques » se représente ici pour les « extases ». Admettons qu'Apollonius de Tyane, en parlant au peuple d'Ephèse, se soit interrompu tout à coup, comme on le raconte, en tombant dans une sorte d'extase, au sortir de laquelle il aurait annoncé l'assassinat de Domitien, survenu à Rome à l'heure même. Admettons que, le 7 octobre 1571, au moment où se terminait la bataille de Lépante, Pie V, au cours d'une réunion avec différents Cardinaux, se soit interrompu soudain, ait couru à une fenêtre, l'ait ouverte et soit resté là quelque temps, en regardant le ciel, comme s'il voyait s'y dérouler un spectacle; après quoi, ému, les larmes aux yeux, il se soit tourné vers les Cardinaux en disant : « Maintenant, il ne nous reste qu'à remercier Dieu pour la victoire qu'il a accordée à son peuple⁵⁰⁰ ». Au lieu d'admirer Apollonius et le Grand Pontife qui a sauvé la Chrétienté de la menace musulmane, devons-nous donc les considérer comme deux aliénés, parce qu'ils sont tombés en extase ? Un somnambule, dans un état d'hypnose spontanée ou provoquée, est capable de donner des phénomènes authentiques de clairvoyance. En rentrant dans son état normal, il se montre d'un esprit équilibré et raisonnable : devons-nous, par une idée préconçue, le regarder comme fou ? Laissons de côté qu'il y a aujourd'hui, et qu'il y avait du temps de Lélut, des aliénistes illustres qui sont chrétiens, et comme tels croient que Jésus, l'extasié du Mont Thabor ; Pierre, l'extasié de Joppe ; Paul, l'extasié de Jérusalem ; Jean, l'extasié de Pathmos, etc., et après eux une longue litanie de saints, n'étaient pas des déments. Comme Victor Cousin (après Montaigne, Guy-Patin, Rollin, Voltaire, etc.), ne voyait pas du tout dans Socrate un « fou halluciné », Lélut écrit : « C'est que la connaissance de la psychologie morbide pouvait seule conduire à ce résultat, et Cousin ne possédait pas cette connaissance⁵⁰¹ ». Mais la connaissance de la psychologie surnormale peut seule conduire au résultat opposé, et Lélut ne possédait pas cette connaissance !

Il la connaissait même si peu que, non seulement, comme nous l'avons dit, il n'en souffle pas mot dans son ouvrage, mais il s'étonne qu'une foule d'écrivains de l'Antiquité, dont plusieurs médecins, aient formulé un avis différent du sien sur ce sujet ; entre autres Platon lui-même, dont il cite le passage suivant, qu'il juge « voisin des extrêmes limites de la raison » : « ... Rien de mieux s'il était démontré que le délire fût un mal ; au contraire, les plus grands biens nous arrivent par un délire inspiré des dieux. C'est dans le délire que la prophétesse de Delphes et les prêtresses de Dodone ont rendu aux citoyens et aux Etats de la Grèce mille importants services ; de sang-froid, elles ont fait fort peu de bien, ou même elles n'en ont pas fait du tout. »

⁴⁹⁸ Platon : Banquet ; Diogène Laërce : Vie de Socrate.

⁴⁹⁹ Lélut, chap. III.

⁵⁰⁰ Bérault-Bercastel : Histoire du Christianisme, t. XXII, p. 131.

⁵⁰¹ Lélut : Note Deuxième, p. 197-8.

Le mot que Lélut traduit par « délire » est (illisible en grecque). Il ajoute : « On voit en somme que Platon distinguait deux espèces de « délire » ; l'une morbide, et l'autre inspirée par les dieux. Or cette théorie, qui s'opposait d'emblée et de par le ciel à ce qu'il fût fait aucun progrès dans la connaissance des hallucinations, n'était pas seulement celle des philosophes, c'était et ce devait être encore, à peu de chose près, celle des médecins⁵⁰². »

Une surprise bien plus grande aurait attendu le Dr Lélut s'il avait vécu un demi-siècle de plus. Il aurait vu que, si l'on ne parle plus beaucoup maintenant d'un délire « inspiré par les dieux » ce qui était une simple interprétation religieuse, on fait parfaitement de nouveau une différence marquée entre le délire morbide et cette sorte de « délire », ou d' « extase », qui faisait parler la Pythie de Delphes et les prêtres de Dodone, et au sortir de laquelle le sujet ne se souvient même pas de ce qu'il a dit. Tout le monde sait aujourd'hui que cette deuxième sorte de « délire », d'extase, est maintenant appelée, selon les cas, « état d'hypnose », ou de « trance ». La différence entre les deux « délires » morbide et somnambulique est tout aussi nette qu'entre le « sommeil naturel » et le « sommeil hypnotique ».

La surprise de Lélut aurait augmenté encore s'il avait pu lire, par exemple, *Phantasms of the Living*, traduits en français sous le titre d'*Hallucinations Télépathiques*, avec une Préface du Dr Charles Richet, professeur à l'École de Médecine, et non suspect, paraît-il, de s'inspirer « de par le ciel ». Son étonnement serait enfin parvenu à son comble en apprenant que des milliers de médecins admettent dès maintenant la différence entre les hallucinations morbides et les hallucinations surnormales, et que leur nombre croît rapidement chaque année. Avec cela, loin de « s'opposer à ce qu'il fût fait aucun progrès dans la connaissance des hallucinations », on a fait accomplir ainsi à cette connaissance un progrès formidable, bien que le premier pas ait été à peine réalisé dans cette voie. On a éclairci en même temps une foule de questions historiques demeurées jusqu'à présent incompréhensibles qui l'étaient restées même après que le Dr Lélut eût écrit son *Spécimen de l'application de la Science psychologique à celle de l'Histoire* telles que justement les cas de Socrate, Jeanne d'Arc, etc. D'ailleurs, cette préoccupation d'un grand nombre de psychologues, de discuter si les phénomènes surnormaux sont ou ne sont pas de nature « pathologique », peut être parfaitement rapprochée de celle consistant à savoir si la gestation de la femme est un phénomène pathologique. Il est pathologique, incontestablement, et il engendre des phénomènes pathologiques secondaires : nausées, coliques, hémorragies, etc. ; il interrompt, en effet, l'état normal de la santé. Mais il n'est pas pathologique il est normal si l'on envisage sa cause et sa finalité.

Folie, facultés surnormales et génie

Toutefois, si les « hallucinations véridiques », l'extase « surnormale », ne sont pas, en elles-mêmes, des phénomènes nettement pathologiques, ne peuvent-elles pas, au moins, se rencontrer de préférence chez des personnes d'un esprit déséquilibré ? Et leur usage fréquent n'est-il pas de nature à provoquer, à la longue, ce déséquilibre ?

Nous aurons l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur cette question, au cours de cet ouvrage. En tout cas, on ne peut y répondre, comme aux précédentes questions, par une simple affirmation ou négation.

Oui, les phénomènes surnormaux exigent une émergence prononcée des facultés subconscientes, une certaine désintégration de la personnalité sous des formes diverses. Elles impliquent et peuvent parfois aggraver, par leur abus, un certain trouble psychique, assez analogue à celui qu'exige souvent la création d'œuvres de génie, y compris le génie spécial des enfants mathématiciens et musiciens. Oui, il est probable qu'un esprit absolument équilibré, dans la signification la plus plate du terme (celle du « magnifique équilibre des imbéciles »),

⁵⁰² Note quatrième, p. 225 et 230.

comme l'a appelé quelque part Maurice Barrès), n'est pas plus porté à produire des phénomènes surnormaux que des œuvres de génie, ou des actes d'abnégation sublime, de charité héroïque. Sans la voix de son Daemon, sans ses extases, Socrate n'aurait probablement été qu'un obscur sculpteur, comme son père. Sans ses « voix », sans ses visions, Jeanne d'Arc n'aurait certainement été qu'une insignifiante paysanne et n'aurait pas sauvé la France. On peut même raisonnablement supposer que les phénomènes d'autoscopie auxquels furent sujets Goethe et Musset faisaient partie de l'état psychologique dont sont sortis leurs chefs-d'œuvre, et ainsi de suite. Il en est résulté que, depuis des siècles, les scolastiques ont répété d'après Aristote : *Nullum magnum ingenium sine quadam mixtura dementiae*⁵⁰³. Ce qui ne signifie pas encore que le génie soit une forme de folie, comme Lombroso et d'autres l'ont soutenu. Disons seulement que, sans blessure, l'huître ne produirait pas sa perle⁵⁰⁴ (On peut consulter, à ce sujet : Professeur Grasset : *La Supériorité intellectuelle et la Névrose*).

On peut même ajouter que, lorsqu'une personne est un peu faible d'esprit, d'une constitution nerveuse, délicate, portée à l'hyperémotivité, il ne faut pas l'exposer à s'occuper de phénomènes surnormaux, pas plus qu'il ne faut exposer aux ébranlements des batailles un homme porté à la psychose émotionnelle ; aux plus audacieuses ascensions alpines un homme sujet aux vertiges ; à des exercices prolongés et fatigants un neurasthénique. Mais c'est tout. Cinquante pour cent des êtres humains doivent s'imposer quelques-uns de ces ménagements. Il y a même des enfants trop délicats pour pouvoir compléter leurs études, des neurasthéniques trop épuisés pour s'adonner au travail. Mais ceci ne signifie pas encore que la carrière militaire, les ascensions alpines, les sports fatigants, l'étude, le travail, etc., constituent des choses mauvaises, et nuisibles à tous.

Quant à Socrate, on est heureux de constater que la presque totalité des critiques contemporains ne le jugent plus comme l'avait fait Lélut⁵⁰⁵.

Qu'était-ce donc que le démon de Socrate ?

Maintenant, une dernière question se pose : « Qui était donc, ou qu'était donc ce « Daemon » de Socrate ? Bien que la prudence scientifique ne permette pas d'exclure que ce fût réellement un être spirituel absolument distinct de la personnalité du philosophe, cette hypothèse extrême n'est pas indispensable ; il nous faut donc nous arrêter à une explication moins avancée.

Si nous devons croire à Plutarque⁵⁰⁶, lorsque Socrate était encore enfant, l'Oracle avait dit à Sofronisque, son père, « d'abandonner son fils à son instinct naturel, parce qu'il avait en lui un guide qui valait mieux que dix mille maîtres ». Plotin manifeste implicitement le même avis quand il dit, dans son ouvrage sur Platon, que les « Daemons » sont la partie supérieure de l'âme humaine, c'est-à-dire l'amour du beau et du bien. Maxime de Tyr (IIe siècle), dans ses Dissertations, dit en somme que le Daemon de Socrate était « la voix de la conscience, empêchant ce philosophe de faire du mal ».

Celui qui s'est montré plus pénétrant dans ses inductions à cet égard est probablement Marcile Ficin qui, étant un adepte des sciences occultes, pensait que « l'influence du Génie familial de Socrate était favorisée par la constitution mélancolique du philosophe, qui le disposait aux extases et lui donnait plus de lucidité pour lire l'avenir⁵⁰⁷. Ce qui ferait penser que Ficin ne regarda ce Démon que comme une personnification de la subconscience du philosophe, douée de facultés surnormales. C'est du moins ainsi que s'exprimerait aujourd'hui un métapsychiste.

⁵⁰³ « Un grand talent ne va pas sans un petit mélange de folie ».

⁵⁰⁴ Dr Toulouse : Étude médico-psychologique sur les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie, etc.

⁵⁰⁵ Voir, par exemple, *La Vocation de Socrate*, dans les « Archives de Psychologie », de Genève, janv. 1907, p. 267 ; *La Personnalité de Socrate*, dans la « Revue de l'Université Libre de Bruxelles », nov. 1906, p. 155, etc.

⁵⁰⁶ Du Daemon de Socrate.

⁵⁰⁷ M. Ficin : *Theologia Platonica*, lib. XIII, cap. 2.

L'un des plus autorisés parmi eux, Frédéric W. H. Meyer écrit⁵⁰⁸ : « Le fondateur du Savoir lui-même le type permanent de la santé d'esprit, de la sagacité, de la vigueur physique, de l'équilibre moral a été guidé dans toutes les affaires de sa vie par une voix monitrice par « le démon de Socrate »... Je crois qu'il est maintenant possible de donner de ce phénomène une explication plus juste que celles qui ont été émises jusqu'ici, et de montrer que les messages que recevait Socrate n'étaient que les spécimens avancés d'un processus qui, s'il est supernormal, n'est pas anormal... »

Meyer ajoute que ce processus « caractérise aussi la forme d'intelligence qu'on appelle le génie ». Il soutient en effet que les « traits de génie » sont le résultat d'irruptions de pensées de la conscience « subliminale » (la subconscience douée de facultés surnormales) dans la conscience normale, justement comme les phénomènes de clairvoyance, prémonition, etc. C'est là un point sur lequel nous n'oserions pas le suivre jusqu'au bout, dans la plupart des cas.

⁵⁰⁸ Human Personality, chap. VIII.

Livre IV – Les ordalies

Première partie : Les jugements de Dieu

Chapitre 1 – Nature des jugements de Dieu

Une question qui n'a jamais été abordée au point de vue scientifique

Il paraîtrait au premier abord que, pour être à même de porter un jugement équitable sur un ordre de faits dont l'authenticité et l'interprétation sont controversées, on devrait prendre en examen les cas que les hommes les plus autorisés et compétents dans la question regardent comme les mieux constatés, les plus significatifs et les plus probants. Si aucun de ceux-là ne résiste à l'épreuve de la critique, alors mais seulement alors il y a lieu d'en déduire, sinon que cet ordre de faits est inexistant, du moins que son existence n'est pas prouvée. Mais la plupart des critiques et polémistes ne sont pas assez naïfs pour suivre un système de critique aussi hasardeux. Aussi, lorsqu'ils s'avisent de combattre une thèse, les faits réellement importants sont mis soigneusement et savamment de côté, ou du moins habilement mutilés, présentés sous un faux jour. Par contre, on fonce contre ces cas insignifiants ou mal observés qui existent forcément en tout ordre d'idées et de faits, et que les opposants les plus compétents sont les premiers à renier. Ces cas-là on les présente comme les prototypes de leur classe, et l'on est ensuite tout fier de sortir victorieux d'une lutte contre des têtes de turc.

A quelques rares exceptions près, chacun s'efforce, non pas de dégager la vérité de l'examen des faits étudiés, mais de chercher dans les faits les arguments susceptibles d'étayer des doctrines préconçues, en rejetant le reste comme du matériel inutilisable, et même dangereux.

Une telle méthode, appliquée en grand, pendant des siècles, a fini fatalement par créer, non seulement dans la connaissance de notre être, mais dans l'histoire même du genre humain, quelque chose comme des lacunes noires, des trous béants, au tréfonds desquels se cachent pourtant des faits d'un intérêt capital et palpitant, portant peut-être dans leur sein des conséquences d'une valeur incalculable ; faits que l'historien bien renseigné ne conteste point, mais ne juge pas prudent d'aborder, ou du moins ; d'approfondir ce qu'il ne saurait d'ailleurs même pas faire, la plupart du temps, par manque de préparation scientifique.

Dans cet ordre d'idées, on ne rencontre peut-être pas une série de cas mystérieux ayant un caractère aussi général, aussi ininterrompu que celle groupant les faits connus dans l'histoire sous le titre de « jugements de Dieu », d' « Ordalies ». Sans doute, nul n'ignore ce qu'étaient les « jugements de Dieu. » Même dans les petits manuels des écoles secondaires on a soin d'y faire allusion par quelques lignes suivies de commentaires beaucoup plus étendus, destinés à déplorer la ténébreuse barbarie de nos aïeux et à rendre un éclatant hommage à l'éblouissante omniscience contemporaine. Dans quelques ouvrages qui ont été consacrés à ce sujet, surtout par des auteurs allemands, et dont certains ne manquent certainement pas de valeur, on se demande, il est vrai, comment tous les peuples auraient pu, durant des siècles, admettre un pareil système judiciaire, si aucun fait n'était intervenu, de temps à autre, pour le justifier, au moins en apparence. Mais à cette juste considération se borne la discussion critique dans ces ouvrages, qui ne sortent guère de la documentation purement historique et juridique. Quant aux ouvrages de polémique, il vaut mieux ne pas en parler. J'ai sous les yeux le livre d'un auteur dont toute l'activité, servie par une patiente érudition, ne tend qu'à déconsidérer les religions, surtout la religion catholique. Dans le livre en question, l'auteur fait allusion aux « jugements de Dieu. » Et voici l'unique exemple qu'il retient à ce sujet. Une controverse

théologique s'étant élevée dans le clergé schismatique, sous l'empereur Andronique II, on convint enfin que chaque parti écrivait toutes ses raisons dans un cahier ; que l'on jetterait ensuite les deux cahiers dans le feu ; le cahier qui ne brûlerait pas donnerait raison au parti qui y avait consigné ses doctrines. Point n'est besoin d'ajouter que les deux cahiers brûlèrent de conserve⁵⁰⁹. L'auteur dont il s'agit a tiré cette anecdote qu'on le remarque bien d'un ouvrage du Père jésuite Lebrun sur les « pratiques superstitieuses », c'est-à-dire de l'œuvre d'un théologien qui, il y a plus de deux siècles, se moquait déjà de cette épreuve comme d'une fameuse turlupinade. Quand on aura terminé la lecture de ce Livre de notre « Histoire », on comprendra l'inconséquence et l'artifice qu'il y a à ne signaler, dans cet amas de faits parmi lesquels on en rencontre de tout à fait déconcertants, qu'une faribole de nature négative, et dont la « négativité » pouvait être prévue et expliquée d'avance par le fait qu'il n'existait dans cette ordalie aucun élément de nature psychophysologique, et que l'on s'attendait à voir réagir la matière brute ! Autant vaudrait ne signaler dans l'histoire de la Médecine que quelque plaisante anecdote du genre de celles qui égayaient certaines comédies de Molière. Ce n'est plus là ni de la science, ni de l'histoire, ni même de l'apologétique. Mais comme ces systèmes de polémique sont les plus suivis, cela explique qu'on soit parvenu à brouiller et obscurcir les questions les plus dignes d'intérêt.

L'examen scientifique des faits qui peuvent expliquer la croyance si générale et séculaire aux « jugements de Dieu » est encore à entreprendre. De même que tant d'autres questions dont nous nous occupons successivement dans cet ouvrage celles de la thaumaturgie, des oracles, de la possession, de la sorcellerie, etc. la question des Ordalies ne peut être abordée qu'en même temps que celle des phénomènes « surnormaux », C'est à quoi nous allons essayer de procéder.

Définition de l'Ordalie

Il importe de bien préciser d'abord le sens du mot Ordalie (de l'anglo-saxon *ordeal*, dont la signification n'est autre que jugement). Voici comment le définit dans son excellent ouvrage sur ce système judiciaire M. F. Patetta, professeur d'histoire du droit⁵¹⁰ : « On appelle ordalie tout procédé au moyen duquel on suppose pouvoir engager des êtres surnaturels à manifester d'une certaine manière leur jugement sur une question devant entraîner une conséquence juridique. »

Un peu plus loin, avec plus de netteté encore, le même auteur s'exprime ainsi : L'ordalie est donc une question posée aux esprits dans certaines conditions et avec des formalités qui les engagent ou les contraignent à répondre de la manière qu'on leur a fixée. Cette définition est très juste, sauf pour quelques rares peuples placés aux tout derniers échelons de la race humaine, qui, comme nous le verrons plus loin, expliquent les ordalies par l'intervention, non pas d'esprits, mais de forces « magiques ».

Dans les pays et à des époques où la désorganisation de la société humaine ne permettait guère de compter sur la vigilance de la police et la clairvoyance des tribunaux, mais où, par contre, la foi religieuse était générale et absolue, on crut pouvoir s'en remettre au jugement d'êtres spirituels, contre la volonté desquels pensait-on rien ne pouvait se produire au monde. « Dieu disait-on fera un miracle plutôt de laisser périr un innocent. »

Il est intéressant, à ce sujet, de rapporter ici une partie de l'apologie que Dante⁵¹¹ fait du duel, l'une des formes d'ordalies les plus pratiquées encore à son époque. Voici sa thèse : « Ce que l'on acquiert au moyen du duel est acquis de bon droit : quod per duellum acquiritur, de jure acquiritur. Lorsque le jugement humain fait défaut, ou parce qu'il est entouré des ténèbres de l'ignorance, ou parce que l'on ne s'adresse pas aux tribunaux, alors, pour que la justice ne soit

⁵⁰⁹ P. Sainyves : Le Discernement du Miracle, IIIe Partie, chap. II.

⁵¹⁰ L'Ordalie, 1890.

⁵¹¹ Monarchia, II, 10.

pas négligée, il faut avoir recours à Celui qui l'a tant aimée... Ainsi, par le libre consentement des parties, et non par haine, mais par amour de la justice, faisant affronter les forces de l'âme et du corps, on s'en remet au jugement divin... Donc, si l'on observe les formalités du duel (sans quoi ce ne serait pas un duel), ceux qui se trouvent réunis par la nécessité de la justice et par un commun assentiment ne sont-ils pas assemblés sous le nom du Très-Haut ? Et Dieu même ne siège-t-il pas entre eux ainsi qu'il promet de le faire dans l'Évangile ? Et si Dieu est présent, peut-on admettre qu'il laisse succomber la justice ?... Or, puisque la justice ne peut succomber dans le duel, ne doit-on pas considérer comme acquis de bon droit ce que l'on acquiert par le duel ?... On pourra m'objecter que la différence des forces des combattants constituera peut-être un obstacle à ce que la vérité apparaisse ; mais je répondrai à cela par l'exemple de la victoire remportée par David sur Goliath. Celui qui croit que dans les combats les forces soutenues par Dieu peuvent avoir le dessous est donc nécessairement dans l'erreur⁵¹²... »

Après cela, on n'est guère étonné de voir Dante passer du duel à la bataille, du Dieu des ordalies à Sabaoth, le Dieu des armées. Et comment ne pas glisser ainsi, insensiblement, au victrix causa diis placuit en considérant que le vainqueur est l'instrument de la Providence, et que le vaincu n'a qu'à se soumettre ?

Pourquoi les Ordalies constituent un système judiciaire déraisonnable

De toute évidence, le système des ordalies revêtirait aujourd'hui un caractère libéral, parce qu'il obligerait à s'y soumettre des citoyens qui n'admettent pas la croyance religieuse spéciale sur laquelle il était fondé.

Toutefois, même du temps où la croyance à Dieu était universellement acceptée, les Ordalies ne constituaient pas moins un système judiciaire déraisonnable. D'abord, en admettant l'hypothèse d'un Dieu dont la volonté intervient parfois dans la marche des événements de la terre, il n'est nullement prouvé que cette divinité doit intervenir toujours et directement en faveur de l'innocent menacé. Pour ce qui se rapporte au Dieu des chrétiens, il suffira de rappeler que la divinité n'est même pas intervenue lorsque les Pharisiens injuriaient le Christ mourant, lui disant :

Toi qui détruis le temple de Dieu et qui le rebâtis en trois jours, que ne te sauves-tu toi-même ? Si tu es le fils de Dieu, descends de la Croix... Il a sauvé les autres, et il ne sait pas se sauver lui-même ; s'il est le roi d'Israël, qu'il descende présentement de la croix et nous croirons en lui. Il met sa confiance en Dieu ; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant⁵¹³.

Les quelques Ordalies moins déraisonnables sont donc, sous ce rapport, celles qui impliquent toujours la production d'un fait supernormale supposant l'intervention d'un être invisible. Telle était, par exemple, l'épreuve dont la description nous a été laissée par le bouddhiste Hiuen-Thang⁵¹⁴ qui la vit employer dans l'Inde, au VII^e siècle. On plaçait l'accusé et une pierre dans un fleuve. « Si l'homme coulait bas et si la pierre restait à la surface de l'eau, le prévenu était reconnu coupable. Si l'homme surnageait et la pierre coulait au fond, on le tenait pour innocent ». De la sorte, l'accusé fût-il coupable ou innocent, on exigeait du moins, avant de le juger, l'intervention d'une force « surnaturelle » ; à défaut de quoi, on déclarait l'épreuve nulle. Mais cela ne suffisait pas. Même après avoir constaté l'intervention de cette force que l'on regardait comme surnaturelle, savait-on, du même fait, si elle intervenait réellement pour sauver l'innocent et punir le coupable ? Pour les spiritualistes, l'être qui intervenait pouvait être un bon esprit, tel que Dieu lui-même, ou un esprit pervers, tel que le démon. Plin⁵¹⁵, par

⁵¹² Montesquieu, dans l'Esprit des Loix, liv. XXVIII, c. 17, a bien voulu expliquer et excuser « la manière de penser de nos pères » au sujet des combats judiciaires.

⁵¹³ Matthieu, XXVII, 39-43.

⁵¹⁴ Mémoires sur les Contrées occidentales, etc., traduits par Saint-Julien, Paris, 1857.

⁵¹⁵ Nat. Hist., XXVIII, 3.

exemple, avait insinué déjà que la vestale Tuccia qui, accusée d'avoir failli à ses vœux de virginité, avait prouvé son innocence en puisant de l'eau dans le Tibre avec un crible, était réellement coupable, mais avait réalisée ce prodige grâce à des enchantements. Un autre exemple bien caractéristique nous est fourni par la légende de Tristan et Yseult, telle qu'elle se trouve dans le poème du trouvère Bérout et a été mise en prose moderne par Bédier⁵¹⁶. Yseult, femme de Marc et amante de Tristan, accusée d'adultère par les seigneurs de la Cour, accepte de se justifier par l'épreuve du fer incandescent. Elle ne se brûle point ; après qu'elle eût saisi le fer, chacun put voir, dit la chronique, que sa chair était plus saine que « prune de prunier ». Or son adultère était certain ; elle n'en éprouvait d'ailleurs aucun regret. Ah ! si elle avait été repentante, les théologiens auraient pu aisément expliquer la chose, si nous devons nous en tenir au récit suivant. Un mari de Didymothèque (Thrace), doutant de la fidélité de sa femme, lui proposa d'avouer sa faute, ou bien de toucher un fer rouge pour prouver son innocence. Eût-elle avoué, elle eût été condamnée ; aurait-elle eu recours à l'épreuve, sa conscience l'avertissait qu'elle se brûlerait. Aussi alla-t-elle trouver l'évêque de la ville, prélat de valeur, et en pleurant lui avoua-t-elle son péché, lui promettant bien de le réparer. L'évêque, qui croyait que le vrai repentir rend l'innocence, l'engagea à se soumettre à l'épreuve, sans avoir peur. La femme prit un fer rouge et fit trois fois le tour d'une chaise sans se brûler. Le mari se tint pour rassuré. Ce fait se serait passé sous l'empereur Jean Cantacuzène⁵¹⁷.

Pour en revenir au cas d'Yseult, ce n'est là qu'une légende, soit ! mais son existence même montre bien que, dès ce temps-là, on ne contestait pas la possibilité de cas où le prévenu était soustrait aux conséquences judiciaires de ses fautes, bien réelles, par une intervention surnaturelle. Cette possibilité ne résulte d'ailleurs pas uniquement des légendes. Nous verrons que l'on expliquait par l'intervention du diable la fréquente immunité des sorciers dans les épreuves et supplices auxquels on les soumettait.

Il est donc manifeste que les Ordalies constituaient un système judiciaire et théologique foncièrement faux, même en admettant l'intervention possible d'esprits, ou de Dieu lui-même. Pour ceux qui, sans admettre la possibilité de cette intervention, seraient tout de même disposés à supposer que l'immunité éventuelle du prévenu tient à un phénomène non « surnaturel », mais « surnormal », les Ordalies ne constitueraient pas moins une forme illogique de jugement, car elles favoriseraient, non pas l'innocent, mais l'individu doué de certaines facultés « surnormales ».

Enfin, ne méprisons pas trop nos ancêtres pour leur pratique des « jugements de Dieu ». Elle était le résultat des croyances, de l'état d'esprit de l'époque. Nous ne sommes pas beaucoup plus avancés qu'eux. Ne portons par conséquent pas trop haut la tête. Nos petits-neveux s'étonneront peut-être tout autant de notre croyance à la responsabilité des criminels, de notre prétention d'attribuer à la Providence nos victoires sanglantes, etc.

L'Église a-t-elle approuvé les Ordalies ?

On discuta longtemps pour préciser si l'Église chrétienne avait combattu ou favorisé les ordalies. Pour le critique non prévenu, il n'y a pas de doute : elle les a d'abord tolérées, voire même approuvées, durant la période de profonde ignorance qui suivit l'invasion des Barbares. Comment ne l'aurait-elle pas fait, puisque le jugement de Dieu, ainsi que nous le verrons un peu plus loin, est prescrit, en certains cas, par la Bible elle-même ! Il fallait bien respecter les textes, n'est-ce pas ?

Aussi, les Polonais, par exemple, faisaient bénir par le prêtre l'eau et le feu avant de commencer l'épreuve⁵¹⁸. Plusieurs églises avaient le privilège de garder les fers servant à

⁵¹⁶ Le Roman de Tristan et Yseult, p. 179.

⁵¹⁷ Migne : Dictionnaire des Sciences Occultes ; au mot fer chaud.

⁵¹⁸ Daresti, Etudes d'histoire du droit, p. 186.

certaines ordalies et percevaient à cet effet des tributs payés par les pays de leur juridiction. Nous verrons bientôt que des Saints ordonnaient eux-mêmes les jugements de Dieu.

Tout ce qu'on peut dire en faveur de l'Église c'est que, même à l'époque de la plus grande barbarie, des voix s'élevèrent de son sein pour combattre ces erreurs. C'est ainsi qu'Agobard, le fameux archevêque de Lyon, critiquait, dès le IXe siècle, la dénomination de « jugements de Dieu », comme si le Seigneur les avait imposés et qu'il dût se mettre à la disposition de notre paresse ou de notre ignorance pour résoudre nos doutes, et nous apprendre ce qu'il nous importe de connaître. Aussi fit-il abroger la loi des Bourguignons, la loi Gombette, qui autorisait les duels judiciaires, et il écrivit contre les épreuves du feu et de l'eau⁵¹⁹.

D'ailleurs, on a pu soutenir avec quelque fondement de raison que l'approbation des ordalies de la part de l'Église n'a jamais été absolue, formelle, officielle. Les Conciles de Worms (an 868), de Thieure (895), de Salgenstadt (1022), qui les admirent, n'avaient pas un caractère général. Il y a bien une décrétale générale de Luce III (Pape élu d'une façon non conforme aux usages du temps), prescrivant le jugement de Dieu pour les personnes accusées d'hérésie. En tout cas cet état de choses aurait duré en tout et pour tout une trentaine d'années, le IVe Concile de Latran ayant prononcé, en 1215, contre les ordalies une condamnation définitive, en défendant absolument aux ecclésiastiques de faire des bénédictions et des exorcismes pour ces épreuves. Les Universités et la justice séculaire continuèrent cependant de prôner et d'employer ce système judiciaire pendant des siècles encore, surtout contre les sorciers, ce qui rend bizarre la situation de ces modernes faisceaux de lumière qui le reprochent à l'Église. Seulement, les laïques peuvent remarquer que *errare humanum est* (on l'accorde parfois, quand il ne s'agit que du passé), alors que les Églises font généralement appel à l'infaillibilité des autorités et des textes.

L'attitude somme toute relativement éclairée de l'Église en ces questions est d'autant plus remarquable, qu'il s'agissait d'un usage fondé sur la foi en la justice divine, et qu'elle pouvait, après tout, se retrancher derrière les prescriptions de la Loi Mosaique. Aussi, grâce à leur attachement tout spécial à la Bible, les pays protestants employèrent les jugements de Dieu plus longtemps que les Catholiques.

⁵¹⁹ Les écrits d'Agobard ont été publiés par Etienne Baluze, 1666.

Les ordalies des sauvages

Un indice que l'usage des ordalies remonte aux temps les plus anciens aux temps préhistoriques c'est qu'on le rencontre chez tous les peuples sauvages.

En commençant par l'Afrique, nous trouvons l'épreuve du feu employée à Sierra-Léone⁵²⁰, chez les Ouoloffs⁵²¹, les Waswachels⁵²² dans le Bénin⁵²³, où le prévenu devait prouver son innocence en tenant entre ses mains, pendant quelque temps, un fer rouge, ou bien un prêtre devait le lui passer trois fois sur la langue. A Loango, on presse sur la jambe de l'accusé, un couteau rougi qui doit se refroidir instantanément⁵²⁴. Chez les Mandingos⁵²⁵ et les Krus⁵²⁶, les prévenus plongent la main dans l'eau ou dans l'huile bouillante : à Bakalai, à Sierra-Léone, chez les Wanikas⁵²⁷, l'accusé doit extraire un objet d'une chaudière d'eau bouillante ; l'innocent y réussit, alors que le coupable s'échaude.

A Madagascar, il fallait que le prévenu, nu-pieds, marchât sur le fer rougi⁵²⁸. Dans le Somaliland, on fait passer l'accusé, les pieds nus, sur des tisons ; ou bien on lui demande de retirer du feu ou de l'eau bouillante quelque objet⁵²⁹. Chez les Arabes, on faisait passer un couteau rougi sur la langue du prévenu⁵³⁰. On trouve dans le Petit Parisien de février 1905 que, dans la colonie française de l'Afrique Occidentale, on se sert encore d'une épreuve semblable ! Aux îles Hawaï, les sorciers récitaient des prières, tandis que l'accusé approchait une main d'un vase rempli d'eau, dont la surface se ridait, si la personne était coupable⁵³¹. L'une des épreuves les plus en usage chez les sauvages d'Afrique est celle du poison⁵³².

Dans les alentours du lac Tanganyika cette ordalie est tellement entrée dans les usages, que Livingstone, écoutant un homme et une femme qui s'injuriaient pour une querelle conjugale, les entendit crier tous les deux : « Apportez le muave », c'est-à-dire le poison d'épreuve⁵³³.

L'Anglais Lander, accusé de trahison par quelques marchands portugais, dut se soumettre un jour à l'épreuve du poison à Badagey, dans la région du Niger. La boisson devait le faire mourir s'il était coupable. Insuffisamment rassuré par le sentiment de son innocence, Lander se retira dans sa case, où il but une forte quantité d'eau tiède et conjura ainsi tout danger⁵³⁴.

Les Malgaches se servent, pour les jugements, d'un poison violent, appelé « tangena », dont parle le docteur Ramisiray, dans sa thèse de doctorat : *Croyances et Pratiques médicales de Madagascar* (Paris, 1901). On donne à prendre le « tangena » à l'accusé qui a, au préalable, avalé trois morceaux de peau de volaille. Pendant que le poison fait son effet, l'exécuteur pose sa main sur la tête du patient et somme le dieu de rendre le crime manifeste. Au moment où

⁵²⁰ Winterbottom : *Sierra-Leone*, 1805, p. 172.

⁵²¹ Mollien : *R. in d. innere von Africa*, 1820, p. 52.

⁵²² Hildebrandt : *En Leitschr. Fur Etymol*, X (1878), 388.

⁵²³ De Chaillu : *Dans l'Afrique Equatoriale*.

⁵²⁴ Bruns, : *Erdbeschreibung von Africa*, IV, 82.

⁵²⁵ Moore : *Travels into the Inland Ports of Africa* (1742), p. 136.

⁵²⁶ Wilson, *West-Africa*, 1862, p. 100.

⁵²⁷ De Chaillu, ouvrage cité. Winterbottom, ouvrage cité. Krapf I, p. 342.

⁵²⁸ Leguevel de Lacombe : *Voyage à Madagascar*, p. 232 ; Winson : *Voyage à Madagascar*, p. 293.

⁵²⁹ Hagenmachers : *Reise in Somali-Lande* ; Andrée : *Forschungsreisen in Arabien und Ostafrika*, I, 265.

⁵³⁰ *Globus*, XXI (1872), p. 139.

⁵³¹ Waitz and Garland : *Anthrop.*, VI, 226 (Hawaii).

⁵³² Schneider : *Die Naturvolker*, I, 226 ; Post ; *Afrik. Jurispr.*, II, p. 115-125.

⁵³³ Livingstone : *Dernier Journal*, 74.

⁵³⁴ Réville : *Les Religions, etc.*, I, 102.

les vomissements arrivent, si les trois morceaux de peau ne se trouvent pas intacts dans les mets rejetés, le malheureux est assommé, séance tenante.

Letourneau nous apprend⁵³⁵ qu'à Madagascar le tangena était d'abord administré à un animal, vraisemblablement pour s'assurer de son effet. Solichon, dans la Revue indigène⁵³⁶, parle ainsi de l'ordalie du poison au Dahomey : « Le féticheur présente unealebasse emplie d'une décoction rougeâtre obtenue par une essence tinctoriale mélangée avec des simples, et il ordonne à l'inculpé de boire ce singulier breuvage ; il prononce en même temps les phrases rituelles :

Si tu es coupable,

Le dieu par moi invoqué,

Héviopo (tonnerre), Sakpata (petite vérole),

Loko, Toffo ou Agboé te fera mourir ici même. »

R. Pettazzoni⁵³⁷ parle de la sorte d'un usage de la région d'Acéra (côte septentrionale du golfe de Guinée ; aux Anglais) : « Pour découvrir l'auteur d'un vol, le sorcier fait remplir un seau d'eau au-dessus de laquelle il opère ses gestes de conjuration en laissant plonger dans le liquide une queue de vache ou de cheval. Tous les suspects doivent se laver avec cette eau. Les innocents n'éprouvent aucun mal, mais le coupable a les yeux tuméfiés et ressent d'atroces douleurs. » Un usage analogue existe parmi les indigènes de la Côte des Esclaves...

A Waswahéli, selon Winterbottom⁵³⁸, la personne soupçonnée devait manger du riz non empoisonné ; s'il était coupable, il ne parvenait pas à l'avalier, ce qui rappelle certaines ordalies européennes du moyen âge.

A Bonny, le prévenu était exposé aux requins sacrés ; à Whidah et dans le Dahomey⁵³⁹, on l'exposait à des serpents sacrés, tenus par les prêtres ; être mordu était regardé comme preuve du crime. En passant aux habitants d'Océanie, nous trouvons que, au dire d'Hasselt⁵⁴⁰, à la Nouvelle Guinée on a recours souvent aux épreuves de l'eau bouillante, du plomb fondu et de l'eau froide, mais de façon à les rendre à peu près illusives.

Nous aurons à nous occuper, un peu plus loin, d'autres ordalies d'une nature spéciale employées par les nègres sauvages ou demi-civilisés.

Le caractère non-spiritualiste de certaines Ordalies des sauvages

Les Missions chrétiennes en Afrique défendent unanimement aux natifs convertis de se prêter aux Ordalies, ce qui place souvent ces malheureux dans une situation difficile, dont s'occupe le professeur R. Allier dans sa Psychologie de la Conversion chez les peuples non-civilisés⁵⁴¹.

Un meurtre a été commis à Laribé (Lessouto). Une femme avait disparu. On soupçonnait qu'elle avait été tuée. « Il fut décidé que, pour éclaircir le mystère, raconte M. Dieterlen, on aurait recours à la science d'un « médecin »... Il tua une chèvre, dont il fit cuire les chairs dans une marmite avec assaisonnement de plantes et de drogues diverses. Et tous les habitants du village furent invités à manger de cette viande et à en boire le jus, car « cela les fera parler ». Grand fut l'embarras des chrétiens de l'endroit. « Si nous mangeons, on dira que nous avons commis un acte païen, et l'Eglise nous censurera. Si nous ne mangeons pas, on dira que c'est parce que nous sommes coupables de la perte de cette femme, et parce que nous avons peur de nous trahir sous l'influence de cette viande ». Ils commencèrent par refuser d'en manger.

⁵³⁵ L'Evolution juridique.

⁵³⁶ Rapporté par le Temps, 11 avril 1913.

⁵³⁷ Rivista Italiana di Sociologia, 1911.

⁵³⁸ Sierra-Leonkusle (ubers), p. 172.

⁵³⁹ Wilson, op. cit., p. 152, 207 ; Réville, I, 66.

⁵⁴⁰ Zeitschr. f. Etymol., VIII, 192.

⁵⁴¹ Tome II, pp. 120-124.

Puis, serrés de près, ils en mangèrent, ce pour quoi, dans la suite, ils furent effectivement censurés par le Conseil directeur de leur Eglise ».

Il s'agissait ici de l'Eglise « évangélique », ainsi que dans le cas suivant : « Au Cameroun, dans le village de Baratia, il se produit quelques morts... Le chef fait venir de la brousse le sorcier et le charge de découvrir les coupables. « Le sorcier raconte M. Pierre Galland (un autre missionnaire) a préparé une grande marmite où il a jeté divers ingrédients, et tous les hommes du village ont été appelés pour y déposer des rognures de leurs ongles et des cheveux. Les Chrétiens ont refusé. Le chef a frappé les uns, en a emprisonné d'autres, a fait payer des amendes à ceux-là ; quelques-uns se sont enfuis... »

Voici un récit de M. Cadier, missionnaire protestant au Gabon : « Engoune est une chrétienne qui habite sur la rivière Béné. Son mari a plusieurs femmes. L'une d'elles donne naissance à une fillette qu'on élève en commun. L'enfant grandit ; elle n'a pas encore dix ans qu'on la marie dans une tribu lointaine. Là elle tombe malade et, sous l'inspiration de sa mère, jalouse d'une coépouse, elle déclare qu'Engoune lui a « mangé le cœur ». Le père de l'enfant dit à Engoune : « Viens prêter serment devant nos fétiches que tu n'as vraiment pas commis ce crime ». Celle-ci refuse : « Je suis chrétienne, dit-elle. Je ne reconnais pas vos fétiches et je ne crois pas à ce que vous appelez « manger le cœur »...

- C'est bien, finit-on par lui dire. Seulement, sois prévenue que, si l'enfant vient à mourir, nous te tuerons ». Heureusement pour elle, l'enfant guérit. »

Il ne faudrait pas croire que cette prescription des missionnaires aux nègres convertis soit due à une réprobation du système ordalique en général. Comme nous le verrons un peu plus loin, cette même ordalie de poison avait été prescrite à Moïse par la voix même de l'Eternel, pour son peuple élu. Aussi, jamais, dans le cours des siècles, une Eglise chrétienne, en pays chrétien, même quand elle a défendu à son clergé de s'y prêter, ne s'est arrogé le droit de défendre aux citoyens de s'y soumettre, en les engageant ainsi à désobéir aux lois de leur pays. Ce qui porte ces missionnaires à défendre aux nègres ce qui n'était pas défendu aux blancs, c'est que ces ordalies sont faites au nom de leurs dieux et non au nom du dieu des Chrétiens, ou alors, sont attribuées à la magie. Ce qui contribue à le prouver, c'est qu'il est défendu à la négresse Engoune même de jurer sur les dieux fétiches, alors que le serment a perdu désormais presque tout son caractère ordalique originaire, pour devenir une prescription de la procédure judiciaire ordinaire, et continue d'être pratiqué dans les pays chrétiens⁵⁴². Nous avons dit que, pour ces missionnaires, les ordalies pouvaient aussi constituer une pratique « magique ». Oui, magique. Cela peut sembler tout d'abord un peu singulier à notre mentalité. Mais voici comment s'exprime, à ce sujet, le professeur Allier⁵⁴³ : « La foi des non-civilisés dans l'efficacité et l'infailibilité de l'intervention de puissances surnaturelles dans les ordalies est absolue et universelle. Mais il est douteux, et plus que douteux, qu'elle ait, dans les esprits que nous étudions, la signification que nous sommes portés d'emblée à lui attribuer... Nous l'interprétons à travers les souvenirs des « Jugements de Dieu », tels que le Moyen Age nous les fait connaître. C'est l'Eglise qui, aux actions purement magiques des anciennes ordalies, a substitué l'action d'un Dieu, législateur suprême, dont la puissance infailible sait punir le crime et donner à l'innocence méconnue le triomphe qui lui est, dû. La pensée des non-civilisés est loin de s'élever à cette hauteur... Pour eux, il s'agit uniquement de procédés qui, par des forces invisibles, produisent mécaniquement, matériellement, l'effet attendu. On est ici dans la magie pure. »

Nous montrerons dans la suite de ce Livre sur les Ordalies combien est exagérée la thèse de M. Allier, selon laquelle ce serait l'Eglise chrétienne qui aurait donné un caractère «

⁵⁴² Qu'on ne nous demande point comment les règlements de ces mêmes conseils directifs d'Eglises avaient pu autoriser cette négresse à contracter un mariage avec un païen polygame ; nous l'ignorons : peut-être le mariage était-il antérieur à la conversion.

⁵⁴³ Op. cit., t. I, p. 303-304.

spiritualiste » aux ordales qui auparavant n'auraient eu, selon lui, qu'un caractère magique. Ce n'est point parce que cela confirmerait plus lumineusement encore notre thèse selon laquelle la magie a précédé le spiritualisme dans l'interprétation des phénomènes surnormaux, que nous pouvons songer à soutenir un fait historique aussi incontestablement erroné que celui avancé par M. Allier. Quelques peuples d'une civilisation avancée, tels les Hindous et les Egyptiens, par exemple, et chez lesquels le spiritualisme avait mûri, attribuaient déjà, à leurs Divinités, bien avant la constitution de l'Eglise chrétienne, l'efficacité des ordales. D'autre part, même chez les sauvages, la croyance à l'intervention de leurs dieux fétiches dans les ordales est souvent manifeste. Mais s'il est vrai qu'il y a eu, même avant l'Eglise chrétienne, même avant Moïse, des peuples qui ont attribué le phénomène ordalique à l'intervention divine, et non pas à la magie, au mana, il s'agissait là de peuples sortis depuis longtemps de la période du « mana » pour entrer en plein dans celle du spiritualisme et de la Divinité, période à laquelle sont parvenus désormais la plupart des non-civilisés eux-mêmes. Nous ne constatons pas moins que, chez les peuples dont la civilisation est plus arriérée, les ordales gardent souvent un caractère plus ou moins nettement magique. C'est ainsi que le Dr Huiot⁵⁴⁴ parlant de ces Bondjos qui, à ce qu'il affirme, n'ont aucune croyance spiritualiste, s'étonne qu'ils aient cependant des ordales : des ordales à base de « mana ».

Dans l'Inde, dans l'Extrême Orient, en Perse, en Egypte

L'antiquité et l'universalité des jugements de Dieu chez les Hindous ont longtemps fait croire que ce peuple avait été le premier à en faire usage. De fait, il en est question dans les Védas, dont les parties les plus anciennes ont été probablement écrites trois mille ans avant Jésus-Christ ; dans le code de Manou, il est aussi question des ordales ordonnées par les Védas (VIII, 190).

Dans le Khandigya Upanishad, antérieur à l'ère vulgaire, il est dit, en parlant du prévenu : « Faites rougir pour lui la hache ; s'il a commis un vol, en saisissant la hache rouge, il se brûlera, et on le tuera. Mais s'il n'est pas coupable et s'il saisit la hache, il ne se brûlera pas, et il sera relâché⁵⁴⁵. »

Une épreuve semblable est celle de l'huile bouillante. Les Hindous faisaient bouillir l'huile dans un pot de terre ou de métal, d'une profondeur suffisante, et y jetaient une bague ; le prévenu, pour se justifier, devait l'en extraire en y plongeant la main sans se brûler⁵⁴⁶.

Dans le Pamavinsa-Brahmana du Samaréda⁵⁴⁷ et dans le code de Manou (VIII, 116), il est aussi question de l'épreuve du feu, qui consistait à faire passer le prévenu entre deux bûchers ardents. Vatsa se soumet à l'épreuve, et en sort sans qu'un seul de ses cheveux ait été brûlé. Dans le Ramayana, nous voyons la vertueuse Sita agir de même, afin de détruire les soupçons jaloux de Rama. Les codes de lois de Gantama, Randhâyama, Vasishta, Apastamba, Vischnou, etc., tous écrits quelques siècles avant Jésus-Christ, s'occupent des ordales. Dans le code de Vischnou, on trouve la description des cinq épreuves : celles de la bascule, du fer rouge, de l'eau froide, du poison, de la boisson sacrée.

Nous avons déjà parlé de l'ordalie de l'eau froide, telle que nous l'a décrite Hiuen Thang, pèlerin bouddhiste célèbre, qui parcourut l'Inde en l'année 648 après Jésus-Christ.

Il avait été déjà dit, dans le code de Manou (VIII, P. 114) : « Le juge fera saisir le feu par celui qu'il veut éprouver, ou bien qu'il ordonne qu'on le plonge dans l'eau... L'homme qui ne sera pas brûlé par la flamme ou qui restera à la surface de l'eau sera reconnu innocent. »

Ce n'est pas uniquement dans le livre de Vischnou qu'il est question de l'épreuve du poison, mais aussi dans le Yadjanavalkya et le Mitakshara. On mangeait du pain d'orge et on buvait

⁵⁴⁴ Les Religions et les Croyances des Nègres centre-africains, p. 306-307.

⁵⁴⁵ Pr., VI ; Kh, XVI, 1-2, Sacred books, I, p. 108.

⁵⁴⁶ Asiat. Researches, I, p. 398.

⁵⁴⁷ Weber, Ind. St., IX, 44.

une boisson apprêtée à l'aide de certains rites ; le coupable en était empoisonné, tandis que l'innocent en restait indemne.

Le Père Bouchet, jésuite missionnaire dans l'Inde, a fait connaître quelles étaient, il y a encore deux siècles, les ordalies dans le pays qu'il évangélisait. Des maris y avaient souvent recours lorsqu'ils soupçonnaient la vertu de leur femme. Il en cite même quelques exemples. Une femme chrétienne, tourmentée par la jalousie de son mari, offrit de prouver son innocence au moyen de l'huile bouillante ; et, comme le mari l'avait prise immédiatement au mot, elle tint la main plongée dans le liquide brûlant aussi longtemps que le voulut son mari, après quoi elle la retira intacte. Le Père Bouchet connaissait les époux, et fut témoin de la jalousie féroce à laquelle succéda la confiance la plus illimitée⁵⁴⁸. Une autre femme se disculpa en portant sur la tête des tisons rouges ; une autre encore en léchant des tuiles ardentes. Au Tibet, les ordalies de l'huile bouillante⁵⁴⁹ du fer rouge⁵⁵⁰, etc., sont également employées.

Les jugements de Dieu étaient d'un usage général au Japon. A propos de l'épreuve du fer rougi, le Père Feroes, missionnaire au Japon, a rapporté qu'un Chrétien accusé de vol s'y soumit avec succès. Le prévenu devait écrire sur une feuille de papier la formule de la conjuration ; alors, il déposait la feuille sur sa main, et sur la feuille on plaçait le fer rouge. Le Chrétien en question avait pourtant refusé de suivre ces pratiques païennes, se bornant à signer le papier d'une croix⁵⁵¹.

Le docteur Kaenpfer⁵⁵² signale aussi comme existant jadis au Japon l'ordalie du breuvage empoisonné. Au Siam, l'accusé et l'accusateur marchaient sur des tisons ardents, ou bien ils plongeaient la main dans le plomb fondu⁵⁵³. Relativement à la Perse ancienne, on peut lire un bel exemple d'ordalie en Firdoucy⁵⁵⁴ où un chevalier se disculpe du délit d'adultère, par l'épreuve du feu ; il était accusé par la reine Siavaksh, qu'il avait dédaignée. Enfin, en ce qui concerne l'Egypte ancienne, l'usage était de soumettre les cas juridiques obscurs à la décision du dieu, dont la statue répondait oralement, ou par un geste. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs, pour ce qui touche à ces opérations « merveilleuses », à ce que nous avons dit des statues parlantes et mouvantes, à propos de l'Egypte⁵⁵⁵. On peut lire dans Adolphe Erman⁵⁵⁶ et dans Naville⁵⁵⁷ un cas où l'on soumet à l'effigie d'Ammon deux feuilles, dans l'une desquelles il est dit que le prêtre Thitmosis est coupable de soustractions dans le grenier du dieu ; dans l'autre, qu'il est innocent. La statue saisit de son bras et de sa main (articulés) cette dernière feuille, en innocentant ainsi le prévenu.

Les Egyptiens employaient aussi l'épreuve de l'eau amère, dont nous allons nous occuper tout à l'heure. On croit même que c'est à eux que les Hébreux ont emprunté cet usage.

Les ordalies prescrites par la Bible

Chez les anciens Hébreux, on pratiquait le jugement de dieu au moyen des « sorts ». « Les billets des sorts se jettent dans un pan de robe lit-on dans la Bible⁵⁵⁸ mais c'est le Seigneur qui en dispose ». On trouve deux exemples de ces ordalies dans le Livre de Josué (VII, 14-23) et dans le 1er Livre des « Rois⁵⁵⁹ », chap. XIV, 41-43.

⁵⁴⁸ Lettres édifiantes et curieuses, etc., rec. XIV, Paris, 1720, p. 371-377.

⁵⁴⁹ Cunningham : Ladach, etc., p. 226 ; Post : Uhrsprung, 124.

⁵⁵⁰ Bergmann : Nomad. Streifereien, II, 41.

⁵⁵¹ Lettres du père Feroes du Japon, imprimées à Mayence en 1598.

⁵⁵² Amaenitates exoticæ 1712.

⁵⁵³ De la Bissachère : Tonkin, 1813, p. 217.

⁵⁵⁴ Traduc. ital. du prof. I. Pizzi, vol. II, p. 337.

⁵⁵⁵ Liv. II, chap. I, § 5.

⁵⁵⁶ La Religion Egyptienne.

⁵⁵⁷ Inscr. hist. de Pinodjem, III.

⁵⁵⁸ Proverbes, XVI, 33.

⁵⁵⁹ « Samuel » de la Bible protestante.

Plus souvent, on avait recours à Urim et Thummim Aussi avons-nous dit en parlant des Hébreux⁵⁶⁰ que Jéhovah ordonna à Moïse d'insérer Urim et Thummim dans le vêtement du grand prêtre Aaron, afin qu'il portât toujours sur sa poitrine le jugement des enfants d'Israël devant le Seigneur⁵⁶¹. Ces mots, ainsi que Heuss le fait remarquer, signifient que le Grand-Prêtre jugera, moyennant les réponses d'Urim et Thummim, les fils d'Israël. Jéhovah ne reconnaît pas l'épreuve du feu ; il paraît même la défendre : « Qu'il ne se trouve personne parmi vous qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu (Deutéronome, XVIII, 10) » si toutefois ces mots ne se rapportent pas à quelque autre pratique.

Par contre, dans la loi mosaïque, le Dieu d'Israël ordonnait l'épreuve de l'eau amère pour la femme adultère : « L'Eternel parla à Moïse en disant : « Parle aux enfants d'Israël et leur dis : - Lorsqu'une femme sera tombée en faute et, méprisant son mari, elle se sera approchée d'un autre homme, mais de telle sorte que son mari n'ait pu découvrir la chose, et que son adultère demeure caché, sans qu'elle puisse en être convaincue par des témoins, parce qu'elle n'a point été surprise dans ce crime ; si le mari est transporté par l'esprit de jalousie contre sa femme, qui aura été souillée véritablement, ou qui en est accusée par un faux soupçon ; il la mènera devant le prêtre... qui tiendra lui-même entre ses mains les eaux très amères sur lesquelles il a prononcé les malédictions avec exécration ; il conjurera la femme et lui dira : « Si un homme étranger ne s'est point approché de vous... ces eaux très amères, que j'ai chargées de malédictions, ne vous nuiront point ; mais si vous vous êtes retirée de votre mari, et que vous vous soyez souillée en vous approchant d'un autre homme, ces malédictions tomberont sur vous. Que le Seigneur vous rende un objet de malédiction et un exemple pour tout son peuple ; qu'il fasse pourrir votre cuisse, que votre ventre s'enfle, et qu'il se rompe ; que ces eaux de malédiction entrent dans votre ventre et qu'étant devenu tout enflé, que votre cuisse se pourrisse. Et la femme répondra : - Amen, amen.

Alors le prêtre écrira ces malédictions sur un livre, et les effacera ensuite avec ces eaux très amères qu'il aura chargées de malédictions, et les lui donnera à boire... Lorsqu'elle les aura bues, si elle a été souillée et qu'elle aura méprisé son mari en se rendant coupable d'adultère, elle sera pénétrée de ces eaux de malédiction ; son ventre s'enflera, et sa cuisse pourrira... Si elle n'a point été souillée, elle n'en ressentira aucun mal, et elle restera féconde⁵⁶²».

On n'a pas manqué de disputer pour établir si les mots hébraïques que l'on a traduits par « eaux amères » ne signifient pas en réalité « eaux empoisonnées ». Il paraît qu'il en est bien ainsi. Cela ne modifie d'ailleurs pas beaucoup l'aspect de la question. Si l'eau était inoffensive, l'intervention divine était censée s'exercer pour empoisonner prodigieusement la coupable ; dans le cas contraire elle devait s'exercer pour préserver, non moins prodigieusement, l'innocente. Mettons même que les juges se soient arrangés pour empoisonner, ou ne pas empoisonner la potion, selon les cas. Voici ce qu'écrit, à ce sujet, Santini de Riols⁵⁶³ : « On comprend combien d'infamies devaient se commettre sous le couvert de cette loi... et combien la femme était irrémédiablement perdue si trop belle malheureusement elle s'était attiré la haine du prêtre chargé de la petite opération. »

Ce n'est jamais une bonne affaire, en effet, de s'être attiré la haine d'un juge, même en dehors des ordalies. Et par contre, on ne peut supposer que tous les juges juifs fussent invariablement des scélérats et des empoisonneurs. Mais tout ceci n'a, en somme, qu'une importance secondaire, devant cette constatation si intéressante : que certains jugements de Dieu ayant été ainsi prescrits par l'Eternel, les Israélites et les Chrétiens ne peuvent s'empêcher de reconnaître que la réalité des phénomènes supernormaux qui s'y rattachent est admise, authentiquée, en

⁵⁶⁰ Voir livre II, chap. II, § 11.

⁵⁶¹ Exode, XXVIII, 30.

⁵⁶² Nombres, chap. V, vers. 11 et suiv.

⁵⁶³ Les Parfums magiques, p. 100.

principe, par la Bible. Nous leur laissons juger s'il est raisonnable pour eux, en ces conditions, de contester a priori l'authenticité des phénomènes supernormaux qui se produisent dans l'application des ordalies analogues, pratiquées par les autres peuples, lesquels, d'ailleurs, ne les ont évidemment pas prises des Hébreux après l'époque de Moïse.

Les jugements de Dieu dans les ouvrages des classiques grecs et romains

Un guerrier, mort en combattant contre sa patrie, est abandonné sans sépulture mais une main inconnue trouve moyen de ne point le laisser en proie aux corbeaux, et enterre le cadavre, malgré la vigilance des gardes qui devaient veiller sur lui, et qui sont alors poursuivis. Un d'entre eux, en affirmant son innocence, s'écrie : « Nous sommes même tout prêts à serrer dans nos mains le fer rougi ; à traverser le feu ; à jurer par le Dieu éternel de ne pas avoir commis ce crime et de ne pas même connaître qui l'a conçu et exécuté. » Voilà donc l'épreuve du fer rouge, du bûcher, du serment. Qui ne s'imaginerait que cela ne se passât au moyen âge ? Pourtant le poète qui faisait ainsi parler ces soldats grecs est Sophocle, dans l'Antigone, cinq siècles avant Jésus-Christ. Les ordalies étaient donc bien connues aux Hellènes.

En Grèce, en Sicile et dans l'Asie Mineure existaient plusieurs sources servant aux épreuves judiciaires⁵⁶⁴.

Le temple de Trézène, en Argolie, était surtout célèbre parce que l'on croyait que tous ceux qui y prononçaient un faux serment mouraient aussitôt, frappés d'apoplexie⁵⁶⁵.

Les Romains ne reconnurent pas juridiquement les ordalies et ils n'en firent pas un grand usage. Leur histoire en contient pourtant quelques exemples plutôt légendaires. Trois Vestales accusées d'avoir manqué à leur vœu de virginité prouvèrent leur innocence par des prodiges. Nous nous occuperons plus loin du fait concernant la Vestale Claudia qui amène dans le port, en le traînant au moyen de sa ceinture, le navire sur lequel se trouvait la statue miraculeuse de la déesse Cybèle, qui s'était échoué dans le Tibre. Emilie rallume le feu sacré en jetant sur les bûches éteintes le voile qui la couvrait. Tuccia puise de l'eau dans le Tibre avec un crible.

Un scoliaste anonyme de Sophocle, qui vivait aux premiers temps de l'ère vulgaire, assure que les Romains se servaient de l'épreuve judiciaire de la même façon que les Grecs⁵⁶⁶.

⁵⁶⁴ Pausanias, II, 30 et suiv.

⁵⁶⁵ Fragm. histor. groec, éd. Didot, 1849, p. 457

⁵⁶⁶ Patetta, ouv. cité, chap. V, § 4, p. 134, note.

Le duel

Dans le droit celtique ancien, attribué à Dynwal Maelmud, les ordalies sont de trois espèces, c'est-à-dire : le fer rouge, l'eau bouillante et le duel⁵⁶⁷. Nous parlerons plus loin de l'ordalie employée par les Celtes pour reconnaître les enfants illégitimes.

Arrivons maintenant aux Allemands, chez lesquels les ordalies eurent une plus grande importance que partout ailleurs ; ils en propagèrent, d'autre part, l'usage dans toute l'Europe durant le moyen âge. On a même pu affirmer que les jugements de Dieu furent de leur invention. Après ce que nous avons dit jusqu'ici, nous n'avons plus à nous attarder à prouver le contraire.

Un jugement de Dieu qui est propre aux Allemands plus qu'à tout autre peuple, c'est sans doute celui du duel. Il est de toute évidence qu'il n'était, pas toujours une ordalie, mais bien plutôt une manière de trancher, en fait, une question. C'était pourtant une ordalie dans la plupart des cas, surtout s'il était imposé par les tribunaux et les lois. On pensait que Dieu ne laissait pas succomber un innocent, quand même il serait le plus faible, et qu'il en centuplait les forces, tout en paralysant celles de son adversaire. Cette intime croyance devait, en effet, encourager, fortifier l'innocent, alors que le coupable devait se battre dans une disposition d'esprit qui constituait pour lui une vraie condition d'infériorité. Mais personne aujourd'hui n'admettra que Dieu se prêtait régulièrement à cet homicide légalisé, et on comprendra que, même au moyen âge, bien des gens pensaient, ce qu'écrivit le roi lombard Luitprand, l'allié de Charles Martel (712-744) : *Incerti sumus de Dei iudicio et multos audivimus per pugnam sine iustitia causant suam perdere*⁵⁶⁸. Par suite de l'idée qu'on avait du duel judiciaire, le vaincu, s'il ne mourait pas dans le combat, était jeté en prison, et parfois même pendu.

Les nobles se battaient avec la lance, à cheval, précédés dans la lice par des hérauts qui portaient des croix ou des images de Saints. Les autres se battaient à pied avec le bâton. Les femmes, les ecclésiastiques faisaient combattre en leur nom un champion. Et à ce sujet, on peut ajouter que chez une peuplade africaine, les Marguis, on trouve une parodie curieuse du duel ordalique. Sur le rocher sacré d'Hoschi, deux coqs étaient excités à combattre ; on admettait que la divinité accordait la victoire au champion plumé qui représentait l'innocent⁵⁶⁹.

Dans le Centre africain, on administre parfois le poison à un esclave du prévenu, ou même à un coq ; à Ungoro, on empoisonne deux poulets dont l'un représente l'accusé, l'autre l'accusateur⁵⁷⁰. Mais dans l'institution du duel judiciaire, les Allemands avaient eu des prédécesseurs. On lit en effet dans les ouvrages de Nicolas de Damas⁵⁷¹, qui vivait un siècle avant Jésus-Christ : « Les Ombriens, lorsqu'une querelle surgit entre eux, se battent armés comme en guerre et croient que ceux qui tuent leur adversaire avaient affirmé la vérité ».

Le feu, l'épreuve du bûcher

⁵⁶⁷ Welsh Laws, liv. XIV, chap. XIII, § 4.

⁵⁶⁸ « Nous éprouvons de la perplexité au sujet du jugement de Dieu il nous a été rapporté que bien des gens, grâce au duel, ont perdu indûment leur procès ».

⁵⁶⁹ Hildebrandt, *En Leitschr. fur Elymol.*

⁵⁷⁰ Finsch, *New-Guinea*. p. 358 ; Hildebrandt, *ouv. cité.*

⁵⁷¹ *Apud Stob.*, serm. XIII.

En Allemagne et, par suite, dans toute la chrétienté, l'épreuve du feu proprement dite consistait à faire passer entre deux bûchers le prévenu, qui, le plus souvent, était habillé d'une chemise enduite de cire ; parfois les bourreaux se bornaient à mettre le feu à cette chemise.

Parmi les exemples que nous présente l'histoire, citons celui de Pierre Aldobrandini, qui, en 1063, voulut prouver la simonie et l'hérésie de l'évêque de Florence, en traversant pieds nus un bûcher formé de deux piles de bois, longues de 10 pieds, larges de 5 et hautes de 4 et demi, entre lesquelles piles il y avait un passage suffisant à peine pour une personne. Après avoir achevé l'épreuve, Pierre retourna tranquillement dans le bûcher, pour y recueillir son mouchoir qui était tombé. Son corps, ainsi que ses vêtements, restèrent intacts. Cet exploit lui valut le nom de Petrus Igneus sous lequel il est le plus connu. Il devint évêque, et plus tard cardinal d'Albano ; après sa mort, il fut canonisé⁵⁷².

Quelques ans après, en 1098, alors que les croisés étaient assiégés à Antioche, un paysan provençal, appelé Pierre Barthélémy, proposa de se soumettre à l'épreuve du feu pour démontrer l'authenticité de la Sainte Lance par lui découverte. En présence de l'armée tout entière, il passa entre deux énormes bûchers ardents d'oliviers secs, qui n'étaient éloignés l'un de l'autre que d'un pied seulement ; il s'arrêta même pendant quelque temps au milieu de l'énorme fournaise. Il en sortit indemne, sauf certaines brûlures qu'il reconnut comme étant la punition qu'il avait méritée pour des doutes dont son âme n'était pas entièrement exempte. Quatorze jours après, il mourut des lésions qu'il avait reçues de la foule enthousiaste, laquelle s'était pressée trop fortement autour de lui après le succès de l'épreuve ; à moins que ce ne fût par suite des brûlures, comme l'affirmèrent ses ennemis⁵⁷³.

Boniface, qui prêcha l'évangile aux Allemands et aux Russes, fut invité par eux à prouver la divinité de sa religion en entrant dans le feu. Il y entra et s'y arrêta sans que son corps ni ses vêtements n'en souffrissent ; les spectateurs, voyant cela, se convertirent aussitôt au christianisme. C'est du moins ce que raconte Willibald, son disciple, dans la Vie qu'il écrivit de ce Saint. On rapporte de même que Pierre Gonzale et saint Guillaume, fondateur de Montviège, ayant fait allumer de grands feux, s'y arrêtaient sans en souffrir⁵⁷⁴.

La femme de Charles le Gros, Richardis, accusée d'adultère avec Louitard, évêque de Verceil, fut vêtue d'une chemise enduite de cire et de poix, à laquelle on mit le feu ; les flammes firent rage, et consommèrent cette tunique de Nessus, sans produire la moindre brûlure au corps de l'innocente⁵⁷⁵.

Nous trouvons cette épreuve du feu même en 1740, à Hambourg, où le mystique Georges Freeses s'en prévalut pour convertir un athée⁵⁷⁶.

L'épreuve du fer rougi

L'ordalie du fer rougi (*judicium ferri candentis*) était plus dans les usages que celle du bûcher. Cunégonde, femme de saint Henri, duc de Bavière, pour se disculper des imputations d'adultère, tint dans ses mains une barre de fer rouge « comme elle aurait fait d'un bouquet de fleurs ». D'autres écrivains prétendent au contraire qu'elle fut soumise à l'épreuve des socs ardents, qui consistait à marcher dessus pieds nus⁵⁷⁷.

C'est par l'épreuve des socs que se défendit heureusement Emma, fille du duc de Normandie, et femme d'Elthered, roi d'Angleterre, dont elle eut deux enfants ; l'un d'eux fut saint Edouard

⁵⁷² Blasius Melanesius : Vie de Jean Galbert ; Baronius : De Archie-pisc. Florent., III, 95.

⁵⁷³ Michaud : Histoire des Croisades, I, 339; Willkens : Krenzzuge I, 261-63.

⁵⁷⁴ Du Prel : La Salamandre mystique.

⁵⁷⁵ Elsassische Chronik de Jacob von Konigshofen. Hermanus Contractus dit au contraire que Richardis fut soumise à l'épreuve de l'eau froide ; Réginus, pour sa part, parle de celle des socs rougis, ce qui prouve le peu de crédit que l'on peut attacher à ce fait.

⁵⁷⁶ Sphinx, I, 2-56; Schindler : Magisches Geistesleben, 92.

⁵⁷⁷ Auct. Vitae Henrici, ap. Canis, VI, 387; Magnum Chronicum Belgium, p. 96.

le Confesseur. Ce dernier ayant succédé à son père sur le trône, eut la faiblesse de croire aux accusations lancées par des méchants contre Emma. Enfin, comme on accusait sa mère de rapports coupables avec Alouin, évêque de Winchester, il ordonna de lui intenter un procès où elle fut condamnée à se disculper par l'épreuve du feu, c'est-à-dire à marcher, les pieds nus, sur des socs rouges, en faisant quatre pas pour son propre compte, et cinq pour son complice présumé. Emma passa en prières la nuit qui précéda la terrible expérience ; le lendemain, elle marcha sur les socs ardents entre deux évêques, les membres inférieurs nus jusqu'aux genoux. Elle sortit indemne de cette épreuve et son innocence reconnue fut proclamée solennellement⁵⁷⁸.

Saxo Grammaticus⁵⁷⁹ nous parle de Poppus, qui voulut prouver spontanément la vérité du Christianisme par la preuve du fer rouge.

Le comte Furstenberg accorda à une sorcière l'épreuve du feu ; elle devait faire trois pas en tenant dans ses mains un fer incandescent ; elle en fit six, lentement et offrit de continuer⁵⁸⁰.

L'épreuve de l'eau bouillante

De l'épreuve précédente dépend aussi celle de la chaudière d'eau ou d'huile bouillante dont on devait extraire un objet. L'ancienneté de cette ordalie chez les peuples teutons se prouve par un passage de l'Edda Saemundar (Niebelunge), dans lequel Gudrune, veuve de Sigurd, remariée avec Atli, roi des Huns, accusée d'infidélité par une esclave appelée Erkia, demande l'épreuve de l'eau bouillante : « Rassemble, dit-elle, mes frères avec leurs guerriers cuirassés : entoure-moi de tous ceux de ma parenté. Fais venir du pays des Saxons, habitants du Midi, l'homme puissant, celui qui sait consacrer par sa parole le vase de l'eau bouillante. » Ainsi, en présence de sept cents personnes, elle plonge sa main blanche jusqu'au fond du vase, et elle en retire une pierre.

L'esclave Erkia, qui l'avait accusée, s'expose à la même épreuve, mais elle retire la main de l'eau horriblement brûlée ; on la fait mourir en la jetant à l'eau. Vers l'an 860, la reine Teutberge, belle-fille de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, fut accusée d'une faute grave. Un champion s'offrit spontanément à subir pour le compte de sa souveraine l'épreuve de l'eau bouillante, et, en présence de toute la cour, il retira du liquide une bague bénie, sans avoir aucune trace de brûlure.

Les brûlures produites par l'eau froide

Ce genre d'ordalie avait son pendant dans celle ainsi décrite par un témoin oculaire, le canoniste Rofred : « On remplissait d'eau froide un vase ; le prévenu y plongeait la main ; si, lorsqu'il l'en retirait, la peau portait la marque de lésion, l'accusé était condamné ; en cas contraire, il était acquitté⁵⁸¹ ».

Cette épreuve n'était cependant pas très usitée. En dehors du témoignage de Rofred, sans doute digne de foi, on n'en a que cinq ou six exemples, et qui ont plutôt un caractère légendaire. Au premier abord, elle semble plus étonnante que l'épreuve de l'eau bouillante ; mais on ne peut s'empêcher de penser qu'en certains cas il pouvait être mêlé subrepticement à l'eau quelque substance corrosive, telle que l'acide sulfurique.

Devons-nous penser que la peur ait pu suffire parfois à produire le stigmate de la brûlure ? La chose n'est pas théoriquement impossible, avec quelques personnes exceptionnellement suggestionnables et impressionnables.

Bien que cela ressorte de la teneur de notre exposé même, il n'est peut-être pas inutile que nous remarquions le caractère légendaire de plusieurs de ces faits, et la documentation

⁵⁷⁸ Joh. Bromton : *Chronic. in Twysden*, I, 942.

⁵⁷⁹ *Lib. X*, p. 499.

⁵⁸⁰ Horst : *Demonomagia*, II, 21.

⁵⁸¹ *Libelli super iure pontificio*, Argent. 1502, VII, fol. 50, cit. par Hildebrandt, p. 170.

insuffisante de la plupart des autres. De pareils événements ne doivent être envisagés que, par exemple, comme l'histoire de Romulus et Remus, ou d'autres faits analogues, que l'historien de Rome est dans la nécessité de rappeler, et qu'il faut connaître, sans que, cependant, on leur attache la même valeur qu'à des événements plus récents et mieux attestés.

L'eau, l'épreuve de l'eau froide ou « Bain des Sorcières »

L'épreuve dite « de l'eau froide » est, avec celle du feu, l'ordalie qui a joué le plus grand rôle dans l'Histoire de la sorcellerie.

Voici, d'une façon générale, comment on procédait. On dépouillait entièrement le prévenu, on attachait le pouce de la main droite au gros orteil du pied gauche, et le pouce de la main gauche au gros orteil du pied droit. Puis deux hommes, le tenant par une corde, le plongeaient trois fois dans l'eau. Si le prévenu coulait bas, comme cela devait se produire normalement, il était déclaré innocent ; si au contraire il surnageait inexplicablement durant un espace de temps considérable, de dix à quinze minutes, on le déclarait coupable.

On a des centaines d'exemples historiquement bien prouvés où l'accusé est resté insubmersible. Le fait en lui-même est donc hors de discussion.

L'épreuve en sens contraire, c'est-à-dire celle dans laquelle c'était le prévenu ne surnageant pas qui était déclaré coupable, a aussi existé dès un temps immémorable. On la trouve dans les lois d'Hammurabi, roi de Babylone 2000 ans av. J.-C; chez les Adramites⁵⁸² (Arabie) ; chez les Saxons⁵⁸³. On peut même rattacher à ce système judiciaire ce qu'on lit dans un épigramme de l'Anthologie Grecque au sujet des Kymrs habitants sur les bords du Rhin. Ces Barbares s'assuraient de la légitimité des enfants en les jetant, couchés sur un bouclier, dans le fleuve que l'on appelait pour cela d'un mot que les écrivains grecs traduisent par (illisible en grecque), c'est-à-dire, « qui éprouve le mariage ». L'empereur Julien, Eustache et d'autres écrivains⁵⁸⁴ confirment ce fait, en y ajoutant que les fils illégitimes coulaient, tandis que les légitimes surnageaient, et ils étaient alors recueillis par les parents. Mais cette procédure tomba vite en désuétude ; aussi nous ne nous en occuperons pas spécialement.

Revenant donc au système d'ordalie dans lequel l'accusé surnageant était déclaré coupable, nous remarquerons qu'il est, à son tour, très ancien. En effet, on lit en Pline que, dans le Pont, « ceux qui donnent la mort par un regard » (sorcières) ne s'enfoncent pas dans l'eau ». A. Nervin⁵⁸⁵ signale cette singularité chez les sorcières sénégalais : « Le corps du sorcier est insubmersible ; projeté dans la rivière, il surnagera sans avoir à faire aucun effort pour assurer son équilibre ». En Pologne on avait fréquemment recours à l'épreuve de l'eau froide, dès les premiers siècles du moyen âge ; là, on liait les mains aux jambes de l'accusé, un bâton entre les bras et les jarrets⁵⁸⁶ et, retenu par une corde, on le jetait à l'eau. S'il surnageait, on regardait son méfait comme prouvé.

Au Xe siècle, cette épreuve était pratiquée dans une grande partie de l'Europe. C'est par ce moyen qu'en 1114, on crut découvrir les Manichéens de Soissons. Voici comment raconte la chose, dans ses Mémoires, Guibert, abbé de Nogent : « J'ai engagé Lisard, évêque de Soissons, à célébrer la messe et à pratiquer les exorcismes en usage pour le jugement de l'eau froide. Le bon prélat suivit mon avis ; il administra l'Eucharistie, comme première épreuve, à ceux qui étaient suspects d'hérésie ; on les jeta ensuite successivement dans une cuve remplie d'eau. Le premier d'entre eux, Clémence, chef de la secte, resta à la surface comme le bois le

⁵⁸² Robertson Smith : Religion of the Sémites.

⁵⁸³ Strutt : Ordeals under the Saxons.

⁵⁸⁴ Anth. Grec, I, 40; Julien : Epist. 16 ad Maximum ; Eustache : Comm., 294; Libane, Panegyri. in Jul. Cons., 238, etc.

⁵⁸⁵ Echo du Merveilleux, nov. 1908, p. 406.

⁵⁸⁶ Un ancien dessin, reproduit par Zeumer dans ses Ordines judiciorum Dei nous montre le prévenu ainsi préparé pour l'épreuve.

plus léger ; ce qui servit de conviction. Le peuple alors, sans attendre le jugement du Concile de Beauvais, auquel l'évêque voulait exposer ce qui venait de se passer, saisit sans plus et brûla vivants tous ces hérétiques. »

Après un si brillant succès, l'ordalie de l'eau froide ne pouvait que prendre un grand développement. Cela dura jusque cent ans plus tard, lorsque le Concile de Latran défendit aux ecclésiastiques de se mêler de ces épreuves. Mais après une trêve de quelque deux siècles, leur usage reprit, vers le milieu du XVI^e siècle, d'abord en Westphalie, puis en France, en Angleterre ; en de moindres proportions en Italie et ailleurs. Seulement ce ne fut plus pour découvrir les hérétiques et les criminels, mais uniquement pour les sorciers. Aussi cette épreuve prit-elle le titre de « bain des sorcières », les femmes dans la sorcellerie, étant en grande majorité ne fût-ce que parce qu'elles le sont dans l'hystérie.

C'est par cette forme d'ordalie que Matthew Hopkins, envoyé par le Long Parlement dans le Nord de l'Angleterre, « infesté par les sorciers », prétendait reconnaître ceux-ci à coup sûr. Grey, dans son édition d'Hudibras, raconte avoir consulté une liste de 3.000 personnes qui avaient été ainsi justiciées pour crime de sortilège durant le Long Parlement puritain. Un beau jour, un personnage important soumit Hopkins lui-même à l'épreuve de l'eau ; comme il surnagea, on le fit mourir à son tour !

Le nombre de personnes accusées de sorcellerie qui, vers la fin du XVI^e siècle, périrent sur le bûcher par suite de l'épreuve de l'eau, est extraordinaire. En 1650. Le Parlement de Paris rendit enfin un décret par lequel : « La Cour, jugeant sur les solides conclusions du Procureur Général du Roi, a défendu et défend aux Juges d'employer les épreuves de l'eau en jugeant les procès criminels en accusation de sortilège. »

Le décret de Paris, suivi d'autres analogues des Gouvernements et des Cours judiciaires d'Allemagne et d'Italie, et enfin, en 1712, d'une ordonnance du Lord Juge-Chef Parker, en Angleterre (provoqué par l'accident arrivé à une femme qui s'était noyée au cours de l'épreuve), mit fin aux procès, mais ne parvint pas à modifier immédiatement l'opinion publique, qui continua même à agir parfois pour son propre compte. Il nous suffira de dire, à cet égard, que l'épreuve de l'eau a été appliquée extrajudiciairement à de prétendus sorciers plusieurs fois au Monténégro et en Herzégovine en plein XIX^e siècle, et en 1836, au village de Cénova, dans l'île d'Héla, près de Danzick. Là, une vieille femme fut accusée par un rebouteur, puis par la rumeur publique, d'avoir jeté un sort sur un homme qui était tombé malade. Menacée par la foule, qui lui intimait de « lever le sort » à la supposée victime et de lui rendre la santé, la vieille répondait, naturellement, qu'il n'était en son pouvoir, ni de jeter des sorts, ni de les lever. Alors on la frappa de coups de bâton ; puis quelqu'un proposa de recourir contre elle à l'ancienne épreuve de l'eau. La malheureuse, jetée à la mer, au bout d'une corde, surnagea inexplicablement ; dès lors, il n'y eut plus de doute qu'elle était sorcière ; on l'assomma à coups de perche, pendant qu'elle surnageait ; on lui porta même plusieurs coups de couteau. Les responsables de cet assassinat furent conduits à Dantzick et remis entre les mains de la justice⁵⁸⁷.

On se soumet spontanément à l'épreuve de l'eau et l'on surnage !

Au XVII^e siècle, par suite de l'interdiction que firent les autorités d'avoir recours ultérieurement à ces épreuves, on vit un peu partout cette chose fort bizarre : un grand nombre de personnes soupçonnées de sortilège, afin de se disculper devant l'opinion publique, demandaient spontanément à être soumises à l'épreuve de l'eau ; or plusieurs parmi elles ne parvenaient pas à enfoncer !

Le cas le plus typique qui se soit présenté en ces conditions est peut-être celui qui se produisit dans l'Auxerrois, en l'année de grâce 1696.

⁵⁸⁷ Frankfurter Zeitung, 12 août 1836.

Cinq personnes regardées comme sorciers par la population de leur village, et par conséquent, fuies et molestées par tout le monde, réduites à la misère et au désespoir, se présentèrent à leur curé et lui déclarèrent être prêtes à se soumettre, coram populo, à l'épreuve de l'eau froide, pour se justifier. Le curé, en son prône, annonça la demande des prétendus sorciers ; le peuple l'accepta avec enthousiasme. L'épreuve eut lieu le 15 juin dans un terrain dépendant de l'abbaye de Pontigny, « la deuxième des quatre filles de Cîteaux », qui était placée dans un îlot du Serein. Cinq cents personnes y assistaient des berges de la rivière, dont plusieurs curés, religieux, gentilshommes et dames de qualité. Le notaire de l'endroit, M. Claude Nay, était chargé de la rédaction du procès-verbal, pour lui conférer toute l'authenticité requise.

Les cinq candidats se dépouillèrent de leurs vêtements ; on leur imposa toutefois, par exception, de garder leur chemise, pour des raisons de bienséance. Quelques hommes leur lièrent les bras et les mains aux jarrets et aux pieds et leur passèrent sous les aisselles une longue corde pour pouvoir sortir de l'eau ceux qui s'y enfonceraient. C'est ainsi qu'ils furent, l'un après l'autre, jetés dans la rivière. Deux enfoncèrent dans l'eau, d'où ils furent retirés et proclamés innocents mais les trois autres restèrent à la surface comme y resterait le liège, ou (pour employer l'expression du notaire), « comme autant de Calebasses vidées et séchées. » Quelques-uns, confus de se voir à la surface contrairement à leur espoir, crièrent que les cordes étaient ensorcelées. On changea celles-ci à plusieurs reprises, mais cette opération ne servit qu'à augmenter leur étonnement et leur déconvenue.

1° Nous avons vu écrit le notaire dans son acte authentique que quelques-uns de ces malheureux, craignant que la chemise ne les empêchât d'enfoncer, se l'enlevèrent dans les essais successifs ; mais ils continuèrent, malgré cela, de surnager ;

2° Ceux qui ne purent couler bas étaient plutôt maigres que gras⁵⁸⁸ ;

3° Ils furent jetés dans la rivière à plusieurs reprises et laissés à la surface pendant un temps considérable, c'est-à-dire une demi-heure environ. Quelques-uns ont répété l'épreuve jusqu'à quatre ou cinq fois, sans enfoncer dans l'eau.

On se demandait si les trois personnes « convaincues ainsi de sorcellerie » ne seraient pas condamnées au bûcher mais la France avait heureusement déjà passé par le gouvernement éclairé de Colbert, qui défendait aux juges de recevoir désormais les procès de sorcellerie : on se contenta de leur faire « changer d'air », ne fût-ce que pour les soustraire aux mauvais traitements de la population de leur village⁵⁸⁹.

Ce n'était nullement là un fait isolé. A Linnen, diocèse de Cologne, une vieille femme voit surnager au-dessus de l'eau deux autres femmes qui subissaient l'épreuve ; elle court aussitôt chez le juge et le prie de la soumettre à son tour à l'épreuve, parce qu'elle passait pour sorcière, et voulait se disculper. On fit droit à sa demande ; mais une fois dans l'eau, elle resta à la surface, malgré tous ses efforts pour couler bas. On lui demande pourquoi elle a été si ennemie de son propre corps. Elle répond que le démon l'a poussée à demander cette épreuve en lui promettant de l'en faire triompher. La malheureuse échappa au supplice en se donnant la mort dans sa prison⁵⁹⁰.

Comment expliquer l'épreuve de l'eau ?

Maintenant, comment expliquaient ce phénomène les démonologues des siècles passés, et comment pourrions-nous l'expliquer aujourd'hui ?

Aristote et les textes sacrés étant muets à ce sujet, il était loisible de chercher des explications, et celles-ci sont arrivées fort nombreuses, comme il arrive toujours pour les choses où l'on ne comprend goutte.

⁵⁸⁸ On sait que les personnes grasses se soutiennent sur l'eau, en nageant, plus facilement que les maigres.

⁵⁸⁹ Causes célèbres, t. XI, p. 295.

⁵⁹⁰ Goerres : Die christliche Mystik, liv. VIII, chap. KL.

Il nous faut d'abord remarquer que le « bain des sorcières » n'était généralement pas regardé comme un vrai « jugement de Dieu », c'est-à-dire qu'on n'attribuait pas le fait à l'intervention de la Divinité ou d'autres esprits. Non : on pensait, la plupart du temps, que les sorciers surnageaient parce que « telle était leur nature ». Qu'on ne vienne pas nous dire que ce n'était pas là une explication. Pardon ! la presque totalité des explications scientifiques ne vont pas beaucoup plus au fond des questions. Malheureusement, les démonologues ont voulu avancer plus loin. Et ils ont trouvé que telle était la nature des sorciers parce qu'ils avaient fait pacte avec le diable, que celui-ci devait toujours les défendre du feu et de l'eau ; l'esprit malin était censé remplir sa promesse alors même que ses adeptes s'en seraient bien passés. Et puis, n'est-ce pas ? le prodige s'expliquait aussi fort bien par le fait que les démons, dont ces misérables étaient l'habitat et les serviteurs, « ont une nature légère et ignée⁵⁹¹. » C'est aussi l'explication que le savant Adolphe Scribonius, de Marbourg (Styrie), adressa au magistrat de Lemgo (Westphalie), après avoir assisté plusieurs fois au prodige.

Le Démon, dont la substance est spirituelle et volatile, en pénétrant toutes les parties du corps des sorciers, leur communique sa légèreté, de manière que, étant rendus moins lourds que l'eau, ils ne peuvent pas s'y enfoncer.

Disons tout de suite qu'on fit remarquer à Scribonius que les sorciers étaient bien loin d'être tous des « possédés ». Alors il eut recours à une autre hypothèse non moins savante et édifiante, à savoir que « l'eau a l'horreur des sorciers, parce que c'est par elle qu'ils ont reçu le baptême. » Le roi Jacques d'Angleterre, dans sa *Daemonologia* (p. 79), exprime à peu près le même avis ; mais, par prudence, il expose à son tour une autre hypothèse, c'est-à-dire, que « Dieu a décidé que l'eau refuse d'accueillir dans son sein les sorciers pour que les hommes soient en mesure de les reconnaître. » Ce qui ramène en somme la question à peu près aux « jugements de Dieu », après un long détour.

Les « malins » de notre époque n'ont pas été beaucoup plus heureux dans leurs suppositions. Quelqu'un a pensé que les juges savaient préparer l'eau de façon à ce qu'elle refusât parfois les corps les plus lourds. Mais cette hypothèse tombe, si l'on songe que l'épreuve de l'eau froide s'effectuait le plus souvent dans les lacs et les fleuves⁵⁹².

En dehors de cette hypothèse, nous n'en connaissons qu'une autre que nous avons vu attribuer quelque part à un professeur de natation, dont le nom restait cependant entouré de mystère. Cet expert a donc déclaré que « c'est justement en liant les mains aux pieds des prévenus subissant l'épreuve, qu'on les rendait insubmersibles ; dans cette position, on ne peut que flotter sur l'eau. » Nous avons eu l'occasion de soumettre cette explication à d'autres experts en natation, qui se sont montrés fort surpris de la découverte de leur confrère ; ils nous ont manqué de respect au point de remarquer ironiquement que ce système serait précieux en cas de naufrages et autres noyades, devant remplacer avantageusement et économiquement toute sorte d'appareils de sauvetage. Plus de noyés avec la méthode brevetée de ce professeur de plongeurs.

Quant à nous, nous avons envisagé la question à un point de vue moins technique et plus conforme à nos compétences. Nous avons remarqué que cette explication n'expliquait pas comment, tandis que certaines personnes surnageaient dans la position accroupie que l'on connaît, d'autres coulaient bas ; elle ne faisait donc que renverser le problème. C'étaient maintenant ceux qui enfonçaient, en une posture dans laquelle ils étaient normalement insubmersibles, qui étaient favorisés d'un prodige et alors, quand même : Miracle ! Miracle ! Mais avant de crier au miracle, ne pourrait-on pas examiner, à l'aide de la psychologie, une hypothèse qui constitue une variante de celle de l'anonyme et peut-être imaginaire professeur de natation ?

⁵⁹¹ Lancre, p. 11 ; De Loyer, p. 413.

⁵⁹² Patetta : *Le Ordalie*, chap. VII, p. 191.

Il est à peine besoin d'observer que les accusés soumis au « bain des sorcières » ne s'efforçaient pas, consciemment, de rester à la surface de l'eau, en nageant par de petits mouvements qu'ils étaient peut-être en mesure de faire, malgré la manière dont ils étaient ligotés ; en effet, tout effort pour surnager les aurait envoyés droit au bûcher. C'aurait été tombé de l'eau dans le feu. Nous disons consciemment ; il est évidemment impossible d'exclure que, mus par l'instinct de la conservation, quelques-uns parmi eux – ceux surtout qui étaient bons nageurs – n'aient pas fait des mouvements automatiques, inconscients, parvenant ainsi à rester sur l'eau, tandis que d'autres ne les faisaient point, et enfonçaient.

Seulement, des mouvements si limités peuvent-ils suffire pour empêcher de couler ? Si l'on songe aux mouvements minimes et à peu près imperceptibles pour le nageur lui-même, qui suffissent pour rester à la surface de l'eau dans cette sorte de « nage sur le dos » que tout le monde connaît en France sous la dénomination de « faire la planche », et qu'on appelle ailleurs, d'une façon plus frappante encore, « faire le mort

», il ne semble pas que l'on doive exclure a priori que quelque chose d'analogue puisse se réaliser au cas de la position accroupie dans laquelle se trouvaient les sorciers soumis à l'épreuve de l'eau froide. Mais il faudrait s'en assurer expérimentalement ; tant que cela ne sera pas lumineusement démontré, celui qui avancerait cette explication prendrait ses désirs pour des réalités. Il faudrait surtout prouver que ces mouvements sont de nature à pouvoir être faits avec les mains liées aux jarrets, inconsciemment, sans les interrompre dans l'agitation dans laquelle se trouvaient les personnes soumises à l'épreuve, et durant les vicissitudes d'une immersion de la durée de dix minutes ou un quart d'heure, et même d'une demi-heure ; alors que le nageur qui « fait la planche », le poisson qui dort, battent l'eau respectivement de leurs mains et de leurs nageoires de la façon régulière que tout le monde connaît, toutes les deux secondes environ, et ne pourraient cesser de le faire pendant une demi-minute sans couler bas. Evidemment, notre hypothèse n'expliquerait pas l'épreuve spéciale dont le souvenir nous a été gardé par Hiuen-Thang, et dans laquelle on exigeait que, pendant que le prévenu coulait bas, une pierre restât à la surface. Mais personne ne nous contestera que l'on a provisoirement le droit de se demander si ce fait n'est pas seulement légendaire ; et d'en rester là jusqu'au jour vraisemblablement encore lointain où on le verra se répéter en des conditions satisfaisantes de contrôle.

L'épreuve de la balance

Maintenant, il nous faut reconnaître qu'un argument qui paraît invincible, bien qu'il soit fondé sur une simple analogie, se dresse contre l'explication purement naturaliste que nous avons présentée à simple titre d'hypothèse méritant une confirmation. Cet argument est fourni par « l'épreuve de la balance », dont les rapports avec l'ordalie de l'eau froide semblent évidents.

Conformément aux prescriptions du Code de Vischnou, l'épreuve de la balance était réglée ainsi. On pesait une première fois l'imputé, puis on répétait la même opération après avoir adressé une conjuration au dieu : l'innocent devait alors être trouvé plus léger que la première fois.

En Europe, surtout par suite de l'idée admise a priori, que les sorciers étaient légers « de leur nature », on se contentait, le plus souvent, de constater si le poids d'une personne n'était pas absolument en disproportion avec sa taille. Mais il est à peine besoin de dire que, pour que quelqu'un fût reconnu sorcier, il fallait une disproportion de poids énorme : par exemple, qu'un homme de taille moyenne, au lieu de peser 60 ou 70 kilos environ, n'en pesât que dix ou vingt. Une infinité de documents que l'on possède à ce sujet le montrent nettement.

Dans le fameux procès de Szégedin, en 1728, on brûla vivants treize sorciers qui, ayant été jetés à l'eau, étaient restés à la surface comme des morceaux de liège ; on les avait pesés, et ils

n'avaient pas dépassé le poids d'une demi-once⁵⁹³. Cela se passait il n'y a pas plus de deux siècles !

Au XVIIIe siècle, existait à Oudewater, en Hollande, l'usage de peser, dans une grande balance de la ville, les gens accusés de sorcellerie. La plupart y venaient d'eux-mêmes. On les faisait déshabiller ; une sage-femme patentée servait de témoin avec deux hommes chargés du pèsement. Les échevins et le greffier partageaient, avec ces trois singuliers fonctionnaires, les six florins et dix sous, payés par les individus qui réclamaient l'épreuve, et auxquels, en retour, on délivrait un certificat, attestant que leur pesanteur était proportionnée à leur taille, et qu'ils ne portaient rien de diabolique sur le corps. Ce certificat n'était pas cher, puisqu'il les préservait du supplice du feu. La plupart de ces prétendus sorciers et sorcières venaient de Westphalie, c'est-à-dire de régions catholiques. Or, à Oudewater aussi, on ne considérait comme sorciers que les gens pesant moins de 15 livres, c'est-à-dire moins de 8 kilos environ⁵⁹⁴.

L'épreuve de la Bible

L'épreuve de la balance était parfois exécutée de la façon suivante : on plaçait dans l'un des plateaux une Bible, dans l'autre le prévenu. Si ce dernier, contre toute vraisemblance, était moins lourd que le livre, on le condamnait⁵⁹⁵.

Le Dr J. Regnault⁵⁹⁶ écrit à ce sujet : « Il était donc admis que toute personne plus légère qu'une Bible d'Eglise était adepte de Satan. » Eh que non ! Ce n'est point par ce simplisme innocent qu'on peut comprendre et résoudre ces problèmes troublants de l'Histoire ! Comment peut-on imaginer que nos pères n'arrivassent pas à voir tout de suite qu'il ne pouvait pas être question de regarder invariablement comme sorciers les nains ? Nos pères n'étaient pas moins intelligents que nous, leurs erreurs étaient généralement la conséquence de leurs tendances philosophiques, justement comme il arrive aujourd'hui en sens inverse, ainsi que le Dr Regnault lui-même nous en fournit ici une preuve. Aucune Bible d'église⁵⁹⁷ ne s'approche du poids de 25 kilos ; les plus gros de ces volumes peuvent peser une dizaine de kilos, ce qui constitue déjà un joli poids. On n'a qu'à essayer pour s'en convaincre.

Expériences modernes sur les variations du poids du corps humain

La vérité est que, en cette affaire encore, on n'y comprend rien. Peut-être serons-nous en possession de quelques analogies permettant de classer cet ordre de faits c'est ce qu'on appelle « expliquer » quand nous aurons examiné certains autres faits tout aussi mystérieux et troublants, sinon davantage ; surtout le soulèvement du corps humain chez des extatiques, des « possédés », des médiums, etc., ainsi que leurs changements inexplicables de poids tous phénomènes aussi bien constatés que l'insubmersibilité de quelques-uns parmi les prétendus sorciers.

Pour le moment, afin de donner une simple idée de ces phénomènes, nous nous bornerons à rapporter ici ce passage du fameux ouvrage de Justinus Kerner, docteur en médecine et professeur de philosophie à l'Université de Tubingue, sur la « Voyante de Prévorst », Frédérica Hauffe : « Dans cet état (l'état somnambulique), si on la mettait au bain, on constatait des phénomènes extraordinaires. Ainsi, on voyait ses membres et la partie inférieure de son corps émerger involontairement de l'eau, en vertu d'une insubmersibilité

⁵⁹³ C'est là l'expression, certainement hyperbolique, d'un journal de l'époque. Mais le fait n'est pas moins vrai dans ses lignes générales. Cfr. Landifort, p. 32, n. a. Voir aussi d'autres relations, également de ce temps-là, en Bohner ; Jus ecel. protest., vol. V, tit. 35, § 17, et Mayer p. 108.

⁵⁹⁴ Goerres : loco citato.

⁵⁹⁵ Leloyer : Discours et Histoires des spectres, visions, etc. Paris, 1605.

⁵⁹⁶ La Sorcellerie, chap. II, § 4.

⁵⁹⁷ le Dr Regnault veut probablement parler du Missel, mais peu importe.

étrange. Les personnes qui la soignaient faisaient tous leurs efforts pour maintenir son corps dans l'eau et ne pouvaient y parvenir. Si, à ce moment, elle était tombée dans une rivière, elle n'aurait pas pu s'y enfoncer plus qu'un morceau de liège.

Et le Dr Kerner lui-même remarque, à ce sujet : « Cette particularité nous remet en mémoire l'épreuve appliquée aux sorciers qui, sans aucun doute, étaient le plus souvent des personnes en état magnétique et pouvaient ainsi flotter sur l'eau, contrairement aux lois ordinaires⁵⁹⁸. »

De même, l'épreuve de la balance présente des analogies certaines avec des expériences faites par des savants contemporains sur le changement de poids de certains sujets, en l'espace de quelques minutes seulement.

Le procès-verbal des séances médiumniques qui eurent lieu à Milan en 1892 avec Mme Eusapia Palladino nous apprend que ce médium ayant été pesé à plusieurs reprises, à quelques minutes seulement de distance et avec toutes les précautions nécessaires pour empêcher les fraudes, tombait de son poids normal de 62 kilogrammes à celui de 52. Comme les expérimentateurs avaient exprimé le désir d'obtenir le phénomène opposé, la bascule monta jusqu'à 72 kilogrammes. Cette expérience fut répétée en cinq séances différentes. Le compte rendu est signé par ces trois illustrations de la Science qui sont les professeurs Lombroso, Schiapparelli et Richet, par le Dr Du Prel, M. Aksakof, etc.⁵⁹⁹.

Il ne s'agit pas ici de discuter la confiance que l'on peut accorder aux expériences médiumniques en général, fort décriées à cause des fraudes incessantes auxquelles on est exposé dans l'obscurité et à cause d'autres circonstances peu favorables à l'observation. Le cas est ici tout autre. Il serait absurde de contester qu'un groupe de savants, habitués aux plus délicates mesures physiques et physiologiques, soit incapable, au cours de cinq séances successives, dans leur propre laboratoire, avec des appareils leur appartenant, et en pleine lumière, de peser une femme. Passe encore si ce fait était isolé mais on possède désormais des dizaines de constatations semblables, faites en des conditions où nulle supercherie, nulle erreur était possible; de manière qu'il faudrait un certain aveuglement pour en contester les résultats après avoir examiné les documents. Sans doute, on peut encore toujours les contester sans les avoir examinés ; c'est même ce qui a lieu généralement mais c'est assez ridicule et méprisable, et les hommes de science, au moins, feraient bien de laisser cela aux prestidigitateurs et aux journalistes.

Ces phénomènes ne se produisent pas uniquement à l'état de somnambulisme, plus ou moins complet, comme semble le croire le Dr Kerner mais toujours chez des individus présentant certaines particularités d'autres diront « anormalités » psychophysiologiques : ces individus dont on a toujours tiré les extatiques, les sorciers, les sujets hypnotiques, les médiums.

L'état somnambulique écrit de son côté J.-J. Görres⁶⁰⁰, le porte-voix du mysticisme catholique moderne affranchit souvent le corps des lois de la pesanteur, comme on l'a remarqué plusieurs fois. Les hommes qui, arrivés à un certain degré dans le bien ou dans le mal, ont dépassé les limites de la nature... peuvent bien aussi quelquefois être affranchis des lois qui gouvernent le monde corporel.

Est-ce bien le cas de parler ici d'hommes ayant atteint des degrés exceptionnels dans le bien ou dans le mal ? On peut être Titus ou Néron sans s'affranchir des lois de la pesanteur, et on peut s'en trouver affranchi sans sortir de la plus banale médiocrité dans le bien comme dans le mal. Ne s'agirait-il pas tout bonnement d'individus doués de facultés spéciales innées, souvent développées par l'exercice de certaines pratiques ? Et si ces personnes atteignent souvent un haut degré dans le bien ou dans le mal, ne doit-on pas l'attribuer plutôt à la nature exceptionnelle de leurs prédispositions psychophysiologiques et plus encore à nos préjugés qui portaient à regarder comme des saints thaumaturges ceux parmi ces individus qui

⁵⁹⁸ Die Seherin von Prävorst (Stuttgart, 1829), chap. VIII. Traduction française du Dr Dusart, Paris, 1900.

⁵⁹⁹ Colonel de Rochas : l'Extériorisation de la Motricité.

⁶⁰⁰ (Mystique chrétienne, liv. VIII, chap. LX.

partageaient nos convictions religieuses, et à considérer comme des magiciens, des sorciers, des possédés, ceux qui appartenaient à d'autres religions, ou n'en suivaient pratiquement aucune ?

On remarquera que si les sujets qui se soustraient, en certaines circonstances, aux lois de la pesanteur sont bien ce que nous appelons aujourd'hui des « sujets métapsychiques », la croyance qui attribuait aux « sorciers » la propriété d'être insubmersibles pouvait avoir un grand fond de vérité; toujours en regardant les prétendus « sorciers » comme de simples sujets disposant de facultés « surnormales », dont ils devenaient les victimes, souvent inconscientes. Les saints thaumaturges des différentes religions auraient été aussi fréquemment convaincus de sorcellerie, s'ils avaient été soumis aux épreuves de l'eau froide ou de la balance, toujours à cause de leurs facultés surnormales, comme le montrent les cas si nombreux de « lévitation » que l'on a signalés chez eux.

Ordalies différentes, les marques des sorciers et les « zones analgésiques » des hystériques

On sait qu'un autre bon moyen de s'assurer de l'identité des sorciers était de rechercher sur leur corps le sceau de Satan » stigma diaboli, sigillum Salariae par lequel on pensait que le prince des puissances infernales marquait ses adeptes dans les sabbats, et qui avait la vertu de rendre insensible à tout mal la partie du corps à laquelle il était appliqué. C'est pourquoi les magistrats faisaient piquer le prévenu dans toutes les parties du corps, pour s'assurer si celui-ci n'avait pas été marqué par le démon. On avait soin de lui bander les yeux, avant cette opération, pour qu'il ne vît pas où et quand on le piquait et qu'il ne pût pas feindre de réagir. Cette épreuve judiciaire a été surtout employée en Angleterre et en France⁶⁰¹.

Du temps de Charcot, on a constaté l'existence de ces « zones analgésiques » dans le corps de certains hystériques. Leur analogie avec le « sceau de Satan » des sorcières était si évidente, qu'elle n'a pas été contestée. On peut ne point partager l'avis de l'Ecole de la Salpêtrière sur l'étiologie de ces zones insensibles ; impossible de nier leur réalité. Voici comment en parle le Dr Paul Regnard, professeur de physiologie⁶⁰² : « L'immense majorité des hystériques ont tout un côté du corps insensible. Plus souvent le gauche que le droit. On peut les couper, les piquer, les brûler, elles ne sentent rien. »

Bien mieux, ces points absolument insensibles sont si mal irrigués que, lorsqu'on les blesse, il n'en sort pas une goutte de sang. Les malades sont parfois très fiers de cette immunité ; elles s'amusent à se passer de longues aiguilles dans les bras et dans les jambes.

Dans les procès de sorcellerie on regardait aussi comme une preuve de culpabilité certains signes visibles que les sorciers portaient sur le corps et qu'on attribuait à un baiser, à une morsure du diable. C'était surtout à gauche que ces marques se trouvaient placées : sur la joue, sur une épaule, sur le cœur, dans l'œil et spécialement dans l'iris. Ce n'était souvent que des verrues, des nævus, des lentilles, etc.

Mais il ne faut pas penser que la croyance à ces « marques du diable » fût absolument générale chez les démonologues. Le magistrat Bodin⁶⁰³, le jésuite Delrio⁶⁰⁴ refusaient d'y attacher la moindre valeur.

Les épreuves du Serment et de l'Eucharistie, inhibition de la parole et de la déglutition

Comment ne pas reconnaître des sujets suggestionnables et hypnoïdes aussi parmi ceux qui réagissaient au cours des épreuves du Serment, de l'Eucharistie, du « pain et du fromage » ?

⁶⁰¹ On peut consulter sur ce sujet le curieux ouvrage de Jules Fontaine : Des marques des sorciers, publié à Lyon, 1611. Mais tous les traités de démonologie de l'époque sont remplis de détails sur cette anomalie physiologique.

⁶⁰² Sorcellerie, Paris, 1887, p. 77.

⁶⁰³ De la démonomanie des Sorciers, 1587, p. 213.

⁶⁰⁴ Disquisitionum magicarum, 1600, t. III, p. 46.

Le serment a eu en origine, et a toujours gardé en une certaine mesure, un caractère ordalique. Au moyen âge, il recevait, avec l'Eucharistie, la dénomination de purgationes canonicae, alors que les autres épreuves étaient dites purgationes vulgares. Les premières étaient en effet plus spécialement réservées aux ecclésiastiques; l'Eglise les conseillait de préférence fort sagement du reste. Le prévenu se disculpait en jurant son innocence et en invitant Dieu à le punir s'il ne disait pas la vérité; dans ce cas, on croyait que le sacrilège dût mourir dans le courant de l'année.

On peut rapprocher de ces deux épreuves le « jugement du Saint-Esprit », personne de la Sainte Trinité considérée comme présidant à l'examen de la vérité⁶⁰⁵. Cette croyance, aussi bien que celle du serment et de l'Eucharistie, s'appuyait probablement sur d'authentiques exemples ; en tout cas, sur des légendes fort répandues. L'histoire ecclésiastique nous apprend que Hildebrand, plus tard Grégoire VII, envoyé en qualité de légat pontifical pour juger certains évêques accusés de simonie, fit venir devant lui l'évêque de Trêves, que l'opinion publique indiquait comme coupable, et il lui dit : « Si tu possèdes légitimement les dons du Saint-Esprit, prononce sans crainte les paroles suivantes : Gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit. » Le simoniaque prononça alors distinctement : « Gloire au Père, au Fils... » mais il ne put articuler le restant de la formule sacrée ; convaincu par cet obstacle de la langue, il dut descendre du siège épiscopal.

On sait que l'institution du jury a une origine analogue datant d'une époque où, sur douze chrétiens rassemblés et délibérant, le Saint-Esprit était censé descendre, en mémoire des douze Apôtres. Comme, d'autre part, le jugement inspiré par le Saint-Esprit devait être considéré comme étant infaillible, le verdict des jurés était et est maintenant encore sans appel. Ce qui se rapporte aux purgations canoniques se trouve dans les actes des Conciles de Vermunce et de Tribur.

Dans l'épreuve de l'Eucharistie, certains criminels frappés de terreur religieuse devant le sacrilège qu'ils commettaient et le châtement qui les attendait à coup sûr en ce monde ou dans l'au-delà, ne parvenaient point à déglutir l'hostie consacrée, ce qui était regardé comme une preuve de culpabilité. Parfois, dans les purgations vulgaires, on remplaçait l'hostie par du pain et du fromage, que le coupable ne pouvait mâcher et avaler, toujours par suite de la même suggestion de terreur, et parce qu'il pensait d'avance ne pas pouvoir parvenir à le faire.

Que de fois a-t-on vu des hypnotiseurs défendre à des sujets de compter au-delà d'un certain nombre, d'épeler l'alphabet au-delà d'une certaine lettre, d'avalier un gâteau qu'ils avaient dans la bouche, et y réussir presque sûrement ! Parmi les personnes que nous avons vues subir l'effet de cette inhibition au cours d'expériences de laboratoire, il y en avait que nous connaissions intimement comme étant incapables d'une simulation ; elles n'étaient nullement en état d'hypnose et ne présentaient pas des anomalies psychophysiologiques apparentes.

Le jugement du cercueil, le cadavre saigne en présence du meurtrier

L'ordalie appelée *judicium feretri*, *Bahrrecht* (« jugement du cercueil »), se fondait sur la croyance qu'au contact du meurtrier, le sang jaillissait des blessures de l'assassiné, ou que d'autres signes devaient apparaître, tels que l'écume à la bouche, ou le frémissement. Parfois, au lieu du cadavre tout entier, on prenait seulement ses mains, préalablement coupées à cet effet ; l'épreuve était alors nommée *Scheingehen* en Allemagne et aux Pays-Bas. L'usage du « jugement du cercueil » doit être ancien, puisque Pitcairn le signale dans un procès d'assassinat d'un roi Duflus d'Ecosse, en l'an 972. Grimm (p. 930) et d'autres écrivains citent quelques vers des *Nibelungen* et d'*Iwein* (vers 1355-1364), où l'on fait allusion au *Bahrrecht*. Celui-ci paraît avoir été plus spécialement employé en Allemagne au cours du XVI^e et du XVII^e siècle. Il est

⁶⁰⁵ Peut-être surtout à cause de ce qu'on lit dans les Actes des Apôtres, chap. V, vers 3.

prescrit dans une Hessen-Darmstaedlische Lande-sornung de 1639 et par quelques autres lois relativement récentes.

On raconte de Richard Cœur de Lion que s'étant révolté contre son père Henri II, quand il s'approcha du cadavre, on vit jaillir du sang de la bouche et du nez de celui-ci. Nous ne connaissons aucun cas de l'application de cette épreuve en France.

Paris de Puteo⁶⁰⁶ affirme qu'on l'employa à Rome, quand on assassina le cardinal de Saint Marc. Ce qui montre que l'épreuve devait être cependant peu connue en Italie, c'est qu'Hippolyte de Marsiliis⁶⁰⁷ un légiste estimé, raconte comme une chose très singulière qu'au temps de sa jeunesse, quand il était juge de paix à Albenea (Ligurie), un vieillard lui avait appris ce moyen pour découvrir les coupables de meurtre. Il doit avoir, à son tour, tenté l'épreuve, et celle-ci doit lui avoir réussi, puisque de Marsiliis ajoute que, « ne prêtant pas foi à ce système, il n'a procédé contre le prévenu que par suite d'autres indices recueillie contre lui ».

Marcile Ficin († 1499), écrit que les juges de son temps avaient remarqué que « la blessure d'un homme tué saigne de nouveau quand on l'approche du meurtrier⁶⁰⁸. » Selon ce célèbre humaniste, l'épreuve, pour réussir, doit être réalisée dans les sept heures qui suivent le crime, c'est-à-dire quand le cadavre n'est pas encore complètement refroidi ce qui la rendrait pratiquement inapplicable dans la plupart des cas. D'autres auteurs ne paraissent pas croire à cette extrême limitation de temps.

César Cantù, dans sa *Storia degli Italiani* (XI,284), signale l'usage du jugement du cercueil à Milan au cours du XVII^e siècle. Les écrivains les plus favorables à l'épreuve du cercueil sont Paris de Puteo (Dupuy) et Blancus (Blanc), pour lesquels elle constitue un *magnum iudicium a qua experientia non erit per iudicem recedendum* c'est-à-dire, une épreuve qui doit être regardée comme décisive par le juge.

La plus illustre allusion à l'épreuve du cercueil est celle qu'y fait Shakespeare, dans *Richard III* (1^{er} acte, scène II), quand Lady Anne crie au difforme Gloucester : « Oh ! voyez, messieurs, voyez ! les blessures glacées du cadavre de Henri se sont rouvertes et son sang coule de nouveau ! Rougis, rougis, ignoble amas de difformités ; c'est, ta présence qui fait couler du sang de ces veines refroidies qui n'en contiennent plus. Ton forfait inhumain et dénaturé provoque cet épanchement contraire aux lois de la nature.

Un autre grand écrivain qui fait allusion à cette ordalie est Descartes. Dans ses *Principes de la Philosophie* (chap. 87), comme il parle des « particules de la matière subtile », il s'exprime ainsi :

Et d'autant qu'elles se meuvent sans cesse fort vite suivant la nature du premier élément dont elles sont parties..., il peut se faire que des circonstances très peu remarquables les déterminent quelquefois à tourner çà et là dans le corps où elles sont, sans s'en écarter, et quelquefois au contraire à passer en fort peu de temps jusqu'à des lieux très éloignés sans qu'aucun corps qu'elles rencontrent en leur chemin les puisse arrêter ou détourner et que, rencontrant là une matière disposée à recevoir leur action, elles y produisent des effets entièrement rares et merveilleux, comme peuvent être de faire saigner les plaies du mort lorsque le meurtrier s'en approche, d'émouvoir l'imagination de ceux qui dorment et aussi de ceux qui sont éveillés et leur donner des pensées qui les avertissent des choses qui arrivent loin d'eux en leur faisant ressentir les joies et les afflictions d'un ami, les mauvais dessins d'un assassin, etc.

En lisant ce singulier passage, on est étonné de voir décrire si bien, pour cette époque, le « syntonisme » de la télépathie mais on l'est plus encore par les quelques mots que nous avons mis en italique.

⁶⁰⁶ De Sindacalu, chap. Mandavit.

⁶⁰⁷ *Practica causarum criminalium*, § Diligenter, n° 181, Luguduni, 1543, fol. 53.

⁶⁰⁸ *Theologia platonica*, de Immortalitate animorum, XVI, 5.

Nous nous retenons de commenter, pour le moment, l'hypothèse par laquelle le grand philosophe cherche à se rendre compte de l'étrange phénomène en question. Au moyen âge, on remarquait dans le même but, que « l'âme a son siège dans le sang », d'après tels passages de la Bible⁶⁰⁹. Le roi Jacques Ier d'Angleterre, dans sa *Daemonologia* déjà citée, écrit : « De même que, en un meurtre secret, si l'on place la main du criminel sur le cadavre de l'assassiné, celui-ci se prend à saigner, comme si le sang criait vengeance contre le coupable, parce que Dieu a établi ce signe secret surnaturel pour dénoncer le crime, de même, etc. »

Le fameux Franz X. Von Baader qui, tout en étant un mystique, était un savant de quelque valeur professeur de philosophie à Munich, conseiller supérieur des mines (1765-1841) suggère, pour expliquer cette ordalie, une force que garderait le sang après la mort (*vis sanguinis ultra mortem*), sans doute toujours en corrélation avec la doctrine mosaïque à laquelle nous avons fait allusion plus haut, et suppose qu'un rapport, ou *communatio vitae*, peut être établi entre le meurtrier et sa victime. Il s'agirait, en somme, d'une application de l'hypothèse des « actions sympathiques », dont nous avons dû nous occuper déjà au sujet de la magie des Primitifs, et surtout de leurs envoûtements.

En tout cas, chacun peut comprendre l'intérêt considérable que présenterait cette forme d'ordalie au point de vue auquel la signalait Ficin, c'est-à-dire comme preuve de la survivance de l'âme, ou de l'existence d'êtres spirituels. Elle constitue bien l'une des choses les plus extraordinaires qui soient dans l'histoire de l'humanité, et l'on est fort surpris de noter que même la plupart des personnes instruites n'en ont jamais entendu parler ; que, de toute manière, on n'a à peu près rien fait pour s'assurer de sa réalité historique. Pourquoi cela ? C'est bien simple. Suivez mon raisonnement : « Il n'y a rien de vrai dans tout cela ; il est donc inutile et ridicule de chercher si dans tout cela il y a peut-être quelque chose de vrai ! »

Aussi les cas que nous sommes en mesure de citer sont insuffisants pour nous donner une idée exacte sur la réalité de ce fait historique. Quelques exemples, comme ceux concernant l'histoire des Plantagenets et celle du roi Duflus, que nous avons rappelés plus haut, paraissent avoir un caractère un peu légendaire. Le cas rappelé par Hippolyte de Marsilliis est intéressant, mais exposé trop sommairement ; l'observation attribuée aux juges du XVe siècle par Marsile Ficin n'est que de nature générale.

Il est juste cependant d'ajouter qu'un cas est signalé par la *Zeiischrift der Savigng Stiftung fur Rechtsgeschichte*⁶¹⁰. Il s'agit d'un nommé Hans Walter qui, soupçonné d'un meurtre à Strelen (Saxe), en 1599, fut conduit devant le cadavre de l'assassiné, qui saigna alors ; le prévenu dut avouer son forfait et fut condamné.

Les cas les plus intéressants que nous connaissions de l'application de cette épreuve sont probablement ceux recueillis par R. Picairn dans : *Criminal Trials in Scotland, from a. D. 1488 to a. D. 1624*⁶¹¹. Ces procès ont eu lieu en Ecosse en 1628, 1644, 1661, 1676, 1688, année dans laquelle le Lordattorney d'Ecosse en fit l'apologie. Hargrave en a enregistré le premier et le dernier dans ses *Procès d'Etat* ; Mrs. Crowe les a reproduits dans ses *Nightsides of the Nature* (chap. XVIII), comme « les deux derniers exemples de jugements du sang qui aient eu lieu en Angleterre ».

Voici le premier fait (qui eut lieu, comme nous l'avons dit, en 1628), tel qu'il fut enregistré alors par M. John Maynard, avoué juré : « Preuve ayant été fournie de la mort de Jane Norkott, grave et vénérable personne, le ministre de la paroisse de Hertfordshire, où le meurtre eut lieu, étant assermenté, déposa que le corps ayant été exhumé, en présence des quatre accusés, chacun fut requis de toucher le cadavre. La femme d'Okeman tomba à genoux et supplia Dieu de donner un témoignage de son innocence. Elle toucha alors le corps ; sur ce, le front de la défunte, auparavant d'une couleur livide et cadavérique, se couvrit peu à peu

⁶⁰⁹ Lévitique, VXII; Deuteronomie, XII. 23

⁶¹⁰ Weimar, VI, 1885, p. 188.

⁶¹¹ 3 vol., Edimbourg, 1833, p. 182 et seq.

d'une rosée ou sueur bénigne, qui augmenta au point de couler en gouttes sur le visage; le front prit une couleur vivante et fraîche, et la morte ouvrit l'un de ses yeux et le referma ; ce qui eut lieu par trois fois ; elle ouvrit trois fois aussi le doigt annulaire, le referma, et du sang tomba de son doigt par terre. »

Cette déposition semble avoir été accueillie avec quelque perplexité par le juge, Sir Nicholas Hyde, lequel demanda au témoin si personne, en dehors de lui, n'avait vu ces choses. Le témoin répondit ne pouvoir jurer de ce qu'avaient vu les autres, mais qu'il croyait que la compagnie avait vu et qu'elle pourrait attester ce fait avec lui. Il désigna plus spécialement son frère, ministre dans une paroisse voisine. Cet autre clergyman, assermenté à son tour, confirma de tout point la déposition ci-dessus. Le premier témoin ajouta qu'ayant trempé son doigt dans ce qui paraissait être du sang, il se convainquit que c'en était vraiment.

Les changements et mouvements attribués ici au cadavre sont bien trop prononcés, ou prolongés, ou répétés, pour qu'on puisse facilement supposer que les témoins aient eu la berlue au point de voir ce qui n'existait pas. Mais on peut se demander si la grave et vénérable personne était bien morte. Or il faut remarquer que ce fait doit s'être passé au moins un mois après le décès, le corps ayant été déterré à la suite de nombreuses rumeurs qui avaient couru contre les accusés, alors que le coroner, après son enquête, avait prononcé un verdict de *felo de se* (suicide). C'est au cours d'une deuxième enquête que l'étrange épreuve du sang eut lieu. La suite de l'histoire est que les prévenus furent reconnus coupables et exécutés.

Passons au deuxième fait : « On eut de nouveau recours au jugement par le sang en 1688, dans le procès contre Sir Philip Stansfield, accusé de parricide. Le corps avait été enterré, mais l'exhumation eut lieu peu de temps après, par suite de certains soupçons, qui avaient surgi sur la cause de la mort. Il fut examiné par les chirurgiens et on se convainquit que le vieillard avait été assassiné. Le cadavre ayant été lavé et revêtu de linge frais, on pria les plus proches parents et les amis du mort de le soulever et de le replacer dans la bière ; quand Sir Philip plaça sa main sous son corps, il la retira tout à coup couverte de sang, et s'écria : « Oh ! Dieu ! » Puis, laissant tomber le corps, il dit encore : « Que le Seigneur ait pitié de moi ! » et il alla se prosterner sur un siège de l'église où le cadavre avait été examiné. De nombreuses dépositions relatives à ce fait eurent lieu durant le procès, et Sir John Dalrymple, homme d'une forte intelligence et dénoué de toute superstition, l'admet comme bien établi dans son réquisitoire au jury. »

Ici, ce qui peut donner lieu à quelque doute, c'est la supposition que le sang ait été subrepticement insinué sous le cadavre, au dernier moment, pour perdre l'accusé ! La fraude aurait dû avoir lieu ainsi absolument sous le nez de la justice, de l'accusé et de la défense; cependant, elle n'est pas tout à fait impossible. Mais ce qui est significatif, oui, mais fantastique, c'est que cette croyance n'a pas complètement disparu partout. Voici, par exemple, une lettre parue dans l'Initiation de Paris, datée d'El Boquete (Amérique du Sud), 1906, et signée : « Taty ».

Une « bruja » ou soi-disant sorcière indienne me racontait un jour qu'il est très facile de reconnaître un assassin entre mille personnes. Sa présence, me disait-elle, fera saigner les blessures ; s'il se retire, l'hémorragie cessera. Donc en faisant approcher du mort ou du blessé toutes les personnes suspectes, l'on peut infailliblement découvrir l'assassin en examinant simplement les blessures de la victime. Malheureusement, le criminel ne vient pas souvent contempler le cadavre de sa victime.

Cependant, je voulus m'assurer par moi-même de la véracité des faits avancés par la sorcière, et l'occasion m'en fut donnée, hélas ! au moment le plus inattendu. Le 8 juin dernier, vers 4 heures du soir, l'on vint m'avertir que mon ami Jules M... venait d'être frappé mortellement de quatre balles dans le dos, non loin de sa propriété ; l'on ignorait totalement qui pouvait être l'assassin. Le lendemain, à 8 h du matin, l'état du blessé n'avait fait qu'empirer. J'avisai une vieille Indienne qui, songeuse, s'était retirée à l'écart et paraissait absolument étrangère à ce

qui se passait dans la grande salle de l'Hacienda, où sur un lit de camp était étendu le blessé. Je m'approchai d'elle et lui demandai son avis. L'assassin est dans l'assistance, me dit-elle, car le guérisseur n'a pas pu arrêter l'hémorragie ».

A l'aide de la méthode abyssinienne⁶¹², je connus immédiatement le coupable. Je l'appréhendai, je le fis attacher et je le sommait de dire la vérité. Il nia tout d'abord, puis soudain, voyant que l'on examinait les blessures, il se mit à genoux, avoua, et demanda pardon à sa victime sanglante. Immédiatement remis à l'autorité, il fut conduit sous bonne escorte à la prison du village d'El Boquete. Tant qu'il fut présent au pied du lit de la victime, les blessures saignèrent abondamment ; sitôt qu'il fut emmené, le blessé reprit vie et donna aux siens un vague espoir qu'on parviendrait à le sauver. Malheureusement, le chirurgien ne put extraire les balles, dont une avait brisé une vertèbre; onze jours après ce lugubre drame mon pauvre ami Jules M... succombait après une cruelle agonie...

On remarquera que dans le cas ci-dessus celui qui saigne est un blessé et non pas un mort ce qui rend le fait infiniment moins intéressant. Quand il s'agit d'un vivant, on peut en effet beaucoup plus facilement se demander si ce n'est point par une simple coïncidence que la blessure a saigné en présence du meurtrier et qu'elle a cessé de saigner après l'éloignement du criminel. On peut même se demander si, en certains cas du moins, la victime ne subit pas, en présence de l'assassin ou de celui qu'elle soupçonne un sentiment émotif hâtant la circulation du sang (comme cela se produit lorsque la rougeur monte au visage), de façon à provoquer un accident traumatique, se révélant par une hémorragie de la plaie.

Mais, toujours de nos temps, nous voyons survivre des vestiges de cette épreuve, appliquée, cette fois, aux cadavres. Nous citerons, à ce sujet, un article paru dans l'Echo du Merveilleux du 15 Novembre 1904, sous la signature de René Le Bon. Il s'agit d'une curieuse croyance existant dans certaines localités de la Bretagne : chaque fois que les parents d'un noyé viennent lui apporter le drap mortuaire, le noyé saigne « pour montrer qu'il les reconnaît ».

J'ai cinquante ans disait un vieux loup de mer au collaborateur du journal cité plus haut et j'en ai vu, allez, des noyés ! eh bien, ils ont tous saigné, même quand ils avaient séjourné des mois dans l'eau... C'est connu dans tout le pays, et tout le monde vous dira la même chose.

On peut répondre à cela que d'autres loups de mer ayant vu, eux aussi, un grand nombre de noyés, ne les ont probablement jamais vus saigner, même lorsque les parents apportaient le drap mortuaire. Mais cet usage peut être exclusif des noyés bretons... Il nous faut ajouter toutefois que M. Le Bon, incrédule d'abord, dit avoir assisté à ce phénomène, en des conditions probantes. Il s'agissait d'un malheureux mousse qui s'était noyé neuf jours auparavant.

Dans le numéro suivant, l'Echo publiait une lettre d'une comtesse de L. T., confirmant ce bizarre phénomène. M. Le Bon prétend que celui-ci « s'explique d'une façon plus naturelle que le ne croient les pêcheurs bretons » ; mais il oublie de nous indiquer cette façon ce qui est plus extraordinaire que le phénomène lui-même.

Que les noyés, une fois repêchés, saignent, c'est ce que nous ne nous soucions pas de contester. Mais qu'ils saignent uniquement quand leurs parents ou amis apportent le drap mortuaire, et non dans les autres moments, ou dans les autres cas, c'est ce dont nous attendrons peut-être longtemps la démonstration.

Les fraudes judiciaires

Nous examinerons, un peu plus loin, une foule d'hypothèses qui ont été soulevées pour tenter d'expliquer les ordalies et les phénomènes d'immunité du même ordre. Nous nous empressons dès maintenant de nous débarrasser d'une supposition qui n'a plus aujourd'hui qu'un petit nombre de partisans parmi les érudits, et aucun peut-être parmi ceux qui ont étudié la

⁶¹² Nous parlerons plus loin (§ 43) de la méthode à laquelle on fait allusion ici.

question, mais à laquelle font de fréquentes allusions les auteurs et journalistes qui touchent à peine de passage à ces faits. Nous voulons parler de l'hypothèse de la fraude. Le professeur Patetta, dans l'ouvrage sur les Ordalies que nous avons cité déjà, ne discute pas à fond la question de la supercherie, devant se tenir à son rôle d'historien du droit pénal, mais il ne manque pas de dire :

Je ne conteste pas la possibilité de ces fraudes dans certains cas, mais je ne puis pas en admettre la généralité, ni même la fréquence. Nous ferons remarquer l'impossibilité de cacher ces fraudes pendant de longs siècles, et surtout là où le sacerdoce n'est pas le monopole d'une caste. D'ailleurs, si l'on peut aisément comprendre la fraude dans certaines épreuves, telles que celle du poison, en bien d'autres épreuves la supercherie serait très difficile ou absolument impossible⁶¹³.

Un peu plus loin, Patetta répète que, tout en admettant la possibilité de fraudes en certains cas isolés, il est bien loin d'accepter la thèse de la supercherie sacerdotale, dont, pour nous servir des paroles mêmes d'Osenbruggen⁶¹⁴, le clergé n'a pas jugé devoir nous laisser le secret.

Cette thèse, en effet, changerait le clergé du moyen âge en une vaste association de mystificateurs ; elle est tellement ridicule qu'elle mériterait vraiment de prendre place dans certains ouvrages du XVIIIe siècle, où l'on apprenait que saint Laurent ne resta si longtemps sur le gril que parce que les charbons n'étaient pas allumés et qu'on s'était borné à les frotter avec du phosphore ; ou bien que Moïse produisait artificiellement des tremblements de terre par je ne sais quel secret chimique⁶¹⁵.

Le même auteur rappelle que le docte Hildebrand employa plusieurs paragraphes de ses *Purgationes Canonice et Vulgares* (p. 174-184.) à prouver que ces fraudes sont absolument inconcevables ; Patetta cite enfin les paroles sensées de Réville : Il n'y a rien de plus superficiel que les explications des grands phénomènes religieux, quand elles n'ont pas d'autre base que l'hypothèse d'une imposture prolongée.

Comment admettre, en effet, qu'au cours d'une longue série de siècles, personne jamais n'ait laissé échapper le secret des subterfuges connus des clergés hindou, grec, celte, catholique, protestant, etc., qui seraient même encore connus par les juges et les sorciers des sauvages ! En 876, à la mort de Louis le Germanique, son fils invoqua son propre droit contre l'usurpation de Charles le Chauve. Trente de ses hommes se soumirent victorieusement pour son compte aux épreuves d'usages, à savoir : dix à celle de l'eau froide, dix à celle de l'eau bouillante, dix à celle du fer rouge⁶¹⁶. Pas un parmi eux, pas un parmi les centaines, les milliers de personnes qui auraient pareillement connu la supercherie, ne l'aurait donc fait connaître ?

Enfin Patetta parle de « fraude sacerdotale » parce que, depuis les Encyclopédistes, ces deux mots semblaient ne pas pouvoir aller l'un sans l'autre, en ces questions, comme aujourd'hui les « fraudes médiumniques. » En réalité, les juges séculiers ont été chargés des jugements de Dieu bien plus généralement et plus longuement que les prêtres ; même depuis 1215 contre l'avis de l'Eglise. Or s'il était déjà bien difficile de cacher durant de longs siècles des fraudes systématiques dont se serait rendu coupable le clergé, il est absurde de supposer que le secret ait pu être gardé par les magistrats séculiers.

En outre il faudrait supposer que le clergé et la magistrature aient possédé, au moyen âge, une foule de secrets chimiques que la science moderne n'est pas encore parvenue à percer !

Les citations au Tribunal de Dieu

⁶¹³ Patetta, loc. cit., chap. I, § 5.

⁶¹⁴ Das Criminalrecht und der Zeitgeist, p. 11.

⁶¹⁵ Patetta, ibid., chap. IX, § 29.

⁶¹⁶ Le Brun : Histoire des Pratiques superstitieuses, II. 99.

Passons à un sujet ayant, au moins en apparence, des rapports assez étroits avec les « jugements de Dieu » ; c'est ce que l'on appelait des « citations au Tribunal de Dieu ».

Un décret de Vitellius fixa une date à laquelle tous les devins devaient avoir quitté l'Italie. Les devins répondirent par un manifeste où ils ordonnèrent à l'empereur de quitter la terre avant la même date. Vitellius fut en effet tué avant la fin de l'année⁶¹⁷.

Les sorciers persécutés par l'empereur Valens lui prédirent de même sa mort imminente⁶¹⁸. Les frères Carvajal, injustement condamnés à mort, intimèrent à Ferdinand VI, roi de Castille, de mourir dans les trente jours. Le trentième jour qui suivit, Ferdinand mourut en effet, ce qui lui valut le surnom d'ajourné. La plus célèbre de toutes ces « citations » est sans doute celle de Jacques de Molay, grand maître de l'Ordre des Templiers. Au moment de son exécution, en 1314, il aurait ajourné Philippe le Bel et Clément V à paraître tous les deux, dans un an, devant le tribunal de Dieu. Le pape mourut bien le 20 avril et le roi le 29 novembre 1314. Il n'est peut-être pas assez prouvé qu'il ne s'agit pas d'une prophétie posthume, à laquelle aurait justement donné lieu la rapide succession de ces décès ; les arguments historiques que l'on a produits à l'appui de cette hypothèse sceptique n'ont pourtant pas une valeur sérieuse. Un grand nombre de faits de la même sorte sont relatés par le père Jérémie Drexell, jésuite, dans sa dissertation : *Tribunal Christi, seu arcanum ac singulare cujusvis hominis in morte judicium*.

Le moment auquel le juge « ajourné » doit paraître devant le tribunal de Dieu est parfois si précis, que la prédiction paraît réellement extraordinaire. Il en est ainsi dans les deux cas suivants, rapportés par Drexell : « En 1606, un soldat allemand, par suite d'une expression plus imprudente qu'irrespectueuse, est accusé de rébellion, et, après un jugement sommaire, est conduit à la potence. Alors le condamné, s'adressant au capitaine, lui cria : « D'ici à trois semaines, à cette même heure de la nuit, tu rendras compte à Dieu de ma mort. » Le soldat fut pendu à minuit. Trois semaines après, pendant que le capitaine faisait une ronde à la tête d'une patrouille, il tomba à l'eau et se noya.

Un prévenu implorait du juge Tursus un sursis pour présenter d'autres arguments et d'autres preuves de son innocence ; le juge refusa cette concession si juste, et sans plus le condamna au supplice. Le condamné, avant de mourir, cita le juge inhumain à paraître devant Dieu au moment même de l'exécution, et, aussitôt l'innocent expiré, le juge tomba à terre foudroyé. »

Peut-on attribuer au hasard des faits pareils ? Ce n'est pas facile en effet. Des coïncidences si exactes désarment même le scepticisme de ceux qui seraient tentés de dire que parmi tant d'ajournements restés sans effet, il n'est pas extraordinaire qu'il s'en trouve quelques-uns qui se réalisèrent. Mais de même qu'on ne peut facilement nier qu'un malade qui prédit sa propre mort pour tel jour, telle heure, et qui meurt ainsi en effet, d'une mort non accidentelle (il y en a de nombreux et frappants exemples), n'ait pas été victime d'une autosuggestion, de même on ne peut exclure que le juge ajourné, homme impressionnable et superstitieux, n'ait succombé à une hétérosuggestion.

Par contre, un exemple serait à peu près probant si l'ajournement avait été fait à l'insu du juge. Encore pourrait-on objecter que la subconscience de celui-ci en ait eu connaissance par un phénomène télépathique, bien que l'expérience nous montre que ces cas sont extrêmement rares.

En Suisse, nous voyons la citation au tribunal de Dieu fréquente jusqu'au XVIII^e siècle, sous le nom de « citation à la vallée de Josaphat⁶¹⁹ ».

⁶¹⁷ Suéton, Vitell., § 14.

⁶¹⁸ Amm. Marcell., liv. XXXI, c. 1.

⁶¹⁹ Preussische Jahrbücher, Berlin, G. Reimer, Mars 1859. On peut puiser d'autres renseignements à ce sujet dans les *Disquisitiones Magicoe* de Del Rio, p. 609, et dans les *Ludungen vor den Richtenstuhl Gottes*, du docteur Fr. Oetker. Osenbruggen dédia à ce sujet un chapitre dans *R. A. aus der Schwaz*, XVIII, fasc. 2.

Naturellement, les citations au tribunal de Dieu étaient loin d'avoir un effet sûr, sinon on peut aisément comprendre qu'aucun condamné n'aurait laissé survivre son juge, et qu'aucun juge n'aurait osé condamner un prévenu. Jean Huss, condamné, en qualité d'hérétique, à être brûlé vif, ajourna ses juges à mourir dans trois mois. Les juges ne se décidèrent point à obtempérer à ce désir, ce qui contribua à raffermir l'Eglise catholique en Bohême.

Delancre nous apprend que les citations à Dieu, intimées par des personnes justement condamnées n'ont aucun effet. Pour soutenir la même thèse, Jove nous raconte que Gonzalve de Cordoue ayant condamné un soldat qui s'adonnait à la sorcellerie, le malheureux eut l'impudence de le citer à comparaître devant le tribunal du Très-Haut. Le Grand Capitaine, railleur, répondit qu'il chargeait son frère Antoine, mort depuis longtemps, de comparaître à sa place. Antoine ne se refusa pas sans doute à ce petit service fraternel, puisque Gonzalve continua à se bien porter.

Enfin, une forme spéciale de cette intervention supposée de Dieu pour venger les crimes se rencontre dans toutes les religions, surtout chez les Hébreux avant l'esclavage de Babylone, quand ils n'avaient encore qu'une idée bien vague de la vie d'au-delà. Nous voulons parler de la punition du crime en ce monde même par la justice du Ciel.

Charles Linnée, dans son livre sur l'occultisme, nous présente une forme spéciale de cette justice surhumaine, qu'il appelle Nemesis Divina. Il rapporte entre autre le fait suivant : « Un gendre tua son beau-père de trois coups d'arme à feu ; la preuve du crime ne put être faite ; mais le meurtrier fut atteint, peu d'années après, de trois ulcères cancéreux aux mêmes endroits anatomiques blessés par les trois balles, et il périt d'une mort lamentable. »

On verra peut-être dans ce fait un exemple paradoxal de stigmates produits par l'autosuggestion du remords, si toutefois il ne s'agit pas d'une simple coïncidence.

En somme, il s'agit là d'une classe de faits de caractère pittoresque et dramatique, mais n'ayant point une grande valeur historique et scientifique ; ne pouvant d'ailleurs pas l'avoir, à cause de leur nature même.

Dans le martyrologe israélite et chrétien

Un ordre de faits surnormaux se rapprochant beaucoup de ceux qui se produisaient dans les ordalies est celui des « prodiges » en faveur de certains suppliciés, sur qui les efforts des bourreaux restaient impuissants.

Ici l'individu qui se trouve si prodigieusement préservé n'est pas un prévenu, comme dans les ordalies ; c'est un condamné mais l'événement, dans les deux cas, diffère seulement en ceci, que la puissance mystérieuse, qui n'a pas été consultée avant la condamnation, est censée intervenir en faveur de l'innocent au moment du supplice.

Les faits de cette nature abondent dans les hagiographies des différentes religions ; mais ceux qui concernent les Israélites et les Chrétiens nous intéressent davantage, parce qu'ils nous touchent de plus près.

Quelques exemples que nous pourrions citer ici concernent l'incombustibilité; pour l'ordre de notre exposé, nous n'en parlerons qu'un peu plus loin.

Pour ce qui se rapporte à l'insensibilité, qu'il nous suffise de rappeler le témoignage personnel de Tertullien et saint Augustin⁶²⁰ au sujet de Perpétue, fille d'Ignace. Une vision lui apprend qu'elle restera insensible aux tortures, et elle l'est de manière, qu'on la voit se raccommode tranquillement les cheveux et les plis de la robe et demander enfin : « Quand allez-vous donc commencer ? » Sans doute cette insensibilité peut être expliquée d'une manière non surnormale, comme nous verrons tout à l'heure. Cependant, à l'ère des martyrs, ne devait-elle pas sembler confirmer, dans sa signification la plus littérale, la consolante parole de saint Paul : « Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces⁶²¹ » ?

Parmi les faits documentés touchant l'immunité de certains martyrs, il en est même de si extraordinaires, qu'ils semblent défier toute notre ferme volonté de ne rien rejeter de ce qui nous est démontré par des témoignages suffisants. Nous nous cramponnons alors désespérément à la légitime exigence formulée par Laplace, selon laquelle « la rigueur des preuves doit se proportionner à la gravité des conclusions. » Et pourtant, si nous parvenions à nous dépouiller de toute prévention justifiée par la rareté extrême des faits, nous devrions reconnaître que la valeur des preuves historiques que nous possédons devrait nous paraître suffisante.

Pendant le règne d'Hunnéric, roi des Vandales, une persécution des Ariens contre les Catholiques éclate dans l'Afrique gothique. Comme la ville de Tipasa, à quelques milles de Carthage, demeure fidèle à Rome, Hunnéric y envoie un comte militaire, qui rassemble les catholiques dans le Forum et, en présence de la foule venue de toutes parts, fait couper la main droite et arracher la langue à tous ceux qu'il ne parvient pas à intimider. Mais voilà que les vaillants martyrs, au milieu de l'étonnement général, continuent à parler sans langue. On peut s'imaginer la sensation que ce fait produit dans la ville; tout le monde veut voir le prodige; tous peuvent s'en assurer.

Voilà donc le miracle durable, tel que Renan le demande. Gibbon, dont le scepticisme invariable finit par fatiguer le lecteur, s'écrie devant ce fait : « En général, on peut attribuer avec plus de raison les miracles à l'industrie des catholiques qu'à la protection du ciel ; l'historien impartial peut toutefois se permettre de citer un événement surnaturel

⁶²⁰ Saint-Augustin., Serm. CCLXXX ; Tertull., De Anima, chap. LV.

⁶²¹ 1 Epist. ad Cor., X, vers. 13.

(praeternatural) qui édifiera les fidèles et étonnera les incrédules : ces miracles (ceux des langues arrachées sans perte de parole) dont on a eu beaucoup d'exemples successifs, se déroulèrent sur le théâtre le plus vaste et le plus éclairé du monde, et fut soumis, pendant plusieurs années, à l'examen des incrédules, qui tous attestèrent le prodige, ou comme témoins oculaires, ou déclarant que la chose était de notoriété publique⁶²².

Victor Vitensis, évêque africain, qui publia une histoire de la persécution deux ans après l'événement, écrivait : « Si quelqu'un doute de la vérité, il n'a qu'à se rendre à Constantinople, et écouter le langage net et parfait du sous-diacre Restitutus, un de ces glorieux confesseurs, maintenant logé dans le palais de l'empereur Zenon, et qui est si respecté par la dévote impératrice⁶²³. A Constantinople, c'est un savant philosophe néoplatonicien et chrétien, Enée de Gaza, que Gibbon appelle « un témoin savant et profond, sans intérêt et sans passion », qui parle ainsi des martyrs : « Je les ai vus, je les ai entendus moi-même, j'ai recherché soigneusement comment pouvait se former une voix articulée sans l'organe de la parole ; je me servis de la vue pour contrôler ce qui résultait de l'ouïe; je leur ouvris la bouche et je constatai que la langue tout entière avait été complètement arrachée dès la racine, chose que les médecins en général déclarent mortelle⁶²⁴. »

L'historien Procope⁶²⁵ en parle de même après les avoir vus. Victor de Tumoré remarque que « toute la ville impériale est à même d'attester ce fait ».

L'empereur Justinien affirme aussi, dans un décret, avoir vu et examiné personnellement ces martyrs⁶²⁶. Grégoire le Grand, qui vécut à Constantinople en qualité de légat du Pape, son prédécesseur, en parle à son tour⁶²⁷.

Ce n'est pas tout. Ecoutez les paroles d'un autre auteur de ce temps-là, Marcellinus comites⁶²⁸ : « Hunnéric fit couper la langue à un jeune catholique, muet depuis sa naissance ; aussitôt, il se prit à parler et à louer Dieu. Je vis à Constantinople plusieurs membres de ce groupe sacré. Tous, ayant la langue arrachée, parlaient toutefois parfaitement... Par contre, deux de ces mutilés, ayant commis une grave fornication, perdirent immédiatement et à tout jamais la parole. »

Ces derniers épisodes, s'ils sont aussi bien prouvés que le reste (ce qui paraît douteux, car le témoignage de Marcellin, bien que digne de foi, est isolé), donnent au phénomène physiologique dont il s'agit un caractère surnaturel encore plus difficilement irréfutable. Il est bien malaisé, en effet, de les attribuer à une autosuggestion durable.

Aussi les Chrétiens non Ariens attribuèrent à ce fait une importance exceptionnelle. Le Cardinal Baronius ne manque pas d'appeler ce miracle des langues coupées... Un tonnerre du Saint-Esprit, entendu de l'univers entier... puisqu'il ne s'agit plus ici ni d'un, ni de deux témoins, mais de toute une province, ou, pour mieux dire, non pas seulement d'une province, ni de l'Afrique, mais de tous les pays d'outre-mer ; il ne s'agit pas d'un jour ou d'un mois, mais d'un siècle presque entier (uno ferme saeculo), c'est-à-dire jusqu'à la mort du dernier de ces martyrs, dispersés dans le monde entier. Dieu voulut que tous les historiens autorisés de ce temps-là, ceux-là même qui n'appartiennent pas à notre religion, fussent d'accord à l'attester avec les mêmes mots⁶²⁹ ».

Aucun des écrivains synchroniques ne précise le nombre des martyrs de Tipasa; une vieille chronique dit qu'ils étaient soixante⁶³⁰ ce qui doit être fort exagéré.

⁶²² History of Decline, etc., chap. XXXVII.

⁶²³ Victor Vitensis, V, p. 76.

⁶²⁴ Enea Gazeus, in Theophrasto (Biblioth. Patrum, tom. VIII, p. 664.

⁶²⁵ De Bell. Vandal., lib. I, cap. 71, p. 196.

⁶²⁶ Justinian. Codex, lib. I, tit. XXVII.

⁶²⁷ Dialog., III, p. 32.

⁶²⁸ Chron., I, p. 45.

⁶²⁹ Annales, vol. II, anno Christi 484.

⁶³⁰ Dom Ruinart : Historia Persecutionis Vandalicoe 1694, p. 486.

En ces conditions, l'attitude de Gibbon, qui partout ailleurs a rapetissé le martyrologe chrétien, n'est-elle pas légitime ? N'est-elle pas celle d'un inflexible historien, « confesseur », lui aussi, de la vérité, qu'il place au-dessus de ses préjugés ? Et cependant, on sent bien qu'il n'est pas entièrement convaincu ; et à ce point de vue nous sommes tous ceux qui n'ont pas la foi et bien d'autres encore plus ou moins logés à la même enseigne... Toujours par suite de la rareté du fait. Gibbon dit, sans s'y arrêter, que l'événement de Tipasa « a eu beaucoup d'exemples successifs ». Mais il ne les cite pas. Ceux que nous connaissons (dont celui célèbre du Pape Léon III, qui couronna Charlemagne), sont bien peu convaincants. Il serait illogique de nier un fait pour une idée préconçue de ce qui est impossible. Mais la foi ne s'impose pas. Tout ce qu'on peut faire, c'est de ne pas contester a priori la réalité de ce qu'on ignore, et de réserver notre jugement, en avouant notre ignorance.

L'insensibilité chez les sorciers et les hystériques

Les martyrs chrétiens n'étaient pas seuls à rester parfois insensibles au milieu des tourments. Ce fait était même si fréquent chez les sorciers, que l'un des démonologues les plus autorisés, Boguet, en y faisant allusion dans son Introduction pour un juge en fait de sorcellerie, écrit : « Le juge doit éviter la torture ; elle ne fait rien sur les sorciers ». Les exemples de cette insensibilité foisonnent dans les ouvrages des démonologues, et nous en rencontrerons quelques-uns lorsque nous aurons à nous occuper des sorciers du moyen âge.

Ces phénomènes d'analgésie se rencontrent d'ailleurs aussi chez les hystériques, à la classe desquels appartenaient incontestablement la plupart des sorciers. Souvent, au lieu d'être circonscrits à une zone restreinte, comme dans les « marques des sorciers », ils portent sur tout le corps.

A côté des cas d'hémianesthésie hystérique dit le professeur Régnard⁶³¹ que nous avons cité plus haut nous rencontrons souvent des cas d'anesthésie totale. Le corps entier est insensible. Je me souviens d'avoir vu une jeune fille de dix-neuf ans qui, dans un moment de chagrin, réussit à se jeter d'un quatrième étage. Elle se cassa les deux cuisses. Pendant qu'on la portait à l'infirmerie, elle riait sur le brancard et s'amusait elle-même à déplacer les fragments osseux brisés. Pour un autre, c'eût été un horrible supplice. De même, les membres anesthésiés de certains hystériques ne saignent pas quand on les pique.

On sait que beaucoup d'importantes opérations chirurgicales ont été faites après qu'on eut endormi le patient du sommeil hypnotique⁶³². Or il paraîtrait que l'on peut même, par l'hypnotisme, suspendre une hémorragie, comme par l'injection d'une anesthésique. (Toute personne s'étant fait fortement insensibiliser une gencive avant l'extraction d'une dent sait que le sang ne coule, en ces cas, que quelque temps après l'opération, lorsque l'effet de la substance anesthésique a cessé). Voici en effet ce qu'on lit dans le compte rendu des expériences faites récemment à Lyon par un groupe de vétérinaires sur l'hypnotisation des chiens : « Une piqûre assez superficielle lui ayant été faite (à un chien hypnotisé), il ne s'en échappa aucune goutte de sang. Mais l'ayant éveillé, environ dix minutes après, notre étonnement fut grand en voyant une hémorragie se produire⁶³³.

L'insensibilité des fakirs

⁶³¹ Op. et loco cit.

⁶³² Ces cas sont enregistrés en très grand nombre dans la Revue de l'Hypnotisme du Dt Bérillon. Voir par ex. : L'Hypnotisme en anesthésie (1889, p. 172) ; Extraction d'une loupe pendant le sommeil hypnotique (1889, p. 142) ; Opération chirurgicale pratiquée dans l'état d'hypnotisme (1889, p. 246) ; Quelques faits d'anesthésie chirurgicale sous l'influence de la suggestion (1892, p. 309) ; Sarcome opéré pendant le sommeil hypnotique (1896, p. 120) ; l'anesthésie somnambulique (1912, p. 14, 44, 83), etc.

⁶³³ Journal du Magnétisme, janvier 1925.

Tout le monde a entendu parler de la relative insensibilité, invulnérabilité, incombustibilité dont font preuve, en certaines cérémonies religieuses, les fakirs, lamas, etc., appartenant surtout aux religions musulmanes, brahmiste et bouddhiste. De temps à autre, quelques prétendus représentants de ces prodigieux personnages s'exhibent même dans les grandes villes d'Europe et d'Amérique, en gagnant pas mal d'argent et en soulevant des polémiques dans les journaux. Ces discussions n'aboutissent à rien, dans la plupart des cas, d'abord parce que le milieu des théâtres n'est certainement pas le meilleur pour l'examen de ces faits ; ensuite parce que, de toute évidence, un homme qui, par son austère système de vie, par ses pratiques ascétiques, par des doctrines initiatiques, serait parvenu à des résultats psychophysiologiques tels que ceux des stigmates, de l'insensibilité ou incombustibilité, etc., ne s'exhibe pas dans les music-halls et les baraques des Expositions. Mais rien ne prouve qu'à côté de ces faux fakirs, il n'y en a pas d'authentiques, qui ne songent pas à se faire engager par des barnums et ainsi, après ces polémiques, le cas demeure aussi douteux qu'auparavant.

Aucun doute que, parmi ces performances, il y en a qui ne relèvent que de l'illusionnisme. Ainsi, par exemple, cette planche toute hérissée de clous sur laquelle se couchent certains prétendus fakirs, en se faisant même placer ensuite des poids sur le ventre. Or la multiplicité des clous est tout le secret du truc. Il est facile de comprendre que si l'homme dont le poids sera, par exemple, de 60 kilos, se place sur un seul clou, celui-ci aura à porter la charge totale; si l'homme repartit son poids sur 600 clous, il n'y aura sur chacun qu'un effort de 100 grammes. Or on peut charger un clou de 300 ou 400 grammes et le placer sur n'importe quelle partie du corps, sans être incommodé, surtout si certains de ces pointes, devant recevoir les parties les plus délicates du corps, ont été un peu émoussées; en ce cas, on a soin de faire toucher ailleurs par l'observateur qui se préoccupe de s'assurer de la nature de ces clous. D'autres « fakirs » montent sur une échelle composée de sabres, ou frappent de grands coups sur la lame d'un sabre dont le fil est placé, par exemple, sur le ventre de l'opérateur. Celui-ci a eu soin de montrer auparavant que l'arme était très tranchante, en lui faisant couper du papier, ce qui, on le sait, nécessite une fine lame. Mais une lame ne tranche qu'autant qu'elle glisse diagonalement sur l'objet à couper. Si l'on appliquait le tranchant sur le papier, en se contentant d'appuyer, la lame ne couperait pas. Certains coiffeurs, ayant acquis une grande pratique et confiance dans leur rasoir, frappent de grands coups de lame dans le creux de leur main, sans se blesser. On peut d'ailleurs avoir soin d'affiler certaines portions de la lame du sabre plus que certaines autres⁶³⁴.

Nous pourrions citer d'autres trucs analogues. Mais l'hypothèse de la supercherie n'est pas seulement la plus enfantine, en ce sens qu'elle n'arrive à rendre compte que des faits les plus élémentaires. Elle est aussi fatalement inopérante par sa nature même, parce que, du fait qu'un phénomène peut être imité frauduleusement devant des expérimentateurs incapables, il ne s'ensuit pas que le phénomène ne puisse être authentique en d'autres cas, sans quoi il serait facile de prouver qu'il n'y a pas de vin authentique, pas de billets de banque authentiques, etc. Il faut donc faire une foule de distinctions subtiles distinguer fréquenter pour avoir une idée de la vérité.

C'est ce qu'on va voir plus nettement en examinant, par exemple, le phénomène de l'épingle, ou du clou, passés à travers la langue. Voici comment l'explique un journal spécialiste de la prestidigitation⁶³⁵ : « En remontant en scène, vous placez dans votre bouche une fausse langue en caoutchouc, ayant la forme et la couleur d'une langue réelle; vous la faites sortir en la poussant avec votre vraie langue et la maintenez serrée entre les dents. Un trou (pratiqué dans la fausse langue) reçoit la pointe, qui n'a rien de spécial. »

⁶³⁴ L'Illusionniste, Paris, décem. 1910.

⁶³⁵ L'Illusionniste, oct. 1911.

Après votre promenade dans la salle, vous retirez le clou et, en même temps, vous recevez la fausse langue dans le creux de la main, pour la faire disparaître un instant après. Fort bien : tout s'explique donc par la substitution d'une langue en caoutchouc à celle que la nature a donné aux hommes et surtout aux femmes.

Maintenant, consultez la collection du *Matin de Paris*, et précisément le numéro du 29 septembre 1900. Vous y trouverez le récit détaillé et brillant d'une visite que fit aux bureaux de ce journal M. Soliman Carrus, ancien régisseur de la bande des Aïssaouas qui ont opéré à l'Exposition Universelle de Paris en 1889. Il affirma sans plus que les Aïssaouas ne sont qu'une sorte d'office de jongleurs, et il se fit fort de reproduire leurs tours devant ces messieurs de la Rédaction du *Matin*. Voici le passage où il s'agit justement du clou dans la langue. Soliman continua :

Messieurs, je vais me percer la langue ! Mouvement d'horreur et de recul. Mais Soliman se perçait déjà la langue. Il la tirait hors de sa bouche et enfonçait une pointe énorme en son milieu. Quand il eut retiré la pointe, il nous dit que tous les Aïssaouas avaient des trous dans les joues et dans la langue, comme les femmes en ont aux oreilles. Ce sont toujours les mêmes trous qui servent. Donc, point de langue en caoutchouc : tout s'explique au contraire par un trou pratiqué une fois pour toutes dans la langue. Eh bien non : c'est le même rédacteur du *Matin* qui nous le dit : « Du reste ajouta Soliman on peut en faire d'autres (trous) : on ne les sent même pas... »

Et après s'être enfoncé de grosses épingles dans les joues, dans le ventre, tranquillement, il nous disait que cette opération ne procurait aucune douleur si on savait choisir l'endroit, et nous expliquait que la blessure ne pouvait saigner parce que l'aiguille est ronde. Ah ! si l'aiguille, au lieu d'être ronde, avait été carrée ou triangulaire, comme un poignard, la blessure aurait saigné mais l'aiguille était ronde...

Un de nous ne put retenir la joue plus longtemps; c'est un de nos collaborateurs qui se précipite vers Soliman, la joue à la main : - Percez-la moi ! crie-t-il percez-la moi !...

Et Soliman perce la joue de notre collaborateur. Nous voulûmes tous toucher. On lui tira les épingles par-ci par-là. Ah ! la joue était bien percée, et le patient ne disait rien. Ça n'est pas malin de se faire percer la joue...

Donc, ce n'est pas non plus le trou existant d'avance dans la langue ou dans la joue qui explique toute chose : ce qui explique tout c'est le choix du bon endroit pour la piqûre, ainsi que l'emploi d'une pointe ronde, si l'on veut éviter l'épanchement du sang.

Il est vrai que le Dr Hikmet, parlant de ces sortes d'exploits des derviches, écrit⁶³⁶ : « D'autres fois on se sert de poignards ; le patient tient cette arme, pointe appuyée sur son ventre, tandis que le marabout frappe à grands coups de maillet jusqu'à ce que la lame soit assez enfoncée pour tenir d'elle-même. »

Un poignard n'a généralement pas une lame ronde ; Soliman Carrus l'a remarqué lui-même, ainsi que nous l'avons vu un peu plus haut. Mais on aurait mieux aimé que le Dr Hikmet l'eût bien précisé dans le cas dont il s'agit.

Décrivant une séance que certains marabouts de Tripoli lui ont accordée en 1912, et à laquelle assistaient aussi M. R. Bastianini, chef de bureau de l'Agence de Navigation Générale Italienne, son frère, employé à la même Agence, trois professeurs et d'autres personnes, M. J.-B. Penne, avocat italien, remarque⁶³⁷ que parmi les poignards apportés par les marabouts il y en avaient dont le fer était plat, d'autres dont le fer était rond, ou carré. Ces Arabes s'en transpercèrent successivement les joues, l'avant-bras, la gorge de gauche à droite, le ventre du haut en bas. L'auteur ne dit malheureusement pas quelle était la forme du fer des poignards dont les marabouts se servirent peut-être que les poignards à lame carrée ou plate restèrent

⁶³⁶ Revue de l'Hypnotisme, mai 1911.

⁶³⁷ Arcani Metapsichici : Fachiri, Marabutti e Medii, Naples, 1926. Gfr. Annales des Sciences Psychiques, janvier 1907, p. 43-45.

glorieusement sur la table. Alors on ne peut attacher beaucoup d'importance au fait qu'il n'y eut aucune hémorragie; il ne resta d'autre trace de la perforation qu'une légère ecchymose. L'un des marabouts se frappait violemment le ventre avec un sabre dont la lame était très affilée, ainsi que les assistants avaient pu s'en assurer par des essais.

A notre demande de faire glisser le sabre en avant et en arrière, en pressant fortement la lame sur la chair, l'Arabe s'exécuta. Quand nous lui demandâmes de cesser, on observa la lame, qui était très tranchante, comme auparavant; en observant la peau du ventre du marabout on n'y aperçut aucune blessure, mais uniquement des lignes un peu rouges, pareilles à des ecchymoses, ou des empreintes laissées par une ligature très serrée⁶³⁸. Donc ici, plus d'explications basées sur la façon de frapper sans faire glisser la lame sur la chair. Mais la lame était-elle tenue perpendiculairement à la surface de la peau, ou bien diagonalement, comme il le faut pour qu'elle tranche bien comme lorsqu'on emploie le rasoir ?

On voit combien ces expériences sont incertaines et peu probantes, malgré les efforts faits pour bien observer. Faisons un pas en avant. On sait en effet que certains « fakirs » vont un peu plus loin que M. Soliman Carrus ; par exemple, ils s'enfoncent des clous dans le crâne, ce qui est évidemment plus délicat; aussi le régisseur des Aïssaouas de l'Exposition a préféré ne pas y faire allusion. Le fait n'est cependant, pas contesté. Voici, en effet, comment le *Matin* (24 septembre 1900) en parle à l'occasion d'exhibitions données par les Aïssaouas au Congrès spirite de Paris : « Enfin, comme clou de la fête et c'est ici le cas ou jamais de se servir de cette expression le plus forcené saisit un énorme maillet en bois et un grand clou pointu de huit centimètres environ, se met à genoux, place le clou sur son crâne et l'enfonce à grands coups de maillet. Il tournoie ensuite, avec le clou fiché dans la tête; on est obligé de le lui retirer ; il était enfoncé de deux centimètres, et le sang coulait un peu. Un de mes camarades souffle sur la plaie et il n'y paraît plus rien. Ici le choix du bon endroit n'explique plus tout ; l'endroit était plutôt mal choisi... Il y avait probablement quelque autre truc; mais enfin, il faudrait le trouver. »

La *Revue de l'Hypnotisme et de Psychologie* (mai 1911) relate quelque chose de plus extraordinaire encore : « Le Dr Hikmet a assisté aux exercices des derviches Roufay, à Tripoli de Barbérie et à Bassova et, grâce à sa qualité de musulman, il a pu les examiner de près...

Ils prennent une tige en fer, dépolie, sale, rouillée, de l'épaisseur du petit doigt, d'une longueur d'un mètre environ. Ils appuient sur la région cervicale en avant du muscle sterno-mastoïdien, et d'un coup brusque le font passer derrière la pomme d'Adam entre le larynx et les muscles prévertébraux et ressortir de l'autre côté. On sait que la région prévertébrale est pourvue d'un tissu cellulaire peu dense et non vasculaire. Pendant une demi-heure à une heure, ils se promènent dans les bazars, portant cette tige ainsi fixée. Le chef l'enlève alors et, prenant un peu de salive sur son index, il en frotte les deux blessures. »

Dans sa *Storia Universale*⁶³⁹, C. Cantu rapporte un récit du capitaine Gastil-Blazé, qui voyagea dans l'Inde vers 1830 ; nous allons le reproduire presque intégralement.

Dans une petite plaine, où étaient réunis un millier d'Hindous, surgissait une antenne, couronnée par une traverse, pivotant au milieu. Quelques hommes pesaient sur l'une des extrémités de cette traverse, en la tenant presque au ras du sol, tandis que l'autre extrémité s'élevait ; et je vis avec surprise qu'un corps humain y était suspendu. Il ne tombait pas perpendiculairement, comme un pendu au gibet, mais paraissait nager en l'air, où il agitait librement les bras et les jambes.

M'étant approché, j'aperçus avec horreur que ce malheureux était soutenu dans cette position par deux crocs de fer qui lui avaient été enfoncés dans la chair ; toutefois, il ne paraissait point en souffrir. Une fois descendu et libéré des crocs, il fut remplacé par un autre sunnya (c'est

⁶³⁸ *Ib.*, p. 261-262.

⁶³⁹ *Schiarimenti e Note*, vol. I, n° XLIII.

ainsi qu'on appelle ces fanatiques). On n'employa pas la force pour le conduire au supplice ; il ne manifestait d'ailleurs aucun signe de terreur, s'avancant joyeux vers le seuil de la pagode, où il se prosterna en adoration, la face à terre. Pendant qu'il priait, un prêtre s'était approché de lui, en indiquant l'endroit où l'on devait lui fourrer les crocs ; un autre officiant, frappant le dos de la victime, le lui perfora profondément, pendant qu'un troisième introduisit adroitement les crocs dans les tissus cellulaires, juste au-dessous de l'omoplate. Alors le sunnya se leva, aussi joyeux qu'auparavant; on lui aspergea la figure d'eau consacrée à Siva et on l'amena à l'antenne...

Je suis monté sur l'estrade, me plaçant de manière à voir si l'on employait quelque truc, Les crocs d'acier étaient aussi forts que des hameçons de requins, mais sans entailles rentrantes, et de la grosseur du petit doigt, avec des pointes très aiguës. L'introduction eut lieu sans lacération et si adroitement qu'il n'en coula pas de sang; le sunnya ne montra pas en souffrir et continua de causer avec ceux qui l'entouraient. Les crocs étaient fixés à des cordes qui servirent à les attacher à l'un des bouts de la traverse ; les hommes placés à l'autre extrémité tirèrent vers eux, et le fanatique s'éleva aussitôt sur nos têtes.

Pour montrer qu'il était bien maître de lui, il sortit d'une poche attachée à son corps des poignées de fleurs qu'il jeta sur la foule en la saluant avec des gestes animés et des cris de joie. Les assistants se jetèrent avec ardeur sur ces saintes reliques ; pour ne pas soulever des jalousies, les hommes placés à l'extrémité inférieure de la traverse tournaient lentement, et faisaient ainsi pivoter le sunnya sur tous les points de la circonférence... Le fanatique, qui semblait béat dans ce spasme, fit ainsi trois tours en cinq minutes ; après quoi il fut descendu, délivré des cordes et ramené par les prêtres à la pagode, au milieu du bruit de tam-tam. Là, on lui enleva les crocs de la chair, et d'acteur il devint spectateur, en se mêlant aussitôt avec la procession qui escortait un nouveau patient.

Un éminent missionnaire lazarusite, le Père Huc (1813-1860), traversant la Tartarie, rencontre une foule de pèlerins qui se rendaient à la lamaserie de Rache-Tchurin. Chemin faisant, on cause, on s'informe, et bientôt le prélat apprend que le but du pèlerinage est de voir un lama Botke qui doit s'ouvrir le ventre, prendre ses entrailles, les placer devant lui, puis rentrer dans son premier état.

Ce spectacle, quelque atroce et dégoûtant qu'il soit, dit le P. Huc, est néanmoins très commun dans les lamaseries de la Tartarie. Le Botke qui fait faire éclater sa puissance, comme disent les Mongols, se prépare à cet acte formidable par de longs jours de jeûne et de prière. Pendant ce temps, il doit s'interdire toute communication avec les hommes et s'imposer le silence le plus absolu. Quand le jour est arrivé, toute la multitude des pèlerins se rend dans la cour de la lamaserie, et un grand autel est élevé devant la porte du temple. Enfin le Botke paraît. Il s'avance gravement au milieu des acclamations de la foule, va s'asseoir sur l'autel et détache de sa ceinture un grand coutelas qu'il place sur ses genoux. A ses pieds, de nombreux lamas, rangés en cercle, commencent les terribles invocations de cette affreuse cérémonie. A mesure que la récitation des prières avance, on voit le Botke trembler de tous ses membres, et entrer graduellement dans des convulsions frénétiques. Les lamas ne gardent plus de mesure ; leurs voix s'animent, leur chant se précipite en désordre, et la récitation des prières est enfin remplacée par des cris et des hurlements. Alors le Botke rejette brusquement l'écharpe dont il est enveloppé, détache sa ceinture et, saisissant le coutelas sacré, s'entrouvre le ventre dans toute sa longueur. Pendant que le sang coule de toutes parts, la multitude se prosterne devant cet horrible spectacle, et on interroge ce frénétique sur les choses cachées, sur les événements futurs, sur la destinée de certains personnages. Le Botke donne à toutes ces questions des réponses qui sont regardées comme des oracles par tout le monde.

Quand la dévote curiosité des nombreux pèlerins se trouve satisfaite, les lamas reprennent avec calme et gravité la récitation de leurs prières. Le Botke recueille dans sa main droite du sang de sa blessure, le porte à sa bouche, souffle trois fois dessus, et le jette en l'air en

poussant une grande clameur. Il passe rapidement la main sur la blessure de son ventre et tout rentre dans son état primitif sans qu'il lui reste de cette opération diabolique la moindre trace, si ce n'est un extrême abattement⁶⁴⁰. Ce fait paraît bien plus extraordinaire que ceux qui le précèdent, mais il résiste difficilement à une lecture attentive, faite avec un esprit un peu critique. On est surpris de voir qu'après avoir dit que les pèlerins rencontrés allaient voir un lama « s'ouvrir le ventre, prendre ses entrailles, les placer devant lui », le P. Huc, quand il passe à la description du spectacle, se contente d'un timide « s'entrouvrir » le ventre, sans aucune allusion aux entrailles. On peut même légitimement se demander si le gaillard ne s'est pas contenté de tacher son ventre du sang qu'il pouvait avoir apporté avec lui (une entaille au pouce n'aurait évidemment pas suffi), et qu'il pouvait alors naturellement faire disparaître du ventre par un simple essuyage. Ensuite, le P. Huc ne dit pas avoir lui-même assisté au spectacle ; il semble au contraire qu'il se borne à exposer ce qu'il a appris par les indigènes, bien qu'il ne le dise pas explicitement, pour ne pas amoindrir l'intérêt de son récit.

Evidemment, on a quelque peine à admettre qu'il n'y ait en tout cela qu'une imposture puérule et si facile à constater. Si des témoins dignes de foi affirmaient ces choses-là, on devrait en tenir compte, mais ce serait fantastique de croire de pareilles choses, rien qu'en comblant par notre imagination les lacunes qu'on rencontre dans le récit de ce missionnaire.

On est aussi étonné, à vrai dire, que la jalousie des autres lamas ne dénonce pas, tôt ou tard, une si éclatante mystification. Au contraire, ces prêtres ne contestent point l'authenticité du fait merveilleux obtenu par leur confrère, tout en le blâmant. Ils déclarèrent au Père Huc que « ce sont ordinairement de simples lamas, mal famés et peu estimés de leurs confrères, qui exécutent ces opérations. Les lamas réguliers et de bon sens témoignent en général de l'horreur pour de pareils spectacles. » En tout cas, en ce qui concerne ces clous enfoncés de deux centimètres dans le crâne; cette tige de fer, dépolie, sale, rouillée, de l'épaisseur du petit doigt, d'une longueur d'un mètre environ, qu'on enfonce dans la région cervicale en avant du muscle sterno-mastoïdien, et qu'on fait ressortir de l'autre côté du cou ; ces crocs de la grosseur du petit doigt, enfoncés sous les épaules et par lesquels on pendait, cinq minutes durant, les dévots Hindous, sans que ceux-ci en pâtissent, malgré les secousses de la balançoire, tout cela ne peut donner lieu à aucun doute sérieux. Paul Bert, qui n'était ni un incompetent ni un naïf, ne doute nullement de la bonne foi « évidente » des Kabiles qu'il a vu opérer en Afrique, et non dans les théâtres d'Europe⁶⁴¹. M. G. Delphin, professeur à la chaire publique d'arabe d'Oran, qui a étudié les Aïssaouas sur place, et non dans les music-halls, écrit : « Ils ont la conviction d'accomplir un acte de dévotion dont le rite, je l'accorde, est un peu extraordinaire⁶⁴². »

On peut parfaitement se demander si les Aïssaouas de Soliman Carrus n'imitaient pas quelques phénomènes de deuxième ordre des fanatiques musulmans, comme certains illusionnistes imitent vaguement quelques phénomènes supranormaux, et certains hommes de lettres pastichent plus ou moins habilement le style des écrivains en vue.

On aurait bien aimé que Soliman Carrus eût reproduit les tours auxquels nous venons de faire allusion, au lieu de reconstituer les plus élémentaires et les plus aisément explicables. Cela aurait été intéressant, au point de vue biologique. Nous disons : « au point de vue biologique », car rien ne prouve qu'il y ait là quelque chose de « surnormal », comme ça aurait été, au contraire, si le Botke de Mgr Huc s'était réellement extrait les entrailles et avait ensuite, d'un simple attouchement, fait disparaître toute trace de sa blessure.

Les autres tours qui précèdent, tout impressionnants qu'ils sont, ne semblent en somme fondés encore que sur des connaissances physiologiques que ces diverses sortes de « fakirs » possèdent et ont perfectionnées par une pratique séculaire. Nos physiologistes pourraient les

⁶⁴⁰ Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie, t. I, p. 138 et suiv.

⁶⁴¹ Revue de l'Hypnotisme, 1886, p. 243.

⁶⁴² Revue de l'Hypn., 1887, p. 338.

étonner tout autant par des opérations qui leur sont familières et que ces fakirs ignorent. Mais un peu de réflexion suffit à réduire notre étonnement à de justes proportions, au moins en ce qui concerne les phénomènes minima. Les piqûres faites aux lobes des oreilles des femmes pour y introduire les pendants d'oreilles, les piqûres de la seringue à injections, faites dans les gencives ou les parties charnues, ne sont pas moins profondes et ne doivent pas être plus douloureuses que celles nécessaires pour transpercer la langue ou la joue. Or il est probable qu'il en est de même du muscle grand dorsal, où l'omoplate permettrait ensuite que le corps du patient puisse être pendu, sans que le poids accentue la plaie. Des anesthésiques sont peut-être employés en même temps. Qu'est-ce, par exemple, que cette « eau consacrée à Siva » dont on asperge le visage du sunnya, dans le récit du capitaine Castil-Blazé ? Simplement de l'eau bénite, ou quelque chose de plus efficace au point de vue physiologique, moins efficace peut-être au point de vue psychologique ?...

Au cours du Congrès International de Psychologie qui eut lieu à Londres, en 1892, l'éminent professeur Del-bœuf, de Liège, soutenant les théories de l'Ecole de Nancy, selon lesquelles l'hypnotisme n'existe que de nom et n'est qu'une forme que l'on donne à la suggestion, raconta le cas suivant : « Un haut fonctionnaire belge, en proie à une agitation nerveuse dont il souffrait depuis vingt ans et qui avait été rebelle à tous les traitements, vint me trouver... Je lui dis : - Vous ne vous êtes pas douté jusqu'ici de la force de volonté qui est en vous ; je vais vous montrer qu'elle est assez puissante pour vous empêcher de sentir la douleur. Tenez ! voici une épée ; je vais vous traverser le bras avec, et vous ne ressentirez aucune douleur, uniquement parce que vous aurez la volonté de n'en ressentir aucune... »

Et en effet le malade, tout en étant à l'état de veille, ne sentit rien et fut tout surpris de voir son bras traversé sans qu'il eût éprouvé la moindre souffrance. Ici nous nous permettons de renvoyer nos lecteurs à l'appendice intitulé : Après les Fakirs, les Fumistes qui clôt ce volume et qui constitue une sorte de corollaire au paragraphe que l'on vient de lire.

L'incombustibilité chez les adeptes des différentes religions

Jéhovah avait dit au prophète Isaïe : « Lorsque vous marcherez dans le feu, vous ne serez point brûlé ; et la flamme sera sans ardeur pour vous⁶⁴³. » Et on se souvient du passage si connu de la Bible où il est question de Nabuchodonosor qui fait jeter dans la fournaise ardente trois jeunes Israélites. La fournaise étant extraordinairement embrasée, les flammes firent mourir les hommes qui y avaient jeté les trois martyrs, mais un ange apparut au milieu de ces derniers, qui n'eurent rien à souffrir.

Et les satrapes, les premiers officiers, les juges et les grands de la cour regardaient attentivement ces jeunes hommes, voyant que le feu n'avait aucun pouvoir sur leur corps, que pas un seul cheveu de leur tête n'avait été brûlé, qu'il n'en paraissait aucune trace sur leurs vêtements, et que l'odeur du feu n'était pas même venue jusqu'à eux⁶⁴⁴. Avec de pareils exemples dans les livres sacrés et l'exaltation de la foi des néophytes chrétiens, il n'est pas surprenant que l'histoire et surtout la légende pieuse des persécutions qui signalèrent les premiers siècles de l'Église fournissent une foule de cas d'insensibilité, d'invulnérabilité, d'incombustibilité parmi les martyrs.

« L'hagiographie », écrit le Dr du Prel⁶⁴⁵, « est toute remplie de ces faits. Les uns, jetés dans les flammes, ne perdent pas un seul cheveu de leur tête, tels que Victor, Ephise, Christine ; d'autres, condamnés au bûcher, y restent indemnes, tels que Agnès, Policarpe. » Ce dernier devait être brûlé vivant; mais les flammes formèrent un double arc autour de son corps, sans le toucher ; ce qui fait qu'on dut l'achever à coups de lances⁶⁴⁶.

On peut d'autant plus admettre la possibilité de quelques-uns des faits en question que nous allons bientôt en voir des exemples dûment certifiés ayant eu lieu dans les temps modernes. Des cas d'incombustibilité sont racontés de plusieurs Saints, au cours de leurs extases, même en dehors du martyre. Nous ne nous occuperons ici de ces faits n'ayant plus aucun rapport judiciaire avec les ordalies, que parce que le phénomène physiologique est en somme le même; on ne peut que les étudier tous ensemble.

Quelques-uns des cas en question concernent Catherine de Sienne. Une fois entre autres, elle était à genoux dans l'église ; un cierge allumé tomba sur sa tête pendant qu'elle était en contemplation, et ne s'éteignit qu'après avoir brûlé jusqu'à bout, sans même endommager son voile. Ce fait fut attesté par les sœurs Lysa, Francesca et Alexia, qui étaient présentes. Un autre jour, étant entrée en extase, à la cuisine, elle tomba avec la tête sur les charbons ardents, dont il y avait une grande quantité : on la trouva ainsi, quelque temps après ; elle n'avait pas été brûlée⁶⁴⁷.

Bernadette, la jeune paysanne qui fut la cause première de la dévotion à la Vierge de Lourdes, s'était rendue un jour dans la fameuse grotte, munie d'un grand cierge allumé. S'étant agenouillée, elle se mit en prières et ne tarda pas à tomber dans une des extases qui lui étaient familières. Après quelque temps, ses mains jointes s'étant déplacées, se portèrent sur la flamme, que tout le monde put voir longtemps lécher ses doigts. Bernadette ne fut pas brûlée. Ce fait a été rapporté par le Dr Boissarie dans son livre sur Lourdes (1891). Cet auteur dit qu'il a été observé par le Dr Dozous.

⁶⁴³ Isaïe, chap. XL.

⁶⁴⁴ Daniel, chap. III et suiv.

⁶⁴⁵ La Salamandre mystique.

⁶⁴⁶ Görres, Die Christliche Mystik, V. 354.

⁶⁴⁷ Raimundus : Vie de Sainte-Catherine; Görres, op. cit., liv. IV, chap. IV.

Le néo-platonicien Jamblique écrit dans ses *Mystères Egyptiens* : « Vous aurez une preuve certaine de l'inspiration des prophètes quand vous les verrez, par exemple, incombustibles ; dans ce cas, le Dieu qui est en eux ne permet pas au feu de les atteindre. En d'autres occasions, tout en étant brûlés, crucifiés, flagellés, les membres lacérés par les fers, ils ne s'en aperçoivent même pas. »

Saint Epiphane, docteur de l'Église, dans son *Panarium*, ne craint pas de reconnaître que les prêtres égyptiens se jetaient dans des chaudières d'eau bouillante et en sortaient frais et dispos comme avant leur immersion. Il attribuait ce prodige à des drogues dont ces prêtres se seraient enduit le corps hypothèse scientifiquement absurde, comme nous le verrons bientôt, non pas uniquement pour expliquer le geste d'un homme qui se jette dans une chaudière d'eau bouillante, mais pour des cas infiniment moins graves.

En parlant des derviches Roufay, de Tripoli de Barbarie et Bassora, les *Dra Hickmet* de Constantinople et Félix Regnault écrivent⁶⁴⁸ : « Les Roufay prennent un plateau de fer, le font chauffer au rouge, le saisissent des deux mains, le mettent sur la tête et l'y maintiennent jusqu'à ce qu'il soit, refroidi, soit un quart d'heure environ. Les cheveux roussissent, mais la peau n'est pas brûlée, l'épiderme est simplement vernissée. »

Paul Bert a vu un Kabile lécher avec délice une pelle rougie au feu⁶⁴⁹. En 1862, pendant l'épidémie d'obsession de Morzin (Hautes-Alpes), dont on parla tant alors, le médecin chargé par le Gouvernement d'étudier le phénomène remarqua que l'un des possédés tenait longuement dans ses mains des tisons sans en éprouver aucune douleur, et sans en être nullement brûlé⁶⁵⁰.

Les dix-huit religieuses « possédées » du couvent d'Auxonne portaient dans leurs mains, sans aucune trace de brûlure, ni marque de douleur, des charbons allumés⁶⁵¹. Dans le couvent de Louviers, quand l'évêque intima au démon de quitter l'une des religieuses possédées, celle-ci fut poussée dans le feu ; elle tomba avec le visage et les mains dans les flammes ; quand on la tira de là, elle ne portait aucune marque de brûlure⁶⁵². Voici ce qu'écrivit Adrien Jacobsen⁶⁵³, parlant des phénomènes que les chamans de l'Amérique Septentrionale produisent devant le peuple pour prouver la persistance de leurs facultés thaumaturgiques : « Les chamans consacrés par l'Esprit du feu appelé Klésatphililamas sautent sur des bûchers, se balancent sur les flammes, pendus à une corde, ils avalent de la braise, tiennent dans leur bouche des fers rougis, etc. Une autre épreuve plus merveilleuse est celle de s'ouvrir le ventre, de façon à ce que les intestins en sortent et pendent jusqu'au sol. »

L'auteur décrit une épreuve de la première espèce. Un chaman offrit de deviner, par l'épreuve du feu, ce qu'était devenu un navire de San Francisco, qui visitait habituellement ces localités une fois l'an, et tardait alors à arriver.

Quelques Indiens se prirent à balancer le chaman, lié aux pieds et aux bras, pendu à une corde, sur un grand feu, jusqu'à ce que la corde s'allumât, brûlât et que le sorcier tombât dans le bûcher ardent, d'où il sortit sans l'aide de personne et sans avoir aucunement souffert. Il déclara que le navire ne reviendrait jamais plus, étant coulé à pic. Ce qui fut confirmé plus tard.

La marche sur le feu en Europe

L'épreuve de l'incombustibilité, en dehors des Jugements de Dieu, a pris de tout temps plus spécialement la forme de la « marche sur le feu ».

⁶⁴⁸ Revue de l'Hypnotisme, mai 1901, p. 333.

⁶⁴⁹ Revue de l'Hypno., 1886, p. 243.

⁶⁵⁰ Mirville : Des Esprits, II, 227.

⁶⁵¹ Perty : Die mystischen Erscheinungen, II, 427.

⁶⁵² Görres : Die christliche Mystik, II, 285.

⁶⁵³ Geheimbünde der Küstenbewohner Nordamerikas, dans la revue hebdomadaire *Das Ausland*, 1890, n° 15.

Dans l'antiquité classique, les Hirpins étaient surtout fort connus à ce point de vue. Ils étaient, sur le Mont Soracte, dans la Grande Grèce, gardiens du temple d'Apollon, et pour ce, exemptés du service militaire par les Romains. Ils marchaient au milieu des flammes et sur le brasier, « forts de leur foi » : ... Médium freti pietate per ignem

Cultores multa premimus vestigia pruna⁶⁵⁴

Strabon (XII, 2-7) cite des cérémonies analogues qui avaient lieu à Castabala, en Cappadoce, et dans lesquelles c'étaient des femmes qui marchaient sur le feu.

En Bulgarie, on connaît depuis longtemps les Nistinares, catholiques schismatiques, qui dansent sur le feu le 21 mai, fête de Sainte Hélène et de Saint Constantin. On allume alors de grands feux, formés d'une telle quantité de bois sec, qu'on pourrait en charger plusieurs chars.

Les Nistinares, dont le visage devient alors violet, dansent et prophétisent sur les braises ; après quoi, ils posent les pieds sur la terre humide. Ils ne commencent à ressentir les atteintes du feu que lorsque leurs visages reprennent leur teint normal et leur expression naturelle⁶⁵⁵.

Au cours du XVII^e siècle, on parla beaucoup des Saludadores, Sanliguadores, Enselmadores d'Espagne. C'étaient des catholiques romains, qui obtenaient la guérison des plaies par le toucher, pouvaient manier le feu, avaler de l'huile bouillante, marcher sur des braises ou des bûchers ardents, de telle sorte qu'on se servait d'eux dans les incendies. Ils se disaient parents de Sainte Catherine, la protectrice des philosophes, que beaucoup d'historiens croient d'ailleurs aujourd'hui n'avoir jamais existé, du moins sous ce nom. Pour se reconnaître entre eux, ils se marquaient d'une empreinte spéciale, qu'ils laissaient croire être une marque de naissance. D'Alembert raconte dans son récit concernant le comte Marischal : « Il y a en Espagne une famille ou une caste qui, de père en fils, a le pouvoir d'entrer dans le feu sans se brûler et qui, au moyen d'enchantements autorisés par l'Inquisition, peut éteindre les flammes. La Duchesse de Médina-Sidonia jugeait que c'était là une preuve de la vérité de la religion catholique, et, comme elle voulait convertir Lord Marischal, elle l'invita à assister à cet exploit. Le comte insista pour allumer le feu lui-même. Les Espagnols n'y consentirent pas, parce qu'il était pour eux un hérétique⁶⁵⁶.

Saulges⁶⁵⁷ veut démontrer que ces gens étaient des imposteurs; dans ce but, il raconte que l'un d'eux, ayant été mis dans un four, a été calciné. Franchement, cette preuve ne vaut rien. Est-il besoin de dire que, lorsqu'il est question ici d'incombustibilité, on entend, non seulement « en certaines conditions » (qui ne sont pas celles de la vie normale), mais d'une incombustibilité relative. Une étoffe tissée d'amianté, ou badigeonnée de telle drogue, est « incombustible ». N'empêche que, soumise à l'action du chalumeau oxyhydrique, elle se calcine aussitôt.

Chez les non-civilisés contemporains

Quelques peuples de l'Océanie et de l'Asie pratiquent encore le rite de la marche sur le feu. La plupart des récits concernant l'Océanie se rapportent aux Fidji. Même dans cet archipel la cérémonie en question est devenue assez rare, la supposée « puissance » qui permettrait de l'exécuter étant désormais circonscrite, à ce que croient les indigènes, à la famille fidjienne des Suva. M. Basil Thompson, fils de l'archevêque d'York et anthropologiste connu, dit d'ailleurs⁶⁵⁸ que « les missionnaires wesleyens ont fait disparaître presque partout cette pratique païenne ».

A l'époque de l'année où arrive à maturité certaine plante de la famille des dracénas (asparaginées) appelée li, ou marawé, selon les pays, et qui joue un grand rôle dans

⁶⁵⁴ Virgile : *AEneidos*, lib. XI, 785-788. Voir aussi Silius Italicus. V, 165, et Pune, *Hist. Nat.*, VII, 12.

⁶⁵⁵ Recueil de Folklore, de Littérature et de Science, publié par le ministre bulgare de l'Instruction publique, avec l'assistance des docteurs Schischamanof et Mastov.

⁶⁵⁶ Andriew Lang : *Companions of Pickle*, p. 24.

⁶⁵⁷ *Des Erreurs et des Préjugés*, t. III.

⁶⁵⁸ *South Sea Yarns*, p. 195 et suiv.

l'alimentation des Polynésiens, sa racine étant pleine d'un suc sucré, l'usage est de célébrer une grande fête. Le peuple prépare une fosse longue de cinq à six mètres qu'on remplit de grosses pierres sur lesquelles on entasse les branches et les troncs d'arbres, auxquels on met le feu ; après combustion du bois, les pierres seules restent, incandescentes. Cette fosse a été préparée pour cuire les racines; mais auparavant, les membres de la famille privilégiée donnent leur représentation sacrée et publique. Les uns après les autres, ils sautent dans le four et le traversent, posant les pieds sur les pierres portés à la chaleur blanche.

Dans l'Inde, le rite a lieu le jour de la fête du feu, et s'appelle Agni Yajna (de Agni, dieu du feu). Il est défendu par le gouvernement britannique, mais il se pratique secrètement à l'occasion, généralement d'ailleurs avec la tolérance tacite des autorités. Là, on ne marche pas sur les dalles chauffées à blanc, mais sur des tisons, de la braise⁶⁵⁹. Le nombre des indigènes qui prennent part à la cérémonie est parfois très considérable. Mr W. W. Love a assisté en 1915 à l'une de ces fêtes célébrées par des Hindous à Singapour, où on l'appelle la Siri Mariamman Kovil (cérémonie de la marche sur le feu). Environ 200 hommes, une quinzaine de femmes et cinq enfants, par suite de vœux faits en des circonstances diverses, traversèrent ainsi un brasier de la longueur d'à peu près 13 mètres. Tous parvinrent à l'autre bout du brasier ; mais plusieurs personnes s'évanouirent dans le parcours et tombèrent entre les bras de quelques adeptes qui se tenaient prêts à les secourir⁶⁶⁰.

The Hindou Spiritual Magazine, de Calcutta (décembre 1912) s'est occupé de Thakur Tarani Kanta Chakravarty, une sorte de yogi de Dacca, qui marcha nu-pieds et revêtu d'une simple zone lui couvrant l'aine, sur un bûcher de bois ardents et à travers les flammes, sans se brûler. Celui-là, aucun des assistants ne s'avisa de l'imiter. M. J. W. Nelson et M. S. K. Sawdy, tous les deux attachés au Service Civil Indien à Dacca, ont signé un certificat de cet exploit dont ils furent les témoins, avec beaucoup d'autres, le 17 avril 1909. La marche sur le feu est aussi pratiquée à l'île Maurice (Afrique), à Trinidad (Antilles), etc., mais par des immigrés hindous. Mr Lafcadio Hearn⁶⁶¹, l'écrivain américano-japonais bien connu, et le colonel Andrew Haggard⁶⁶² ont assisté à la marche sur des tisons ardents, à Tokyo, au cours de cérémonies en honneur d'un dieu de la montagne.

Les hypothèses de nature physique expliquant la marche sur le feu

Inutile de noter que les hypothèses destinées à expliquer ces faits abondent; on n'a que l'embarras du choix, car elles se contredisent mutuellement. Mais on va voir que cet embarras est sérieux : on finit par ne pouvoir s'arrêter sur aucune explication et devoir les écarter toutes successivement, pour une raison ou pour l'autre. Toutes servent bien à expliquer quelques cas isolés c'est ce qui se produit presque invariablement dans toute question mais l'on rencontre quand même des cas rebelles à la moindre explication.

a) La température de la fosse.

La première, la plus naïve, peut s'énoncer ainsi : les gens qui exécutent la marche sur le feu ne se brûlent pas, tout simplement parce que les dalles ne sont pas assez chaudes et les tisons sont à peu près éteints. Nous disons que c'est là l'explication la plus naïve, parce qu'elle présuppose que les centaines de milliers de personnes qui ont assisté à la marche sur le feu, n'ont jamais su distinguer quelque chose qui brûle de quelque chose qui ne brûle pas. Parmi ces assistants, il y a eu pas mal de blancs. Mais n'oublions point que les indigènes, en ces questions de faits, sont au moins aussi bons observateurs que les blancs ; leur infériorité se rapporte à l'interprétation.

⁶⁵⁹ Dr Oppert : Original Inhabitants of India, p. 480. Crookes : Introduction to popular Religion and Folklore in Northern India, p. 10, etc.

⁶⁶⁰ The Two Worlds, Manchester, 25 août 1916.

⁶⁶¹ Apud Andrew Lang : The Fire Walk.

⁶⁶² The Field, 20 mai, 1899, p. 724.

Cependant, il est tout naturel que Frazer et Andrew Lang aient pu faire allusion à un capitaine Mackenzie et à un certain Mr Stocks⁶⁶³ qui manifestèrent l'avis que la performance en question « était loin d'être sensationnelle et que seulement les tendres pieds d'une jeune fille auraient pu en souffrir ». On ne dit pas sur quelles données Mr Mackenzie fondait son affirmation ; quant à Mr Stokes, il déclare n'avoir jamais assisté personnellement à l'exploit dont il s'agit ; il n'en parle qu'à propos d'une enquête judiciaire ouverte par les autorités anglaises au sujet de l'accident arrivé à un garçon de 14 ans qui, était tombé dans la fosse, était décédé le jour même des brûlures que lui avait causé ce feu si inoffensif.

Mais faisons la part du feu, puisque c'en est le cas ou jamais ; disons qu'il est possible que cette cérémonie se soit déroulée quelquefois en des conditions absolument inférieures à ce qui avait eu lieu en d'autres cas, de manière à ne représenter, en effet, rien de « sensationnel ».

Seulement, en est-il toujours ainsi ? Quelle est précisément la température des dalles, au moment de la marche sur le feu ? Le manque d'instruments appropriés n'a pas permis, jusqu'ici, de le constater avec certitude. Les Drs Hocken et Colquhoun⁶⁶⁴ voulurent s'en rendre compte par l'emploi d'un, thermomètre qui arrivait à 400 degrés Fahrenheit, en le plaçant à un mètre et demi du sol ; mais il leur fallut l'en retirer après une exposition de quelques secondes à peine, parce que la soudure de l'appareil commençait à se fondre. Le thermomètre marquait à ce moment 282 degrés (environ 120° du Centigrade) ; le Dr Hocken pense que la chaleur des dalles devait dépasser 400° (environ 190° du Centigrade). On sait que le Fahrenheit marque 212° dans l'eau bouillante ; le Centigrade, 100°.

De son côté, le colonel Gudgeon, résident britannique à Roratonga (Archipel Harvey, Polynésie), dit⁶⁶⁵ qu'une demi-heure après la cérémonie à laquelle il assista, comme un indigène avait manifesté la crainte que la fosse ne fût pas assez chaude pour la cuisson du ti, le tohunga (prêtre) y jeta une branche verte qu'il tenait à la main : quinze secondes ne s'étaient pas écoulées qu'elle prenait feu. « J'ai mangé une partie du ti cuit ensuite dans ce four ajoute le colonel je suis donc à même de me rappeler que le four était assez chaud pour bien cuire ». Dans la cérémonie à laquelle assista Mr Basile Thompson, cité plus haut, « des langues de flammes continuaient à jaillir dans les interstices des dalles pendant qu'on marchait sur celles-ci ».

b) Les pieds coriaces des indigènes.

Il y a cependant une hypothèse qui est moins naïve. C'est celle qui explique tout par la dureté de la peau des pieds des indigènes, habitués, dès leur enfance, à marcher nu-pieds. Mais non ! Ce ne sont pas uniquement les indigènes qui peuvent marcher sur le feu ; ce sont aussi les blancs les plus civilisés.

Dans le cas du colonel Gudgeon, le tohunga et un de ses disciples « opèrent l'enchantement en frappant trois fois le bord du four avec des branches de ti, après quoi ils marchent hardiment, pieds nus, sur les pierres brûlantes du four. Ensuite le tohunga s'approche des quatre Européens qui se trouvaient là : le colonel Gudgeon, le Dr W. Craig, le Dr George Craig et Mr Goodwin, et dit à ce dernier : « Je transmets à vous le mana ; conduisez vos amis sur les pierres ». Les Européens, s'étant déchaussés, avancent en effet courageusement dans la fosse ; l'un d'eux seulement est un peu brûlé ; le tohunga explique qu'il avait eu l'imprudence de regarder en arrière, ce qui était défendu ; ça n'a pas changé depuis le temps d'Eurydice et de la femme de Loth. Ensuite deux cents Maoris environ passèrent à leur tour sur le feu.

Miss Teuira Henry⁶⁶⁶ marcha de même avec sa sœur et son petit neveu sur les dalles absolument incandescentes, écrit-elle (heated to a red and white heat) ; l'exploit fut photographié par le lieutenant Morné, de la marine française.

⁶⁶³ The Indian Antiquary, II, 190.

⁶⁶⁴ Transactions of the New Zealand Institute, vo XXXI, 1898.

⁶⁶⁵ The Journal of the Polynesian Society, mars 1899, Wellington, N.Z.

⁶⁶⁶ Polynesian Journal, vol. II, n°2, p. 105-108.

Le Dr Pascal, secrétaire de la Société théosophique de France, parle⁶⁶⁷ de trois cérémonies religieuses auxquelles il assista à Bénarès, dans l'Inde, en 1808 et 1809. Lorsque les prêtres et les fidèles brahmistes eurent marché sur les charbons ardents, plusieurs spectateurs européens, dont M. Pascal lui-même, M. Javal, fils du docteur, membre d'Académie de Médecine à Paris, etc., tous appartenant à la Société théosophique, voulurent marcher à leur tour sur le brasier ; ils remportèrent des brûlures absolument légères à la plante des pieds.

Le Daily Mail (9 nov. 1900) rapporte du Japan Herald une description des rites religieux des Outake Jinska, puissante secte de Shintoïstes, au Japon ; parmi les assistants se trouvaient le ministre plénipotentiaire américain, sa femme, deux officiers de marine, et d'autres. Tous les blancs purent passer sur les tisons après que le prêtre japonais les eut bénis.

Inutile donc de nous attarder à des considérations sur la peau coriacée des pieds des indigènes.
c) Drogues mystérieuses.

Mais cette même circonstance, que les Européens, les Américains purent marcher sur le feu, à plusieurs reprises, tout comme les indigènes, fait aussi tomber comme un château de cartes l'énorme fatras des explications à base de mystérieuses recettes grâce auxquelles les prêtres polynésiens, hindous, japonais, en se frottant les pieds avant de s'exposer à l'épreuve, parviendraient à les rendre analgésiques et incombustibles. Sans compter qu'il est ridicule de supposer que ces prêtres frottent subrepticement les pieds aux centaines de dévots qui, surtout dans l'Inde, se soumettent à l'épreuve. Or Dieu sait si l'on a parlé de ces drogues mystérieuses !

Déjà Varron qui, au dire du scoliaste Servais M. Honoratus, « fut toujours un ennemi de la foi religieuse », insinuait qu'avant de faire leur promenade sur les tisons ardents, les Hirpins du Mont Soracte avaient coutume de se passer sur la plante des pieds « un certain ingrédient⁶⁶⁸. » Nous avons vu que Saint Epiphane attribuait à des drogues l'incombustibilité des prêtres égyptiens. On sait que quelques savants du moyen âge, tel Albert Le Grand, nous ont transmis des secrets pour nous rendre insensibles au feu. On n'a qu'à essayer ces recettes pour constater qu'elles ne sont d'aucune utilité réelle.

Le père Regnault⁶⁶⁹, au cours du XVIIIe siècle, fit des recherches pour découvrir pourquoi les Saludadores d'Espagne, dont nous avons parlé plus haut, étaient incombustibles. Il crut découvrir un secret que nous donnons aux lecteurs moins sérieusement qu'il ne le présente aux siens : « Il faut enduire les membres d'un mélange de parties égales d'alcool, soufre, sel ammoniacque, essence de romarin et jus d'oignon ».

Le Dr Oppert⁶⁷⁰ croit savoir quelle est la formule secrète permettant la marche sur le feu qu'il a vu exécuter par les Hindous ; c'est « une décoction de grenouilles vertes ». Une lettre envoyée de Port d'Espagne (Trinidad) à Andrew Lang⁶⁷¹ nous révèle au contraire qu'il s'agit d'une décoction de tabicutch, dont le signataire ignore le nom botanique latin. Un missionnaire protestant, Mr J.-A. Asarrook, de Trichinopoly, a envoyé, le 28 septembre 1901, au Madras Mail une lettre dans laquelle il révèle à son tour la vraie et seule recette d'incombustibilité des Hindous : c'est le jus d'aloès, appelé par les Tamils soltrukattraiei. Grâce à cet ingrédient, l'un de ses catéchumènes avait pu marcher sur le feu, avant sa conversion au christianisme.

Saulges⁶⁷² parle du professeur Sementini, de l'Université de Naples, qui, dans les premières années du XIXe siècle, fut très frappé par les performances d'un Italien nommé Lionetti, qui

⁶⁶⁷ Annales des Sciences Psychiques, juillet-août 1899, p. 217-224.

⁶⁶⁸ Selon O' Curry, Manners and Customs of the Ancient Irish, un autre auteur romain, Marcus Verro aurait écrit la même chose à propos des Druides qui, eux aussi, marchaient sur le feu.

⁶⁶⁹ Regnault : Entretien sur la physique expérimentale.

⁶⁷⁰ Op. cit.

⁶⁷¹ Journal of the Soc. for Ps. Res., nov. 1900, p. 314.

⁶⁷² Des Erreurs et des Préjugés, t. III, p. 186 et suiv.

frottait une barre de fer incandescent sur ses bras, ses jambes, ses cheveux, (!?) et la serrait entre ses dents, sans se brûler; sans compter qu'il buvait de l'huile bouillante. Sementini travailla alors longtemps pour imiter Lionetti et trouver le spécifique de l'immunité thermique. Il parvint à se passer à son tour un fer rougi sur son bras, qu'il avait soumis préalablement à de longues frictions d'acide sulfurique, ou mieux encore d'une solution d'alun. Il assurait qu'en frottant ensuite son bras avec du savon dur, il en augmentait l'incombustibilité. Une couche de sucre pulvérisé, couverte de savon, rendait sa langue moins sensible à la chaleur. Le Dr Hocken⁶⁷³ demande, à ce sujet, si le degré d'incombustibilité procuré par ces drogues était bien remarquable, et il en doute fort. Il observe qu'en tout cas pareils trucs ne peuvent évidemment pas s'appliquer aux Européens et à la presque totalité des indigènes qui passaient sur le feu à la suite des prêtres, ainsi qu'à une infinité d'autres cas d'incombustibilité enregistrés par l'Histoire.

Ces secrètes recettes peuvent-elles du moins expliquer l'incombustibilité de certains prévenus à l'ordalie du feu ? A ce sujet, il faut d'abord remarquer que, de l'aveu de Sementini lui-même, aussitôt son bras lavé, il redevenait sensible au feu. Or il y a dans ce lavage un nouvel obstacle aux supercheries basées sur les manipulations chimiques. En parlant de l'épreuve du fer rouge dans l'Inde, il y a deux siècles, le Père Bouchet observait qu'on lavait soigneusement les mains, et qu'on coupait les ongles du prévenu devant être soumis à l'épreuve du fer rougi, de peur qu'il n'eût quelque remède caché qui l'empêchât de brûler⁶⁷⁴. Or il faut dire que l'on suivait cet usage aussi en Europe. Cela résulte formellement de plusieurs documents irréfutables, parmi lesquels on peut citer les *Formula Merovingii et Carolini Aevi*⁶⁷⁵. Dans les *Leges Sacaniae*⁶⁷⁶, on peut lire : « Celui qui doit tenir le fer, une fois la main lavée, ne doit plus rien toucher avant de saisir le fer : ni la tête, ni les cheveux, ni une partie quelconque des vêtements, afin qu'il ne s'enduisse la main de quelque suc ou de quelque onguent, et qu'il n'évite ainsi la lésion du fer rouge plutôt par la fraude qu'en raison de son innocence. »

On dira que ces précautions prises par la justice démontraient justement qu'il y avait des secrets pour éluder l'épreuve du feu. Non. Les précautions montraient seulement que quelqu'un croyait à la possibilité de ces spécifiques, comme on croyait à la pierre philosophale, aux philtres pouvant engendrer l'amour. Une chose doit-elle nécessairement exister, rien que parce qu'on croit à son existence possible ?

Dans une conversation avec un « marabout » de Tripoli de Barbérie, qui accomplissait de ces « merveilles », l'avocat Penne demande tout à coup à son interlocuteur s'il résistait, par exemple, à l'épreuve du feu. Le marabout, qui n'y était évidemment pas préparé, puisqu'on n'était pas « en séance », porte aussitôt la main sur la flamme d'une bougie qui brûlait sur la table, l'y garde durant plusieurs minutes, et l'en retire avec la paume enfumée, mais sans brûlures et sans souffrances apparentes. M. Bastianini, qui était présent, veut imiter le marabout, mais ne peut garder sa main sur la flamme que durant deux ou trois secondes. Le lendemain, sa main était, encore douloureuse et enflée⁶⁷⁷.

d) L'immunité par l'humidité et par la rapidité du contact.

Mais voilà ! selon Gelher⁶⁷⁸ ce serait justement le lavage en question qui neutraliserait l'effet du feu. Il dit qu'un membre humain, à peine lavé et essuyé, et qui, par conséquent, a encore les pores humides, résiste quelque temps aux brûlures.

Boutigny⁶⁷⁹ a rapproché, à son tour, cette supposée immunité de la peau humaine au feu, du phénomène de la « caléfaction ». Une goutte d'eau placée sur un métal chauffé s'évapore

⁶⁷³ Transactions of the New Zealand Institute, vol. XXXI, 1898.

⁶⁷⁴ Lettres édifiantes, rec. XIV.

⁶⁷⁵ Publiées par Zeuner dans les *Monumenta Germanicoe Historiae*.

⁶⁷⁶ Sunese, VII. 15.

⁶⁷⁷ Annales des Se. Ps.. 1er janv. 1907.

⁶⁷⁸ Physik. Voerterbuch, X, 498.

rapidement. Mais si on porte la plaque à l'incandescence, la goutte forme un globe sphérique qui persiste un certain temps. Une expérience analogue est citée par le professeur W.-F. Barrett⁶⁸⁰ : « Si l'on introduit une balle de métal chauffé à blanc préférablement de cuivre dans un récipient rempli d'eau dans laquelle on fait dissoudre un peu de savon, elle entrera dans l'eau sans aucune ébullition de vapeur, et la boule restera chauffée à blanc au milieu de l'eau durant un temps considérable. En effet, la boule ne touche pas l'eau et celle-ci n'en est que légèrement réchauffée, tant que la température de la boule ne tombe pas au-dessous d'un certain degré ; alors elle entre en contact avec l'eau et une violente ébullition s'ensuit. Ce phénomène constitue une forme remarquable de ce qu'on appelle « l'état sphéroïdal de l'eau » ; il est réellement attribuable à une force répulsive, découverte par Sir William Crookes, qui se produit lorsqu'un corps chaud est placé très près d'un autre la même force, en somme, qui meut la girouette du radiomètre de Crookes. »

Enfin, on sait que les ouvriers fondeurs, quand ils sont en transpiration mais alors seulement peuvent plonger rapidement la main et l'avant-bras dans des bains de métal en fusion. Peut-être obtiendraient-ils le même résultat si la main et le bras, au lieu d'être humides de sueur, étaient humides d'eau. Mais il faut que l'acte soit réalisé avec une rapidité foudroyante, n'ayant rien de commun avec le temps nécessaire pour accomplir les neuf pas sacramentaux de l'ordalie du fer rouge.

Pourquoi cela ? Parce que l'humidité de la peau ne peut protéger celle-ci que durant une fraction de seconde, dans les circonstances les plus favorables ; ici il n'y a pas réellement de « gouttes d'eau » sur toute la surface de la peau ; celle-ci en est seulement parsemée ; les interstices ne se trouvent pas protégés.

La chose est tellement vraie, que dans la même séance au cours de laquelle le professeur Barrett a exposé l'expérience qu'on vient de lire et qui a été faite pour la première fois par lui-même, Sir William Crookes a déclaré « qu'il ne connaissait aucune préparation chimique ou autre pouvant être appliquée à la peau de manière à empêcher l'action destructive ordinaire de la chaleur sur la matière organique », et qu'à son tour Sir William Barrett remarqua alors « qu'il était intéressant d'avoir entendu de la plus haute autorité (from the highest authority) qu'aucune préparation chimique connue ne peut protéger les pieds des marcheurs sur le feu, de quelque grave brûlure ».

Mais il y a quelque chose qui, sous un certain rapport, a plus de valeur encore que « la plus haute autorité ». C'est l'expérience que chacun peut faire, comme nous l'avons consciencieusement faite nous-mêmes. On n'a qu'à faire rougir un objet de fer quelconque et de le toucher, d'abord avec sa main sèche, ensuite avec sa main humide (nous ne disons pas mouillée), ou en transpiration. La différence du temps de résistance au feu est à peine perceptible : une fraction de seconde. Boutigny le reconnaît du reste. Nous engageons seulement les personnes de bonne volonté, disposées à entreprendre cette expérience, d'y aller avec prudence car, quant à nous, nous avons eu de cuisantes raisons de regretter de ne pas avoir désigné comme notre champion dans cette épreuve Mr Gelher, ou Mr Boutigny.

e) La nature poreuse des pierres.

Mr Henri E. Crampton, professeur à la Columbia University (New-York), se trouvant à Tahiti, assista à la marche sur le feu et décida de tâcher de résoudre l'énigme, si possible. Il entra dans la fosse à la suite des indigènes, d'abord chaussé d'espadrilles, ensuite, courageusement, nu-pieds. Et il ne se brûla point. Certes, si sa marche se ralentissait, il sentait immédiatement la chaleur s'accumuler sous ses pieds ; mais en somme, en s'avançant un peu vite, tout allait infiniment mieux que n'aurait pu le laisser prévoir la température très élevée des dalles, que le professeur ne pense pas à contester.

⁶⁷⁹ Cité par le Dr F. Regnault, Rev. de l'Hypn., 1902, p. 334.

⁶⁸⁰ Journal of the Soc. for Psych. Res., déc. 1899, p. 148.

Le sol écrit-il était devenu extrêmement chaud ; certaines pierres étaient visiblement rouges ; de temps en temps quelques-unes craquaient sous l'action de la chaleur. Celle-ci était hors de question, d'autant plus que les flammes continuaient à jaillir des interstices des pierres. Et c'est à ce moment que commença la cérémonie.

Voici maintenant l'explication de Mr Crampton.

Le prodige s'explique par la radiation de la chaleur, à la surface des pierres. Ces pierres étant de formation poreuse lavique, elles sont très mauvaises conductrices de la chaleur ; en d'autres mots, elles laissent passer facilement la chaleur, qui monte vers la surface ; celle-ci se disperse au contact de l'air. La surface est donc relativement froide, alors que l'intérieur reste incandescent. Certes, si les marcheurs s'arrêtaient, la chaleur ne pourrait plus s'échapper par là et les pierres devenant meilleures conductrices ; la surface redeviendrait torride, brûlant les pieds. Mais tant que ceux-ci se déplacent rapidement, cela ne peut se produire⁶⁸¹.

C'est une explication qui se présente bien, avec une apparence scientifique. Elle est loin toutefois d'être réellement satisfaisante. D'abord, ce n'est qu'une hypothèse, rien qu'une hypothèse. Mr Crampton (qui est un biologiste et non pas un physicien), attribue à la porosité des pierres basaltiques le phénomène en question, comme d'autres l'attribuent à une recette secrète, à l'effet de l'état sphéroïdal de l'eau, à l'état coriace des pieds des indigènes, ou à l'intervention de telle divinité ; mais il néglige d'étayer sa supposition par une expérience nous montrant que les « marcheurs sur le feu » se brûleraient si les dalles du four n'étaient pas poreuses ; ou bien, qu'un thermomètre, ou un autre appareil ad hoc, montre que la surface des pierres poreuses, chauffées à blanc, n'est pas très chaude, ce qui est assez extraordinaire pour ne pas être accueilli avec un doute. Une foule d'observations empêchent, en effet, de l'admettre si aisément. Quand on allume le feu sur une pierre ou sur un terrain quelconque, il est normal que la surface de cette pierre, de ce terrain, ayant été plus directement en contact avec le feu, soit brûlante, et que la chaleur diminue à mesure que l'on descend. Crampton nous présente un cas spécial où le contraire se produirait. La charge lui incombe de prouver cette anomalie. La surface de notre planète est froide, alors que l'intérieur est, au moins en certains endroits, encore en incandescence. De même, le feu couve sous la cendre à peine tiède. La couche supérieure d'un métal en fusion est la première à se refroidir. Mais dans tous ces cas il ne s'agit pas d'un feu allumé sur l'objet dont il s'agit, de manière que la chaleur doive diminuer avec la profondeur, comme il arrive dans ces fours polynésiens. Ensuite, il est toujours facile de constater que la croûte de la terre, la cendre couvrant la braise, la couche supérieure d'un métal en fusion se sont refroidies et cachent la partie encore incandescente. Pour que l'on pût apercevoir la matière souterraine incandescente, la braise, le métal encore en fusion, il faudrait que la croûte froide de la terre, la cendre, la couche supérieure solidifiée du métal n'existassent pas. Or dans le cas des fours polynésiens, Mr Crampton admet que l'incandescence est visible (« visibly red ») à l'heure même de la cérémonie, et en même temps il veut que la surface ait déjà refroidi. Il semble y avoir là une contradiction manifeste. Au surplus, si la surface des pierres est à peine tiède, comment une branche de ti s'y enflamme-t-elle en quelques secondes, comme l'a constaté le colonel Gudgeon ? Comment, si la chaleur s'échappe si facilement de ces pierres poreuses, le four reste-t-il encore apte à cuire des légumes deux ou trois jours après la cérémonie, comme l'avoue Mr Crampton lui-même ? Enfin, la marche sur le feu n'a pas eu lieu uniquement sur les pierres poreuses de la Polynésie, mais partout ailleurs, où les pierres sont d'une toute autre nature géologique. Les Hindous, les Japonais marchent, non pas sur des pierres, mais sur des tisons ; d'autres ont marché sur du bois enflammé, et le problème reste à résoudre pour eux, même en admettant l'hypothèse de Mr Crampton, bien qu'elle semble être contraire aux faits.

⁶⁸¹ American Examiner, 1907.

Pourquoi la marche sur le feu est difficile à étudier

Même si l'on se trouvait en telle localité de la Polynésie ou de l'Inde au bon moment, et que l'on obtienne des indigènes toute facilité pour une expérimentation systématique, la marche sur le feu ne pourrait être aisément étudiée d'une manière strictement scientifique, tant qu'elle reste dans les limites ordinaires. Il ne suffirait pas de prendre la température d'un grand nombre de pierres dans les fours ; il faudrait préciser, en hommage à l'hypothèse de Crampton, leur nature géologique; il faudrait chronométrer la durée du contact des pieds avec les pierres, qui peut varier d'un pas à l'autre, ainsi que la fréquence du contact ; puis établir une proportion entre la température des pierres et la durée et fréquence du contact; enfin faire entrer en ligne de compte la dureté de la peau de chaque marcheur, son état de transpiration, etc.

C'est donc surtout par l'examen des cas extrêmes qu'on pourrait examiner utilement la question de l'immunité au feu que présentent certains individus en des circonstances spéciales. Mais ces cas extrêmes sont rares dans les comptes rendus que nous possédons relativement à la marche sur le feu chez les peuples non-civilisés. Et surtout, ils ne sont pas suffisamment établis et documentés.

Voici cependant quelques faits dont le Dr Pascal⁶⁸² dit avoir été le témoin oculaire : « ... Un Hindou s'arrête un instant au milieu du brasier, plonge sa main dans les charbons, en saisit une poignée et les emporte de l'autre côté de la fosse. Un autre en sort avec un charbon enflammé, gros comme un petit œuf de poule, collé au bas de sa jambe, et il cause pendant huit ou dix secondes avec les assistants sans être incommodé ; on l'avertit enfin, et il s'en débarrasse. »

Des faits bien plus extraordinaires sont rapportés par le même Dr Pascal, mais, bien entendu, par ouï-dire ! Sur la côte sud-ouest de l'Inde, ont lieu de fréquentes cérémonies analogues, au cours desquelles des prêtres d'ordre inférieur sacrifient un bouc et se tiennent impunément sur le brasier pendant une heure : ces faits nous ont été confirmés par un habitant de la contrée, un homme de la parole duquel on ne peut douter et qui y a assisté maintes fois.

Les expériences du professeur Hyslop

Nous ne connaissons d'autres expériences faites pour contrôler par des « épreuves-témoins » les cas d'immunité au feu, que celles exécutées avec habileté, mais en des conditions forcément modestes, par le docteur James H. Hyslop, ancien professeur de philosophie à la Columbia University⁶⁸³ (New-York). Il avait été informé qu'un certain F.-E. Foscett présentait, en état de transe, un certain degré d'incombustibilité. Le Dr Hyslop prit des renseignements sur cet homme ; il apprit qu'il était un bon employé d'une Société de machines à coudre, s'occupant régulièrement de ses affaires : des personnes qui le connaissaient depuis quinze et vingt ans fournirent des références absolument satisfaisantes sur son honorabilité.

M. Hyslop chargea alors un de ses collaborateurs, Mr Prescott F. Hall, bien au courant de ces questions, d'examiner le cas. Mr Hall s'adjoignit Mr Charles C. Batchelder, chimiste, et se rendit avec lui à Orange (Massachusetts), où habitait Foscett. Celui-ci consentit à se mettre à leur disposition. Il s'assit sur un fauteuil et entra ; parut entrer immédiatement en état de transe. Batchelder lui lava soigneusement les mains. Foscett commença par allumer successivement cinq ou six allumettes souffrées, mit son petit doigt en contact avec la flamme de chacune d'elles jusqu'au moment où le bois s'allumait ; alors il exposait un autre doigt à la flamme, tant que chaque allumette ne s'éteignait pas.

Il alluma une lampe à pétrole et, avant de mettre le tube de verre à sa place, il tint successivement ses doigts dans la flamme, chacun pendant trois ou quatre secondes, en renouvelant l'exposition à plusieurs reprises. Il fixa alors le tube de verre dans la lampe et

⁶⁸² Annales des Sciences Psychiques, 1900, p. 223.

⁶⁸³ Journal of the American Society for Psychical Research, janvier 1909.

tourna la mèche de manière que la flamme fût aussi haute que possible sans fumer. Le verre se chauffa durant une minute et demie environ. Alors Foscett saisit l'extrémité supérieure de la cheminée, d'abord d'une main, puis de l'autre et la serra ainsi pendant une dizaine de secondes pour chaque main. Après quoi, il inséra deux doigts dans la cheminée, en serrant celui-ci de ses autres doigts, pendant une dizaine de secondes pour chaque main. Enfin il plongea les mains dans l'alcool enflammé, les en sortit toujours en flammes et resta ainsi au cours de trente ou quarante secondes encore, tant que le feu dura.

La séance terminée, M. Batchelder se mit en devoir de répéter les mêmes expériences, dans les mêmes conditions, avec le même matériel. Il ne parvint pas à maintenir les mains sur les allumettes ni sur la flamme de pétrole ; il constata qu'il ne pouvait toucher la cheminée de la lampe pendant plus d'un quart de seconde, et alors n'osa pas insérer les doigts. Il résista pendant trois ou quatre secondes (au lieu de 30 ou 40) à la flamme de l'alcool, et dut plonger ensuite immédiatement ses mains dans l'eau. Et encore, de ces expériences, il rapporta quelques pénibles brûlures.

Le Dr Hyslop voulut plus tard répéter les mêmes expériences, assisté par son jeune fils. Les résultats ne firent que confirmer ceux obtenus par M. Batchelder ; d'ailleurs, il se brûla aussi.

Il voulut essayer une recette qu'il avait trouvée dans un livre fameux de propagande anti-spiritiste intitulé : *Révélations of a Spirit Médium* et qui divulguait le moyen secret employé par les médiums pour rendre leurs mains incombustibles ; le voici. Dissoudre une demi-once de camphre dans deux onces d'eau-de-vie ; ajouter une once de mercure et une once de styrax liquide. Bien secouer, et s'en frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Hyslop suivit strictement ces instructions mais il se brûla bel et bien, et constata que la recette n'était qu'une audacieuse imposture.

Or il est à remarquer que M. Carrington, qui est un prestidigitateur doublé d'un métapsychiste, a reproduit cette recette dans son livre : *The Physical Phenomena of Spiritualism*, sans se douter de la supercherie, bien qu'il soit lui-même absolument convaincu de la réalité des phénomènes surnormaux.

D'ailleurs, depuis une trentaine d'années que les *Révélations of a Spirit Médium* avaient paru, personne n'avait jamais songé à contrôler les dires de l'auteur anonyme. L'eût-on fait, qui s'en serait soucié ? Et, pourquoi cela ? Parce que, quelle que puisse être la crédulité d'une partie de l'humanité aux prodiges, cette crédulité a cependant des bornes : on hésite avant de croire ; on exige au moins une apparence de preuves ; on croit à ceci et non pas à cela, etc. Mais la crédulité des « sceptiques », des négateurs, n'a pas de limites. A leurs yeux, une foule de témoignages sérieux et respectables, l'examen de la Congrégation des Rites ou de Commissions d'hommes de sciences, le contrôle de la photographie et d'appareils scientifiques divers ne comptent pour rien en faveur de la réalité d'un « miracle », d'un fait « surnormal » ; on ne s'en occupe même pas. Mais qu'un farceur anonyme, un audacieux imbécile ou fanatique quelconque s'avise de dénoncer une prétendue fraude ou erreur dans le miracle, dans le fait surnormal en question, aussitôt il est cru sur parole, sans investigations, sans preuves, aveuglément ; journalistes, savants, humoristes, apologistes de telle ou telle religion ou secte philosophique que le nouveau fait dérange, s'emparent de ce démenti, le câblent aux cinq parties du monde et en font l'événement de la saison et de tous les siècles. Ce n'est point que tout cela ne soit pas facilement explicable ; mais il ne faut jamais le perdre de vue, si l'on veut se rendre compte du labeur de Sisyphe que représentent l'éclaircissement et l'avancement de ces obscures questions.

Les explications psychophysiologiques

f) L'extase hypnotique.

Les différentes explications de l'immunité au feu que nous avons examinées jusqu'ici étaient toutes de nature physique. Il nous faut passer maintenant à celles de nature psychophysiologique, qu'on peut réduire à trois.

La première rentre dans le domaine de la science « officielle ». C'est l'hypothèse qui attribue l'immunité à un état psychophysiologique spécial de quelques-uns parmi les individus qui sont soumis à l'épreuve du feu ; disons : à un état d'extase, de sommeil hypnotique. Cette hypothèse paraît d'abord assez attrayante. On crée artificiellement des stigmates de brûlure par la suggestion ; pourquoi celle-ci ne pourrait pas de même empêcher les résultats des brûlures ? N'empêche-t-elle pas souvent la douleur produite par les lésions ?

Mais Frédéric Myers, le célèbre auteur de *Human Personality*, a raison d'observer à ce sujet⁶⁸⁴ : « Il semble qu'il y a une différence importante entre les résultats physiologiques dus à la suggestion, qui active les facultés normales, et les phénomènes de « marche sur le feu ». Si cette explication par la suggestion devait être appliquée au cas des pieds de ceux qui marchent sur des pierres brûlantes, il faudrait supposer que la suggestion renouvelle sans cesse la plante des pieds, au fur et à mesure qu'elle est détruite par le feu. La suggestion devrait agir instantanément et sur une très large échelle, pour produire les effets en question. »

Et le professeur Hyslop⁶⁸⁵ : « L'anesthésie n'explique rien, hormis l'exemption à la souffrance. Ce qu'il importe de savoir, c'est comment la peau résiste à cette épreuve. L'art médical nous apprend qu'en cas de paralysie et d'autres anesthésies organiques analogues, la peau est encore plus facilement attaquée par la chaleur qu'à l'état normal, et ce, bien qu'il n'y ait aucune sensibilité à la douleur. Il ajoute que, dans l'anesthésie fonctionnelle, la résistance de la peau à la chaleur ne se trouve point diminuée... »

D'ailleurs, les stigmates de brûlures, l'anesthésie à la douleur, etc., ne s'obtiennent par la suggestion que chez quelques sujets spéciaux : personne ne le conteste. Peut-on imaginer que le colonel Gudgeon et ses quatre compagnons, le professeur Crampton, Miss Teuira Henry, sa sœur et son petit neveu, le Dr Pascal et ses amis, l'ambassadeur américain à Tokyo et les deux officiers de marine qui l'accompagnaient, etc., sans tenir compte de centaines de Maoris, Hindous, etc., fussent tous des êtres hystériques de cette force ? Et ne voyait-on point par leur attitude, par leurs discours, que tous ces gens n'étaient point en état de transe ?

Aussi constatons-nous que toutes les personnes ayant étudié cette question se sont bien arrêtées à discuter l'hypothèse de la suggestion, mais pour dire finalement qu'elle n'est ici d'aucune utilité. Andrew Lang, qui paraissait d'abord lui faire bon accueil, a fini par déclarer qu'il l'abandonnait à son sort.

g) *L'hypothèse « magique ».*

L'explication que nous appelons « magique » est celle qui est généralement donnée par les sorciers polynésiens qui président aux cérémonies de la marche sur le feu. Ils prétendent diminuer considérablement la force du feu par des conjurations et des charmes. Nous avons vu dans le récit du colonel Gudgeon le tohunga opérer l'enchantement en frappant trois fois le bord du four avec des branches de ti. Avant que le professeur Crampton entre dans le four pour l'épreuve dont nous avons parlé, une sorte de prêtre-sorcier de Tahiti, nommé Papa-Ita, prononce des charmes devant la fosse et puis il déclare : « Maintenant il est possible de marcher sur le sol brûlant. » Nous avons dit que quelques-uns des amis du Dr Pascal qui tentèrent avec lui l'épreuve en rapportèrent de légères brûlures; or voici l'explication que fournit sérieusement le docteur :

Nous apprîmes alors que l'opération avait été faite, non par le brahmane, qui avait quitté les lieux depuis longtemps, mais par son premier aide, et que le contrôle du feu n'avait pas été complètement obtenu. Nous admettons, en ce qui nous concerne, que si le feu n'avait pas été

⁶⁸⁴ Journal of the American Society for Psychical Research, janvier 1909.

⁶⁸⁵ Journal of the Soc. for Ps. Res., déc. 1899, p. 148. Loco cit.

complètement dompté, son activité avait été réduite extraordinairement, car, sans une action coercitive considérable, nous aurions été grièvement blessés. Ce point nous paraît incontestable.

Maintenant, voici un autre épisode raconté par le même : « Enfin la procession repart et le brahme quitte le lieu. Quelques personnes continuent de traverser la fournaise, mais bientôt tout est fini, car dit-on, après le départ du prêtre et du sanctuaire, le charme cesse rapidement et le feu reprend son empire...

Quand la foule eut cessé de s'agiter, nous nous présentâmes sur le bord de la fosse avec l'intention de plonger la main dans les charbons et de constater par nous-mêmes la réalité du phénomène. Des cris s'élevèrent de toutes parts ; un interprète vint nous dire que le brahme avait quitté le lieu depuis dix à quinze minutes et que le feu avait repris toute son activité. Le Maharajah s'approcha et nous offrit, si nous désirions traverser le brasier, de faire procéder de nouveau à la cérémonie ; nous acceptâmes, etc. »

Nous avons montré, dès les premières pages de cet ouvrage, que la prétention de quelques individus à dompter les forces de la nature est vieille comme la magie, c'est-à-dire comme l'homme. Cependant notre mentalité d'êtres vaguement civilisés du XXe siècle ne nous permet pas facilement de prendre au sérieux cette prétention, surtout en ce cas. Après tout, nous pourrions avoir tort ; dans cette branche du savoir il faut prendre au sérieux toutes les hypothèses, ou du moins se conduire comme si on les prenait au sérieux, songeant toujours, comme Blaise Pascal, que « qui ne s'attend pas à l'inattendu ne trouvera pas la vérité ». Si nous refusions, par exemple, d'examiner la question des « prémonitions », des « prédictions » parce que l'idée que l'on puisse connaître un événement « accidentel » n'existant pas encore est plus absurde, avec nos connaissances actuelles, que ne l'est l'« enchantement du feu », nous nous comporterions aussi intelligemment que ces professeurs de l'Université de Pise qui refusaient de regarder dans le télescope de Galilée les satellites de Jupiter parce que, Jupiter n'ayant pas de satellites (s'il en avait eu, Aristote l'aurait bien dit), il était inutile de les chercher où ils n'étaient pas. Il faut expérimenter, ne fût-ce que pour prouver que les partisans de la magie se trompent, comme il est on ne peut plus probable.

Or il y aurait un moyen fort simple de s'assurer si ce sont bien les conjurations des sorciers et brahmanes qui permettent la marche sur le feu : c'est d'essayer à traverser le four avant que le charme ait eu lieu. Les fours d'Océanie sont allumés périodiquement pour la cuisson de certains tubercules, même là où la cérémonie de la marche sur le feu, devenue rare, n'a pas lieu. Est-il possible que ces indigènes ne sachent pas, par une longue expérience, si l'on peut, ou si l'on ne peut pas, piétiner les fours sans se brûler lorsque leurs tohungas ne les ont pas ensorcelés ?...

En tout cas, à côté de l'hypothèse dont nous venons de nous occuper, il y en a une autre de caractère également « magique » et également fantastique. Tous les voyageurs ne nous parlent pas uniquement d'« enchantement du feu ». Il y en a qui attribuent, au contraire, aux sorciers polynésiens une immunité au feu de nature personnelle, généralement héréditaire ; mais ils ajoutent qu'ils sont à même de la transférer à d'autres personnes, qui peuvent alors pareillement marcher sur le feu. Nos lecteurs se rappellent probablement du cas du tohunga fidjien qui dit à l'un des compagnons du colonel Gudgeon : « Je vous transmets le mana. »

Andrew Lang, en parlant du mana, dit que, tout en n'excluant pas que certains individus puissent posséder cette faculté mystérieuse, il trouve un peu trop fort pour lui de croire qu'on puisse la transférer à d'autres personnes. On le comprend. Et cependant, nous verrons bientôt ce transfert de l'incombustibilité se produire en des conditions de contrôle qui paraissent bonnes, devant des savants...

h) L'hypothèse « spiritualiste ».

En dernier lieu, n'oublions pas que le mana n'est pas expliqué de la même façon par les différents peuples sauvages, ou semi-sauvages. Pour les uns, l'effet prodigieux est obtenu

directement par la volonté transcendante du sorcier ; c'est alors de la magie pure. Pour les autres, l'opération ne s'accomplit que grâce à l'intervention de quelque divinité, de quelque esprit, contraints par la volonté dominante du magicien (magie), ou plié par la prière du prêtre (religion). C'est surtout le cas pour les Hindous, les Japonais. Cette explication, inutile de le dire, est aussi de toutes les époques de l'humanité. « Ils marchent sur le feu sans se brûler » écrivait Jamblique⁶⁸⁶ des prêtres égyptiens parce que le dieu qui est en eux ne permet pas au feu de leur faire du mal. » Il est important de remarquer que par cette expression : « le dieu qui est en eux », ce néoplatonicien pouvait tout aussi bien entendre : « la partie divine de leur âme ». Mais en somme, qu'il s'agisse d'un esprit incarné ou libre, l'hypothèse est toujours de nature « spiritualiste ».

Cette explication ne peut donc être accueillie avec faveur par un grand nombre de gens qui pensent que la solution des problèmes de l'Univers, à partir de celui de l'existence de l'univers lui-même, doit être cherchée en dehors de toute hypothèse surnaturelle. Une idée comme une autre, soit dit en passant, mais que rien ne justifie a priori. Or il faut avoir le courage de dire qu'a posteriori il y a quelques raisons pour ne pas écarter d'une façon si tranchante l'explication « spiritualiste » dans certains cas d'immunité au feu, du moins si l'on prétend écarter en même temps les hypothèses « magiques » dont il a été question plus haut. C'est ce que nous allons voir.

⁶⁸⁶ Les Mystères Égyptiens

L'incombustibilité des poils du corps et celle des vêtements

D'abord, même en admettant que le corps humain soit incombustible en des circonstances physiologiques naturelles tout à fait spéciales, comment expliquer que la barbe et les cheveux le soient parfois de même ? Ainsi que les vêtements ?

Quelques exemples, sans avoir de valeur historique pour ceux qui n'adhèrent pas à telle ou telle religion, sont de nature à être admis et entourés de vénération par une importante partie de l'humanité. Devons-nous rappeler l'histoire de Daniel et de ses compagnons de la fournaise: « Pas un seul cheveu de leur tête n'avait été brûlé ; il ne paraissait aucune trace de brûlure sur leurs vêtements ». Ou, pour les brahmanistes, l'exemple de l'épreuve de la vertueuse Sita, que le Ramayana nous montre entrer dans les flammes d'un bûcher pour détruire les soupçons de Rama.

Simplice, évêque d'Autun, au IV^e siècle, et une femme de la ville, afin de prouver le caractère calomnieux de certains bruits qu'on avait fait courir sur leur compte, tinrent des tisons ardents dans leurs mains et sur leurs vêtements, sans en souffrir. Ceci se passait devant une grande foule, ce qui fait que, en quelques jours, dix mille païens se convertirent et demandèrent le baptême. Ce Simplicie a été canonisé⁶⁸⁷. D'autres exemples ont quelque valeur historique. Ainsi le cas de Pierre Aldobrandini et celui de sainte Catherine.

Une merveilleuse épreuve du feu, sous ce rapport, nous est fournie par l'histoire de ces protestants français insoumis que l'on connaît sous le nom de Camisards.

Jean Cavalier, témoin oculaire, rapporte ce qui suit : « Un jour que Cavalier⁶⁸⁸ avait fait une assemblée proche de Sérignan, dans le mois d'août 1703, et que notre troupe était, si je ne me trompe, de cinq à six cents hommes et je ne doute pas qu'il y eût, pour le moins, autant de personnes de l'un et de l'autre sexe, le frère Clary fut saisi par l'Esprit au milieu de l'assemblée. Les agitations augmentant, l'Esprit lui fit prononcer à peu près ces mots : « Je t'assure, mon enfant, qu'il y a deux hommes dans cette assemblée qui ne sont venus que pour nous trahir ». Alors le dit Clary, étant toujours dans l'agitation de tête et de poitrine, marcha vers l'un des traîtres et mit la main sur son bras. M. Cavalier ayant vu cela, commanda à ceux qui portaient les armes d'environner l'assemblée, afin que personne ne pût échapper. L'autre espion, qui était à quelque distance, fendit la presse, et vint auprès de son camarade se jeter aux pieds de M. Cavalier, en confessant sa faute, et en demandant pardon à Dieu et à l'assemblée. L'autre fit la même chose, et ils dirent que c'était leur extrême pauvreté qui avait été cause s'ils avaient succombé à la tentation, et qu'ils s'en repentaient avec amertume.

Cependant, M. Cavalier les fit lier et commanda qu'on les gardât. Alors, l'inspiration de Clary continuant avec une très grande agitation, l'esprit lui fit dire à voix fort haute que plusieurs murmuraient sur ce qui venait d'arriver, comme si la promptitude avec laquelle les deux accusés avaient confessé, était une marque qu'il y avait eu intelligence entre Clary et eux pour supposer un miracle. « O gens de peu de foi dit l'Esprit est-ce que vous doutez encore de ma puissance après tant de merveilles que je vous ai fait voir ? Je veux qu'on allume tout présentement un feu, et je te dis, mon enfant, que je permettrai que tu te mettes au milieu des flammes, sans qu'elles aient du pouvoir sur toi. »

Sur cela le peuple s'écria, et particulièrement les personnes qui avaient murmuré. On entendit un cri de toutes les personnes qui confessaient leur doute, et qui demandaient grâce. «

⁶⁸⁷ Du Prel, *Der Salamander*, Studien der Geheim Wissenschaften, I, 158.

⁶⁸⁸ Jean Cavalier, le fameux chef des Camisards et futur colonel au service du Roi de France et puis du Roi d'Angleterre. Cousin de son homonyme, qui raconte l'événement.

Seigneur, retire de nous le témoignage du feu. Nous avons éprouvé que tu connais les cœurs.

» Mais comme Clary insista avec des redoublements d'agitation de tout le corps, M. Cavalier ordonna enfin qu'on allât chercher du bois, afin de faire promptement du feu. Comme il y avait tout près de là des fourneaux à tuiles, on trouva en un moment une quantité de branches sèches. Ce même bois mêlé à de grosses branches, fut entassé au milieu de l'assemblée, dans un endroit qui était un peu bas, de sorte que tout le monde était élevé tout autour. Alors Clary, qui pour le dire en passant, avait une camisole blanche (habit de la saison que sa femme lui avait apporté le jour même), se mit au milieu du tas de bois se tenant debout, et levant les mains jointes au-dessus de sa tête. Il était toujours agité et parlait dans l'inspiration. Toute la troupe en armes environnait l'assemblée entière, qui était généralement en pleurs et en prières, les genoux en terre formant un cercle autour du feu. La femme de Clary était là, qui jetait de grands cris. Chacun le vit au milieu des flammes qui l'enveloppaient et qui le surmontaient de beaucoup. Ceux qui avaient eu le soin de ramasser le bois eurent aussi celui de repousser les branches qui s'étaient un peu écartées, afin qu'il n'en restât rien. Clary ne sortit donc du milieu du feu que quand le bois fut réellement consumé et qu'il ne s'éleva plus de flammes. L'Esprit ne l'avait point quitté pendant ce temps-là, qui, autant que j'ai pu juger aujourd'hui, fut pour le moins d'un quart d'heure et il parlait encore avec sanglots et mouvement de la poitrine quand il en sortit. M. Cavalier fit la prière générale pour rendre grâce au Dieu de la grande merveille qu'il avait daigné faire pour fortifier la foi de ses serviteurs. Je fus des premiers à embrasser le digne frère Clary, et à considérer son habit et ses cheveux que le feu avait réellement respecté, et où il était impossible d'en apercevoir aucune trace. Sa femme et ses parents étaient dans un ravissement de joie, et toute l'assemblée se sépara, la nuit venant, en louant et bénissant Dieu. J'ai vu et entendu toutes ces choses-là⁶⁸⁹.

Suivent les dépositions de deux témoins oculaires qui confirment celle de J. Cavalier, auteur du récit. Les deux témoins en question n'avaient pas l'heur d'être aimés par le colonel Cavalier, qui se fit beaucoup d'ennemis parmi ses coreligionnaires par ses négociations secrètes avec le gouvernement du Roi ; aussi en parle-t-il sans ménagement à propos d'autre chose, dans un de ses Mémoires⁶⁹⁰. Mais ceci ne fait qu'augmenter la valeur de la confirmation que le colonel donne au récit de son cousin et homonyme dans un autre de ses écrits⁶⁹¹ où, en parlant de l'épisode du bûcher de Clary, il déclare : « Cela est vrai, et d'autres choses de cette nature ». On possède donc aussi sur cet événement le témoignage du colonel. D'ailleurs, il est peu vraisemblable que ces témoins aient pu mentir, sans être aussitôt démasqués, à propos d'un fait qui s'était produit depuis trois ans à peine, en présence de centaines de personnes, pour la plupart encore vivantes quand le récit fut publié.

Quant à ce que peuvent avoir dit des apologistes catholiques tels que A. Court et de Brueys, marchant à la suite des dragons de Montrevel et de Villars, ou ce que peuvent avoir écrit des puritains anglais, tels que l'extravagant Hutchinson, que tout prodige non enregistré par la Bible effarouchait, de crainte de devoir admettre les miracles des moines et des nonnes papistes, on ne peut y attacher qu'infiniment peu d'importance. Ce ne sont que des racontars irresponsables, ramassés de ci de là et ne pouvant pas rivaliser, en fait d'autorité, avec les témoignages directs. N'oublions pas que tout fait historique est nié par ceux que ce fait dérange dans les croyances qu'il chérit, s'il y a la moindre possibilité de le nier. Tel Protestant admettra sans peine l'authenticité du prodige concernant Daniel et ses compagnons dans la fournaise, enregistré dans un Livre dont Corrodi, Kirms, Luderwald, Jahn, Gésénus, De Witte, Ewald, Renan, Renaud, etc., presque tous les critiques modernes de la Bible, en somme, moins les ecclésiastiques, s'accordent (à tort ou à raison), à déclarer apocryphe et repoussera a priori le cas de Pierre Aldobrandini en faveur duquel militent des témoignages

⁶⁸⁹ Théâtre sacré des Cévennes, Londres, 1707.

⁶⁹⁰ Nouveaux Mémoires pour servir à l'Histoire, etc.. Londres, 1708, p. 6 et suiv.

⁶⁹¹ Mémoire pour servir, etc., p. 10.

d'une certaine valeur. Tel Catholique acceptera ce dernier « miracle », qui a contribué plus que tout autre à faire canoniser ce Pierre Aldobrandini, et refusera, non seulement le cas de Clary, pourtant mieux établi que l'autre, mais aussi ceux que nous allons exposer, également obtenus par des Protestants. Et ainsi de suite. Toujours le parti pris et la mauvaise foi sectaire et inconsciente.

Aux yeux de ceux qui jugent d'après les témoignages et non point d'après leurs croyances, le fait de l'immunité de Clary sur le bûcher serait accepté s'il s'était agi d'un événement historique ordinaire. Mais il est tellement merveilleux, que ces témoignages sont loin de suffire par eux-mêmes. Pour le mettre dans sa vraie lumière, il faut le rapprocher de tous les autres faits plus ou moins analogues, signalés de tout temps et dans tous les pays.

Passons à un autre exemple d'une époque plus rapprochée de la nôtre, et dont les témoignages sont plus nombreux, plus autorisés surtout, que pour le cas précédent. Il s'agit, cette fois, des jansénistes dits « Les Convulsionnaires de Saint-Médard ».

Carré de Montgéron⁶⁹², l'un des historiens et des témoins les plus fidèles des événements dont il s'agit, raconte : « Tout Paris n'a-t-il pas vu Marie Sonnet se coucher dans le feu et sur les brasiers les plus ardents, sans que les flammes ne fissent aucune impression sur son corps, ni même sur les draps dont elle était enveloppée ; plusieurs autres convulsionnaires manger, sans se brûler, les charbons les plus allumés ; et actuellement, n'y en a-t-il pas qui se plongent le visage dans les flammes et au milieu d'un très grand feu sans en rien souffrir et sans que leurs cheveux en reçoivent même aucune atteinte ? »

Les documents se rapportant à l'histoire des convulsionnaires parisiens sont bien authentiques. En voici un : « Nous soussignés, François Desvernays, prêtre, docteur en théologie de la maison de Société de Sorbonne ; Pierre Jourdan, licencié de Sorbonne, chanoine de Bayeux ; milord Edouard de Rumond de Perth ; Louis Basile Carré de Montgéron, conseiller au Parlement ; Armand Arouet, trésorier de la Chambre des comptes ; Alexandre-Robert Boindin, écuyer ; Sieur de Boibessin ; Pierre Pigeon, bourgeois de Paris ; J.-B. Cornet, bourgeois de Paris ; Louis-Antoine Archambault, et Amable François-Pierre Archambault, son frère, écuyers, certifions que nous avons vu ce jourd'hui, entre huit et dix heures du soir, la nommée Marie Sonnet, étant en convulsion, la tête sur un tabouret et les pieds sur un autre, ces dits tabourets étant entièrement dans les deux côtés d'une grande cheminée, et sous le manteau d'icelle, en sorte que son corps était en l'air au-dessus du feu qui était d'une violence extrême, et qu'elle est restée l'espace de trente-six minutes en cette situation, sans que le drap dans lequel elle était enveloppée, n'ayant pas d'habits, ait été brûlé, quoique la flamme passât quelquefois au-dessus, ce qui nous a paru tout à fait surnaturel. 12 mai 1736. »

Suivent les signatures, et ensuite : « De plus, nous certifions que pendant que l'on signait le présent certificat, la dite Sonnet s'est remise sur le feu de la manière ci-énoncée, et y est restée pendant neuf minutes, paraissant dormir au-dessus du brasier qui était très ardent, et ayant eu quinze bûches et un coteret de brûlés pendant les dites deux heures et un quart. Fait le dit jour et an que dessus. (Suivent les signatures derechef). Au reste, ajoute de Montgéron, cette convulsionnaire demeurait quelquefois bien plus longtemps qu'elle n'y est restée le jour où ce procès-verbal a été dressé. L'auteur des Vains Efforts (très contraire aux convulsionnaires) en rend lui-même témoignage ; il déclare dans la relation qu'ordinairement la convulsionnaire demeurait exposée au feu le temps nécessaire pour faire rôtir une pièce de mouton ou de veau. »

Il faut remarquer que le livre de Carré de Montgéron, dont ce passage a été tiré, parut lorsque les phénomènes extraordinaires continuaient à se produire sur la tombe du diacre Paris, et alors que vivaient encore les personnes ayant signé le document en question, ainsi que des milliers d'autres témoins.

⁶⁹² La Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Paris ; Cologne, 1747, t. II, 127.

N'oublions point que ce Carré de Montgéron était un haut magistrat, Conseiller au Parlement, qui, jusqu'alors indifférent ou sceptique envers toute question religieuse, se sacrifia noblement pour témoigner de ce qu'il avait vu et de ce qu'avaient vu les autres, encourageant ainsi dans la disgrâce, la Bastille et l'exil.

Cet Armand Arouet, trésorier de la Cour des comptes, dont le nom figure parmi ceux des signataires du document, était le propre frère de Voltaire. Ce dernier n'osa donc pas contester les phénomènes d'incombustibilité de Marie Sonnet. Il les avoue dans sa correspondance, mais il les ridiculise, ainsi qu'il l'avait fait pour le Christ et pour Jeanne d'Arc. Le même Voltaire, après avoir rapporté le fait de frère Petrus Igneus (Aldobrandini), qui s'est passé à Florence en 1063 et que nous avons cité deux fois déjà, reconnaît qu'il est attesté par un grand nombre d'historiens de ce temps-là, et pourtant il déclare qu'on ne peut y croire sans renverser tous les fondements de la raison. En réalité, ce qui renverse les fondements de la raison, c'est de ne pas fonder les raisonnements sur les faits que l'on a constatés, mais de juger de la possibilité des faits d'après des idées préconçues.

L'exemple de la sœur Sonnet n'est pas unique. Le même de Montgéron écrit un peu plus loin : « Tout Paris n'a-t-il pas vu pendant plusieurs années de suite comment d'autres convulsionnaires se couchaient au milieu de grands bûchers, y restaient longtemps, et même s'y endormaient, tandis que les flammes, les entourant de tout côté, respectaient aussi bien leur corps que leurs vêtements ? ou comment elles mettaient les pieds dans la braise ardente qui réduisait en cendre les chaussures, sans qu'elles en éprouvassent aucune douleur ? ou comment elles plongeaient le visage dans les flammes, sans en souffrir et sans qu'un seul cheveu en fût atteint⁶⁹³ ?

Il faudrait n'avoir aucune idée de l'histoire des miracles dans l'humanité pour s'imaginer que les prodiges des Jansénistes prouvent quelque chose en faveur de certains passages de l'Evangile concernant la grâce, ou plutôt de l'interprétation qu'y donnaient les Jansénistes. Ce qu'ils prouvent, c'est que le corps humain, y compris ces poils, ainsi que les vêtements qui le recouvrent, peuvent, en certains cas, devenir inexplicablement incombustibles. Mais, ceci, ils le prouvent bien, autant qu'un fait surnormal quelconque a été prouvé.

L'incombustibilité chez le médium Home

Enfin, les phénomènes dont nous nous occupons ont pu être observés de nos jours, en Europe et en Amérique, par des savants illustres, sur des sujets spéciaux. Au premier abord, il semblerait que ce sont là des faits auxquels on doit attacher plus d'importance qu'aux précédents. Mais la croyance de la plupart des hommes en de certaines proportions pourrait-on même dire : de tous tient infiniment moins aux preuves qu'on leur fournit, aux circonstances dans lesquelles on les a obtenues, à l'autorité des témoins qui les présentent, qu'elle ne dépend des sentiments de sympathie ou d'antipathie qu'on éprouve a priori pour telle ou telle doctrine, et à la forme, à la direction qu'a prise la pensée de chacun. Or on ne sera nullement étonné d'apprendre que ces faits contemporains, expérimentaux, ont bien moins de valeur que les anciennes traditions, pour la plupart du monde, quand on saura que les sujets ayant servi pour ces expériences s'appelaient des « médiums ».

Le plus remarquable de ces sujets si défavorablement connus a été sans doute Daniel Dunglas Home. Le célèbre naturaliste Sir Alfred Russel Wallace écrit à ce sujet : « Le phénomène qui est peut-être le mieux constaté, et le plus extraordinaire de tous ceux que l'on connaît touchant la médiumnité de M. Home, est celui que l'on appelle l'épreuve du feu. A l'état de transe, il extrait du feu un charbon rouge, le place dans la paume de sa main, et l'apporte tout autour de la pièce où il se trouve, afin que tous voient et puissent s'assurer que le charbon est vraiment allumé et brûlant. Ceci est affirmé par Mr G.-D. Jencken, par Lord Lindsay, par Lord Adare,

⁶⁹³ Le fait est aussi rapporté par P.-F. Mathieu, Histoire des Miraculés, etc., p. 362-366. Paris, 1864.

par Miss Douglas, par Mr C. Hall, et par d'autres témoins. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que M. Home, étant en transe, peut découvrir en d'autres personnes cette même faculté de résister impunément au feu, ou bien la leur communiquer. Une fois, en présence de lord Lindsay et de quatre témoins, il plaça un charbon rouge sur la tête de M. S.-C. Hall, dont la femme relate ce fait dans une lettre au comte Dunraven.

Les mêmes témoins affirment que Home plaça des charbons rouges entre son gilet et sa chemise, sans qu'aucun signe de brûlure n'y parût. Il mit le visage dans le feu sans que les flammes lui détruisissent un seul cheveu. Cette faculté de braver impunément le feu peut être momentanément transmise à des objets inanimés. M. H. Nisbet, de Glasgow déclare⁶⁹⁴ : « En janvier 1870, chez moi, M. Home plaça un charbon ardent, d'abord sur les mains d'une dame et d'un monsieur auxquels il parut à peine tiède, ensuite sur un journal replié plusieurs fois, que le tison brûla de part en part, en trouant toutes les feuilles. Alors il retira de la cheminée un autre tison enflammé, et il le plaça sur le même journal, qu'il porta tout autour de la chambre pendant trois minutes, sans qu'aucune trace de brûlure parût sur le papier ». Lord Lindsay affirme et sa parole, qui est celle d'un vrai gentleman s'occupant de sciences avec compétence, a beaucoup de poids avoir porté sur sa main huit charbons allumés sans en avoir été incommodé. »

M. W. Harrisson écrivait dans le *Spiritualist* du 15 mars 1870 : « M. Home prit un gros morceau de charbon rouge qui lui couvrait toute la paume de la main et qui avait une longueur de 6 à 7 pouces. Pendant qu'il se promenait ainsi dans la chambre en le portant, le charbon projetait sur les parois une grande lumière rouge : lorsque le médium s'approcha de la table autour de laquelle nous étions assis, tous les assistants sentirent la chaleur sur le visage. Cela dura bien cinq minutes. »

On connaît désormais des douzaines de faits pareils qui se sont déroulés devant des centaines de témoins. Ce sont des faits positifs dont il n'est plus possible de douter, mais qui demeurent cependant inexplicables par les lois connues de la physiologie et de la chaleur. Tel est donc l'avis de l'éminent émule de Darwin. Une autre illustration de la science moderne, Sir William Crookes, s'exprime ainsi en parlant de Daniel Home : « Dans deux ou trois occasions, comme je me trouvais dans le salon d'une dame de ma connaissance, Home tomba en état de transe ; il se leva, alla vers le feu, qui n'était pas un feu de charbon de terre, mais un feu de bois, fouilla dans les braises avec ses mains et retira un morceau de charbon ardent, d'environ deux fois la grosseur d'un œuf, sur lequel, certainement, nul asbeste n'était visible, et le tint dans ses doigts. Il souffla dessus. L'on pouvait voir la flamme s'échapper à travers ses doigts. Il alla porter le charbon tout autour de l'appartement. Une des personnes présentes lui ayant demandé si elle se brûlerait en touchant ce charbon, Home lui dit qu'elle pouvait essayer ; ce qu'elle fit, et elle se brûla.

Le même soir, je vis Home mettre un charbon ardent sur un mouchoir de fine batiste, et transporter ainsi le mouchoir d'un point à l'autre du salon. M'étant emparé du mouchoir aussitôt après, je l'examinai chimiquement dans mon laboratoire, et je ne trouvai dessus aucune trace de préparation chimique. A un endroit, on pouvait voir un petit trou brûlé, mais excepté cette petite marque, le mouchoir était complètement intact⁶⁹⁵. »

F.-W. Percival dit qu'il a vu une fois Home prendre un charbon tout ardent, et le mettre au milieu de ses cheveux, qui étaient légers et fins comme du duvet. Il y laissa le charbon pendant quelques secondes, après quoi M. Percival examina les cheveux et ne put y découvrir aucune trace de brûlure⁶⁹⁶. Voici encore le rapport d'un témoin oculaire, M. Jencken⁶⁹⁷ : « M. Home tint dans ses mains des charbons ardents pendant quatre minutes ; aucune trace de

⁶⁹⁴ Voir *Human Nature* de février 1876.

⁶⁹⁵ *Journal of the Society for Psychical Research*, déc. 1899, p. 149.

⁶⁹⁶ *Ibidem*, p. 149.

⁶⁹⁷ *Human Nature*, 1868, p. 88 et 144.

brûlure ne parut sur sa peau. Il mit la tête dans le feu de la cheminée, dont les flammes l'entouraient entièrement. Spectacle épouvantable et solennel ! Ensuite en la retirant, il dit (ou plutôt les Esprits dirent par sa bouche) : « Voyez ! Daniel ne s'est pas même brûlé un cheveu. » Alors il s'approcha de Lord X..., et ajouta : « Je veux vous convaincre mieux encore du phénomène. Je placerai donc, my Lord, pourvu que vous ne craigniez pas, la braise sur vos mains ». Le relateur (M. Jenken), dans le but d'essayer, allongea la main ; mais quoiqu'il n'eût touché le charbon qu'un seul instant et encore dans la partie noire, il se brûla les doigts. Le médium, par contre, mit cette braise rouge dans la main du Lord, lui saisit l'autre main et les lui serra ainsi fortement l'une contre l'autre... Lorsque, après deux minutes pleines, il lâcha les mains du Lord, elles étaient intactes, sans aucune trace de brûlure, ni noircies.

Frank Podmore croit avoir découvert le truc de Home. Ses mains devaient être protégées par une substance mauvaise conductrice de la chaleur. Il n'a pas osé affirmer que c'est par cette mystérieuse matière gants ou enduit que le médium a rendu incombustibles aussi sa tête tout entière, y compris les cheveux, et puis le crâne et les cheveux blancs de Mr S.-C. Hall, les mains de Lord Lindsay et celles d'autres expérimentateurs. Mais, pareil à ces grands capitaines qui tiennent en réserve des moyens extrêmes de rescousse pour les cas de dangers extrêmes, Podmore avance alors, le plus sérieusement du monde, l'hypothèse que Home, comme Méphistophélès dans la cave d'Auerbach, est parvenu par des moyens hypnotiques et occultes à halluciner tous les assistants, sans distinctions :

Falsch Gebilde und Wort,
Verändern Sinn und Ort !
Seid hier und dort⁶⁹⁸ !

Peu s'en est fallu que les assistants, se réveillant de leur accès somnambulique, ne se soient trouvés tenant le nez l'un de l'autre, comme Brander, Siebel, Altmayer et les autres gais compagnons de la taverne. War das deine Nase ?...

Il faut lire la dernière partie de ce chapitre de Podmore : Was there hallucination ? Home and others mediums possibly gifted with unusual power to inspire such illusions⁶⁹⁹ pour comprendre jusqu'où peut arriver la crédulité exaspérée et désespérée des sceptiques, poussés dans leurs derniers retranchements. On regrette seulement que Podmore n'ait pas imaginé aussi que la brûlure de M. Jencken a été le produit d'une suggestion. Ceci après que d'innombrables expériences photographiques ont montré que les médiums ne trichent que trop souvent, hélas, mais qu'on ne peut absolument parler d'hallucination collective de cette sorte de la part des expérimentateurs. D'ailleurs, nous épuiserons plus tard, quand nous nous occuperons de l'Inde, ce sujet fabuleux de l'hallucination hypnotique collective des assistants.

Dans l'article de journal auquel nous avons fait allusion plus haut, à propos de la marche sur le feu, M. de Varigny touche aussi à ces expériences avec D.-D. Home, sans rien dire d'ailleurs de bien remarquable. Mais il intitule cela : Les expériences du prestidigitateur Home, ce qui montre bien dans quel esprit ces articles sont trop souvent conçus. Non seulement Home n'était pas prestidigitateur, non seulement, au milieu de tant de médiums plus ou moins tricheurs, il n'a jamais été pincé en train de frauder. Nous verrons, le moment venu, que la fameuse fraude au cours d'une séance médiumnique aux Tuileries n'est en somme qu'une légende ; Podmore lui-même le reconnaît⁷⁰⁰. Elle est fondée sur un témoignage de troisième ou quatrième main : un propos attribué à Napoléon III par l'Impératrice et le général Fleury et ne contenant pas la moindre précision ; démenti, d'ailleurs, par d'autres arguments⁷⁰¹. Tout sujet métapsychique rencontrera toujours, le long de sa carrière, au moins un expérimentateur

⁶⁹⁸ Illusions et mensonges, troublez leur sens, transformez ces lieux ! Soyez ici et là-bas ! Goethe : Faust.

⁶⁹⁹ Y a-t-il eu hallucination ? Home et d'autres médiums doués peut-être d'un pouvoir peu commun de produire de pareilles illusions». *Modern Spiritualism*, vol. II, chap. IV.

⁷⁰⁰ Op. cit., *ibid.*, p. 230.

⁷⁰¹ Voir *Annales des Sciences Psychiques*, 1919, p. 83-84.

expliquant un de ses phénomènes par la fraude. Si l'affirmation non justifiée par des preuves ou des arguments, attribuée à un expérimentateur quelconque (c'est le cas de Napoléon III), devait suffire à contrebalancer les constatations précises et concordantes des savants, il faudrait renoncer à tout jamais à admettre la sincérité d'un sujet métapsychique. Voir, à propos de la crédulité invraisemblable de certains critiques en face des affirmations de fraude.), mais n'a jamais voulu être rétribué comme médium⁷⁰². Ses préoccupations religieuses ont même amené sa conversion du Protestantisme au Catholicisme, qui lui a procuré beaucoup d'ennuis dans son pays, comme on pense bien.

Expériences avec d'autres médiums

Daniel Dunglas Home n'est pas le seul médium spirite ayant obtenu des phénomènes d'incombustibilité. Nous avons parlé des expériences du professeur Hyslop avec Foskett. Des faits analogues sont rappelés au sujet de Towns, Morse, Dum, Eglington, etc⁷⁰³.

Dans le Light du 17 février 1912, on peut lire un assez long compte rendu de Mr H.- W. Coombs⁷⁰⁴ au sujet de séances avec un médium non professionnel et qui n'a jamais accepté de rétributions. En voici un passage : « Une séance de « contrôle » a eu lieu, l'année dernière, en présence de vingt personnes. Une Commission composée de deux médecins bien connus, un chimiste et le représentant d'un grand journal, était chargée de la surveillance du médium, dont les mains ont été examinées au microscope et lavées, avant la séance. Une fois « entrancé », le médium saisit un tison ardent et le promena tout autour de la pièce pour le montrer aux expérimentateurs ; après quoi, ses mains furent de nouveau examinées au microscope. Elles ne montraient aucun signe de brûlure. Un procès-verbal de la séance fut rédigé et signé par les assistants ; il est tenu à la disposition du public dit le Light. »

M. F.-W. Thurstan dit au cours d'une séance de la Society for Psychical Research, de Londres séance présidée par Sir William Crookes : « J'ai été témoin du phénomène du feu avec D.-D. Home, mais aussi, à plusieurs reprises, avec un médium appelé Hopcroft. Je l'ai vu aller à la cheminée de la chambre, saisir des tisons qui s'y trouvaient et les présenter aux assistants. Quand il était en état somnambulique, il avait l'habitude de les garder de quatre à cinq minutes dans ses mains. Au cours de son enfance, ce médium était souvent mis en état somnambulique et rendu anesthésique par la suggestion ; on l'avait tenu ainsi entrancé pendant toute une journée. Plus tard, il est devenu « trance-médium » (médium parlant à l'état hypnotique) et était sans cesse en sommeil somnambulique. Il a fini sa vie dans un asile de fous. »

Dans une lettre en date de juin 1882, Mrs. William Tebb écrivait à Podmore⁷⁰⁵ : « Pas plus tard que vendredi dernier, je me trouvais avec cinq autres personnes, lorsque l'une de celles-ci tomba apparemment en état d'hypnose profonde, plaça ses mains sur une flamme et les y garda pendant quelque temps sans rapporter aucune lésion visible. Ce même monsieur approcha ensuite la flamme tout à fait contre ses yeux, à notre grande horreur; nous le priâmes de cesser. Nous avons pu tolérer l'épreuve du feu avec les mains, mais il nous semblait que c'était trop risquer que de s'exposer à perdre la vue. Après cela, ce monsieur ne se portait pas plus mal qu'auparavant.

En 1923, les journaux anglais s'occupèrent d'une dame Annie Hunter, de Bournemouth (Angleterre), qui prétendait posséder la faculté de manier impunément des tisons ardents lorsqu'elle était en état de trance médiumnique. Le London Daily Express envoya un reporter auprès de cette dame, qui autorisa ce journaliste à assister à une séance démonstrative. Celui-ci en a donné un compte rendu très affirmatif. La séance eut lieu sans hymne, sans obscurité,

⁷⁰² He never look money in connection with his séances, Light, 15 avril 1911, d'après le Daily Mail. Et c'est ce que Podmore n'a pas de difficulté à reconnaître aussi lb.

⁷⁰³ Perty : Die mislichen Erscheinungen, II, 45-49.

⁷⁰⁴ Marylands-Roads, Maida Hill, London W.

⁷⁰⁵ Celui-ci a reproduit la lettre en question clans Modern Spiritualism, vol. II, p. 264.

sans aucune précaution de nature à éveiller la suspicion ; toutes les dispositions ayant pour objet le contrôle des phénomènes étaient permises.

Après que le médium fut tombé en transe, il saisit un tison de trois pouces de section et de dix pouces de long, entièrement enflammé, et le tint longtemps entre ses mains ; il plaça ce tison en feu successivement sur la main d'une dame, sur la tête de deux messieurs, dont le journaliste, sans qu'aucune des trois personnes ait éprouvé la moindre sensation de brûlure.

Le journaliste tenta ensuite de prendre lui-même le tison, mais tous ses efforts furent vains ; il put à peine en supporter le contact pendant une fraction de seconde. Il est à peine nécessaire de remarquer que ces faits ne sont pas aussi bien authentiqués que ceux concernant Home.

L'explication des « Esprits »

Maintenant, quelle est l'explication que donnent généralement de ce phénomène les spirites, leurs médiums, leurs supposés esprits ? Elle se trouve nettement exposée dans ce passage du Rapport de Mr Jencken au sujet d'une séance de D. D. Home : « Les expériences terminées, M. Home s'assit et il dit (c'étaient plutôt les Esprits qui parlaient par sa bouche).

Les phénomènes que vous avez pu constater aujourd'hui sont appelés miracles par bien des gens, tout aussi bien que l'épreuve traditionnelle du feu... Néanmoins, ce ne sont pas des miracles, c'est-à-dire une suspension ou une infraction aux lois naturelles et divines, ce qui ne peut jamais se produire. Nous avons fait passer à travers la chair des courants fluidiques, qui ont empêché le feu de brûler les mains de Daniel. Nous avons agi de même sur les mains de Lord X... qui furent ainsi préservées, alors que Jencken, qui avait allongé imprudemment sa main, se l'est brûlée parce qu'elle n'était pas sauvegardée par nous⁷⁰⁶. »

Tout en admettant que l'état dans lequel Home a prononcé ces paroles fût authentiquement de « transe », rien ne prouve que les propos ci-dessus ne provinssent pas d'un dédoublement de sa personnalité et partant, que l'avis exprimé par lui ait quelque valeur. N'oublions point que Home, tout en étant très contraire à Allan Kardec, à ses doctrines, et spécialement à celle de la Réincarnation, était « spirite » : de ces spirites chrétiens qui ne manquent pas, même dans les pays catholiques, mais constituent la grande majorité des spirites anglo-saxons ; on n'a qu'à consulter, à ce sujet, son ouvrage : *Lights and Shadows of Spiritualism*⁷⁰⁷. Au sujet de la tendance mystique de l'esprit de Home tendance que, jusqu'à preuve contraire, l'on n'a aucune raison de croire simulée on peut encore citer, entre autres épisodes, le passage suivant des notes prises par Sir William Crookes après la séance du 9 mai 1891 : « M. Home alla de nouveau vers le feu, et après avoir remué les charbons ardents avec sa main, saisit un tison rouge, gros comme une petite orange et, le plaçant dans sa main droite, le couvrit de sa main gauche, de manière à l'enfermer presque complètement ; il se mit à souffler sur la petite fournaise improvisée ainsi, tant que le charbon en fut presque chauffé à blanc, et alors attira mon attention sur la flamme qui jaillissait du tison et rasait ses doigts ; il tomba à genoux, dans une attitude révérente, porta le charbon à son front et dit : « Dieu n'est-il pas bon ? ses lois ne sont-elles pas merveilleuses⁷⁰⁸ ? »

Le professeur J. Hyslop, tout spirite qu'il était lui-même, écrit à propos de l'immunité au feu : Les Spiritualistes ont recours aux esprits pour une explication ; mais, même en admettant cette intervention⁷⁰⁹, le côté physique du problème n'est pas modifié pour la science. On peut admettre que les esprits puissent produire une anesthésie extraordinaire en des conditions

⁷⁰⁶ Human Nature, loc. cit.

⁷⁰⁷ Relativement à l'avis de Home sur la doctrine d'Allan Kardec, voir tout le chapitre VII. Il existe une traduction française de cet ouvrage, 1883.

⁷⁰⁸ Proceedings of the Soc. for Psychological Research, vol. VI, p. 103.

⁷⁰⁹ On pourrait ajouter : « Ou celle directe de la volonté divine, généralement admise par les Juifs et les Chrétiens... »

modifiant la résistance de la peau à la chaleur ; ceci ne suffirait point à rendre les faits intelligibles en des termes de physiologie et psychologie, tels que nous les connaissons⁷¹⁰.

C'est fort sagement parler ; et tout ce que peuvent répondre les spiritualistes c'est que, lorsque la science croit expliquer, par exemple, la gravitation universelle en disant qu'elle est probablement due à une attraction qui s'exerce d'une manière analogue à celle de l'aimant sur le fer, c'est-à-dire « on ne sait comment », elle fournit des explications encore moins brillantes que celles des spiritualistes. Et pourtant il en est ainsi, en des proportions diverses, pour la raison fondamentale de tout phénomène naturel.

Evidemment, la non-existence et non-intervention de la Divinité, de bons et de mauvais esprits, ne peut constituer qu'une opinion personnelle dont le bien-fondé reste incontrôlable ; on pourra, en effet, démontrer peut-être l'existence et l'intervention, mais jamais la non-existence et la non-intervention des esprits. On peut prouver l'existence d'une chose en présentant celle-ci, ou en inférant logiquement sa réalité des effets qu'elle produit. On conçoit quelles sont les preuves qui pourraient logiquement établir l'existence et l'intervention d'un Esprit, sinon d'une façon absolue (on n'a une preuve métaphysiquement absolue de rien), du moins de cette façon relative qui suffit à la Science pour arguer, par exemple, de l'existence et de l'intervention du phénomène de l'attraction-universelle. Mais comment prouver, par exemple, que ces lignes que j'écris ne me sont pas inspirées par un Esprit ? Ces choses purement négatives sont non démontrables de leur nature, comme les axiomes. En ces conditions, nous ne pouvons pas, au point de vue logique et scientifique, repousser nettement la prétendue intervention dont parle Home. Mais si nous examinons l'ensemble des cas authentiques d'insensibilité, d'invulnérabilité, d'incombustibilité dont nous venons de nous occuper dans ce Livre (sans nous laisser arrêter par les supercheries et les observations erronées dont toute vérité est copieusement parsemée), nous sommes plutôt amenés à y voir un assemblage de faits de nature et origine très différentes, dont quelques-uns recevront probablement une explication de nature physique, d'autres de nature psychophysiologique ; d'autres, finalement, pourraient fort bien contribuer à nous faire pencher un jour vers l'hypothèse de l'essence spiritualiste de l'être humain, sans que l'intervention des esprits paraisse pour cela inévitable, en une infinité de cas. Mais cette intervention pourra aussi, peut-être, être jugée probable, voire nécessaire et manifeste, en quelques cas.

Aussi paraîtrions-nous douter de l'intelligence de nos lecteurs en insistant pour leur montrer l'intérêt que présentent ces faits, soit au point de vue historique, anthropologique, biologique, soit pour l'étude de l'influence de la pensée sur le corps et la matière en général, soit enfin pour l'étude de la nature du supposé « miracle » et particulièrement des guérisons réputées prodigieuses.

De toute façon, on a pu voir combien sont erronées les banales opinions courantes sur les Ordales et les faits biologiques qui s'y rattachent, et combien il est ridicule de s'imaginer trancher ces questions en ergotant, comme le font trop souvent journalistes et autres auteurs pressés, sur quelques faits secondaires, se prêtant à des malentendus et des supercheries enfantines, alors qu'on ignore qu'on ne soupçonne même pas les faits qui constituent les vrais éléments de la question, à tel point que personne n'avait même jugé opportun de les grouper et les examiner au point de vue non seulement historique, mais scientifique !

⁷¹⁰ Journal of the American Soc. for Psys. Res., janv. 1909, p. 53.

Deuxième partie : Les ordales destinées à la recherche des délinquants

Chapitre 7 – Les différents systèmes

Leur but et leur nature

Il nous reste à nous occuper d'une classe de phénomènes surnormaux se rattachant aux ordales proprement dites en ce sens, qu'ils ont aussi un caractère judiciaire, ou du moins policier ; seulement, au lieu d'être destinés à établir si un individu, déjà prévenu, est innocent ou coupable, ils ont pour but de découvrir le délinquant, si on ne le connaît pas encore, ou de découvrir où il se cache, s'il est connu ; ou encore de trouver les objets volés, les pièces à conviction, le corps du délit. Il en résulte que, dans les « jugements de Dieu », le prévenu est le protagoniste forcé de l'épreuve ordalique, tandis que dans les épreuves dont nous allons nous occuper, on a recours à un ou plusieurs « sujets » dont on s'attend que, par leurs facultés surnormales, ils mettent la justice sur les traces du coupable, ou du corps du délit.

La nature du phénomène est aussi ordinairement toute autre dans les deux circonstances. Il s'agit presque invariablement, dans cette deuxième classe d'ordalies, non pas de phénomènes physiologiques « surnormaux », ou jugés tels, mais de manifestations de clairvoyance, évidentes, ou voilées par des pratiques magiques ou spiritualistes, puisque, là encore, on s'attend parfois de la Divinité, ou des Esprits, qu'ils éclairent le magistrat enquêteur.

Ces opérations sont d'un usage aussi ancien et général que les « jugements de Dieu » proprement dits. Et même, tandis que ces derniers ont désormais disparu partout, hormis chez quelques peuplades sauvages, la recherche du coupable et du corps du délit par des moyens surnormaux continue d'être pratiquée, bien que non officiellement et plutôt clandestinement, en certains cas, par des détectives des pays civilisés.

Leur caractère incertain

Tous ceux qui ont acquis quelque expérience des phénomènes de clairvoyance savent combien de causes d'erreur peuvent se glisser dans ces manifestations et par conséquent, combien il serait imprudent de se tenir aveuglément à leurs résultats. Ces pratiques peuvent parfois être utiles et raisonnables, mais à condition qu'on ne les emploie qu'à titre de simple indication, qu'il faut se réserver ensuite de contrôler par les moyens ordinaires et normaux d'information judiciaire. En ces conditions, ils s'écartent d'autant plus des « jugements de Dieu », qu'ils n'entraînent pas nécessairement et directement des « conséquences juridiques ».

Parmi les causes d'erreur auxquelles nous avons fait allusion, la plus fréquente est constituée par les préventions conscientes ou subconscientes du sujet qu'on emploie. Mais il y en a d'autres encore, que connaissent les métapsychistes : elles sont engendrées par l'interférence inopportune d'autres phénomènes psychiques, dont quelques-uns supernormaux, tels que la « transmission de pensée ». Il nous suffira d'exposer ici, à titre d'exemple, deux cas racontés par Mr Douglas Blackburn⁷¹¹ qui était évidemment, sans le savoir, un bon « agent », c'est-à-dire, « transmetteur de pensée ».

Durant son long séjour au Transwaal et au Natal, on lui vola un rouleau de peaux de chats-tigres. Ses soupçons tombèrent sur un jeune Cafre de mauvais caractère. Un sorcier-médecin cafre étant passé par là quelques jours après, Blackburn lui demanda, par curiosité, de découvrir le voleur. Une trentaine d'indigènes vinrent assister à l'épreuve, dont le garçon

⁷¹¹ Light, 14 avril 1906.

soupçonné. Après de longues formalités magiques, le sorcier passa à plusieurs reprises devant tous les assistants, rôdant plus spécialement autour du jeune homme en question, qu'il finit par toucher de sa baguette, en le désignant ainsi comme le voleur. Deux jours après, Mr Blackburn découvrit le vrai coupable, qui avoua. En désignant le jeune homme, le sorcier n'avait fait que subir la répercussion mentale des soupçons entretenus par le consultant.

Dans le fait qu'on vient de lire, on peut supposer que Mr Blackburn a laissé inconsciemment percer par son attitude ses soupçons au sujet du jeune Cafre, et que le sorcier a pu s'en rendre compte ; ce qui rendrait inutile de recourir même à l'hypothèse de la transmission de pensée du consultant au sorcier. Ceci, bien que Mr Blackburn affirme s'être toujours tenu sur ses gardes, en restant derrière le sorcier, pour que celui-ci ne pût le voir. Mais un doute analogue n'est plus possible dans le deuxième cas, qui est, par conséquent, plus probant. Il ne concerne pas la découverte d'un criminel, mais théoriquement cela n'a pas d'importance.

Mr Blackburn attendait, ce jour-là, à sa ferme une jeune dame qui, quelques mois auparavant, avait failli être désarçonnée par le poney, un peu vif, qu'elle montait. Cette scène, qui s'était passée sous ses yeux, avait impressionné Mr Blackburn qui, sachant que la dame montait le même cheval, et constatant qu'elle était en retard, commença à craindre vaguement un malheur. Il s'adressa au même sorcier, en lui demandant qui arriverait, ce jour-là, à la ferme. Le sorcier lui décrivit une jeune femme, habillée en blanc (comme elle l'était lors de la scène dont nous avons parlé), et qui montait un poney lequel se cabrait et menaçait de la désarçonner. La dame arriva peu après. Elle portait une robe de couleur brune ; sa monture avait été bien sage durant tout le parcours ; tout s'était passé le mieux du monde. Cette fois encore, le sorcier n'avait fait que percevoir les pensées subconscientes de Mr Blackburn. Ceux qui ont l'habitude de consulter nos pythonisses, et savent le faire avec un certain esprit critique, rencontrent des faits analogues tout le long de leurs consultations. On conçoit que si, en ce cas, au lieu de questionner le devin sur le voyage de l'amazone, on l'avait mis aux trousses d'un supposé voleur, une erreur analogue aurait pu se produire.

La vision dans l'eau

La vision dans l'eau est utilisée en Polynésie pour la recherche des voleurs. Le prêtre indigène appelé par la personne chez laquelle le vol a été commis, pratique un trou dans le plancher, le remplit d'eau et, en tenant dans ses mains un jeune bananier, invoque le dieu. Il regarde ensuite fixement la surface de l'eau, jusqu'à ce que la figure du voleur lui apparaisse. Alors il le nomme, ou le décrit. Naturellement, l'image perçue par le sorcier n'est visible que pour lui ; il s'agit d'un phénomène purement subjectif⁷¹².

Mais en est-il bien toujours ainsi ? Dans un article qu'il a publié dans la Revue Mondiale⁷¹³, M. Jean Dorsenne, que des personnes compétentes qui le connaissent disent être un homme digne de foi, raconte la visite qu'il fit un jour à un sorcier de Pueu (Tahiti).

Une Tahitienne jacassait avec de grands gestes ; elle expliquait au sorcier que des vols avaient continuellement lieu dans sa vanillière et elle le suppliait de lui dévoiler les coupables. Roo se recueillit quelques instants les yeux fixés, comme tournés en dedans. L'effort gonflait son front, sa respiration était précipitée. Puis il se dirigea vers la lampe, baissa la mèche en veilleuse, de sorte que la pénombre submergea la pièce. Il fit impérieusement signe à la femme d'approcher et de regarder attentivement le verre de lampe.

- C'est Tétitanui, peie! s'exclama-t-elle avec l'accent de la plus sincère stupéfaction.

Je m'approchai à mon tour. J'en atteste le ciel, j'avais toute ma lucidité et tout mon sang-froid ; je n'avais avalé aucun breuvage, je suis certain de n'avoir été la dupe d'aucune hallucination. La seule hypothèse possible est celle d'une transmission de pensée. Pourtant lorsqu'à mon tour

⁷¹² Ellis : Polynesian Researches, II, p. 240.

⁷¹³ 15 mai 1926.

je risquai un regard sceptique sur le verre derrière lequel vacillait la flamme, je ne pus réprimer un cri de surprise : comme sur un écran minuscule, évoluaient des silhouettes d'une netteté surprenante ; je voyais une vanillière avec ses lianes enroulées autour des tuteurs, le clair-obscur d'un sous-bois ; un individu qui se glissait furtivement entre les arbustes et cueillait les gousses les plus mûres qu'il jetait dans un sac de toile bise...

Nous ne croirons pas facilement un phénomène réellement objectif et non hallucinatoire...

Passons à l'autre bout du monde : en Amérique. En 1887, le capitaine I. T. Bourke, visitant les Apaches pour le compte du Bureau Ethnologique des Etats-Unis, apprit que l'une des principales occupations des « médecins » indigènes consistait à suivre et découvrir l'aide de moyens magiques, les voleurs et les objets volés. Na-a-cha, un de ces jossakeeds, possédait un cristal de quartz, qui lui servait pour ces recherches. Questionné par Mr Bourke, il ne sut, ou ne voulut fournir d'autres renseignements sur l'usage de ce cristal, si ce n'est qu'en y regardant, il apercevait tout ce qui lui importait de connaître. Dans son rapport, le capitaine Bourke montre n'avoir jamais entendu parler d'expériences analogues modernes parmi les civilisés !

En parlant des Iroquois, Mrs. Ermine Smith expose des faits semblables. « Le cristal écrite-elle placé dans une gourde d'eau, rend visible pour le médecin l'apparition de la personne qui s'est rendue coupable de maléfice⁷¹⁴. »

Nous rapporterons un cas pareil en parlant des expériences personnelles de M. de Laborde en Egypte. Cet érudit, s'étant fait apprendre par un Marocain comment on opérait, put à son tour dénoncer le voleur supposé d'un manteau, en demandant à un enfant hypnotisé de regarder dans l'encre.

Les « lobachas » abyssins

L'Abyssinie mérite une place spéciale dans cet exposé, étant le seul pays non sauvage et chrétien dans lequel ces sortes d'épreuves sont aujourd'hui encore couramment et officiellement pratiquées.

L'ingénieur suisse Ilg, ministre des affaires étrangères de l'empereur Ménélik, dans une entrevue avec un rédacteur de la Neue Züricher Zeitung (1903), reproduite alors par la plupart des journaux, a fourni des renseignements forts intéressants sur les sorciers lobachas, leibachas, ou lébachas, découvreurs de criminels en Ethiopie. Ce sont des enfants de douze ans au plus, que l'on met dans un état hypnotique ; en cet état ils découvrent les criminels restés inconnus et les objets volés. M. Ilg parle de plusieurs cas réellement remarquables dont il a eu connaissance personnellement.

Dans un incendie volontaire à Addis-Abeba dit-il le lobasha fut appelé sur place. On lui fit boire dans une coupe du lait mélangé avec un peu de poudre verte, après quoi on lui donna à fumer une pipe de tabac, où l'on avait mis une poudre noire. L'enfant tomba en état hypnotique et, après quelques minutes écoulées, se releva vivement et prit sa course vers Harrar. Il courut sans discontinuer pendant seize heures. Les coureurs de profession se lassèrent à le suivre. Près d'Harrar, le lobasha quitta brusquement la route, entra dans un champ et toucha de la main un Galla en train d'y travailler; le Galla avoua son crime.

Un cas fut personnellement examiné par l'empereur Ménélik et par moi-même : celui d'un assassinat suivi de vol commis près d'Addis-Abeba. Le lobasha fut amené sur le lieu du crime et on le mit dans un état psychique spécial. Il courut pendant quelque temps autour de cet endroit, puis il fila à Addis-Abeba, pénétra dans une église et la baisa ; il alla dans une autre église et la baisa pareillement. En arrivant à un endroit où il y avait de l'eau l'eau romprait l'enchantement, selon la croyance du pays l'enfant se réveilla. On l'hypnotisa de nouveau, et il repartit, contourna quelques cases ; en arrivant à la porte de l'une d'elles, il s'arrêta et s'éveilla

⁷¹⁴ Report of the Ethnol. Bureau, 1887-1888, vol. I, p. 460 ; vol. II, p. 69.

encore. Le propriétaire de la case était absent ; il fut arrêté à son retour; il nia d'abord son crime, mais on trouva dans son habitation quelques-uns des objets ayant appartenu à la victime, et il fut forcé d'avouer. Amené devant Ménelik, celui-ci lui demanda de dire ce qu'il avait fait après son crime. Ses actes correspondaient aux pérégrinations du lobasha. Il avoua que, saisi de remords, il s'était rendu consécutivement dans deux églises et les avait baisées.

Ménelik voulut avoir une autre preuve des facultés du lobasha ; il s'empara de quelques bijoux appartenant à l'impératrice. On fit venir le lobasha qui courut d'abord aux appartements de l'impératrice puis dans ceux de Ménelik, passa à d'autres chambres, et finalement tomba sur le lit de Ménelik.

M. Ilg n'explique pas ce don merveilleux qui paraît être propre à une certaine tribu, ou plutôt à une race spéciale, dont les membres sont disséminés dans toute l'Abyssinie.

Le docteur Lincoln de Castro a fait paraître dans l'Archivio di Psichiatria du professeur Lombroso (1908) des détails sur l'emploi de ces lobashas. Il a en effet assisté à quelques-uns de leurs exploits. Il confirme, entre autres choses, que la profession de lobasha est le monopole secret de certaines familles, qui se le transmettent de génération en génération.

Le secret remarque-t-il concerne certainement la composition des poudres par lesquelles on endort l'adolescent qui sert à l'épreuve. Comme il est défendu de s'approcher du lobasha pendant qu'il fonctionne, justement pour empêcher tout examen indiscret, on en est réduit à faire des inductions... Il m'a semblé reconnaître dans l'odeur de la fumée de la pipe celui de la cannabis indica, ou hachisch, dont on connaît les effets enivrants ; on y mêle peut-être du cat, ou celastris edulis, et de l'opium ; on parle aussi de stramoine et de tabac. En somme, rien de certain.

L'hypnotisé court alors, en surmontant impunément les obstacles les plus dangereux, allant avec rapidité sur les bords des précipices, sautant des haies épineuses et de hautes murailles sans tomber ni se blesser ; il ne s'arrête qu'à l'endroit du crime, ou bien où il rencontre de l'eau ; on croit que celle-ci paralyse l'action hypnotique... Il y a peut-être en Abyssinie des gens qui ne croient pas à cette pratique ; en tout cas ils se noient dans une très grande majorité de croyants... S'il s'agit d'un truc, d'autres trucs se réalisent dans son sein même. Il paraît en effet qu'il est arrivé que des voleurs aient payé le lébacha pour qu'il désigne un innocent à leur place. Nous avons vu dans les prisons d'Addis-Abeba un lébacha accusé par un de ses confrères d'avoir ainsi injustement chargé un malheureux d'un vol qu'il avait commis lui-même. Inutile d'ajouter que l'accusateur avait « prouvé » le bienfondé de sa dénonciation en exécutant à son tour l'épreuve en question !

En ce qui concerne l'effet d'inhibition de l'eau, rien d'extraordinaire à ce que, si le lobacha croit, comme son entourage, qu'elle doit le réveiller, il s'éveille réellement, par autosuggestion, surtout quand l'action des narcotiques s'est en très grande partie dissipée.

Quant aux fraudes dont parle le Dr de Castro, n'oublions pas qu'il faut toujours s'attendre à les rencontrer partout. Rien d'étonnant à ce que les lobachas éthiopiens commettent quelques supercheries, alors que tout ne marche pas très régulièrement même avec les juges de pays civilisés, sans que pour cela nous prenions à la lettre l'avis de notre grand fabuliste :

Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir,

Le serpent « lobacha »

Dans un ouvrage publié par le Père Bernardino de Sahaguan, moine franciscain, espagnol, peu de temps après la conquête du Mexique, et auquel nous avons fait allusion déjà en parlant des Aztèques, on rencontre cet étrange passage dans lequel on voit le lobacha remplacé par un serpent chez les Mexicains précolombiens.

Le sorcier ou charmeur de serpents était consulté dans les cas de vol. Le plaignant rassemblait les voisins qu'il soupçonnait d'avoir volé, et le sorcier les faisait tous s'asseoir par terre sur le

même rang. Puis... le sorcier enlevait le couvercle d'un vase et charma un serpent qui y était contenu. Le serpent sortait alors en rampant, dévisageant toutes les personnes assises sur le sol les unes après les autres. Quand il reconnaissait la personne qui avait volé, il rampait sur elle et s'y étendait. Alors, les autres saisissaient le coupable et le forçaient à avouer sa faute. Si le serpent ne voyait personne de coupable, il revenait vers le vase, y entra et s'y enroulait tranquillement.

Il faut supposer que le serpent était dressé à ce travail, obéissant à des signes imperceptibles de son charmeur, comme le font couramment dans les cirques forains des chiens, des chevaux, et d'autres animaux « savants ». Quant à l'aveu auquel on «forçait» le coupable, il ne pouvait pas prouver grand-chose. Remarquons en passant que dans le Whydah et le Dahomey⁷¹⁵, le prévenu était exposé aux serpents sacrés, tenus par les prêtres. Etre mordu était regardé comme preuve de culpabilité !

L'épreuve du brancard

Un nègre civilisé, Mr Oje Kulekun, a communiqué à l'Occult Review, de Londres, une longue et minutieuse description d'une pratique qui continue à être très en honneur dans le centre de l'Afrique. Les prêtres M. Oje Kulekun veut bien les appeler des « mystiques » qui réalisent cette épreuve sont très révéérés par ces tribus ; on les fait parfois venir de loin, en cas de mystérieux assassinats ou empoisonnements. Ils opèrent par groupes d'au moins quatre personnes. La victime du meurtre ne peut être enterrée qu'après la cérémonie. Les « mystiques » s'enferment avec le cadavre et célèbrent des rites funèbres, que les initiés sont seuls à connaître. Après une heure environ, ils ouvrent les portes et demandent un vêtement complet de l'assassiné ; après quoi, ils se rendent dans une forêt, où ils apprêtent une sorte de mannequin, qu'ils habillent des vêtements de la victime. Ils placent ce simulacre du décédé sur un brancard, sur lequel on l'apporte au village, où ils s'arrêtent à l'esplanade qu'on trouve dans tout village africain, devant la hutte du chef. Ils sonnent de la corne pour rassembler les habitants. Le doyen des prêtres choisit alors dans l'assistance deux garçonnets n'ayant pas encore atteint l'âge de la puberté ; le brancard est transféré de la tête des prêtres à celle des « innocents » ; il n'est jamais bien lourd.

Alors on implore l'esprit de la victime, afin qu'il prenne place dans le mannequin qui le représente et fasse connaître le meurtrier. Le prêtre lui pose des questions, auxquelles le mort est censé répondre affirmativement en imprimant au mannequin et, par conséquent, aux garçons qui le portent, un mouvement en avant et en arrière, répété trois fois ; ou bien négativement, en traînant les deux petits porteurs, également trois fois, mais de droite à gauche et vice-versa.

On fait alors passer devant l'effigie, l'une après l'autre, les différentes personnes soupçonnées d'être les auteurs du crime, jusqu'à ce que le oui fatal ait indiqué le coupable. Le brancard et ses porteurs se précipitent même sur lui, en le poussant avec force.

Hormis dans quelques cas de fraude, qui ne peuvent être fréquents, on peut admettre que les enfants croient effectivement rester immobiles et être entraînés par la civière ; en réalité celle-ci doit être déplacée par leurs mouvements automatiques et inconscients. Cela est du moins conforme à ce qu'on connaît de l'automatisme moteur dans la phénoménologie de cette sorte.

Le « prodige » se trouve ainsi diminué, mais non entièrement éliminé. Il reste à savoir comment la subconscience des deux petits porteurs peut connaître le coupable, pour le désigner. Toute réponse à ce sujet serait forcément fondée sur le sable. D'abord, remarquons qu'il n'est pas nécessaire que les porteurs du brancard soient tous les deux de bons « sujets » ; il suffit que l'un d'eux se déplace; l'autre croira être entraîné par le brancard. Ensuite, l'un au moins des deux porteurs peut avoir entendu, dans son entourage, quelque propos inculquant du

⁷¹⁵ Wilson : West Africa (1862), p. 152, 297 ; Réville : I, 66.

crime tel membre de la tribu ; il sera alors subconsciemment prévenu contre lui. Enfin, avant de parler d'une forme quelconque de « clairvoyance », il faudrait s'assurer si, grâce à cette épreuve, on découvre quelquefois le vrai meurtrier, qu'aucune donnée normale n'ait désigné ce que nous ignorons. En d'autres localités, au lieu d'employer un mannequin portant les habits de l'assassiné, les prêtres saisissent le cadavre même par la tête et se sentent alors poussés de-ci de-là, jusqu'à ce qu'ils parviennent à l'habitation du coupable. Kohler⁷¹⁶, Cruickshank⁷¹⁷ Wilson⁷¹⁸, décrivent cette épreuve.

Il est incontestablement significatif de trouver une ordalie analogue en Australie. Un décès étant rarement regardé comme naturel par les sauvages, on place le cadavre dans une bière appelée tirkatti, c'est-à-dire « celle qui sait », et on lui adresse différentes questions : « Quelqu'un t'a frappé durant le sommeil ? Le connais-tu ? Est-ce un tel ou un tel autre ? » Si la bière s'agite, on considère la réponse comme affirmative : au cas contraire, on continue les questions; on croit que Huingo, dieu de la mort, produit les mouvements du cercueil⁷¹⁹.

Épreuves d'après les mouvements autonomes de certains objets

Le voyageur Knox⁷²⁰ en parlant des Gingalais, dit : « Pour découvrir les voleurs, on se sert, en ce pays, d'un bâton surmonté d'une noix de coco, placée de façon à pouvoir se mouvoir toute seule. Le prêtre qui tient dans ses mains le bâton est amené devant les personnes soupçonnées ; alors la noix qui dirige le bâton commence à tourner de côté et d'autre, jusqu'à ce qu'elle s'arrête devant le coupable.

Si la personne ainsi indiquée nie son crime, il faut qu'elle se soumette à l'épreuve de l'eau bouillante. En tout cas, on instruit son procès avant de la condamner. Le dispositif dont parle Knox n'est pas bien clair; on comprend toutefois qu'il doit s'agir d'un appareil analogue au pendule et à la baguette divinatoire, décelant les mouvements subconscients du prêtre.

Ces pratiques sont à peu près inconnues en Chine, mais sont très en usage au Tibet. Le savant russe Tsérépanoff publia en 1864, dans l'Abeille du Nord de Saint-Pétersbourg, ce qui suit⁷²¹ : « Le Lama, par exemple, sait trouver les choses dérobées en suivant une table qui s'envole devant lui. Le propriétaire de la chose demande au Lama de lui indiquer l'endroit où elle est cachée. Le Lama ne manque jamais de faire attendre la réponse pendant quelques jours. Le jour où il est prêt à répondre, il s'assied par terre devant une petite table carrée et y porte ses mains en lisant dans un livre tibétain ; au bout d'une demi-heure, il se lève en ôtant aussi les mains, de sorte qu'elles conservent la position qu'elles avaient eu sur le meuble. Aussitôt celui-ci se lève à son tour, suivant la direction de la main. Le Lama est enfin debout sur ses jambes ; il lève la main au-dessus de sa tête, et la table se lève au niveau de ses yeux. Alors le Lama fait un mouvement et la table le suit ; le Lama marche en avant et elle marche devant lui avec une si grande augmentation de vitesse, que le Lama a grand-peine à la suivre ; enfin la table parcourt des directions diverses et finit par tomber par terre. La direction principale suivie par elle indique le côté où il faut chercher l'objet perdu.

On affirme que la table tombe ordinairement juste sur l'endroit où les choses volées se trouvent cachées. Dans le cas où je fus témoin oculaire, elle s'envola à une très grande distance (environ 30 mètres), et l'objet perdu ne fut pas trouvé tout de suite. Mais dans la direction suivie par la table il y avait la chaumière d'un paysan russe, qui se suicida, ayant aperçu l'indication donnée par le meuble. Ce suicide éveilla des soupçons ; on fit des recherches, et les choses perdues furent découvertes dans la chaumière. N'osant me fier

⁷¹⁶ Studien, 373, et Beilage, VI, 369.

⁷¹⁷ Goldküste (1834), p. 240.

⁷¹⁸ West-Africa, p. 231.

⁷¹⁹ Tedchelman and Scurman, South Australia, p. 51.

⁷²⁰ Journey in the island of Ceylon.

⁷²¹ Ce récit a été reproduit par le marquis de Mirville : Des Esprits, etc., vol. I, chap. XII.

aveuglement à mes yeux, je m'expliquais ce fait par un tour d'adresse, employé par le prêtre. Je l'accusais de soulever la table au moyen d'un fil invisible aux yeux des spectateurs. Mais après un examen plus minutieux, je n'ai trouvé aucune trace de supercherie quelconque. De plus, la table mouvante était en bois de pin et pesait une livre et demie, A l'heure qu'il est, je suis persuadé que ce phénomène se produisait en vertu des mêmes principes qui font mouvoir les tables, etc. »

John Bell, le voyageur fort connu qui parcourut l'Asie en 1719, rapporte⁷²² qu'un marchand russe lui raconta ce qui suit : « Il avait été à Urga dans le dessein d'y trafiquer avec les Chinois. On lui vola quelques pièces de damas dans sa tente... Il s'en plaignit à quelques lamas de sa connaissance ; ceux-ci en parlèrent au kutuchtou (grand-prêtre), qui ordonna la recherche du voleur.

Voici la manière dont ils s'y prirent pour le découvrir : Un lama prit un banc à quatre pieds et, après l'avoir tourné plusieurs fois de suite en différents sens, il se présenta directement vers la tente où était caché le vol qu'on avait fait. Le lama monta à cheval sur son banc et s'en fut, ou, comme on le croit, le banc le porta dans cette tente. Il ordonna qu'on lui rendit le damas et on le satisfit sur-le-champ. »

La coscinomancie (divination par le tamis), était un système particulièrement renommé chez les Grecs pour découvrir les voleurs ou les assassins. On mettait un crible sur des tenailles qu'on tenait avec deux doigts ; ensuite on nommait les personnes soupçonnées de larcin ou de quelque crime secret et on jugeait coupable celle au nom de qui le crible tournait ou tremblait. Pierre d'Abano en parle dans ses *Eléments de Magie*⁷²³ et il ajoute : « La Coscinomancie, à l'instigation du démon, nous apprend que, par le moyen d'un sas, on peut deviner qui a commis tel crime, qui a fait tel vol, qui a produit telle blessure, ou enfin telle chose que ce puisse être. On suspend un sas à des ciseaux qui sont tenus par le doigt du milieu d'une main de chacun des assistants, et la conjuration faite, qui consiste en six mots que ni celui qui les prononce ni les assistants ne comprennent point, lesquels sont : dies, mies, jesquet, benedoe, fet, dorvina, quand l'on a prononcé le nom du coupable (car il faut nommer tous ceux que l'on soupçonne), ces six mots forcent le démon à faire sur-le-champ tourner de côté le sas, pour trahir par là le coupable et le faire connaître. »

Il y a environ trente ans, je me suis servi trois fois de ce genre de divination ; la première fois à l'occasion d'un vol, la deuxième pour découvrir un envieux qui m'avait brisé des filets à prendre les oiseaux, et la troisième pour découvrir qui avait un chien à moi que j'aimais beaucoup. La chose m'a toujours réussi; mais cependant, je n'ai plus voulu me servir depuis de cette divination, craignant que le démon ne me dupas, et, en me séduisant de plus en plus par la découverte qu'il m'avait faite de la vérité, contre sa nature, qui est d'être menteur, ne m'attiras dans ses filets.

On comprend que ce phénomène est du même ordre que celui des tables tournantes, par exemple. Mais le pauvre Pierre d'Albano voulait que ce fût le démon ; malgré sa méritoire décision d'y renoncer, le fameux occultiste fut condamné par l'Inquisition à être brûlé vivant ; il l'aurait été s'il n'avait pas eu la chance de mourir dans sa prison avant le jour fixé pour le supplice.

Le missionnaire Rowley⁷²⁴ parle d'un sorcier africain qui, pour découvrir une voleuse, se servit de deux bâtons que l'on croyait être la demeure d'un esprit ; celui-ci, grâce à une adjuration, entrant dans le corps de quatre jeunes gens qui tenaient les bâtons, devait les conduire à l'habitation du coupable. En effet, les quatre garçons, excités par les contorsions et les cris du sorcier, ne tardèrent pas à être saisis par un tremblement nerveux qui se changea en

⁷²² *Journey in Asia*. Une traduction française de cet ouvrage a paru à Paris, 1766. Sur ce cas, voir aussi Tylor : *Civil*, prim., 11,203.

⁷²³ Ms. de la Biblioth. De l'Arsenal, à Paris ; S. A., n° 81.

⁷²⁴ *Universities Missions to Central Africa*, 217.

de vraies convulsions, pendant lesquelles, courant éperdument dans les broussailles, ils allèrent tomber épuisés et couverts de sang, dans la case d'une des femmes d'un chef, qui fut aussitôt accusée de larcin. Duff Macdonald⁷²⁵ décrit la même pratique chez les Yaos, autre peuplade d'Afrique. Parfois le sorcier met entre les mains d'un homme un bâton qui, après quelque temps, commence à se mouvoir comme s'il était animé, et enfin le porte, avec une grande vitesse, à la demeure du voleur.

Le même système est encore aujourd'hui pratiqué dans l'Inde, comme il ressort du trait suivant, inséré dans un article publié en 1910 par le Calcutta Review⁷²⁶ et concernant la façon dont on prend les voleurs dans l'Etat de Cachemire.

Un épicier ayant été volé, la police commença une enquête. Trois Hindous arrivèrent au milieu du peuple assemblé ; ils tenaient un pot de cuivre et deux baguettes de bambou. Ils commencèrent par se baigner ; ruisselants encore, ils croisèrent les deux baguettes sur le pot de cuivre, et firent tenir les quatre extrémités par deux assistants. Après quoi les Hindous récitèrent des vers sanscrits. Enfin, celui qui conduisait l'expérience demanda : « Etes-vous là ? Si vous y êtes, debout ! » Aussitôt, à l'horreur générale, les baguettes, poussées par leur centre commun, s'élevèrent autour de ce centre de façon à former une sorte d'arche, en contraignant les deux hommes qui les tenaient à se rapprocher. Puis elles reprirent leur première position. L'opérateur continua : « Si vous obéissez au pouvoir qui est en moi, en route ! » Aussitôt les deux baguettes entraînant leurs porteurs, filèrent pardessus les têtes des assistants et, rapides comme des flèches, s'en furent jusqu'à la porte d'une maison qu'elles refusèrent de dépasser, quelque insistance qu'on fît. On frappa à cette porte sans obtenir de réponse ; on l'enfonça et l'on trouva un jeune garçon blotti dans un coin. Les baguettes s'élançèrent vers lui. C'était le voleur.

Il est à peine besoin de faire remarquer la façon tendancieuse dont les faits sont exposés par Mr Duff Macdonald, et surtout par le collaborateur du Calcutta Review : « Les deux baguettes entraînant leurs porteurs, filant par-dessus les têtes des assistants, rapides comme des flèches », étaient en réalité portés par les deux hommes, et tout ce qu'on peut admettre, c'est un phénomène d'automatisme moteur et de lucidité chez ceux-ci, qui étaient vraisemblablement de bonne foi en croyant être entraînés par les baguettes. Nous allons d'ailleurs tâcher d'éclaircir cette question dans le chapitre suivant.

⁷²⁵ Africana, vol. I, p. 161.

⁷²⁶ Reproduit alors par le Journal des Débats et plusieurs Revues françaises.

La baguette divinatoire

Dans les derniers faits que nous avons rapportés, on voit paraître la baguette comme système divinatoire. A vrai dire, c'est d'une manière si peu précise et si fantaisiste, que nous nous sommes bornés à ranger ces faits avec ceux qui les précèdent et qui, pour la plupart, sont trop « isolés » pour pouvoir présenter une valeur sérieuse. Mais avec la « baguette divinatoire » nous abordons un groupe de cas très nombreux, qui se reproduisent constamment à l'heure actuelle même chez nous et qui ont été soumis à des investigations systématiques.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'emploi de la baguette divinatoire pour la découverte des nappes d'eau, de filon de minerais, etc. ; ceci viendra à son temps et lieu. Nous nous bornerons, pour le moment, à ce qui concerne la recherche des criminels, en effleurant à peine le côté théorique de la question, lorsque la clarté de notre exposé nous l'imposera.

On sait en quoi consiste la Rābdomāncie (de rhabdos, baguette, et manteia, divination). Il s'agit d'employer, surtout pour trouver quelque chose de caché, une baguette, dont la forme classique est celle d'un Y. Elle est généralement en bois (la tradition la voulait de préférence en coudrier). Le sensitif la tient de ses deux mains par les deux branches bifurquées ; à un certain moment, la baguette subit une brusque évolution, indépendante de tout mouvement conscient et volontaire du « baguettisant » ; cette évolution est censée avoir lieu lorsqu'on parvient à l'objet cherché : eau souterraine, métal, chose égarée ou volée, etc., ou même à la personne cherchée, telle qu'un criminel.

L'usage d'employer la baguette pour la découverte des criminels est très ancien. Les Scythes, au dire d'Hérodote, s'en servaient pour découvrir les parjures, qui étaient aussitôt mis à mort, sans autre forme de procès. Au moyen âge, les Frisons, déjà chrétiens, en consacraient l'usage par le XIV^e titre de leur Code, qui date du Xe siècle, en l'entourant de cérémonies religieuses. Del Rio en parle dans ses *Disquisitiones Magicae*, qui datent de 1599, comme d'une pratique courante en Europe.

Les lobachas éthiopiens ont aussi recours à la baguette, en certains cas, ainsi qu'il ressort du récit suivant fait par M. Carette Bouvet au Congrès de Psychologie Expérimentale à Paris, 1910⁷²⁷. Mais il s'agit d'une baguette qui ne doit pas être bifurquée et qui, par conséquent, est tenue autrement. Toutefois, le mécanisme automatique des nerfs du rābdomāncien doit être, ici encore, à peu près le même.

A la fin du mois de juin 1905, je me trouvais à Harrar. S. A. le Ras Makonnen, que je voyais alors journellement, me convia à assister à une recherche opérée par un lēbacha. S. A. le Ras Makonnen s'était aperçu quelque temps auparavant qu'une fort belle montre en or ornée de diamants avait été volée, et ses soupçons se portèrent sur trois esclaves Chamkallas qui avaient été mis en prison. Ils n'avaient pas, malgré le fouet.

Ce jour-là, devant une assemblée de dignitaires abyssins, les nègres furent amenés chargés de chaînes et le lēbacha un jeune garçon armé de baguette, vint se poser devant chacun d'eux. Il tenait la baguette de la main droite, avec trois doigts et perpendiculairement au sol. Arrivé au nègre placé au milieu des trois, il s'arrêta un instant, et soudain le sommet de sa baguette, décrivant une courbe, vint toucher l'esclave à l'épaule. Il avoua son larcin et eut, je crois, la main et le pied coupés. Le Dr Desjardin de Regla, qui assistait au Congrès, dit avoir vu un cas semblable.

⁷²⁷ Voir le *Compte Rendu du Congrès*, p. 207.

Jacques Aymar

Le nom qui est plus spécialement rattaché à cette application de la rhabdomancie est celui de Jacques Aymar-Vernay, qui a opéré surtout dans les dernières années du XVII^e siècle. C'était un riche paysan de Saint-Véran, dans le Dauphiné, qui, dès son adolescence, s'était fait remarquer par son habileté à se servir de la baguette divinatoire pour la recherche des eaux souterraines. Il s'aperçut par un cas fortuit qu'il pouvait aussi découvrir les assassins et les corps du délit. Il était en train de chercher une source, quand la baguette lui tourna dans les mains de telle manière, qu'il ne douta point l'avoir trouvée. Il fit creuser le terrain à cet endroit, et on trouva un tonneau renfermant le cadavre d'une femme ayant autour du cou une corde qui avait servi à l'étrangler. On reconnut dans ce corps une femme du voisinage, disparue depuis quatre mois. Aymar alla à l'habitation de la victime, plaça la baguette sur tous ceux qui s'y trouvaient, mais elle resta immobile jusqu'à ce qu'il l'appliqua au mari, sur lequel elle tourna avec violence. Le malheureux prit aussitôt la fuite, en se compromettant ainsi aux yeux de la justice.

En 1688, un vol d'objets divers avait été commis dans une maison de Grenoble. Pour découvrir où ils avaient été cachés, on eut recours à Aymar. On le conduisit à l'endroit où le vol avait été commis ; la baguette tourna ; elle continua à tourner hors de la maison et, en suivant sa direction, on arriva à la prison, où l'on pénétra. On parvint ainsi devant une porte qui ne s'ouvrait jamais sans une permission spéciale du juge. Il fallut donc aller chez ce magistrat, qui donna la permission, déclarant toutefois vouloir personnellement assister à l'expérience. Il se rend donc à la prison et fait ouvrir la porte en question. Aussitôt Aymar s'avance vers quatre voleurs qui avaient été arrêtés tout dernièrement. Il place un pied sur le pied du premier ; la baguette reste immobile. On passe au second ; la baguette tourne, et le rhabdomancien affirme que c'est là le voleur, quoique celui-ci proteste vivement de son innocence. Au troisième prisonnier, la baguette reste immobile, mais elle tourne sur le quatrième qui, tout tremblant, demande à faire des révélations, avoue sa part dans le délit, et dénonce le second prisonnier comme son complice. Enfin ils se mettent d'accord tous deux et nomment leur receleur. Sur leurs indications, on fait une perquisition dans une ferme du voisinage. Les fermiers nient le recel mais la perquisition dirigée par la baguette dénonciatrice fait bien vite découvrir ce qu'ils croyaient avoir mis en sûreté dans une cachette introuvable.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1692, un hôtelier et sa femme furent assassinés et volés dans leur cave, à Lyon. La police ne parvint pas à recueillir le moindre indice sur les coupables. Un voisin proposa alors aux autorités d'avoir recours à Aymar, et le fit venir à Lyon. Présenté au Procureur du Roi et au « Lieutenant criminel », Aymar leur assura qu'il saurait trouver les coupables, pourvu qu'on le conduisît d'abord sur le lieu du crime, « pour y prendre son impression ». Les deux magistrats y consentirent, lui placèrent entre les mains une baguette fourchée du premier bois que l'on rencontra, et l'accompagnèrent dans la cave. Ici la baguette tourna avec force à l'endroit où les deux cadavres avaient été trouvés. Lui-même, Aymar, fut très ému, et son pouls s'éleva comme dans la fièvre. Ensuite, toujours guidé par la baguette, le rhabdomancien monte dans la boutique où a été commis le vol consécutif à l'assassinat. Sortant de la maison, il suit, de rue en rue, les traces des criminels, quoiqu'il n'ait jamais mis les pieds à Lyon. Il entre dans la cour de l'Archevêché, passe la porte du Rhône et descend la rive droite du fleuve. La baguette lui révèle, tantôt trois complices, tantôt deux. Le doute fut bientôt éclairci. En arrivant à la maison d'un jardinier, Aymar affirma que les meurtriers y étaient entrés et avaient bu le contenu d'une bouteille sur laquelle la baguette tournait. Le jardinier le niait fermement ; le rhabdomancien lui appliqua la baguette, qui resta immobile, mais qui tourna ensuite sur les deux petits enfants. Pressés de questions, ils finirent par avouer ce qu'ils auraient voulu cacher, de crainte d'être punis pour avoir tenu la porte de la maison ouverte, malgré la défense de leur père. Ils déclarèrent donc que, le dimanche matin, trois hommes,

dont ils donnèrent le signalement, s'étaient introduits dans la maison, où ils avaient bu le vin qui se trouvait dans la bouteille désignée par la baguette.

Les magistrats et Jacques Aymar rentrèrent à Lyon, où, avant de reprendre les recherches, on décida de soumettre le rādomancien à une autre expérience. Dans la boutique où avait été commis le crime, on avait saisi la serpe dont s'était servi le meurtrier. On envoya chercher chez le marchand qui l'avait vendue, trois serpes pareilles, qui furent portées dans un jardin, et enfouies dans la terre en des endroits différents. Conduits sur les lieux, Aymar passa successivement sur toutes, et sa baguette ne tourna que sur celle qui avait été trouvée sur le théâtre du crime. L'intendant de la province banda alors les yeux d'Aymar et lui fit chercher les serpes parmi de hautes herbes ; la baguette d'Aymar ne manqua pas de tourner sur la serpe ensanglantée, sans faire le moindre mouvement sur les autres.

Le rādomancien reprit, le lendemain, la poursuite des assassins, accompagné par un commis de greffe et quelques archers. Descendu sur la rive du Rhône, il entra dans un bateau, comme il disait que les meurtriers avaient fait ; il arriva ainsi jusqu'à Beaucaire. Ici la baguette dirigea les chercheurs à travers les rues, jusqu'à la prison. Le sorcier s'arrêta devant elle et déclara avec assurance qu'un des coupables s'y trouvait enfermé. Ayant obtenu la permission d'entrer, il fut immédiatement mis en présence d'une quinzaine de prisonniers. Parmi eux se trouvait un bossu qui avait été arrêté une heure avant pour un tout petit vol commis à la foire. La baguette ne tourna que pour ce prisonnier. Alors Aymar déclara sans hésiter que c'était l'un des complices du meurtre du marchand de vin et de sa femme. Le bossu nia d'abord avoir participé au crime et même n'avoir jamais mis les pieds à Lyon ; mais comme on lui faisait suivre, en sens inverse, le même chemin qu'il avait parcouru en fuyant, il avait le malheur d'être reconnu dans presque tous les endroits où il s'était arrêté. Confondu par ce concours de témoignages, le misérable finit par faire des aveux complets; on lui instruisit son procès ; il fut condamné à mort et rompu sur la roue, place des Terraux, à Lyon, le 30 octobre 1692.

Aymar se mit à la recherche des deux complices du bossu; il les suivit vers Nîmes, après quoi il retourna à Beaucaire, où il se présenta à la prison, déclarant qu'un des assassins s'y trouvait ; la baguette ne désigna cette fois aucun des prisonniers, mais le geôlier déclara qu'un individu, dont le signalement correspondait au portrait que l'on faisait d'un des fuyards, était venu, quelque temps avant, demander des nouvelles du bossu. On reprit la poursuite, mais on dut l'abandonner en arrivant à la frontière de la Savoie.

Il s'agit en somme d'une série de faits surnormaux historiquement bien constatés, qui se sont passés sous les yeux de la justice officielle et qui ont été enregistrés d'une façon concordante par plusieurs auteurs sérieux, dont : M. Chauvin, docteur en Médecine, qui les a insérés dans une Lettre à Mme la Marquise de Senozan, sur les moyens dont on s'est servi pour découvrir les complices d'un assassinat commis à Lyon, le 5 juillet 1692 (publiée à Lyon, 1692) ; le procès verbal du Procureur du Roi, M. de Vaginay, inséré par l'abbé de Vallemont dans sa Physique Occulte, ou Traité de la Baguette divinatoire, parue dans les toutes dernières années du XVIIe siècle; le récit de M. Pierre Garnier, docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, qui en parle amplement dans une Dissertation physique parue à Lyon, 1692 ; enfin plusieurs lettres publiées dans le Mercure Galant (octobre 1692), dont une du Dr J.-B. Panthot, doyen du collège de Médecine de Lyon, Conseiller et médecin ordinaire du Roi, décrivant les quelques épisodes auxquels l'auteur avait lui-même assisté.

Les critiques de l'œuvre de Jean Aymar

Jusque-là, la carrière de Jacques Aymar avait été triomphale. Mais l'heure des contrariétés, des critiques et des polémiques arrive fatalement pour les sujets psychiques comme pour tout le monde et pour toute chose. Comme la réussite des expériences psychologiques, hypnotiques, etc., dépend presque autant du tact des expérimentateurs et de la nature plus ou moins favorable du milieu que des facultés des sujets ; et comme d'autre part, l'instabilité avec

laquelle se manifestent ces facultés donne lieu à des résultats fort différents, il en résulte que les masses, douées d'une psychologie simpliste, et dominées par la préoccupation de se montrer malignes, se tiennent toujours du côté des négateurs. Il ne reste aux esprits réellement critiques qu'à examiner objectivement les arguments pour se faire un jugement et attendre que le temps accomplisse son œuvre de justice tardive.

Notre paysan dauphinois fut appelé à Paris par le prince de Condé, qui voulait expérimenter ses merveilleuses qualités. Aymar accepta, ce dont il ne tarda pas à se repentir. Le prince était un homme médiocre, qui d'ailleurs n'a pas laissé de trace dans l'histoire comme en avait laissées son père, le Grand Condé, et comme en laissa son fils, le déplorable « Monsieur le Duc ». Il était d'ailleurs entouré par une Cour frivole, qui ne voyait dans cette affaire qu'un moyen de se distraire.

A ce premier malheur immédiat pour notre rbdomancien, l'avenir se réservait d'en ajouter un second. Aujourd'hui, la critique scientifique, mieux préparée à l'entendement du phénomène de la baguette divinatoire par les expériences concernant la recherche des nappes d'eau souterraine, et en général par la connaissance du subconscient et de l'automatisme moteur, commence à se dépouiller de ses vieux préjugés, aussi pour ce qui se rapporte à l'usage que l'on faisait de la baguette. Mais jusqu'à ces dernières années, on ne parlait que « théologie » d'un côté, « superstition » de l'autre.

Le Père Le Brun, oratorien, publia durant le séjour d'Aymar à Paris (1693) ses Lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette. Cette « illusion des philosophes » consistait, pour le bon Père, à attribuer à autre chose qu'à l'action du diable les mouvements de la baguette. Sans nier la réalité des phénomènes présentés par J. Aymar à Grenoble et Lyon, il ne laissa échapper aucune occasion de déconsidérer leurs deux auteurs : Satan et le rbdomancien son suppôt. Le Père Lebrun consacra même à ce sujet, quelques années plus tard, la plus grande partie de sa fameuse Histoire critique des pratiques superstitieuses, en chargeant encore le ton de ses jugements. On sait ce que c'est une superstition un mot que nous aurions honte de laisser tomber de notre plume, sauf en des cas exceptionnels, tant il a été discrédité par l'histoire de la pensée humaine. Une superstition est une opinion qui n'est pas la nôtre. L'homme « superstitieux » est celui qui porte sur une question un avis différent du nôtre. Pour le Père Le Brun l'histoire de la superstition était l'histoire de tout ce qui n'est pas conforme, non pas aux prétendus enseignements de l'Eglise Catholique, qui n'est pas toujours responsable des vues de ses apologistes, mais à ceux des théologiens de son époque, expliquant par le diable tout ce que leur ignorance ne leur permettait pas d'expliquer autrement et qu'il ne leur convenait pas d'attribuer à Dieu. Leur diable était ce que la « fraude » a été depuis pour les Voltairiens et est encore pour les petits journalistes. Maintenant que personne ne s'avise plus d'attribuer à Satan, pas plus qu'à un Dieu ou un Esprit quelconque, les phénomènes de la baguette, et que des prêtres, des moines, des missionnaires sont enregistrés parmi les meilleurs rbdomanciens ayant rendu des services signalés par leurs facultés surnormales (comme nous le verrons plus tard), maintenant, disons-nous, c'est l'opinion du Père Le Brun qui est devenue une superstition, comme tout ce qui superest (« ce qui reste ») des croyances de jadis. Et cependant, on a souvent encore recours à l'ouvrage de cet ecclésiastique pour l'histoire des expériences auxquelles Aymar a été soumis à Paris.

C'est justement en se basant sur ce récit que, vers 1855, Louis Figuier, qui devait finir spirite connu par ses feuilletons scientifiques dans les journaux de Paris, consacrait⁷²⁸ une assez longue étude à Jacques Aymar, toujours avec la suffisance sceptique qui était de mode à cette époque. Il en arrivait à conclure : « Il était grand temps que le monde fût convaincu du ridicule et de la folie de cette pratique ». Paroles devenues étonnantes aujourd'hui que des Gouvernements chargent officiellement les « sourciers » de chercher les eaux souterraines par

⁷²⁸ Histoire du Merveilleux dans les temps modernes, t. II.

la baguette, que l'Académie des Sciences ose s'occuper de la question, et que le professeur Richet peut écrire qu'il s'agit de phénomènes « connus depuis longtemps et aujourd'hui bien démontrés » et même « incontestés⁷²⁹.»

Figuier a même cherché à expliquer par la supercherie les faits de Lyon, que nous venons de rapporter. Il ne s'y prend, il est vrai, qu'avec hésitation : « La distance qui nous sépare de ce fait ne permet pas sans doute une opinion bien rigoureusement motivée, mais les conjectures que nous allons présenter paraîtront peut-être acceptables, parce qu'elles sont simples et qu'en pareille matière le plus simple est le plus souvent le plus probable. Voici donc l'explication qu'on peut hasarder. »

Cette hypothèse, fort simplette en effet, peut être résumée en quelques lignes : « Ce paysan, arrivant de son hameau dans une ville où il n'avait jamais été, a su suppose Figuier « mieux que les magistrats, mettre son temps à profit pour recueillir des informations exactes ». Le voisin des époux assassinés, qui avait fait venir le sorcier à Lyon, pouvait avoir remarqué des gens suspects rôdant dans le quartier, il pouvait avoir remarqué que parmi ces rôdeurs il y avait un bossu. En arrivant à Beaucaire, Aymar peut avoir entendu dire qu'on venait d'arrêter un bossu ; il est alors allé à la prison où se trouvaient une quinzaine de prisonniers, mais un seul bossu ; la baguette tourna naturellement sur celui-ci.

Laissons de côté ce que peut avoir d'inadmissible ce système de présenter toute une série de simples suppositions, n'ayant aucune base historique, pour échafauder là-dessus une explication. Acceptons celle-ci. Mais voici ce que Figuier oublie d'expliquer :

1° Si le voisin des assassinés a parlé du bossu à Aymar, il ne peut qu'en avoir parlé aussi aux magistrats et aux autres gens. Comment se fait-il donc que personne pas même les adversaires du rhabdomancien n'a fait remarquer, après l'arrestation du bossu, que celui-ci avait été vu rôder autour de la maison du crime et que des soupçons s'étaient portés sur lui, ce qui pouvait expliquer les choses ? L'identification du bossu parmi les autres détenus de la prison n'a en effet aucune valeur probatoire, mais pour une toute autre raison que celle qu'avance M. Figuier. Les enfants du jardinier chez lequel les meurtriers avaient bu du vin, avaient donné le signalement de ces derniers ; il est impossible qu'ils n'aient pas dit qu'il y avait parmi eux un bossu. Ou M. Figuier a négligé cette circonstance capitale, et alors il a manqué de pénétration ou il l'a mise sciemment de côté parce qu'il ne pouvait en faire état sans admettre la clairvoyance dont Aymar avait donné preuve chez le jardinier et alors il a manqué de bonne foi.

2° Comment se fait-il qu'Aymar ait été tout droit précisément à Beaucaire (à plus de 200 kilomètres au Sud de Lyon, en suivant le cours du Rhône), faisant ainsi la même route que les meurtriers ? Ne pouvait-il pas tourner vers le Nord, vers l'Est, vers l'Ouest, etc. ? Figuier explique qu'Aymar, s'étant rendu sur les bords du Rhône, pouvait avoir remarqué des empreintes sur le sable ! On croirait à une plaisanterie, en lisant de pareilles inepties. Quelle incapacité de jugement et quelle crédulité !

3° Le hasard, dira-t-on. Mais pas du tout ! La base de toute cette histoire, c'est que l'enquête judiciaire a prouvé, par l'aveu du bossu et les dépositions des témoins, qu'Aymar avait suivi les traces de l'assassin, depuis les rues de Lyon, où il n'avait jamais été passant où le meurtrier avait passé et non pas ailleurs qu'il avait reconnu les endroits où les assassins s'étaient arrêtés, au point de pouvoir préciser où ils avaient bu une bouteille de vin, en se servant de tel verre, en s'asseyant à telle table, en dormant sur tel lit, etc., etc.

Le bossu avoua même dit l'abbé Lagarde⁷³⁰ que lui et ses complices se réfugièrent promptement dans une grande cour, sortirent de Lyon le lendemain par la porte du Rhône, burent à la maison du jardinier, en présence de deux enfants, détachèrent un bateau du Rivage,

⁷²⁹ Traité de Métapsychique, chap. IV, § 1.

⁷³⁰ Histoire du fait, dans Pierre Garnier : Histoire de la baguette de J. Aymar, 1693, p. 87.

furent au camp de Sablon, et puis à Beaucaire. Il ajouta que, sur la route, ils logèrent dans les mêmes cabarets où le Paysan l'avait fait repasser au retour et reconnaître par les Hôtes.

Le Père Le Brun lui-même admet la valeur de ces circonstances : « Je ne vois pas, dit-il, qu'on puisse traiter de fable l'histoire de la découverte de Lyon. L'homme à la baguette aurait-il pu imposer à tant de témoins, habiles critiques, attentifs ? Comment aurait-il pu deviner tout ce qu'il a dit ? D'où aurait-il su que les meurtriers s'étaient assis sur tels ou tels bancs, avoient couché dans tels lits, parlé à telles personnes et qu'ils avoient passé le pont de Vienne sous une arche où nul bateau ne passait ? La baguette est entrée dans un détail surprenant et tout s'est trouvé conforme aux réponses du criminel découvert. Elle a même fait connaître la serpe qui avait servi au meurtre, quoi qu'on l'eût mêlée avec quelques autres, et cachée tantôt en terre, tantôt dans le foin. Que peut-on en dire ? »

Le docteur Chauvin⁷³¹ pouvait conclure à son tour : « Il me semble qu'on doit nier tous les faits historiques extraordinaires reçus pour vrais si l'on nie celui que j'examine. »

Et cependant vous verrez les masses, et surtout certains savants, accueillir les absurdes conjectures des Figuiers, etc., venues un siècle et demi plus tard, de préférence aux témoignages concordants et rationnels des magistrats et des médecins de l'époque ! Ah, le parti pris. La voilà la vraie superstition, la seule !

Les expériences d'Aymar à Paris

Il en est tout autrement des expériences auxquelles Jacques Aymar fut soumis à Paris. Non pas qu'il n'ait réussi quelques épreuves. Un docteur en théologie, professeur au Collège du Cardinal Lemoine, l'abbé Le Lorrain, plus connu sous le nom d'abbé de Vallemont⁷³² dit avoir pu l'étudier, deux heures par jour, pendant son séjour dans la capitale, et avoir pu ainsi se convaincre entièrement de la réalité de ses facultés divinatoires. Mais à la Cour du Prince de Condé, ce fut un désastre pour le rhabdomancien. L'insuccès fut bien réel. Seulement, toute personne habituée à ces recherches, en lisant le compte rendu de ces expériences, se rend compte immédiatement des causes probables de cet échec. Elles se rattachent les unes aux autres et sont théoriquement intéressantes à examiner :

1° Le sujet se trouvait dans un milieu, non pas uniquement incrédule et frivole (ce qui n'a pas beaucoup d'importance), mais hostile ; de cette hostilité non ouverte mais narquoise, moqueuse, qui est la pierre d'achoppement de tant d'expériences psychologiques, et que les apparences correctes ne suffisent pas à dissimuler à la sensibilité hyperesthésiée du sujet.

2° L'élément « dramatique » qui, chez Aymar, agissait fortement sur ses impressions, au point de lui causer des nausées, des défaillances, manquait complètement à Paris. Un exemple. Mme la Lieutenant Générale de Lyon eut une fois la curiosité de savoir si cet homme pouvait deviner un vol qu'elle aurait fait elle-même ; elle prit donc à ce dessein la bourse d'un des assistants. Aymar examina tout le monde et ne reconnut point de voleur. La dame lui dit alors : « Prends bien garde ; tu te trompes ; il y a quelqu'un qui a volé à un autre sa bourse dans cette chambre même ». Aymar répéta l'essai, encore sans résultat ; il dit alors que, si le vol avait été commis pour rire et d'une manière innocente, il n'y avait pas de voleur et il ne pouvait pas en découvrir. Bien entendu, cette particularité, qui pouvait être créée chez Aymar par une idiosyncrasie individuelle, ou peut-être même par une autosuggestion, ne doit pas être généralisée.

3° On ne cessait pas à Paris de tendre des pièges au rhabdomancien qui, déconcerté et décontenancé, devenu méfiant, se tenait sur ses gardes, au lieu de laisser libre cours à ses impressions subconscientes.

⁷³¹ op. cit.

⁷³² Op. cit., Préface.

Qu'on en juge. Aymar est requis par le Prince de rechercher les auteurs d'un vol de truites qui, assurait-on, venait d'être commis dans un des bassins du parc de Chantilly, résidence des Condé. Un courtisan est chargé de souffler au paysan des indications fausses. Le rbdomancien se fourvoie, se trompe. Alors on lui déclare, triomphalement, que le vol a eu lieu une dizaine de mois auparavant !

De concert avec le Prince, M. Goyonnot, greffier du Conseil du Roi, fait casser un panneau de vitre dans une maison, pour feindre qu'un vol y a été commis. La baguette tourne, naturellement, sur la vitre brisée, trahissant ainsi l'impression subconsciente du sujet. « M. le Prince dit une lettre que le P. Le Brun a insérée dans son ouvrage fit alors venir chez lui ce galant homme, et vous pouvez penser comme il fut traité » !

L'abbé Gallois montre à Aymar une bourse et lui dit qu'il va l'enterrer dans le jardin. Il la garde dans sa poche, et le paysan indique un endroit, où il n'y avait rien. Et ainsi de suite.

Non pas que quelques expériences de cette sorte ne puissent éventuellement être tentées et présenter un intérêt théorique. Mais ces expérimentateurs de la Cour, qui n'étaient point parvenus même à ce commencement de compréhension du phénomène que nous avons acquis de notre temps et qui nous permet de ne voir dans la baguette qu'un appareil décelant les sensations subconscientes du sujet, quelle que soit leur provenance, même purement normale, concluaient sans plus qu'Aymar était un farceur.

Les observations scientifiques sur Aymar

Par contre, il est intéressant de remarquer que les examinateurs de J. Aymar attachaient parfois à certains de ses succès plus d'importance qu'ils n'en méritaient en réalité. Encore un exemple tiré de l'ouvrage du Père Le Brun : « Lorsque je voulus, par quelques expériences, m'assurer si la baguette tournait sans fraude sur l'eau et sur les métaux, elle tourna en effet sur tous les endroits où, à l'insu de l'homme a la baguette, j'avais caché des métaux. »

Un expérimentateur contemporain se rendrait bien compte que ces résultats éliminent, en effet, toute possibilité de fraude sans la complicité des assistants ; mais il comprendrait aussi qu'il est toujours possible que le rbdomancien perçoive, même inconsciemment, des gestes, des murmures, des indices à peine perceptibles, par lesquels les assistants peuvent se trahir. En tout cas, on peut toujours supposer, en ces conditions, que le sujet tire ses connaissances de celles des assistants, par un phénomène de télépathie ou de clairvoyance phénomène sans doute « surnormal » et intéressant, mais qui ne sert qu'à abuser les expérimentateurs, si ceux-ci s'imaginent que le sujet a perçu directement, sans leur intervention, la présence de l'objet cherché. Il importe donc de ne pas confondre ces cas avec ceux pour lesquels ces hypothèses ne peuvent être soulevées, c'est-à-dire, ceux dans lesquels le sujet cherche des personnes ou des choses dont la cachette est ignorée par les assistants eux-mêmes.

La même remarque peut être faite relativement aux expériences aux cours desquelles Aymar à découvert la serpe ayant servi au meurtre et que les expérimentateurs avaient enfouie dans la terre, ainsi que pour plusieurs autres épisodes de ses exploits.

Nous pensons qu'aucun métapsychiste expérimenté ne supposerait aujourd'hui que notre paysan fût guidé par les pensées subconscientes des meurtriers en fuite, qu'il aurait captées successivement. L'observation et l'expérimentation ont en effet appris que, même si, par exemple, notre bossu et ses deux complices étaient morts au cours de leur fuite et avant que leur existence même fût connue du clairvoyant, celui-ci n'aurait pas moins pu suivre leurs traces jusqu'à l'endroit où les fuyards étaient morts. Il semble bien, en effet, que le clairvoyant puise mystérieusement des renseignements dans les personnes et les choses ; mais il n'y a pas de « transmission de pensée » quand les choses se passent comme dans le cas actuel, les meurtriers ignorant même l'existence du rbdomancien qui les poursuivait.

Il fallait donc imaginer autre chose. On l'a fait, en ces dernières années, en employant ces termes de « clairvoyance », « psychométrie », « cryptesthésie », « métagnomie », ayant une

signification très étendue et qui ne sont pas bien compromettants. On les emploie, pour le moment, comme les physiciens emploient l'électricité, ne la connaissant que par ses effets sans savoir ce qu'elle est. On fera sans doute un peu mieux au fur et à mesure que ces études progresseront.

On doit enfin reconnaître que parmi les personnes qui ont examiné Jacques Aymar, quelques-unes ont montré de la pénétration critique et scientifique, de manière à devancer presque toutes les principales observations qui ont été faites sur les baguettisants par des savants modernes tels que Chevreul, W. Barrett, etc.

L'ouvrage de l'abbé de Vallemont, par exemple, offre quelque mérite pour le temps où il a été écrit. Entre autres choses, l'auteur avait bien su se rendre compte de l'inconstance des facultés de son rhabdomancien : « Cette disposition remarque-t-il en effet peut être facilement renversée par un mouvement de crainte ou par d'autres émotions subites et véhémentes. Quoiqu'il (Aymar) ne puisse pas démêler tout cela, cependant il reconnaît qu'il se trompe et qu'il ne sait pas précisément toutes les fois que la baguette tourne si c'est sur l'eau, sur le métal, ou sur un cadavre... (Préface). »

Il aurait pu ajouter : « ... ou si ce n'est pas par suite d'une sensation subconsciente erronée, produite par un faux indice quelconque ».

Le Dr Panthot, à son tour, a assez bien rendu compte de l'état séméiotique d'Aymar après l'expérience de la recherche de la serpe ensanglantée : « Le paysan s'éloigna alors, se sentant mal, comme il lui arrive après de pareilles expériences. Je l'ai suivi. Il était très pâle; il a été pris par une transpiration abondante ; son pouls a été violemment agité durant un quart d'heure ; sa défaillance était si accentuée, qu'on fut obligé de lui jeter de l'eau à la figure pour le faire entrer en lui-même. »

On lit dans une lettre du Dr Chauvin au Dr Terre, médecin du Cardinal de Bouillon : « Le Villageois pourrait suivre un assassin sans baguette... Il convient qu'une longue poursuite d'un assassin le fatigue si fort, qu'il en est comme épuisé... C'est la nature du sentiment intérieur qu'il ressent au moment qu'il est pour ainsi dire aimanté sur le lieu d'un assassinat qui lui empêche de prendre le change⁷³³. »

La belle et juste analogie suivante est de l'abbé de Comier⁷³⁴ : « La baguette n'est point absolument nécessaire, mais elle sert, comme la longueur d'une aiguille d'horloge, à rendre plus sensible le mouvement de l'impression. »

Voici l'avis d'un magistrat : M. de Vaginay : « La baguette n'est qu'un signe indicatif du mouvement qui existe dans celui qui la tient... Dans les cas où les mouvements sont vifs, par exemple dans les assassinats, on peut se passer de la baguette pour suivre les meurtriers et l'on se sent assez averti par le mouvement et l'agitation intérieure... »

L'usage de la baguette s'étend

Inutile d'ajouter que, comme toute chose bonne et utile, la pratique de la baguette donna immédiatement lieu à des fantaisies ridicules et même à des abus. Un groupe de bons vivants, paraît-il, s'avisait un jour de promener J. Aymar à travers les rues d'une ville ; sa baguette devait tourner devant les maisons des dames qui trompaient leur mari. C'est du moins ce que raconte le P. Le Brun, qui ne nomme pas la ville où ce trait se serait passé, et qui a soin d'ajouter que « cependant les indices que la baguette avait donnés étaient faux » affirmation évidemment téméraire, qui lui était peut-être inspirée par un sentiment de charité chrétienne, mais qui est plus ridicule encore que l'expérience d'Aymar.

D'ailleurs le bruit que soulevèrent les aventures de celui-ci firent qu'un grand nombre de personnes, en France surtout, s'essayèrent à leur tour avec la baguette et que quelques-unes se

⁷³³ De Vallemont, Physique Occulte, p. 61.

⁷³⁴ La Baguette justifiée, « Mercure Galant », mars 1693, p. 117.

reconnurent des facultés analogues à celles du paysan dauphinois. Parmi elles se trouvaient des seigneurs et des dames de qualité et même des ecclésiastiques tels que l'évêque de Maurienne⁷³⁵ et d'autres que nous nommerons plus loin.

Le nombre de ceux qui ont la vertu de la baguette augmente ici tous les jours écrivait dès septembre 1692 le procureur du Roi à Lyon, M. de Vaginay. Il y en a déjà sept ou huit reconnus pour tels, par des expériences dont j'ai moi-même été le témoin.

L'Eglise et les Académies

Nous avons parlé des idées du Père Le Brun, mettant les phénomènes que présentaient Aymar et d'autres sur le compte du diable ; nous parlerons un peu plus loin de celles du Père de Malebranche. L'abbé de Rancé (de la Trappe), l'abbé Pirot (chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris), le Père Ménestrier, de la Compagnie de Jésus, qui ajouta tout exprès un chapitre à sa Philosophie des images énigmatiques, firent entendre le même son de cloche. Les jésuites de Lyon, qui tenaient l'Université, ne tardèrent pas à s'élever contre l'usage de la baguette. Dès 1696, le Cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, avait défendu cette pratique dans son diocèse, sous peine d'excommunication. Un décret de l'Inquisition intervint le 26 octobre 1701 pour condamner la Physique Occulte, ou Traité de la Baguette divinatoire, de l'abbé de Vallemont, dont nous avons parlé déjà, ainsi que l'ouvrage de l'abbé de Lagarde⁷³⁶, et quelques livres italiens du même genre.

On a dit que l'Eglise ne défendait pas l'emploi de la baguette lorsqu'on n'usait pas de prières et d'incantations. La vérité est qu'elle a défendu son emploi tout court, sans distinctions, en le regardant comme dangereux, au moins pour cette époque. Si cette défense n'a pas été formellement retirée, elle est tombée en désuétude ; maintenant des ecclésiastiques emploient ouvertement la baguette pour des buts utiles, sans encourir la désapprobation de leurs supérieurs.

L'un des principaux arguments sur lesquels le Père Le Brun se fondait pour attribuer au démon les mouvements de la baguette, est de nature à faire sourire aujourd'hui que l'on connaît mieux les effets subconscients de la suggestion, de l'imagination, comme on disait alors. Une Mlle Ollivet, de Grenoble, avait le talent de faire tourner la baguette. Le Père Le Brun lui conseilla de prier Dieu de ne pas permettre que la baguette tournât entre ses mains, si cela était dû au démon. La demoiselle goûta ce conseil ; elle passa deux jours en prières, se communia et fit alors la prière en question. Ce jour-là, la baguette ne bougea plus.

Le même auteur cite d'autres baguettisants ; le prieur Barde, M. du Pernan, chanoine de Saint-Chef, un sieur Expié, qui, soupçonnant que le phénomène eût une origine louche, prièrent le Seigneur de faire cesser le mouvement de la baguette s'il venait du démon. Et la baguette ne tourna plus.

Mais le cas le plus suggestif est celui de Mlle Martin, fille d'un marchand de Grenoble, et dont les facultés rbdomantiques avaient été confirmées par une foule d'épreuves couronnées de succès. Par exemple, comme un débordement de l'Isère avait emporté, entre autres choses, une cloche à laquelle on tenait beaucoup, elle s'était faite conduire dans un bateau sur la rivière ; la baguette tourna au point précis où la cloche fut en effet trouvée. Cette jeune fille se laissa convaincre par le Père Le Brun, après beaucoup de résistance, de renoncer à sa baguette ; elle l'essaya cependant encore une fois sur les métaux et « vit sans s'émouvoir qu'elle ne lui tournait plus ». Mais le bon oratorien ajoute : « Il me semble avoir entendu dire avant que je

⁷³⁵ Dr Pierre Garnier, op. cit.

⁷³⁶ (Histoire du fait, etc. qui expliquait aussi par une cause purement physique les mouvements de la baguette

quittasse Grenoble, qu'on avait fait revenir à cette fille l'envie de se servir de la baguette, et que le désir lui avait redonné la vertu perdue⁷³⁷.

C'est toujours l'histoire de tant d'exorcismes, dont l'effet est subordonné à l'acquiescement de l'exorcisé. La baguette serait-elle restée immobile entre les mains de Mile Ollivet si la prière avait été faite par le religieux, à l'insu de sa pénitente ? Le P. Le Brun aurait peut-être raison de répondre que le rbdomancien reste sous l'empire du démon tant qu'il n'est pas décidé à s'y soustraire. Soit. Mais si, tout en étant sincèrement désireux de se soustraire à l'influence du démon dans le cas où celui-ci serait réellement la cause du mouvement de la baguette, le rbdomancien croit que le phénomène n'est pas du tout surnaturel, et qu'en ces conditions il adresse sa prière au Seigneur et tente ensuite l'épreuve à nouveau pour en avoir la démonstration manifeste et pour convaincre ses contradicteurs, croyez-vous que la baguette ne continuera pas à tourner entre ses mains ? Que voyons-nous donc ? Pour réussir, le P. Le Brun est d'abord obligé de convaincre sa pénitente; aussitôt que celle-ci se soustrait à sa suggestion, tout en restant très vraisemblablement bonne chrétienne, la baguette recommence à tourner. Or Chevreul a justement prouvé que la volonté, ou du moins le consentement expectant du rbdomancien, est nécessaire à la production du phénomène. En ces conditions, le moins que l'on puisse dire c'est que, si la volonté doit intervenir pour que le phénomène cesse, il n'est pas possible de démontrer que la cessation ne soit pas due à un acte volitif, conscient ou subconscient, à l'exclusion de tout exorcisme. L'Académie des Sciences de Paris chargea quelques-uns de ses membres : Fontenelle (rapporteur), du Hamel, Gallois, Dodart, de la Hire et le Père de Malebranche, d'examiner l'ouvrage du P. Le Brun, dès qu'il parut. Cette Commission (17 décembre 1701) déclara dans son Rapport que les pratiques en question « sont de pures impostures des hommes, ou doivent avoir des causes qui ne peuvent être rapportées à la Physique, supposé la vérité des faits, dont on n'a pas entrepris la discussion ». En effet, on pense aujourd'hui que la cause du phénomène est psychophysiologique, et non pas, à proprement parler, physique.

Pourquoi la baguette tourne

Dès le début, les expérimentateurs s'étaient rendu compte que la baguette ne tournait pas « toute seule », c'est-à-dire, par l'effet direct d'une force indépendante du rbdomancien. Cette découverte ne leur avait pas coûté de furieuses élucubrations ; il leur avait évidemment suffi de songer que, s'il n'en était pas ainsi, les baguettes du monde entier ne cesseraient de tourner sans qu'on y touchât, l'eau, les métaux et surtout les voleurs étant partout alors comme au XXe siècle. Elle tournait donc par l'intervention du rbdomancien. Jusque-là, aucun doute, aucune difficulté.

Maintenant, on aurait pu croire que le rbdomancien exerçât un effet semblable à celui que l'on attribue aujourd'hui aux « médiums » qui font mouvoir un objet en le touchant à peine (simple « contact »), ou sans le toucher (« télékinésie »). Mais les tables tournantes n'étaient pas encore connues à la fin du XVIIe siècle. En tout cas, les expérimentateurs de ce temps-là n'eurent pas beaucoup de peine à se rendre compte que les bras, les mains du rbdomancien s'agitaient sous une impulsion indépendante de leur volonté consciente et faisaient ainsi mouvoir la baguette, laquelle ne servait qu'à signaler et accentuer ces mouvements inconscients, « comme la longueur de l'aiguille d'une horloge sert à rendre perceptible le mouvement circulaire du moyeu qui occupe le centre du cadran et dans lequel elle se trouve fixée ».

Mais pourquoi les bras du rbdomancien s'agitaient-ils tout à coup, quand on arrivait à l'objet ou à la personne recherchés ? Là commençaient les difficultés.

⁷³⁷ T. III, 386.

Deux siècles auparavant, la solution du problème aurait été on ne peut plus facile, grâce à Aristote ; aussi n'aurait-on pas hésité un instant : c'était l'influence des astres. Mais la philosophie de Descartes avait, depuis peu, mis à la mode les tourbillons de matière subtile, répandus dans l'espace, les particules se dégageant des corps. Nous avons rapporté déjà un passage fort typique des idées exprimées à ce sujet par le génial penseur, expliquant l'ordalie dite « du cercueil », ou « du sang », par le déplacement de ces « particules » qui, « rencontrant une matière disposée à recevoir leur action, produisent des effets entièrement merveilleux, comme peuvent être de faire saigner les plaies du mort lorsque le meurtrier s'en approche, d'émouvoir l'imagination de ceux qui dorment et aussi de ceux qui sont éveillés et leur donner des pensées qui les avertissent des choses qui arrivent loin d'eux en leur faisant ressentir les mauvais desseins d'un assassin, » etc.

Dans le domaine d'une matière moins subtile, ne sont-ce pas des « particules » que nous absorbons et percevons par le sens de l'odorat ? Témoins les chiens policiers auxquels on donne à flairer un objet ayant appartenu à un criminel en fuite, et qui le suivent alors, pendant des kilomètres, dans les champs et les forêts, c'est-à-dire dans les lieux où trop d'influences différentes ne se croisent point de manière à dérouter leur flair.

L'abbé de Vallemont, auquel les docteurs Garnier et Chauvin avaient déjà ouvert la voie, se précipita sur cette doctrine et l'appliqua, dans sa *Physique Occulte*, à l'explication du phénomène de la baguette.

Parmi les disciples de Descartes et les interprètes libres de sa philosophie, le Père de Malebranche occupait alors la première place. Tant qu'il ne s'était agi que de la recherche de l'eau et des métaux souterrains, il s'était montré assez disposé à accueillir l'explication de Vallemont. Mais quand ce dernier ne parla plus uniquement de « corpuscules » dégagés par des corps inorganiques, mais aussi de ceux se dégageant des voleurs, des meurtriers, des pièces à conviction, etc., de façon qu'après avoir admis des matières aqueuse et métallique il fallait admettre des matières larronesse, meurtrière, etc., alors de Malebranche se révolta et écrivit au Père Le Brun, son confrère de l'Oratoire, des lettres dans lesquelles il adhérait à son tour à la thèse diabolique. On sait d'ailleurs que ce philosophe, d'une réputation bien surfaite, non seulement n'admettait pas l'influence des corps sur d'autres corps, mais même pas celle de l'âme sur le corps. Et Le Brun, triomphant, a consigné ces conclusions « diaboliques » de Malebranche dans son *Histoire des pratiques superstitieuses* (t.III), où elles sont bien à leur place. Car alors comme aujourd'hui, ceux qui ont toujours ce mot de « superstition » sur les lèvres sont ceux qui y donnent en plein, à tout pas, avec leur présomption et leurs préjugés d'école.

Evidemment, l'attitude des « métapsychistes » modernes qui se bornent à parler de « clairvoyance » est plus sage et prudente. Mais nous l'avons dit elle constitue un aveu d'ignorance plutôt qu'une tentative d'explication. Dans le domaine des hypothèses « de travail » destinées à expliquer le phénomène de la baguette divinatoire, celle de Descartes, appliquée par Vallemont, en vaut bien une autre. Elle n'a même pas eu de concurrents jusqu'à ce que le Dr Thouvenel, inspecteur des eaux minérales de France, dans la dernière partie du XVIII^e siècle, après avoir expérimenté avec un excellent rbdomancien, Barthélémy Bleton, a voulu remplacer les « corpuscules » de Vallemont par les « effluves électriques », dont on parlait beaucoup en ce moment⁷³⁸ hypothèse qui, en somme, présente des analogies avec celle de Descartes, et plus encore, peut-être, avec celle de certains métapsychistes contemporains. Qu'on lise, en effet, ce passage de l'avant-dernière leçon faite par le professeur Charles Richet

⁷³⁸ *Mémoire physique et médicinale sur les rapports qui existent entre la baguette divinatoire, le magnétisme et l'électricité*, par M. T. D. M. M. c'est-à-dire : M. Thouvenel, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, Londres et Paris, 1781.

avant de terminer son enseignement⁷³⁹ : « ... Ce sera, si vous voulez, une de ces hypothèses de travail que Magendie et mon illustre maître Claude Bernard prisait si fort.

Il y a autour de nous des vibrations de l'éther que nous ne percevons pas. Mais elles n'en existent pas moins. Dans cette salle où je parle, aucun concert ne se fait entendre, et vous seriez tentés de dire qu'il n'y a pas de musique ici. Attendez ! Placez un récepteur de T. S. F. sur cette table avec un hautparleur, et tous vous entendrez le concert qu'on donne en ce moment à la Tour Eiffel. Il suffit pour l'entendre qu'il y ait un récepteur. Par conséquent il est possible que, par les choses qui sont autour de nous, quelque minuscule qu'elles soient, soient émises des vibrations. Ces vibrations, nous ne les percevons pas, parce que nous ne sommes ni des sensitifs, ni des médiums. Mais qu'un individu doué de cette sensibilité particulière que j'ai appelé la cryptesthésie (mystérieuse et incomprise) soit là, et il percevra ces vibrations, encore qu'elles soient nulles pour le commun des hommes.

Il me suffira donc de faire ces deux suppositions, hardies peut-être, mais que l'expérience rend presque nécessaires, c'est : 1° Que les choses et les mouvements provoquent certaines vibrations ; 2° que ces vibrations peuvent être perçues par des êtres spécialement sensibles.

Ailleurs, le même savant s'exprime ainsi : « Or ce phénomène, nous disons, par analogie, mais par analogie seulement, qu'il doit être une vibration. Car tous les phénomènes physiques à nous connus sont des phénomènes de vibration, et nous ne voyons pas comment, sans une vibration extérieure, notre intelligence pourrait être atteinte assez pour provoquer cette connaissance⁷⁴⁰.

Evidemment, tout cela est encore bien vague, bien obscur, et ne sort pas du domaine de l'hypothèse. Il semble d'ailleurs pouvoir s'appliquer à certains cas, pas à certains autres. Un sensitif reproduit une écriture, un dessin, que les expérimentateurs eux-mêmes ne connaissent pas et qui sont tracés sur un papier froissé en boule dans la main de l'un des assistants, ou même, qui ont été brûlés. Quelle sorte de « particules » descartiennes, ou de « vibrations » de Richet ont pu le lui faire « voir » ? Quel peut être le mécanisme d'une opération semblable ? On ne le discerne ni de loin ni de près, ni précisément, ni approximativement, et ces spiritualistes qui regardent la clairvoyance comme une fonction de l'âme, auront vraisemblablement beau jeu pendant longtemps encore peut-être de plus en plus contre l'impuissance de leurs contradicteurs.

Nous nous arrêtons là, n'ayant voulu toucher pour l'instant, en ce qui concerne la baguette divinatoire, qu'à son usage pour la recherche des criminels. Nous devons, naturellement, y revenir encore, soit pour nous occuper des rbdomanciens de la Renaissance, soit pour parler des « baguettisants » d'aujourd'hui.

⁷³⁹ La Presse Médicale, 27 juin 1925.

⁷⁴⁰ Revue Métapsychique, 1926, n° 4, p. 246.

Les Jacques Aymar de nos jours

Si nous n'étions pas retenus, en une certaine mesure, par l'ordre chronologique imposé par une Histoire, nous pourrions utilement citer ici une infinité de faits modernes de cette catégorie; mais cela nous porterait trop loin. D'ailleurs, il nous arrivera de devoir en parsemer les parties ultérieures de cet ouvrage. Nous nous bornerons à citer deux de ces cas, à titre d'exemple.

M. L. d'Ervioux raconte que, dans l'automne de 1883, une dame anglaise, Lady A..., avait loué deux étages d'une maison de la rue Washington, à Paris. Sa famille était nombreuse et son personnel aussi. Malgré sa grande fortune, Lady A... était une femme d'ordre. Tous les soirs, elle faisait ses comptes. Or un soir, elle constata qu'une somme de 3.500 francs environ manquait dans la poche intérieure de l'immense sac de voyage où elle avait l'habitude de garder ses bijoux et son argent. Le lendemain, la police, avertie du fait, vint chez Lady A... On fouilla maîtres et domestiques, armoires, placards, tous les meubles enfin, mais sans résultat. Cependant on était presque sûr que le vol avait été commis par un des domestiques, d'autant plus que, ce jour-là, toutes les personnes de la famille des maîtres étaient sorties de la maison en même temps, durant une demi-heure, ce qui n'arrivait que très rarement. Lady A... ne cacha point au commissaire que ses soupçons tombaient exclusivement sur le maître d'hôtel et la femme de chambre.

La matinée s'était presque écoulée dans ces vaines formalités, lorsque, vers 11 heures, Lady A... dépêcha au domicile de M. d'Ervioux l'institutrice de sa plus jeune fille, Mlle Deslions, pour lui raconter ce qui lui arrivait et pour le prier d'accompagner cette dame chez une clairvoyante, Mme E..., dont il avait, quelques jours auparavant, vanté la lucidité. M. d'Ervioux ne connaissait pas cette clairvoyante, mais une dame de ses relations lui avait raconté une de ses consultations où elle s'était montrée étonnante comme prédiction de l'avenir. Quelque temps fut perdu à chercher l'adresse de ce phénix ; on apprit qu'elle habitait derrière l'église de Notre-Dame-de-Lorette. C'était un très modeste appartement bourgeois.

La voyante demanda aux deux visiteurs « si la chose pour laquelle ils étaient venus regardait plus spécialement l'une des deux personnes ». M. d'Ervioux lui désigna Mlle Deslions. Alors Mme E..., commença à étaler ses cartes et dit : « Ah ! mais... c'est un vol, un vol commis par une des personnes de la maison et non par quelqu'un du dehors...

Ceci promettait bien... Les consultants reconnurent que ce qu'elle avançait était vrai. Quant au voleur, il leur était malheureusement inconnu, dirent-ils.

- Attendez, dit Mme E... ; je vais maintenant voir les détails dans le marc du café.

Elle demanda à Mlle Deslions de souffler trois fois sur ce marc, et se mit en devoir de « lire » dans les étranges dessins que la légère couche de marc avait tracés dans le fond du bol où il avait été comprimé par un autre bol de la même forme que le premier. Et elle prit son lorgnon.

Mr d'Ervioux continue :

- Alors, comme si elle avait assisté à la scène, elle nous dépeignit pièce par pièce la topographie de l'appartement de Lady A..., sans jamais se tromper d'une chambre ou d'un salon. Elle vit défiler devant ses yeux, comme dans une lanterne magique, sept domestiques dont elle nous dit successivement le sexe et les attributions. Puis,

pénétrant de nouveau dans la chambre de Lady A..., elle aperçut un meuble, qu'elle décrivit :

- Ah, mon Dieu !... pourquoi cette armoire n'est-elle jamais fermée ? Pourtant elle contient toujours l'argent qui est... dans... Quel objet bizarre !... il s'ouvre comme un porte-monnaie, forme pochette... pas comme un coffret... Ah ! j'y suis ! c'est un sac de voyage... Quelle idée de mettre son argent là ! et surtout, quelle imprudence de laisser ce placard ouvert !... Les

voleurs connaissent bien le sac... Ils n'ont point forcé la serrure. Ils ont introduit un objet assez large, pour en écarter les deux côtés; puis, à l'aide d'un ciseau ou d'une pince, ils ont attiré l'argent qui était en billets de banque... Ils se sont contentés de cela, car ils ignoraient qu'au fond se trouvaient de très beaux bijoux et une somme d'or... Du reste, comme ils ont été habiles !...

Nous l'avions laissée parler. Tout ce que nous avait dit cette femme confondait, dans la vérité des détails, même les plus infimes.

Sauf cette dernière révélation concernant les bijoux et la somme en or, dont nous ignorions l'existence, mais qui pouvaient se trouver à la place indiquée par la clairvoyante, tout était exact. Elle s'arrêta fatiguée. Nous la priâmes, nous la suppliâmes de nous dire lequel ou lesquels des domestiques avaient commis le larcin, puisqu'elle nous assurait que c'était quelqu'un du personnel. Elle déclara qu'il lui était impossible de le faire sans encourir les rigueurs de la loi qui ne peut et ne doit admettre qu'un coupable soit reconnu comme tel, sans preuves, simplement par le secours de moyens occultes.

A force d'être pressés, elle nous assura pourtant que l'argent de Lady A..., ne serait jamais trouvé, puisque le coupable ne serait pas pris pour ce vol, et enfin, ce qui est plus étonnant, que « deux ans plus tard, il subirait la peine capitale »...

Arrivés chez Lady A..., nous nous fîmes ouvrir le fameux sac ; là au fond se trouvaient bien les bijoux et l'or. C'était à ne pas en croire ses yeux !... Quand je fis à Lady A..., le récit de notre consultation, j'étais heureux que Mlle Deslions m'eût accompagné. Je n'aurais jamais osé citer tous les détails si précis, donnés par la clairvoyante. Je ne les ai répétés plus tard que parce que nous avons quatre oreilles pour les entendre.

M. d'Erviex et Mlle Deslions avaient cependant constaté une curieuse erreur dans les révélations de, Mme E... En décrivant les domestiques de Lady A..., la voyante s'était arrêtée à plusieurs reprises sur un second valet de chambre, jeune homme d'une vingtaine d'années, fort bien de sa personne, très respectueux, qu'on avait surnommé « le Petit », bien qu'il fût d'une taille plutôt élevée, par un sentiment de gentille familiarité protectrice. Aussi Lady A..., avait dit au commissaire que, quant à celui-là, ce n'était certainement pas le coupable. Mme E..., le voyait toujours près des chevaux. En vain les deux consultants lui répétèrent qu'il n'avait rien à faire avec l'écurie; plus ils contredisaient Mme E..., plus celle-ci affirmait. Les consultants avaient fini par abandonner ce petit rien qui les choquait cependant comme une tache dans un ensemble parfait.

Rendons la parole à M. d'Erviex : « Lady A..., au bout de quinze jours, renvoya son maître d'hôtel et sa femme de chambre. « Le Petit », sans qu'on en eût la raison, quitta Lady A..., trois ou quatre semaines plus tard. Un an après, Lady A..., partait pour l'Egypte.

Deux ans après cet événement, Lady A... recevait, venant du Tribunal de la Seine, l'avis de se rendre, comme témoin, à Paris. On avait trouvé l'auteur du vol commis chez elle. Il venait de se faire prendre : « le Petit », doué de tant de qualités, n'était autre que Marchandon, l'assassin de Mme Cornet.

Comme on sait, il subit la peine capitale, ainsi que l'avait annoncé la clairvoyante de la Rue Notre-Dame-de-Lorette. Au cours du procès, il fut constaté que « le Petit » avait, tout près de la résidence de Lady A..., un frère qui était cocher dans une grande maison. « Le Petit » ou Marchandon, puisqu'ils ne font qu'un profitait alors de tous ses moments de liberté pour aller vers son frère, car il était grand amateur de chevaux. C'est pourquoi Mme E... le voyait sans cesse près des chevaux...

Mlle Deslions, l'institutrice dont nous avons parlé, a contresigné le récit de M. d'Erviex, pour en confirmer la vérité. Le Dr Xavier Dariex, qui fut, avec le professeur Richet, le fondateur des Annales des Sciences Psychiques, où a paru ce récit⁷⁴¹ a vu Lady A..., qui lui a confirmé,

⁷⁴¹ Fascicule de juillet-août 1896.

à son tour, l'exactitude de cette singulière histoire. Le Dr Dariex exprime l'avis « qu'il ne faut évidemment voir dans l'emploi des cartes et du marc de café qu'un moyen employé, sans doute inconsciemment, par le sujet pour se mettre en auto-somnambulisme ». Nous verrons plus tard que la chose n'est pas toujours si « évidente ». Mais nous nous bornons, pour le moment, à faire remarquer la parfaite analogie de ce cas avec plusieurs de ceux que nous avons enregistrés dans le Livre consacré à « l'homme primitif ».

On pourra admettre la lecture de la pensée en ce qui concerne la description faite par la voyante de l'appartement de Lady A... et de ses domestiques; on pourra douter sans des raisons bien plausibles, d'ailleurs que Mlle Deslions pensait que Lady A... tenait dans son sac de voyage aussi des bijoux et de l'or, et que le « Petit » était le coupable. Elle pouvait avoir entendu dire que le voleur fréquentait son frère cocher. Mais elle ne pouvait qu'ignorer, comme tout le monde, que le coupable serait arrêté et exécuté deux ans après.

Voici maintenant une lettre parue dans la Revue Métapsychique de juillet-août 1922 (p. 251) et concernant l'ingénieur Stéphan Ossowiecki, l'un des plus merveilleux clairvoyants de nos jours :

« Varsovie, Wspolna, 7, le 22 juillet 1922. Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part d'un vrai miracle, que M. Ossowiecki vient d'accomplir à Varsovie. Lundi matin, le 6 juin, j'ai perdu dans la rue ma broche. Le même jour, après-midi, j'ai visité la générale Krieger, mère de M. Ossowiecki, avec mon frère, M. de Bondy, ingénieur, qui était témoin de cet événement. M. Ossowiecki entre. Mon frère, son ami, me le présente et je dis que je suis enchantée de faire connaissance d'une personne douée d'un pouvoir occulte si éminent. M. O... nous raconte diverses choses extrêmement intéressantes; il s'enflamme en parlant, moi en l'écoutant. Puis, dans un moment de silence, je dis :

- Monsieur, aujourd'hui, j'ai perdu ma broche. Pouvez-vous me dire quelque chose là-dessus ?
- Je vais vous le dire : la broche, vous l'avez à la maison dans une boîte. Elle est en métal, ronde, avec une pierre au milieu. Vous l'avez portée il y a trois jours ; elle est précieuse pour vous.

- Non, dis-je, ce n'est pas ça⁷⁴².

- Alors, reprit-il, je regrette de ne pas avoir deviné ; je me sens fatigué.

- Et bien, Monsieur, n'en parlons plus.

- Oh non, Madame ! je tâcherai de me concentrer. Je voudrais avoir quelque chose de matériel qui concerne la broche.

- Monsieur, la broche était accrochée ici, sur cette robe

M. O... pose ses doigts sur l'endroit indiqué et au bout de quelques secondes il dit :

- Oui, je la vois bien. Elle est ovale, en or, très légère ; c'est une broche antique, qui vous est chère comme un souvenir de famille ; je pourrais vous la dessiner, tellement je la vois clairement. Elle a comme des oreilles ; elle est composée de deux parties, qui entrent l'une dans l'autre et comme si c'était des doigts entrelacés...

- Mais c'est extraordinaire ce que vous dites, Monsieur ! On ne saurait la mieux décrire ; il y a justement comme des doigts entrelacés ! C'est miraculeux !

Puis M. O... dit :

- Je vois ; vous l'avez perdue très loin d'ici ! (C'était vraiment à une distance de quatre kilomètres). Oui, rue Mokolowska, au coin de la rue Koszykowa.

- Mais oui, m'écriai-je : c'est là que je suis allé aujourd'hui !

- Et puis, reprit-il, un homme à la moustache noire, modestement vêtu, s'incline et la prend. Ce sera très difficile de la retrouver. Essayez de faire des annonces dans les journaux.

⁷⁴² Il faut dire que M. O... avait fait une excellente description d'une broche qui se trouvait dans la même boîte, avec celle que j'avais perdue.

J'étais éblouie par cette minutieuse description, qui ne laissait nul doute que cet homme avait la broche sous ses yeux. Je le remerciai avec empressement pour ce rare bonheur de voir un vrai clairvoyant et je partis.

Le lendemain soir, mon frère vient chez moi et s'écrie :

- Miracle ! miracle ! ta broche est retrouvée. M. Ossowiecki m'a téléphoné que tu n'as que venir demain à 5 heures chez la générale Jacyna (sœur de M. O...) et M. O...te la remettra.

Le lendemain, 7 juin, je me rends avec mon frère chez Mme Jacyna, où nous trouvons beaucoup de monde. Je demande à M. O... :

- Et ma broche, l'avez-vous ?

J'étais extrêmement bouleversée.

- Rassurez-vous : Madame, nous allons voir.

Et il me présente ma broche. C'était un vrai miracle. Je devins pâle et pendant quelques instants je perdis la parole !

- Dites, Monsieur, comment, comment l'avez-vous trouvée ? demandé-je toute émue. Tout le monde en nous écoutant était fortement troublé et agité. M. O... raconta l'histoire très simplement : « Le lendemain après notre rencontre, je viens le matin à ma banque. Au vestibule je remarque un homme que je me souviens avoir vu quelque part ; au même moment je me rappelle que justement c'est l'homme que j'ai vu, dans mes idées, avoir ramassé votre broche, Madame. Je le prends doucement par la main et je lui dis :

- Monsieur, vous avez trouvé hier une broche au coin des rues Mokolawska et Koszykowa.

- Oui, dit-il, tout étonné.

- Où est-elle ?

- A la maison. Mais d'où le savez-vous ?

Je lui fis la description de la broche et je racontai tout ce qui était arrivé. Il devint pâle et fut tout bouleversé comme vous, Madame, Il m'apporta la broche, dont il voulait annoncer dans les journaux la trouvaille. Voilà, Madame; c'est tout. »

J'étais très émue. Je remerciai M. O... avec emportement, non pour avoir trouvé la broche, mais parce qu'il m'avait donné l'occasion de voir un divinateur et d'avoir, pour ainsi dire, une toute petite part dans un miracle pareil.

A présent, cette belle vieille broche, je la porte toujours sur moi et je la traite comme mon talisman. L'incident de ma broche a fait le tour de toute la Pologne et M. O... en devint encore plus célèbre. Il est complètement assiégé d'une masse de personnes qui viennent le consulter, le prier de dire son opinion à propos des choses perdues, à propos des hommes perdus pendant la guerre, etc., etc. Et cet homme si modeste et si extraordinaire perd son temps et se donne tant de peine avec une si bonne grâce et avec un désintéressement complet. C'est un vrai divinateur, qui fait beaucoup de bien par son talent sans aucun profit personnel...

Veillez agréer, Monsieur, etc.

Aline de Glass, née de Bondy,

(Femme du Juge à la Cour Suprême de Pologne).

Vu et approuvé : Arthur de Bondy, ingénieur.

La Direction de la Revue Métapsychique ajoute :

M. Ossowiecki nous a écrit une lettre confirmant point par point le témoignage de Mme de Glass et de M. Arthur de Bondy. Il déclare qu'il ne connaissait pas le monsieur qui avait trouvé la broche, ne l'avait jamais vu auparavant et l'a identifié uniquement d'après sa vision dans la séance avec Mme de Glass.

Le fait raconté par Mme de Glass se rapporte à la récupération d'un objet précieux qui pouvait avoir été volé, mais qui n'avait été que perdu et retenu quelque temps probablement avec l'intention de le rendre par celui qui l'avait trouvé. Théoriquement qu'il s'agisse d'un objet égaré ou volé, c'est tout un, au point de vue du phénomène qui a permis de le récupérer.

Du reste, voici un autre fait concernant le même clairvoyant et dans lequel il s'agit bien d'un vol. Il a été communiqué au Dr Osty par M. Gravier, président de la Société polonaise d'études psychiques.

Un vol fut commis récemment, à l'Hôtel Central de la Caisse d'Epargne de Varsovie : il consista dans la disparition d'un lot important d'actions de grande valeur qu'un client avait laissées en dépôt. Trois dames employées, responsables du dépôt, furent considérées coupables dès que cette disparition fut connue.

L'une de ces trois dames, sachant le don métagnomique de l'ingénieur Ossowiecki, alla le trouver ; elle lui exposa la situation morale désastreuse dans laquelle ses camarades et elle étaient mises ; elle l'apitoya en lui confiant la détresse matérielle à laquelle l'absence d'emploi condamnerait ses enfants qui n'avaient plus de père, etc.. Emu, M. Ossowiecki, surmontant son appréhension à utiliser sa remarquable faculté, consentit à s'occuper de cette affaire. Sa grande réputation de « voyant » lui assura tout de suite l'aide des autorités de police et de la Caisse d'Epargne.

A l'Hôtel de la Caisse d'Epargne où il se rend, il se fait indiquer l'endroit où étaient, avant le vol, les actions disparues. Il palpe les planches sur lesquelles elles avaient séjourné et bientôt dit : « J'assiste à une scène. Un monsieur entre dans cette pièce. Il se met à faire un triage de documents ici déposés. Il en laisse certains. Il en met d'autres dans sa serviette. Puis il sort de l'Hôtel sans être inquiété. C'est l'heure après la sortie des employés. Lui-même doit être un employé, car on ne s'étonne pas de sa présence. Je le vois si bien cet homme que, si je le rencontrais, je pourrais le reconnaître ».

M. Ossowiecki propose de faire un tour dans les bureaux avec les autorités; il pense pouvoir désigner le coupable. Le lendemain, sans attirer l'attention de personne, et comme s'il s'agissait d'une simple visite, M. Ossowiecki circule à travers les bureaux. A un moment, il se trouve devant l'homme de sa vision. Discrètement il le désigne aux autorités policières qui l'accompagnent. Une perquisition est immédiatement faite dans le logement de l'employé. On y découvre les actions volées.

Le voleur est arrêté. Les dames révoquées reprennent leurs emplois⁷⁴³. Aucun doute ne peut être soulevé sur l'authenticité de ce fait, puisqu'il est à la connaissance des autorités de police de Varsovie et de la Direction de la Caisse d'Epargne de la même capitale, ainsi que de tout le personnel de cet établissement et d'une foule d'autres personnes, s'étant déroulé, pour ainsi dire, sous leurs yeux.

Les deux derniers récits qu'on vient de lire étonneront beaucoup moins ceux qui ont suivi les expériences avec M. Ossowiecki pour la « lecture » de plis fermés, par divers professeurs des Universités de Paris et Varsovie, la Comtesse de Noailles, Mme Sarah Bernhardt, le pli de la Société des Recherches Psychiques de Londres, fermé savamment par des prestidigitateurs, etc.

De ces faits de criminels, ou d'objets volés ou égarés, découverts au moyen de la voyance, ou par des rêves lucides, il y en a d'ailleurs des centaines, des milliers, de tout genre, de tous les pays, de toutes les époques ; beaucoup sont très documentés ; un bien plus grand nombre le seraient si les préjugés qui entourent encore ces questions disparaissaient et si l'on osait s'en occuper généralement, au lieu de travailler honteusement à les tenir cachés à tout prix.

Quelques vues modernes sur l'emploi de la clairvoyance pour la découverte des délinquants

Un ouvrage intéressant a été publié en 1921 par le Dr Binet-Sanglé sur la possibilité de capter par les facultés surnormales de certains « sensitifs » les secrets en général, mais surtout ceux des criminels. Il est intitulé : La Fin du Secret ; application de la perception directe de la

⁷⁴³ Revue Métapsychique, juillet-août 1927, p. 244.

Pensée. Il aurait mérité plus d'attention de la part du public. Malheureusement, les lecteurs éprouvent un sentiment de gêne en découvrant chez l'auteur lui-même une passion exaltée dans les questions religieuses et politiques, des impulsions incoercibles, des paradoxes basés sur une entière incapacité de tenir compte des relativités et des réalités, des projets naïfs bouleversant le monde, l'orgueil amusant par lequel on ne voit autour de soi que des fous et des imbéciles en se proclamant seul sain d'esprit et seul non imbécile sur mille personnes, etc. ; même la terminologie extravagante, le besoin incessant de forger des nouveaux mots, et bien d'autres anomalies « athéomégalomanes » que l'auteur signale si âprement chez les « théomégalomanes » dont il s'occupe !

Tout cela éloigne de l'auteur les savants et, par un sentiment instinctif, le reste du public. Comme avant lui Podmore et quelques autres rares « psychistes », M. Binet-Sanglé, par suite d'idées tendancieuses et d'une connaissance insuffisante de son sujet, veut expliquer tous les phénomènes surnormaux d'ordre intellectuel par la transmission de pensée ; alors il ne souffle mot de toute une phénoménologie abondante et complexe qui échappe au lit de Procuste de cette étroite explication.

Des prémisses inexactes faussent d'ailleurs ses conclusions selon lesquelles « la perceptivité directe de la pensée étant héréditaire, on pourra essayer d'obtenir des euthypercipients (c'est là un des néologismes de l'auteur), par des croisements rationnels » (p. 480). On aura alors selon cet auteur des super-euthypercipients dont les facultés seront assez puissantes, assez exactes, pour que l'heure de la « fin du secret » sonne sur notre planète. Plus d'hypocrisies possibles en ces conditions : la justice, la sincérité reviendront sur la terre avec le règne de Saturne ; le libre commerce sexuel, l'inceste, l'avortement, etc., pourront être enfin librement pratiqués (p. 469). Or toute notre Histoire contribuera à montrer que les facultés surnormales n'ont subi aucun développement ou affaiblissement appréciable depuis que l'humanité existe, et que, loin de se perfectionner par l'hérédité, cette anomalie a le même effet que tant d'autres : celui d'amener l'extinction presque instantanée de la descendance des euthypercipients. Mais au point de vue purement historique, ou plutôt documentaire, l'ouvrage de cet auteur est exact et plein d'intérêt.

Une douzaine d'années avant la publication de l'ouvrage du Dr Binet-Sanglé, M. J. Maxwell, docteur en médecine, procureur général de la Cour d'Appel de Bordeaux, avait touché brièvement, mais d'une manière positive, au même sujet, en répondant à une lettre de M. Marcel Mangin⁷⁴⁴. Il avait fait remarquer que la « lecture de pensée » est un phénomène irrégulier et incertain, présentant des causes d'erreur qui dépendent peut-être de son mécanisme même. Et il concluait en écrivant :

Dans ces conditions, je ne crois pas que la faculté de lire la « pensée » d'autrui puisse actuellement être utilisable pour la recherche des crimes ! je ne me prononce pas sur les cas où elle serait suffisamment perfectionnée pour être mise à l'abri de l'erreur. Il n'en est pas malheureusement ainsi; comme il serait inutile, pour nos juges d'instruction, de remplacer leurs agents par des psychistes infaillibles. Nous en sommes, je crois, bien loin encore.

En supposant même que la lecture des plus secrètes pensées devînt possible, en admettant que le criminel ne puisse plus cacher ses crimes, aurions-nous trouvé le moyen de faire disparaître le mal moral ? J'hésite à partager votre sentiment sur ce point.

Nous devons signaler aussi les ouvrages de M. Ubald Tartaruga, conseiller de police (Oberpolizeirat) à Vienne ; surtout : *Kriminal-Telepathie und Retroskopie et Aus dem Reiche des Hellsehewunders*⁷⁴⁵, où il soutient l'utilité de l'emploi des clairvoyants dans la recherche des criminels, en exposant surtout ses propres expériences.

⁷⁴⁴ Annales des Sciences Psychiques, janvier 1910, p. 2.

⁷⁴⁵ Leipzig, 1922, et Offillingen, 1924.

En 1921, un avocat viennois, le Dr Thomas, fonda même un « Institut de recherches criminelles », employant des clairvoyants. Cet Institut ne tarda pas à être en butte à de vives attaques et n'eut pas une longue vie.

L'infaillibilité de quelques clairvoyants ?

Lorsqu'il est question de l'emploi de clairvoyants pour la recherche des criminels, des objets volés ou des pièces à conviction, l'on entend généralement cette objection : que la clairvoyance est, par sa nature même, exposée à des erreurs ; alors, puisqu'on ne peut s'y fier entièrement, il vaut mieux ne point y avoir recours du tout.

Or cette opinion est défectueuse. Personne ne songe, de nos jours, à envisager les dires d'un clairvoyant comme un oracle infaillible, devant définitivement perdre ou sauver un prévenu. Il s'agit d'en tenir compte uniquement pour découvrir des objets volés, des pièces à conviction, des prévenus recherchés qui se cachent. En certains cas, sans doute, elle pourra donner quelque indication erronée, compromettant un innocent. Mais ceci peut arriver aussi par suite de la déposition d'un témoin, surtout quand on promet une prime aux dénonciateurs; le rôle d'un juge d'instruction n'est point de regarder ces dépositions comme quelque chose d'infaillible, mais comme de simples indications, pouvant avoir, ou ne pas avoir, de la valeur. Tout ce qu'il faut éviter, c'est que les paroles d'un clairvoyant ne jettent indûment des soupçons dans le public sur une personne innocente et honorable. Mais il va sans dire que ces recherches ne doivent pas être publiques. Quand un crime retentissant a été commis, la police, la magistrature reçoivent presque toujours des dénonciations, généralement anonymes, parfois précieuses, plus souvent calomnieuses. On en tient compte, en certains cas, à titre d'indication, mais on ne les ébruite pas.

Ceci soit dit sans la moindre intention de prendre parti pour ou contre dans une question qui, au point de vue de son application pratique, sort absolument des buts de cet ouvrage et de notre compétence. De même, nous ne contestons pas absolument que, dans certaines classes de phénomènes, quelques rares clairvoyants ne puissent atteindre une perfection s'approchant de l'infaillibilité. On a beaucoup parlé, en ces dernières années, dans les milieux métapsychiques, de clairvoyants pouvant connaître le contenu de billets fermés. Nous avons dit que l'ingénieur Ossowiecki est doué de cette faculté, de même que l'Israélite polonais Reese, dont nous avons reconnu nous-mêmes les facultés en une série d'expériences qui ont été racontées par le Dr Maxwell⁷⁴⁶, et surtout Ludwig Kahn, lui aussi Israélite, étudié récemment par l'Institut Métapsychique de Paris. Ce dernier atteint dans la lecture des écritures cachées une telle exactitude, une telle constance de succès, que l'authenticité de sa faculté ne peut donner lieu au moindre doute et peut être aisément constatée. Aussi peut-on affirmer qu'elle a été reconnue par tous les savants, très nombreux, qui l'ont examinée, comme nous le verrons plus tard; elle a même été admise officiellement, en Allemagne, par deux enquêtes judiciaires consécutives⁷⁴⁷.

Or ce qu'il y a de remarquable en Ludwig Kahn n'est pas seulement ce don de lire des écrits cachés, mais aussi celui de pouvoir indiquer sans crainte d'erreur, paraît-il, qui a touché tel objet ; dans l'espèce, les billets qu'il s'agit pour lui de lire sans les ouvrir.

Au cours des expériences qui eurent lieu avec M. L. Kahn à Paris, en présence de M. Morain, préfet de police, et de onze autres notabilités de la politique et de l'administration, M. Kahn demanda aux assistants de prendre chacun un bout de papier, d'y écrire une phrase et, ayant plié le billet en huit, de le conserver dans leur main fermée. Il leur demanda d'échanger entre eux les billets sans les ouvrir, sans les lire. Après quoi, il se retira. Tous rédigèrent alors,

⁷⁴⁶ Annales des Sciences Psychiques, mars 1913, p. 67.

⁷⁴⁷ Annales des Sciences Psychiques, mars 1914.

seuls, sur du papier écolier appartenant à la Préfecture, chacun avec son crayon, leur petit billet. Ils les entre-changèrent ensuite.

M. Kahn fut alors introduit dans la salle. « La première chose que je puis vous annoncer, dit-il immédiatement, c'est que les billets, après être passés de mains en mains, sont revenus chacun dans celle de leur auteur. »

C'était exact. M. Kahn indiqua alors le contenu des différents billets, avec une seule petite erreur (il avait lu filou au lieu de félon). M. Barthou, ancien Président du Conseil des Ministres, avait suggéré plaisamment à une dame présente, pour le libellé de son papier, une déclaration d'amour imaginaire à un personnage politique considérable. Kahn dit à cette dame :

- Brûlez ce papier, loin de moi, Madame. Puis, quand le feu eut détruit ce document.

- Monsieur, et il désigna M. Barthou, qui vous l'a dicté, pourra certifier que je le lis bien exactement.

Il le « lut », en effet, parmi les rires⁷⁴⁸.

Séance du 23 mars 1925 à l'Institut Meta psychique. Assistants : Professeur Daniel Berthelot, Dr Lassablière, chef de laboratoire de physiologie, Dr Moutier, M. Marius Fraisse, Dr E. Osty. Lorsque les papiers furent écrits, M. Kahn, admis seulement alors dans la pièce, demande que l'un des expérimentateurs prenne les différents billets pliés, les mêle au hasard et les distribue. Ce qui s'exécute sans délai. Après quoi, chacun des assistants ignore de qui est le papier inclus dans sa main. Mais Kahn les lit, malgré cela, l'un après l'autre, en indiquant, comme d'habitude, quel est l'expérimentateur qui a écrit chaque billet.

Après la séance, les assistants causent d'une expérience nouvelle qu'ils se proposent de faire. Cela donne lieu au dialogue et à l'incident suivants (nous citons textuellement le compte rendu du Dr Osty) :

M. Kahn : « C'est très facile pour moi de dire qui entre les assistants a touché tel ou tel papier blanc. Je réussirai toujours cela. Il me suffit de me placer devant un papier, quelquefois sans y toucher, d'autres fois en y touchant, pour pouvoir désigner aussitôt la personne de l'assistance qui l'a eue en mains. Je puis même dire si le morceau de papier plié a été ou n'a pas été touché par moi. Cela vous semble incroyable ? Je vais vous en donner une preuve tout de suite... »

Dr Osty : « Croyez-vous pouvoir encore travailler ce soir ? »

M. Kahn : « Il n'est pas nécessaire que je travaille encore. La preuve dont je parle est facile, puisque l'expérience est faite. Tout à l'heure, quand je me suis mis devant Monsieur (il désigne le Dr Lassablière), j'ai senti aussitôt, et je l'ai dit, que le papier plié qu'il avait dans sa main était celui qu'il avait écrit. J'ai senti aussi, et cela je ne l'ai pas dit, que ce morceau de papier n'était pas un de ceux que j'avais déchiré d'une feuille et distribué. Il a écrit sur un autre morceau de papier. »

Dr Lassablière ; « Non, certainement non, M. Kahn ! J'ai écrit sur le papier que vous m'avez donné. De cela, je suis sûr. »

M. Kahn : « Ce n'est pas possible. Je n'ai pas senti que le papier que vous aviez en main était celui que j'avais touché. Et jamais je ne me trompe sur cela. »

Dr Lassablière : « Eh bien, vous vous trompez cette fois. »

M. Kahn : « Certainement je ne me trompe pas. »

M. M. Fraisse : « Peut-être avez-vous tort, Docteur, d'être aussi affirmatif. Je pense que M. Kahn a peut-être raison, car, sans être bien assuré de cela, je crois me souvenir vous avoir vu écrire, puis jeter un papier, puis écrire de nouveau. Rappelez-vous... »

Le Dr Lassablière, voulant convaincre MM. Kahn et Fraisse qu'il n'en est rien, explore la table et le parquet. Il n'y trouve aucun papier écrit abandonné. Continuant son enquête, il plonge les mains dans les deux poches inférieures de son veston. Sa main droite en retire une boulette de

⁷⁴⁸ Le Petit Parisien, 8 avril 1925.

papier. Il la déplie et y trouve une partie du vers de Victor Hugo, texte de sa personnelle expérience. « C'est invraisemblable, s'écrit-il, et toutefois c'est vrai ! Je me souviens maintenant de ce qui s'est passé. La vue du papier me le ramène à l'esprit. Pour un mot mal écrit, puis biffé, refait, j'ai voulu recommencer et j'ai recommencé la phrase sur un autre morceau de papier. L'insignifiance de l'acte me l'a fait oublier. J'en suis heureux⁷⁴⁹ ! »

Sans doute, on pourrait objecter que, lorsque le papier écrit par le Dr Lassablière a été ouvert, après la lecture surnormale, pour en constater le contenu, M. Kahn a peut-être remarqué que sa forme, ou sa qualité, étaient différentes de celles des papiers coupés et distribués par lui. M. Kahn dit bien (comme on a pu voir), qu'il s'était rendu compte du changement du papier, dès qu'il s'était trouvé devant le Dr Lassablière, et lorsque le papier plié était encore enfermé dans la main de celui-ci ; mais l'affirmation du sujet ne peut être considérée comme étant absolument suffisante dans une expérience de cette sorte. Seulement ce n'est là qu'un détail tout à fait secondaire dans cet ensemble de faits, l'essentiel n'étant pas de prouver que le voyant reconnaît les papiers qu'il a touchés lui-même, mais ceux que les autres ont touchés. Or, lorsque le papier dont il s'agit était encore enfermé dans les mains du Dr Lassablière, M. Kahn avait déjà déclaré que c'était le Dr Lassablière qui l'avait écrit, quoique les papiers eussent été dit le compte rendu de la séance « mêlés et distribués..., après quoi chacun des expérimentateurs ignorait de qui était le papier inclus dans sa main ».

Voilà donc un clairvoyant qui est en mesure d'indiquer, avec une exactitude qui paraît ne se démentir jamais, qui a touché un objet. Ceci alors même que les assistants l'ignorent, puisque les billets dont il s'agit, tous pareils, ont été entre-changes à l'aveugle, en les plaçant dans un chapeau, en les mêlant et en les distribuant au hasard.

Qui ne voit le parti que l'on pourrait tirer d'une pareille faculté, aux fins de police et de justice, si elle peut s'exercer pratiquement, en ces circonstances, comme elle s'exerce dans les recherches de laboratoire ce que l'expérience seule peut nous apprendre ? En tout cas, au point de vue purement scientifique, on comprend que le professeur Charles Richet après avoir admis que l'on puisse encore douter de la réalité des phénomènes surnormaux objectifs (c'est-à-dire de nature, non psychologique, mais matérielle), bien qu'il soit personnellement convaincu de la réalité de ceux-là aussi ait pu écrire : « Mais après Mme Piper, après Chowrin, après Reese, après Ossowiecki, après Kahn, la réalité de la cryptesthésie, c'est-à-dire la connaissance de la réalité par des voies sensorielles qui ne sont pas habituelles, est invinciblement établie. La cryptesthésie est aussi certaine que l'arrêt du cœur par le pneumogastrique, que la convulsion des muscles par la strychnine, que l'absorption de l'oxygène par le sang, que la combustion de l'hydrogène dans l'oxygène, que la présence de l'azote dans l'atmosphère. »

Il n'est permis d'en douter que si l'on a l'audace de dire : « je ne crois pas à la méthode expérimentale. »

Oui, ceux qui préfèrent l'opinion de la foule ignorante à nos multiples expérimentations, précises, irréprochables, minutieuses, méthodiques, décisives, ont le droit de nier. On a bien nié jadis les aérolithes, les machines volantes, les téléphones, les microbes, et la télégraphie sans fil. J'abandonne ces négations à la foule ignorante.

Après la télépathie, c'est en somme la clairvoyance qu'on l'appelle cryptesthésie, métagnomie, ou autrement, peu importe qui entre dans le cercle des faits psychologiques absolument sûrs. Et ceci constitue déjà, indirectement, un indice favorable aux autres phénomènes surnormaux, sans exclure ceux que l'on appelait « miracles », et que l'on a contestés pendant quelques siècles, en certains milieux, par un esprit de sectarisme philosophique, religieux et même politique. Toute l'œuvre d'écrivains tels que Frank Podmore, qui voulaient ramener tous les phénomènes surnormaux y compris la clairvoyance à la

⁷⁴⁹ Revue Métapsychique, mai-juin 1925, p. 142-143.

télépathie ou à la fraude dégringole piteusement dans ses conclusions, parce que, si la méthode de ces critiques s'est trompée sur le chapitre essentiel de la clairvoyance, il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même pour le reste ; il y a même des présomptions éclatantes pour qu'il en soit bien ainsi. En effet, la méthode suivie pour les différentes négations était toujours la même : opposer des comptes rendus d'expériences négatives à celles réussies, et des cas de fraude réelle ou supposée aux cas authentiques, de manière à jeter la suspicion sur le tout. Or cette méthode s'est montrée fautive a posteriori dans la pratique comme elle l'était déjà a priori dans la logique.

Que prouve tout cela ?

Comme nous sommes parvenu à la fin de cette première partie de notre Histoire, quelqu'un pourra nous demander sournoisement :

- Mais en somme, que croyez-vous avoir prouvé par tout cela ?

Doucement : un peu de patience ! Une Histoire d'une quelconque des Sciences les plus en honneur ne prouverait pas grand-chose si l'on s'arrêtait à l'avènement de l'Ere Chrétienne, avec à peine quelques allusions, quelques traits se rapportant aux temps postérieurs, insérés dans le but de relier entre eux et coordonner les faits appartenant à des époques différentes, mais concernant le même sujet, ou dans le but d'éclaircir par des rapprochements éloquents quelques passages de notre récit. Evidemment, l'intérêt d'un ouvrage historique comme celui-ci ne peut qu'augmenter au fur et à mesure qu'on s'approche de nos jours, et qu'augmente ainsi la possibilité d'asseoir les faits sur des bases documentaires solides ; cette première partie de notre œuvre ne peut donc être aussi concluante que la dernière.

D'autres nous diront, en rééditant la fameuse objection de Locke : « Mais si vos miracles se rencontrent ainsi dans toutes les Religions, que prouvent-ils donc en faveur de chacune d'elles ? Il nous semble, au contraire, que cette universalité des miracles montre qu'ils n'ont rien à faire avec les Religions et qu'ils sont de simples phénomènes psychophysiques restés obscurs ! »

A cela nous répondons d'abord que nous n'avons point parlé de « miracles. » Nous dirons ensuite que nous n'avons pas à nous préoccuper des Religions, car nous ne nous occupons pas de dogmes mais de faits. Si l'on venait de nous prouver de la façon la plus irréfutable et scientifique qu'un saint marabout a ressuscité un mort, nous n'en concluons point qu'Allah est grand et Mahomet est son prophète ce qui entre dans le domaine des inductions et de la théologie ; nous nous bornerions à dire : « Donc l'esprit peut revenir animer le corps qu'il avait quitté. Donc l'esprit existe, indépendamment du corps. » Nous ne contestons à personne le droit d'aller plus loin dans ses inductions ; mais nous tenons à distinguer celles-ci, ayant un caractère métaphysique et théologique, de celles-là, irréfutables dans leur rigueur logique et scientifique, que nous avons faites nous-mêmes et qu'aucun homme raisonnable ne saurait contester.

Ce qui nous intéresse, ce n'est pas le « miracle » en faveur de telle ou telle Religion ; c'est la recherche et l'examen des preuves expérimentales en faveur de l'hypothèse de l'existence et survivance de l'âme du Spiritualisme en général. Ces preuves existent-elles réellement ? Nous ne l'affirmons pas et ne l'affirmerons pas. Une fois encore : nous continuerons de nous borner à mettre sous les yeux de nos lecteurs, à un point de vue historique, d'abord les faits, ensuite les théories qui ont été imaginées pour expliquer les faits.

Nous ignorons d'ailleurs quelle sera en définitive l'opinion de nos lecteurs sur la question du Spiritualisme, mais nous prévoyons que, quelle qu'elle puisse être, elle sera un peu plus éclairée qu'elle ne l'était auparavant. Peut-être penseront-ils que la solution de la grande énigme n'est pas encore mûre, mais ils sauront de quel côté il faut désormais chercher et travailler.

Mais pour ce qui se rapporte à la réalité des faits eux-mêmes, aujourd'hui encore si contestés, nous ne doutons guère que bien peu de nos lecteurs, même des plus prévenus, des plus sceptiques, ne se sentent en définitive, non seulement ébranlés, mais plus ou moins convaincus par cette multitude de cas et la coordination significative existant entre eux. Ils se rendront compte alors de la nature absolument incomplète, fragile, caduque de toutes ces doctrines psychologiques qui ne connaissent qu'une fraction minime des facultés subconscientes de notre être, et de ces doctrines philosophiques, sociologiques, etc., qui ignorent les phénomènes les plus importants de notre « psyché ». Psychologues, philosophes, sociologues, tous seront amenés, petit à petit, à se rendre compte qu'ils sont pareils à des explorateurs s'obstinant à tourner dans une petite mer intérieure, occupés à en étudier la moindre anse, le moindre récif, alors qu'un immense Océan déjà partiellement connu de quelques hardis navigateurs et conquistadores, amenant à des Eldorados d'une richesse fantastique, d'un intérêt captivant, se déploie devant leurs yeux, au-delà de ces Colonnes d'Hercule que le tabou créé par leurs préventions, leur pusillanimité ou leur ignorance ne leur permet pas de franchir.

Qui sait s'il n'y a pas là ce point d'appui qu'Archimède demandait pour son levier, afin de soulever la Terre ?

Courage. Peut-être, on la soulèvera...

Après les fakirs, les fumistes

Notre Livre sur les Ordalies était terminé depuis quelques mois déjà, lorsque parut un volume qui nous amène à ajouter cet appendice portant le titre de : L'insensibilité des Fakirs.

Nous n'avons su nous décider à nuire à l'économie de notre ouvrage par une longue tirade polémique, ayant l'air d'une digression. D'autre part, nous nous rendions bien compte que l'on peut, à la stricte rigueur, négliger de répondre directement à un ouvrage de nature réellement scientifique, s'adressant à un petit groupe de spécialistes, auprès desquels il suffit de rétablir indirectement la vérité par le simple exposé des faits ; mais qu'il ne peut en être de même quand il s'agit d'un de ces livres à scandale, dans lesquels l'auteur est descendu ou s'est trouvé tout naturellement au niveau des lecteurs les plus superficiels et les plus incompetents ; un de ces livres auxquels la grande presse et des conférences ont apporté le bénéfice d'une publicité immense et retentissante. Nous sentions bien que, si nous ne nous décidions pas à affronter directement le livre auquel nous faisons plus spécialement allusion, et personnellement son auteur, rien n'aurait empêché une grande partie du public de dire, à propos du § 28 en question : « Nous savons bien à quoi nous en tenir, depuis que nous avons lu l'ouvrage intitulé : Fakirs, Fumistes et Cie, sorti de la plume féconde et si sérieuse de M. Paul Heuzé, ou bien les articles et les conférences que cet auteur a ensuite amalgamés dans ce volume ». Alors nous avons fini par décider d'adopter ce moyen terme, de ne point insérer définitivement cette discussion spéciale dans le corps même de notre Histoire du Spiritualisme, mais de la consigner dans un Appendice, qui n'aura qu'une existence transitoire comme les écrits mêmes de M. Paul Heuzé⁷⁵⁰.

L'Europe a été honorée, en 1926, de la visite inattendue d'un illusionniste qui, après s'être produit sur quelques scènes de l'Afrique du Nord, dont il est originaire, a cru devoir faire un tour en Chrétienté, sous le pseudonyme de Tahra Bey. Or il a eu le grand tort de ne pas se présenter comme un artiste qui ne fait que répéter des phénomènes physiologiques qui n'étonnent que parce qu'on ne connaît qu'imparfaitement les qualités du corps humain. Pour intéresser davantage les foules qui se sont depuis longtemps lassées des prestidigitateurs et jongleurs de foire, Tahra Bey s'est fait une savante publicité comme fakir possédant de troublants secrets initiatiques, acquis dans les pénombres des temples de la mystérieuse Egypte. En somme, dans le but de se rendre plus intéressant, il avait raconté des sornettes au sujet de la façon dont il avait appris ses tours chose qu'un homme ne saurait faire sans mériter l'appellation de « fumiste » surtout si cet homme se pique d'être scientifique et de combattre les batailles sacrées de la Vérité.

Cette tenue s'imposait surtout à un écrivain comme M. Heuzé, qui se mêle justement de dénoncer les mystificateurs. Aussi, dans son ouvrage, a-t-il exposé avec la plus grande sincérité comment il a fait la retentissante découverte de la manière dont truquent les prétendus fakirs. En assistant aux performances de Tahra Bey, l'extraordinaire pénétration d'esprit et la solide culture de M. Heuzé lui permirent de voir clair dans la manière dont l'Egyptien exécutait les tours constituant le menu fretin de son programme. Mais deux tours restaient impénétrables pour M. Heuzé, pour nos pauvres prestidigitateurs européens et pour le restant du monde civilisé. C'étaient : 1° Comment les fakirs peuvent s'enfoncer des épingles à chapeau dans certaines parties du corps ; 2° Comment ils peuvent se coucher sur la « planche à clous. »

⁷⁵⁰ Nous ne nous occuperons ici que de celui que nous venons de citer.

« Cela me préoccupait écrit notre auteur (p. 135). Je savais bien, sans doute, que d'autres que Tahra Bey l'avaient fait : mais comment ? »

Un imprésario connu, que j'avais rencontré, et avec qui j'avais parlé de Tahra Bey, m'avait dit : « J'ai failli organiser une tournée avec un de ses concurrents qui reproduit les mêmes trucs. Mais il ne faisait pas le tour des épingles. Il n'osait pas. Alors, j'ai arrêté les pourparlers. Parce que le coup des épingles, voyez-vous, c'est capital (L'italique est de M. Heuzé.)

Je réfléchissais à tout cela.

- Et c'est alors, le 13 mai, que j'eus une vision. »

Suit, en un style digne de la solennité de cette mémorable date du 13 mai, le récit de la manière dont notre auteur a eu la géniale inspiration qui lui a permis de découvrir, après les autres, mais cette fois définitivement, comment les fakirs s'enfoncent des épingles dans les joues. Et le matin venu, comme il dit être fort courageux, il s'en fit réellement enfoncer une en pleine joue, des mains expertes d'un médecin. Il s'en fit même enfoncer une au niveau du cou. Sans doute, il ne s'agissait pas de la tige de fer rouillé, grosse comme le petit doigt, traversant le cou, dont parle le Dr Hikmet ; mais, dit le rapport du Dr Davinos, « on avait absolument l'illusion la distance entre l'entrée et la sortie de l'épingle étant de 5 centimètres que l'épingle était enfoncée dans le larynx même, qu'elle paraissait avoir transpercé (p. 142). »

Ce serait peu connaître M. Heuzé si l'on supposait qu'il allait s'arrêter là.

- Restait écrit-il l'histoire de la planche à clous.

Or, là encore, j'eus non pas une vision..., mais l'idée, ayant pris un crayon et du papier, de me mettre à faire des chiffres.

- Je calculais que chacune des pointes de ces clous... »

Mais au fait, pour ne pas prolonger inutilement cet Appendice, nous nous bornerons à prier nos lecteurs de chercher ces chiffres, ces calculs ardu, dans le fameux § 28, là où nous les donnons, en les puisant tout simplement, comme on a pu voir, d'un numéro (paru en 1910), de l'Illusionniste, le journal de M. Caroly, l'ami dont M. Heuzé cite les dires tout le long de son ouvrage, en donnant même l'adresse de son magasin d'appareils de prestidigitation à Paris. Il lui devait bien cela pour le récompenser, non pas de lui avoir fourni les documents sur la planche à clou, tout en lui laissant le mérite de la découverte (car ces choses-là ne se passent qu'entre « fumistes », comme nous l'avons vu), mais pour le récompenser, pensons-nous, de ne pas lui avoir fait connaître ledit secret, et lui avoir laissé ainsi toute la gloire de l'avoir redécouvert par les calculs de son crayon et de son papier, comme Pascal enfant avait redécouvert les théorèmes d'Euclide qu'on refusait de lui apprendre si tôt.

On comprend le cri de triomphe d'Heuzé après cette découverte sensationnelle. Qu'on lise donc, page 144 de ses Fakirs, son Eurêka :

- C'était inespéré ! (Essayez ! Essayez ! que diable !). Je fis alors un croquis et calculais que mes clous pouvaient être espacés, » etc. etc..

Et puis les tressaillements fiévreux de l'inventeur pendant qu'il fabrique son appareil, les doutes momentanés dans son génie (« Je fus pris de trac. Mon Dieu, oui... ») Mon Dieu, oui; l'accouchement du chef-d'oeuvre. N'importe : « En quelques heures tout fut prêt », et l'essai de se coucher sur la planche hérissée de clous à pointes émoussées fut exécuté devant l'habituel Dr Davinos Yves. Et puis :

- On devine la suite. Quelques médecins qui s'intéressent à ces questions me demandèrent de refaire pour eux une démonstration, qu'ils voulaient bien juger importante à plus d'un point de vue... J'acquiesçai bien volontiers à leurs désirs... »

M. Heuzé cite l'une des coupures de journaux qui lui procurèrent évidemment plus de plaisir parmi celles qui lui transmettent l'Argus de la Presse.

« Paul Heuzé est Normand. Il a un vrai culte pour la Méfiance, avec un grand M. Il est tellement méfiant que, s'il a écrit devant vous une lettre et que vous lui proposiez en partant de la mettre à la poste, il refuse. Non, dit-il, excusez-moi mais je vais aller la mettre moi-même.

- Eh bien ! et après ! s'exclame M. Heuzé (p. 151). Mais voyez où cela mène à la planche-à-clous et aux épingles à chapeau ! »

Nous ignorons si le journaliste qui a exalté la Méfiance de M. Heuzé n'est pas celui-là même qui, lors de la démonstration de Soliman Carrus au *Matin*, avait bien voulu prêter sa joue pour l'expérience que nous avons exposée. En tout cas, il est peu probable qu'il ne fût pas au courant de cette affaire, que les journalistes parisiens ne pouvaient ignorer, le récit du *Matin* ayant eu non moins d'un million de lecteurs. Comment donc, vingt-cinq ans après, M. Paul Heuzé avait-il osé paraître, orné si effrontément des plumes du paon ? L'explication est toute dans ces quelques lignes vraiment caractéristiques de son livre (p. 151) : « Tahra Bey a deux grandes qualités. Premièrement qu'on ; me permette cette expression un culot formidable : mais il se trouve justement que j'ai autant de culot que lui. »

Noscete ipsum ! Connais-toi toi-même ! Fondement de la sagesse grecque. Il est même inutile de s'attarder à l'autre qualité que MM. Tahra Bey et P. Heuzé possèdent également en commun ; la première suffit à tout expliquer. Ayez cela, et vous obtiendrez. tout à Paris. C'est ainsi que M. Paul Heuzé a connu le chemin lucratif de la gloire. Articles dans les journaux et les *Revue de la France et de l'étranger* ; conférences accompagnées de démonstration ; enfin un livre dont la couverture est ornée du portrait de l'auteur et dont les premiers milliers furent rapidement écoulés. L'obscur journaliste d'aparavant avait rempli de son nom le monde entier, grâce au sérieux avec lequel il avait su mettre en place les savants et les « fumistes » de la métapsychique. C'est la littérature que la foule demande... Ce n'est cependant pas à lui-même que faisait allusion notre auteur en écrivant : Gagner de l'argent comme cela, ce n'est pas le gagner, c'est le voler (page 191). Pas plus d'ailleurs que lorsqu'il parlait, dans le titre de son volume, de « fumistes » venus à la suite des fakirs.

A l'heure même où nous nous occupons de la correction des épreuves de ce volume, M. P. Heuzé clame triomphalement à qui veut l'entendre qu'un Maharadja, ému de ses négations au sujet des fakirs, vient de lui offrir de défrayer son voyage aux Indes pour qu'il voit « les vrais fakirs ». On ne sait si l'on doit plus admirer le généreux dévouement de ce prince asiatique, ou regretter son inexpérience de l'esprit occidental, qui le fait tomber dans ce piège, en lui laissant croire que M. Heuzé puisse se suicider intellectuellement, en se déjugant, en reniant toute son œuvre passée, et renoncer au Pactole de ses livres et conférences, pour rendre hommage à la Vérité. Mais cette idée de choisir un P. Heuzé pour accomplir une enquête, de préférence à tant d'illustres savants, dont l'autorité aurait quelque influence sur l'opinion, non pas des foules ignorantes, mais des intellectuels, montre bien les effets prestigieux du culot dont ce petit journaliste se proclame si justement doué. Et elle démontre aussi la nécessité de mettre finalement les choses au point.

Maintenant, puisque nous y sommes, occupons-nous encore de quelques autres « fakirs » dont M. Heuzé parle dans son livre. Celui sur lequel il s'étend davantage est un certain Sgaluppi, connu successivement sous les pseudonymes de Saldini, Sarak, comte de Das, etc. Il finit par rappeler « qu'il poussa l'impudence jusqu'à assigner, en 1910, plusieurs publications qui avaient dévoilé ses trucs » (p. 92). M. Heuzé veut-il connaître qui était l'un des deux écrivains contre lesquels ce faux fakir avait porté plainte ? C'est l'auteur de ce livre même. L'autre était l'un de ses confrères, qui d'ailleurs n'a fait que suivre notre exemple. Oui. C'est nous qui avons été traîné devant le Tribunal de la Seine par ce Sgaluppi-Sarak pour répondre de diffamation. Et il est exact que le prestidigitateur M. Caroly nous avait offert de venir déposer en notre faveur, comme il est exact que le « fakir » se défila à l'étranger avant que le procès arrivât à une conclusion. Nous avons également dénoncé le « fakir blanc » dont parle M. Heuzé (p.107).

De même, il nous est arrivé, il y a bien longtemps déjà en 1898 qu'à l'étranger nous avons été convoqué par un magistrat pour avoir osé émettre des doutes sur un prétendu miracle ayant pour le pays où nous nous trouvions, un caractère presque national, de manière à provoquer, à

ce moment-là, d'imposants pèlerinages. On ne donna d'ailleurs aucune suite à cette absurde affaire. Nous ne parlons pas des colères de la gent spirite, qu'il nous est arrivé de soulever un grand nombre de fois en indiquant ce que nous croyions en conscience être les trucs de tel ou tel autre de leurs médiums.

Mais jamais, au grand jamais, l'idée ne nous est venue que le fait d'avoir reconnu les supercheries d'un ou plusieurs « fakirs », le caractère illusoire ou frauduleux d'un ou plusieurs « miracles » chrétiens, les trucs d'un ou plusieurs « médiums, etc., nous conférât le droit de penser que tous les prodiges des fakirs, tous les miracles chrétiens, tous les phénomènes des médiums ne constituent qu'un amas de trucs. Nous aurions éprouvé autant de honte d'une pareille affirmation (nous l'avons dit), que de penser qu'il n'y a pas de vins authentiques, pas de billets de banques authentiques, etc., parce que nous avons constaté qu'il y en a de faux.

Quand on veut prouver que les phénomènes d'immunité, même relative, aux blessures, au feu, etc., n'existent point, on ne va pas chercher dans les music-halls les sujets de discussion; on ne s'occupe point de farceurs que les adeptes de telle ou telle religion, de telle ou telle doctrine ont eux-mêmes démasqués et honnis déjà, ces farceurs qui existent dans tout ordre d'idées, l'anti-fakirisme non exclus, comme on a pu le voir. On discute sur les sujets indiqués comme authentiques par les représentants autorisés des religions, des doctrines en question. On ne voit rien de pareil dans le livre de M. Heuzé. Il y a bien, à un certain moment, une allusion aux phénomènes d'incombustibilité présentés par D.-D. Home, qui, ceux-là, ont été contrôlés par des savants. Or savez-vous comment s'en tire notre auteur ? En deux lignes, littéralement : « L'incombustibilité de Home, ce ne serait pas du supranormal, ce serait du surnaturel. Donc, de l'impossible » (page 77). Voilà donc tous les miracles, tout le surnaturel détruits d'un trait de plume par ce grand inventeur, pour cette belle raison que, le surnaturel étant impossible, il est donc impossible !!! Comme apriorisme, ce n'est pas trop mal.

Il faut dire que tous les raisonnements de M. Heuzé sont de cette force. En lisant son ouvrage, nous en avons enregistré plusieurs exemples, mais nous nous voyons forcé de ne toucher qu'à un seul, auquel notre auteur tient beaucoup : c'est ce qu'il appelle le Théorème des Trucs. « Je l'ai publié pour la première fois dans la Revue Belge en 1925 s'écrie-t-il et on a bien voulu lui prêter une grande attention, parce que, a-t-on dit, sa portée dépasse de beaucoup la question de la métapsychique » etc., etc. (p. 78 et suiv.).

Voici en deux mots ce Théorème à vastes conséquences. Quelques savants ont fait remarquer à M. Heuzé : « Vous parlez tout le temps d'impossible. Or quel homme de bon sens aurait admis, il y a seulement deux cents ans, qu'on parlerait à son semblable à une distance de mille kilomètres ? qu'on entendrait la voix d'une personne morte ? qu'on volerait dans les airs, etc. ? »

Eh bien ! répond M. Heuzé, on ne parle pas à son semblable à une distance de mille kilomètres. On n'entend pas la voix d'une personne morte. On ne vole pas dans l'air, etc. Ce qu'on a fait, c'est d'inventer des trucs qui nous donnent le moyen de reproduire la voix humaine à mille kilomètres de distance, de reproduire la voix d'une personne morte, de nous placer sur une machine volante : et ainsi de suite. On a découvert des trucs, et non pas de nouvelles « facultés humaines ». Le téléphone, le phonographe, l'aéroplane sont des trucs.

Or ce raisonnement dont M. Heuzé est si fier n'est en réalité qu'un misérable sophisme, cousu de fil blanc. Les savants qu'il cite n'ont jamais parlé de découvertes de nouvelles facultés humaines. On peut fort bien découvrir des facultés humaines ayant toujours existé et ayant échappé à nos devanciers mais en tout cas, on n'a point à découvrir de nos temps les facultés humaines « surnormales », qui ont été connues de tout temps ainsi que notre ouvrage le montre bien. Ce que les savants ont voulu dire est ceci : qu'il faut être prudent dans l'affirmation de l'impossibilité de telle ou telle chose, puisque tant de choses qui avaient été jugées impossibles ont été ensuite réalisées. Alors, il suffit de modifier ainsi la forme des paroles des savants en question : « Qui aurait jamais dit, il y a deux cents ans, que l'on

inventerait des appareils nous permettant de causer avec nos semblables à mille kilomètres de distance, des appareils reproduisant la voix d'un mort, des appareils volant en l'air, dans lesquels des hommes pourraient prendre place, etc. » (ce qui est exactement ce que nos savants voulaient dire, et ont dit généralement), pour que le sophisme de M. Heuzé ne joue plus. Tel est en effet le sort des sophismes, qui ne sont fondés que sur une tournure spéciale des mots. Enfin cet homme dont quelqu'un a exalté la Méfiance avec un grand M, est d'une crédulité enfantine. Pour rabaisser l'habileté des fakirs musulmans, il ne trouve rien de mieux que de leur opposer celle qu'auraient montrée, en face d'eux, en Afrique, nos prestidigitateurs européens. Or où pensez-vous qu'il aille chercher ces histoires ? En des brochures publiées par les prestidigitateurs eux-mêmes dont il s'agit ! (p. 166).

Nous nous souvenons que, du temps de notre adolescence, nous avons eu entre les mains une brochure exposant, les aventures et les tours fantastiques du grand prestidigitateur Bosco. Comme nous demeurions ébahi à cette lecture, une personne dont l'âge avait mûri l'expérience, nous dit en souriant : « Ne prenez donc pas au sérieux toutes les fariboles débitées là ; ces brochures sont écrites par les prestidigitateurs eux-mêmes, qui les font distribuer pour leur réclame dans les villes où ils doivent donner des représentations ». Avec l'âge, et sans aucun grand M, nous l'aurions compris tout seul. M. Heuzé, lui, si difficile avec les savants, avale les yeux fermés ces boniments anonymes ou autobiographiques des professeurs illusionnistes, qui sont les derniers êtres du monde auxquels on puisse se fier, en ces ordres d'idées, puisqu'ils constituent la seule classe d'humains auxquels il est permis de mentir et de tromper, non seulement sur la scène, mais pour leur réclame, car leur profession est justement de ne pas dire un mot qu'il ne faille interpréter en sens contraire, si l'on ne veut pas tomber dans un de leurs pièges.

Nous verrons ultérieurement que, lorsque des enquêteurs métapsychistes, tel que Hodgson, ont voulu démontrer que les fakirs nomades hindous ne sont que des prestidigitateurs, ils ont dû commencer par combattre les faux témoignages favorables aux fakirs, contenus dans les autobiographies de Kellar et d'autres fameux prestidigitateurs américains et européens. Mais que voulez-vous qu'en sachent des critiques improvisés tels que P. Heuzé ?... Un autre exemple. M. Heuzé cite la fameuse anecdote qui doit sa notoriété à Fontenelle : celle de la dent d'or sur laquelle les Académies disputèrent longtemps au XVIII^e siècle, sans songer à s'assurer d'abord s'il ne s'agissait pas tout simplement d'une dent dorée. Or, lui, toujours avec son grand M, qui, dit-il, l'a mené à la découverte de la planche-à-clous et du truc des épingles, fonde l'explication des phénomènes de prétendue incombustibilité du corps humain sur cette fameuse recette de l'alun (p. 102 et 122), sans songer à l'essayer comme l'ont fait les illustres chimistes et psychologues, qui l'ont trouvée une pure mystification.

Il est tout naturel qu'un auteur sachant se placer si bien et se sentant tellement à son aise au niveau du « grand public » soit devenu l'idole et l'oracle de celui-ci. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les métapsychistes eux-mêmes l'aient honoré de leurs courbettes et de leurs éloges obséquieux, en proclamant qu'il « purifiait leur milieu des fraudeurs qui s'y étaient glissés et, qu'il permettait par-là aux bons éléments de se distinguer des farceurs. » Or toute l'œuvre de M. Heuzé est caractérisée par la tendance diamétralement opposée à celle qu'on lui attribue ainsi. Son art, c'est de feindre, au contraire, d'ignorer que les métapsychistes sérieux savent faire leur police sans avoir besoin des Heuzés ; son art, c'est de faire un grand tapage autour d'une Cour des Miracles existant dans la Métapsychique comme dans l'enceinte de tout autre groupement intellectuel, et dont les métapsychistes ne s'occupent même pas, si ce n'est éventuellement pour la dénoncer et la combattre. Or M. Heuzé sait faufiler sournoisement et adroitement, au milieu de ces rebuts, des noms autorisés, respectés même dans les milieux les plus officiellement scientifiques, et confondre ainsi artificieusement les uns avec les autres, en parvenant à jeter le discrédit sur tous et sur tout.

Sans doute, on ne peut affirmer que tout est absolument faux dans les livres de M. Heuzé. Quel est l'ouvrage au monde dont on puisse dire cela ? Mais il tire de tout des conséquences fausses. L'erreur, le mensonge peuvent être définis dans la plupart des cas : une vérité regardée d'un seul côté. Lorsqu'il vous arrivera de tomber sur des livres comme ceux de M. Heuzé, ou ceux du parti opposé, où tout est présenté de manière à faire triompher une thèse, méfiez-vous-en, comme vous vous méfieriez du plaidoyer d'un avocat ou de la harangue du Ministère public : c'est la vérité regardée d'un seul côté ; ce n'est donc pas la Vérité vraie et entière. Celle-ci, en effet, est complexe ; elle présente des lumières et des ombres. Si, depuis les temps les plus reculés, les phénomènes surnormaux ont été observés (et même employés à étayer la croyance en l'existence et la survivance de l'âme), c'est qu'il doit y avoir là quelque chose de réel. Mais en même temps, si, après tant de siècles, ces phénomènes ne sont pas encore assis sur des bases inébranlables universellement acceptées, c'est qu'ils doivent présenter des lacunes, des points obscurs, qui nous empêchent de les accueillir en bloc et nous empêchent surtout d'accepter hâtivement, d'emblée, les hypothèses par lesquelles on veut les expliquer quelles que soient ces hypothèses, pour ou contre le Spiritualisme.

Terminons en remarquant que nous avons parlé ici des « métapsychistes », non pas qu'ils nous intéressent d'une manière spéciale, mais parce qu'ils ont été plus directement visés, dans ses livres, par M. Heuzé. D'ailleurs, ceux parmi les spiritualistes de toutes les Eglises qui applaudissent à cet auteur, s'ils ne sont pas mus par un esprit de secte, c'est qu'ils trouvent peut-être fort bien qu'il fonde toute sa thèse sur l'axiome que nous avons cité de lui : « Ce serait du surnaturel, donc de l'impossible ».

Notes

Le présent ouvrage, revêtant la forme d'Histoire, ne peut que suivre, en une certaine mesure, l'ordre chronologique des événements. Il en résulte que ce qui concerne certaines questions, certains phénomènes, certaines théories, se trouvera forcément éparpillé dans les différentes parties de notre œuvre. Pour obvier à cet inconvénient inévitable, nous insérerons, à la fin de l'ouvrage, une Table analytique des matières, très précise, au moyen de laquelle on trouvera sans peine groupé en un ensemble rationnel tout ce qui se rapporte à chaque sujet. L'ouvrage constituera ainsi une sorte d'Encyclopédie dans laquelle seront réunis, autant que possible, les principaux documents nécessaires à la connaissance et à la discussion du Spiritualisme expérimental.

Table des matières

<i>Avant propos</i>	2
<i>Livre I - L'homme primitif</i>	17
Chapitre 1 – Deux erreurs de l'école anthropologique	17
Chapitre 2 – quelle est l'origine des religions ? Les différentes hypothèses	20
Chapitre 3 – Perceptions surnormales des animaux	27
Chapitre 4 – Les sauvages modernes	36
Chapitre 5 - Afrique	38
Chapitre 6 - Océanie	61
Chapitre 7 – Amérique du nord	69
Chapitre 8 - Amérique latine	77
Chapitre 9 - Les hyperboréens	83
Chapitre 10 - Encore des faits	88
Chapitre 11 - Les facultés surnormales des sorciers	89
Chapitre 12 – Le mana	94
Chapitre 13 - Les peuples sans religion	98
Chapitre 14 - Comment sont nées et se sont développées les croyances religieuses	104
Chapitre 15 – La morale	111
Chapitre 16 - Le principe scientifique de la magie	113
Chapitre 17 – Concluons	120
<i>Livre II – Les peuples de l'antiquité</i>	122
Chapitre 1 – L'Égypte	122
Chapitre 2 – Les hébreux	132
Chapitre 3 – Peuples divers	155
<i>Livre III – Grecs et Romains</i>	166
Chapitre 1 – Religions et croyances	166
Chapitre 2 - La divination officielle des romains	184
Chapitre 3 – Les oracles	190
Chapitre 4 – Les oracles oniromatiques et les guérisons dans les sanctuaires	202
Chapitre 5 – Les oracles à la lumière de la science	212
Chapitre 6 - Théurgie et goétie	216
Chapitre 7 – Le démon de Socrate	221

<i>Livre IV – Les ordalies</i>	233
<i>Première partie : Les jugements de Dieu</i>	233
Chapitre 1 – Nature des jugements de Dieu	233
Chapitre 2 – Chez les sauvages et dans l’antiquité	238
Chapitre 3 – Dans le christianisme	245
Chapitre 4 – L’insensibilité et l’invulnérabilité	264
Chapitre 5 - Les phénomènes d’incombustibilité	273
Chapitre 6 – Les cas extrêmes d’incombustibilité	287
<i>Deuxième partie : Les ordalies destinées à la recherche des délinquants</i>	296
Chapitre 7 – Les différents systèmes	296
Chapitre 8 – La rabdomancie	304
Chapitre 9 – Les conséquences	316
Appendice au paragraphe 28 du livre des Ordalies	327